




**EMISSION D'OBLIGATIONS ORDINAIRES ET DE TYPE SOCIAL & GREEN BONDS**  
**MONTANT GLOBAL DE L'EMISSION : 1 000 000 000 MAD DONT 500 000 000 MAD EN SOCIAL & GREEN BONDS**

<b>OBLIGATIONS ORDINAIRES : PLAFONNÉ A 500 000 000 MAD</b>			
	<b>Tranche A : Fixe non cotée</b>	<b>Tranche B : Fixe cotée</b>	<b>Tranche C : Révisable non coté</b>
<b>Plafond</b>	500 000 000 MAD	500 000 000 MAD	500 000 000 MAD
<b>Nombre de titres</b>	5 000	5 000	5 000
<b>Valeur nominale</b>	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
<b>Maturité</b>	10 ans	10 ans	10 ans
<b>Taux d'intérêt nominal</b>	<b>Taux Fixe</b> Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs	<b>Taux Fixe</b> Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs	<b>Taux Révisable annuellement</b> en référence au taux plein monétaire 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs
<b>Remboursement du principal</b>	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant
<b>Prime de risque</b>	Entre 110 pbs et 120 pbs	Entre 110 pbs et 120 pbs	Entre 110 pbs et 120 pbs
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune	Aucune	Aucune
<b>Négociabilité des titres</b>	De gré à gré	Cotée à la Bourse de Casablanca	De gré à gré
<b>Méthode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information		

<b>OBLIGATIONS SOCIALES &amp; GREEN BONDS : PLAFONNÉ A 500 000 000 MAD</b>			
	<b>Tranche D : Fixe non cotée</b>	<b>Tranche E : Fixe cotée</b>	<b>Tranche F : Révisable non coté</b>
<b>Plafond</b>	500 000 000 MAD	500 000 000 MAD	500 000 000 MAD
<b>Nombre de titres</b>	5 000	5 000	5 000
<b>Valeur nominale</b>	100 000 MAD	100 000 MAD	100 000 MAD
<b>Maturité</b>	10 ans	10 ans	10 ans
<b>Taux d'intérêt nominal</b>	<b>Taux Fixe</b> Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs	<b>Taux Fixe</b> Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs	<b>Taux Révisable annuellement</b> en référence au taux plein monétaire 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs
<b>Remboursement du principal</b>	Amortissement constant	Amortissement constant	Amortissement constant
<b>Prime de risque</b>	Entre 100 pbs et 110 pbs	Entre 100 pbs et 110 pbs	Entre 100 pbs et 110 pbs
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune	Aucune	Aucune
<b>Négociabilité des titres</b>	De gré à gré	Cotée à la Bourse de Casablanca	De gré à gré
<b>Méthode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.		

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION : DU 12 AU 14 Novembre 2018 INCLUS**

**EMISSION RÉSERVÉE AUX INVESTISSEURS QUALIFIÉS DE DROIT MAROCAIN TELS QUE LISTÉS DANS LA PRÉSENTE NOTE D'INFORMATION**

<b>CONSEILLER ET COORDINATEUR GLOBAL</b>	<b>CO-CONSEILLER</b>
 <b>VALORIS CORPORATE FINANCE</b> <small>CONSEIL ET INGENIERIE</small>	 <b>CAPITAL TRUST</b> <small>FINANCE</small>
<b>CHEF DU SYNDICAT DE PLACEMENT ET ORGANISME CENTRALISATEUR</b>	<b>MEMBRE DU SYNDICAT DE PLACEMENT</b>
 <b>VALORIS SECURITIES</b> <small>Société cotée à la Bourse</small>	 <b>CAPITAL TRUST</b> <small>SECURITIES</small>
<b>VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX</b> Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par l'AMMC le 30/10/2018 sous la référence n° VI/EM/024/2018	

<b>ABREVIATIONS</b>	4
<b>DEFINITIONS</b>	6
<b>AVERTISSEMENT</b>	10
<b>PREAMBULE</b>	11
<b>PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES</b>	12
I. <b>LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DU HOLDING AL OMRANE</b>	13
II. <b>LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU HOLDING AL OMRANE</b>	14
III. <b>LES CONSEILLERS FINANCIERS</b>	29
IV. <b>LE CONSEILLER JURIDIQUE</b>	30
V. <b>LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE</b>	31
VII. <b>LA SECONDE OPINION</b>	32
<b>PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION</b>	34
I. <b>CADRE DE L'OPÉRATION</b>	35
II. <b>PRESENTATION DES « SOCIAL &amp; GREEN BONDS »</b>	36
III. <b>OBJECTIFS DE L'ÉMISSION</b>	47
IV. <b>STRUCTURE DE L'OFFRE</b>	48
V. <b>RENSEIGNEMENT RELATIFS AUX TITRES À ÉMETTRE</b>	50
VI. <b>REMBOURSEMENT ANTICIPE OU REINVESTISSEMENT EN CAS DE SORTIE DU PORTEFEUILLE D'UN OU PLUSIEURS ACTIFS REFINANCES PAR LE PRODUIT D'ÉMISSION DES OBLIGATIONS DURABLES</b>	62
VII. <b>ENGAGEMENT D'INFORMATION</b>	62
VIII. <b>COTATION EN BOURSE</b>	63
IX. <b>CALENDRIER DE L'OPÉRATION</b>	63
X. <b>MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS</b>	64
XI. <b>MODALITÉS DE SOUSCRIPTION</b>	64
XII. <b>MODALITÉS DE TRAITEMENT DES ORDRES ET ALLOCATION</b>	66
XIII. <b>MODALITÉS D'ENREGISTREMENT ET DE RÈGLEMENT / LIVRAISON DES TITRES</b>	70
XIV. <b>FISCALITÉ</b>	71
XV. <b>CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION</b>	73
XVI. <b>COMMISSION A FACTURER AUX SOUSCRIPTEURS</b>	73
<b>PARTIE III: PRESENTATION DU HOLDING AL OMRANE</b>	74
I. <b>RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL</b>	75
II. <b>RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR</b>	78
III. <b>POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	81
IV. <b>NANTISSEMENT D' ACTIONS</b>	81
V. <b>NANTISSEMENT D'ACTIFS</b>	81
VI. <b>SURETES ET GARANTIES OCTROYEES PAR GROUPE AL OMRANE</b>	81
VII. <b>MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR</b>	81
VIII. <b>NOTATION</b>	82

IX.	ASSEMBLEES GENERALES.....	82
X.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'EMETTEUR .....	84
XI.	CONSEIL DE SURVEILLANCE .....	85
XII.	DIRECTOIRE .....	91
XIII.	CONTROLE FINANCIER DE L'ETAT.....	94
XIV.	CONTROLE DE LA COUR DES COMPTES .....	95
XV.	LISTE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS .....	97
XVI.	ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE .....	98
XVII.	COMITES DE HOLDING AL OMRANE.....	100
XVIII.	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	104
<b>Partie IV.</b>	<b>ACTIVITE DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>105</b>
I.	HISTORIQUE DU GROUPE .....	106
II.	PRESENTATION DU GROUPE AL OMRANE .....	110
III.	FILIALES DU GROUPE .....	111
IV.	Secteur d'activité.....	151
V.	ACTIVITÉ DU GROUPE.....	177
VI.	ORGANISATION DU GROUPE .....	210
VII.	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT : .....	224
<b>Partie V.</b>	<b>SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR .....</b>	<b>235</b>
I.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	236
II.	ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE .....	237
III.	ANALYSE BILANCIELLE .....	252
IV.	ANALYSE DE L'EQUILIBRE FINANCIER.....	272
V.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	273
VI.	RATIOS DE RENTABILITE .....	274
VII.	RATIOS DE COUVERTURE DU SERVICE DE LA DETTE .....	275
VIII.	RATIOS DE LIQUIDITÉ.....	276
IX.	ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE .....	277
<b>Partie VI.</b>	<b>PERSPECTIVES.....</b>	<b>279</b>
I.	PROJET STRATÉGIQUE : CAP 2020.....	280
II.	PROGRAMME D'INVESTISSEMENT .....	284
III.	REALISATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES.....	284
<b>PARTIE VII.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE.....</b>	<b>285</b>
<b>PARTIE VIII.</b>	<b>FAITS EXCEPTIONNELS .....</b>	<b>289</b>
<b>Partie IX.</b>	<b>LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES .....</b>	<b>292</b>
<b>Partie X.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>295</b>

## ABREVIATIONS

<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>AMMC</b>	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
<b>AMO</b>	Assistance à la Maitrise d’Ouvrage
<b>ANCFCC</b>	Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie
<b>ANHI</b>	Agence Nationale de Lutte contre l’Habitat Insalubre
<b>BAM</b>	Ban Al-Maghrib
<b>BFR</b>	Besoin en Fonds de roulement
<b>BGE</b>	Budget Général de l’Etat
<b>BNR</b>	Bénéfice Net Réel
<b>BNS</b>	Bénéfice Net Simplifié
<b>BTP</b>	Bâtiments et Travaux Publics
<b>BU</b>	Business Unit
<b>BVC</b>	Bourse des Valeurs de Casablanca
<b>CIN</b>	Carte d’Identité Nationale
<b>CA</b>	Chiffre d’Affaires
<b>CS</b>	Conseil de Surveillance
<b>DAI</b>	Direction de l’Audit Interne
<b>DEPP</b>	Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation
<b>Dh</b>	Dirham marocain
<b>EBE</b>	Excédent Brut d’Exploitation
<b>ERAC</b>	Etablissements Régionaux d’Aménagement et de Construction
<b>ETIC</b>	Etat des Informations Complémentaires
<b>EUR</b>	Euro
<b>FBCF</b>	Formation Brute de Capital Fixe
<b>FCP</b>	Fonds Commun de Placement
<b>FR</b>	Fonds de roulement
<b>FSHIU</b>	Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine
<b>FVIT</b>	Faible Valeur Immobilière Totale
<b>GAO</b>	Groupe Al Omrane (Holding Al Omrane et ses filiales)
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GRC</b>	Gestion de la Relation Client
<b>HAO</b>	Holding Al Omrane
<b>HCP</b>	Haut-Commissariat au Plan
<b>HT</b>	Hors Taxe
<b>IDE</b>	Investissements Directs Etrangers
<b>IDEI</b>	Investissements Directs Etrangers en Immobilier
<b>IFACI</b>	Institut Français de l’Audit et du Contrôle Interne
<b>IG</b>	Intégration Globale
<b>IPAI</b>	Indice du Prix des Actifs Immobiliers
<b>IR</b>	Impôt sur le Revenu
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés
<b>KDH</b>	Milliers de dirhams
<b>KMAD</b>	Milliers de dirhams
<b>LS</b>	Logement Social
<b>MAD</b>	Dirham marocain
<b>MAMDA</b>	Mutuelle Agricole Marocaine d’Assurances
<b>MANU</b>	Mise à Niveau Urbaine
<b>MCMA</b>	Mutuelle Centrale Marocaine d’Assurances
<b>MAPMDREF</b>	Ministère de l’Agriculture et de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
<b>MATNUHPV</b>	Ministère de l’Aménagement du Territoire National, de l’Urbanisme, de l’Habitat et de la Politique de la Ville



<b>Mdh</b>	Millions de dirhams
<b>Mds Dh</b>	Milliards de dirhams
<b>MDM</b>	Marocains Du Monde
<b>MINEFI</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MMAD</b>	Million de Dirhams
<b>MMM</b>	Maison Marocaine Moderne
<b>MOD</b>	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
<b>NA</b>	Non Applicable
<b>NS</b>	Non Significatif
<b>OFPPT</b>	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
<b>OPCVM</b>	Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
<b>PBS</b>	Point de Base
<b>PMO</b>	Project Management Office
<b>PPP</b>	Partenariat avec les Promoteurs Privé
<b>PPSM</b>	Projets Présentés à Sa Majesté
<b>Pts</b>	Points
<b>PGES</b>	Plan de Gestion Environnemental et Social
<b>PU</b>	Pôle Urbain
<b>RBE</b>	Résultat brut d'exploitation
<b>RC</b>	Registre de Commerce
<b>RPAI</b>	Référentiel Professionnel de l'Audit Interne
<b>RTCM</b>	Règlement Thermique de Construction au Maroc
<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>SAO</b>	Société Al Omrane
<b>SAP</b>	Progiciel de Gestion Intégré
<b>SARL</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>SAV</b>	Service Après-Vente
<b>SICAV</b>	Société d'Investissement à Capital Variable
<b>SMQ</b>	Système de Management de la Qualité
<b>SNEC</b>	Société Nationale d'Équipement et de Construction
<b>TFI</b>	Titres Fonciers Individuels
<b>TMSA</b>	Tanger Med Special Agency
<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UNPPI</b>	Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers
<b>USD</b>	Dollar américain
<b>Var.</b>	Variation
<b>VS</b>	Ville Sans Bidonville

## DEFINITIONS

<b>Achèvement</b>	L'achèvement comptable d'une opération est la constatation comptable de la réception provisoire délivrée par le Président de la Commune.
<b>Aménagement urbain</b>	Ensemble des actes visant l'autorisation et/ou la conduite d'actions et d'opérations aboutissant à la création d'un espace urbain, la mise en œuvre de la politique d'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement du tourisme et des loisirs, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'habitat insalubre, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder le patrimoine bâti ou non bâti et l'espace naturel et enfin d'assurer l'harmonisation de ces opérations actions. Un terrain aménagé ou viabilisé est un lotissement et répond en tant que tel aux normes exigées par la loi sur les lotissements, en matière d'équipements en voirie et réseaux d'assainissement liquide, d'eau, d'électricité, de téléphone avec les branchements hors site desdits réseaux. L'assiette foncière doit être aussi apurée.
<b>Bidonville</b>	Un bidonville est un ensemble d'habitations de fortune (baraques) très densément peuplées construites en zone urbaine avec des matériaux de récupération (bidons, tôle...). Selon l'institution en charge de l'habitat au niveau des Nations Unies, le bidonville est caractérisé par une précarité du logement, des conditions de vie malsaines et / ou dangereuses, surpeuplement, habitat non conforme aux normes, manque des services de base et pauvreté et exclusion sociale.
<b>FOGALEF</b>	Fonds de Garantie Logement, Education et Formation destiné aux fonctionnaires de l'enseignement.
<b>FOGALOGÉ</b>	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat, et employés du secteur public en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux.
<b>FOGARIM</b>	Fonds de Garantie pour la couverture des prêts octroyés aux populations à Revenus Irréguliers et/ou Modestes en vue d'acquérir ou construire des logements sociaux.
<b>Groupe Al Omrane</b>	Dans le présent document, les dénominations « Groupe Al Omrane » et « Groupe » désignent le Holding Al Omrane et ses filiales.
<b>Habitant menaçant ruine</b>	Bâtiments d'habitation construits en zone urbaine, dont la structure est affaiblie et la pérennité remise en question.
<b>Habitat insalubre</b>	Logements sommaires impropres à l'habitation en fonction de critères d'hygiène et de sécurité des bâtiments. On entend par habitat insalubre différents types d'habitat : habitat non réglementaire, logements en dur construits sans autorisation, bidonvilles, tissus anciens en état de dégradation et menaçant ruine.
<b>Habitat non réglementaire</b>	Logement construit en dur, sans plan d'ensemble, ni autorisation.
<b>Habitations promotionnelles</b>	Logement livré clef en main, n'entrant ni dans la catégorie des logements sociaux ni celle des logements économiques. La cession se fait au prix du marché, sans aucune condition restrictive, par unité ou par plusieurs unités au même client. Rentrent dans cette catégorie : les logements individuels, appartements et villas destinés à l'habitation personnelle, à la location ou la vente, les logements secondaires d'estivage ou autres

<b>ISO 9001 version 2015</b>	Norme internationale définie en matière de management de la qualité et sanctionnée par une certification. Cette norme repose sur un certain nombre de principes de management de la qualité, notamment une forte orientation client, la motivation et l'engagement de la direction, l'approche processus et l'amélioration continue.
<b>Lotissements promotionnels</b>	Lot de terrain équipé destiné à recevoir la construction d'un logement individuel, villa ou immeuble avec ou sans locaux commerciaux au rez-de-chaussée, dont la commercialisation est ouverte au grand public sans condition restrictive. La vente se fait par plusieurs lots groupés en îlots ou dispersés, ou individuellement par unité. Les clients ciblés sont les promoteurs immobiliers et les particuliers.
<b>Opération en MOD</b>	Une opération d'aménagement et/ou de construction est considérée MOD, ou réalisée en maîtrise d'ouvrage déléguée, lorsqu'elle est conventionnée avec un maître d'ouvrage. Le maître d'ouvrage délégué la réalise ainsi en tant que mandataire pour le compte du commettant. La convention passée dans ce cadre prévoit en général les modalités de réalisation et de financement ainsi que les conditions de clôture des comptes comptables et d'affectation ou de partage des bénéfices.
<b>Péréquation</b>	Mécanisme de répartition des charges et des produits entre différentes composante d'un projet pour maintenir l'équilibre financier global du projet.
<b>Politique de la ville</b>	<p>C'est une politique publique participative, basée sur une approche horizontale, visant à réduire les manifestations d'exclusion sociale et spatiale. Elle implique la mise en œuvre d'une action intersectorielle cohérente et coordonnée, mobilisant l'ensemble des acteurs, chacun avec ses compétences et ses capacités, en vue d'apporter des réponses communes et concertées aux besoins de développement des villes. Dont ci-joint les objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration et mise à niveau urbaine des quartiers « périphériques » notamment les quartiers sous équipés et les quartiers informels ;</li><li>• Améliorer le cadre de vie et créer, par l'aménagement et le renforcement des aménités, les conditions nécessaires à l'inclusion et à la cohésion sociales et à l'épanouissement des individus et des groupes ;</li><li>• Améliorer le cadre urbain et urbanistique afin de renforcer l'attractivité des villes, leur compétitivité et leur capacité à drainer et à fidéliser des investissements créateurs de richesses et d'emploi ;</li><li>• Prévenir l'étalement urbain excessif ou anarchique par la mise à niveau ou le renforcement des centres émergents et l'accompagnement des villes nouvelles.</li></ul>
<b>Production nouvelle</b>	Ensemble de projets lancés dans le cadre de la création d'unités nouvelles (lots, logements ou équipements) qui sont principalement réalisées sur un support foncier propriété du Groupe Al Omrane.

<b>Promotion de l'habitat</b>	Mise en œuvre d'actions visant le développement d'un habitat en lien avec les politiques nationales, prenant en compte des considérations socio-économiques, financières et techniques.
<b>Logement à faible VIT</b>	Logement dont le prix de vente toutes taxes comprises ne dépasse pas 140 000 MAD. Les opérations de logements à faible VIT doivent répondre à la demande des populations ayant un revenu inférieur ou égal à 1,5 le SMIG.
<b>Lotissement</b>	Toute division d'une propriété foncière, en deux ou plusieurs lots destinés à la construction d'immeubles d'habitation, à usage industriel, touristique, commercial ou artisanal, quelle que soit la superficie des lots.
<b>Maison Marocaine Moderne</b>	Construction d'une structure individualisée à un ou plusieurs niveaux servant en général à l'habitation. Cette structure ne s'apparente ni à celle d'un immeuble, ni à celle d'une villa, ni à celle d'une maison traditionnelle.
<b>Maîtrise d'Ouvrage Déléguée</b>	Une opération d'aménagement et/ou de construction conventionnée avec un maître d'ouvrage délégué qui la réalise en tant que mandataire pour le compte du Groupe Al Omrane.
<b>Mise en chantier</b>	Il est dit d'un projet qu'il est mis en chantier après l'obtention de l'autorisation de lotir ou de construire.
<b>Mise à niveau urbaine (MANU)</b>	Elle correspond au renforcement des infrastructures urbaines, la mise en place d'équipements sociaux et la réhabilitation de tissus anciens et patrimoine urbain, la restructuration de quartiers sous-équipés ainsi que la consolidation du transport et des activités économiques.
<b>Partenariat Public-Privé (PPP)</b>	Mode conventionnel de réalisation de programmes, généralement sociaux, par lequel le Groupe Al Omrane et des prestataires privés associent leurs efforts en vue de cette réalisation.
<b>Recasement</b>	Mécanisme permettant aux ménages des bidonvilles et de ceux ne pouvant être intégrés au tissu urbain, l'accès à la propriété de lots d'habitat social (de superficie comprise entre 64 et 80 m <sup>2</sup> ) à valoriser en auto-construction assistée, dans le cadre de lotissements à équipement préalable ou progressif.
<b>Réhabilitation</b>	Opération visant la sauvegarde du patrimoine ancien en péril ainsi que sa fonctionnalité en mettant à contribution le génie architectural et l'expertise locale en association avec les acteurs locaux.
<b>Réserve foncière</b>	Support foncier acquis par le Groupe Al Omrane et qui fera l'objet ultérieurement d'opérations de lotissement ou de construction.
<b>Tissu ancien</b>	Médina, habitat urbain ancien qui regroupe des habitations et des activités commerciales et artisanales. Il est caractérisé par des remparts qui l'entourent, ainsi que par le type d'habitat traditionnel et de la fonctionnalité harmonieuse de l'ensemble.
<b>Vente conditionnée</b>	Il s'agit d'une vente passée entre Al Omrane et un client bénéficiant d'un avantage ou aide accordé dans le cadre des actions à caractère social menées par Al Omrane en tant qu'organisme de service public. Pour canaliser cet avantage ou aide vers la population ciblée, Al Omrane impose des conditions pour la conclusion de la vente ayant trait : <ul style="list-style-type: none"> <li>- au profil du client (niveau de revenu, situation familiale, première acquisition)</li> <li>- à la valorisation (délai de valorisation aussi court que possible)</li> <li>- à l'aliénation (période de non-cessibilité aussi longue que possible)</li> </ul>

- au transfert

<b>Vente conventionnée</b>	<p>Il s'agit d'une vente faite généralement au prix du marché, à travers laquelle Al Omrane vise un objectif économique :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- encourager la production d'unités d'habitat par les promoteurs immobiliers (vente conventionnée de lots promotionnels)</li><li>- promouvoir l'investissement dans le secteur industriel (vente conventionnée de lots industriels)</li><li>- encourager l'implantation des artisans dans les zones équipées et bien structurées (vente conventionnée de lots d'activité artisanale)</li></ul>
<b>Vente libre</b>	<p>Contrairement aux ventes conditionnées et conventionnées, les ventes libres sont ouvertes au grand public sans restriction aucune, n'obéissant qu'à des considérations purement commerciales.</p>
<b>Viabilisation</b>	<p>Réalisation de travaux d'aménagement nécessaires pour la construction (adduction d'eau, électricité etc.).</p>
<b>Ville nouvelle</b>	<p>Centre urbain d'envergure, qui n'est rattaché à aucune commune existante, disposant d'un pouvoir attractif pour les populations tant urbaines que rurales. La ville nouvelle traduit une politique volontariste de l'Etat par la planification et la gestion rationnelle des espaces, des ressources et des hommes.</p>

## AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'Opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'Opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en obligations est soumis au risque de non remboursement. Cette émission obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie si ce n'est l'engagement donné par Holding Al Omrane.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'Opération d'émission d'obligations ni sur la qualité de la situation de l'Emetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre le risque de non remboursement des échéances de l'émission obligataire objet de la présente note d'information.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois et règlements du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition des obligations, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les obligations, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ni Holding Al Omrane, ni Capital Trust Finance ni Valoris Corporate Finance n'encourent de responsabilité du fait du non-respect des lois ou règlements précités par un ou des membres du syndicat de placement.

## PREAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par Capital Trust Finance et Valoris Corporate Finance conformément aux modalités fixées par la Circulaire de l'AMMC prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires et analyses fournies par les dirigeants du Holding Al Omrane, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les analyses et statistiques sectorielles ;
- Les rapports annuels relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Les comptes sociaux du Holding Al Omrane pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les comptes consolidés du Groupe Holding Al Omrane pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du Holding Al Omrane relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports du Directoire trimestriels de 2015, 2016 et 2017 ;
- Le rapport des auditeurs externes sur le contrôle interne ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Groupe relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance, du Directoire et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du Holding Al Omrane relatifs aux exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 jusqu'à la date de visa.

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, cette note d'information doit être :

Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;

Tenue à la disposition du public selon les modalités suivantes :

- Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
  - ✓ Au siège social du Holding Al Omrane : Rue Boundoq, mail Central Hay Ryad – Rabat (Tél : 05.37.56.91.91)
  - ✓ Au siège de Capital Trust Finance : 50, Bd. Rachidi – Casablanca (05.22.46.63.50)
  - ✓ Au siège de Valoris Corporate Finance : 355, Route d'El Jadida – Casablanca (05.22.23.97.60).
- Elle est disponible sur le site de l'AMMC ([www.ammc.gov.ma](http://www.ammc.gov.ma))
- Elle est disponible sur le site de la Bourse de Casablanca (<http://www.casablanca-bourse.com/>)

## **PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNEES**



## I. LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE DU HOLDING AL OMRANE

Dénomination ou raison sociale	Holding Al Omrane
Représentant légal :	M. Badre KANOUNI
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	Rue Boundoq, Mail central - Hay Ryad 10100 Rabat
Numéro de téléphone :	(+212) 05 37 56 91 91
Numéro de fax :	(+212) 05 37 56 63 92
Adresse électronique :	directoireeo@alomrane.gov.ma

### Attestation

**Objet : Emission d'obligations ordinaires et d'obligations durables.**

Le Président du Directoire atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information relative à l'émission d'obligations ordinaires et de type Social & Green Bonds, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du HAO ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

**Badre KANOUNI**  
**Président du Directoire**

## II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU HOLDING AL OMRANE

### Identité des commissaires aux comptes

<b>Dénomination</b>	Mazars audit et conseil	Dar Alkhibra
<b>Associé signataire</b>	Adnane LOUKILI	Samir AGOUMI
<b>Adresse</b>	101, Bd Abdelmoumen - 20360 - Casablanca	100, bd Abdelmoumen, 8 <sup>o</sup> ét. - 20100 - Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05 22 42 34 23	05 22 25 53 45
<b>Numéro de fax</b>	05 22 42 34 00	05 22 23 27 22
<b>E-mail</b>	adnane.loukili@mazars.ma	samir.agoumi@gmail.com
<b>1er exercice soumis au contrôle</b>	2015	2013
<b>Expiration du mandat</b>	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2015

### Identité du Co-commissaire aux comptes désigné post opération d'appel public à l'épargne d'obligations ordinaires d'obligations Durables.

<b>Dénomination</b>	BDO
<b>Associé signataire</b>	Zakaria FAHIM
<b>Adresse</b>	119, bd Abdelmoumen Casablanca
<b>Numéro de téléphone</b>	05 22 22 55 00
<b>Numéro de fax</b>	05 22 22 55 33
<b>E-mail</b>	zfahim@bdo.ma
<b>1er exercice soumis au contrôle</b>	2018
<b>Expiration du mandat</b>	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020

Le Co-commissaire aux comptes BDO représenté par M. Zakaria FAHIM a été nommé par l'AGO du 29 juin 2018.

## **Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés des exercices 2015, 2016 et 2017**

### **Objet : Emission d'Obligations Ordinaires et d'Obligations Durables**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse consolidés annuels audités du Groupe Holding Al Omrane au titre des exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières consolidées, données dans la présente note d'information, avec les états financiers consolidés du Groupe Holding Al Omrane tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes Mazars Audit & Conseil et Dar Alkhibra pour l'exercice 2015 et par le Commissaire aux comptes Mazars Audit et Conseil pour les exercices 2016 et 2017.

Casablanca, le 29 Octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

Adnane LOUKIKI  
Mazars Audit et Conseil  
Associé

Zakaria FAHIM  
BDO  
Associé

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Holding Al Omrane, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 5.615.050 KDH dont un bénéfice net consolidé de 253.466 KDH.

**Responsabilité de la Direction** La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe Holding Al Omrane, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation au 31 décembre 2017 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons des observations suivantes :

1. La Société a constitué en 2014 une provision forfaitaire pour 100.000 KDH au titre des excédents éventuels des opérations propres ayant bénéficié du concours du Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine (FSHIU). Selon le management, cette provision devrait correspondre au montant à verser au FSHIU en guise de solde de tout passif qui pourrait résulter de l'application des conventions relatives aux dites opérations à l'échelle de la Société et de ses filiales. Ledit montant était prévu, à cet égard, d'être entériné dans le cadre d'une convention soumise en 2015 par la Société à la signature du Ministère en charge de l'Habitat, lequel processus demeure encore pendant à la date d'émission de ce rapport.

Dans ce même cadre, les bilans de clôture des opérations propres achevées ayant bénéficié du concours financier de l'Etat sont en cours de préparation par les services de la Société afin d'être présentés au Ministère en charge de l'Habitat. Les modalités de clôture des dites opérations devraient s'inscrire dans le cadre des dispositions de la convention susmentionnée.

2. Le compte « Fournisseurs, terrains et travaux restant à effectuer » présente un solde créditeur de 7.460.827 KDH au 31 décembre 2017. Les sociétés concernées du Groupe ont poursuivi en 2017 les travaux d'analyse des opérations figurant dans ledit compte qui ont donné lieu à des ajustements comptables additionnels, autres que ceux précédemment constatés, s'élevant à 52.601 KDH en produits et 85.260 KDH en charges. Ces travaux d'analyse devraient, en la circonstance, se poursuivre en 2018, y incluant notamment un montant de 325.654

KDH relatif au Holding Al Omrane. Il convient de signaler que des travaux restant à effectuer relatifs à des opérations disposant de procès-verbaux de réception définitive, demeurent maintenus dans ce compte jusqu'à l'apurement final des engagements y relatifs.

3. Les opérations gérées en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour le compte de l'Etat, aussi bien achevées que non achevées, présentent au 31 décembre 2017, des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 17.671.453 KDH et 18.577.959 KDH.

La Groupe a établi jusqu'à fin 2017 le bilan de clôture de 293 opérations déclarées achevées qu'il avait transmis au Ministère en charge de l'Habitat. Il est à noter qu'un projet de convention, dont le processus de signature avait été déjà initié en 2015, et portant sur les modalités de prise en charge des résultats des opérations MOD Etat achevées au niveau du Groupe, demeure toujours en cours de discussion entre le Holding Al Omrane, le Ministère en charge de l'Habitat et le Ministère de l'Economie et des Finances. Il est à rappeler que 117 anciennes opérations MOD Etat achevées, affichant des soldes débiteurs pour 158.750 KDH et des soldes créditeurs pour 239.117 KDH étaient en partie, en cours de validation par le Ministère de l'Economie et des Finances ou par le Ministère en charge de l'Habitat (45 opérations). Le management nous a informés que les bilans de clôture de ces 117 opérations feront l'objet d'une nouvelle déclaration auprès du Ministère en charge de l'Habitat selon les nouvelles modalités prévues dans le projet de convention susmentionné. Il est à rappeler également, que la Société Al Omrane Agadir avait procédé, en 2011, à l'imputation des dépenses engagées et cumulées à l'actif, sur les recettes encaissées et cumulées au passif, pour 48 opérations gérées en MOD pour le compte de l'État et ayant été déclarées achevées. Ce « netting » qui a généré, pour chaque opération, un solde net débiteur ou créditeur, a concerné un montant cumulé de dépenses de 1.198.568 KDH et de recettes de 1.297.117 KDH.

4. L'exercice 2017 a été caractérisé par la poursuite de la migration vers le nouveau système d'information de la Holding et des filiales du Groupe Al Omrane. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2017, les états financiers des sociétés du Groupe ont été préparés à partir de ce système. Les travaux d'analyse et de rapprochement consécutifs à ladite migration demeurent en cours. Comme confirmé par les Directions respectives de chacune de ces dernières, ces différents travaux ne devraient pas donner lieu, à leur achèvement, à des ajustements comptables à même d'impacter significativement chacun de leurs états financiers de l'exercice 2017 et partant, les états financiers consolidés du Groupe pour ce même exercice.

5. La Holding Al Omrane et la Société Al Omrane Rabat Salé Kenitra ont reçu un avis de vérification fiscale en avril 2018 portant sur l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur les revenus et la Taxe sur la valeur ajoutée au titre des exercices 2014 à 2017 et sur la contribution sociale de solidarité sur les bénéficiaires et revenus au titre des exercices 2014 et 2015.

Casablanca, le 17 mai 2018

Le Commissaire aux comptes  
Mazars Audit et Conseil  
Adnane LOUKILI  
Associé

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de société Holding Al Omrane, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice clos au 31 Décembre 2016. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 5.653.524 KDH dont un bénéfice net consolidé de 582.502 KDH.

### Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble du Holding Al Omrane constitué par les entreprises comprises dans la consolidation au 31 décembre 2016, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons des observations suivantes :

1. La société Holding Al Omrane a constitué en 2014 une provision forfaitaire pour 100.000 KDH au titre des excédents éventuels des opérations propres ayant bénéficié du concours du Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine (FSHIU). Selon le management, cette provision devrait correspondre au montant à verser au FSHIU en guise de solde de tout passif qui pourrait résulter de l'application des conventions relatives aux dites opérations à l'échelle de la Société et de ses filiales. Ledit montant était prévu, à cet égard, d'être entériné dans le cadre d'une convention soumise en 2015 par la Société à la signature du Ministère en charge de l'Habitat, lequel processus demeure encore pendant à la date d'émission de ce rapport.

Dans ce même cadre, les bilans de clôture des opérations propres achevées ayant bénéficié du concours financier de l'Etat sont en cours de préparation tant par Holding Al Omrane que par les différentes filiales

concernées afin d'être présentés au Ministère en charge de l'Habitat. Les modalités de clôture desdites opérations devraient s'inscrire dans le cadre des dispositions de la convention susmentionnée.

2. Le compte « Fournisseurs, terrains et travaux restant à effectuer » présente un solde créditeur de 7.200.273 KDH au 31 Décembre 2016. Les sociétés concernées du Groupe ont poursuivi en 2016 les travaux d'analyse des opérations figurant dans ledit compte qui ont donné lieu à des ajustements comptables additionnels, autres que ceux précédemment constatés à fin 2015, s'élevant à 52.601 KDH en produits et 85.260 KDH en charges. Ces travaux d'analyse devraient, en la circonstance, se poursuivre en 2017, y incluant notamment un montant de 278.331 KDH relatif au Holding Al Omrane. Il convient de signaler que des travaux restant à effectuer relatifs à des opérations disposant de procès-verbaux de réception définitive, demeurant maintenus dans ce groupe jusqu'à l'apurement final des engagements y relatifs.
3. Les opérations gérées en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour le compte de l'Etat, aussi bien achevées que non achevées, présentent au 31 Décembre 2016, des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 15.573.190 KDH et 16.056.371 KDH.

Courant l'exercice 2015, les bilans de clôture de 177 opérations déclarées achevées des différentes filiales concernées du Groupe avaient été transmis au Ministère en charge de l'Habitat. Au cours de l'exercice 2016, aucune autre nouvelle opération s'inscrivant dans ce cadre n'a été déclarée achevée. Il est à noter qu'un projet de convention portant sur les modalités de prise en charge des résultats des opérations MOD Etat achevées au niveau du Groupe est en cours de discussion entre Holding Al Omrane, le Ministère en charge de l'Habitat et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Il est à rappeler que 117 anciennes opérations MOD Etat achevées, affichant des soldes débiteurs pour 158.750 KDH et des soldes créditeurs pour 239.117 KDH étaient, en partie, en cours de validation par le Ministère de l'Economie et des Finances ou par le Ministère en charge de l'Habitat (45 opérations). Le management nous a informés que les bilans de clôture de ces 117 opérations feront l'objet d'une nouvelle déclaration auprès du Ministère en charge de l'Habitat selon les nouvelles modalités prévues dans le projet de convention susmentionné.

Il est à rappeler également, que la Société Al Omrane Agadir avait procédé, en 2011, à l'imputation des dépenses engagées et cumulées à l'actif, sur les recettes encaissées et cumulées au passif, pour 48 opérations gérées en MOD pour le compte de l'Etat et ayant été déclarées achevées. Ce « netting » qui a généré, pour chaque opération, un solde net débiteur ou net créditeur, a concerné un montant cumulé de dépenses de 1.198.568 KDH et un montant cumulé de recettes de 1.297.117 KDH.

4. L'exercice 2016 a été caractérisé par la poursuite de la migration vers le nouveau système d'information des filiales du Groupe Al Omrane. Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, les états financiers des sociétés du Groupe (à l'exception du Holding Al Omrane et de la Société Al Omrane Meknès) ont été préparés à partir de ce système. Les travaux d'analyse et de rapprochement consécutifs à ladite migration demeurent en cours au niveau de ces filiales. Comme confirmé par les Directions respectives de chacune de ces dernières, ces différents travaux ne devraient pas donner lieu, à leur achèvement, à des ajustements comptables à même d'impacter significativement chacun de leurs états financiers de l'exercice 2016 et partant, les états financiers consolidés du Groupe pour ce même exercice.

Casablanca, le 08 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes  
Mazars Audit et Conseil  
Adnane Loukili  
Associé

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de société Holding Al Omrane, comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice clos au 31 Décembre 2015. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 5.318.805 KDH dont un bénéfice net consolidé de 463.891 KDH.

### Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion sur les états financiers

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble du Holding Al Omrane constitué par les entreprises comprises dans la consolidation au 31 décembre 2015, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons des observations suivantes :

1. Ainsi que signalé dans notre rapport de l'exercice précédent, la société Holding Al Omrane a constitué en 2014 une provision forfaitaire pour 100.000 KDH au titre des excédents éventuels des opérations propres ayant bénéficié du concours du Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine (FSHIU). Selon le management, cette provision devrait correspondre au montant à verser au FSHIU en guise de solde de tout passif qui pourrait résulter de l'application des conventions relatives aux dites opérations à l'échelle de la Société et de ses filiales. Ledit montant était prévu, à cet égard, d'être entériné dans le cadre d'une convention soumise en 2015 par la Société à la signature du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, lequel processus demeure encore pendant à la date d'émission de ce rapport. Le management de la société nous a affirmé à cet égard qu'aucune actualisation du montant de cette provision n'a été jugée nécessaire à ce stade, anticipant que la conclusion définitive de la convention susmentionnée devrait intervenir courant 2016.

Dans ce même cadre, les bilans de clôture des opérations propres achevées ayant bénéficié du concours financier de l'Etat sont en cours de préparation tant par le Holding Al Omrane que par les différentes filiales concernées afin d'être présentés au Ministère en charge de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Les modalités de clôture des dites opérations devraient s'inscrire dans le cadre des dispositions de la convention susmentionnée.

2. Le compte « Fournisseurs, terrains et travaux restant à effectuer » présente un solde créditeur de 7.379.856 KDH au 31 Décembre 2015. Au cours de l'exercice 2015, les différentes sociétés concernées du Groupe ont, selon le cas, entamé ou poursuivi les travaux d'analyse des opérations figurant dans ledit compte. Ces travaux ont porté, à ce stade,



sur les opérations jugées les plus significatives au niveau de chacune de ces sociétés et les ajustements comptables en résultant ont été constatées dans leurs comptes respectifs de l'exercice. Le montant total des produits constatés par les différentes sociétés à l'issue de ces travaux s'élève à 198.002 KDH alors que celui correspondant des charges est de 136.541 KDH. Ces travaux d'analyse devraient, en la circonstance, se poursuivre en 2016, y incluant notamment un montant de 751.000 KDH relatif au Holding Al Omrane. Par ailleurs, et tel que confirmé par chacune des Directions des différentes sociétés concernées, les travaux restant à effectuer relatifs à des opérations disposant de procès-verbaux de réception définitive sont dans ce compte, le cas échéant, jusqu'à leur apurement final qui dépend notamment de leur engagement, effectif ou non.

3. Ainsi que signalé dans le rapport de l'exercice précédent, 117 opérations MOD Etat achevées anciennes affichant des soldes débiteurs pour 156.281 KDH et des soldes créditeurs pour 224.460 KDH demeurent, soit toujours en cours de validation par le Ministère de l'Economie et des Finances (30 opérations) ou par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville (15 opérations), soit en cours de présentation par la société (72 opérations) à ce même département en vue de l'élaboration d'une convention statuant sur lesdits soldes. D'après le management, les modalités de clôture des conventions portant sur les opérations MOD susvisées, demeurent toujours en cours d'élaboration à la date d'émission du présent rapport, en concertation avec le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

4. Les opérations gérées en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour le compte de l'Etat, aussi bien achevées que non achevées, compte non tenu des opérations visées à l'alinéa ci-dessus, présentent au 31 Décembre 2015, des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 13.664.674 KDH et 14.503.328 KDH.

Courant l'exercice 2015, les différentes filiales concernées du Groupe ont procédé à l'établissement des bilans de clôture pour un nombre total de 177 opérations. Ces derniers ont été transmis au Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Il est à noter qu'un projet de convention portant sur les modalités de prise en charge des résultats des opérations MOD Etat achevées au niveau du Groupe est en cours de discussion entre le Holding Al Omrane, le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Il est à rappeler, toujours dans le cadre des opérations gérées en MOD pour le compte de l'Etat, que la Société Al Omrane Agadir avait procédé, en 2011, à l'imputation des dépenses engagées et cumulées à l'actif, sur les recettes encaissées et cumulées au passif, pour 48 opérations gérées en MOD pour le compte de l'Etat et ayant été déclarées achevées. Ce « netting » qui a généré, pour chaque opération, un solde net débiteur ou net créditeur, a concerné un montant cumulé de dépenses de 1.198.568 KDH et un montant cumulé de recettes de 1.297.117 KDH.

L'exercice 2015 a été caractérisé par la migration vers un nouveau système d'information, prévu d'être implémenté sur une base graduelle à l'échelle de l'ensemble des sociétés du Groupe. Ai titre de l'exercice clos au 31 Décembre 2015, les états financiers des filiales suivantes ont été préparés à partir de ce système :

- Al Omrane Beni Mellal,
- Al Omrane Casablanca,
- Al Omrane El Boughaz,
- Al Omrane Fès,
- Al Omrane Lakhiaiyta,
- Al Omrane Rabat,
- Al Omrane Tamesna.

Les travaux d'analyse et de rapprochement consécutifs à ladite migration demeurent en cours au niveau de ces filiales. Comme confirmé par les Directions respectives de chacune de ces dernières, ces différents travaux ne devraient pas donner lieu, à leur achèvement, à des ajustements comptables à même d'impacter significativement chacun de leurs états financiers de l'exercice 2015 et partant, les états financiers consolidés du Groupe pour ce même exercice.

Casablanca, le 1<sup>er</sup> juin 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Dar Al Khibra**

**Samir Agoumi**  
**Associé Gérant**

**Mazars Audit et Conseil**

**Kamal Mokdad**  
**Associé Gérant**

## **Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels sociaux aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017**

### **Objet : Emission d'Obligations Ordinaires et d'Obligations Durables**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse annuels sociaux audités de la société Holding Al Omrane SA au titre des exercices clos au 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières sociales, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse sociaux annuels de la société Holding Al Omrane SA, tels qu'audités par les Co-commissaires aux comptes Mazars Audit et Conseil et Dar Alkhibra pour l'exercice 2015 et par le commissaire aux comptes Mazar Audit et Conseil au titre des exercices 2016 et 2017.

Casablanca, le 29 Octobre 2018

Les Commissaires aux Comptes

Adnane LOUKIKI  
Mazars Audit et Conseil  
Associé

Zakaria FAHIM  
BDO  
Associé

## **Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2017**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Holding Al Omrane, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 027 923 KDH dont un bénéfice net de 312 945 KDH.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE**

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier alinéa de ce rapport sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holding Al Omrane S.A au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

1. La Société a constitué en 2014 une provision forfaitaire pour 100 000 KDH au titre des excédents éventuels des opérations propres ayant bénéficié du concours du Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine (FSHIU). Selon le management, cette provision devrait correspondre au montant à verser au FSHIU en guise de solde de tout passif qui pourrait résulter de l'application des conventions relatives aux dites opérations à l'échelle de la Société et de ses filiales. Ledit montant était prévu, à cet égard, d'être entériné dans le cadre d'une convention soumise en 2015 par la Société à la signature du Ministère en charge de l'Habitat, lequel processus demeure encore pendant à la date d'émission de ce rapport.  
Dans ce même cadre, les bilans de clôture des opérations propres achevées ayant bénéficié du concours financier de l'Etat sont en cours de préparation par les services de la Société afin d'être présentés au Ministère en charge de l'Habitat. Les modalités de clôture des dites opérations devraient s'inscrire dans le cadre des dispositions de la convention susmentionnée.

2. Les travaux d'analyse des opérations figurant dans le compte « fournisseurs, terrains et travaux à effectuer » (solde créditeur de 2.217.534 KDH), lesquels avaient été entamés en 2015 et avaient porté, jusqu'à la clôture de ce dernier exercice, sur les opérations les plus significatives, ont été poursuivis et n'ont pas donné lieu à des ajustements comptables additionnels significatifs, autres que ceux précédemment constatés en 2015. A ce stade, un montant de 325.654 KDH demeure en cours d'analyse. Il convient de signaler que des travaux restant à effectuer relatifs à des opérations disposant de procès-verbaux de réception définitive, demeurent maintenus dans ce compte jusqu'à l'apurement final des engagements y relatifs.
3. Les opérations gérées en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour le compte de l'Etat, aussi bien achevées que non achevées, présentent, au 31 décembre 2017 des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 852.528 KDH et 1.098.458 KDH.

La société a établi jusqu'à fin 2017 le bilan de clôture de 73 opérations déclarées achevées qu'elle avait transmis au Ministère en charge de l'Habitat. Il est à noter qu'un projet de convention, dont le processus de signature avait été déjà initié en 2015, et portant sur les modalités de prise en charge des résultats des opérations MOD Etat achevées au niveau du Groupe, demeure toujours en cours de discussion entre le Holding Al Omrane, le Ministère en charge de l'Habitat et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Il est à rappeler que 117 anciennes opérations MOD Etat achevées, affichant des soldes débiteurs pour 158.750 KDH et des soldes créditeurs pour 239.117 KDH étaient, en partie, en cours de validation par le Ministère de l'Economie et des Finances ou par le Ministère en charge de l'Habitat (45 opérations). Le management nous a informés que les bilans de clôture de ces 117 opérations feront l'objet d'une nouvelle déclaration auprès du Ministère en charge de l'Habitat selon les nouvelles modalités prévues dans le projet de convention susmentionné.

4. L'exercice 2017 a été caractérisé par la migration vers un nouveau système d'information à partir duquel les états de synthèse ont été générés. Les travaux d'analyse et de rapprochement consécutifs à ladite migration sont en cours. Comme confirmé par la Direction de la Société, ces différents travaux ne devraient pas donner lieu, à leur achèvement, à des ajustements comptables à même d'impacter significativement les états de synthèse de l'exercice 2017.

#### **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 12 avril 2018

Le Commissaire aux comptes

Mazars Audit et Conseil

Adnane LOUKILI  
Associé

## Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Holding Al Omrane, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 3.009.096 KDH dont un bénéfice net comptable de l'exercice de 331.394 KDH.

### Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier alinéa de ce rapport sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holding AL Omrane S.A au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons des observations suivantes :

1. La société a constitué en 2014 une provision forfaitaire pour 100.000 KDH au titre des excédents éventuels des opérations propres ayant bénéficié du concours du Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine (FSHIU). Selon le management, cette provision devrait correspondre au montant à verser au FSHIU en guise de solde de tout passif qui pourrait résulter de l'application des conventions relatives aux dites opérations à l'échelle de la Société et de ses filiales. Ledit montant était prévu, à cet égard, d'être entériné dans le cadre d'une convention soumise en 2015 par la Société à la signature du Ministère en charge de l'Habitat, lequel processus demeure encore pendant à la date d'émission de ce rapport.

Dans ce même cadre, les bilans de clôture des opérations propres achevées ayant bénéficié du concours financier de l'Etat sont en cours de préparation par les services de la Société afin d'être présentés au

Ministère en charge de l'Habitat. Les modalités de clôture desdites opérations devraient s'inscrire dans le cadre des dispositions de la convention susmentionnée.

2. Les travaux d'analyse des opérations figurant dans le compte « fournisseurs, terrains et travaux restant à effectuer » (solde créditeur de 2.411.151 KDH), lesquels avaient été entamés en 2015 et avaient porté, jusqu'à la clôture de ce dernier exercice, sur les opérations les plus significatives, ont été poursuivis en 2016 et n'ont pas donné lieu à des ajustements comptables significatifs, autres que ceux précédemment constatés en 2015. A ce stade, un montant de 278.331 KDH demeure en cours d'analyse. Il convient de signaler que des travaux restant à effectuer relatifs à des opérations disposant de procès-verbaux de réception définitive, demeurent maintenus dans ce compte jusqu'à l'apurement final des engagements y relatifs.
3. Les opérations gérées en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) pour le compte de l'Etat, aussi bien achevées que non achevées, présentent au 31 Décembre 2016, des soldes débiteurs et créditeurs pour respectivement 797.251 KDH et 976.284 KDH.

La société a établi en 2015 le bilan d'une seule opération déclarée achevée qu'elle avait transmis au Ministère chargé de l'Habitat. Aucune nouvelle opération achevée n'a été déclarée au cours de l'exercice 2016. Il est à noter qu'un projet de convention portant sur les modalités de prise en charge des résultats des opérations MOD Etat achevées au niveau du Groupe demeure toujours en cours de discussion entre le Holding Al Omrane, le Ministère en charge de l'Habitat et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Il est à rappeler que 117 anciennes opérations MOD Etat achevées, affichant des soldes débiteurs pour 158.750 KDH et des soldes créditeurs pour 239.117 KDH étaient, en partie, en cours de validation par le Ministère de l'Economie et des Finances ou par le Ministère en charge de l'Habitat (45 opérations). Le management nous a informés que les bilans de clôture de ces 117 opérations feront l'objet d'une nouvelle déclaration auprès du Ministère en charge de l'Habitat selon les nouvelles modalités prévues dans le projet de convention susmentionné.

#### **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 08 juin 2017

Le Commissaire aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Adnane Loukili  
Associé

## Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Holding Al Omrane S.A., comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015. Ces états de synthèse font ressortir des capitaux propres et assimilés de 2.912.996 KDH dont un bénéfice net comptable de l'exercice de 253.261 KDH.

### Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier alinéa de ce rapport sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Holding AL Omrane S.A au 31 décembre 2015 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons des observations suivantes :

1. Ainsi que signalé dans notre rapport de l'exercice précédent, la société Holding Al Omrane a constitué en 2014 une provision forfaitaire pour 100 000 KDH au titre des excédents éventuels des opérations propres ayant bénéficié du concours du Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine (FSHIU). Selon le management, cette provision devrait correspondre au montant à verser au FSHIU en guise de solde de tout passif qui pourrait résulter de l'application des conventions relatives aux dites opérations à l'échelle de la Société et de ses filiales. Ledit montant était prévu, à cet égard, d'être entériné dans le cadre d'une convention soumise en 2015 par la Société à la signature du Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, lequel processus demeure encore pendant à la date d'émission de ce rapport. Le management de la société nous a affirmé à cet égard qu'aucune actualisation du montant de cette provision n'a été jugée nécessaire à ce stade, anticipant que la conclusion définitive de la convention susmentionnée devrait intervenir courant 2016.

Dans ce même cadre, les bilans de clôture des opérations propres achevées ayant bénéficié du concours financier de l'Etat sont en cours de préparation par les services de la Société afin d'être présentés au

Ministère chargé de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Les modalités de clôture desdites opérations devraient s'inscrire dans le cadre des dispositions de la convention susmentionnée.

2. Les travaux d'analyse du compte « Fournisseurs, Terrains et Travaux restant à effectuer », entamés durant l'exercice précédent, se sont poursuivis en 2015. Au titre de cet exercice, ces travaux d'analyse se sont traduits par des impacts positifs sur les produits de l'exercice pour 95.703 KDH et négatifs sur les charges de l'exercice pour 82.170 KDH, soit un impact net positif sur le résultat avant impôt de 13.533 KDH. Jusqu'au 31 Décembre 2015, un montant de 751.000 KDH (sur un solde de 2.481.375 KDH au 31 Décembre 2015) demeurait en cours d'analyse. Par ailleurs, et tel que confirmé par le management de la société, des travaux restant à effectuer relatifs à des opérations disposant de procès-verbaux de réception définitive sont maintenus dans ce compte, le cas échéant, jusqu'à leur apurement final qui dépend notamment de leur engagement, effectif ou non.
3. Ainsi que signalé dans le rapport de l'exercice précédent, 117 opérations MOD Etat achevées anciennes affichant des soldes débiteurs pour 156.281 KDH et des soldes créditeurs pour 224.460 KDH demeurent, soit toujours en cours de validation par le Ministère de l'Economie et des Finances (30 opérations) soit par le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville (15 opérations), soit en cours de présentation par la société (72 opérations) à ce même département en vue de l'élaboration d'une convention statuant sur lesdits soldes. D'après le management, les modalités de clôture des conventions portant sur les opérations MOD susvisées, demeurent toujours en cours d'élaboration à la date d'émission du présent rapport, en concertation avec le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville.
4. Les opérations MOD Etat en cours présentent au 31 Décembre 2015 des soldes débiteurs pour 686.590 KDH et des soldes créditeurs pour 677.364 KDH. Durant l'exercice 2015, la société a procédé à l'établissement du bilan de clôture d'une seule opération achevée présentant respectivement un solde débiteur de 21.212 KDH et un solde créditeur de 36.340 KDH. Ce bilan a été transmis au Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville. Il est à noter à cet égard, qu'un projet de convention portant sur les modalités de prise en charge des résultats des opérations MOD Etat achevées au niveau du Groupe est en cours de discussion entre le Holding Al Omrane, le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et le Ministère de l'Economie et des Finances.

#### **VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Directoire avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 1<sup>er</sup> Juin 2016

Le Commissaire aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Kamal Mokdad  
Associé Gérant



### III. LES CONSEILLERS FINANCIERS

#### Identité

Dénomination ou raison sociale :	Valoris Corporate Finance	Capital Trust Finance
Représentant légal :	Montassir BENBEKHALED	Reda BENNANI
Fonction :	Directeur	Directeur Général
Adresse :	355, Route d'El Jadida, Casablanca	50, Bd. Rachidi, Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 (0) 5 22 23 97 60	+212 (0) 5 22 46 63 50
Numéro de fax :	+212 (0) 5 22 98 06 05	+212 (0) 5 22 49 13 07
Adresse électronique :	m.benbekhaled@capitalgestiongroup.com	r.bennani@capitaltrust.ma

#### Attestation

#### **Objet : Note d'information relative à l'émission d'Obligations Ordinaires et d'Obligations Durables pour un montant de 1 Milliard de Dirhams**

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité conjointe et solidaire. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier du Holding Al Omrane à travers :

- Les commentaires et analyses fournis par les dirigeants du HAO, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès de ceux-ci selon les standards de la profession afin de nous assurer de la sincérité des informations contenues dans la présente note d'information ;
- Les analyses et statistiques sectorielles ;
- Les rapports annuels relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017 ;
- Les comptes sociaux du Holding Al Omrane pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les comptes consolidés du Holding Al Omrane pour les exercices clos aux 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos 31 décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux du HAO relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du Holding Al Omrane relatifs aux exercices clos les 31 Décembre 2015, 2016 et 2017 ;
- Les rapports du Directoire trimestriels ;
- Les procès-verbaux des réunions du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires du HAO relatifs aux exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 jusqu'à la date de visa ;
- Le rapport des auditeurs externes sur le contrôle interne.

Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

#### **Les Conseillers Financiers**

**Reda BENNANI**  
Capital Trust Finance  
Directeur

**Montassir BENBEKHALED**  
Valoris Corporate Finance  
Directeur

#### IV. LE CONSEILLER JURIDIQUE

##### Identité

---

Dénomination ou raison sociale :	Hdid Consultants
Représentant légal :	Hdid Mohamed
Fonction :	Associé Gérant – Expert-Comptable DPLE
Adresse :	4, Rue MAATI JAZOULI (Ex rue FRIOL), Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 39 78 51/52
Numéro de fax :	05 22 39 78 50
Adresse électronique :	m.hdid@hdid.ma

---

##### Attestation

**Objet : Emission d'obligations ordinaires et d'obligations de type « Green & Social bonds».**  
**Montant de l'émission 1 milliard de dirhams dont 500 millions de dirhams en Social & Green Bonds**  
**PV de l'AGO du 28 février 2018, PV de l'AGO du 29 juin 2018, PV du Directoire du 24 octobre 2018 et**  
**décision du Président du Directoire du 29 octobre 2018**

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires du Groupe Al Omrane et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Cette attestation est délivrée pour servir et faire valoir ce que de droit.

**Mohamed HDID**  
**Associé Gérant**  
**HDID Consultants**

## V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

### Identité

---

Dénomination ou raison sociale :	Holding Al Omrane
Représentant légal :	Youssef EL IRAKI
Fonction :	Directeur du Pôle Finances et Contrôle de Gestion
Adresse :	Rue Boundoq, Mail central - Hay Ryad 10100 Rabat
Numéro de téléphone :	(+212) 05 37 56 91 42
Numéro de fax :	(+212) 05 37 56 63 92
Adresse électronique :	comfi@alomrane.gov.ma

---

## VII. LA SECONDE OPINION

### Identité

---

Dénomination ou raison sociale :	VIGEO EIRIS
Représentant légal :	Fouad Benseddik
Fonction :	Directeur Général
Adresse :	Technopark, Route de Nouaceur 6 <sup>ème</sup> étage, Bureau 601 Casablanca
Numéro de téléphone :	+212 5 22 87 17 77
Numéro de fax :	+212 5 22 87 47 27
Adresse électronique :	fouad.benseddik@vigeo.com

---

### Attestation<sup>1</sup>

Vigeo Eiris confirme que l'obligation envisagée par le Groupe AL OMRANE est une "Social & Green Bond" à empreinte positive, alignée de façon probante avec les Lignes directrices des Obligations Durables relatives au financement de projets sociaux et de projets environnementaux.

Vigeo Eiris formule une assurance de niveau raisonnable sur le caractère environnemental et sur le caractère social de cette opération.

- **Opinion sur l'émetteur** : la performance générale de l'émetteur en responsabilité sociale et environnementale est évaluée à un niveau probant.
  - ✓ Le Groupe AL OMRANE réalise une performance ESG inégale selon les piliers. Les engagements du Groupe les plus avancés sont observés dans le domaine Social, qui est évalué à un niveau probant. Sa performance en matière de Gouvernance est évaluée à niveau probant. Sa performance en matière d'Environnement est de niveau amorcé, avec une dynamique positive.
  - ✓ Nous n'avons pas relevé de controverse ni d'allégation récente mettant en cause le Groupe AL OMRANE sur ses facteurs de responsabilité sociale et environnementale.
  
- **Opinion sur l'émission obligataire** : le cadre mis en place par le Groupe AL OMRANE pour son émission obligataire « Green & Social Bond » est de notre point de vue cohérent avec ses orientations en matière de développement durable. L'émetteur a défini de façon probante les objectifs, les règles d'utilisation et de gestion des fonds, ainsi que les dispositifs de sélection et d'évaluation des projets. Cependant, nous avons recommandé de formaliser et de rendre public ce cadre, ainsi que de renforcer le suivi et la gestion des risques ESG associés aux projets éligibles.
  - ✓ Le produit de l'émission sera utilisé pour refinancer deux catégories de projets éligibles, à savoir d'une part des projets démonstrateurs d'efficacité énergétique qui contribuent à l'atténuation du changement climatique, et d'autre part des projets sociaux de relogement et de recasement de populations issues des bidonvilles qui contribuent à l'accès au logement et aux services essentiels. Ces catégories de projets sont en ligne avec cinq Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
  - ✓ Les bénéfices des projets d'efficacité énergétique et des projets de relogement et/ou de recasement de ménages issus de bidonville sont définis, pertinents et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.
  - ✓ Vigeo Eiris considère que le processus d'évaluation et de sélection des projets est clairement défini et qu'il est probant en matière de gouvernance et de transparence, et repose sur des critères de sélection/d'exclusion documentées et pertinents. En revanche, notre assurance sur la gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux projets est partielle. Nous avons recommandé à

---

<sup>1</sup> Joint en annexe

l'émetteur de renforcer les dispositifs d'identification et de maîtrise des risques sociaux et environnementaux associés à ces projets.

- ✓ Nous sommes d'avis que les engagements et les règles de gestion des fonds sont formalisés avec clarté et sont de nature à permettre un processus d'allocation documenté et transparent.
- ✓ Nous considérons que les engagements et les processus en matière de reporting sont probants, incluant notamment un dispositif efficace de contrôle de l'utilisation des fonds. Notre niveau d'assurance est raisonnable sur la capacité de l'émetteur à rendre compte de l'utilisation des fonds et des bénéficiaires directs des projets éligibles. Nous avons recommandé à l'émetteur de renforcer ses dispositifs de suivi et de reporting notamment sur les impacts des projets sociaux.

## Disclaimer

### Transparence sur la relation entre Vigeo Eiris et l'émetteur :

Vigeo Eiris n'a préalablement exécuté aucune mission d'audit ni de conseil pour le Groupe AL OMRANE et ses filiales et aucune relation d'affaire ou d'intérêt (financière ou autre) ne lie Vigeo Eiris et le Groupe AL OMRANE.

La présente opinion est une opinion indépendante délivrée au Groupe AL OMRANE, à sa demande, et à l'attention de ses investisseurs et/ou d'autres parties prenantes. Elle vise à rendre compte de l'évaluation du caractère soutenable et responsable de l'émission obligataire envisagée par l'émetteur. Elle est établie sur la base des informations qui ont été portées à notre connaissance - à savoir les documents, les entretiens avec l'encadrement et les précisions apportées tout au long des diligences, partant du principe que cette information lui a été remise de bonne foi - et que nous avons analysées en application de notre méthodologie et de nos règles d'assurance qualité internes. Vigeo Eiris n'a pas interrogé de parties prenantes externes à l'émetteur, ni effectué d'audit ni d'autre test pour vérifier l'exactitude des informations fournies par l'émetteur. L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des informations collectées sont la responsabilité de l'émetteur. L'émetteur est seul responsable de l'effectivité de ses engagements tels qu'ils ressortent de ses politiques, de leur déploiement et de leur suivi. L'expression de cette opinion ne signifie pas que Vigeo Eiris certifie la tangibilité, l'excellence ou l'irréversibilité des projets financés par cette émission obligataire. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne ni la performance financière de l'obligation ni une assurance sur l'utilisation effective des fonds telle que prévue dans le 'Utilisation des fonds'. Vigeo Eiris ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'utilisation ou de l'inutilisation par des tierces parties de cette opinion que ce soit pour une prise de décision d'investissement ou tout autre type de transaction commerciale. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne pas la solvabilité du Groupe AL OMRANE ni ses obligations financières et ne saurait en aucun cas être invoquées ou utilisée dans le cadre d'un contentieux ou d'un mécanisme de règlement d'un différend commercial.

Restriction sur la distribution et l'utilisation de cette Opinion : l'opinion est fournie par Vigeo Eiris à l'émetteur et ne peut être utilisée que par l'émetteur. La distribution et la publication sont laissées à la discrétion de l'émetteur, soumises à l'approbation de Vigeo Eiris.

Rabat, le 29 Octobre 2018

**Fouad BENSEDDIK**

Directeur de la Méthode de Vigeo Eiris  
Directeur de la mission

## **PARTIE II. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**

## I. CADRE DE L'OPÉRATION

L'Assemblée Générale Ordinaire du Holding Al Omrane tenue en date du 28 Février 2018, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, a autorisé, en application des dispositions des articles 292 et suivants de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, l'émission par appel public à l'épargne en une ou plusieurs fois, à taux fixe ou variable, et pendant une période de 2 ans à compter de ladite assemblée d'un emprunt composé d'obligations ordinaires et d'obligations durables (obligations de type « Social & Green Bonds ») - tel que précisé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Holding Al Omrane tenue en date du 29 Juin 2018 - pour un montant maximal d'un milliard de dirhams (1.000.000.000 MAD) et pour une maturité maximale de dix années.

Par ailleurs, L'assemblée Générale Ordinaire du Holding Al Omrane, a délégué au Directoire les pouvoirs les plus étendus à l'effet de procéder à ladite émission obligataire avec faculté de subdéléguer au Président du Directoire.

L'assemblée générale ordinaire n'a pas limité le montant de l'opération aux souscriptions effectivement reçues. Conformément à l'article 298 de la loi sur la SA tel que modifié et complétée, le montant de l'emprunt obligataire doit être entièrement souscrit. A défaut les souscriptions sont réputées non avenues.

Dans le cadre de la délégation de pouvoirs conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Février 2018, le Directoire lors de sa réunion tenue le 24 octobre 2018 a :

- décidé de l'émission d'un emprunt obligataire ordinaire et durable (de type Social & Green Bonds) par appel public à l'épargne d'un montant nominal global maximal de 1 milliard de dirhams ;
- décidé de donner les pouvoirs les plus étendus au Président du Directoire à l'effet de fixer les modalités et conditions définitives de l'emprunt obligataire et d'accomplir toutes formalités matérielles nécessaires à l'émission des obligations et de signer le contrat d'émission ;
- décidé de désigner M. Karim MOUTTAKI en qualité de mandataire provisoire de la masse des obligataires en attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires.

Dans ce contexte, le Président du Directoire a décidé le 29 Octobre 2018 des termes et modalités d'émission d'un emprunt obligataire ordinaire et de type « Green & Social » d'un montant nominal global un milliard de dirhams (1.000 000 000 MAD) qui se décompose en six tranches.

Le Président du Directoire dans le cadre de la délégation de pouvoirs susmentionnée a fixé la période de souscription du 12 au 14 Novembre 2018 (inclus) et la date de jouissance au 23 Novembre 2018.

La présente émission est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain tels que présentés dans la présente note d'information.

## II. PRESENTATION DES « SOCIAL & GREEN BONDS »

### II.1. Développement du marché des Green & Social Bonds au Maroc

Le marché des Green bonds est né dans un contexte de prise de conscience collective des enjeux environnementaux et d'activisme en vue de réduire les impacts environnementaux des activités humaines.

Au Maroc, l'AMMC a produit en 2016 un guide sur les greens bonds pour préparer le cadre réglementaire et conceptuelle de ce nouveau produit financier.

MASEN, acteur central des énergies renouvelables au Maroc, a procédé à la première émission obligataire verte au Maroc d'un montant de 1,15 milliard de dirhams (106 M€), en vue de contribuer au financement des projets solaires de Noor Laâyoune, Noor Boujdour et Noor Ouarzazate IV.

Depuis, 2 banques marocaines ont réussi le placement de près de 2 milliards d'obligations à caractère écologique pour des maturités allant de 5 à 10 ans.

En 2018, l'AMMC a produit un 2<sup>ème</sup> guide englobant en plus des « Green bonds », les « Social Bonds<sup>2</sup>», et les « Sustainability Bonds », englobant à la fois les caractéristiques des « Green et Social Bonds ».

### II.2. Principes des obligations sociales et vertes ou « Social and Green Bonds »

Selon les « Green Bond Principles » et les « Social Bond Principles », formant ensemble les « Sustainability Bond Guidelines » :

- les obligations « Green Bonds » traduites littéralement par « Obligations Vertes » sont des obligations dont le produit est exclusivement affecté au financement ou au refinancement, total ou partiel, de nouveaux projets ou de projets existants ayant des impacts environnementaux positifs ;
- les obligations « Social Bonds » traduites littéralement par « Obligations Sociales », sont des obligations dont les revenus sont exclusivement utilisés pour des opérations de financement ou de refinancement de projets sociaux.

Les « Green Bond Principles » et les « Social Bond Principles » sont des directives de processus qui recommandent la transparence, la divulgation et l'incitation à l'intégrité afin de promouvoir le développement de ce marché en croissance rapide.

Par ailleurs, les « Sustainability Bond Guidelines » exigent que l'émetteur de Social and Green Bonds définisse de manière détaillée la vocation environnementale et sociale de son (ses) projet(s) lui permettant de s'inscrire dans l'une des catégories de projets durables (social et vert) admissible selon des critères d'admissibilité et des objectifs de durabilité environnementale et sociale.

Les « Sustainability Bond Guidelines » exigent également que le produit net des obligations sociales et vertes soit suivi de manière appropriée et attesté par un processus interne formel lié à l'activité du Groupe Al Omrane pour les projets durables.

---

<sup>2</sup> Obligations dont les revenus sont exclusivement utilisés pour des opérations de financement ou de refinancement de projets sociaux



Les « Sustainability Bond Guidelines », les émetteurs d'obligations dites « Social and Green Bonds » sont tenus de prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer que le montant des obligations sociales et vertes en circulation soit assorti en permanence à l'encours des financements alloués aux projets à impacts sociaux et environnementaux éligibles.

Selon les « Sustainability Bond Guidelines » l'émetteur s'engage à rendre compte de manière transparente de la gestion de son émission obligataire annuellement et jusqu'à la date de maturité de l'émission.

Dans le cadre de son émission d'obligations de type « Green bonds » & « Social bonds » le Groupe Al Omrane a mandaté la société Vigeo Eiris afin de délivrer une opinion indépendante sur la prise en compte des facteurs et des finalités de responsabilité sociale et environnementale dans la conception et la gestion des tranches « Social & Green Bond » de l'émission obligataire envisagée.

### **II.3. Description des « Social & Green Bonds » du Groupe Al Omrane**

#### **a. Evaluation et sélection des projets Social and Green Bonds**

Vigeo Eiris considère que le processus d'évaluation et de sélection des projets est clairement défini et probant en matière de gouvernance et de transparence, et qu'il repose sur des critères de sélection/d'exclusion définis et pertinents.

Vigeo Eiris a recommandé à l'émetteur de rendre public son cadre d'émission, et de renforcer l'identification et la maîtrise des risques ESG liés aux projets.

Le processus d'évaluation et de sélection des projets éligibles est clairement défini. La gouvernance du processus est rationnellement structurée :

Un comité de pilotage dédié a été constitué en novembre 2017 et les personnes impliquées en interne ont les profils et les compétences appropriées. Le comité regroupe les directeurs de l'entreprise qui sont en charge de l'émission et des projets éligibles, à savoir le Pôle Finance et contrôle de gestion, le Pole Ingénierie et Développement Social et le Chargé de Mission en charge des projets VSB. Le cas échéant, ce comité peut mobiliser d'autres expertises internes chaque fois que nécessaire.

Vigeo Eiris a recommandé d'intégrer aussi des experts externes au comité de pilotage, notamment pour renforcer l'expertise en termes de gestion des risques environnementaux et sociaux des projets.

Par ailleurs, les rôles et responsabilités internes sont bien définis, le comité est en charge de l'ensemble des aspects de l'émission obligataire, à savoir :

- Elaboration du cadre général de gouvernance (procédures, responsabilités, critères), de son application et de son suivi ;
- Sélection et évaluation des projets éligibles : avant, pendant et après leur refinancement ;
- Suivi des projets éligibles, y compris sur la gestion responsable des risques environnementaux et sociaux associés à ces projets.

Dans son rapport, Vigeo Eiris annonce ne pas avoir de visibilité sur les interactions de l'émetteur avec les trois ministères impliqués dans les projets éligibles.

Les projets éligibles sont tous sélectionnés parmi les projets préalablement validés dans le cadre du Conseil d'Administration des filiales concernées dont le Président est un membre du Directoire de la Holding Al Omrane (HAO), et constitué de représentants du Ministère de tutelle en charge de l'Habitat et du Ministère des Finances :

- Toutes les opérations de l'émetteur doivent obéir aux prérequis administratifs, fonciers, commerciaux et financiers internes définis par Al Omrane (HAO) et validés par le Conseil d'Administration des filiales ;
- Une première liste de projets éligibles a été établie par les Pôles Finance et Contrôle de Gestion et Ingénierie et Développement Social.

Le comité se réunit périodiquement pour assurer la sélection et l'évaluation des projets éligibles.

- Un compte rendu est fait suite à chaque réunion, permettant la traçabilité des décisions de sélection ;
- Les décisions du comité sont présentées trimestriellement au Directoire de HAO, qui les valide.

Ainsi, le processus repose sur des critères de sélection et d'exclusion pertinents, à savoir :

- Les critères d'utilisation des fonds, basés sur la définition des projets éligibles
- Un critère d'exclusion : l'émetteur s'engage à exclure :
  - tout projet ayant donné lieu à une mise en examen et/ou à une condamnation de l'émetteur ;
  - tout projet faisant face à une ou plusieurs des conditions suivantes : >20% du foncier difficilement régularisable (ex : plusieurs héritiers non localisés) ; >5% des lots non connectés aux réseaux de services essentiels ; >5% de réclamations sur la non-conformité des superficies des lots.

Si un projet éligible ne respecte plus un ou plusieurs des critères d'éligibilité ci-dessus, l'émetteur s'engage à ce que ce projet soit dès que possible remplacé par un autre projet éligible respectant la procédure et les critères définis dans ce cadre général.

Vigéo Eiris recommande d'étendre ces exclusions aux projets faisant l'objet de controverse ESG de niveau critique<sup>3</sup>. Vigéo Eiris a recommandé également d'exclure les projets sociaux n'ayant pas fait l'objet d'une étude socio-économique préalable et/ou d'un plan de réduction des impacts négatifs de la réinstallation.

---

<sup>3</sup> Tel que défini dans la partie « Méthodologie » dans le rapport de Vigéo Eiris en annexe de la présente note d'information

En prenant en considération les recommandations de Vigéo Eiris, le Groupe Al Omrane a clairement identifié, définies et quantifiés les catégories de projets éligibles à refinancer situés au Maroc et initiés après 2011, correspondant à l'une et/ou l'autre des deux catégories de projets suivants:

- Projets environnementaux d'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Projets sociaux de relogement et/ou de recasement de ménages issus de bidonville.

Catégorie	Définition	Objectifs	Bénéfices de développement durable	Analyse de Vigéo Eiris
<b>Efficacité énergétique des bâtiments</b>	<p>Projets de construction de bâtiments et/ou logements pilotes intégrant diverses solutions architecturales et techniques innovantes, selon différentes zones climatiques du Maroc.</p> <p><b>4 projets sélectionnés :</b> le siège social d'Al Omrane, et 3 projets pilotes démonstrateurs : Al Karama (El Hajeb), Jacaranda (Tamansourt), Al Arrouilt (Nador)</p>	<p>Améliorer l'efficacité énergétique des logements</p> <p>Réduire la consommation moyenne du logement</p>	<p><b>Atténuation du changement climatique</b></p> <p>Économies d'énergie (577 MWh/an au total pour les 481 logements, 133 MWh/an sur le siège social)</p> <p>Réduction des émissions de GES (51 t.eqCO2/an au total pour 481 logements et 62 t.eqCO2/an pour le siège social)</p>	<p>La définition de la catégorie est claire et le contenu est pertinent, en ligne avec la stratégie de l'émetteur.</p> <p>Les types d'équipements, de travaux et de technologies éligibles sont clairement définis, même si aucun système de management environnemental ni certification n'est prévu.</p> <p>Des simulations ex-ante de la performance énergétique évaluent une consommation conventionnelle d'énergie des logements qui est inférieure de 12% par rapport à la consommation de référence (RTCM).</p> <p>Les bénéfices environnementaux des projets démonstrateurs d'efficacité énergétique sont définis, pertinents et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.</p>
<b>Relogement et/ou de recasement de bidonvillois</b>	<p>Projets de relogement et recasement de familles issues de bidonvilles avec la mixité requise par le programme Ville Sans Bidonville (VSB) sur des terrains et logements viabilisés ou projets avec des lots de prévention vendus au coût de revient ou avec une marge faible.</p> <p><b>4 projets sélectionnés :</b> situés à Casablanca et Marrakech (Al Fadl, Al Hamd, Al Maroua, Ain Slim).</p>	<p>Améliorer le nombre de ménages accédant à un logement décent et légal pour les ménages issus de bidonville concernés par les opérations VSB</p>	<p><b>Accès au logement et aux services essentiels</b></p> <p>32.800 personnes relogées ou recasées</p> <p>100% de populations déplacées relogées ou recasées, avec un titre de propriété</p> <p>100% de raccordement aux réseaux de services essentiels</p>	<p>La définition de la catégorie est claire et le contenu est pertinent, en ligne avec la stratégie de l'émetteur.</p> <p>Les populations bénéficiaires et les actions ciblées sont clairement définies.</p> <p>Des objectifs-cibles annuels sont définis.</p> <p>Les bénéfices sociaux directs des projets de relogement / recasement de bidonvillois sont définis et pertinents, et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.</p>

Source : Vigéo Eiris

## b. Allocation des fonds :

Le tableau ci-dessous présente le détail des 8 projets à refinancer :

Projet	Typologie	Société porteuse du projet	Montant de l'investissement	Stade d'avancement	Date de démarrage
<b>Al Fadl Casablanca</b>	Impact social. Relogement de populations issues de bidonvilles (8091 ménages)	SAO Casablanca Settat	227 MMAD	87%	30/12/2012
<b>Al Hamd Casablanca</b>	Impact social. Relogement de populations issues de bidonvilles (15453 ménages)	SAO Casablanca Settat	335 MMAD	84%	15/07/2014 18/03/2015 09/03/2016
<b>Al Maroua Casablanca</b>	Impact social. Relogement de populations issues de bidonvilles (6903 ménages)	SAO Casablanca Settat	118 MMAD	92%	02/10/2014
<b>Ain Slim Marrakech</b>	Impact social et environnemental. Relogement de populations issues de bidonvilles (2363 ménages). Récupération des eaux pluviales pour réutilisation comme eau d'arrosage des espaces verts et utilisation du système du goutte à goutte pour l'arrosage des espaces vert +assainissement liquide pour le douar -Amélioration de la qualité de vie de 195 Ménages.	SAO Marrakech Safi	120 MMAD	86%	10/12/2015
<b>Siège social de la société Al Omrane Chrafate</b>	Impact environnemental. Construction du siège de la Société Al Omrane Chrafate	SAO Chrafate	24 MMAD	100%	31/12/2016
<b>Al Karama El Hajeb</b>	Impact social. Projet de 96 logements sociaux « AL KARAMA » EL HAJEB	SAO Meknès	28 MMAD	100%	16/02/2012
<b>Al Ouard 2 Al Aroui</b>	Impact social. Projet de 248 logements sociaux	SAO Oriental	36 MMAD	90%	14/03/2016
<b>Jacaranda Tamansourt</b>	Impact social. Projet de 280 logements sociaux	SAO Tamansourt	105 MMAD	74%	20/12/2011

Source : HAO

L'investissement total des 8 projets est de 993 MMAD. La clé de répartition se fera en fonction de la part du montant de l'investissement du projet sur l'investissement total :

Projet	Montant de l'investissement (MMAD)	Part	Répartition (MMAD)
Al Fadl Casablanca	227	23%	114
<b>Al Hamd Casablanca</b>	<b>335</b>	<b>34%</b>	<b>169</b>
Al Maroua Casablanca	118	12%	59
Ain Slim Marrakech	120	12%	60
Siège social de la société Al Omrane Chrafate	24	2%	12
Al Karama El Hajeb	28	3%	14
Al Ouard 2 Al Aroui	36	4%	18
<b>Jacaranda Tamansourt</b>	<b>105</b>	<b>11%</b>	<b>53</b>
<b>Total</b>	<b>993</b>	<b>100%</b>	<b>500</b>

Par ailleurs, il convient de préciser que les projets listés ci-dessus dont le stade d'avancement est achevé ou quasi achevé seront refinancés par la totalité des fonds levés dans le cadre des tranches d'obligations Durables « Green & Social Bonds ».

La procédure de sélection des projets éligibles en cas de sortie d'un ou de plusieurs projets du portefeuille du HAO est la même que celle pour la sélection initiale.

Dans le cas où un ou plusieurs actifs refinancés par le produit d'émission des obligations durables (de type Social & Green bond) sortent du portefeuille de l'émetteur, l'émetteur s'engage dans un délai de 9 mois à (i) rembourser de manière anticipée la partie correspondante aux actifs sortis, ou (ii) réinvestir dans de nouveaux projets de telle manière à maintenir en permanence une taille du portefeuille d'actifs au moins égale à l'encours des obligations à caractère durable (« Social & Green »).

Une assemblée générale des obligataires sera convoquée à l'effet de statuer sur les actifs qui seront proposés par l'émetteur pour le réinvestissement. Dans le cas où la proposition faite par l'émetteur ne rassemble pas la majorité des votes de l'assemblée générale des obligataires, l'émetteur procédera au remboursement anticipé des fonds correspondant aux actifs sortis du portefeuille.

### c. Gestion des fonds

Le Groupe Al Omrane se conforme aux instructions définies par les « Green Bond Principles » et les « Social Bond Principles ». Ainsi, le Groupe Al Omrane s'engage à respecter ses engagements quant aux principes suivants :

- L'intégralité du produit net de l'émission obligataire sociale et environnementale sera gérée par le Groupe Al Omrane ;
- La part de refinancement des projets éligibles est de 100%. Le produit de l'émission sera immédiatement alloué aux projets éligibles sélectionnés, via un compte comptable spécifique qui trace l'ensemble des dépenses et des recettes spécifiques aux projets éligibles sélectionnés.
  - 100% du montant des projets éligibles sélectionnés sera financé par le produit de l'émission, évitant le co-financement avec des fonds qui ne seraient pas alignés avec les « Green & Social Bond Principles ».

- La traçabilité des fonds sera réalisée au travers d'une comptabilité par compte comptable spécifique, qui retracera l'ensemble des opérations relatives à chaque projet éligible financé.
- L'allocation et la gestion des fonds seront contrôlées par les services financiers de l'émetteur, par l'audit et le contrôle interne, et par une revue externe annuelle par un commissaire aux comptes. L'allocation et le suivi des fonds seront intégrés au processus de reporting financier annuel.
- En cas de fonds non alloués (exemple : délai éventuel avant allocation au refinancement, en cas de surplus de fonds, ou de désinvestissement en cas d'exclusion d'un projet éligible refinancé), l'émetteur s'engage à ce que :
  - Le placement temporaire des fonds soit géré par la Direction Finance et Contrôle de Gestion, sous forme de cash sur un compte de l'émetteur dédié aux projets éligibles, et limité à un délai de 15 jours ouvrés avant d'être alloué vers un ou plusieurs autres projets éligibles, conformément au cadre de l'émission défini.
  - Ces fonds ne soient pas utilisés pour financer, même temporairement, des activités à forte émission de Gaz à Effet de Serres (GES) ni des activités controversées<sup>4</sup>.

#### d. Suivi et reporting

Vigeo Eiris considère que les engagements et les processus de l'émetteur en matière de reporting sont probants : un dispositif permet de contrôler efficacement l'utilisation des fonds et les bénéfices sociaux et environnementaux (résultats directs) des projets éligibles.

Le niveau d'assurance de Vigeo Eiris est raisonnable sur la capacité de l'émetteur à rendre compte de l'utilisation des produits de l'émission et des bénéfices (résultats directs), mais il est modéré sur sa capacité à en évaluer les impacts.

L'émetteur s'engage à rendre compte de manière transparente de la gestion de son émission obligataire, annuellement et jusqu'à la date de maturité de l'émission dans (i) un journal d'annonces légales en même temps que la publication de ses comptes annuels ainsi que (ii) dans son rapport annuel.

Les processus de suivi, de collecte des données et de reporting sont clairement définis et reposent sur l'expertise interne et externe adaptée, y compris au niveau projet :

- Les dispositifs de monitoring de l'entreprise assurent une remontée périodique de données pour l'ensemble des projets financés ;
- Chaque direction et entité assure la collecte et le suivi des informations, lors de comités de direction mensuels :
  - La Direction du Développement durable collecte l'information sur chaque projet et réalise une première consolidation des informations environnementales et sociales ;
  - La Direction Finance et Contrôle de Gestion collecte l'information sur les autres aspects, et réalise une consolidation des informations financières.
- Le comité de pilotage assure le suivi des indicateurs de performance sur l'utilisation des fonds et sur les résultats sociaux et environnementaux des projets éligibles :
  - Le comité de pilotage coordonne et consolide le suivi des informations sur les projets éligibles sélectionnés et sur l'émission ;

---

<sup>4</sup> Alcool, Bien-être des animaux, Produits chimiques, Armes à feu civiles, Energies Fossiles, Charbon, Sables et schistes bitumineux, Jeu d'argent, OGM, Prêts à taux d'intérêt élevé, Militaire, Energie nucléaire, Industrie du sexe, Médecine reproductive et Tabac.

- Il vérifie le respect des procédures et des critères définis dans ce cadre général, y compris de la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets éligibles, et il répond sur les éventuelles controverses relatives aux projets éligibles sélectionnés.
- Un suivi régulier est assuré par le comité, lors des réunions de direction mensuelles, et lors d'un reporting trimestriel au Directoire :
  - Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu rappelant les sujets abordés, les projets suivis, les principales conclusions et les plans d'actions éventuels décidés ;
  - Des réunions périodiques sont organisées avec l'ensemble des parties prenantes permettant d'améliorer la qualité du rendu.
- Le comité coordonne et réalise un rapport annuel détaillé dédié aux investisseurs de cette émission obligataire responsable, ainsi qu'une note de synthèse annexée au rapport de développement durable de l'émetteur, rendue visible et accessible sur son site internet ;
- Les informations publiées seront vérifiées par chaque direction dédiée, par le contrôle interne de l'émetteur et revues par le Directoire ;
- Ce reporting sera certifié annuellement par un auditeur externe (commissaire aux comptes), y compris sur les méthodes de calcul utilisées ;

Vigéo Eiris déclare que les indicateurs de reporting définis par l'émetteur sont probants pour rendre compte de l'usage des fonds et des bénéfices environnementaux et sociaux (résultats directs) des projets éligibles financés. Par ailleurs Vigéo Eiris a recommandé à l'émetteur de compléter ses indicateurs par des indicateurs d'impact social.

L'émetteur s'engage à communiquer dans sa communication financière annuelle les indicateurs de reporting suivants :

#### Eléments de suivi et de reporting de performance

Critère	Indicateurs de reporting (par projet)	Indicateurs de reporting (consolidé par émission)
<b>Utilisation des fonds</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Liste des projets financés par l'émission, assortie d'une description de chaque projet (type, localisation, technologies, statut d'avancement, dates clefs, catégorie éligible de rattachement)</li> <li>▪ Montant alloué à chaque projet (en Dhs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de projets</li> <li>▪ Montant alloué (en Dhs)</li> <li>▪ Part de fonds non alloués (en %)</li> <li>▪ Part de refinancement (en%)</li> </ul>
<b>Projets efficacité énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Economies d'énergie, mesurées en MWh/an (estimation ex ante théorique, puis évaluation ex post si disponible), en distinguant le résultat pour les 481 logements des projets démonstrateurs et le résultat pour le siège social ;</li> <li>▪ Réductions des émissions de GES, mesurées en tCO<sub>2</sub>eq/an (estimation ex ante théorique, puis évaluation ex post si disponible), en distinguant le résultat pour les 481 logements des projets démonstrateurs et le résultat pour le siège social ;</li> <li>▪ Performance énergétique des projets financés, mesurée en kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire consommée et en % d'amélioration par rapport aux seuils fixés dans la RTCM 2015 selon la zone climatique (estimation ex ante théorique, ou évaluation ex post si disponible) ;</li> <li>▪ Intensité carbone des projets financés, mesurée en CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>/an et en % d'amélioration par rapport aux seuils de la RTCM (estimation ex ante théorique, ou évaluation ex post si disponible).</li> </ul>	
<b>Projets sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre total de personnes relogées/recasées (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible) ;</li> <li>▪ Part de personnes déplacées à reloger effectivement relogées (en %, par projet et par an) ;</li> <li>▪ Part des personnes déplacées à recaser effectivement recasées (en %, par projet et par an) ;</li> <li>▪ Part de personnes relogées/recasées qui ont obtenu un titre de propriété (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible) ;</li> <li>▪ Part des personnes relogées/recasées qui bénéficient d'un raccordement aux réseaux de services essentiels (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible).</li> </ul>	

Le Groupe Al Omrane s'engage à ce que les sources de données, les méthodes et les hypothèses de calcul soient clairement définies pour chaque indicateur, et rendues publiques au moment du reporting, dans les rapports diffusés auprès des investisseurs et sur son site internet.

Le Groupe Al Omrane s'autorise à sélectionner tout autre indicateur quantitatif ou qualitatif alternatif qui serait pertinent pour remplacer ou compléter les indicateurs définis ci-dessus et s'engage à réaliser une évaluation des impacts socioéconomiques des opérations Villes Sans Bidonvilles (VSB) du Groupe dont font partie les projets sociaux éligibles à la présente émission obligatoire couvrant des enjeux que Vigéo Eiris estime pertinents et complets. En cas de changement des indicateurs à communiquer, l'émetteur devra motiver ce changement et assurer une période transitoire où les indicateurs



abandonnés doivent être publiés. Toutefois, Vigéo Eiris à la date d'établissement de leur rapport, n'a pas connaissance des indicateurs prévus pour cette étude-évaluation.

Par ailleurs, en cas de changement d'un ou plusieurs indicateurs de reporting et de suivi, l'Emetteur devra en informer le représentant de la masse des obligataire dans un délai n'excédant pas 90 jours suivant la date à laquelle a été prise la décision de changer d'indicateur.

Les tiers qualifiés qui procéderont à la revue des impacts environnementaux publiés annuellement seront choisis parmi les grands cabinets de la place, à savoir : IFA, VIGEO EIRIS et Eagle Engineering.

Par ailleurs l'émetteur publiera à l'occasion de son reporting annuel l'attestation de conformité de l'utilisation des fonds, en rapport avec l'objet de l'émission, délivrée par les commissaires aux comptes.

#### e. Recommandations de Vigéo Eiris :

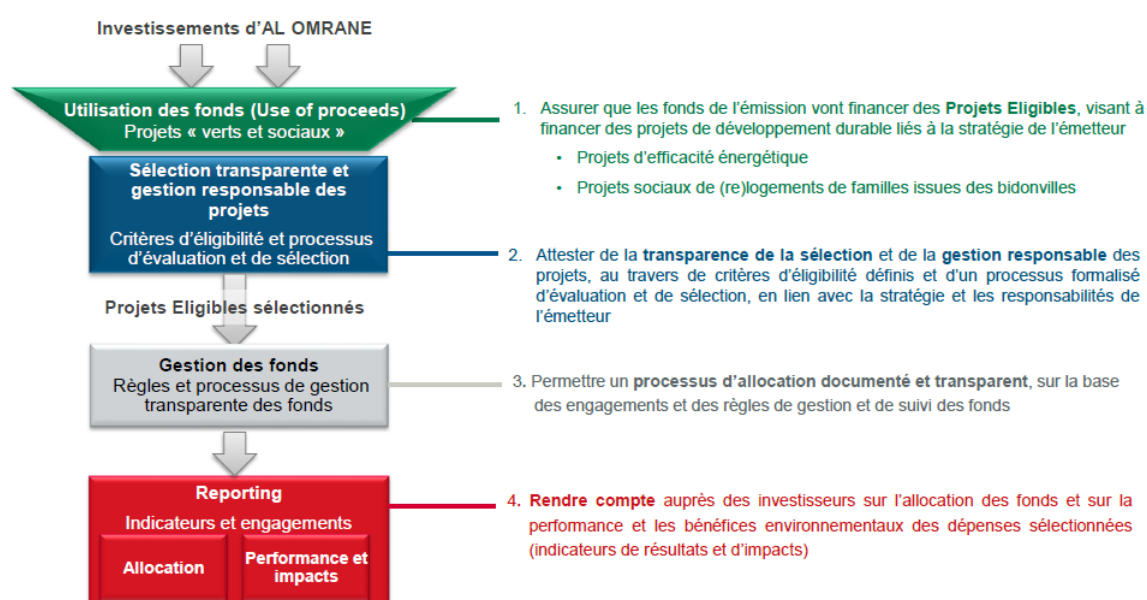
Vigéo Eiris a recommandé à l'émetteur de compléter son dispositif de suivi et de reporting par des indicateurs (i) relatifs à la gestion des risques environnementaux et sociaux concernant les projets éligibles, en particulier sur les actions correctives et préventives menées en cas de détection de controverse critique, et (ii) en matière de qualité du relogement/recasement et son impact social, notamment.

Le tableau suivant présente l'ensemble des recommandations émises par Vigéo Eiris ainsi que le statut de leur mise en œuvre :

Item	Recommandation Vigéo Eiris	Réponse de Holding Al Omrane
Reporting, suivi et monitoring	Nombre de recours et de plaintes concernant les populations déplacées dans le cadre des projets éligibles (en nombre, par projet et par an, accompagné qu'une présentation synthétique des cas) ;	Un « Système de Service Citoyen et Réclamations » est en cours de mise en place par le Groupe. Ce système reposera sur 3 axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accueil : avec rehaussement de la qualité d'accueil du citoyen et de son orientation ;</li> <li>- L'accès à l'information ;</li> <li>- Et la gestion des réclamations.</li> </ul> Ce système permettra d'effectuer des reporting qui répondent aux recommandations de Vigéo Eiris
	Part des ménages déplacés qui ont accès à leur logement/lot de recasement dès le jour de leur déplacement (en % des ménages déplacés, par projet)	Cet indicateur a été mis en place.
	Part de personnes déplacées vulnérables qui bénéficient d'une assistance financière ou matérielle assurant la couverture de leurs besoins essentiels durant la phase déménagement et réinstallation (%)	En cours de validation
	Part des personnes déplacées parmi la population totale du site (en % de la population, par projet)	Cet indicateur a été mis en place.
	Part de personnes déplacées ayant perdu leur emploi en raison du déplacement et n'ayant pas retrouvé d'emploi 6 mois après le déplacement (en % des déplacés, par projet).	En cours de validation
Evaluation des projets éligibles et	Quantification de la contribution des projets éligibles à l'atteinte des objectifs stratégiques environnementaux et sociétaux de l'émetteur	Réflexion en cours
	Etendre l'exclusion d'éligibilité aux projets faisant l'objet de controverse ESG de niveau critique ainsi qu'aux projets sociaux n'ayant pas fait l'objet d'une étude socio-économique préalable	C'est déjà le cas dans le cadre des prérequis avant tout lancement d'opération d'envergure (projets supérieur à 150Ha).

	et/ou d'un plan de réduction des impacts négatifs de la réinstallation.	La réflexion est en cours pour les étendre à l'ensemble des opérations du Groupe.
	Renforcer les dispositifs d'identification des risques environnementaux et sociaux associés aux projets éligibles notamment : -pour l'ensemble des projets : gestion de la santé et la sécurité et conditions de travail des travailleurs ; -pour les projets environnementaux : maîtrise des consommations d'eau et des pollutions en phase de construction, gestion des impacts liés à la fin de vie des équipements et des matériaux	Déjà intégré dans le cadre du PGES avec déploiement graduel en fonction des Sociétés filiales
Gouvernance	Intégration des facteurs de risques environnementaux, sociaux et sociétaux à l'ordre du jour des travaux du Conseil de Surveillance et du périmètre sous revue de l'audit interne	Réflexion en cours
	Intégration d'experts externes au comité de pilotage, notamment pour renforcer l'expertise en termes de gestion des risques environnementaux et sociaux des projets	Le Groupe est déjà accompagné dans le déploiement du PGES dans lequel ces sujets sont déjà traités

## f. Schéma d'utilisation des fonds, de sélection des projets, de gestion et de reporting



Source : Vigéo Eiris

### III. OBJECTIFS DE L'ÉMISSION

Le GAO, en tant qu'opérateur-aménageur public historique au Maroc, œuvrant pour la concrétisation de la politique de l'Etat marocain en matière d'habitat et de développement urbain, entame une nouvelle vision stratégique à forte dimension écologique, dont l'enveloppe budgétaire est portée à 31 milliards de dirhams à l'horizon 2022 dont 5,7 Mds MAD sont prévus pour l'année 2018.

Dans ce sens, le programme d'investissement qu'ambitionne de réaliser le GAO à moyen et long terme lui permettra de mettre en œuvre ses objectifs de lutte contre l'habitat insalubre et de résorptions des bidonvilles, le développement de l'habitat social ainsi que l'aménagement de nouvelles villes, notamment dans le cadre de la mise en place de la politique de régionalisation avancée.

Dans ce contexte et afin de financer une partie de son programme d'investissement, le HAO a décidé d'émettre un emprunt obligataire ordinaire et à vocation sociale et écologique (Social & Green Bond), par appel public à l'épargne pour une enveloppe d'un milliard de dirhams.

L'émission d'obligation ordinaire a pour objectif de soutenir le plan d'investissement du GAO dans le cadre de son activité d'opérateur aménageur public. L'émission d'obligations durables a pour objectif de refinancer des projets à impact social (projets sociaux d'accès au logement et aux services essentiels) et des projets à impact environnemental (projets environnementaux démonstrateurs d'efficacité énergétique).

Par ailleurs, cette opération permettra au HAO, qui s'est historiquement endetté auprès bailleurs de fonds internationaux, de diversifier ses sources de financement en s'orientant vers le marché financier national et ainsi limiter son exposition au risque de change.

Le GAO souhaite, à travers ce programme réaffirmer son engagement et consolider son image à l'avant-garde des pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être des populations.

L'utilisation du produit de cette émission obligataire sera dirigée vers des projets dont la définition, les objectifs et les impacts présentent une empreinte environnementale, sociale et sociétale positive et permettra au Groupe d'asseoir durablement son identité et sa stratégie d'intégration des objectifs du développement durable dans ses activités et ses services.

Par ailleurs, la présente émission permettra au GAO de :

- ✓ Renforcer son haut de bilan ;
- ✓ Optimiser son coût d'endettement ;
- ✓ Limiter son exposition au risque de change ;
- ✓ Se positionner en tant qu'émetteur régulier sur le marché obligataire ;
- ✓ S'ouvrir à une nouvelle catégorie d'investisseurs institutionnels.

#### IV. STRUCTURE DE L'OFFRE

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'information portera sur un montant d'un milliard de dirhams (1.000.000.000) et sera émis en 6 tranches :

##### Obligations Ordinaires

- **Tranche A** : à taux fixe, et négociable de gré à gré (non cotée) avec une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.
- **Tranche B** : à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca avec une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.
- **Tranche C** : à taux révisable annuellement, et négociable de gré à gré (non cotée) avec une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.

##### Obligations Durables « Social & Green Bonds »

- **Tranche D** : à taux fixe, et négociable de gré à gré (non cotée) avec une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.
- **Tranche E** : à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca avec une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.
- **Tranche F** : à taux révisable annuellement, et négociable de gré à gré (non cotée) avec une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.

Le montant total adjugé au titre des tranches A, B et C ne devra en aucun cas excéder la somme de cinq cents millions de dirhams (500.000.000 MAD).

Le montant total adjugé au titre des tranches D, E et F ne devra en aucun cas excéder la somme de cinq cents millions de dirhams (500.000.000 MAD).

Le montant total adjugé au titre des tranches F et C ne devra en aucun cas excéder la somme de cinq cents millions de dirhams (500.000.000 MAD).

Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants adjudés aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants adjudés aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.

Le montant total adjudé au titre de l'ensemble des tranches ne devra en aucun cas excéder la somme d'un milliard de dirhams (1.000.000.000).

## V. RENSEIGNEMENT RELATIFS AUX TITRES À ÉMETTRE

### OBLIGATIONS ORDINAIRES PLAFONNÉES À 500.000.000 MAD

#### CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE A

##### OBLIGATIONS ORDINAIRES À TAUX FIXE - NON COTÉES

<b>Nature des titres</b>	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise entre 110 pbs et 120 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<b>Taux Fixe</b> Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales le 9 novembre.
<b>Mode de calcul</b>	Le taux d'intérêt facial correspond au taux actuariel permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 Novembre 2018 augmentés d'une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base
<b>Paiement des Intérêts</b>	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x Taux facial] Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération.
<b>Agent de calcul du coupon</b>	Valoris Securities
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information
<b>Remboursement du principal</b>	<b>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</b> L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le remboursement du principal interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.
<b>Remboursement anticipé</b>	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations ordinaires objet de la présente émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale

et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.

	Les obligations de la tranche A ne font l'objet d'aucune assimilation.
<b>Clause d'assimilation</b>	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche A constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
	En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
<b>Représentation des obligataires</b>	Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.  En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.
<b>Négociabilité des titres</b>	Les obligations de la tranche A sont négociables de gré à gré (non cotée à la bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A. Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.

## CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE B

### OBLIGATIONS ORDINAIRES À TAUX FIXE - COTÉES À LA BOURSE DE CASABLANCA

<b>Nature des titres</b>	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise entre 110 pbs et 120 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p><b>Taux Fixe</b>  Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales et sera également communiquée à la Bourse de Casablanca le 9 novembre 2018</p>
<b>Mode de calcul</b>	Le taux d'intérêt facial correspond au taux actuariel permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 Novembre 2018 augmentés d'une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base
<b>Paiement des Intérêts</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x Taux facial]</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération.</p>
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.
<b>Remboursement du principal</b>	<p><b>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</b>  L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le remboursement du principal interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations ordinaires objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	Les obligations de la tranche B ne font l'objet d'aucune assimilation.
	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le



consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.

<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche B constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la Tranche B sont négociables à la Bourse de Casablanca.</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la Tranche B.</p> <p>Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Cotation des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 16 Novembre 2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OHAOA.</p> <p>Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
<b>Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération</b>	Valoris Securities
<b>Procédure de première cotation</b>	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.

## CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE C

### OBLIGATIONS ORDINAIRES À TAUX RÉVISABLE ANNUELLEMENT - NON COTÉES

<b>Nature des titres</b>	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise entre 110 pbs et 120 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p><b>Taux Révisable annuellement.</b></p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 8 Novembre 2018 augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales le 9 novembre 2018.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base) et sera publié par Holding Al Omrane dans un journal d'annonces légales, 3 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé selon les modalités suivantes :</p> <p>-Le taux de référence des titres sera calculé sur la base du taux des bons du trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, 5 jours ouvrables précédant chaque date d'anniversaire. Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.</p> <p>La formule de calcul est :</p> $(((\text{Taux actuariel} + 1)^k / \text{nombre de jours exact}) - 1) \times 360/k ;$ <p>où k : maturité du taux actuariel à transformer (immédiatement supérieur à 52 semaines)</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p> <p>- Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré de la prime de risque fixée à l'issue de l'allocation.</p>
<b>Mode de calcul</b>	
<b>Paiement des Intérêts</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)].</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente émission.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera remboursé par la Société.</p>
<b>Agent de calcul du coupon</b>	Valoris Securities
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.

	<p><b><u>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</u></b></p> <p>L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le remboursement du principal interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.</p>
<b>Remboursement du principal</b>	
	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations ordinaires objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	
	<p>Les obligations de la tranche C ne font l'objet d'aucune assimilation.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Rang</b>	<p>Les obligations de la Tranche C constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.</p>
<b>Notation</b>	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
<b>Garantie de remboursement</b>	<p>Aucune</p>
	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p>
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche C sont négociables de gré à gré (non cotée à la bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche C.</p> <p>Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Droit applicable</b>	<p>Droit marocain.</p>
<b>Juridiction compétente</b>	<p>Tribunal de Commerce de Rabat.</p>

## OBLIGATIONS DE TYPE SOCIAL & GREEN BONDS

### CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE D

#### OBLIGATIONS DURABLES À TAUX FIXE - NON COTÉES

<b>Nature des titres</b>	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise en 100 pbs et 110 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p><b>Taux Fixe</b>            Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales le 9 novembre 2018.</p>
<b>Mode de calcul</b>	Le taux d'intérêt facial correspond au taux actuariel permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 Novembre 2018 augmentés d'une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base
<b>Paiement des Intérêts</b>	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x Taux facial] Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération.
<b>Agent de calcul du coupon</b>	Valoris Securities
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.
<b>Remboursement du principal</b>	<p><b>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</b>            L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.            Le remboursement du principal interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.            En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations des tranches D, E et F sauf en cas d'absence d'accord avec la masse des obligataires sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur en remplacement de ceux sortis du portefeuille d'actifs refinancés. Le remboursement sera fait au nominal coupon couru. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale

et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.

	Les obligations de la tranche D ne font l'objet d'aucune assimilation.
<b>Clause d'assimilation</b>	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche D constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
	En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
<b>Représentation des obligataires</b>	Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.  En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.
<b>Négociabilité des titres</b>	Les obligations de la tranche D sont négociables de gré à gré (non cotée à la bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D. Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.

## CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE E

### OBLIGATIONS DURABLES À TAUX FIXE - COTÉES À LA BOURSE DE CASABLANCA

<b>Nature des titres</b>	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise en 100 pbs et 110 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p><b>Taux Fixe</b> Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs.</p> <p>La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales et sera également communiquée à la Bourse de Casablanca le 9 novembre 2018</p>
<b>Mode de calcul</b>	Le taux d'intérêt facial correspond au taux actuariel permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 Novembre 2018 augmentés d'une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base
<b>Paiement des Intérêts</b>	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x Taux facial] Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération.
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.
<b>Remboursement du principal</b>	<p><b>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</b> L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le remboursement du principal interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations des tranches D, E et F sauf en cas d'absence d'accord avec la masse des obligataires sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur en remplacement de ceux sortis du portefeuille d'actifs refinancés. Le remboursement sera fait au nominal coupon couru. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront

annulées. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.

	Les obligations de la tranche E ne font l'objet d'aucune assimilation.
<b>Clause d'assimilation</b>	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche E constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
	En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
<b>Représentation des obligataires</b>	Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.  En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.
<b>Négociabilité des titres</b>	Les obligations de la Tranche E sont négociables à la Bourse de Casablanca. Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la Tranche E. Tout transfert entrainera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.
<b>Cotation des titres</b>	Les obligations de la tranche E, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 16 Novembre 2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OHAOB. Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.
<b>Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération</b>	Valoris Securities
<b>Procédure de première cotation</b>	La cotation de la tranche E sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.

## CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE F

### OBLIGATIONS DURABLES À TAUX RÉVISABLE ANNUELLEMENT - NON COTÉES

<b>Nature des titres</b>	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise entre 100 pbs et 110 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p><b><u>Taux Révisable annuellement.</u></b></p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 8 Novembre 2018 augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales le 9 novembre 2018.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base) et sera publié par Holding Al Omrane dans un journal d'annonces légales, 3 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé selon les modalités suivantes :</p> <p>-Le taux de référence des titres sera calculé sur la base du taux des bons du trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, 5 jours ouvrables précédant chaque date d'anniversaire. Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.</p> <p>La formule de calcul est :</p> $(((\text{Taux actuariel} + 1)^k / \text{nombre de jours exact}) - 1) \times 360/k ;$ <p>où k : maturité du taux actuariel à transformer (immédiatement supérieur à 52 semaines)</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p> <p>- Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré de la prime de risque fixée à l'issue de l'allocation.</p>
<b>Mode de calcul</b>	
<b>Paiement des Intérêts</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)].</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente émission.</p> <p>Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera remboursé par la Société.</p>
<b>Agent de calcul du coupon</b>	Valoris Securities
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.



	<p><b>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</b></p> <p>L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le remboursement du principal interviendra le jour même où le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.</p>
<b>Remboursement du principal</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations des tranches D, E et F sauf en cas d'absence d'accord avec la masse des obligataires sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur en remplacement de ceux sortis du portefeuille d'actifs refinancés. Le remboursement sera fait au nominal coupon couru.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p> <p>Les obligations de la tranche F ne font l'objet d'aucune assimilation.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche F constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche F sont négociables de gré à gré (non cotée à la bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche F.</p> <p>Tout transfert entrainera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.

Le tableau suivant présente l'échéancier d'amortissement du principal des tranches A, B, C, D, E et F :

Date	Echéance	Remboursement du principal	Capital restant du
23/11/2018	0	-	1 000 000 000
23/11/2019	1	100 000 000	900 000 000
23/11/2020	2	100 000 000	800 000 000
23/11/2021	3	100 000 000	700 000 000
23/11/2022	4	100 000 000	600 000 000
23/11/2023	5	100 000 000	500 000 000
23/11/2024	6	100 000 000	400 000 000
23/11/2025	7	100 000 000	300 000 000
23/11/2026	8	100 000 000	200 000 000
22/11/2027	9	100 000 000	100 000 000
23/11/2028	10	100 000 000	-

## **VI. REMBOURSEMENT ANTICIPE OU REINVESTISSEMENT EN CAS DE SORTIE DU PORTEFEUILLE D'UN OU PLUSIEURS ACTIFS REFINANCES PAR LE PRODUIT D'EMISSION DES OBLIGATIONS DURABLES**

L'Emetteur s'engage pendant la Durée de l'Emprunt Obligataire, à maintenir en permanence une taille du portefeuille d'actifs refinancés par le produit des obligations durables au moins égale à l'encours de l'émission relatif aux montants alloués aux projets à caractère Durable (« Social & Green »).

Dans le cas où un ou plusieurs actifs refinancés par le produit d'émission des obligations durables (de type Social & Green bond) sortent du portefeuille de l'émetteur, l'Emetteur s'engage dans un délai de 9 mois à (i) rembourser de manière anticipée la partie correspondante aux actifs sortis, ou (ii) réinvestir dans de nouveaux projets de telle manière à maintenir en permanence une taille du portefeuille d'actifs au moins égale à l'encours des obligations à caractère durable (« Social & Green »).

Une assemblée générale des obligataires sera convoquée à l'effet de statuer sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur pour le réinvestissement. Dans le cas où la proposition faite par l'Emetteur ne rassemble pas la majorité des votes de l'assemblée générale des obligataires, l'Emetteur procédera au remboursement anticipé des fonds correspondant aux actifs sortis du portefeuille.

## **VII. Engagement d'information**

L'Emetteur s'engage à communiquer au représentant de la masse des obligataires :

- l'ensemble des documents visé à l'article 5.3. du contrat d'émission annexé à la présente note d'information ainsi que la documentation relative aux projets à caractère durable (rapports de revue par les auditeurs externes, évaluation des impacts socio-économiques, etc. »);
- tout changement d'un ou plusieurs indicateurs de suivi et de reporting des projets sélectionnés dans un délai n'excédant pas 90 jours suivant la date à laquelle a été prise la décision de changer d'indicateur ;

L'Emetteur s'engage aussi à remettre au Représentant de la Masse, à compter de la convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle et au moins pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de la réunion :

- l'ordre du jour de l'assemblée ;
- le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil de surveillance ;
- la liste des membres composant le conseil de surveillance ainsi que, le cas échéant, les renseignements concernant les candidats à cet organe ;
- l'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil de surveillance ;
- le rapport de gestion du conseil de surveillance soumis à l'assemblée ;
- les rapports des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée (y compris le rapport spécial prévu par l'article 58 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée) ;
- le projet d'affectation des résultats ;
- la liste des conventions prévues à l'article 56 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée ; et
- la liste des conventions prévues à l'article 57 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Plus généralement, l'Emetteur s'engage, à compter de la convocation de toutes autres assemblées, ordinaires ou extraordinaires, générales ou spéciales, à permettre au Représentant de la Masse, au moins pendant le délai de quinze (15) jours précédant la date de la réunion, de prendre au siège social, connaissance du texte des projets de résolutions, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes.

Le représentant de la masse a le droit d'obtenir communication des documents mis à la disposition des actionnaires de la société dans les mêmes conditions que ceux-ci.

## VIII. COTATION EN BOURSE

Les obligations des tranches B et E émises dans le cadre de cet emprunt seront admises aux négociations sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca.

<b>Date de cotation</b>	16/11/2018
<b>Ticker</b>	<b>Tranche B : OHAOA</b> <b>Tranche E : OHAOB</b>
<b>Cycle de négociation</b>	Au fixing
<b>Procédure de première cotation</b>	Cotation directe
<b>Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse</b>	Valoris Securities

## IX. CALENDRIER DE L'OPÉRATION

La souscription est ouverte auprès des membres du syndicat de placement. Le calendrier de l'opération se présente ainsi :

Ordre	Etapes	Dates
1	Réception par la Bourse de Casablanca du dossier complet de l'opération	30/10/2018
2	Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération	30/10/2018
3	Visa de l'AMMC et réception par la Bourse de Casablanca de la note d'information visée par l'AMMC	30/10/2018
4	Publication de l'avis relatif à l'opération au bulletin de la cote	31/10/2018
5	Publication de l'extrait de la note d'information dans un journal d'annonces légales	01/11/2018
6	Observation du taux d'intérêt des bons du trésor par Valoris Securities	08/11/2018
7	Publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial de chaque tranche dans un journal d'annonces légales.	09/11/2018
8	Ouverture de la période de souscription	12/11/2018
9	Clôture de la période de souscription	14/11/2018
10	Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'opération avant 10h	15/11/2018
11	-Admission des obligations -Enregistrement de l'opération en bourse -Annonce des résultats de l'opération au bulletin de la cote -Publication des résultats dans un journal d'annonce légale	16/11/2018
12	Règlement / livraison	23/11/2018

## X. MEMBRES DU SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Les organismes chargés du placement et les intermédiaires financiers intervenant dans le cadre de la présente émission obligataire se présentent comme suit :

Organismes placeurs et intermédiaires financiers	Dénomination	Adresse
Conseiller et Coordinateur Global	Valoris Corporate Finance	355 Route d'El Jadida, Casablanca
Co-Conseiller	Capital Trust Finance	50 Bd Rachidi, Casablanca
Agent de calcul des coupons pour les tranches non cotées	Valoris Securities	355 Route d'El Jadida, Casablanca
Chef de file du syndicat de placement et centralisateur de l'opération	Valoris Securities	355 Route d'El Jadida, Casablanca
Membre du syndicat de placement	Capital Trust Securities	50 Bd Rachidi, Casablanca
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca	Valoris Securities	355 Route d'El Jadida, Casablanca
Etablissement domiciliaire assurant le service financier de l'émetteur	Valoris Securities	355 Route d'El Jadida, Casablanca

## XI. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

### XI.1. Période de souscription

La période de souscription est ouverte auprès des membres du syndicat de placement, du 12 au 14 Novembre 2018 inclus.

### XI.2. Catégories de souscripteurs

La souscription des obligations, objet de la présente note d'information, est réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain listés ci-après :

- Les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) régis par le Dahir portant loi n°1-93-213 du Rabii II 1414 (21 septembre 1993) relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les compagnies financières visées à l'article 20 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les établissements de crédit visés à l'article premier du Dahir n°1-14-193 précité sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent ;
- Les entreprises d'assurance et de réassurance agréées et telles que régies par la loi n° 17-99 portant Code des assurances sous réserve du respect des dispositions statutaires, législatives, ou réglementaires, et des règles prudentielles qui les régissent ;
- La Caisse de Dépôt et de Gestion sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui la régissent ;

- Les organismes de retraite et de pension sous réserve du respect des dispositions législatives, réglementaires ou statutaires et des règles prudentielles qui les régissent.

Les souscriptions sont toutes en numéraire, quelle que soit la catégorie des souscripteurs. La limitation de la souscription aux investisseurs qualifiés a pour objectif de faciliter la gestion des souscriptions sur le marché primaire. Il reste entendu que tout investisseur désirant acquérir les obligations pourra s'en procurer sur le marché secondaire.

### XI.3. Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories définies ci-dessus. Ils doivent ainsi, au cas où ils n'en disposeraient pas déjà, obtenir et joindre une copie du document d'identification des souscripteurs au bulletin de souscription conçu pour l'opération. Préalablement à la réalisation de la souscription, les organismes placeurs doivent aussi s'assurer que le représentant légal du souscripteur bénéficie de la capacité à agir soit en sa qualité de représentant légal soit au titre d'un mandat dont il bénéficie.

Pour chaque catégorie de souscripteurs, les documents d'identification à produire, se présentent comme suit :

Catégorie	Document à joindre
Investisseurs qualifiés de droit marocain autres que les OPCVM	Modèle des inscriptions au registre de commerce comprenant l'objet social faisant ressortir leur appartenance à cette catégorie.
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément et certificat de dépôt au greffe du tribunal de commerce

### XI.4. Modalités de souscription

Les souscripteurs peuvent formuler une ou plusieurs demandes de souscription en spécifiant le nombre de titres demandés, le montant de la souscription, la tranche et le taux (par pallier de 1 point de base à l'intérieur de la fourchette proposée bornes comprises pour chaque tranche).

A moins d'être frappées de nullité, les souscriptions sont cumulatives quotidiennement, par montant de souscription et par tranche. Les souscripteurs pourront être servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles. Les souscripteurs adressent leurs demandes directement aux Organismes Chargés du Placement.

Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'émission d'obligations, objet de la présente Note d'Information, dans la limite du montant de l'opération, soit 1.000.0000.000 MAD.

Chaque souscripteur a la possibilité de soumissionner à chacune des tranches A, B, C, D E et F. Les membres du syndicat de placement sont tenus de recueillir les ordres de souscription auprès des investisseurs à l'aide de bulletins de souscription, fermes et irrévocables, dûment remplis et signés par les souscripteurs, selon le modèle annexé à la présente Note d'Information.

Dans le cas où le souscripteur envoie les bulletins de souscription par fax au +212 5 22 99 22 20 (Valoris Securities) ou au + 212 5 22 49 13 07 (Capital Trust Securities), les membres du syndicat de placement doivent confirmer leur réception par communication téléphonique enregistrée.

Tout bulletin de souscription doit être signé par le souscripteur ou son mandataire et transmis à un membre du syndicat de placement.

La signature du bulletin de souscription vaut adhésion au Contrat d'Emission d'Obligations annexé à la présente Note d'Information.

Les ordres de souscription sont irrévocables au terme de la clôture de la période de souscription. Par ailleurs, les membres du syndicat de placement s'engagent à ne pas accepter de souscriptions collectées en dehors de la période de souscription ou ne respectant pas les modalités de souscription.

Les souscriptions seront collectées, tout au long de la période de souscription, par le biais des membres du syndicat de placement. Toutes les souscriptions ne respectant pas les conditions d'identification et les modalités susmentionnées seront frappées de nullité.

## **XII. MODALITÉS DE TRAITEMENT DES ORDRES ET ALLOCATION**

### **XII.1. Modalités de centralisation des ordres**

Au cours de la période de souscription, Capital Trust Securities devra transmettre quotidiennement au plus tard à 17h à Valoris Securities (chef de file et établissement centralisateur des ordres de souscription), un état récapitulatif et consolidé des souscriptions des Investisseurs qu'elle aura reçues pendant la journée. L'état quotidien des souscriptions en copie scannée doit parvenir par mail à l'adresse suivante : [market@capitalgestiongroup.com](mailto:market@capitalgestiongroup.com)

En cas de non-souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention « Néant ».

Par ailleurs, le centralisateur des ordres s'engage à ne pas accepter de souscriptions collectées par une entité ne faisant pas partie des membres du syndicat de placement.

A la clôture de la période de souscription, Capital Trust Securities devra remettre à Valoris Securities, au plus tard à 17h, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions des Investisseurs qu'elle aura reçues.

Il sera alors procédé, le 14 Novembre 2018 à 17h30, au siège de Valoris Securities, à la clôture de la période de souscription, en présence d'un représentant de chacun des membres du syndicat de placement, à :

- ✓ l'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscriptions susmentionnées ;
- ✓ la consolidation de l'ensemble des demandes de souscriptions recevables c'est-à-dire toutes les demandes de souscriptions autres que celles frappées de nullité ;
- ✓ l'allocation selon la méthode définie ci-après.

## XII.2. Modalités d'allocation des titres

A la clôture de la période de souscription, les ordres de souscriptions seront consolidés par tranche et le Chef de File adressera au Holding Al Omrane ainsi qu'à Capital Trust Securities un état récapitulatif des souscriptions.

L'émission obligataire se compose de 6 tranches qui se distinguent comme suit

- Obligations ordinaires : composées des tranches A, B et C ;
- Obligations durables (de type « social & green bond ») : composées des tranches D, E et F.

Dans la limite du montant de l'émission obligataire, l'allocation des obligations se fera selon la méthode d'adjudication dite à la française avec priorité aux obligations durables puis aux obligations ordinaires dans l'ordre suivant : allocation de la tranche F puis des tranches D et E ensuite allocation de la tranche C, puis des tranches A et B.

Les demandes recevables seront servies jusqu'à ce que le plafond de l'émission soit atteint. Le montant adjugé pour les six tranches confondues ne pourra en aucun cas, dépasser 1.000.000.000 MAD pour l'ensemble de l'émission.

Même si le plafond autorisé pour toutes les tranches est de 500.000.000 MAD, l'allocation respectera les règles et limites suivantes :

- Le montant adjugé pour les tranches A, B et C ne pourra en aucun cas dépasser 500.000.000 MAD ;
- Le montant adjugé pour les tranches D, E et F ne pourra en aucun cas dépasser 500.000.000 MAD ;
- Le montant adjugé pour les tranches C et F ne pourra en aucun cas dépasser 500.000.000 MAD.

Par ailleurs :

- Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour la tranche F est supérieur ou égal à 500.000.000 MAD, l'allocation des souscriptions reçues sera faite selon la méthode d'adjudication à la française sur ladite tranche et aucun montant ne sera alloué aux tranches D, E et C. Les souscriptions reçues sur les tranches A et B seront alloués selon la méthode d'adjudication à la française sans que le montant cumulé alloué au titre de ces deux tranches ne puisse excéder 500.000.000 MAD ;
- Si à la clôture de la période de souscription, le montant total des souscriptions reçues pour la tranche F est inférieur à 500.000.000 MAD, alors :
  - L'allocation se fera en priorité sur la tranche F selon la méthode d'adjudication à la française jusqu'à épuisement du montant des souscriptions reçues sur ladite tranche. Tout différentiel positif entre le plafond de la tranche F (500.000.000 MAD) et le montant effectivement alloué à ladite tranche, sera le montant maximum qui pourra être alloué à la fois (i) aux souscriptions reçues sur les tranches D et E selon la méthode d'adjudication à la française et (ii) aux souscriptions reçues sur la tranche C selon la méthode d'adjudication à la française de telle sorte que le montant total alloué aux tranches D, E et F ne puisse excéder 500.000.000 MAD et le montant total alloué aux tranches C et F ne puisse excéder 500.000.000 MAD.
  - Puis l'allocation se fera ensuite sur les tranches A et B selon la méthode d'adjudication à la française de telle sorte que le montant total alloué aux tranches A, B et C ne puisse excéder 500.000.000 MAD.

### **Pour la tranche F :**

Ainsi, si le montant des souscriptions pour cette tranche est inférieur ou égal à son plafond, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés à la prime de risque limite soit la prime de risque la plus élevée des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour cette tranche est supérieur à son plafond, deux cas de figure pourraient se présenter :

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs primes de risques, les demandes retenues exprimées aux primes de risques les plus basses seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées à la prime de risque la plus élevée feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit:

#### **Quantité de titres restante / Quantité demandée exprimée à la prime de risque la plus élevée**

La prime de risque retenue sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues et sera appliquée à toutes les souscriptions retenues ;

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec une seule prime de risque à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à cette prime de risque, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

#### **Quantité offerte / Quantité demandée retenue**

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes exprimées aux quantités les plus élevées.

### **Pour les tranches D et E**

Ainsi, si le montant des souscriptions pour ces tranches est inférieur à leur plafond, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés à la prime de risque limite soit la prime de risque la plus élevée des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour lesdites tranches est supérieur à leur plafond, deux cas de figure pourraient se présenter :

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs primes de risques, les demandes retenues exprimées aux primes de risques les plus basses seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées à la prime de risque la plus élevée feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit:

#### **Quantité de titres restante / Quantité demandée exprimée à la prime de risque la plus élevée**

La prime de risque retenue sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues et sera appliquée à toutes les souscriptions retenues ;

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec une seule prime de risque à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à cette prime de risque, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

#### **Quantité offerte / Quantité demandée retenue**



Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes exprimées aux quantités les plus élevées.

#### **Pour la tranche C :**

Ainsi, si le montant des souscriptions pour cette tranche est inférieur ou égal à son plafond, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés à la prime de risque limite soit la prime de risque la plus élevée des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour ladite tranche est supérieur au montant à son plafond, deux cas de figure pourraient se présenter :

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs primes de risques, les demandes retenues exprimées aux primes de risques les plus basses seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées à la prime de risque la plus élevée feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit:

#### **Quantité de titres restante / Quantité demandée exprimée à la prime de risque la plus élevée**

La prime de risque retenue sera égale à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues et sera allouée à toutes les souscriptions retenues ;

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec une seule prime de risque à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à cette prime de risque, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

#### **Quantité offerte / Quantité demandée retenue**

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes exprimées aux quantités les plus élevées.

#### **Pour les tranches A et B**

Ainsi, si le montant des souscriptions pour ces tranches est inférieur ou égal à leur plafond, les souscriptions reçues seront toutes allouées à hauteur des montants demandés à la prime de risque limite soit la prime de risque la plus élevée des demandes retenues. Si par contre le montant des souscriptions pour lesdites tranches est supérieur à leur plafond, deux cas de figure pourraient se présenter :

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec plusieurs primes de risques, les demandes retenues exprimées aux primes de risques les plus basses seront servies en priorité et intégralement. Celles retenues exprimées à la prime de risque la plus élevée feront l'objet d'une allocation au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit:

#### **Quantité de titres restante / Quantité demandée exprimée à la prime de risque la plus élevée**

La prime de risque retenue sera égal à la prime de risque la plus élevée des demandes retenues et sera appliquée à toutes les souscriptions retenues ;

Dans le cas où les souscriptions retenues ont été exprimées avec une seule prime de risque à l'intérieur de la fourchette proposée (bornes comprises), toutes les demandes retenues seront servies à cette prime de risque, au prorata, sur la base d'un taux d'allocation déterminé comme suit :

### **Quantité offerte / Quantité demandée retenue**

Si le nombre de titres à répartir, en fonction de la règle du prorata déterminée ci-dessus, n'est pas un nombre entier, ce nombre de titres sera arrondi à l'unité inférieure. Les rompus seront alloués, par pallier d'une obligation par souscripteur, avec priorité aux demandes exprimées aux quantités les plus élevées.

Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 MMAD. Si à la clôture de la période de souscription le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 MMAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées, Il sera alors procédé à une nouvelle allocation de l'ensemble des souscriptions (déduction faite des souscriptions annulées des tranches B et E) dans les mêmes règles définies ci-dessus.

A l'issue de la séance d'allocation un procès-verbal d'allocation (détaillé par catégorie de souscription et par tranche) sera établi par Valoris Securities. Il devra être signé par les représentants des Organismes Chargés du Placement présents.

L'allocation sera déclarée et reconnue « définitive et irrévocable » dès la signature dudit procès-verbal.

### **XII.3. Modalités d'annulation des titres**

Toute souscription qui ne respecte pas les conditions contenues dans la présente Note d'Information est susceptible d'annulation par les membres du syndicat de placement.

## **XIII. MODALITÉS D'ENREGISTREMENT ET DE RÈGLEMENT / LIVRAISON DES TITRES**

### **XIII.1. Modalité d'enregistrement**

Côté Emetteur, l'enregistrement de l'émission à la Bourse de Casablanca pour les tranches B et E sera effectué par la société de bourse Valoris Securities.

Les sociétés de bourse Valoris Securities et Capital Trust Securities procéderont à l'enregistrement des souscriptions qu'ils auront recueillies (côté souscripteurs).

Les sociétés de bourse chargées de l'enregistrement doivent également communiquer à la Bourse de Casablanca, au plus tard la veille de l'admission des titres, une demande d'enregistrement spécifiant la quantité de titres à enregistrer.

Le prix d'enregistrement est arrêté à 100.000 MAD par obligation.

### **XIII.2. Modalité de règlement / livraison des titres**

Le règlement / livraison entre l'émetteur et les souscripteurs se fera par la filière ajustement en ce qui concerne les tranches cotées (B et E) et se fera par la filière de gré à gré, à la date de jouissance en ce qui concerne les tranches non cotées (A, C, D et F). Les titres seront payables au comptant, en un seul versement et inscrits au nom des souscripteurs le jour du règlement / livraison soit le 23 Novembre 2018.

### **XIII.3. Domiciliation de l'émission**

Valoris Securities est désignée en tant que domiciliataire des obligations émises dans le cadre de cette Opération. A ce titre, elle représentera l'Emetteur auprès du Dépositaire Central (Maroclear) et exécutera pour son compte toutes opérations inhérentes aux titres émis dans le cadre de l'émission d'obligations, objet de la présente note d'information.

### **XIII.4. Modalité de publication des résultats de l'opération**

Les résultats de l'Opération seront publiés dans un journal d'annonces légales par la Société ainsi qu'au bulletin de la Cote de la Bourse de Casablanca le 16 Novembre 2018.

## **XIV. FISCALITÉ**

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Les personnes morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est détaillé ci-après :

### **XIV.1. Fiscalité des revenus**

#### **a. Personnes morales résidentes soumises à l'impôt sur les Sociétés**

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à une retenue à la source de 20%, imputable sur le montant des acomptes provisionnels et éventuellement sur le reliquat de l'IS de l'exercice au cours duquel la retenue a été opérée. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- La raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- Le numéro du Registre du Commerce et celui de l'article d'imposition à l'Impôt sur les Sociétés.

Sont exonérés à l'IS retenu à la source, les intérêts et autres produits similaires servis aux :

- Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (O.P.C.V.M.) régis par le dahir portant loi n°1-93-213 ;
- Fonds de placements collectifs en titrisation (F.P.C.T.) régis par la loi n°10-98 ;
- Organismes de placements en capital-risque (O.P.C.R.) régis par la loi n°41-05.

#### **b. Personnes morales résidentes soumises à l'IR**

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IR retenu à la source au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS) ;
- 20% imputable sur la cotisation de l'IR avec droit de restitution pour les bénéficiaires personnes morales et personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
  - leur nom, prénom, adresse et numéro de la CIN, ou de la carte du séjour pour les étrangers ;
  - leur numéro d'article d'imposition à l'IR.

#### **c. Personnes morales non résidentes**

Les revenus perçus par les personnes morales non-résidentes sont soumis à la retenue à la source au taux de 10% sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

### **XIV.2. Fiscalité des plus-values**

#### **a. Personnes morales résidentes**

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, les profits de cession d'obligations sont soumis, selon le cas, soit à l'IR soit à l'IS.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- D'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ; et
- D'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, y compris les intérêts courus et non échus aux dates desdites cessions et ou acquisition.

#### **b. Personnes morales non résidentes**

Les profits de cession d'obligations et autres titres de créances réalisés par les sociétés étrangères sont imposables sous réserve de l'application des dispositions des conventions internationales de non double imposition.

## XV. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION

Les frais de l'Opération à la charge de l'Emetteur sont de l'ordre de 0,5% HT du montant de l'Opération. Ils comprennent notamment les charges suivantes :

- les frais légaux ;
- les commissions de conseils financiers ;
- la commission de conseil juridique ;
- les frais de placement ;
- les frais de communication ;
- la commission relative au visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- la commission relative à Maroclear.
- la commission due à la BVC.

## XVI. Commission à facturer aux souscripteurs

A l'exception de la commission d'admission à la Bourse de Casablanca pour les tranches cotées qui s'établit à 0,05‰ HT du montant de l'opération plafonnée à 10 000 MAD HT<sup>5</sup>, aucune autre commission ne sera facturée aux souscripteurs. Tous les frais d'intermédiation relatifs à cette émission obligataire ainsi que tous les impôts et taxes dont sont redevables les investisseurs demeureront à leur charge.

---

<sup>5</sup> TVA de 10% à appliquer

## **PARTIE III: PRESENTATION DU HOLDING AL OMRANE**

## I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

Dénomination sociale	Holding Al Omrane
Siège Social	N°5, Rue Boundoq, Mail Central, Hay Ryad, B.P 10 100, Rabat
Téléphone	+212 (0) 5 37 56 91 91
Fax	+212 (0) 5 37 56 63 92
Site Web	<a href="http://www.alomrane.gov.ma">www.alomrane.gov.ma</a>
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Date de constitution	16/02/1984
Durée de vie	99 ans
Numéro d'inscription au registre de commerce	RC 26807 Rabat
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Objet social (article 4 des statuts)	<p>Le Holding a pour objet d'exécuter les politiques publiques dans le secteur de l'habitat en élaborant des stratégies foncières et financières adaptées permettant à l'ensemble des composantes du Groupe (HAO et ses filiales SAO) la réalisation des programmes y afférents.</p> <p>Il a pour mission de procéder :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aux opérations d'aménagement urbain, de création de nouvelles zones urbaines dans le respect des textes et lois en vigueur, et de requalification urbaine dans le cadre de convention conclue à cet effet avec les autorités publiques concernées ;</li> <li>• Aux opérations de construction destinées à l'habitat, notamment l'habitat social et à l'activité industrielle et économique, ainsi que la réalisation des équipements socio-collectifs dans le cadre de conventions passées à cet effet, et dans le respect des montages technico-financiers desdites opérations ;</li> <li>• A la réalisation des projets d'habitat, notamment l'habitat social et les lotissements ;</li> <li>• A la réalisation des projets inscrits dans le cadre du programme gouvernemental dans le secteur de l'habitat ;</li> <li>• Aux projets de résorption des bidonvilles et de l'habitat insalubre et aux programmes de maîtrise sociale desdits projets, dans le cadre de conventions conclues à cet effet ;</li> <li>• A la réalisation d'équipement ou d'infrastructure liés aux programmes d'habitat, d'aménagement, ainsi que l'aménagement des abords y afférents, dans le respect des montages technico-financiers desdits programmes ;</li> <li>• A la participation conformément à la réglementation en vigueur à des actions de gestion des nouvelles villes dans le cadre de conventions à conclure avec les collectivités territoriales concernées pour une durée maximale de 5 ans renouvelable après autorisation du Conseil d'Administration de SAO concernée et approbation du Conseil de Surveillance du HAO ;</li> <li>• Intervenir, à l'étranger dans le cadre de l'assistance technique et de la maîtrise d'ouvrage déléguée à travers des conventions conclues avec les partenaires concernés et approuvés au préalable par le Conseil de Surveillance du HAO.</li> </ul> <p>HAO procède à l'accomplissement des missions pour le compte de l'Etat et les collectivités locales et faisant partie du service public dans le cadre de conventions conclues à cet effet avec les autorités publiques concernées.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre des missions précitées, le Holding est appelé à effectuer entre autres les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser les études nécessaires à l'accomplissement de son objet social ;</li> <li>• Acquérir les terrains nécessaires à l'accomplissement de son activité ;</li> </ul>

- Réaliser les travaux d'équipement notamment de voiries et de réseaux divers ;
- Réaliser les travaux d'aménagement et de lotissement d'habitat ;
- Réaliser des programmes de résorption des bidonvilles et de restructuration des quartiers d'habitat non réglementaires ;
- Réaliser les travaux de construction de bâtiments et les travaux de restauration ou de rénovation entrant dans le cadre de son objet ;
- Réaliser des pôles urbains et des zones d'urbanisation nouvelles ;
- Réaliser des projets de requalification de tissus urbains et d'amélioration des conditions d'habitat dans les tissus anciens ;
- Conclure et mettre en œuvre tout accord de partenariat avec des personnes physiques ou morales nationales ou internationales pour la réalisation de ses activités ;
- Réaliser des travaux d'équipement ou de construction directement ou indirectement en qualité de maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'Etat, des collectivités locales ou pour toute autre entité de droit public ou privé ;
- Déléguer, pour une opération déterminée, tout ou partie des missions relevant de son objet social à ses filiales ou toutes autres entités publiques, pouvant accomplir les dites missions ;
- Développer, mettre en œuvre toute stratégie de financement adaptée et recourir aux emprunts sur le marché financier national ou international ;
- Conclure toute convention financière ou de trésorerie avec ses partenaires et ses filiales en conformité avec les lois et règlements en vigueur ;
- Vendre les terrains équipés, les logements et réaliser tout autre produit entrant dans le cadre de son activité ;
- Bénéficier des legs, dons ou subventions de toute nature entrant dans le cadre de ses activités ;
- Sous réserve des dispositions de l'article 16.6<sup>6</sup> des statuts de la société, céder des immeubles par nature ;
- Créer des filiales et prendre des participations dans toutes les entreprises entrant par leur objet dans le cadre de ses activités, conformément à la législation et réglementation en vigueur ;
- Et généralement entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet de la société.

Capital social au 30/06/2018	2 104 047 700 MAD composé de 21.040.477 actions d'une valeur nominale de 100 MAD entièrement libérées.
Documents juridiques	Les documents juridiques de la société et notamment les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports de gestion et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social du Holding Al Omrane
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	Le Holding Al Omrane est une société d'Etat et est une entreprise publique stratégique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (Dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 [17 juillet 2012] portant promulgation de la loi organique n° 02-12) ;

<sup>6</sup> Selon les dispositions de l'article 16.6 des statuts « Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toute circonstance, au nom de la Société, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi et les présents statuts au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires. [...] Les actes suivants sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance : (i) la cession d'immeuble par nature, (ii) la cession totale ou partielle de participation, (iii) la constitution de sûretés, (iv) les cautions, avais et garanties, à l'exception de ceux donnés aux administrations fiscales et douanières, (v) l'approbation du plan d'affaires et budget global, (vi) l'approbation des comptes annuels et des distributions de dividendes. »



De par sa forme juridique, le Holding Al Omrane est régi par le droit marocain, notamment la loi n°17-95 telle que modifiée et complétée par le dahir 1-08-18 du 23 mai 2008 portant promulgation de la Loi n°20-05 et par la Loi 78-12;

De par la détention par l'Etat de la totalité de son capital, la Société est régie par la Loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes publics promulguée par le Dahir n°1-03-195 en date du 18 décembre 2003 ;

De par son activité, elle est régie par les textes suivants :

- ❖ loi n°25-90 promulguée par le Dahir n°1-92-7 du 17 juin 1992 relative aux lotissements, groupes d'habitation et morcellements ;
- ❖ loi n°18-00 du 3 octobre 2002 relative au statut de la copropriété des immeubles bâtis ;

De par son émission obligataire envisagée, Holding Al Omrane sera régi par les textes suivants :

- ❖ Règlement général de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2169-16 du 14 juillet 2016 ;
- ❖ Circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux telle que complétée et modifiée ;
- ❖ Dahir portant loi n°1-93-212 tel que complété et modifié ;
- ❖ Dahir n°1-96-246 du 9 janvier 1997 portant promulgation de la loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs (modifié et complété par la loi n°43-02) ;
- ❖ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et l'arrêté n° 77-05 du 17 mars 2005 ;
- ❖ dahir portant loi n° 1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les lois n° 34-96, 29-00, 52-01, 45-06 et 43-09 ;
- ❖ règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1268-08 du 7 juillet 2008 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1156-10 du 7 avril 2010 modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 30-14 du 6 janvier 2014.

Régime fiscal

Holding Al Omrane est régi par la législation fiscale de droit commun. La Société est assujettie à l'Impôt sur les Sociétés au taux de 31%. Ses opérations sont soumises à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux de 20%.

Tribunal compétent en cas de litige

Tribunal de commerce de Rabat

Source : HAO

## II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE L'EMETTEUR

### II.1. Renseignement à caractère général

Au 30/06/2018, le Holding Al Omrane est doté d'un capital social de 2.104.047.700 MAD composé de 21.040.477 actions d'une valeur nominale de 100 MAD entièrement libérées.

### II.2. Historique du capital

Le tableau ci-dessous présente l'historique du capital du Holding Al Omrane depuis sa création :

DATE	NATURE DE L'OPERATION	CAPITAL AVANT OPERATION (MAD)	NOMBRE D' ACTIONS EMISES	MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN VALEUR (MAD)	CAPITAL APRES OPERATION MAD	VALEUR NOMINALE MAD
1984	Constitution de la Société <sup>7</sup>	-	1 000	100 000	100 000	100
1992	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	100 000	49 000	4 900 000	5 000 000	100
1993	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	5 000 000	50 000	5 000 000	10 000 000	100
1994 <sup>8</sup>	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	10 000 000	50 000	5 000 000	15 000 000	100
1994 <sup>9</sup>	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	15 000 000	50 000	5 000 000	20 000 000	100
1995	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	20 000 000	140 000	14 000 000	34 000 000	100
1996	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	34 000 000	610 000	61 000 000	95 000 000	100
1999	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	95 000 000	400 000	40 000 000	135 000 000	100
2000	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau	135 000 000	290 000	29 000 000	164 000 000	100
2002	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau créditeur	164 000 000	260 000	26 000 000	190 000 000	100
2004	Augmentation de capital par voie de fusion absorption <sup>10</sup>	190 000 000	2 042 714	204 271 400	394 271 400	100
2005	Augmentation de capital par incorporation des réserves et compensation des créances	394 271 400	4 797 286	479 728 600	874 000 000	100
2007	Augmentation de capital par compensation des créances <sup>11</sup>	874 000 000	12 300 477	1 230 047 700	2 104 047 700	100

Source : HAO

<sup>7</sup> Agence Nationale de la Lutte contre l'Habitat Insalubre

<sup>8</sup> 04/04/1994

<sup>9</sup> 18/07/1994

<sup>10</sup> Fusion absorption de Société d'Aménagement de Construction et de Promotion Immobilière « Attacharouk SA » et de Société Nationale d'Equipements et de Construction « SNEC SA » par Holding d'Aménagement Al Omrane SA

<sup>11</sup> Créances nées envers l'Etat suite à l'acquisition des Erac

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre<sup>12</sup> (ANHI) a été créée en 1984 sous forme de société d'Etat avec un Capital Social de 100.000 MAD au départ entièrement souscrit par l'Etat. La création de l'ANHI avait pour objectif de créer un instrument spécialisé des Pouvoirs Publics en matière de lutte contre l'habitat insalubre. Elle se voit alors confier la réalisation d'opérations pour le compte des délégations du ministère de l'Habitat.

Entre 1992 et 2002, l'ANHI a réalisé 9 augmentations de capital par incorporation du report à nouveau pour un montant global de 189,9 MMAD. Ces augmentations de capital avaient pour but de permettre à la Société de renforcer son haut de bilan afin de lui permettre de mener à bien le développement de son activité.

L'année 2004 marque un tournant dans l'histoire de la société avec :

- ✓ le changement de dénomination sociale de l'ANHI en Holding d'Aménagement Al Omrane suite à la décision prise en Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 janvier 2004 ;
- ✓ l'opération de fusion absorption de la Société d'Aménagement de Construction et de Promotion Immobilière « Attacharouk SA » et de la Société Nationale d'Equipements et de Construction « SNEC SA » par Holding d'Aménagement Al Omrane SA.

Depuis le changement de dénomination de l'« Agence Nationale de la lutte contre l'Habitat Insalubre » à « Holding d'Aménagement Al Omrane », deux augmentations de capital autorisées par l'Assemblée Générale Mixte tenue le 10 Mars 2005 et l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 Août 2007.

L'opération d'augmentation de capital effectuée en 2005, a porté le capital de la Société de 394.271.400 MAD à 874.000.000 MAD suite à la création de 4.797.286 actions nouvelles à un prix d'émission égal à la valeur nominale, soit 100 MAD dont :

- ✓ 3.810.143 actions à souscrire et à libérer en numéraire en totalité à la souscription, soit 381.014.300 MAD par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles de l'Etat faisant l'objet d'un arrêté de compte signé par le Président du Conseil d'Administration et certifié par le commissaire aux comptes.
- ✓ 987.143 actions à émettre en contrepartie de l'incorporation de réserves au capital soit 98.714.300 MAD détaillée comme suit :
  - Incorporation de la prime de fusion pour 57.747.245,34 MAD
  - Prélèvement sur les bénéfices en report à nouveau créditeurs pour 40.967.054,66 MAD.

L'opération d'augmentation de capital réalisée en 2007, a porté le capital de la Société à 2.104.047.700 MAD, suite à la création de 12.300.477 actions nouvelles à un prix d'émission égal à la valeur nominale (soit 100 MAD) par compensation avec les créances, certaines, liquides et exigibles que l'actionnaire « Etat Marocain » détient sur la société pour la somme de 1.230.047.700 MAD.

### II.3. Pacte d'actionnaires

Néant.

---

<sup>12</sup> Ancienne dénomination du Holding Al Omrane

## II.4. Evolution de la structure de l'actionariat

L'actionariat de la Société est resté stable depuis sa création. Au 30/06/2018 l'Etat marocain détient 100% du capital et des droits de vote de la Société, comme l'illustre le tableau ci-dessous :

ACTIONNAIRES	2013		2014		2015		2016		2017	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote
L'ETAT MAROCAIN REPRESENTE PAR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	21 040 468	100,0%	21 040 468	100,0%	21 040 468	100,0%	21 040 468	100,0%	21 040 468	100,0%
CHEF DE GOUVERNEMENT	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'INTERIEUR	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
DIRECTEUR DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
PRESIDENT DU FONDS HASSAN II	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%	1	≤0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>21 040 477</b>	<b>100%</b>	<b>21 040 477</b>	<b>100%</b>	<b>21 040 477</b>	<b>100%</b>	<b>21 040 477</b>	<b>100%</b>	<b>21 040 477</b>	<b>100%</b>

Source : Holding Al Omrane

## II.5. Présentation générale de l'actionnaire de référence du Holding Al Omrane

L'Etat marocain est représenté dans le capital du HAO par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP). La politique de l'Etat en matière d'habitat est portée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Par ailleurs le HAO est une entreprise publique stratégique au sens de la loi organique n° 02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution, promulguée par le dahir n° 1-12-20 du 27 chaabane 1433 (17 juillet 2012).

Le Maroc à travers le HAO met en œuvre sa politique de l'habitat visant en priorité la réduction du déficit en logement à travers l'intensification et la diversification de l'offre en habitat notamment sur le segment du logement social et celui destiné à la classe moyenne ainsi que l'éradication de l'habitat insalubre sous toutes ses formes et ce dans un cadre privilégiant la concertation et le partenariat (approches contractuelles) avec tous les intervenants centraux, régionaux et locaux.

### III. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

#### III.1. Dispositions statutaires

Selon l'article 30 des statuts de la Société, les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale ordinaire sont fixées par elle-même. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal, statuant en référé, à la demande du Conseil de Surveillance.

Lorsque la Société détient ses propres actions, leur droit au dividende est supprimé.

Les dividendes se prescrivent par cinq ans au profit de la Société à compter de la date de mise en paiement du dividende.

Les sommes non perçues et non prescrites constituent une créance des ayants droit ne portant pas intérêt à l'encontre de la Société, à moins qu'elles ne soient transformées en prêt, à des conditions déterminées d'un commun accord.

Si les actions sont grevées d'un usufruit, les dividendes sont dus à l'usufruitier ; toutefois, le produit de la distribution de réserve, hors report à nouveau, est attribué au propriétaire.

#### III.2. Dividendes payés au cours des 3 derniers exercices

Le tableau ci-dessous indique le montant des dividendes distribués par la Société sur les trois derniers exercices :

	2015	2016	2017
Résultat net social de l'année n (en KMAD)	253 261	331 394	312 945
Dividendes distribués en n+1 (en KMAD)	235 294	294 118	352 941
Payout	92,91%	88,75%	112,78%
Nombre d'actions	21 040 477	21 040 477	21 040 477
Bénéfices par action (en MAD/action)	12,04	15,75	14,87
Dividendes par action (en MAD/action)	11,18	13,98	16,77

Source : HAO

### IV. NANTISSEMENT D' ACTIONS

Néant.

### V. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Néant.

### VI. SURETES ET GARANTIES OCTROYEES PAR GROUPE AL OMRANE

Au 31/12/2017, le montant total des avals et cautions donnés par le Groupe Al Omrane est de 130 MMAD.

### VII. MARCHE DES TITRES DE L'EMETTEUR

Néant.

## VIII. NOTATION

Au 30/06/2018 la société n'a fait l'objet d'aucune notation.

## IX. Assemblées Générales

### IX.1. Assemblées d'actionnaires

Selon l'article 21 des statuts de la Société, les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées, lesquelles sont qualifiées d'assemblées générales ordinaires ou extraordinaires selon la nature des décisions qui sont appelées à prendre.

L'assemblée générale régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires, ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires, même pour les absents, les incapables, les opposants ou les actionnaires privés de droit de vote.

### IX.2. Convocation des assemblées

Selon l'article 22 des statuts de la Société, les assemblées sont convoquées par le Conseil de Surveillance, soit spontanément, soit à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital.

Les assemblées générales ordinaires peuvent également être convoquées par :

- Le ou les commissaires aux comptes qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis la convocation par le Conseil de Surveillance ;
- Le ou les liquidateurs, en cas de dissolution de la Société et pendant la période de liquidation ;
- Un mandataire désigné par le président du tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas de d'urgence, ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Les convocations sont faites par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire quinze jours francs au moins avant la date de l'assemblée, toutefois ce délai est réduit à huit jours lors de la deuxième convocation.

Toutes les assemblées sont valablement constituées, sans question de délai, ni de publicité, si l'unanimité des actionnaires se trouve présente ou représentée.

L'assemblée se réunit aux jours et heures désignées dans l'avis de convocation, au siège social ou un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'avis de convocation doit mentionner la dénomination, la forme, le capital, le siège social et le numéro d'immatriculation au registre de commerce, ainsi que le texte de projet de résolutions.

### IX.3. Ordre du jour de l'assemblée

Selon l'article 23 des statuts de la Société l'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant la proportion du capital prévue par la loi ont la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour.

Sous réserves des questions d'intérêt minime, les questions inscrites à l'ordre du jour sont libellées de façon claire et précise.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

#### **IX.4. Composition**

Selon l'article 24 des statuts de la Société l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentées aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement, conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée.

#### **IX.5. Vote**

Selon l'article 26 des statuts de la Société chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires, et au nu propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La Société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

#### **IX.6. Procès-verbaux**

Selon l'article 27 des statuts, les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau de l'assemblée.

Ces procès-verbaux sont consignés dans un registre spécial dans les mêmes conditions que celles prévues pour les procès-verbaux des délibérations du Directoire.

Les copies ou extraits de procès-verbaux sont certifiés conformes à l'original par le Président du Conseil de Surveillance uniquement, ou par un Directeur Général signant conjointement avec le secrétaire du Conseil de Surveillance.

En cas de liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

#### **IX.7. Assemblées générales ordinaires**

##### **Attributions**

Selon l'article 28.1 des statuts de la Société, l'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre administratif excédant la compétence du Directoire et qui ne sont de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire ou du Conseil de Surveillance.

Une assemblée générale ordinaire est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social.

Cette assemblée entend notamment le rapport du Directoire et celui du ou des commissaires aux comptes : elle discute, redresse et approuve ou rejette les comptes, elle statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices.

Elle nomme le ou les commissaires aux comptes.

### **Quorum et majorité**

Selon l'article 28.2 des statuts de la Société, pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart au moins des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions requises ou prises en gage par la Société ; si elle ne réunit par ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Sont réputés présent pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la Société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

### **IX.8. Assemblées générales extraordinaires**

#### **Attributions**

Selon l'article 29.1 des statuts de la Société, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Elle ne peut toutefois changer la nationalité de la Société ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la Société en société de toute forme, sous réserve du respect des dispositions légales applicables en la matière.

#### **Quorum et majorité**

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins, sur première convocation, la moitié, et sur deuxième convocation, le quart de chacune des classes des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la Société.

Sont réputés présent pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par des moyens de visioconférence ou par des moyens équivalents permettant leur identification.

A défaut de réunir le quorum du quart, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date ultérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée, et se tenir valablement avec la présence ou la représentation d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la Société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

## **X. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'EMETTEUR**

Le Holding Al Omrane est une Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance. La Société est dirigée par un Directoire qui assure ses missions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance.



## XI. Conseil de Surveillance

### XI.1. Fonctionnement du Conseil de Surveillance

#### **Actions :**

Selon l'article 17.4 des statuts de la Société chaque membre du Conseil de Surveillance (CS) doit être propriétaire d'au moins une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions.

#### **Bureau :**

Conformément à l'article 17.5 des statuts de la Société, le CS nomme parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui, à peine de nullité, sont des personnes physiques.

Le Président et le Vice-Président ainsi nommés exercent leurs fonctions pendant toute la durée de leur mandat au sein du CS. Le CS nomme également, sur proposition du Président, parmi ses membres, ou en dehors d'eux, et même des actionnaires, un Secrétaire.

Le Président et le Vice-Président sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

#### **Réunions :**

Selon l'article 17.6 des statuts de la société, le Conseil se réunit sur convocation de son Président ou de son Vice-Président aussi souvent que la loi le prévoit et que l'intérêt de la Société l'exige.

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion ; en cas d'urgence, le délai peut être réduit jusqu'à vingt-quatre heures.

Sauf en cas d'urgence, la convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de la réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux membres du Conseil pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Les réunions du Conseil ont lieu, en principe, au siège social, mais elles peuvent avoir lieu en tout autre endroit, après le consentement exprès de la majorité des membres du Conseil en exercice.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président est prépondérante en cas de partage.

#### **Pouvoir :**

Conformément à l'article 17.8 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, dans les conditions prévues par la Loi.

Il convoque l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Rémunération des membres :**

Selon l'article 17.9 des statuts de la Société, l'assemblée peut allouer aux membres du CS, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement, et que le Conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables.

Le CS peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou des mandats confiés à ses membres.

Les membres du CS ne peuvent, en cette qualité, recevoir aucune rémunération permanente ou non, autres que celles prévues ci-dessous.

## XI.2. Composition

Selon l'article 17.1 des statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres, au plus. Ce dernier nombre est porté à quinze lorsque les actions de la Société sont inscrites à la cote de la bourse des valeurs, et pourra être dépassé en cas de fusion selon les dispositions de la loi.

Conformément à l'article 17.2 des statuts de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de six ans.

Au 30/06/2018, le Conseil de Surveillance se compose des membres suivants :

MEMBRES	FONCTION	RENOUVELLEMENT/NOMINATION	EXPIRATION DU MANDAT AGO STATUANT SUR L'EXERCICE	
Chef du Gouvernement	Chef de Gouvernement : Saad Eddine EL OTHMANI	Président	15/06/2017	2022
Le Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Ministre : Abdelahad FASSI FIHRI	Vice-Président	28/02/2018 <sup>13</sup>	2022
Le Ministre de l'Intérieur	Ministre : Abdelouafi LAFTIT	Membre	15/06/2017	2022
Le Ministre de l'Economie et des Finances	Mohamed BOUSSAID <sup>14</sup>	Membre	15/06/2017	2022
Le Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	Ministre : Abdelkader AMARA	Membre	15/06/2017	2022
Le Ministre de l'Energie, des Mines et de Développement Durable	Ministre : Aziz RABBAH	Membre	15/06/2017	2022
Le Ministre de la Solidarité, de la Femme, de la famille et du Développement Social	Ministre : Bassima HAKKAOUI	Membre	15/06/2017	2022
Caisse de Dépôt et de Gestion	Directeur Général : Abdellatif ZAGHNOUN	Membre	29/06/2017	2022
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	Président du Directoire : Abdelouahed KABBAJ	Membre	29/06/2017	2022

Source : Holding Al Omrane

<sup>13</sup> Date de nomination

<sup>14</sup> M. Mohamed Boussaid n'est plus Ministre de l'Economie et des Finances, il a été remplacé par M. Mohamed Benchaboun en date du 20/08/2018. Ce dernier sera nommé membre du Conseil de Surveillance lors de la prochaine AG du HAO.

Le curriculum vitae des membres du conseil de surveillance se présente comme suit :

➤ **M. Saad Eddine EL OTHMANI**

Né le 16 janvier 1956 à Inzegane M. Saad-Eddine El Othmani a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, le mercredi 05 avril 2017 Chef du gouvernement. M. El Othmani est titulaire d'un doctorat en médecine générale de la Faculté de médecine et de pharmacie de Casablanca (1986), d'un diplôme en psychiatrie du CHU de Casablanca (1994) et d'un DES en études islamiques à la Faculté des lettres de Rabat (1999). Il a exercé en tant que psychiatre à l'Hôpital de psychiatrie à Berrechid entre 1994 et 1997 en tant que médecin en spécialisation psychiatrie au CHU de Casablanca (1990-1994), puis en tant que médecin généraliste entre 1987 et 1990. Sa carrière politique, a débuté en 1981 alors qu'il était à la faculté, il a pu occuper plusieurs responsabilités politiques et partisans, dont celle de ministre des Affaires étrangères et de la Coopération en 2012, fonction qu'il quitte en octobre 2013 dans le cadre d'un remaniement ministériel. M. El Othmani a occupé également plusieurs postes dont ceux de vice-président de la Chambre des représentants (2010-2011), membre de la commission des Affaires étrangères et de la Défense de la même Chambre (2001-2002), membre du conseil maghrébin de la Choura depuis 2002 et membre du Congrès général des partis arabes. Il a été élu membre de la Chambre des représentants successivement aux élections de 1997, 2002, 2007 et 2011. Aux élections législatives d'octobre 2016, il a été réélu dans la circonscription de Mohammedia.

➤ **M. Abedlahad FASSI FIHRI**

M. Abedlahad FASSI FIHRI est titulaire d'un diplôme d'études approfondies en Organisation et Système d'Information de l'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP), M. FASSI FIHRI occupe actuellement la fonction de ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville. M. Abedlahad FASSI FIHRI a été nommé par SM le Roi Mohamed VI, Que Dieu l'assiste, Ministre de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville en 2018. M. Abedlahad FASSI FIHRI a exercé plusieurs fonctions, notamment celle de consultant auprès de la Banque Mondiale, Directeur des études et de la coopération à l'Institut Supérieur de l'Administration et Consultant Indépendant.

➤ **M. Abdelouafi LAFTIT**

M. Abdelouafi LAFTIT, a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le mercredi 5 avril 2017, Ministre de l'Intérieur. M. LAFTIT est né le 29 septembre 1967 à Tafrist. Diplômé de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1989 et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées en 1991, il a débuté sa carrière professionnelle dans le domaine financier en France avant de rejoindre l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP) où il a occupé entre 1992 et 2002, successivement, le poste de directeur des ports à Agadir, Safi et Tanger, avant d'être nommé, en mai 2002, directeur du Centre régional d'investissement de Tanger-Tétouan. Le 13 septembre 2003, M. LAFTIT a été nommé par SM le Roi Mohamed VI, Que Dieu l'assiste, gouverneur de la province Fahs-Anjra, avant d'être nommé, en octobre 2006, gouverneur de la province de Nador, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en mars 2010, président directeur général de la Société d'aménagement pour la reconversion de la zone portuaire de Tanger ville. Le 24 janvier 2014, le Souverain lui a renouvelé sa confiance en le nommant Wali de la région Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Gouverneur de la préfecture de Rabat.

➤ **M. Mohamed BOUSSAID**

Né le 26 septembre 1961 à Fès, M. Mohamed BOUSSAID, a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, le mercredi 05 avril 2017, ministre de l'Economie et des Finances. M. BOUSSAID a ainsi été reconduit dans le poste qu'il occupait depuis 2013. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées-ENPC-Paris (option Génie Industrielle) en 1986 et d'un "Master of Business Administration de l'International School of Business de l'ENPC" en 2000. De 1986 à 1992, M. BOUSSAID a exercé en tant qu'ingénieur-conseil à la Banque Commerciale du Maroc. Il a, par la suite, assuré les fonctions de directeur général adjoint d'une société de production et de négoce des produits chimiques (1992/1994). De 1994 à 1995, il est chargé de portefeuille à la direction des grandes entreprises à la Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie (BMCI). M. BOUSSAID a, en outre, occupé, de 1995 à 1998, le poste de chef du cabinet du ministre des Travaux Publics, puis chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, de l'Equipement et l'Environnement. De 1998 à 2001, il a été directeur des programmes et des études au ministère de l'Equipement avant d'occuper entre 2001 et 2004, le poste de directeur des établissements publics et des participations, puis directeur des entreprises publiques et de la Privatisation au ministère des Finances et de la Privatisation. En 2004, il a été nommé ministre chargé de la modernisation des secteurs publics et en octobre 2007, ministre du Tourisme et de l'Artisanat. En mars 2010, M. BOUSSAID a été nommé Wali de la région de Souss-Massa-Draa, gouverneur de la préfecture d'Agadir Idda Outanane, puis Wali de la région du Grand Casablanca, gouverneur de la préfecture de Casablanca en mai 2012.

➤ **M. Abdelkader AMARA**

M. Abdelkader AMARA, a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, le mercredi 05 avril, ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau. M. AMARA est né, le 28 janvier 1962, à Bouarfa. Le 3 janvier 2012, il a été nommé ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies. Après avoir obtenu un baccalauréat scientifique au lycée Omar Ibn Abdelaziz à Oujda en 1979, il a intégré l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II de Rabat où il a obtenu en 1986 un doctorat avant de s'envoler vers la France, trois années plus tard, pour perfectionner ses compétences. Ensuite, et durant une dizaine d'années, il a été conseiller scientifique auprès de l'Organisation mondiale des sciences, basée en Suède. M. AMARA a occupé plusieurs postes de responsabilité, notamment la présidence de la Commission des secteurs productifs à la Chambre des représentants dont il a été membre du bureau et premier vice-président, ainsi que membre du bureau de la Chambre des représentants en tant qu'assesseur, puis premier vice-président. M. AMARA est également membre-fondateur de l'Association des parlementaires marocains contre la corruption et ancien membre de la Commission administrative du Syndicat national de l'enseignement supérieur.

➤ **M. Aziz RABBAH**

M. Aziz RABBAH a été nommé par SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste, le mercredi 5 avril 2017, ministre de l'Energie, des Mines et du Développement durable. M. RABBAH est né en 1962 à Sidi Kacem. Ingénieur de formation spécialisé dans les nouvelles technologies de l'information, M. RABBAH a occupé le poste de ministre de l'Equipement et du Transport au sein du gouvernement sortant, portefeuille qui a été étoffé de la logistique lors du remaniement ministériel de 2013. Titulaire en 1981 d'un bac en mathématiques du Lycée Mohammed V de Kénitra, d'un diplôme d'ingénieur de l'INSEA en 1985 et d'un master en génie-logiciel de l'Université Laval de Québec en 1992, M. RABBAH a occupé plusieurs postes de responsabilité aux ministères des Affaires économiques et générales, du

Commerce extérieur, du commerce et de l'industrie et de l'Équipement et du Transport. Il était membre du bureau exécutif du Centre de recherches et d'expertises (CEREX) et membre fondateur de l'association Sigma21. Il a aussi été membre notamment de la Commission Nationale de la Mise à Niveau de l'Économie (2002-2004), du Comité stratégique des Technologies de l'Information (CSTI) (2004-2005), de la Commission Interministérielle du Commerce électronique. M. RABBAH a été également membre de la Task force arabe sur le gouvernement Electronique, mis en place par l'Union Internationale des Télécoms (UIT), du Groupe de travail sur le gouvernement électronique de l'initiative de "la bonne gouvernance dans le monde arabe", lancée par l'OCDE et le PNUD en 2005. Il a été aussi membre du réseau e-Gov for Africa, lancé par la Fondation GOV3 en 2005 et du conseil d'administration de l'Union arabe des technologies de l'information, et a fait partie de la délégation marocaine au Sommet mondial de la société de l'information à Genève 2003 et à Tunis 2005.

➤ **Mme. Bassima HAKKAOUI**

Née le 5 octobre 1960 à Casablanca, Mme HAKKAOUI est titulaire de deux diplômes d'études approfondies et supérieures en psychologie sociale obtenus en 1990 et 1996. Elle a été nommée le 05 avril 2017 en tant que Ministre de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement social par SM le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'assiste. Auparavant, Mme HAKKAOUI occupait le poste de Ministre de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social dans le précédent gouvernement. Mme HAKKAOUI est enseignante en Sciences de l'Éducation. Entre 2006 et 2007, Mme HAKKAOUI était à la tête de la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants.

➤ **M. Abdellatif ZAGHNOUN**

M. Abdellatif ZAGHNOUN est titulaire d'un diplôme de Génie Minier de l'École Mohammedia d'Ingénieurs en 1982. M. Abdellatif ZAGHNOUN a été nommé par SM le Roi Mohamed VI, Que Dieu l'assiste, en tant que Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion en Janvier 2015. Auparavant, M. Abdellatif ZAGHNOUN a occupé plusieurs fonctions au sein de l'OCP notamment en tant que chef de division extraction à Boucraâ, Responsable de la division traitement à Laâyoune, Directeur des exploitations minières de Gantour, de Khouribga avant de chapeauter le pôle mines et de devenir membre au comité exécutif de l'OCP en 2003. En juillet 2004, M. Abdellatif ZAGHNOUN a été nommé Directeur Général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects. Quatre ans plus tard, M. Abdellatif ZAGHNOUN, alors qu'il occupait le poste de directeur général de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, a été élu président du Comité d'audit de l'Organisation mondiale des douanes (OMD). En 2010, Il a été nommé à la tête de la Direction générale des Impôts (DGI).

➤ **M. Abdelouahed KABBAJ**

M. Abdelouahed KABBAJ est diplômé de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Rabat en 1966. De 1966 à 1968, il a occupé la fonction d'inspecteur de l'Office des Changes. En 1969, il a intégré, l'Inspection Générale des Finances puis affecté à la Division Économique du Ministère des Finances, érigée ensuite en Direction des Établissements Publics et des Participations où il a assumé successivement diverses responsabilités en tant que Cadre, Chef de Service puis Chef de Division pour être nommé Directeur en 2000. En mai 2003, M. Abdelouahed KABBAJ a été nommé, par Dahir, Président du Directoire du Fonds Hassan II pour le Développement Économique et social, poste qu'il occupe à ce jour.

## XII. Directoire

### XII.1. Fonctionnement du Directoire

#### ➤ Nomination et révocation des membres :

Selon l'article 16.2 des statuts de la Société, les membres du Directoire de la Société sont nommés par le Conseil de Surveillance. La durée des fonctions des membres du Directoire nommés au cours de la vie sociale est de six ans. Chaque année s'entend d'une assemblée générale ordinaire annuelle à la suivante. Le mandat des membres du Directoire peut toujours être renouvelé. L'acte de nomination du Directoire fixe le montant et le mode de rémunération de chacun des membres. Les membres du Directoire peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale, sur proposition du Conseil de Surveillance même si cette question n'est pas à l'ordre du jour ; si la révocation est décidée sans justes motifs, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

#### ➤ Bureau :

Conformément à l'article 16.4 des statuts de la Société, le CS confère à l'un des membres du Directoire, la qualité de Président. Ce dernier, exerce ses fonctions pendant toute la durée de son mandat, sauf décision contraire du CS.

Sur proposition du Président, le Directoire choisit parmi ses membres, ou en dehors d'eux, un Secrétaire.

#### ➤ Réunions :

Selon l'article 16.5 des statuts de la Société, le Directoire se réunit sur la convocation de son Président, aussi souvent que la loi le prévoit et que l'intérêt de la Société l'exige.

En cas d'urgence, ou s'il y a défaillance de sa part, la convocation peut être faite par le ou les commissaires aux comptes. En outre, le Directoire peut être convoqué par deux de ses membres s'il ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion ; en cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à vingt-quatre heures. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux membres du Directoire pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

#### ➤ Pouvoirs :

Conformément à l'article 16.6 des statuts de la Société, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre en toutes circonstances, au nom de la Société, toutes décisions concourant à la réalisation de son objet social et pour faire ou autoriser tous actes de gestion et de disposition, et ce, sous réserve des pouvoirs attribués par la Loi et les présents statuts au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Les actes suivants sont soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- La cession d'immeubles par nature ;
- La cession totale ou partielle de participation ;
- La constitution de sûretés ;
- Les cautions, avals et garanties, à l'exception de ceux donnés aux administrations fiscales et douanières ;

- L'approbation du plan d'affaires et budget annuel ;
- L'approbation des comptes annuels et des distributions de dividendes.

### **Signature :**

Selon l'article 16.8 des statuts de la Société, tous les actes engageant la Société sont signés par le Président du Directoire ou par ses mandataires dûment habilités, ou par les Directeurs Généraux.

### **XII.2. Composition**

Conformément à l'article 16.1 des statuts de la Société, le Directoire est composé de 5 membres au plus. Les membres du Directoire sont des personnes physiques, ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires et ils peuvent être salariés de la Société.

Lorsqu'une seule personne exerce les fonctions dévolues au Directoire, elle prend le titre de Directeur Général Unique dans les conditions prévues par la loi.

Au 30/06/2018, le Directoire se compose des membres suivants :

MEMBRES	QUALITE	DATE DE PREMIERE NOMINATION - AGO STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE	DATE DE DERNIERE NOMINATION	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT – AGO STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
Badre KANOUNI	Président	2010	29/06/2017	2023
Tayeb DAOUDI	Membre	2014	20/05/2014	2020
Said MESSAL	Membre	2014	20/05/2014	2020

Source : HAO

Le Conseil de Surveillance réuni le 29 juin 2017 a reconduit le mandat de M. Badre KANOUNI en qualité de Président du Directoire pour une durée de six ans.

M. Badre Kanouni a été nommé Président du Directoire conformément à l'article 2 de la loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution pris pour l'application du Dahir n°1-12-20 du 27 Chaabane 1433 (17 juillet 2012).

Le tableau ci-dessous présente les autres mandats sociaux du Président du Directoire :

Société	Nature du mandat
SAO Souss Massa	Président du Conseil d'Administration
SAO Al Janoub	Président du Conseil d'Administration
SAO Casablanca Settat	Président du Conseil d'Administration
SAO Sahel Lakhiaïta	Président du Conseil d'Administration
SAO Tanger Tétouan Al Hoceïma	Président du Conseil d'Administration
SAO Chrafate	Président du Conseil d'Administration
SAO Marrakech Safi	Administrateur
SAO Tamansourt	Administrateur
SAO Rabat Salé Kénitra	Administrateur
SAO Tamesna	Administrateur
SAO Béni Mellal Khénifra	Administrateur
SAO l'Oriental	Administrateur
SAO Meknès	Administrateur
SAO Fès	Administrateur

Source : HAO



### **Badre KANOUNI (52 ans)**

M. Badre KANOUNI est titulaire d'un diplôme en management, spécialité finance. M. KANOUNI a commencé sa carrière professionnelle au sein d'une banque en tant que directeur de succursale (BCM-actuellement Attijari Wafa) d'octobre 1987 à juillet 1991. M. KANOUNI rejoint en août 1991 une société multinationale de textile en qualité de Directeur Administratif et Financier, puis Directeur Général Adjoint en mars 2003, Directeur Général en juillet 2004 et Administrateur Directeur Général en mars 2008.

M. Badre KANOUNI était également membre du Comité de direction du groupe TAVEX (maison mère espagnole de SETTAVEX),

Par ailleurs, M. KANOUNI a été aussi :

- ✓ Président de l'Association des industriels de Settat
- ✓ Président de la filière Jeans et Sportswear au sein du bureau national de l'AMITH et membre du Conseil d'Administration.
- ✓ Président de l'Union régionale de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc de la Chaouia-Ouardigha et membre du conseil d'administration de la CGEM.

M. Badre KANOUNI est marié et père de 3 enfants

### **Tayeb Daoudi (48 ans)**

M. Tayeb DAOUDI est Architecte-Urbaniste de formation.

M. Tayeb Daoudi a occupé différentes fonctions au sein de la SNEC avant de rejoindre la société Idmaj Sakan comme membre fondateur et Directeur de Développement. Ensuite, il intègre le secteur privé pour y occuper des postes de Directeur Général au sein d'entreprises privées de promotion immobilière. Il rejoint en 2011 le Holding Al Omrane pour y occuper le poste de Directeur du Pôle Ingénierie et Développement.

Depuis 2014, M. Tayeb DAOUDI est membre du Directoire du Holding Al Omrane.

M. Tayeb DAOUDI est marié et père de 2 enfants.

### **Said Messal (53 ans)**

M. Said MESSAL est ingénieur de formation et a occupé le poste de Directeur Technique Adjoint et Directeur Industriel dans des sociétés privées (telles que TAVEX). Il rejoint le Holding Al Omrane en 2010 autant que chargé de mission pour la coordination des projets stratégiques.

Depuis 2014, Said MESSAL est membre du Directoire du Holding Al Omrane

Said MESSAL est marié et père de 3 enfants

### XIII. Contrôle financier de l'Etat

#### II.1. Cadre juridique

De par son statut de société d'Etat au sens de la loi 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes la Société est soumise au contrôle d'accompagnement qui est exercé par le Ministre chargé des finances et un contrôleur d'Etat<sup>15</sup>. La Société est tenue de faire approuver les actes suivants par le Ministre chargé des Finances :

- Les budgets ;
- Les états prévisionnels pluriannuels ;
- L'affectation des résultats.

Le contrôleur d'Etat dispose des pouvoirs de contrôle suivants :

- Assister, avec voix consultative, aux séances de l'organe délibérant ainsi qu'aux réunions des commissions ou comités constitués en application des dispositions législatives, réglementaires, statutaires ou conventionnelles relatives à la Société ;
- Disposer d'un droit de communication permanent tant auprès de la Société que de ses filiales et participations et pouvoir effectuer, à tout moment, sur pièces et sur place, toutes vérifications et tous contrôles jugés opportuns et pouvoir de se faire communiquer toutes les pièces qu'il estime utiles à l'exercice de sa mission et notamment tous contrats, livres, documents comptables, registres et procès-verbaux ;
- Obtenir, sous couvert du Ministre chargé des Finances, toutes informations utiles à l'exercice de sa mission auprès des tiers qui ont accompli des opérations avec la Société ;
- Donner son avis sur toute opération relative à la gestion de l'organisme, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qu'il fait connaître par écrit, selon le cas, au ministre chargé des finances, au président du conseil d'administration ou de l'organe délibérant ou à la direction.
- Rendre compte de sa mission dans un rapport annuel qu'il adresse au ministre chargé des finances et qui est soumis au conseil d'administration ou à l'organe délibérant ;
- Apprécier la conformité de la gestion de la Société à la mission et aux objectifs qui lui sont assignés ainsi que les performances économiques de cette dernière ;
- Exercer un droit de visa préalable sur certains actes limitativement définis et pour une durée déterminée renouvelable une ou plusieurs fois jusqu'à redressement de la situation de la Société lorsque de graves insuffisances sont constatés par le Conseil de Surveillance, le contrôleur d'Etat, le comité d'audit, ou par tout organe de contrôle compétent. Le contrôleur d'Etat soumet à cet effet un rapport motivé au Conseil de Surveillance en vue de prendre les mesures nécessaires pour le redressement de la situation.

Compte tenu de son assujettissement au contrôle d'accompagnement et conformément à la loi 69-00 et notamment ses articles 13 et 17, la Société se doit de se doter d'instruments de gestion dûment approuvés par le Conseil de Surveillance tel qu'un :

- statut du personnel fixant en particulier les conditions de recrutement, de rémunération et de déroulement de carrière du personnel de l'établissement ;
- organigramme fixant les structures organisationnelles de gestion et d'audit interne de l'établissement ainsi que leurs fonctions et attributions ;

---

<sup>15</sup> Article 4 de la loi n°69-00

- un manuel décrivant les procédures de fonctionnement des structures et de contrôle interne de l'établissement ;
- un règlement fixant les conditions et formes de passation des marchés ainsi que les modalités relatives à leur gestion et à leur contrôle, sous réserve des dispositions de l'article 19 de la loi 69-00 ;
- une comptabilité permettant l'établissement d'états de synthèse réguliers, sincères et certifiés, sans réserves significatives, par un ou plusieurs auditeurs externes habilités à exercer la profession de commissaire aux comptes ;
- un plan pluriannuel couvrant une période d'au moins trois ans, actualisé annuellement, devant comporter, notamment, par activité et sous forme consolidée, les programmes physiques et les projections économiques et financières ;
- un rapport annuel de gestion établi par le directeur de l'établissement

#### XIV. Contrôle de la Cour des Comptes

Le Groupe Al Omrane a été destinataire de rapports de la Cour des Comptes, portant sur le contrôle de la gestion de quatre de ses sociétés filiales, il s'agit des rapports suivants :

Filiale concernée	Objet de la mission	Date du rapport particulier
<b>SAO Casablanca Settat</b>	Contrôle de la gestion (Exercices sous revue 2007-2012).	Octobre 2013.
<b>SAO Oriental</b>	Contrôle de la gestion (Exercices sous revue 2007-2012).	Octobre 2013.
<b>SAO Rabat Salé Kénitra</b>	Contrôle de la gestion (Exercices sous revue 2007-2013).	Décembre 2014.
<b>SAO Tamesna</b>	Contrôle de la gestion (Exercices sous revue 2007-2014).	Décembre 2015

Source : HAO

Les principaux résultats des différentes missions et leurs recommandations s'articulent autour de cinq axes principaux. Le Groupe Al Omrane a déployé un ensemble d'actions et de mesures permettant de répondre à ces différentes recommandations :

Axes	Principaux résultats des missions de la Cour des Comptes	Principales actions déployées par le Groupe
<b>Stratégie et Pilotage Stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Révision du modèle économique du GAO.</li> <li>▪ Atteinte des objectifs stratégiques (FVIT, VSB, LS...)</li> <li>▪ Définition d'objectifs pluriannuels du GAO.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définition par le HAO des orientations stratégiques et managériales.</li> <li>▪ Déclinaison des orientations stratégiques et managériales en plans d'action opérationnels.</li> <li>▪ Mise en place d'un système de suivi des plans d'actions au niveau du HAO.</li> <li>▪ Réalisation d'une évaluation de positionnement stratégique du GAO.</li> <li>▪ Mise en œuvre du projet stratégique CAP 2020.</li> </ul>
<b>Gouvernance et Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clarification des relations entre le HAO et la tutelle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunions de coordination régulières avec les parties prenantes du Groupe (les Walis, les Présidents de régions, Gouverneurs, Comité interministériel, etc..).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier l'ensemble des recommandations des organes délibérants et en assurer le suivi.</li> <li>▪ Signature de l'organigramme du HAO.</li> <li>▪ Rattachement hiérarchique de la cellule achat au directoire.</li> <li>▪ Actualisation de l'organigramme du HAO.</li> <li>▪ Politique des Ressources Humaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instauration de réunions de coordination périodiques au niveau du HAO et du reste du GAO.</li> <li>▪ Tenues des conseils d'administration et des comités émanant en conformité avec la loi et les chartes.</li> <li>▪ Révision et actualisation des organigrammes du Groupe.</li> <li>▪ Mise en place du Comité de direction au niveau du HAO et d'un Comité de Direction Générale au niveau du GAO</li> <li>▪ Instauration d'un Comité de Gouvernance.</li> <li>▪ Evaluation de la Gouvernance du système d'information du Groupe Al Omrane.</li> <li>▪ Elaboration et diffusion du Code d'Ethique à l'échelle du Groupe.</li> <li>▪ Mise en place d'un système d'information intégré sous SAP.</li> <li>▪ Déploiement d'un système de contrôle interne sous le COSO 2013.</li> <li>▪ Certification de certaines sociétés du GAO conformément à ISO 9001.</li> <li>▪ Certification de la direction de l'Audit Interne (IFACI).</li> <li>▪ Refonte du système de grades.</li> </ul>
<b>Performance du Groupe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivi des indicateurs de performance du GAO (physiques et financiers)</li> <li>▪ Mise en place d'une comptabilité de gestion (analytique ou par activité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déploiement du système de management par objectifs.</li> <li>▪ Elaboration d'une procédure de pilotage opérationnel et financier du Groupe.</li> <li>▪ Harmonisation de l'ensemble des indicateurs de performances du groupe (physique et financiers)</li> <li>▪ Evaluation annuelle du personnel sur la base de la performance individuelle.</li> <li>▪ Existence d'une comptabilité analytique par projet.</li> </ul>
<b>Pilotage opérationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le processus de gestion des projets (propre et MOD).</li> <li>▪ Le processus de gestion commerciale.</li> <li>▪ Le processus de gestion des PPP.</li> <li>▪ Le processus de gestion des ressources Humaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déploiement d'une nouvelle procédure de gestion des projets couvrant l'ensemble du processus de gestion des projets.</li> <li>▪ Refonte de la charte commerciale du Groupe.</li> <li>▪ Déploiement de la procédure de suivi des plans d'actions pour la mise en œuvre des recommandations de l'ensemble des organes de contrôle.</li> <li>▪ Déploiement d'un ensemble de notes et circulaires pour le renforcement du système de contrôle interne des processus à l'échelle du Groupe</li> <li>▪ Elaboration d'une procédure de recrutement.</li> </ul>
<b>Conformité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La gestion des achats par AO et BC.</li> <li>▪ Fractionnement des dépenses.</li> <li>▪ Imputation budgétaire de certaines dépenses sur d'autres projets.</li> <li>▪ Définitions des besoins.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nouveau cadre réglementaire du Partenariat avec les Promoteurs Privés.</li> <li>▪ Règlement des marchés.</li> <li>▪ La Procédure de gestion de projets.</li> <li>▪ Procédure de commercialisation.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance dans la gestion des projets.</li> <li>▪ Non maîtrise de la gestion des délais.</li> <li>▪ Prestations exécutées non conformes aux cahiers de charges.</li> <li>▪ Avantages indus accordés aux partenaires.</li> <li>▪ Processus de gestion de recouvrement non maîtrisé, notamment, celui du personnel du groupe.</li> <li>▪ Le niveau de stock de produits finis important.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Procédure de recrutement.</li> <li>▪ Procédure de sponsoring.</li> <li>▪ Notes circulaires relatives à : la définition des besoins, le contrôle et signature des attachements, l'actualisation des montages technico-financiers, le renouvellement des assurances, la procédure simplifiée des achats par AO et BC, check-list de contrôle des achats....</li> </ul>
--	---	---

Source : HAO

## II.2. Conventions entre la Société et ses mandataires sociaux

Néant.

## XV. LISTE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

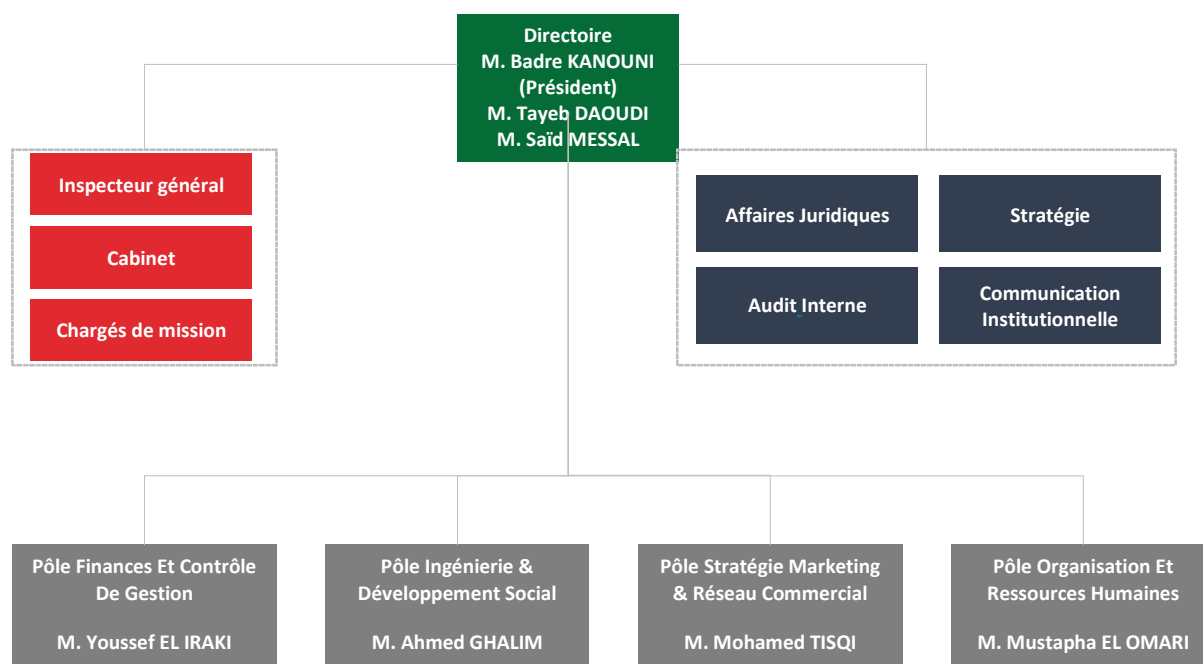
Le tableau ci-dessous présente la liste des principaux dirigeants :

Principaux dirigeants	Fonction	Date d'entrée en fonction
KANOUNI Badre	Président du Directoire	2010
DAOUDI Tayeb	Membre du Directoire	2014
MESSAL Saïd	Membre du Directoire	2014
EL IRAKI Youssef	Directeur du Pôle Finances & Contrôle de Gestion	2012
EL OMARI Mustapha	Directeur du Pôle Organisation & Ressources Humaines	2015
GHALIM Ahmed	Directeur du Pôle Ingénierie et Développement Social	2017
TISQI Mohamed	Directeur du Pôle Commercial et Stratégie Marketing	2015

Source : HAO

## XVI. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE

L'organigramme de la Société au 30/06/2018 se présente comme suit :



### **Badre KANOUNI (52 ans)**

*cf. Partie III - X.3.b*

### **Tayeb Daoudi (48 ans)**

*cf. Partie III - X.3.b*

### **Saïd Messal (53 ans)**

*cf. Partie III - X.3.b*

### **Ahmed GHALIM (60 ans)**

M. Ahmed GHALIM est titulaire d'un Master en management des projets innovants de l'ENIM à Rabat et de l'ENSGSI de Nancy. En 1982, il débute sa carrière chez la Société de Gestion des Terres Agricoles où il occupa plusieurs postes de responsabilité. Entre 1995 et 1996, il a été chargé d'études au sein du cabinet du Ministre de l'Habitat.

En 1996, il rejoint le Groupe Al Omrane en tant que chef de projets à l'Agence régionale du Gharb et occupa plusieurs postes de responsabilités tels que Directeur Régional du Gharb Chrarda Beni Hessine, Directeur du Contrôle de Gestion et Système d'informations, Directeur des programmes et de développement, Directeur du pôle réalisations, Directeur chargé du portefeuille des filiales. Depuis

2017, M. Ahmed GHALIM occupe le poste de Directeur du Pôle Ingénierie et Développement Social au sein du Holding Al Omrane.

M. Ahmed GHALIM est marié et père de 1 enfant.

#### **Mustapha EL OMARI (57 ans)**

M. Mustapha EL OMARI est titulaire d'un diplôme d'Etat en Project Management de l'Ecole des Mines de Paris. Il débuta sa carrière en 1989 en tant que cadre formateur en électronique à l'Institut Spécialisé de Technologie Appliquée. Par la suite, il est nommé Directeur des Etudes. Entre 1992 et 1996, il occupe le poste de Directeur Régional Adjoint pour la région Nord – Ouest chez l'OFPPPT puis en 2000 il a été promu au poste de Directeur Régional du Sud. De 2005 à 2014, il occupa le poste de directeur des ressources Humaines dans de grandes entreprises de la place, telles que la CNSS et le Groupe Kabbage.

Depuis 2015, M. Mustapha EL OMARI est Directeur du Pôle Organisation et Ressources humaines.

M. Mustapha EL OMARI est marié et père de 2 enfants.

#### **Mohamed TISQI (54 ans)**

M. Mohamed TISQI est titulaire d'une maîtrise en gestion de projet de l'Université CHICOUTIMI au Canada. Et diplôme d'ingénieur analyste de l'INSEA. Il débuta sa carrière en 1988 en tant qu'ingénieur d'études et de développement au sein du Ministère de l'Habitat puis intégra en 1990 la Société Nationale d'Equipement et de Construction (SNEC) en tant que Chef de Département des systèmes d'Informations. Après la fusion, il occupa plusieurs postes de responsabilités au sein du Holding Al Omrane tels que Responsable de l'Ingénierie, Attaché au Directoire, Directeur chargé de la promotion des produits et du web et Directeur du Réseau Commercial

Depuis 2015, M. Mohamed TISQI est Directeur du Pôle Stratégie Marketing et Réseau Commercial.

M. Mohamed TISQI est marié et père de 3 enfants.

#### **Youssef EL IRAKI (39 ans)**

M. Youssef EL IRAKI est titulaire du Diplôme d'Expertise Comptable de l'Université de Bordeaux en France. Il débuta sa carrière en 2003 en tant qu'auditeur chez DAR AL KHIBRA puis en 2004 il intégra PriceWaterHouseCoopers en tant que Manager Senior jusqu'en 2012.

Depuis 2012, M Youssef EL IRAKI est Directeur du Pôle Finances et Contrôle de Gestion.

M. Youssef EL IRAKI est marié et père de 2 enfants.

## XVII. COMITES DE HOLDING AL OMRANE

### XIII.1. Comité d'Audit et des Risques

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi 69-00, les organismes soumis au contrôle d'accompagnement doivent instituer un comité d'audit.

Le comité d'Audit est composé, outre le contrôleur d'Etat, de deux à quatre membres nommés par le conseil d'administration ou par l'organe délibérant parmi les membres non-dirigeants ou de mandataires nommément désignés par eux à cet effet.

Le comité d'Audit est habilité, à travers les opérations d'audit, à apprécier la régularité des opérations, la qualité de l'organisation, la fiabilité et la bonne application du système d'information ainsi que les performances de l'organisme. Il a pour mission de faire prescrire et réaliser, aux frais de l'organisme, les audits internes et externes ainsi que les évaluations qui lui paraissent nécessaires. Il peut, en outre, inviter tout expert indépendant à participer à ses travaux.

Le comité d'Audit adresse directement au directeur de l'organisme un rapport retraçant le résultat de chaque intervention effectuée ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion et la maîtrise des risques économiques et financiers de l'organisme. Ce rapport est soumis au conseil d'administration ou à l'organe délibérant.

INTITULE	DATE DE MISE EN PLACE	PERIODICITE	MEMBRES	QUALITE
Comité d'Audit et des risques	11 mars 2005	Au moins 2 fois par an	Le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation	Président
			Le Conseiller du Chef du Gouvernement	Membre
			Le Contrôleur d'Etat de la Holding Al Omrane	Membre
			Le Ministère de l'Aménagement de Territoire Nationale, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Membre

Le Comité d'Audit et des Risques est une émanation du Conseil de Surveillance, et est chargé d'apprécier le dispositif du contrôle interne relatif à : la qualité de l'organisation, la régularité des opérations, la fiabilité du système d'information et de gestion, la sincérité des écritures et des comptes et la performance de l'organisme.

Les missions du Comité d'Audit et des Risques sont les suivantes :

- Examiner les plans d'action et les rapports de l'audit interne et externes ;
- Prendre connaissance de l'importance des risques financiers éventuels ;
- Donner avis sur toutes questions ou opérations se rapportant à l'organisme contrôlé ;
- Examiner et évaluer les risques.



Pour mener à bien sa mission, le comité d'audit doit :

- Valider le programme annuel d'audit, partager et orienter les interventions sur des aspects pertinents ;
- Effectuer le suivi de l'application par l'organisme des recommandations émises ;
- Informer le conseil de surveillance des résultats des audits effectués.

Le comité d'audit se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins deux (2) fois par an sur convocation de son président ou du Président du Conseil de Surveillance.

Il se réunit, notamment à l'occasion des arrêtés des comptes annuels avant leur présentation au Conseil de Surveillance.

### XIII.2. Comité de stratégie et d'investissement

INTITULE	DATE DE MISE EN PLACE	PERIODICITE	MEMBRES	QUALITE
Comité de stratégie et d'investissement	21/06/2010	2 fois par an	Le Secrétaire Général du MATNUHPV	Président
			Le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (MINEFI <sup>16</sup> )	Membre
			Le Directeur de la Promotion Immobilière du MATNUHPV	Membre
			Le Conseiller Chargé de l'Habitat auprès de Monsieur le Chef du Gouvernement	Membre

Le Comité de stratégie et d'Investissement est une émanation du Conseil de Surveillance, et est chargé d'assister le Conseil de Surveillance sur les aspects techniques que ce dernier lui soumet et sur le suivi des réalisations du programme d'action du Groupe Al Omrane.

Le Comité de Stratégie et d'Investissement a pour mission de formuler un avis consultatif sur :

- L'état d'avancement de tous les projets lancés ou inaugurés par SM le Roi Que Dieu l'Assiste ;
- Les réalisations physiques de l'exercice écoulé ;
- La stratégie et la valorisation des assiettes foncières acquises dans le cadre de la mobilisation du foncier public ;
- Le bilan des projets lancés en partenariat sur les assiettes foncières publiques mobilisées ;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre des termes de convention de financement FSHIU et BGE ;
- L'état d'avancement des programmes tels que ceux confiés au GAO dans le cadre du programme national " Villes Sans Bidonvilles ", logement menaçant ruine, restructuration des quartiers d'habitat non réglementaire et Villes Nouvelles ;
- Le bilan des programmes d'Habitat social bénéficiant d'un soutien financier de la part de l'Etat : projets de faible VIT à 140.000 MAD et projets sociaux à 250.000 MAD ;
- La stratégie d'intervention du Groupe Al Omrane et les projections pluriannuelles qui en découlent ;

<sup>16</sup> Ministère de l'Economie et des Finances

- Le rapport d'activité du groupe renseignant sur le niveau des réalisations de l'année n-1 avec une explication des écarts éventuellement ;
- Le projet de budget du groupe, avant la tenue du Conseil de Surveillance du GAO devant l'adopter ;
- La prise en compte des stratégies générales de l'Etat dans le secteur ;
- Et sur tout projet ou programme que le Conseil de Surveillance lui soumet.

Le Comité de stratégie et d'Investissement établit un rapport qu'il soumet aux membres du Conseil de Surveillance.

Pour mener à bien sa mission, le Comité de stratégie et d'Investissement peut demander au GAO la communication de tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions.

Le Comité de stratégie et d'Investissement se réunit deux fois par an sur convocation du Président aux membres deux semaines au moins avant la date de la réunion.

### XIII.3. Gouvernance interne

Le tableau ci-dessous présente les comités issus de la gouvernance interne de la Société

Comité	Attributions	Périodicité	MEMBRES
<b>Comité de Direction Générale (GAO)</b>	Examiner le bilan des réalisations du groupe et de débattre de tout projet structurant du groupe	Tous les 2 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directoire</li> <li>- Directeurs de Pôles</li> <li>- Directeurs Généraux</li> <li>- DAJ, DCI, charges de mission</li> </ul>
<b>Comité des grands projets</b>	Analyser et évaluer l'opportunité de tout projet d'envergure et pour lui assurer le suivi adéquat	A la demande des directeurs généraux ou du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directoire</li> <li>- Directeurs Généraux</li> <li>- Directeurs de Pôles</li> <li>- Directeur d'agence concernée par le projet ;</li> <li>- Directeur Conception</li> <li>- Directeur Réalisation</li> </ul>
<b>Comité du stock</b>	Assurer le pilotage de l'évolution du stock et pour décider éventuellement des actions à entreprendre pour son délestage	tous les deux mois (fin des mois pairs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directoire ;</li> <li>- Directeurs Pôles ;</li> </ul>
<b>Comité de direction (HAO)</b>	Débattre de divers thèmes proposés par le directoire.	Bimensuelle (à la fin de chaque quinzaine)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directoire</li> <li>- Directeurs de Pôles</li> <li>- DAJ, DCI, charges de mission</li> </ul>
<b>Comité de direction (SAO)</b>	Un comité limité aux directions centrales du siège et le 2 <sup>ème</sup> élargi aux agences	Biannuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction Générale ;</li> <li>- Directeurs d'agences ;</li> <li>- Directeurs centraux SAO</li> </ul>
<b>Comité d'entreprise</b>	Débattre de tout projet structurant d'entreprise et de toute action impactant les ressources humaines.	Biannuelle (décembre et avril)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur PORH</li> <li>- Deux délégués des salariés élus par les délégués des salariés de l'entreprise</li> <li>- Un ou deux représentants des syndicats dans l'entreprise le cas échéant</li> </ul>
<b>Comité de sécurité et d'hygiène</b>	Evaluer les conditions d'hygiène et de sécurité et éventuellement proposer des mesures d'amélioration des conditions du travail.	Annuelle (mars)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur du Capital Humain et Synergies Réseau</li> <li>- Chef de service sécurité ou Cadre technique désigné par l'employeur</li> <li>- Médecin du travail dans l'entreprise</li> <li>- 2 délégués des salariés élus par les salariés</li> <li>- 1 ou 2 représentants des syndicats dans l'entreprise</li> </ul>
<b>Comité paritaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Statuer sur les réclamations individuelles des salariés qui n'ont pas été satisfaites directement.</li> <li>- En décembre le comité paritaire se réunit pour arrêter la liste des candidats aux avancements d'échelle à proposer au directoire.</li> </ul>	Mensuelle et à l'occasion d'une commission disciplinaire.	La commission paritaire est instituée pour chaque collège. Elle comprend en nombre égal des représentants élus du personnel et des représentants désignés de la société.
<b>Dialogue social : négociation collective</b>	La commission chargée de la négociation collective entame la négociation au début du mois de novembre pour conclure un accord avant la fin du même mois.	Annuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentants de l'entreprise</li> <li>- Représentants syndicaux</li> </ul>

Source : HAO

## **XVIII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **XII.1. Rémunération attribuée aux membres des organes de direction**

La rémunération brute annuelle attribuée aux principaux dirigeants en 2015 est de 8,9 MMAD.

La rémunération brute annuelle attribuée aux principaux dirigeants en 2016 est de 9,1 MMAD.

La rémunération brute annuelle attribuée aux principaux dirigeants en 2017 est de 7,4 MMAD.

### **XII.2. Prêts accordés aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance**

Néant

### **XII.3. Prêts accordés au personnel du Groupe Al Omrane**

Au 31/12/2017, l'encours des prêts accordés aux salariés du Groupe Al Omrane est de 3,9 MMAD.

### **XII.4. Jetons de présences**

Néant

### **XII.5. Schéma d'intéressement et de participation du personnel**

Néant

## Partie IV. ACTIVITE DE L'EMETTEUR

## I. HISTORIQUE DU GROUPE

Le Holding Al Omrane (HAO) est une entreprise publique stratégique née de la volonté de l'Etat de créer un opérateur-aménageur pour la mise en œuvre de sa politique en matière d'habitat et de développement urbain.

Le Holding Al Omrane (ex-ANHI<sup>17</sup>) a été créé en 1984 sous forme de société d'Etat avec un Capital Social de 100.000 MAD au départ entièrement souscrit par l'Etat. La création de l'ANHI avait pour objectif de créer un instrument spécialisé des Pouvoirs Publics en matière de lutte contre l'habitat insalubre. Elle se voit alors confier la réalisation d'opérations pour le compte des délégations du ministère de l'Habitat.

La transformation du GAO sous sa forme actuelle a été initiée en 2004, suite à la fusion de l'ANHI<sup>18</sup>, de la SNEC<sup>19</sup> et ATTACHAROUK<sup>20</sup>. En 2007, les sept ERAC<sup>21</sup> du Royaume sont transformés en sociétés anonymes et intégrées à la nouvelle entité pour former le GAO.

Capitalisant sur l'expérience des anciens Opérateurs Publics de l'Habitat, la Société et ses filiales (GAO) devient un catalyseur majeur de l'action de l'Etat en matière d'habitat social et de lutte contre l'insalubrité en œuvrant à la mobilisation du foncier public dans l'objectif de la concrétisation du droit constitutionnel à un logement décent.

Le GAO est un contributeur de premier ordre à l'effort national de production de logements et principalement ceux destinés aux populations les plus démunies, et particulièrement dans les zones et les segments en déficit. A travers son ADN et son positionnement social, il répond à la commande de l'Etat visant à renforcer l'offre d'habitat pour les couches sociales à faible revenu ainsi que les couches sociales appartenant à classe moyenne afin d'améliorer leur cadre de vie.

C'est également l'opérateur principal et privilégié de l'Etat et des collectivités territoriales dans la résorption de l'habitat insalubre et non réglementaire ainsi que dans la prévention de sa reconstitution. Le GAO est l'instrument principal de l'Etat dans la réhabilitation et la requalification des tissus d'habitat anciens.

Par ailleurs, le groupe est un aménageur de référence à l'échelle nationale qui accompagne la politique de développement urbain notamment à travers les grands projets urbains intégrés et les villes nouvelles.

Depuis la création du GAO, les efforts se sont consolidés pour accélérer le développement urbain des villes et régions du Maroc et la lutte contre l'habitat insalubre. Ci-après les événements marquants le développement et l'organisation ainsi que l'activité du groupe.

---

<sup>17</sup> Ancienne dénomination du Holding Al Omrane

<sup>18</sup> Agence Nationale de Lutte contre l'Habitat Insalubre

<sup>19</sup> Société Nationale d'Équipement et de Construction

<sup>20</sup> Société d'aménagement, de construction et de promotion

<sup>21</sup> Établissements Régionaux d'Aménagement et de Construction

## Principaux événements ayant marqué l'évolution historique du GAO

Année	Description
2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fusion de l'ANHI, de la SNEC et ATTACHAROUK et mise en place de réformes institutionnelles préparant la formation du Groupe Al Omrane.</li> <li>Changement de dénomination sociale de l'ANHI en Holding Al Omrane</li> </ul>
2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des 7 Etablissements Régionaux d'Aménagement et de Construction (ERAC) du Royaume au Groupe Al Omrane suite à leur transformation en sociétés anonymes.</li> </ul>
2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regroupement des activités et des ressources des filiales et structuration de la holding Al Omrane.</li> <li>Lancement d'ajustements institutionnels, juridiques, réglementaires et administratifs afin d'accompagner la mutation opérée dans le Groupe Al Omrane.</li> <li>Convention avec le MATNUHPV pour la réalisation de près de 130 000 logements à 140 000 MAD</li> <li>Déclaration de Laâyoune et Agadir « Villes sans Bidonvilles »<sup>22</sup>.</li> <li>Lancement des Pôles Urbains « Al Aroui » et « Lahraouine ».</li> <li>Harmonisation du statut du personnel, des régimes indemnitaires et de couverture, valorisation des droits à la retraite.</li> <li>Création de deux nouvelles filiales au mois d'avril: les SAO Béni Mellal et Tamansourt.</li> <li>Signature de la convention avec le MATNUHPV pour la réalisation du nouveau programme d'habitat et d'urbanisme dans les provinces du Sud.</li> </ul>
2009	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement du projet de la Ville Nouvelle Chrafate.</li> <li>Mobilisation de 3 853 Ha du foncier public au profit du Groupe Al Omrane</li> <li>Création d'une société nouvelle « Société d'Aménagement Lakhiaïta »</li> <li>Ouverture d'une représentation à Paris</li> </ul>
2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclaration des villes de Dakhla et Boujdour « Villes Sans Bidonvilles »<sup>23</sup></li> <li>Mis en place du « Logement à 250.000 MAD »</li> <li>Signature d'une convention de financement entre le Groupe Al Omrane et l'Agence Française de Développement (AFD) (3<sup>ème</sup> prêt de l'AFD).</li> <li>Les SAO Agadir, Casablanca, Rabat-Salé-Kénitra et Meknès se sont engagées, depuis 2010 (la mi-2009 pour le cas d'Agadir), dans la construction d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) selon les exigences de la Norme ISO 9001</li> <li>Etablissement d'un plan de réformes internes pour la modernisation des filiales et l'adoption de nouveaux modes de gestion ainsi que pour l'amélioration des services offerts aux clients.</li> </ul>
2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'un nouveau portail RH « AGIRH » permettant de dématérialiser un ensemble de flux de données via des Workflows pour un accès centralisé et sécurisé à toutes les informations destinées aux collaborateurs et aux Managers.</li> <li>Centralisation de la fonction audit interne au niveau du Holding afin de renforcer son indépendance.</li> </ul>
2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'une approche de management par objectifs dans l'activité commerciale à travers la création d'un comité pour harmoniser les « Contrats-Objectifs » à l'échelle des SAO.</li> <li>Démarrage des travaux de « Reengineering des processus de gestion », entamé dans le cadre du projet de refonte du Système d'Information (SI) du Groupe.</li> <li>Mise en place des arrêtés d'activité trimestriels</li> </ul>
2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Refonte du SI à travers l'adoption de « SAP »</li> <li>Participation au 2<sup>ème</sup> « Sommet Mondial des Dirigeants Locaux et Régionaux ».</li> <li>Participation au salon « Expo Rabat 2013 » pour la présentation des produits, services et équipements qui conçus pour les besoins des collectivités locales.</li> <li>Adoption d'une « Charte des valeurs » relative à la bonne gouvernance du Groupe.</li> <li>4<sup>ème</sup> prêt de l'AFD de 50 Millions d'Euros, sans garantie de l'Etat, au profit du Groupe, afin de le soutenir dans la mise en œuvre de son programme d'investissement prévu sur la période 2013-2016</li> </ul>

<sup>22</sup> Le programme VSB est un des programmes phares du Maroc et du MATNUHPV et par conséquent du Groupe. Depuis la signature de la convention devant sa Majesté en 2004, 58 villes sur 85 ont été déclarées Villes sans Bidonvilles.

- Mise en place d'un progiciel de gestion du contentieux dans le but d'assurer une meilleure gestion dans le traitement des dossiers du contentieux.

2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation aux travaux de la 47<sup>ème</sup> conférence du « Réseau Habitat &amp; Francophonie » (RHF) à Arras et présentation de l' « Etude d'évaluation et d'impacts du programme d'appui à la résorption de l'habitat insalubre et des bidonvilles », lancée en 2008 par le Groupe Al Omrane avec l'appui financier de l'Agence Française de Développement.</li> <li>▪ Ouverture de la 1<sup>ère</sup> école publique « Ennour » dans le « Pôle I » de la Ville Nouvelle Lakhayta au mois de septembre, d'une capacité de 540 élèves, pour un investissement global assuré par le Groupe de 10,4 MMAD.</li> <li>▪ Achèvement du déploiement de « SAP » au sein des SAO Casablanca, Rabat, Fès et Meknès, ainsi que la mise en place d'un dispositif de support pour assurer le basculement vers le nouveau système à travers la formation de près de 300 utilisateurs.</li> <li>▪ Signature en décembre d'une convention cadre de partenariat, entre l'Agence de Développement Social et le Groupe Al Omrane, portant sur l'accompagnement social des opérations de relogement.</li> <li>▪ Refonte des statuts du Groupe Al Omrane pour les harmoniser avec les dispositions légales se rapportant à la Loi sur les sociétés anonymes, la Loi relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et le Code marocain de bonnes pratiques de la gouvernance des entreprises et établissements publics.</li> </ul>
2015	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Célébration du 10<sup>ème</sup> anniversaire de Tamansourt</li> <li>▪ Célébration de la 3<sup>ème</sup> édition du festival de Tamesna, sous le thème « La société civile, pilier du développement urbain » ; ce qui a permis la célébration de deux événements clés, d'une part, la commémoration du 8<sup>ème</sup> anniversaire de Tamesna ; et d'autre part la Volonté Royale de célébrer - à cette même date - « La Journée nationale de la société civile ».</li> <li>▪ Al Omrane co-organise la 48<sup>ème</sup> conférence du « Réseau Habitat et Francophonie » (RHF) sous le thème « L'habitat social face au changement climatique : quelles mesures adopter pour atténuer les impacts sur l'environnement ? ».</li> <li>▪ Participation d'Al Omrane à la COP21.</li> <li>▪ Coup d'envoi du projet « CAP 2020 », basé sur une approche participative plaçant chacun des collaborateurs au cœur du dispositif de planification stratégique du Groupe sur les 5 années à venir.</li> <li>▪ Organisation des premières journées de coaching au profit des équipes Commerciales, Marketing et Communication des SAO</li> <li>▪ Lancement de la 1<sup>ère</sup> vague de l'opération « Validation des Acquis d'Expérience » (VAE) en vue de valoriser les acquis professionnels de ses ressources humaines et permettre leur passage aux niveaux 1, 2 ou 3.</li> <li>▪ Lancement de la 2<sup>ème</sup> vague de déploiement de « SAP » au niveau des SAO Al Boughaz, Tamesna, Béni Mellal et Lakhayta.</li> <li>▪ Elaboration par la Direction de l'Audit Interne de son propre code de déontologie, conformément aux normes internationales de l'audit interne dont les principes fondamentaux sont l'Intégrité, l'Objectivité, la Confidentialité et la Compétence.</li> <li>▪ Le Holding d'Aménagement Al Omrane a décroché un financement de 50 millions d'euros de l'Agence française de Développement (AFD)</li> </ul>
2016	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Refonte du système des grades a été opérée en couvrant l'ensemble des métiers du Groupe, basé sur le principe de séparation entre la fonction et le grade.</li> <li>▪ Développement du « Référentiel des Emplois et des Compétences » (REC), outil pour la réalisation des opérations de recrutement, l'appréciation annuelle de la performance et la validation des acquis expérientiels et document de référence pour l'élaboration de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, ainsi que pour la mise en place du dispositif de gestion de carrière.</li> <li>▪ Mise en place d'un « Système d'évaluation de la performance » fondé sur un dispositif de contractualisation des objectifs, où les collaborateurs sont appréciés selon l'atteinte des objectifs arrêtés, leurs compétences comportementales et leurs compétences techniques.</li> <li>▪ Adoption du Co-Commissariat aux comptes au niveau du Groupe.</li> <li>▪ 1<sup>er</sup> arrêtés de comptes annuels sur « SAP » et lancement de la 3<sup>ème</sup> vague de déploiement au mois d'avril.</li> <li>▪ Lancement, en collaboration avec l'OFPPT, de la 2<sup>ème</sup> vague de l'opération « Validation des Acquis d'Expérience » (VAE).</li> <li>▪ Organisation de la 1<sup>ère</sup> « Rencontre annuelle des RH, SI et Com. Interne » sous le thème « Nos synergies au service du CAP 2020 ».</li> </ul>



- Certification du Système de Management de la Qualité (SMQ) du Groupe selon les exigences de la norme ISO 9001 version 2015.
  - Lancement de la 1<sup>ère</sup> campagne pluri média d'Al Omrane déployée à grande échelle au niveau de la TV, la radio, l'affichage, la presse et le Web.
  - Participation du groupe Al Omrane à la 22<sup>ème</sup> session de la « Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques » (COP22), en tant que partenaire officiel.
- 
- Participation aux travaux de la 50<sup>ème</sup> conférence du « Réseau Habitat et Francophonie » (RHF) organisée, en mai à Tunis
  - Accord sur le lancement du MasterPlan « RAMCIEL », nouvelle capitale du Soudan du Sud.
  - Lancement de la première édition d'« Al Omrane Expo 2017 », à l'occasion de la célébration du 10<sup>ème</sup> anniversaire du Groupe au mois de septembre à Casablanca.
  - Ingénierie des besoins en développement des compétences du Top Management a été effectuée auprès de 45 managers issus du Holding et ses filiales, cette étude a débouché sur un programme de formation baptisé « CAP SKILLS UP »
  - Régionalisation des Sociétés Filiales, notamment à travers le changement de dénomination des Sociétés Filiales en mai 2017.
  - Lancement, en mai, de « L'Académie Al Omrane », chargée de capitaliser sur l'expertise et les compétences spécifiques acquises par ses ressources, et garantir la transmission de leurs savoir-faire aux générations futures.
  - Achèvement du déploiement de « SAP » au niveau de l'ensemble du Groupe ;
  - Lancement de la 3<sup>ème</sup> vague de l'opération « Validation des Acquis d'Expérience » (VAE) au mois de juin.
  - Mise en place de nouveaux outils pour le pilotage opérationnel et financier
- 2017**
- Entrée en vigueur de nouveaux référentiels métiers : « La charte de programmation et de montage » et « La procédure de gestion des projets ».
  - Lancement de deux portails web : internet et intranet « OmraneCom ».
  - Renforcement du contrôle interne et du management des risques à travers (i) la mise en place d'une méthodologie permettant l'actualisation de la « Cartographie des risques » du Groupe conformément aux normes internationales en la matière, (ii) l'actualisation du « Manuel d'audit interne » et de la « Charte d'audit interne » (ii) le déploiement, au niveau du Holding, d'un nouveau « Système de contrôle interne » selon le référentiel international du « COSO 2013 » (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission).
  - Mise en place d'un code d'éthique du Groupe Al Omrane
  - Refonte des statuts de la Fondation Al Omrane et l'élargissement de ses axes d'intervention
  - Organisation de la 1<sup>ère</sup> édition du concours Sakan Innov ouvert aux étudiants des écoles nationales d'architecture et d'ingénierie.
  - Ouverture d'une maison de jeunes, de 2 terrains de minifoot en gazon artificiel et d'un terrain omnisports à Tamesna, dans le cadre du plan de relance de la ville.
  - Migration des SAO Agadir, Casablanca et Rabat-Salé-Kénitra vers la nouvelle version ISO 9001 2015 respectivement aux mois de février, mars et juillet 2017.
- 
- Au 30/06/2018**
- Annonce du recours au financement green et social en mars 2018.
  - Obtention de la certification délivrée par IFACI Certification (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes), pour les activités d'audit interne, conformément au référentiel professionnel de l'Audit Interne "RPAI" version 2015.
  - Organisation d'une tournée à l'étranger pour la rencontre des Marocains du Monde.
  - Organisation d'une campagne Marketing d'été pour la commercialisation des produits Al Omrane au niveau des Galeries marchandes, des corniches et aires de services dans plusieurs villes du Royaume.

Source : HAO

## II. Présentation du Groupe Al Omrane

Le Groupe Al Omrane est le premier opérateur public dans le domaine de l'habitat et contribue de ce fait à l'aménagement du paysage urbain au Maroc et joue le rôle de locomotive dans le développement des territoires.

Sa couverture territoriale globale s'appuie sur le Holding Al Omrane SA et ses 14 filiales (dont 4 sociétés de projets de Ville Nouvelles) répondant au découpage régional administratif du pays.

Les projets portés par le HAO sont gérés par ses filiales en fonction de la localisation géographique des projets.

La société Holding Al Omrane est engagée dans la gestion de 485 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 9.038 Ha pour un investissement global de 6.033 MMAD.

A fin 2017, Holding Al Omrane dispose d'un portefeuille de 105 projets en cours (71 projets d'aménagement sur 1.851 ha pour un investissement de 5.280 MMAD, 27 projets de construction sur 32 ha pour un investissement de 1.059 MMAD, 7 projets de MOD sur 33 ha pour un investissement de 132 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 1.916 Ha pour un coût d'investissement total de 6.471 MMAD et une consistance de 33.272 unités.

Les principaux agrégats financiers du HAO (comptes sociaux) de la société sur les trois derniers exercices sont présentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	4 095	4 408	3 679	8%	-17%
Chiffre d'affaires	1 166 554	1 474 180	1 024 547	26%	-31%
Capital social	2 104 048	2 104 048	2 104 048	0%	0%
Fonds propres	2 912 996	3 009 096	3 027 923	3%	1%
Endettement net	2 975 732	2 991 158	3 704 177	1%	24%
Résultat net	253 261	331 394	312 945	31%	-6%
Dividendes versés à l'Etat en n+1 au titre de l'exercice n	235 294	294 118	352 941	0%	25%

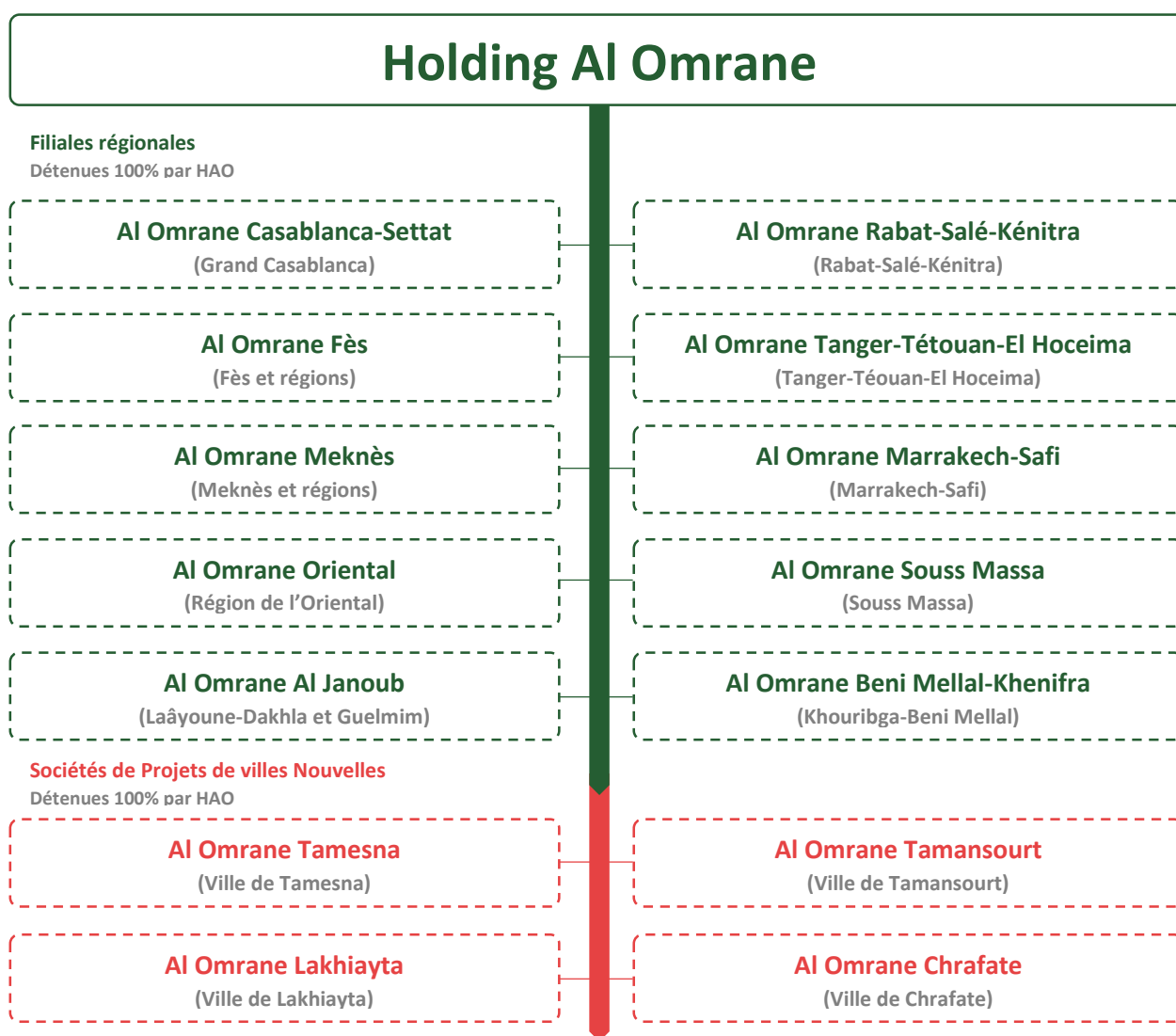
Source : HAO

### III. FILIALES DU GROUPE

#### III.1. Organigramme juridique du groupe

Au 30/06/2018, l'organigramme<sup>24</sup> juridique de la Société se présente comme suit :

Organigramme du Groupe Al Omrane



Source : HAO

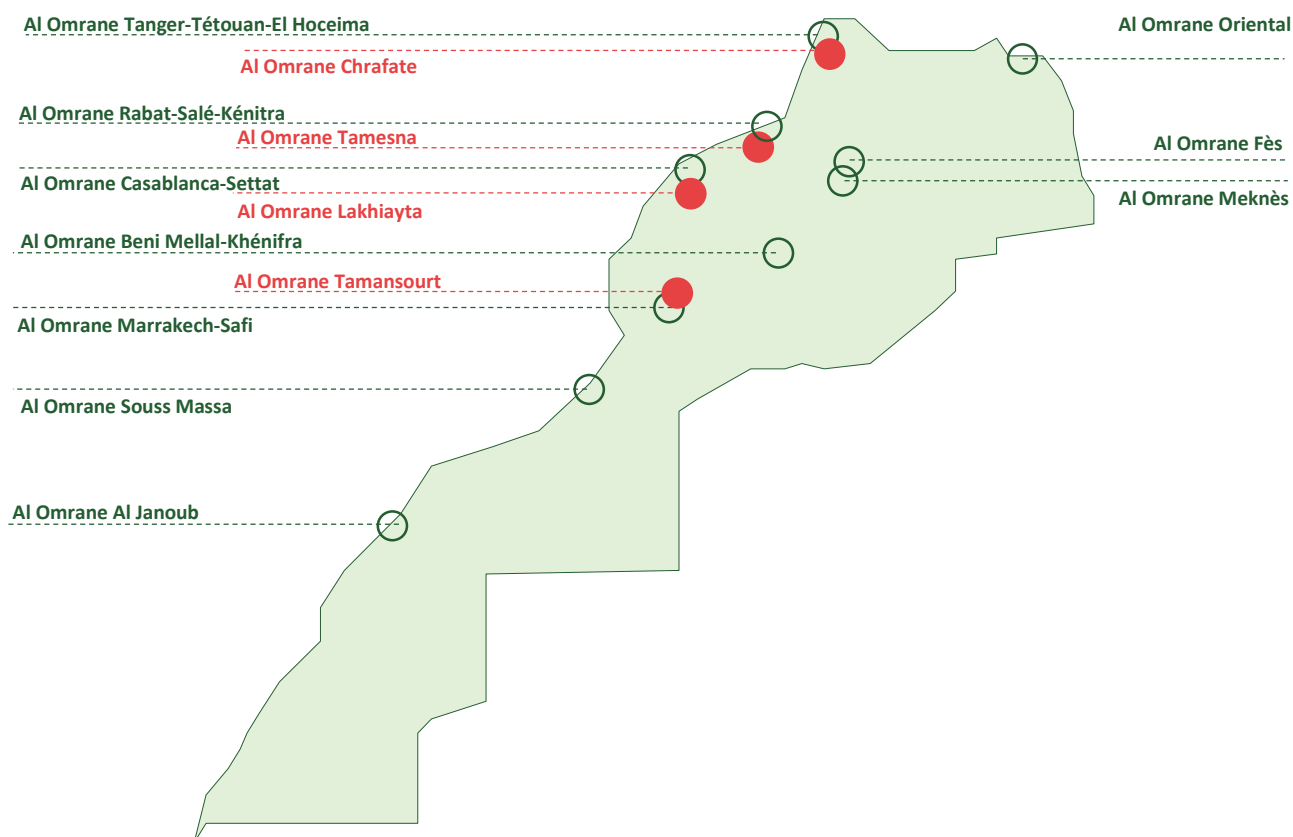
#### III.2. Contrôle des filiales

D'après l'article 5 des statuts de la Société, la société « Holding Al Omrane » contrôle ses sociétés filiales au sens qui est donné à ce terme à l'article 144 de la Loi 17-95 sur les sociétés anonymes, et forme avec l'ensemble de ces filiales, le Groupe Al Omrane.

<sup>24</sup> Le Conseil de Surveillance réuni en date du 29/06/2017 a doté la région Drâa Tafilalet d'une société dédiée. La dite société est en cours de création.

### III.3. Présentation des filiales du Holding Al Omrane

Positionnement géographique du Groupe et de ses filiales



Source : HAO

### 3.1 Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra
Date de création	2007
Siège social	Rue Narjiss, Hay Riad, Rabat
Zone géographique d'opération	La région Rabat-Salé-Kenitra et la province de Ouazzane <sup>25</sup>
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et Promotion immobilière
Capital social	102 763 KMAD
Valeur nominale des actions	100 MAD
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2007, la société Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet le développement de projets immobiliers économiques et l'éradication de l'habitat insalubre. Elle opère conformément au nouveau découpage territorial dans la région Rabat-Salé-Kenitra. Compte tenu de ces engagements contractuels, Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra continue de prendre en charge des projets dans la Province de Ouazzane. Ces territoires, d'une superficie de près de 20 000 km<sup>2</sup> où vivent près de 5 millions d'habitants, sont composés de trois Préfectures et cinq Provinces, englobant des agglomérations connaissant une concentration massive de population, induisant l'émergence de pôles de croissance économique importants.

Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra est engagée dans la gestion d'un portefeuille de 149 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 3.618 Ha, avec un coût d'investissement global de 11.717 MMAD. A fin 2017, Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra dispose d'un portefeuille de 62 projets en cours (30 projets d'aménagement sur 533 ha pour un investissement de 3.245 MMAD, 16 projets de construction sur 22 ha pour un investissement de 802 MMAD, 16 projets de MOD sur 1.589 ha pour un investissement de 1.626 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 2.144 Ha pour un coût d'investissement total de 5.673 MMAD et une consistance de 54.141 unités.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	1 194	1 552	2 746	30%	77%
Chiffre d'affaires	287 784	339 361	405 569	18%	20%
Capital social	102 763	102 763	102 763	-	-
Fonds propres	298 320	324 548	305 072	9%	-6%
Endettement net	100 590	139 435	156 980	39%	13%
Résultat net	37 358	46 227	5 524	24%	-88%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	20 000	25 000	-	25%	-

Source : HAO

<sup>25</sup> La SAO Rabat-Salé-Kénitra prend en charge des projets au niveau de la province d'Ouazzane pour des raisons de praticité opérationnelle. L'adhésion totale du Groupe au nouveau découpage régional est toujours en cours.

### **Année 2015-2016 :**

Le chiffre d'affaires de la société a atteint 339,4 MMAD à fin 2016 contre 287,8 MMAD en 2015. Cette hausse de 18% du chiffre d'affaires résulte principalement de la croissance des livraisons qui ont atteint 1.552 unités en 2016. Le résultat net de la société s'est établi à 46,2 MMAD en 2016 contre 37,4 MMAD en 2015. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 139,4 MMAD à fin 2016 contre 100,6 MMAD en 2015. Les principaux projets livrés en 2016 sont Sid Al Arbi, Al Hayat à Ain Aouda, Al Khair à Sidi Slimane, Al Wiam à Ain Aouda et Oualili à Sidi Kacem.

### **Année 2016-2017 :**

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 405,6 MMAD à fin 2017 contre 339,4 MMAD en 2016, soit une hausse de 20% avec la livraison de 2.746 unités. Le résultat net de la société s'est établi à 5,5 MMAD à fin 2017 contre 46,2 MMAD en 2016, en raison du coût de l'opération du départ volontaire (32 MMAD).

Les principaux projets livrés en 2017 sont Laymoune, Sid Al Arbi, Al Hayat à Ain Aouda, Al Wiam à Ain Aouda et Al Khair. Par ailleurs, l'endettement net de la société est passé de 139,2 MMAD en 2016 à 156,9 MMAD en 2017. Il est à noter que la société a reçu un avis de vérification fiscale en 2017.

## **3.2 Al Omrane Casablanca - Settat**

<b>Informations légales</b>	
<b>Dénomination sociale</b>	Société Al Omrane Casablanca-Settat
<b>Date de création</b>	2007
<b>Siège social</b>	Résidence Abdelmoumen, Imm 1, Bd Bir Anzarane, Casablanca
<b>Zone géographique d'opération</b>	Région de Casablanca - Settat
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Domaine d'activité</b>	Aménagement et Promotion immobilière
<b>Capital social</b>	177 647 KMAD
<b>Valeur nominale des actions</b>	100 MAD
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Actionnariat au 30/06/2018</b>	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2007, la société Al Omrane Casablanca-Settat est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet le développement de projets immobiliers économiques et l'éradication de l'habitat insalubre dans la région du Casablanca - Settat.

La région de Casablanca - Settat est située au centre-ouest du Maroc. Elle s'étale sur une superficie totale de 19.448 km<sup>2</sup> pour 7 millions d'habitants (soit plus de 20% de la population marocaine) et compte deux préfectures (Casablanca et Mohammedia) et 7 provinces (Benslimane, Berrechid, El Jadida, Médiouna, Nouaceur, Settat et Sidi Bennour). Le nouveau découpage permet à la région de profiter des atouts et des complémentarités entre Casablanca, Settat et El Jadida.

La société Al Omrane Casablanca-Settat est engagée dans la gestion de 129 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 1.705 Ha pour un investissement global de 7.400 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Casablanca-Settat dispose d'un portefeuille de 36 projets en cours (18 projets d'aménagement sur 327 ha pour un investissement de 1.492 MMAD, 7 projets de construction sur 8 ha pour un investissement de 221 MMAD, 11 projets de MOD sur 354 ha pour un investissement de 618 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 689 Ha pour un coût d'investissement total de 2.331 MMAD et une consistance de 27.477 unités

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	1 078	1 266	3 142	17%	148%
Chiffre d'affaires	334 854	460 240	613 838	37%	33%
Capital social	177 647	177 647	177 647	-	-
Fonds propres	350 665	380 767	397 689	9%	4%
Endettement net	-107 666	-257 682	-303 116	-139%	-18%
Résultat net	27 378	50 102	46 921	83%	-6%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	20 000	30 000	30 000	20%	0%

Source : HAO

### Année 2015-2016 :

Au titre de l'année 2016, la société Al Omrane Casablanca-Settat a réalisé 1 266 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 460,2 MMAD à fin 2016 contre 334,9 MMAD en 2015, soit une hausse de 37%. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Al Hamd, Salam I Extension, Ahl Loghlam, Al Mansouria, Al Fadle et Lotissement Al Amane. Le résultat net de la société s'est établi à 50,1 MMAD en 2016 contre 27,4 MMAD en 2015, soit une hausse de 83% sur la période, en relation avec l'augmentation du chiffre d'affaires et des reprises sur provisions suite au dénouement de dossiers d'expropriation concernant principalement le projet Sidi Moumen et projet Ennarjisse pour 87 MMAD.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -257,7 MMAD à fin 2016 contre -107,7 MMAD en 2015.

### Année 2016-2017 :

Au titre de l'année 2017, la société Al Omrane Casablanca-Settat a réalisé 3.142 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 613,8 MMAD à fin 2017 contre 460,2 MMAD en 2016, soit une hausse de 33% suite à l'achèvement de 10 opérations ayant générée près de 220 MMAD de chiffre d'affaires. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Safaa, Al Hamd, Izdihar, Ain Al Hayat, Salam Extension, Ahl Loghlam et Al Karam. Le résultat net de la société s'est établi à 46,9 MMAD en 2017 contre 50,1 MMAD en 2016, soit une baisse de 6% sur la période.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -303,1 MMAD à fin 2017 contre -257,7 MMAD en 2016 suite au déblocage des subventions<sup>26</sup> relatives à la convention en MOD pour 72 quartiers.

<sup>26</sup> Dans le cadre des projets réalisés en maîtrise d'ouvrage délégué pour le compte des démembrements de l'Etat (Ministère, autorité locale, ...), les subventions sont des sommes accordées au GAO afin de réaliser des projets pour le compte de l'Etat. L'investissement sur les projets en MOD est réalisé en fonction des débloquages des subventions.

### 3.3 Al Omrane Tanger – Tétouan - Al Hoceïma

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Al Omrane Tanger-Tétouan-Al Hoceïma
Date de création	2006
Siège social	11, Rue des Amoureux, Tanger
Zone géographique d'opération	La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et Promotion immobilière
Capital social	127 700 KMAD
Valeur nominale des actions	100 MAD
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2006, la société Al Omrane Tanger-Tétouan-Al Hoceïma est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet le développement de projets immobiliers économique et l'éradication de l'habitat insalubre dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

La société Al Omrane Tanger-Tétouan-Al Hoceïma est engagée dans la gestion de 219 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 3.310 Ha pour un investissement global de 6.073 MMAD. A fin 2017, Al Omrane Tanger-Tétouan-Al Hoceïma dispose d'un portefeuille de 63 projets en cours (26 projets d'aménagement sur 203 ha pour un investissement de 1.090 MMAD, 21 projets de construction sur 34 ha pour un investissement de 1.588 MMAD, 16 projets de MOD sur 620 ha pour un investissement de 720 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 857 Ha pour un coût d'investissement total de 3.399 MMAD et une consistance de 20.584 unités

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	269	242	450	-10%	86%
Chiffre d'affaires	121 614	170 796	181 174	40%	6%
Capital social	127 700	127 700	127 700	-	-
Fonds propres	199 422	207 497	181 090	4%	-13%
Endettement net	56 173	486 294	528 912	NS	9%
Résultat net	9 238	8 075	-26 407	-13%	NS
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : HAO

#### **Année 2015-2016 :**

Au titre de l'année 2016, la société a réalisé 242 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 170,8 MMAD à fin 2016 contre 121,6 MMAD en 2015, soit une hausse de 40% sur la période. Ces variations s'expliquent par le déstockage de trois opérations (lotissement Assaada à Ksar Kbir, lotissement Chems à Chefchaouen et lotissement Al Wahda Extension à Larache) et la livraison des unités déjà en stocks notamment ceux de l'opération Nounouich et de l'opération Riad Al Andalous.



Le résultat net de la société s'est établi à 8,1 MMAD en 2016 contre 9,3 MMAD en 2015, soit une baisse de -13% sur la période. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des charges d'intérêts. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 486,3 MMAD en 2016 contre 56,2 MMAD en 2015. Cette évolution s'explique par la consolidation des dettes courtes termes et moyen termes de la société envers le Holding Al Omrane pour un montant global de 412 MMAD.

#### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'année 2017, la société a réalisé 450 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 181,2 MMAD à fin 2017 contre 170,8 MMAD en 2016, soit une hausse de 6% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par l'achèvement de 4 opérations (Lilia, Manar 1 Extension, Sidi Hbib et Manar 3) et la livraison d'une partie des unités correspondantes.

Le résultat net de la société s'est établi à -26,4 MMAD en 2017 contre 8,1 MMAD en 2016, cette baisse s'explique principalement par le coût du programme de départ volontaire.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 528,9 MMAD en 2017 contre 486,3 MMAD en 2016, soit une hausse de 9% sur la période considérée. Cette augmentation est due essentiellement, au nouvel emprunt accordé par le HAO.

### **3.4 Al Omrane Fès**

<b>Informations légales</b>	
<b>Dénomination sociale</b>	Société Al Omrane Fès
<b>Date de création</b>	2007
<b>Siège social</b>	Résidence Annakhil, Route d'Immouzer, Fès
<b>Zone géographique d'opération</b>	La région de Fès
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Domaine d'activité</b>	Aménagement et Promotion immobilière
<b>Capital social</b>	31 854 KMAD
<b>Valeur nominale des actions</b>	100 MAD
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Actionnariat au 30/06/2018</b>	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2007, la société Al Omrane Fès est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet le développement de projets immobiliers économiques et l'éradication de l'habitat insalubre dans la région de Fès.

La société Al Omrane Fès est engagée dans la gestion de 110 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 1.681 Ha pour un investissement global de 4.234 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Fès dispose d'un portefeuille de 39 projets en cours (16 projets d'aménagement sur 195 ha pour un investissement de 724 MMAD, 2 projets de construction sur 2,4 ha pour un investissement de 76 MMAD, 21 projets de MOD sur 840 ha pour un investissement de 543 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 1.038 Ha pour un coût d'investissement total de 1.343 MMAD et une consistance de 53.385 unités

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	2 097	1 740	1 148	-17%	-34%
Chiffre d'affaires	266 246	330 749	237 496	24%	-28%
Capital social	31 854	31 854	31 854	-	-
Fonds propres	123 784	111 825	84 603	-10%	-24%
Endettement net	14 507	103 829	115 385	NS	11%
Résultat net	14 795	-3 959	-27 221	NS	NS
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	8 000	-	-	-	-

Source : HAO

### **Année 2015-2016 :**

Au titre de l'exercice 2016, la société a réalisé 1.740 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 330,7 MMAD à fin 2016 contre 266,2 MMAD en 2015, soit une hausse de 24% sur la période. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Al Jinane Extension, Abdelkrim Al Khattabi Construction, Sabate Logement Sociaux et Ryad Azzhour. Le résultat net de la société s'est établi à -4,0 MMAD en 2016 contre 14,8 MMAD en 2015. Cette baisse est due principalement à l'augmentation des provisions constatées sur les équipements publics à rétrocéder.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 103,8 MMAD en 2016 contre 14,5 MMAD en 2015. Cette augmentation est due essentiellement, au nouvel emprunt accordé par le HAO.

### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'exercice 2017, la société a réalisé 1.148 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 237,5 MMAD à fin 2017 contre 330,7 MMAD en 2016, soit une baisse de 28% sur la période. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Al Jinane Extension Ryad Azzouhour, et Sabate.

Le résultat net de la société s'est établi à -27,2 MMAD en 2017 contre -4,0 MMAD en 2016. Cette baisse s'explique principalement par coût du programme de départ volontaire ainsi que l'impact du coût du dénouement du contrôle fiscal de la société.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 115,4 MMAD en 2017 contre 103,8 MMAD en 2016.

### 3.5 Al Omrane Meknès

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Al Omrane Meknès
Date de création	2007
Siège social	Rue Ibn Sina, VN Meknès
Zone géographique d'opération	La région de Meknès
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et Promotion immobilière
Capital social	222 147 KMAD
Valeur nominale des actions	100 MAD
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2007, la société Al Omrane Meknès est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet le développement de projets immobiliers économique et l'éradication de l'habitat insalubre dans la région de Meknès.

La société Al Omrane Meknès est engagée dans la gestion de 148 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 1.557 Ha pour un investissement global de 5.348 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Meknès dispose d'un portefeuille de 37 projets en cours (12 projets d'aménagement sur 208 ha pour un investissement de 1.064 MMAD, 14 projets de construction sur 8 ha pour un investissement de 482 MMAD, 11 projets de MOD sur 380 ha pour un investissement de 196 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 596 Ha pour un coût d'investissement total de 1.742 MMAD et une consistance de 30.883 unités

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	1 471	2 401	1 436	63%	-40%
Chiffres d'affaires	280 838	406 063	268 579	45%	-34%
Capital social	222 147	222 147	222 147	-	-
Fonds propres	468 852	494 149	498 939	5%	1%
Endettement net	-26 523	-40 335	-19 430	NS	NS
Résultat net	22 118	35 297	24 790	60%	-30%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	10 000	20 000	15 000	100%	-25%

Source : HAO

#### Année 2015-2016 :

Au titre de l'année 2016, la société a réalisé 2.401 livraisons, notamment d'une partie du pôle urbain « Riad Errachidia »<sup>27</sup> ayant généré un chiffre d'affaires de près de 125 MMAD. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 406,1 MMAD à fin 2016 contre 280,8 MMAD en 2015, soit une hausse de 45% sur la période. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Ryad Errachidia, Nakhil, Al

<sup>27</sup>les projets Assafae, Les Orangers et Al Ihssane

Majd, et Riad Al Omrane. Le résultat net de la société s'est établi à 35,3 MMAD en 2016 contre 22,1 MMAD en 2015, soit une hausse de 60%.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -40,3 MMAD en 2016 contre -26,5 MMAD en 2015 suite à la hausse des recettes.

#### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'année 2017, la société a réalisé 1.436 livraisons, notamment les projets Riad Al Omrane et Al Kaoutar. Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 268,6 MMAD à fin 2017 contre 406,1 MMAD en 2016, soit une baisse de 34% sur la période. Le résultat net de la société s'est établi à 24,7 MMAD en 2017 contre 35,3 MMAD en 2016, soit une baisse de 30%, en relation avec la baisse du Chiffre d'affaires. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -19,4 MMAD en 2017 contre -40,3 MMAD en 2016 suite à la baisse des recettes.

### **3.6 Al Omrane Oriental**

<b>Informations légales</b>	
<b>Dénomination sociale</b>	Société Al Omrane Oriental
<b>Date de création</b>	2007
<b>Siège social</b>	70, Bd Allal Benabdellah, Oujda
<b>Zone géographique d'opération</b>	La région de l'Oriental
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Domaine d'activité</b>	Aménagement et Promotion immobilière
<b>Capital social</b>	49 342 KMAD
<b>Valeur nominale des actions</b>	100 MAD
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Actionnariat au 30/06/2018</b>	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en mai 2007, la Société Al Omrane Oriental est une filiale à 100% du Holding Al Omrane. La société a réalisé un certain nombre de nouveaux pôles urbains intégrés alliant zones d'habitations (lots de terrain équipés, ensembles immobiliers de logements pour les différents créneaux de marché), unités d'activité (commerces, lots industriels) et équipements sociaux-éducatifs et culturels. En plus de la préfecture Oujda Angad, la Région de l'Oriental compte 7 provinces : Berkane, Nador, Driouch, Guercif, Taourirt, Jerada, Figuig.

La société Al Omrane Oriental est engagée dans la gestion de 165 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 2.714 Ha pour un investissement global de 7.356 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Oriental dispose d'un portefeuille de 25 projets en cours (9 projets d'aménagement sur 463 ha pour un investissement de 1.443 MMAD, 12 projets de construction sur 34 ha pour un investissement de 671 MMAD, 4 projets de MOD sur 20 ha pour un investissement de 259 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 517 Ha pour un coût d'investissement total de 2.373 MMAD et une consistance de 9.258 unités.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	1 600	1 376	1 480	-14%	8%
Chiffre d'affaires	360 183	411 624	325 474	14%	-21%
Capital social	49 342	49 342	49 342	-	-
Fonds propres	202 477	216 651	240 564	7%	11%
Endettement net	149 397	175 401	153 595	17%	-12%
Résultat net	44 727	34 174	40 913	-24%	20%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	20 000	17 000	22 000	-15%	29%

Source : HAO

### **Année 2015-2016 :**

Au titre de l'exercice 2016, la société a livré 1.376 unités, dans ce sens le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 411,6 MMAD à fin 2016 contre 360,2 MMAD en 2015, soit une hausse de 14%. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Zone d'Urbanisation Nouvelle 4 et 5 à Selouane, Al Karama LS, Selouane, Colline MS, La Colline et Al Bassatine. Le résultat net de la société s'est établi à 34,2 MMAD en 2016 contre 44,7 MMAD en 2015, soit une baisse de 24%. Cette variation est liée aux charges non courantes liées au provisionnement de la notification de la DGI de 34 MMAD ayant engendré une hausse de l'IS en raison de la non déductibilité de la provision pour risque fiscal. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 175,4 MMAD en 2016 contre 149,4 MMAD en 2015, soit une hausse de 17%.

### **Année 2016-2017 :**

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 325,5 MMAD à fin 2017 contre 411,6 MMAD en 2016, soit une baisse de 21%. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Jorf Lakhder, Colline MS, Cite Des Jardins, et Al Irfane Villa Economique. La baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par la révision à la baisse des prix des logements sur certains programmes. Durant l'exercice 2017, la société Al Omrane a procédé à la livraison de 1.480 unités. Le résultat net de la société s'est établi à 40,9 MMAD en 2017 contre 34,2 MMAD en 2016, soit une hausse de 20%. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 153,6 MMAD en 2017 contre 175,4 MMAD en 2016, soit une baisse de 12%.

### 3.7 Al Omrane Marrakech-Safi

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Al Omrane Marrakech-Safi
Date de création	2007
Siège social	Bd Mohammed V, Place 16 Novembre, Gueliz, Marrakech
Zone géographique d'opération	La région Marrakech-Safi
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et Promotion immobilière
Capital social	304 025 KMAD
Valeur nominale des actions	100 MAD
Exercice social	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2007, la société Al Omrane Marrakech-Safi est une filiale à 100% du Holding Al Omrane. L'intervention de la société Al Omrane Marrakech-Safi vise la réduction du déficit enregistré dans la région en matière d'habitat à travers la mise en œuvre d'opérations ciblées de mise à niveau urbaine, l'initiation de programmes de construction et de lotissement destinés essentiellement aux couches sociales à faible revenu et à la classe moyenne ainsi que la réalisation du programme villes sans bidonvilles et celui de l'habitat menaçant ruine.

La société a initié également, en partenariat avec les partenaires régionaux, plusieurs zones d'activité économique, industrielle et balnéaire contribuant ainsi à la création de l'emploi direct et indirect et au développement des richesses au profit de la population de la région Marrakech-Safi.

La région compte huit provinces et une préfecture : Chichaoua, Al Haouz, El Kelâa des Sraghna, Essaouira, Rehamna, Safi, Youssoufia et la préfecture de Marrakech. Le nombre de communes est de 215 dont 18 urbaines et 197 rurales soit à peu près 14 % de l'ensemble des communes à l'échelle nationale.

La société Al Omrane Marrakech-Safi est engagée dans la gestion de 283 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 2.539 Ha pour un investissement global de 7.404 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Marrakech-Safi dispose d'un portefeuille de 166 projets en cours (52 projets d'aménagement sur 793 ha pour un investissement de 1.802 MMAD, 21 projets de construction sur 11 ha pour un investissement de 396 MMAD, 93 projets de MOD sur 1.424 ha pour un investissement de 1.893 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 2.228 Ha pour un coût d'investissement total de 4.091 MMAD et une consistance de 70.698 unités.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	5 202	6 213	4 861	19%	-22%
Chiffre d'affaires	925 705	967 900	1 158 578	5%	20%
Capital social	304 025	304 025	304 025	-	-
Fonds propres	687 960	708 875	738 619	3%	4%
Endettement net	37 312	56 095	-40 331	50%	NS
Résultat net	45 353	48 915	54 744	8%	12%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	28 000	25 000	35 000	-11%	40%

Source : HAO

#### **Année 2015-2016 :**

La société a procédé en 2016 à la livraison de 6.213 unités. Ainsi, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 967,9 MMAD à fin 2016 contre 925,7 MMAD en 2015, soit une hausse de 5% sur la période. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Zone d'Urbanisation Nouvelle Al Hay Mohammadi, Borj Nador, Houmman Al Fatouaki, Tamansourt et Riad El Yasmine. Le résultat net de la société s'est établi à 49,0 MMAD en 2016 contre 45,4 MMAD en 2015, soit une hausse de 8% sur la période. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 56,1 MMAD en 2016 contre 37,3 en 2015, soit une hausse de 50% sur la période. Cette évolution est liée à la baisse de la trésorerie actif qui s'est établie à 48, 5 MMAD en 2016 contre à 75,2 MMAD en 2015.

#### **Année 2016-2017 :**

La société a procédé, en 2017 à la livraison de 4.861 unités. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 1158,6 MMAD à fin 2017 contre 967,9 MMAD en 2016, soit une hausse de 20% sur la période. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Ibn Sina, Tamansourt Grande Promotion, Borj Nador, Argana Lotissement et zone d'urbanisation nouvelle Al Hay Mohammadi. Le résultat net de la société s'est établi à 54,7 MMAD en 2017 contre 49,0 MMAD en 2016, soit une hausse de 12% sur la période. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -40,3 MMAD en 2017 contre 56,1 MMAD en 2016. La société a remboursé une partie de sa dette financière en 2017 portant son montant total à 46,8 MMAD contre 104,5 en 2016.

### 3.8 Al Omrane Souss-Massa

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Al Omrane Souss-Massa
Date de création	2007
Siège social	Angle 29 Février et bd Cheikh Saadi, Talborjt, Agadir
Zone géographique d'opération	La région de Souss-Massa
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et Promotion immobilière
Capital social	373 266 KMAD
Valeur nominale des actions	100 MAD
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2007, la société Al Omrane Souss-Massa est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet le développement de projets immobiliers économiques et l'éradication de l'habitat insalubre dans la région de Souss Massa.

La région Souss-Massa comprend deux préfectures et quatre provinces d'une superficie de 59 071 km<sup>2</sup>, soit 8,3% de la superficie totale du Royaume.

La société Al Omrane Souss-Massa est engagée dans la gestion de 88 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 3.458 Ha pour un investissement global de 6.033 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Souss-Massa dispose d'un portefeuille de 51 projets en cours (15 projets d'aménagement sur 637 ha pour un investissement de 2.120 MMAD, 33 projets de construction sur 27 ha pour un investissement de 2.244 MMAD, 3 projets de MOD sur 103 ha pour un investissement de 29 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 767 Ha pour un coût d'investissement total de 4.393 MMAD et une consistance de 24.617 unités.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	2 767	3 600	2 588	30%	-28%
Chiffre d'affaires	719 605	698 343	704 203	-3%	1%
Capital social	373 266	373 266	373 266	-	-
Fonds propres	727 404	792 859	784 482	9%	-1%
Endettement net	86 631	23 404	-72 367	-73%	NS
Résultat net	79 670	95 455	41 623	20%	-56%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	30 000	50 000	35 000	67%	-30%

Source : HAO

#### Année 2015-2016 :

Au titre de l'exercice 2016, la société a réalisé 3.600 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 698,3 MMAD à fin 2016 contre 719,6 MMAD en 2015, soit une baisse de 3% sur la période. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Al Farah, Zaouiate Sidi Othmane, Tarik Al Kheir et Adrar. Le résultat net de la société s'est établi à 95,5 MMAD en 2016 contre 79,7 MMAD en 2015, soit une hausse de 20% sur la période.



Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 23,4 MMAD en 2016 contre 86,6 MMAD à fin 2015, soit une baisse de 73% sur la période. Cette variation est liée à la baisse de la dette de financement de 50% sur la période, passant de 132,6 MMAD à 66,3 MMAD.

#### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'exercice 2017, la société a réalisé 2.588 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 704,2 MMAD à fin 2017 contre 698,3 MMAD en 2016, soit une hausse de 1% sur la période. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Adrar, Abaraz, Tarik El Kheir et Al Farah. Le résultat net de la société s'est établi à 41,6 MMAD en 2017 contre 95,5 MMAD en 2016, soit une baisse de 56% sur la période. Cette baisse est due essentiellement aux charges complémentaires supportées par la Société notamment celle du contrôle fiscale et celle du départ volontaire.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -72,4 MMAD en 2017 contre 23,4 MMAD à fin 2016. Le poste dettes de financement a connu une baisse pour un montant de 66,3 MMAD, il s'agit essentiellement des 4 dernières échéances de l'emprunt contracté par la Société auprès d'une banque de la place.

### **3.9 Al Omrane Beni Mellal-Khénifra**

<b>Informations légales</b>	
<b>Dénomination sociale</b>	Société Al Omrane Beni Mellal-Khenifra
<b>Date de création</b>	2008
<b>Siège social</b>	Av. Mohammed V, Hay Houria, n°2, Béni Mellal
<b>Zone géographique d'opération</b>	La région de Beni Mellal-Khénifra
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Domaine d'activité</b>	Aménagement et Promotion immobilière
<b>Capital social</b>	40 600 KMAD
<b>Valeur nominale des actions</b>	100 MAD
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Actionnariat au 30/06/2018</b>	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2008, la société Al Omrane Beni Mellal-Khénifra est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet le développement de projets immobiliers économiques et l'éradication de l'habitat insalubre dans la région de Beni Mellal.

La société Al Omrane Beni Mellal-Khénifra dispose de deux Agences Territoriales : Agence de Beni Mellal (Province d'Azilal, Province de Beni Mellal et Province de Fquih Ben Salah) et Agence de Khouribga (Province de Khouribga).

La société Al Omrane Beni Mellal-Khénifra est engagée dans la gestion de 47 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 3.092 Ha pour un investissement global de 1.847 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Beni Mellal-Khénifra dispose d'un portefeuille de 11 projets en cours (7 projets d'aménagement sur 104 ha pour un investissement de 549 MMAD et 4 projets de MOD sur 388 ha pour un investissement de 109 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 492 Ha pour un coût d'investissement total de 658 MMAD et une consistance de 17.031 unités.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	223	390	396	75%	2%
Chiffre d'affaires	40 176	80 011	67 600	99%	-16%
Capital social	40 600	40 600	40 600	-	-
Fonds propres	52 051	67 715	79 120	30%	17%
Endettement net	37 915	9 238	15 157	-76%	64%
Résultat net	5 034	15 664	11 405	NS	-27%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	3 000	-	-

Source : HAO

### **Année 2015-2016 :**

Au titre de l'exercice 2016, la société a réalisé 390 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 80,0 MMAD à fin 2016 contre 40,2 MMAD en 2015, soit une hausse de 99%. Cette hausse s'explique par l'achèvement de l'opération de lotissement du projet Assalam et du démarrage des livraisons. Le résultat net de la société s'est établi à 15,7 MMAD en 2016 contre 5,0 MMAD en 2015, soit une hausse de 211% sur la période.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 9,2 MMAD en 2016 contre 37,9 MMAD en 2015, soit une baisse de 76% sur la période. Cette variation est principalement liée au remboursement d'un montant de 11,5 MMAD relatif au prêt HAO portant la dette de financement à 30,8 MMAD en 2016 contre 42,3 MMAD en 2015.

### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'exercice 2017, la société a réalisé 396 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 67,6 MMAD à fin 2017 contre 80,0 MMAD en 2016, soit une baisse de 16% sur la période qui s'explique par un retour à un niveau normatif suite à l'opération Assalam. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Ennassim, Najah, Assalam (Ex Zun Lekrifat), Ennassr et Fellah.

Le résultat net de la société s'est établi à 11,4 MMAD en 2017 contre 15,7 MMAD en 2016, soit une baisse de 27% sur la période.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 15,6 MMAD en 2017 contre 9,2 MMAD en 2016, soit une hausse de 64 % sur la période.

### 3.10 Al Omrane Tamesna

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Al Omrane Tamesna
Date de création	2008
Siège social	Tamesna, Route Sidi Yahia Zaer, Témara
Zone géographique d'opération	La ville nouvelle de Tamesna
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et Promotion immobilière
Capital social	25 000 KMAD
Valeur nominale des actions	100 MAD
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2008, la société Al Omrane Tamesna est une filiale à 100% du Holding Al Omrane.

La société Al Omrane Tamesna est engagée dans la gestion de 23 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 179 Ha.

A fin 2017, Al Omrane Tamesna dispose d'un portefeuille de 3 projets en cours (1 projets de construction sur 0,7 ha pour un investissement de 41,5 MMAD, 2 projets de MOD sur 1 ha pour un investissement de 88 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 1,7 Ha pour un coût d'investissement total de 129,6 MMAD et une consistance de 3.655 unités.

#### Plan de relance de Tamesna

En mars 2013, 538 MMAD ont été mobilisés pour insuffler une nouvelle dynamique à la réalisation de la ville nouvelle de Tamesna dans le cadre d'une convention de partenariat et de financement signée, entre le Ministère de tutelle, le Holding Al Omrane et l'ensemble des partenaires concernés.

Ce programme de relance, s'étalant sur 5 ans (2013-2017), visait notamment à améliorer la convergence de l'action publique, à garantir un développement cohérent et équilibré de toutes les composantes urbaines de Tamesna, et à assurer sa bonne liaison avec les territoires environnants. Cette démarche partenariale réamorçée et qui favorise une synergie entre les instances locales et centrales ainsi qu'entre les départements ministériels concernés, vise d'une part à améliorer l'attractivité de la ville vis-à-vis des investisseurs et des citoyens, et d'autre part à assurer une intégration harmonieuse de ses composantes urbaines.

Durant l'exercice 2017, la société Al Omrane Tamesna a procédé à l'achèvement de 4 opérations d'une consistance de 342 unités sur un support foncier de plus de 7,2 hectares et d'un coût global de 101 MDH.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités	237	232	253	-2%	9%
Chiffre d'affaires	143 085	143 608	159 228	0%	11%
Capital social	25 000	25 000	25 000	-	-
Fonds propres	91 251	110 880	118 106	22%	7%
Endettement net	41 298	-33 362	59 551	NS	NS
Résultat net	27 841	27 676	19 179	-1%	-31%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	8 000	12 000	10 000	50%	-17%

Source : HAO

#### **Année 2015-2016 :**

Au titre de l'année 2016, la société a réalisé 232 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 143,6 MMAD à fin 2016 contre 143,1 MMAD en 2015. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Lotissement Ennasr, Lotissement Plaisance, Riad Tamesna, et Kasbah Ouest 2. Le résultat net de la société s'est établi à 27,7 MMAD en 2016 contre 27,8 MMAD en 2015. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -33,4 MMAD en 2016 contre 41,3 MMAD en 2015, cette évolution est principalement lié à l'augmentation de la trésorerie actif.

#### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'exercice 2017, la société a réalisé 253 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 159,2 MMAD à fin 2017 contre 143,6 MMAD en 2016, soit une hausse de 11% sur la période. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Lotissement Plaisance, Lotissement Villa Palmeraie, Riad Tamesna, Lotissement Ennasr et Kasbah Ouest. Le résultat net de la société s'est établi à 19,2 MMAD en 2017 contre 27,7 MMAD en 2016, soit une baisse de 31% sur la période. Cette variation s'explique principalement par l'impact de la charge de l'indemnité du départ volontaire.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à 59,5 MMAD en 2017 contre -33,4 MMAD en 2016. Cette évolution est liée à la baisse de la trésorerie actif et à l'augmentation de la dette de financement passant de 42,2 MMAD en 2016 à 64,6 MMAD en 2017.

### 3.11 Al Omrane Tamansourt

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Al Omrane Tamansourt
Date de création	2008
Siège social	Commune rurale de Harbil, Ville Nouvelle de Tamansourt
Zone géographique d'opération	La ville nouvelle de Tamansourt
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et Promotion immobilière
Capital social	25 000 KMAD
Valeur nominale des actions	100 MAD
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2008, la société Al Omrane Tamansourt est une filiale à 100% du Holding Al Omrane.

La société Al Omrane Tamansourt est engagée dans la gestion de 129 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 1.919 Ha pour un investissement global de 9.587 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Tamansourt dispose d'un portefeuille de 27 projets en cours (5 projets d'aménagement sur 12 ha pour un investissement de 52 MMAD, 19 projets de construction sur 17 ha pour un investissement de 798 MMAD, 3 projets de MOD sur 405 ha pour un investissement de 79 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 434 Ha pour un coût d'investissement total de 929 MMAD et une consistance de 5.993 unités.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	471	564	685	20%	21%
Chiffre d'affaires	88 087	99 701	115 368	13%	16%
Capital social	25 000	25 000	25 000	-	-
Fonds propres	76 736	84 786	90 693	10%	7%
Endettement net	70 677	68 937	55 031	-2%	-20%
Résultat net	16 989	15 551	13 907	-8%	-11%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	7 500	8 000	8 000	7%	0%

Source : HAO

#### **Année 2015-2016 :**

Au titre de l'exercice 2016, la société a réalisé 564 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 99,7 MMAD à fin 2016 contre 88,1 MMAD en 2015, soit une hausse de 13% sur la période. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Al Amal, Riad Al Boustane, Riad Annaim, Riad Assif et Riad Essalam. Le résultat net de la société s'est établi à 15,6 MMAD en 2016 contre 17,0 MMAD en 2015, soit une baisse de 8% sur la période. Cette évolution est liée L'augmentation des achats consommés de matières et fournitures suite à l'achèvement de cinq opérations. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi 68,9 MMAD en 2016 contre 70,7 MMAD en 2015.

### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'année 2017, la société a réalisé 685 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 115,6 MMAD à fin 2017 contre 99,7 MMAD en 2016, soit une hausse de 16% sur la période. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Al Moustakbal, Riad Al Boustane, Al Hourya, Al Amal et Riad Essalam. Le résultat net de la société s'est établi à 13,9 MMAD en 2017 contre 15,6 MMAD en 2016, soit une baisse de 11% sur la période.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi 55,0 MMAD en 2017 contre 68,9 MMAD en 2016, soit une baisse de 20% sur la période.

### **3.12 Al Omrane Al Janoub**

<b>Informations légales</b>	
<b>Dénomination sociale</b>	Société Al Omrane Al Janoub
<b>Date de création</b>	2006
<b>Siège social</b>	Bd. Essmara près du siège de la Région de Laâyoune-Sakia Al Hamra-Laâyoune
<b>Zone géographique d'opération</b>	Les provinces du sud du royaume
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Domaine d'activité</b>	Aménagement et Promotion immobilière
<b>Capital social</b>	13 000 KMAD
<b>Valeur nominale des actions</b>	100 MAD
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Actionnariat au 30/06/2018</b>	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2006, la société Al Omrane Al Janoub est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet le développement de projets immobiliers économiques et l'éradication de l'habitat insalubre dans les régions du sud du Royaume.

La société Al Omrane Al Janoub est engagée dans la gestion de 67 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 4.329 Ha pour un investissement global de 4.097 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Al Janoub dispose d'un portefeuille de 15 projets en cours (5 projets d'aménagement sur 54 ha pour un investissement de 168 MMAD, et 10 projets de MOD sur 1.048 ha pour un investissement de 1.202 MMAD) portant sur une superficie cumulée de 1.103 Ha pour un coût d'investissement total de 1.370 MMAD et une consistance de 22.648 unités.

Le Groupe Al Omrane à travers sa filiale Al Omrane Al Janoub porte le programme d'habitat dans les provinces du Sud (Guelmim, Assa-Zag, Tan-Tan, Sidi Ifni, Laâyoune, Boujdour, Tarfaya, Es-Semara, Oued Ed-Dahab, et Aousserd). Ce programme, dont le coût global s'élève à 4 Mds MAD, est financé à hauteur de 1,7 Mds MAD par le budget général de l'Etat et de 2,2 Mds MAD par le Fonds de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine.

Le programme a pour objectif d'une part, de résoudre définitivement la problématique de l'habitat insalubre dans les centres urbains des provinces concernées pour un besoin initial de 20.686 unités et d'autre part, de mettre à la disposition des différentes catégories sociales des lots de terrain adaptés à leurs besoins et permettre aux familles démunies ou à faibles revenus d'accéder à des conditions d'habitat améliorées pour un besoin global de 26.000 unités.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	531	558	1 021	5%	83%
Chiffre d'affaires	35 677	41 147	79 604	15%	93%
Capital social	13 000	13 000	13 000	-	-
Fonds propres	42 604	50 624	60 497	19%	20%
Endettement net	-35 740	-53 485	-103 132	NS	NS
Résultat net	7 444	8 020	9 873	8%	23%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : HAO

### **Année 2015-2016 :**

Au titre de l'année 2016, la société a réalisé 558 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 41,1 MMAD à fin 2016 contre 35,7 MMAD en 2015, soit une hausse de 15% sur la période. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Résidence Al Bahr, Lotissement Al Waha, Lotissement Lalla Soukaina et Lotissement Al Amal - El Marsa. Le résultat net de la société s'est établi à 8,0 MMAD en 2016 contre 7,4 MMAD en 2015, soit une hausse de 8% sur la période. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -53,5 MMAD en 2016 contre -35,7 MMAD en 2015.

### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'année 2017, la société a réalisé 1.021 livraisons. Par ailleurs, L'exercice 2017 a été marqué par le déstockage des opérations Riad Assalam et Al Mohit. Ainsi, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 79,6 MMAD à fin 2017 contre 41,1 MMAD en 2016, soit une hausse de 93% sur la période. Le résultat net de la société s'est établi à 9,9 MMAD en 2017 contre 8,0 MMAD en 2016, soit une hausse de 23% sur la période. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -103,1 MMAD.

### 3.13 Société Al Omrane Lakhiayta

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Al Omrane Sahel Lakhiayta
Date de création	2009
Siège social	Km 28, Route d'El Jadida, Lot C, Tranche 1, Pôle Urbain et industriel Al Omrane Sahel-Had Soualem
Zone géographique d'opération	La ville nouvelle Lakhiayta
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et Promotion immobilière
Capital social	25 000 KMAD
Valeur nominale des actions	100 MAD
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

Créée en 2009, la société Al Omrane Lakhiayta est une filiale à 100% du Holding Al Omrane. La Société Al Omrane Lakhiayta est engagée dans la gestion des projets situés dans les deux pôles 1 et 2 de la ville nouvelle Lakhiayta.

La société Al Omrane Lakhiayta est engagée dans la gestion de 14 projets. La superficie cumulée de ces projets totalise 32 Ha pour un investissement global de 1.136 MMAD.

A fin 2017, Al Omrane Lakhiayta dispose d'un portefeuille de 3 projets en cours (3 projets de construction sur 3,6 ha pour un investissement de 254 MMAD d'une consistance de 640 unités).

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités livrées	224	133	238	-41%	79%
Chiffre d'affaires	185 545	97 547	88 418	-47%	-9%
Capital social	25 000	25 000	25 000	-	-
Fonds propres	32 193	37 366	38 948	16%	4%
Endettement net	-8 302	-9 143	-2 145	10%	-77%
Résultat net	5 144	5 173	1 581	1%	-69%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : HAO

Au titre de l'année 2016, la société a réalisé 133 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 97,5 MMAD à fin 2016 contre 185,5 MMAD en 2015, soit une baisse de 47% sur la période. Cette baisse est liée à la conjoncture du secteur immobilier au Maroc. Les principaux projets livrés en 2016 sont : Jardins Soualem et Essanaoubar.

Le résultat net de la société s'est établi à 5,2 MMAD en 2016 contre 5,1 MMAD en 2015.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -9,1 MMAD en 2016 contre -8,3 MMAD en 2015.



### **Année 2016-2017 :**

Au titre de l'année 2017, la société a réalisé 238 livraisons. Dans ce sens, le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 88,4 MMAD à fin 2017 contre 97,5 MMAD en 2016, soit une baisse de 9% sur la période, principalement en raison de la conjoncture du secteur immobilier au Maroc. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Essanaoubar, Jardins Soualem, et Rihane.

Le résultat net de la société s'est établi à 1,6 MMAD en 2017 contre 5,2 MMAD en 2016, soit une baisse de 69% sur la période. Cette baisse est liée à la réalisation d'une marge d'exploitation moins importante sur la période. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -2,1 MMAD en 2017 contre -9,1 MMAD en 2016.

### **3.14 Al Omrane Chrafate**

<b>Informations légales</b>	
<b>Dénomination sociale</b>	Société Al Omrane Chrafate
<b>Date de création</b>	2009
<b>Siège social</b>	11, Rue des Amoureux, Tanger
<b>Zone géographique d'opération</b>	La ville nouvelle de Chrafate
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme
<b>Domaine d'activité</b>	Aménagement et Promotion immobilière
<b>Capital social</b>	25 000 KMAD
<b>Valeur nominale des actions</b>	100 MAD
<b>Exercice social</b>	Du 1er janvier au 31 décembre
<b>Actionnariat au 30/06/2018</b>	100% Holding Al Omrane

Source : HAO

La société Al Omrane Chrafate est une filiale à 100% du Holding Al Omrane et a pour objet l'aménagement de la ville de Chrafate située à 18 Km de Tanger.

En janvier 2009, le projet de la ville nouvelle de Chrafate a été lancé afin d'accompagner les profondes mutations socio-économiques que connaît la Région de Tanger-Tétouan- Al Hoceïma. D'une superficie de 1 300 Ha, composée d'une zone résidentielle de 770 ha à réaliser par Al Omrane et une zone industrielle de 530 Ha à réaliser par « TMSA » la Ville Nouvelle Chrafate offrira, à terme, 30 000 logements à près de 150 000 habitants.

La société est engagée dans la gestion de 15 projets pour une superficie cumulée de 791 Ha et un investissement global de 3 248 MMAD. Tous ces projets sont en cours et se répartissent entre les métiers de la société de la manière suivante :

- ✓ Aménagement : 13 projets, pour une superficie cumulée de 789,75 Ha, et une enveloppe d'investissement globale de 2 980,46 MMAD ;
- ✓ Construction : 2 projets, pour une superficie cumulée de 1,02 Ha, et une enveloppe d'investissement globale de 267,86 MMAD.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Unités	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires	755	777	20 921	3%	NS
Capital social	25 000	25 000	25 000	-	-
Fonds propres	10 916	9 347	8 716	-14%	-7%
Endettement net	-1 703	-2 326	-3 249	37%	40%
Résultat net	-2 608	-1 529	-671	NS	NS
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : HAO

#### Année 2015-2016 :

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 777 KMAD à fin 2016 contre 755 KMAD en 2015, soit une hausse de 3% sur la période. Aucune livraison n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2016. Le résultat net de la société s'est établi à -1,5 MMAD à fin 2016 contre -2,6 MMAD à fin 2015. Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -2,3 MMAD à fin 2016 contre -1,7 MMAD à fin 2015.

#### Année 2016-2017 :

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 20,9 MMAD à fin 2017 contre 777 KMAD en 2016. Aucune livraison n'a été enregistrée au titre de l'exercice 2017. Le chiffre d'affaires réalisé est principalement lié à la cession intragroupe d'une opération en cours qui a donné lieu à un transfert du stock de la société au Holding Al Omrane pour une valeur de 19,6 MMAD.

Le résultat net de la société s'est établi à -671 KMAD à fin 2017 contre -1,5 MMAD à fin 2016.

Par ailleurs, l'endettement net de la société s'est établi à -3,2 MMAD à fin 2017 contre -2,3 MMAD à fin 2016.

### III.4. Présentation des participations non consolidées du Holding Al Omrane

#### 4.1 Société Idmaj Sakane :

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Idmaj Sakane
Date de création	Décret n 2-05-1601 du 15/12/2005
Siège social	siège social à la Wilaya du Grand Casablanca Settat
Zone géographique d'opération	La région de Casablanca-Settat
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Intégration des quartiers insalubres et sous-équipés et de manière générale la lutte contre l'habitat insalubre dans la Région de Casablanca Settat
Capital social	20 000 KMAD
Valeur nominale des actions	100 Dhs
Exercice social	Du 01 janvier au 31 décembre
Actionnariat au 31/12/2017	35% ETAT, 14,50% HAO, 10,50% DYAR AL MADINA, 10% CIH, 10% BCP, 10% REGION, 5% COMMUNE URBAINE CASABLANCA, 5% ASSEMBLEE PREFECTORALE

Source : HAO

La société Idmaj Sakane a pour mission la lutte contre l'habitat insalubre dans la Région de Casablanca-Settat et de manière générale toutes les actions permettant l'intégration des quartiers insalubres et sous-équipés de la Région.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Chiffre d'affaires	13 690	18 017	16 548	32%	-8%
Capital social	20 000	20 000	20 000	-	-
Fonds propres	46 624	51 107	54 331	10%	6%
Endettement net	0	0	0	-	-
Résultat net	3 006	4 483	3 224	49%	-28%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : HAO

#### **Année 2015-2016 :**

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 18,0 MMAD à fin 2016 contre 13,7 MMAD en 2015, soit une hausse de 32% sur la période. Le résultat net de la société s'est établi à 4,5 MMAD à fin 2016 contre 3,0 à fin 2015.

#### **Année 2016-2017 :**

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 16,5 MMAD à fin 2017 contre 18,0 KMAD en 2016, soit une baisse de 8% sur la période. Le résultat net de la société s'est établi à 3,2 MMAD à fin 2017 contre 4,5 MMAD à fin 2016.

## **4.2 Société Casa Aménagement :**

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Casa Aménagement SA
Date de création	26/03/2009
Siège social	Marina de Casablanca, Tour Crystal 2, 10ème étage
Zone géographique d'opération	La région de Casablanca-Settat
Forme juridique	Société anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et développement urbain
Capital social	40 000 KMAD
Valeur nominale des actions	100
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	25% CU, 25% AU, 12,5% Région, 12,5% conseil préfectoral ; 12,5% BCP, 12,5% HAO

Source : HAO

La société Casa Aménagement a pour mission la réalisation de grands projets d'urbanisation et de développement (économique, culturel, environnemental et social) sur la région de Casablanca-Settat en qualité de Maître d'Ouvrage, MOD ou Assistant à Maître d'Ouvrage, mais aussi la participation à l'évaluation des projets de développement et la recherche de sources de financement à travers des partenariats si nécessaires..

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Chiffre d'affaires	17 670	16 883	20 038	-4,5%	18,7%
Capital social	40 000	40 000	40 000	0,0%	0,0%
Fonds propres	86 748	100 155	108 470	15,5%	8,3%
Endettement net	-	-	-		
Résultat net	3 624	13 407	8 315	NS	-38,0%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : HAO

#### Année 2015-2016 :

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 16,9 MMAD à fin 2016 contre 17,7 MMAD en 2015, soit une baisse de 4,5% sur la période. Le résultat net de la société s'est établi à 13,4 MMAD à fin 2016 contre 3,6 à fin 2015.

#### Année 2016-2017 :

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 20,0 MMAD à fin 2017 contre 16,9 KMAD en 2016, soit une hausse de 18,7% sur la période. Le résultat net de la société s'est établi à 8,3 MMAD à fin 2017 contre 13,4 MMAD à fin 2016.

### 4.3 Société Rabat Région Aménagement :

Informations légales	
Dénomination sociale	Société Rabat Région Aménagements
Date de création	01/08/2014
Siège social	Wilaya de la région de Rabat Salé Kénitra
Zone géographique d'opération	La région de Rabat-Salé-Kénitra
Forme juridique	Société Anonyme
Domaine d'activité	Aménagement et développement de la région de Rabat Salé Kénitra
Capital social	17,4 MMAD
Valeur nominale des actions	100 DH
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre
Actionnariat au 30/06/2018	46% MEF ; 12% HAO ; 12% BP ; 10% Région ; 10% Commune ; 10% Conseil Préfectoral

Source : HAO

La société Rabat Région Aménagement a pour mission la réalisation de grands projets d'urbanisation et de développement (économique, culturel, environnemental et social) sur la région de Rabat Salé Kénitra en qualité de Maître d'Ouvrage, MOD ou Assistant à Maître d'Ouvrage, mais aussi la participation à l'évaluation des projets de développement et la recherche de sources de financement à travers des partenariats si nécessaires.

Les principaux agrégats financiers de la société sur les trois derniers exercices sont représentés ci-après :

Chiffres clés (KMAD)	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Chiffre d'affaires	14 479	24 204	41 201	67,2%	70,2%
Capital social	12 000	17 400	17 400	45,0%	0,0%
Fonds propres	25 110	65 950	101 730	162,6%	54,3%
Endettement net	-	-	-	-	-
Résultat net	13 889	35 441	35 779	155,2%	1,0%
Dividendes versés à HAO en n+1 au titre de l'exercice n	-	-	-	-	-

Source : HAO

#### **Année 2015-2016 :**

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 24,2 MMAD à fin 2016 contre 14,5 MMAD en 2015, soit une hausse de 67,2% sur la période. Le résultat net de la société s'est établi à 35,4 MMAD à fin 2016 contre 13,9 à fin 2015.

#### **Année 2016-2017 :**

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 41,2 MMAD à fin 2017 contre 24,2 KMAD en 2016, soit une hausse de 70,2% sur la période. Le résultat net de la société s'est établi à 35,8 MMAD à fin 2017 contre 35,4 MMAD à fin 2016.

### III.5. Conventions conclues au cours de l'exercice 2017 :

Il est à préciser que pour des contraintes techniques de tenues des réunions et compte tenu du nombre des membres du Conseil de Surveillance et surtout de leurs qualités (7 ministres), les conventions réglementées ne sont pas soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. Néanmoins, ce dernier valide lesdites conventions à postériori.

#### 5.1 Conventions de prêt :

Le groupe Al Omrane (HAO) a défini comme modalité pour les avances qu'il octroi au profit de ses filiales une rémunération au taux de 4.5% HT.

Les filiales concernées par cette convention pour l'année 2017 et les détails des paiements effectués et du solde à fin 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

SAO	Projets concernés	Montant de prêt	Date déblocage	Durée du prêt	Produits comptabilisés	Encaissement	Solde au 31/12/17
<b>Beni Mellal Khénifra</b>	Oued Zem, Boulenouar, Bejaad et Khouribga	30 800 000	31/03/2017	18 mois	799 745	14 488 634	17 111 111
<b>Oriental</b>	Indéterminés	79 910 511	01/10/2017	30 mois	898 993	-	79 910 511
<b>Rabat - Salé - Kénitra</b>	Indéterminés	84 142 857	18/05/2017 et 31/12/2017	28 mois	975 625	-	84 142 857
<b>Tamesna</b>	Indéterminés	64 587 538	01/10/2017	24 mois	726 610	-	64 587 538
<b>Casablanca – Settat</b>	IDMAJ SAKAN	50 000 000	29/09/2017	12 mois	575 000	-	50 000 000
<b>Marrakech - Safi</b>	Indéterminés	117 155 090	01/01/2017	24 mois	4 300 185	74 593 239	46 862 036

Source :HAO

#### 5.2 Conventions de conversion de dividendes en avance de trésorerie :

Le groupe Al Omrane (HAO) a défini comme modalité pour les dividendes qu'il convertit en avance une rémunération au taux de 4.5% HT.

Les filiales concernées par cette convention pour l'année 2017 et les détails des paiements effectués et du solde à fin 2017 sont présentés dans le tableau suivant :

SAO	Montant du prêt	Date de déblocage	Durée du prêt	Produits comptabilisés	Encaissement	Solde au 31/12/2017
<b>Oriental<sup>28</sup></b>	35 000 000	Juin 2017	6 mois	484 149	35 000 000	-
<b>Oriental</b>	17 000 000	Octobre 2017	Indéterminée	191 250	-	17 000 000
<b>Rabat-Salé-Kénitra</b>	25 000 000	Octobre 2017	6 mois	281 250	-	25 000 000

Source :HAO

<sup>28</sup> Converti en prêt consolidé

### 5.3 Conventions d'acquisition de plusieurs opérations par le Holding Al Omrane Auprès de la Société Al Omrane Souss Massa

- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet le transfert des recettes réalisées et des dépenses engagées par la Société Al Omrane Souss Massa pour 7 opérations à la Holding Al Omrane dont le détail est présenté ci-dessous :
- **Modalités essentielles :**

Opérations	Dépenses engagées	Recettes	Solde recettes /dépenses
ABARAZ 1, 2, 3	52 408 689	14 059 300	38 349 389
CENTRE COMMERCIAL ABARAZ	14 698 345	3 513 681	11 184 664
ZAITOUNE LOGEMENTS	18 913 941	0	18 913 941
ABARAZ VILLAS ECONOMIQUE	3 766 029	0	3 766 029
ABARAZ RECASEMENT	46 351 301	57 569 618	-11 218 317
AMLEN 1TR	12 719 243	5 168 000	7 551 243
AMLEN 2TR	1 070 854	0	1 070 854
<b>TOTAL</b>			<b>69 617 803</b>

Source : HAO

### 5.4 Conventions de règlement par compensation des sommes dues par la Société Al Omrane Souss Massa et le Holding Al Omrane au titre des transferts des 7 opérations sus visées.

- **Nature et objet de la convention :** Règlement par compensation entre les dettes et créances échues arrêtées à concurrence du montant de 30.807.102 MAD entre SAO Souss Massa et HAO.
- **Modalités essentielles :**
  - Créance de SAO Souss Massa : 69.617.903 MAD
  - Créance de HAO sur SAO Souss Massa : 38.810.801 MAD
  - Solde au 31/12/2017 : 30.807.102,15 MAD

### 5.5 Conventions d'acquisition des opérations par le Holding Al Omrane auprès de la société Al Omrane Marrakech-Safi

- **Nature et objet de la convention :** Les dépenses engagées et réglées relatives aux opérations sises au niveau de Tamansourt extension initiées et mises en chantier par la Société Al Omrane Marrakech-Safi ont fait l'objet de refacturation au Holding Al Omrane.
- **Date de convention :** 29 décembre 2017
- **Montant de la transaction :** 106.485.072 MAD HT, soit 118.110.873 MAD TTC.
- **Montant comptabilisé en charges :** 0 MAD
- **Montant versé :** Compensation prévue avec une créance de 94.000.000 MAD
- **Solde au 31/12/2017 :** 0 MAD.

## 5.6 Conventions d'acquisition des opérations par le Holding Al Omrane auprès de la société Al Omrane Chrafate

- **Nature et objet de la convention** : La Société Al Omrane Chrafate et le HAO ont conclu une convention de transfert de stock des projets propres de Chrafate à HAO dont le coût s'élève à 19 594 KDH. HAO assurera désormais la gestion de ses projets en MOD. Cette opération a impliqué également le transfert des avances reçues par Al Omrane Chrafate à HAO sur les projets concernés par le transfert.
- **Date de convention** : 31 décembre 2017
- **Montant net de la transaction** : 4.651.975,90 MAD
- **Solde net au 31/12/2017** : 0 MAD (selon le management, cette situation sera régularisée en 2018).

## 5.7 Conventions de cession de deux propriétés par le Holding Al Omrane à la Société Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra

- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet la cession par le Holding Al Omrane de la totalité des propriétés ci-dessous à la société Al Omrane Rabat -Salé –Kénitra.
- **Modalités essentielles** :

Opération	Montant	Sommes reçues
AL AMAL 3TR 1-1 Ilot	2 233 625	2 233 625
VALLON TR 4 <sup>29</sup>	4 156 250	4 156 250

Source : HAO

## 5.8 Conventions de cession d'une propriété par le Holding Al Omrane à la Société Al Omrane Marrakech-Safi

- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet la cession par le Holding Al Omrane de la totalité la propriété dite Najah 2, sise à Safi, à la société Al Omrane Marrakech-Safi.
- **Montant versé** : 6.869.600 MAD.
- **Solde au 31/12/2017** : 0 MAD.

## 5.9 Conventions de cession de deux propriétés par le Holding Al Omrane à la Société Al Omrane BENI MELLAL-KHENIFRA

- **Nature et objet de la convention** : La convention a pour objet la cession par le Holding Al Omrane de la totalité des propriétés ci-dessous à la société Al Omrane Beni Mellal - Khénifra.
- **Modalités essentielles** :

Opération	Montant	Sommes reçues
AL FALLAH	1.059.750	1.059.750
AL FALLAH 2	2.423.966	-

Source : HAO

<sup>29</sup> Cession non comptabilisée



## 5.10 Conventions de cession la propriété ADRAR par le Holding Al Omrane à la Société Al Omrane Sous Massa

- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet la cession par le Holding Al Omrane de la totalité de la propriété dite ADRAR TR 1 et TR 2 à la Société Al Omrane Sous Massa, répartie comme suit :
  - 1.669.500,00 prix de cession du TF n°09/175.059 au n°09/175.070 (500 DH/m<sup>2</sup>)
  - 2.170.000,00 prix de cession du TF n°09/175.046 au n°09/175.058 (500 DH/m<sup>2</sup>)
  - 1.317.500,00 prix de cession du TF n°09/175.046 au n°09/175.058 (500 DH/m<sup>2</sup>)
  - 5.995.090,00 prix de cession du TF n°09/175.095 au n°09/175.113 à l'exception du TF n°09/175.099 (1.165 DH/m<sup>2</sup>)
- **Montant versé :** 11.152.090 MAD
- **Solde au 31/12/2017 :** 0 MAD

## 5.11 Conventions cadre de gestion centralisée de la trésorerie avec la Société Al Omrane Casablanca-Settat

- **Nature et objet de la convention :** définition des conditions de la mise en place d'un système de gestion centralisée des opérations de trésorerie de la SAO Casablanca Settat (signé le 24 juillet 2017).
- **Condition de rémunération :** 4,50% HT pour les avances consenties par la HAO aux SAO et 4% HT pour les avances consenties par les SAO au HAO.
- **Charges comptabilisées courant de l'exercice :** 3.543.882 MAD
- **Solde au 31/12/2017 :** 189.830.538 MAD

## III.6. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2017 :

### 6.1 Convention de prêt

Le groupe Al Omrane (HAO) a défini comme modalité pour les avances qu'il octroi au profit de la majorité de ses filiales une rémunération au taux de 4.5% HT.

Les filiales concernées par cette convention et les détails des paiements effectués et du solde à fin 2017 sont présenté dans le tableau suivant :

SAO	Projets concernés	Montant de prêt	Date débloqué	Durée du prêt	Produits comptabilisés	Encaissement	Solde au 31/12/17
Rabat - Salé - Kénitra <sup>30</sup>	Dans le cadre du contrat progrès	86 000 000	08/2016, 10/2016 et 12/2016	29 mois	3 310 893	90 019 643	
Tanger - Tétouan - Al Hoceima	Indéterminés	527 467 268	31/12/2016	60 mois	22 017 219	-	513 467 268
Fès	Indéterminés	162 632 877	01/11/2016	38 mois	7 376 244	6 099 002	159 632 877
Oriental <sup>31</sup>	Indéterminés	30 000 000	02/10/2012	11 mois	683 100	20 000 000	
Tamensourt	Hamel et Tamensourt extension	20 450 000	13/09/2010	24 mois	-	11 950 000	

Source : HAO

<sup>30</sup> Dont 49.142.857,14 converti en nouveau prêt

<sup>31</sup> Converti en prêt

## 6.2 Conventions relatives aux conversions de dividendes et d'avances de trésorerie

- **Nature et objet de la convention :** définition des modalités de conversion des dividendes en avances de trésorerie. Ces avances seront rémunérées aux taux de 4,5% HT.
- **Modalités essentielles, montants comptabilisés et encaissements courant 2017 :**

SAO	Montant du prêt	Date de déblocage	Durée du prêt	Produits comptabilisés	Encaissement	Solde au 31/12/2017
Marrakech	40 000 000	26/12/2016	Indéterminée	521 500	40 581 500	-
Oriental <sup>32</sup>	20 000 000	01/10/2016	18 mois	681 525	20 000 000	-
Tamesna <sup>33</sup>	8 000 000	01/10/2016	Indéterminée	248 367	8 000 000	-

Source : HAO

## 6.3 Conventions de consolidation de dette entre Holding Al Omrane et ses filiales :

- **Nature et objet de la convention :** La convention porte sur la consolidation de la dette et son rééchelonnement par le Holding Al Omrane au profit de ses filiales. Les filiales concernées par cette convention et les modalités, montant comptabilisés, encaissement et décaissements courant l'exercice sont présentés dans le tableau suivant :

SAO	Montant du prêt	Date convention	Durée du prêt	Taux	Produits comptabilisés	Encaissements	Solde au 31/12/2017
Marrakech Safi	97 808 400	22/08/2012	35 mois	4,50%	-	40 904 200	-
Oriental	112 857 143	15/12/2011	30 mois	4,50% <sup>34</sup>	-	25 000 000	87 857 143
Tamesna <sup>35</sup>	92 654 054	09/07/2012	48 mois	4,50%	1 511 836	43 238 559	-

Source : HAO

## 6.4 Convention cadre de gestion centralisée de la trésorerie

La convention définit les conditions de la mise en place d'un système de gestion centralisée des opérations de trésorerie du groupe. Cette convention a été signée le 11 avril 2014.

La convention détermine les conditions de rémunération suivantes :

- 4,50% HT pour les avances consenties par le HAO aux SAO ;
- 4,00% HT pour les avances consenties par les SAO au HAO.

<sup>32</sup> Converti en prêt consolidé

<sup>33</sup> Converti en prêt consolidé

<sup>34</sup> Sans application d'intérêts moratoires

<sup>35</sup> Converti en prêt

Le tableau suivant présente les charges et produits financiers comptabilisés courant de l'exercice :

SAO	Charges	Produits	Solde au 31/12/2017
Souss Massa	815 119	0	-12 353 695
Al Janoub	1 201 766	0	-50 405 843
Beni-Mellal Khénifra	0	632 719	13 223 453
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	12 144	256 879	20 049 139
Chrafate	81 153	0	-2 107 881
Fès	0	1 004 320	22 007 064
Marrakech Safi	73 440	0	-764 362
Meknès	234 630	0	-6 268 405
Oriental	0	400 056	7 862 107
Rabat Salé Kenitra	129 818	46 285	-5 546 675
Tamansourt	32 631	0	-803 837
Lakhiayta	0	0	0
Tamesna	0	692 056	18 976 941
<b>Total Général</b>	<b>2 580 702</b>	<b>3 032 316</b>	<b>3 868 007</b>

Source : HAO

## 6.5 Avenant à la convention cadre de prestation de services « Groupe » entre Holding AL Omrane et ses filiales

- **Nature et objet de la convention** : Prestations de services rendues par le HAO aux filiales dans les domaines de gestion des ressources humaines, la communication et le marketing, la qualité et le développement durable, le partenariat et la coopération, les opérations foncières, les services juridiques, les finances, la comptabilité, les études stratégique et la direction informatique. Cette convention a été signé le 03/01/2015.

Le tableau suivant présente les produits comptabilisés au cours de l'exercice.

SAO	Taux	Produits
Souss-Massa	12%	6 114 543
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	5%	2 623 956
AL Janoub	2%	1 049 583
Beni Mellal - Khénifra	2%	1 049 583
Casablanca Settat	11%	5 604 998
Fès	8%	4 198 330
Marrakech-Safi	11%	5 772 704
Meknès	7%	3 566 817
Oriental	6%	3 148 748
Rabat Salé Kénitra	11%	5 604 998
Tamesna	2%	1 049 583
Sahel	2%	1 049 583
Tamansourt	2%	1 049 583
Chrafate	1%	13 524

Source : HAO

## 6.6 Conventions relatives aux transferts d'opérations entre le HAO et ses filiales (hors SAO Tamansourt et SAO Al Janoub)

- **Nature et objet des conventions et avenants :** Poursuite par les SAO de la réalisation des opérations lancées par HAO dans leurs régions respectives.
- **Modalités essentielles :** Taux de rémunération de 3% des règlements effectués en HT et des recettes bénéficiaires nettes des remboursements clients.
- **Montants comptabilisés courant l'exercice :**

SAO	Date de convention	Date avenant	Charges	Décaissements	Solde au 31/12/2017
Souss-Massa	01/07/2007	02/01/2010	6 940 054	1 261 157	7 359 666
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	01/01/2006	02/01/2010	2 134 896	-	3 303 995
Beni Mellal - Khénifra	18/07/2008	02/01/2010	545 143	1 476 354	110 515
Casablanca Settat	06/08/2007	02/01/2010	8 491 829	11 407 994	5 980 183
Chrafate	01/12/2009	02/01/2010	1 570 121	529 336	1 803 087
Fès	03/08/2007	02/01/2010	3 453 282	-	6 341 411
Marrakech-Safi	01/07/2007	02/01/2010	6 884 258	1 500 594	18 303 960
Meknès	13/08/2007	02/01/2010	340 607	298 482	284 722
Oriental	01/07/2007	02/01/2010	1 409 197	-	5 587 117
Rabat Salé Kenitra	06/08/2007	02/01/2010	9 636 114	4 711 164	7 520 921
Sahel - Lakhayta	01/12/2009	02/01/2010	4 095 844	4 535 613	925 633
Tamesna	08/07/2006	02/01/2010	5 810 676	2 826 579	4 383 496

Source : HAO

## 6.7 Convention relative aux transferts de la réalisation des opérations les Orangers avec la SAO Rabat

- **Nature et objet de la convention et avenant :** Convention signée en date du 31/11/2007 et amendée par un avenant signé le 30/04/2009. Elle porte sur la prestation de maîtrise d'ouvrage déléguée selon laquelle la Société Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra agit en tant que prestataire de service pour le compte de Holding Al Omrane.
- **Modalités essentielles :** Taux de rémunération de 4% des règlements effectués en HT.
- **Charges comptabilisées courant l'exercice :** 59.258,55 MAD HT
- **Décaissements de 2017 :** 510.478,94 MAD TTC.

## 6.8 Conventions relatives à des cessions de terrains par le Holding Al Omrane

- **Nature et objet de la convention et avenant** : définition des modalités de cession de terrain par le Holding Al Omrane à ses filiales.
- **Modalités essentielles, produits comptabilisés et encaissements courant l'exercice** :

SAO	Opération concernée	Prix de cession	Encaissements	Solde au 31/12/2017
Casablanca Settlat	Lissasfa	59 594 280	25 000 000	34 594 280
Lakhiayta	Jardin de Sahel, Tranches 3 et 4	61 098 600	2 545 815	58 552 785
Lakhiayta	Lots de villas Jardins Soulem Extension	19 916 400	11 617 900	6 638 800
Lakhiayta	Rihane	9 715 440	8 096 200	-
Lakhiayta	Jardins de Sahel, Tranches 1 et 2	45 368 400	18 836 500	3 928 100
Casablanca Settlat	Essalam Extension	36 320 356	-	26 320 356

Source : HAO

## 6.9 Vente totale immobilière sous condition suspensive à la Société Al Omrane Tamesna

- **Nature et objet de la convention**: Acte authentique de vente immobilière résolutoire du 13 et 23 juillet 2007, liant la société Holding « AL OMRANE » S.A. en qualité de « vendeur » et la Société d'Aménagement Al Omrane « TAMESNA » en qualité d'acquéreur, modifiée par l'additif du 9 et 23 Août 2007 en acte authentique de vente immobilière sous condition suspensive, sur la totalité des 20 Titres Fonciers : 46.708/38, 46.712/38, 46.709/38, 46.713/38, 46.632/38, 46.744/38, 46.745/38, 46.649/38, 46.637/38, 46.638/38, 46.640/38, 46.641/38, 46.725/38, 46.727/38, 46.670/38, 46.682/38, 46.681/38, 46.639/38, 46.711/38, 46.631/38.
- **Date d'effet de la convention** : 13 et 23 juillet 2007, modifié par l'additif des 09 et 23 août 2013.
- **Conditions de rémunération** : La vente immobilière des 20 Titres fonciers est acceptée et consentie moyennant le prix global de 342.796.160 MAD, sous condition du paiement intégral du prix de vente, titre par titre, via l'obtention d'un crédit auprès d'un organisme bancaire au plus tard le 31/12/2012.

Réalisation courant 2013 du transfert de propriété de 2 Parcelles de terrain, d'une superficie de 142 845 m<sup>2</sup> affectées à l'opération Riad à Tamesna. Le foncier acquis est immatriculé à la conservation de la propriété foncière, objet des titres fonciers N°46.709/38 et 46.713/38.

L'acquisition réalisée courant 2014 des 2 parcelles de terrain objets des titres fonciers N° 46706/38 et 46710/38, est consentie et acceptée en contrepartie de la présentation d'effets pour un prix total de 56 337 000 MAD à raison de 500.00 MAD / m<sup>2</sup>.

L'acquisition réalisée courant 2015 des 4 parcelles de terrain objet des titres fonciers N° 46653/38 ,46654/38 ,46655/38 et 46656/38 est consentie et acceptée en contrepartie de la présentation d'effets pour un prix total de 36.882.500 MAD à raison de 500.00 MAD / m<sup>2</sup>.

L'acquisition réalisée courant 2015 d'une parcelle de terrain objet des titres fonciers N° 46650/38 est consentie et acceptée en contrepartie de la présentation d'effets pour un prix total de 22.913.000 MAD à raison de 500.00 MAD / m<sup>2</sup>.

- **Produits comptabilisés courant l'exercice** : Néant.
- **Encaissements de l'exercice** : 46.609.222 MAD.
- **Solde au 31/12/2017** : 16.417.722 MAD

#### 6.10 Avenant à la convention de transfert de la réalisation des opérations entre le Holding Al Omrane et la Société Al Omrane Beni Mellal- Khenifra

- **Nature et objet de la convention** : L'avenant a pour objet de réviser les modalités de rémunération de la société AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA au titre de son intervention dans le cadre des titres fonciers créés et du foncier assaini au profit du Holding Al Omrane (HAO).
- **Date d'effet de la convention** : 01/01/2012
- **Conditions de rémunération** : 500 MAD par titre foncier créée, et un forfait annuel de 10.000,00 MAD/HA pour le foncier assaini.
- **Charges comptabilisées courant l'exercice** ; 1.191.000 MAD HT
- **Solde au 31/12/2017** : 0 MAD.

#### 6.11 Convention conclue avec la Société Al Omrane Sahel Lakhiahta relative à la refacturation des dépenses des opérations Les Iris et Chada le 30/12/2015

- **Nature et objet de la convention** : Refacturation des dépenses engagées relatives aux Opérations Les IRIS et CHADA initiée et mise en chantier par la Société Al Omrane SAHEL LAKHIAHTA pour un montant de 6 022 846 MAD
- **Montants comptabilisés en charges en 2017** : 0 MAD
- **Solde au 31/12/2017** : 5.694.406,87 MAD.

#### 6.12 Conventions relatives à la gestion du projet AZZOUZIA entre la Société Al Omrane Marrakech et Holding Al Omrane signée en 2004

- **Nature et objet de la convention et de l'avenant** : Définition des modalités et conditions selon lesquelles la société al Omrane Marrakech prendra en charge la poursuite de la réalisation du projet AZZOUZIA lancé par Holding Al Omrane.
- **Montants essentielles** : rémunération au taux de 3% des règlements effectué HT et 3% des recettes bénéficiaires nettes des remboursements clients.
- **Montants comptabilisés en produits** : Néant.
- Aucun encaissement n'est intervenu courant 2017.

### 6.13 Convention conclue avec la Société Al Omrane Rabat relative à une promesse de vente de lots de terrains

- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de définir les modalités de cession des terrains du Holding Al Omrane à la société Al Omrane Rabat. La promesse de vente est signée en décembre 2014, et concerne un ilot de terrain, d'une superficie de 4 400 m<sup>2</sup>, situé à l'opération Le Vallon tranches 1 et 2 à Kenitra, à soustraire du titre foncier N° 56811/13. La promesse de vente est consentie pour un prix de 5.996.300 MAD à raison de 1.221,00 Dhs/m<sup>2</sup> pour une superficie de 2.700m<sup>2</sup> et 1 588,00 Dhs/m<sup>2</sup> pour une superficie de 1.700m<sup>2</sup>.
- Aucun encaissement n'est intervenu courant 2017.
- **Solde au 31/12/2017 :** 5.996.300,00 MAD.

### 6.14 Convention de refacturation de l'opération de RIHANE à la Société Al Omrane Lakhiayta signée le 01/01/2014

- **Nature et objet de la convention :** Refacturation des dépenses engagées relatives à l'opération Rihane initiée et mise en chantier par Holding Al Omrane pour un montant de 42.474.374 MAD (TTC).
- **Modalités essentielles :** le remboursement du montant objet de cette refacturation de 42.474.374 MAD se fera trimestriellement, en fonction des recettes encaissées, et ce le 15 du mois suivant le trimestre.
- **Encaissement courant l'exercice :** Néant.
- **Solde au 31/12/2017 :** 42 474 374 MAD.

### 6.15 Convention cadre relative aux avances de fonds sur débloques des contributions BGE/FSH

- **Nature et objet de la convention :** Définition des modalités d'octroi des avances de fonds sur déblocage des contributions BGE/FSH. Cette convention a été signée le 27 juillet 2012
- **Débloques et soldes en 2017 :**

SAO	Débloques 2017	Solde au 31/12/2017
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	23 500 000	-
Fès	-	30 000 000
Marrakech-Safi	110 000 000	-
Oriental	30 000 000	-

Source : HAO

Le tableau ci-dessous récapitule les flux financiers échangé entre le HAO et ses filiales dans le cadre des conventions réglementées entre 2015 et 2017 :

Période	Société	Dettes	Créances	Encaissement	Décaissement	Charges	Produits
2015	SAO TTH <sup>36</sup>	210 610	23 843	19 000		401	6 569
	SAO Souss Massa	103 294			28 829	6 975	5 172
	SAO Al Janoub	50 000	7 006	66 000	16 667	269	1 538
	SAO Béni Mellal Khénifra	33 000		18 000	11 500	2 243	1 263
	SAO Casablanca Settlat	290 968		80 000	74 097	2 939	5 137
	SAO Fès	148 000	138	50 000	34 688	1 014	5 975
	SAO Marrakech Safi	242 808	400	27 400	28 333	5 959	10 987
	SAO Meknès		2 042	45 000	35 000	1 507	5 638
	SAO l'Oriental	142 857	1 413		10 000	1 893	4 551
	SAO Rabat Salé Kenitra	104 085		12 000	53 000	10 534	4 168
	SAO Chrafate		3 345			1 011	375
	SAO Sahel Lakhiaïta	30 000		13 783	30 000	4 881	5 782
	SAO Tamansourt		2 213			128	375
	SAO Tamesna	127 654	7 592	41 086	17 129	3 492	119 187
<b>Total 2015</b>		<b>1 483 276</b>	<b>47 993</b>	<b>372 270</b>	<b>339 243</b>	<b>43 244</b>	<b>176 718</b>
2016	SAO TTH	923 966		59 000	2 372	37 204	52 111
	SAO Souss Massa	15 000		15 398	12 513	6 593	5 529
	SAO Al Janoub	50 000		103 403		918	1 387
	SAO Béni Mellal Khénifra	23 000		21 823	2 279	1 282	1 399
	SAO Casablanca Settlat	260 968		45 126	59 594	4 475	4 919
	SAO Fès	332 133		62 162		1 762	7 539
	SAO Marrakech Safi	237 808		141 025		6 775	9 961
	SAO Meknès	120 000		111 029	2 182	964	5 099
	SAO l'Oriental	162 857				1 668	4 260
	SAO Rabat Salé Kenitra	156 000		97 253	10 923	9 514	5 166
	SAO Chrafate				1 831	803	421
	SAO Sahel Lakhiaïta			28 003	157 587	12 004	755
	SAO Tamansourt	20 450		8 500		49	421
	SAO Tamesna	135 654		58 991	7 119	5 740	3 304
<b>Total 2016</b>		<b>2 437 836</b>	<b>0</b>	<b>751 713</b>	<b>256 401</b>	<b>89 751</b>	<b>102 271</b>
2017	SAO TTH	527 467		23 500		2 147	19 650
	SAO Souss Massa	69 618	38 811	91 463	151 190	7 755	6 115
	SAO Al Janoub					1 202	1 050
	SAO Béni Mellal Khénifra	30 800		15 548	1 476	1 736	383
	SAO Casablanca Settlat	50 000		25 000	11 408	12 036	6 180
	SAO Fès	162 633		6 099		3 453	4 182
	SAO Marrakech Safi	373 074	94 000	157 774	1 501	47 539	10 594
	SAO Meknès			74 593	298	575	3 567
	SAO Oriental	294 768		130 000		1 409	190
	SAO Rabat Salé Kenitra	195 143		96 410	5 222	9 825	10 219
	SAO Chrafate				5 181	1 651	14
	SAO Sahel Lakhiaïta			41 096	4 536	4 096	1 050
	SAO Tamansourt	20 450		11 950		33	1 050
	SAO Tamesna	165 242		97 848	2 827	5 811	2 129
<b>Total 2017</b>		<b>1 889 195</b>	<b>132 811</b>	<b>771 281</b>	<b>183 638</b>	<b>99 268</b>	<b>66 372</b>

Source : HAO

<sup>36</sup> Tanger Tétouan Al Hoceïma



### III.7. Les synergies existantes entre HAO et ses filiales

Afin de garantir les meilleures conditions de mise en œuvre du programme gouvernemental en matière d'habitat et d'aménagement urbain et sa déclinaison au niveau territorial, le GAO a mis en place toutes les mesures et actions visant le renforcement de la synergie, de la coordination et de la concertation intra-Groupe :

#### ✓ Sur le plan de la gouvernance :

- Réunions des conseils d'administration et comités techniques présidés par le Directoire ;
- Mise en place de plusieurs comités répondant aux exigences de la politique de qualité de gestion du GAO ainsi que la création de plusieurs comités de suivi et de concertation managériale régissant les interactions entre HAO et filiales pour les questions stratégiques (Comité de Direction Générale), opérationnels (comité des grands projets, comité stock, comité commercialisation...) et fonctionnels (comité organisation, comité éthique...);
- L'instauration des contrats objectifs HAO-Filiales et mise en place du dispositif de suivi-évaluation pour garantir l'atteinte des objectifs annuels ;
- Mise en place d'un tableau de bord de pilotage reflétant les orientations stratégiques du Groupe et les indicateurs de performance liés aux différentes activités.

#### ✓ Sur le plan opérationnel :

- Uniformisation et harmonisation des procédures, normes et règles de gestion au sein du Groupe ;
- Adoption d'une politique de qualité spécifique au Groupe et sa déclinaison en système de management de qualité certifié ;
- Mise en place d'une charte du Groupe dédiée au montage et à la gestion des projets (procédures couvrant toute la chaîne de réalisation, niveau de rentabilité, normes, coûts...);
- Refonte de l'organisation du Groupe : Recentrage de l'organisation du HAO pour développer les synergies intragroupe et définition d'un modèle de gouvernance « type » pour les filiales qui renforce la décentralisation et la politique de proximité et améliore la correspondance et les articulations métiers entre HAO et filiales ;
- L'instauration de la convention de contrôle HAO-SAO ;
- La mise en place et l'adoption du cycle managérial adopté depuis 2015 et servant de base à l'élaboration des plans d'action et définissant les moyens de leur mise en œuvre en termes de ressources financières et humaines ;
- Mise en place et déploiement d'un système d'information intégré de gestion SAP dans lequel les différentes fonctions de l'entreprise (comptabilité, finances, production, approvisionnement, Commercial et marketing, ressources humaines, qualité, ...) sont reliées entre elles par un système d'information centralisé sur la base d'une configuration client/serveur ;
- Mise en place de la Charte des valeurs du GAO et de son Code d'éthique.

#### ✓ Sur le plan financier, le HAO et ses filiales entreprennent des opérations financières présentées ci-dessous :

- **Règlement par compensation** : il s'agit de la compensation des dettes et des créances qui peuvent subsister des opérations intragroupes (telles que la facturation des charges communes, la facturation des commissions d'intervention, les cessions d'opérations, les prêts / emprunts ...);
- **Acquisitions d'opérations** : il s'agit de l'acquisition d'un projet de lotissements ou de constructions ;

- **Transfert de recettes et des dépenses** : il s'agit d'opérations qui se déroulent lors de la cession / acquisition d'opérations ;
- **Transfert de terrains entre la Holding et ses filiales** : il s'agit d'opérations de cessions de terrains entre le HAO et ses filiales<sup>37</sup> ;
- **Transfert de projets entre la Holding et ses filiales** : il s'agit d'opérations qui se déroulent lors de la cession / acquisition d'opérations.
- **Compensation de dettes entre la Holding et ses filiales** : il s'agit de la compensation des dettes et des créances qui peuvent subsister des opérations intragroupes (telles que la facturation des charges communes, la facturation des commissions d'intervention, les cessions d'opérations, les prêts / emprunts ...).
- **Allocation de prêt par la Holding à ses filiales** : il s'agit d'opérations d'octroi de prêt du Holding aux filiales
- **Conversion des gains en crédit** : il s'agit de la conversion des dividendes en prêts.

---

<sup>37</sup> soit de la réserve foncière soit d'un lotissement viabilisé

## IV. Secteur d'activité

### IV.1. Contribution du secteur à l'économie nationale

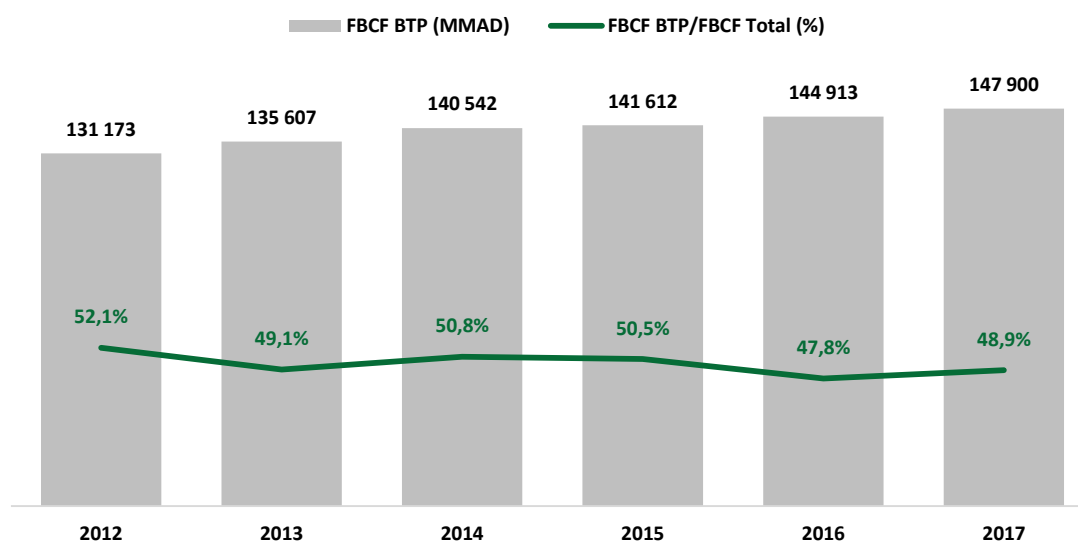
#### 1.1 Formation brute de capital fixe

Le secteur de l'habitat et de l'immobilier sont stratégiquement positionnés comme moteur de l'économie nationale de par leur impact économique et social, et vu leur poids dans le PIB, leur contribution à la création d'emploi et au développement économique et social du pays. Le volume des investissements dans le secteur du BTP reflète l'importance du secteur, comme le montre l'évolution de la formation brute du capital fixe du secteur BTP.

Ainsi, entre 2012 et 2017, la formation brute du capital fixe du secteur BTP enregistre une croissance annuelle moyenne de 2,4%, passant de 131,2 Mds MAD en 2012 à 147,9 Mds MAD en 2017.

Les entreprises du BTP s'accaparent de la moitié de l'ensemble des investissements réalisés dans le pays. En 2017 la contribution du secteur s'est établie à 48,9% de la formation brute de capital fixe générée au niveau national.

Évolution de la formation brute de capital fixe du BTP en MMAD



Source : MATNUHPV

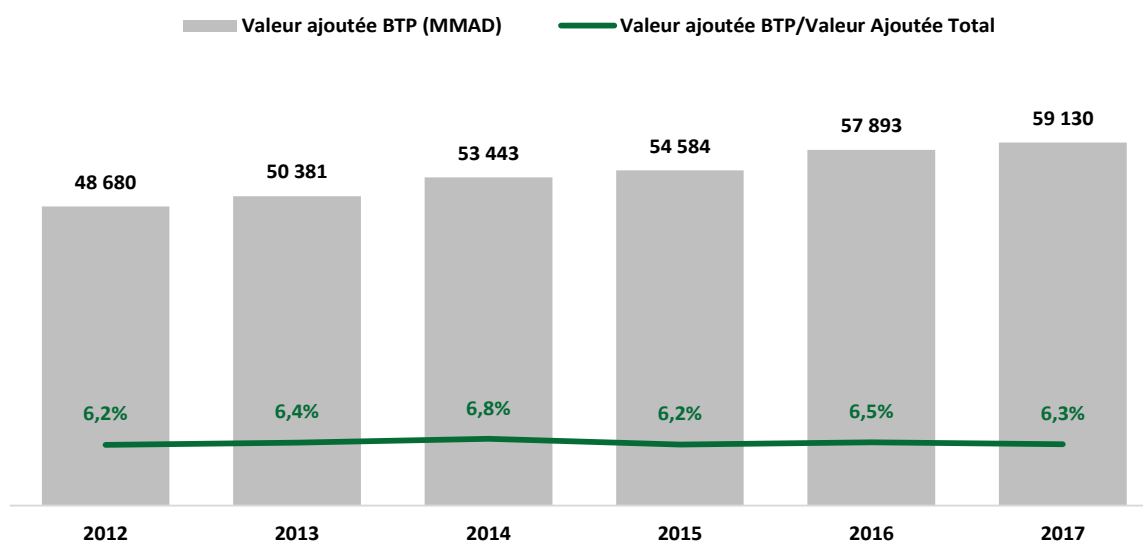
#### 1.2 Valeur ajoutée

Par ailleurs, entre 2012 et 2017 la valeur ajoutée du secteur du bâtiment et travaux publics a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 4,0%, passant de 48.7 Mds MAD à 59.1 Mds MAD.

Ainsi, l'activité du secteur a poursuivi sa tendance haussière comme en atteste l'évolution de la valeur ajoutée du secteur du BTP qui a enregistré une croissance de 2,1% en 2017 par rapport à l'année 2016 (contre une progression de 6,1% enregistrée un an auparavant). Le secteur contribue dans ce sens, à hauteur de 6,3% dans la valeur ajoutée totale du Maroc à fin 2017.

Cette hausse s'explique par le lancement de plusieurs projets structurants et de grands chantiers d'infrastructures de base au niveau national, ainsi que l'aménagement des zones moyen standing et industrielles, et ce en dépit de la décélération des projets de l'habitat intermédiaire et social.

Évolution de la valeur ajoutée du BTP en MMAD

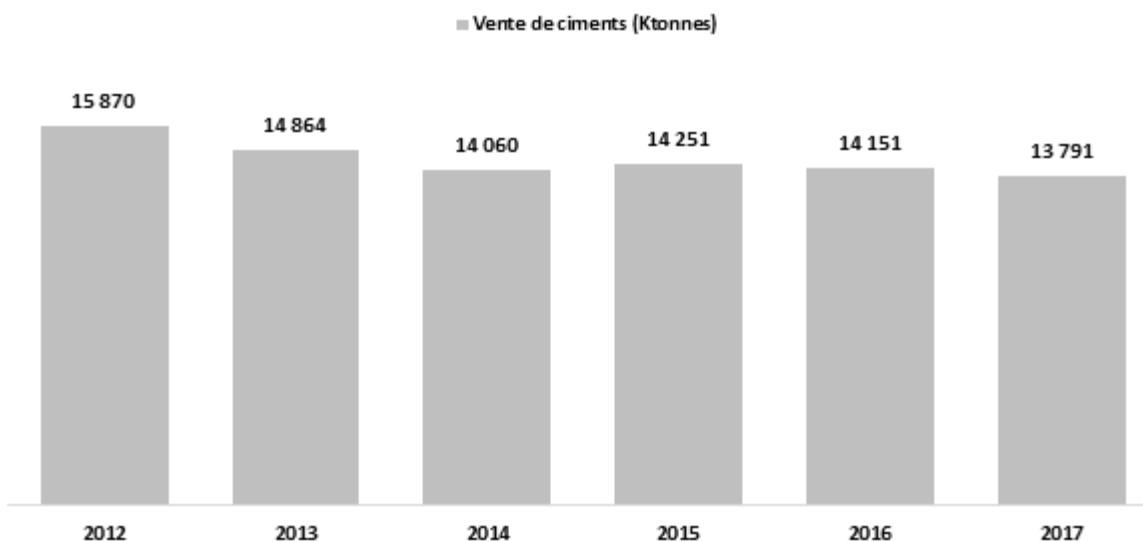


Source : Haut-Commissariat au plan.

### 1.3 Ventes de ciment

L'évolution des ventes de ciment sur la période 2012-2017 se présente comme suit :

Évolution des ventes de ciments (en milliers de tonnes)



Source : MATNUHPV

Le secteur cimentier est ancré dans une tendance baissière depuis 2012. Ainsi, les ventes de ciments sont passées de 15,9 millions tonnes en 2012 à 13,8 millions tonnes en 2017, soit une évolution annuelle moyenne de -2,8%. Dans ce sens, la consommation de ciment en 2017 a atteint son plus bas niveau depuis 2007.

Selon les données du MATNUHPV, le secteur de la construction résidentielle et notamment le segment de l'habitat social représente le principal débouché du secteur cimentier, représentant environ 70%

de la consommation totale de ciment au Maroc. L'évolution des ventes de ciments est ainsi fortement corrélée au dynamisme du secteur de la construction résidentielle. Dès lors, et suite à la promulgation de la Loi de Finance 2010 introduisant un régime fiscal nettement plus favorable au développement de logements sociaux, la demande nationale de ciment a explosé entre 2010 et 2012. En effet, passant de 60 036 unités en 2010 à 96 653 en 2011 puis à 130.938 unités en 2012 (soit plus du double de 2010), la production de logements sociaux s'est envolée, atteignant des records, et a entraîné une importante hausse de la consommation de ciment.

Après cette période d'euphorie, l'année 2013 marque le retour à un niveau de consommation plus normatif. En effet, l'essoufflement du secteur de la construction et notamment du segment de l'habitat social a conduit à une baisse des mises en chantier provoquant mécaniquement une baisse de la demande en ciments vers des niveaux proches de 14 millions tonnes entre 2013 et 2016.

L'année 2017 a été marquée par un premier semestre faible en consommation de ciment en raison de plusieurs facteurs :

- Une pluviométrie abondante (au-dessus de la moyenne) provoquant un ralentissement des chantiers ;
- Le retard pris dans la formation du gouvernement qui s'est poursuivie jusqu'au 5 avril, induisant un climat d'incertitude et des retards dans le lancement de certains projets d'investissement ;
- La poursuite de la baisse des mises en chantiers pour la sixième année consécutive.

Ainsi, la baisse de la consommation de ciment est en ligne avec la contraction observée des unités mises en chantiers par les promoteurs immobiliers et est accentuée par le retard pris par certains projets de travaux publics.

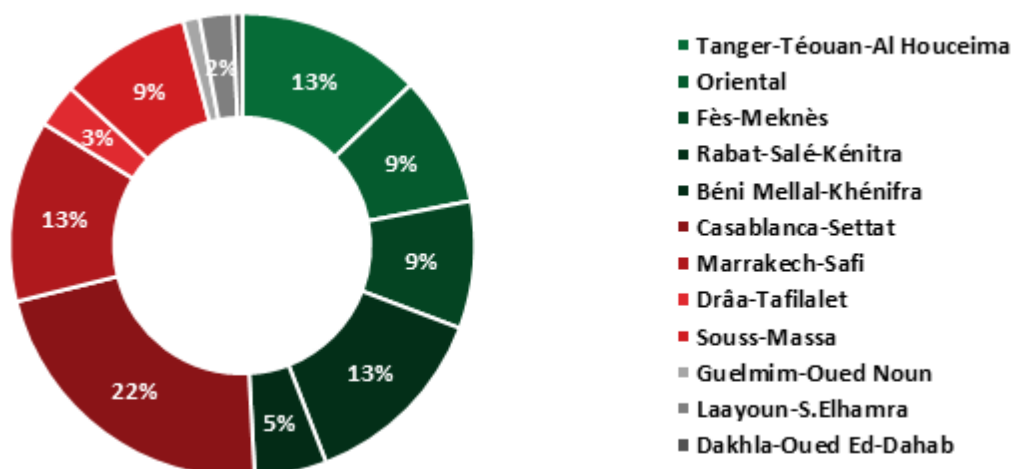
Au 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2017, la tendance observée depuis le début de l'année s'est inversée sous l'impulsion de plusieurs facteurs :

- Une bonne campagne agricole 2016-2017 impliquant des revenus en hausse pour les ménages agricoles ;
- Un effet de rattrapage sur certains chantiers de travaux publics après les retards enregistrés en début d'année ;
- Un retard des pluies qui ont permis aux chantiers d'avancer plus vite sur la période.

Dans ce sens, la consommation de ciment a augmenté de 4,9% durant le S2-2017 à 7.020 kT (vs. 6.690 kT l'année précédente). La consommation de ciment en 2017 s'est ainsi élevée à 13.791 kT (-2,5% par rapport à 2016).

Répartition de la consommation nationale de ciment :

La répartition de la consommation nationale de ciment à fin 2017 se présente comme suit :

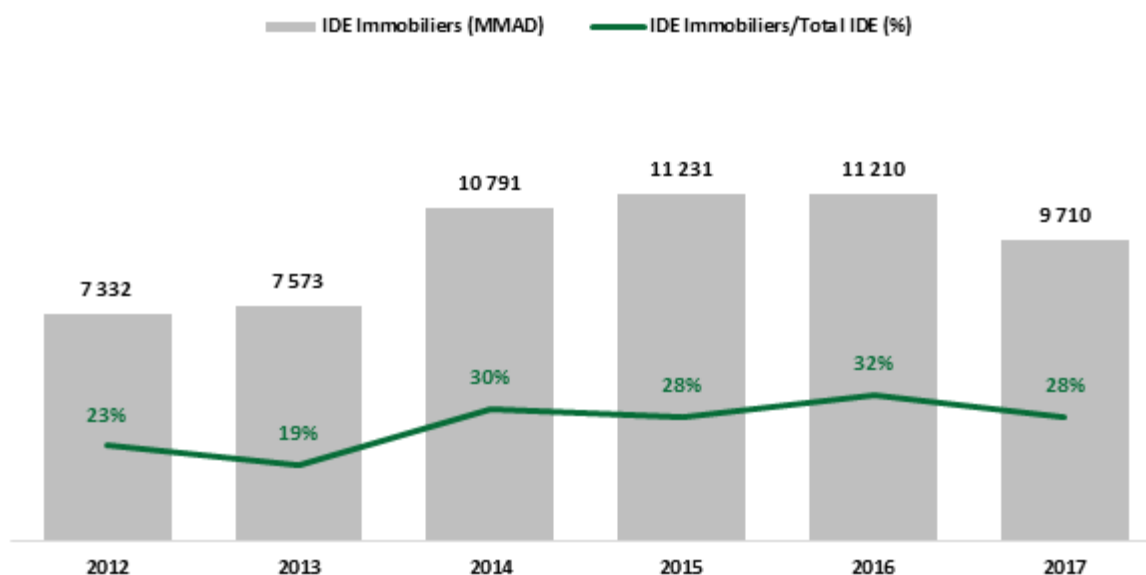


Source : HCP

La répartition régionale de la consommation nationale en ciments montre que les régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Téouan-Al Hoceïma et Marrakech-Safi s'accaparent de 60% du total des ventes en 2017, soit plus de 8 millions tonne de ciments.

## 1.4 Investissements directs étrangers immobiliers

Évolution des IDEI (en MMAD)



Source : MATNUHPV

Les investissements directs étrangers (IDE) destinés au secteur immobilier s'élèvent à près de 9,7 Mds MAD en 2017 contre 7,3 Mds MAD en 2012, soit une hausse moyenne annuelle de 5,8% sur la période.

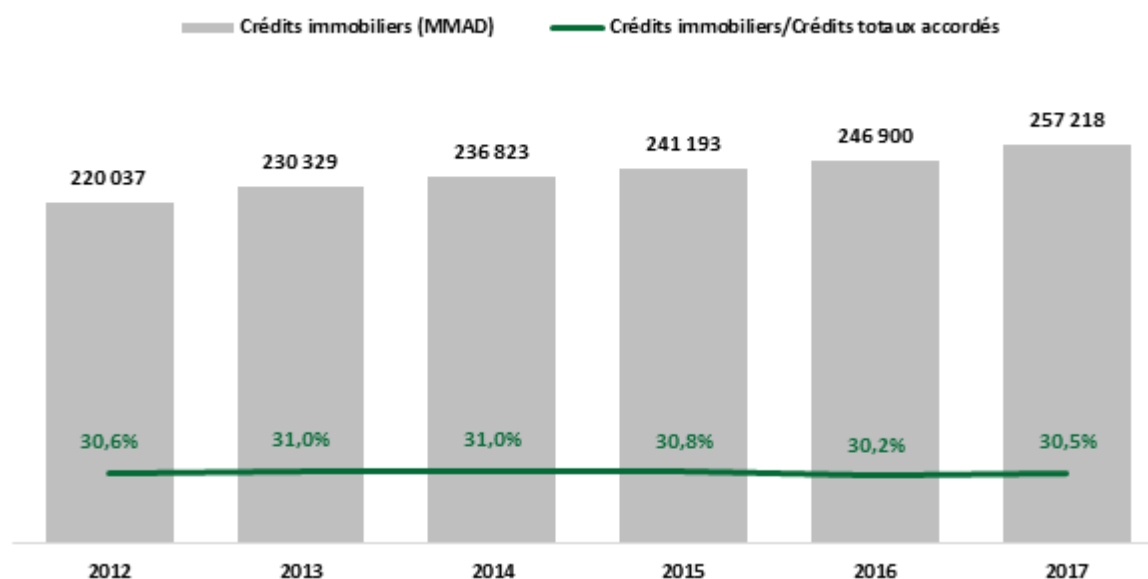
En 2017, les IDE orientés vers le secteur immobilier se sont établis à 9,7 Mds MAD par rapport à 11,2 Mds MAD en 2016, soit une baisse de 13%.

Selon le Ministère de l'économie et des finances, le secteur de l'immobilier se positionne au 1<sup>er</sup> rang en termes d'attractivité pour les IDE, avec une moyenne de 27% des investissements étrangers sur la période 2012-2017.

### 1.5 Crédits immobiliers

Le secteur bancaire, joue un rôle important dans le financement des acquisitions immobilières, en facilitant l'accès au financement pour les acquéreurs à travers l'octroi des crédits et le financement des projets de développement et de construction portés par les promoteurs immobiliers.

Evolution des crédits immobiliers



Source : Bank Al Maghrib

En 2017, 30,5% des crédits accordés par les banques concernent des crédits destinés au financement du secteur immobilier.

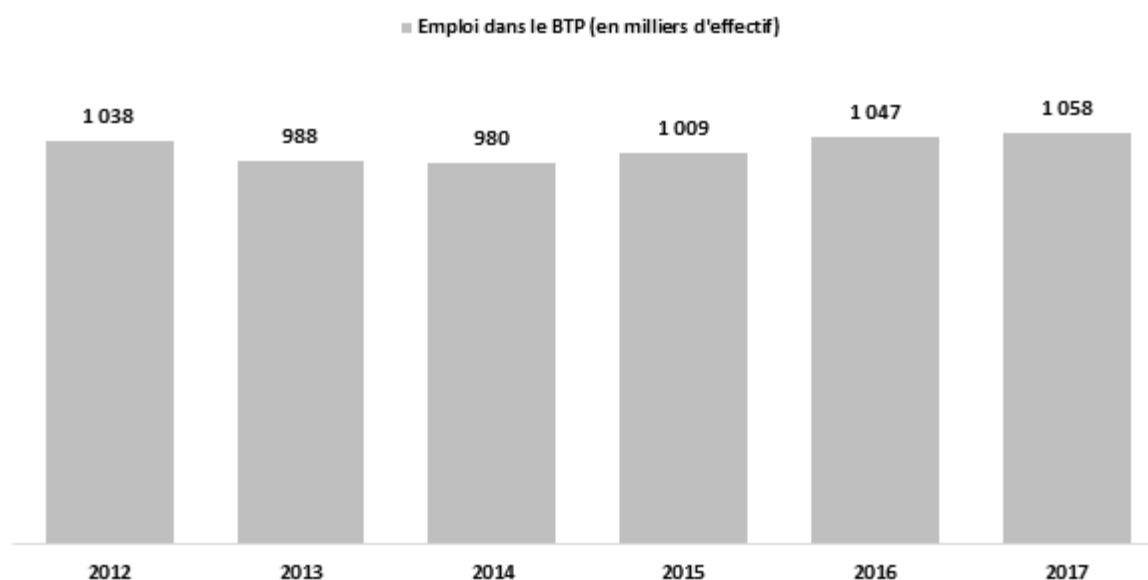
L'encours des crédits immobiliers est passé ainsi de 220,0 Mds MAD à 257,2 Mds MAD entre 2012 et 2017, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,2%. Dans ce sens, dans un contexte marqué par une légère baisse des taux débiteurs, la part des crédits immobiliers dans le total des encours bancaires est restée stable sur la période.

Par ailleurs, le secteur devrait bénéficier en 2018, du lancement des banques participatives qui devraient redynamiser l'offre et la demande d'habitat en mobilisant leurs produits (Moucharaka, Mourabaha, etc...) pour étoffer l'offre de financement aux promoteurs et de crédits aux acquéreurs de biens immobiliers.

### IV.3. Contribution du secteur au niveau social

L'évolution de l'emploi dans le secteur du BTP entre 2012 et 2017 est présentée dans le graphe suivant :

Évolution de l'emploi dans le BTP (en milliers d'effectif)



Source : Ministère des Transports et des Travaux Publics

L'évolution de la valeur ajoutée sectorielle, des IDEI et de la FBCF conditionne l'évolution de l'emploi dans le secteur des bâtiments et travaux publics. Dans ce sens, le secteur a employé près de 1.058.000 personnes, soit une augmentation de 1,1% par rapport à l'année 2016.

Par ailleurs, le secteur du BTP a connu une évolution annuelle moyenne de 0,4% sur la période 2012-2017.

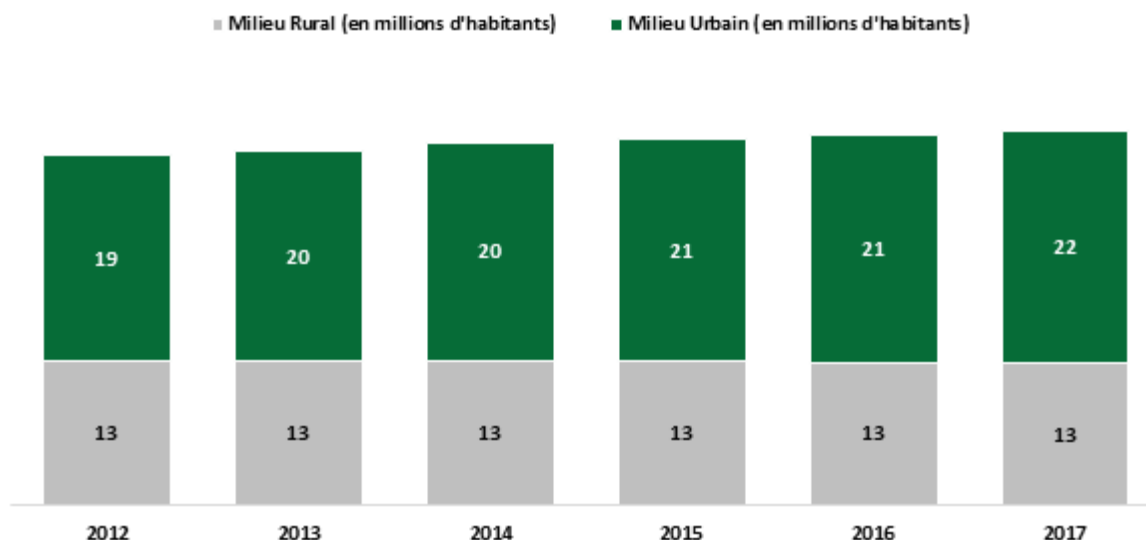
Selon le Ministère de l'Habitat et de la politique de la ville, le secteur des bâtiments et travaux publics a gagné 11 milles emplois en 2017, principalement en milieu urbain. Cette évolution marque un gain de 8.000 postes. Par ailleurs, le milieu rural a créé 3.000 sur la même période.



## IV.4. Caractéristique de la demande et de l'offre

### 4.1 Croissance de la demande

Évolution de la population (en millions d'habitants)



Source : Haut-Commissariat au Plan

Le secteur de l'immobilier au Maroc est caractérisé par une demande croissante en logements lié à l'accroissement de la démographie et à l'effet d'exode rural causé par des années agricoles difficiles depuis les années 80.

Ainsi, selon les statistiques du HCP, la population totale a plus que doublé entre 1971 et 2004 alors que la population urbaine a triplé sur la même période. Cette dernière s'établit en 2017 à 22 millions soit plus de 62% de la population totale et devrait continuer sa croissance pour atteindre, selon les prévisions de ministère d'habitat et de l'urbanisme 65,1% à horizon 2030. Par ailleurs, l'urbanisation accélérée du pays s'est accompagnée d'un développement anarchique des villes, liée au manque d'infrastructures d'accueil entraînant un déficit structurel en logement. Actuellement, les capacités du secteur ne sont pas suffisantes pour satisfaire la forte demande de la population. Celle-ci concerne davantage les ménages à revenu modeste, en milieu urbain.

Du côté de l'offre, malgré les efforts entretenus par le gouvernement et les promoteurs privés pour absorber le déficit, le développement d'une offre en logements abondante, diversifiée et adapté aux besoins de la population, a été entravée par un ensemble de contraintes telle que :

- La faiblesse de l'offre foncière mobilisable en particulier à l'intérieur des périmètres urbains, entraînant une hausse significative des prix.
- Un retard dans la promulgation des schémas urbains ;
- La déficience de la gestion urbaine en matière de prise en charge de l'infrastructure primaire;
- Un secteur locatif peu dynamique ;
- Une offre inadaptée aux besoins des tranches défavorisées ;
- Une pratique de l'informel (non déclaration de la totalité du prix d'acquisition d'un bien foncier par l'acquéreur aux services d'enregistrement).

Selon la dernière étude du MATNUHPV<sup>38</sup> (données 2017 non encore publiées), la demande globale en habitat en 2016, au niveau national devrait se situer à plus de 1,5 millions d'unités d'habitation, dont plus de 1,3 millions en milieu urbain, soit 87% de la demande globale et 200 000 unités, soit 13%, en milieu rural.

Cette demande est dominée par cinq principales régions qui attirent 77,8% de la demande globale. Il s'agit de la Région du Grand Casablanca – Settat avec 30,4%, Marrakech – Safi (16,2%), Rabat – Salé – Kénitra (11,3%), Tanger –Tétouan – Al Hoceïma (10,5%) et la Région Fès - Meknès (9,4%).

Le tableau suivant présente la répartition de la demande au niveau régional :

Demande de logements par région (unités)

Région	Demande	
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	165 288	10,5%
Oriental	105 944	6,7%
Fès-Meknès	148 072	9,4%
Rabat-Salé-Kénitra	177 127	11,3%
Béni Mellal-Khenifra	82 110	5,2%
Grand Casablanca-Settat	478 312	30,4%
Marrakech-Safi	254 084	16,2%
Drâa-Tafilalet	28 019	1,8%
Souss-Massa	99 374	6,3%
Guelmim-Oued Noun		
Laâyoune-Saguia Al Hamra	34 563	2,2%
Ed Dakhla-Oued Ed Dahab		
<b>Total</b>	<b>1 572 893</b>	<b>100%</b>

Source : MATNUHPV (Etude relative à l'enquête nationale sur la demande en habitat MATNUHPV, mars 2016)

La structure de la demande en logements présente une préférence des ménages marocains pour les logements de type appartements et la maison marocaine moderne avec une moyenne de 33% et 40% respectivement.

Le tableau suivant illustre la structure de la demande au niveau régional :

Typologie de logements demandés par région

Région	Villa	Appartement	MMM	Terrain
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1%	37%	40%	22%
Oriental	1%	15%	73%	10%
Fès-Meknès	1%	45%	39%	12%
Rabat-Salé-Kénitra	2%	52%	31%	14%
Béni Mellal-Khenifra	3%	29%	47%	20%
Grand Casablanca-Settat	2%	68%	20%	10%
Marrakech-Safi	1%	34%	30%	25%
Drâa-Tafilalet	1%	15%	20%	61%
Souss-Massa	1%	28%	38%	31%
Guelmim-Oued Noun				
Laâyoune-Saguia Al Hamra	0%	10%	67%	22%
Ed Dakhla-Oued Ed Dahab				
<b>Moyenne</b>	<b>1%</b>	<b>33%</b>	<b>40%</b>	<b>23%</b>

Source : MATNUHPV (Etude relative à l'enquête nationale sur la demande en habitat MATNUHPV, mars 2016)

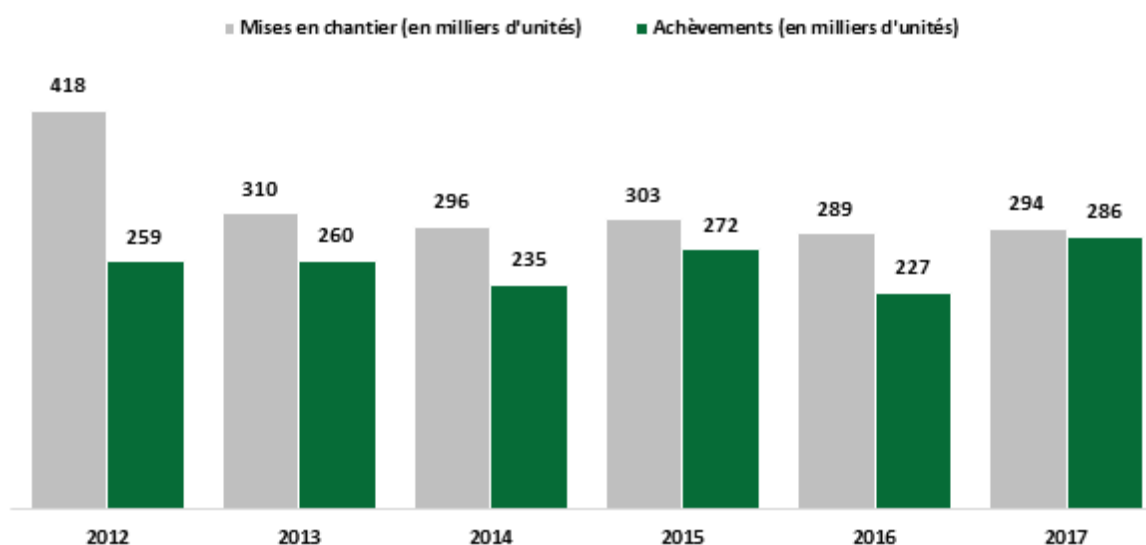
<sup>38</sup> Etude relative à l'enquête nationale sur la demande en habitat – Mars 2016 <http://www.mhvp.gov.ma/wp-content/uploads/2016/07/ENDH-Synthese.pdf>

## 4.2 Une offre insuffisante

Les mesures mises en place par le gouvernement depuis 2010, ont contribué au développement du secteur immobilier marocain. À fin 2017, les achèvements se chiffrent à 286.000 unités, soit une augmentation de 26% par rapport à l'année 2016. Par ailleurs, sur la période 2012-2017, les achèvements ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 2%.

Par ailleurs, les mises en chantiers sont passées de 418.000 unités en 2012 à 294.000 unités en 2017, soit une évolution moyenne annuelle de -6.8%.

Mises en chantier et achèvements (en milliers d'unités)



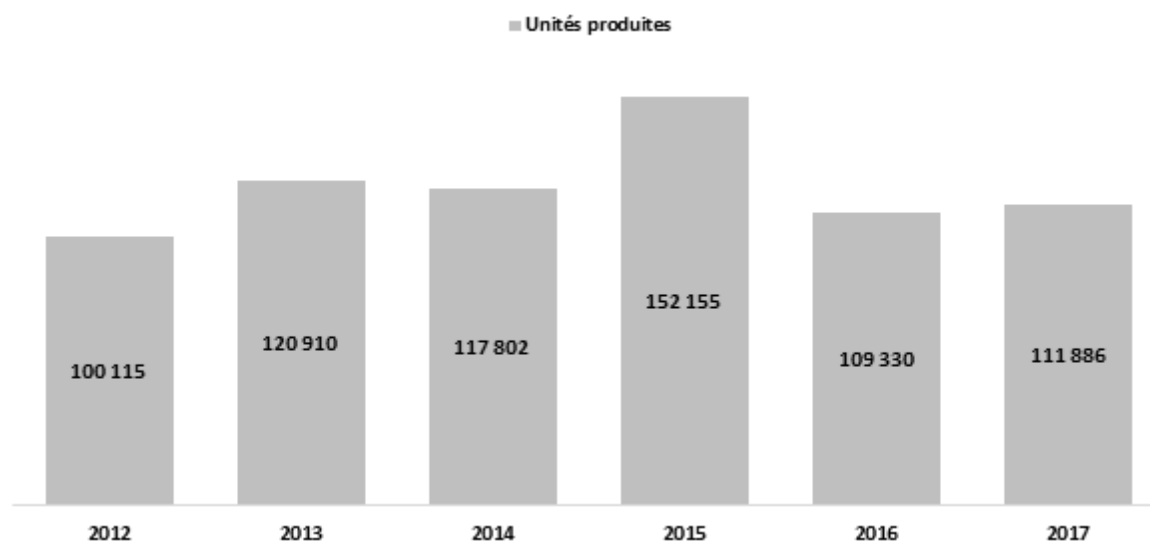
Source : MATNUHPV

La production en logements s'est notamment concentrée sur le secteur de l'habitat social qui a connu une croissance annuelle moyenne de 2,2% entre 2012 et 2017, reflétant l'impact des incitations fiscales octroyées au secteur.

Historiquement, la hausse des prix des matières premières en 2008 et 2009, a engendré la hausse du coût de production des logements sociaux et ainsi une réduction de la marge dégagée par les promoteurs qui ne pouvaient pas impacter cette hausse sur leur prix de vente. La loi de finance 2010 a contribué à la reprise de la production de logements grâce notamment à l'augmentation du prix de vente maximal d'un logement social qui s'est établi à 250.000 MAD à partir de 2010, contre 200.000 MAD auparavant.

En 2012, la reprise de la production des logements sociaux se confirme avec une production de plus de 100.000 unités. La tendance haussière des productions de logements sociaux continuera jusqu'en 2017, à 111.886 unités, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,2% sur la période 2012-2017. Avec toutefois, une décélération en 2016 où la production de logements sociaux s'est clôturée à 109.300 unités, soit une baisse de 28% par rapport à l'année 2015, avant d'enregistrer une reprise timide en 2017 avec une hausse de la production de logements sociaux de 2,3%.

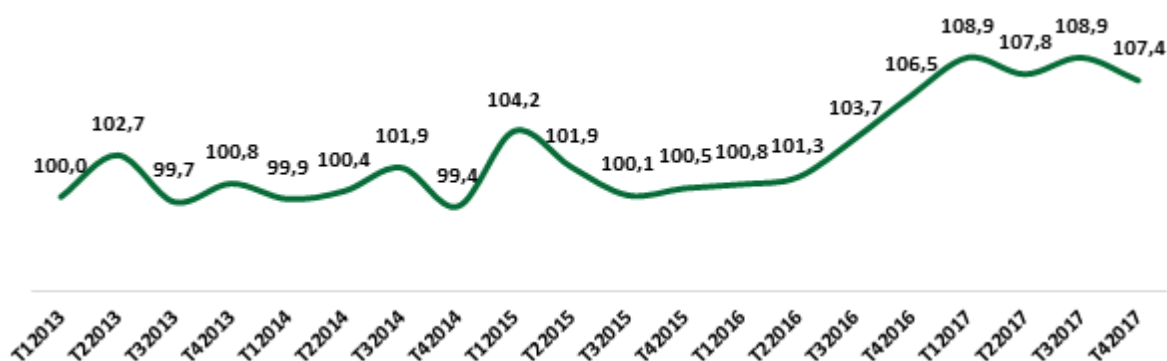
Production en logements sociaux (en unités)



Source : MATNUHPV

L'indice du prix des actifs immobiliers a été mis en place par Bank Al-Maghrib et l'ANCFCC dans le cadre du suivi des prix des actifs immobiliers au Maroc. Ce dernier est constitué d'un indice global des prix sur le marché secondaire des biens résidentiels à l'échelle nationale, ainsi que des indices des prix spécifiques aux catégories de logements : appartement, maison et villa et au niveau national, par région et pour les grandes villes du Royaume.

Évolution de l'indice du prix des actifs immobiliers entre 2013 et 2017 (Base 100 en 2013)



Source : MATNUHPV

Selon BKAM, l'IPAI a enregistré une hausse de 5,9% en 2016 après 1,2% l'année précédente, traduisant une progression des prix des biens résidentiels de 5,6% après 1,0% et de ceux des biens à usage commercial de 9,9%, alors qu'ils avaient baissé de 1,5% en 2015. Les prix des terrains ont progressé de 6,9% en 2016, après une hausse de 1,7% en 2015.

En ce qui concerne les transactions, elles ont augmenté de 4,4% après un recul de 0,7% en 2015. Cette hausse a concerné en particulier le foncier et les biens à usage professionnel avec une progression de 20,7% pour les terrains et de 15,1% pour les biens à usage professionnel. Le résidentiel a continué sur sa baisse à -0,6% après -0,4% en 2015.

Au niveau des principales villes, l'IPAI a marqué des hausses, notamment à Casablanca où il a progressé de 5,9% en 2016 après une baisse de 0,3% en 2015 et à Marrakech enregistrant une hausse de 8,2% en 2016 après une baisse de 1,5% en 2015. Pour ce qui est des transactions, elles ont baissé à Casablanca, Marrakech, Tanger et Kenitra, et ont augmentées à Rabat de 75,5%, à Agadir de 21,3% et à Oujda de 30,2%.

Selon BKAM, les prix des actifs immobiliers ont enregistré en 2017 une hausse de 0,9%, après celle de 5,9% en 2016, avec une stagnation pour les biens résidentiels, une augmentation de 1,8% pour les terrains et de 4,4% pour les biens à usage professionnel.

Pour sa part, le volume de transactions a enregistré une baisse de 11,2% après une augmentation de 4,4% en 2017, avec notamment un repli de 13,2% des ventes de biens résidentiels. Dans le même sens, les transactions portant sur les terrains et les biens à usage professionnel ont connu des baisses respectives de 2,5% et de 16,0%, après des hausses de 20,7% et 15,1% en 2016.

Au niveau des principales villes, l'IPAI a marqué des hausses, à l'exception de Rabat et Tanger, où les prix ont enregistré une légère baisse de 2,4% et 0,3% respectivement entre 2016 et 2017. Concernant le nombre de transactions, il a reculé dans l'ensemble des grandes villes, à l'exception de Casablanca où il a augmenté.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2017, l'indice IPAI Global a atteint 107,4, soit une hausse de 7,4% par rapport au trimestre de référence (T1 2013).

## IV.5. Les initiatives de l'Etat pour le secteur

### 5.1 Principales mesures de la Loi de finance 2008

Depuis 2004, le gouvernement mène une politique volontariste afin de résorber le problème du logement social. L'objectif visé était de produire 100.000 logements en 2005, 120.000 unités en 2006 et 140.000 unités en 2007.

Le gouvernement a accordé des exonérations et des avantages fiscaux aux promoteurs immobiliers. Ainsi, la Loi de Finances 2008 a prévu à ce titre des mesures incitatives décrites dans le tableau suivant :

Principales mesures de la Loi de finance 2008

Rubrique	Nouvelles dispositions	Anciennes dispositions
<b>Abrogation de la réduction de 50% et remplacement par un taux fixe de 17,5% (Article 19)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ IS avec un taux fixe de 17,5% concernant les promoteurs immobiliers.</li> <li>▪ Ce taux est majoré de 2,5 points pour chaque exercice ouvert durant la période allant de 01/01/2011 au 31/12/2015.</li> </ul>	Réduction de 50% temporaire ou permanente de l'IS.
<b>Habitat social (article 247)</b>	Les promoteurs immobiliers qui réalisent des programmes de construction à faible valeur immobilière dont la superficie varie entre 50 et 60 m <sup>2</sup> et dont le prix de cession n'excède pas 140 000 MAD bénéficient du remboursement de la TVA.	Modification de la définition du logement social et des avantages accordés aux promoteurs immobiliers.
<b>Logements sociaux (article 247)</b>	Les promoteurs qui construisent 1500 logements sociaux bénéficient d'une réduction d'IR ou d'IS de 50% pour l'année 2008 à la condition que ces logements soient réservés à l'habitation.	Même disposition avec un plancher de 2 500 logements.

Source : Ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme.

## 5.2 Principales mesures de la Loi de finance 2010

Afin de résorber progressivement le déficit en matière de logements, les pouvoirs publics ont adopté en 2010, plusieurs mesures devant encourager les ménages à faible revenu d'accéder à un logement décent, ainsi que d'éradiquer les bidonvilles.

Le tableau suivant présente les dispositions retenues dans le cadre de la Loi de finance 2010 :

Récapitulatif des avantages et conditions relatifs à la Loi de Finances 2010

Rubrique	Conditions	Avantages
<b>Acquéreurs (Article 247)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Logement acquis chez un promoteur immobilier personne physique ou morale ayant conclu une convention avec l'état ;</li> <li>▪ Acte notarié ;</li> <li>▪ Affecter le logement à titre de logement principal pendant une durée minimum de 4 ans ;</li> <li>▪ Accorder à l'état une hypothèque de 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> plan en garantie ;</li> <li>▪ Logements acquis chez un promoteur immobilier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Versement par l'état du montant de la TVA sur le logement permettant de réduire le prix effectif du bien.</li> </ul>
<b>Promoteurs (article 247)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Cahier des charges portant au minimum sur 500 logements sociaux sur une période de maximum 5 ans à partir de la délivrance du 1<sup>er</sup> permis de construire;</li> <li>▪ Cahier des charges avec une obligation de recours à des bureaux de contrôle technique, la plantation d'un nombre d'arbres correspondant un nombre de logements construit et une garanti de 3 ans concernant l'étanchéité et les canalisations extérieures ;</li> <li>▪ Fixation de la superficie du logement social comprise en 50 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Exonération de l'impôt sur les sociétés ou IR ;</li> <li>▪ Exonération du droit d'enregistrement ;</li> <li>▪ Exonération de l'impôt spécial ciment ;</li> <li>▪ Exonération des droits d'enregistrement et de timbre ;</li> <li>▪ Exonération du droit d'inscription sur les livres fonciers ;</li> <li>▪ Exonération de la taxe professionnelle et de la taxe sur les terrains urbains non bâtis ;</li> <li>▪ Le prix de vente maximum autorisé a été élevé à 250 000 MAD HT ;</li> <li>▪ Possibilité de conclure des conventions avec l'état pour des programmes autorisés avant le 1er janvier 2010 et non encore commercialisés ;</li> <li>▪ Dispositif s'étalant sur la période 2010 – 2020 assurant une stabilité fiscale sur 10 ans.</li> </ul>

Source : Loi de finance 2010

### 5.3 Principales mesures de la Loi de finance 2012

La loi de finance 2012 met en évidence de nouvelles dispositions afin de développer le secteur de l'immobilier et de favoriser la relance entamée au préalable en 2010.

Dans ce sens, des mesures incitatives ont été proposées afin de combler le déficit du logement locatif et encourager la « location accession ».

La relance de ce marché s'est basée, en premier lieu, sur la mesure dérogatoire à la loi de Finance 2010, stipulant de permettre aux bailleurs/investisseurs d'acheter au moins 25 unités de logements sociaux de 250.000 MAD groupées dans un immeuble indépendant ou disséminées dans l'enceinte d'un programme de logement social. Dans cette optique, le bailleur ne peut être qu'une entité morale patentée (société d'investissement immobilière, fonds d'investissement, compagnies d'assurances, caisses de retraite, etc). Par ailleurs, la loi précise que les bailleurs bénéficient pour une période maximum de 20 ans à partir de l'année du premier contrat de location de (article 247) :

- ✓ L'exonération de TVA, l'exonération de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu au titre de leurs revenus professionnels afférents à ladite location ;
- ✓ L'exonération de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu au titre de la plus-value réalisée en cas de cession des logements précités au-delà de la période de huit ans.

La loi stipule que ces logements doivent être acquis dans un délai n'excédant pas 12 mois à compter de la date de la signature de ladite convention et mis en location dans un délai n'excédant pas 6 mois à compter de la date d'acquisition desdits logements. Le montant du loyer est fixé à 1.200 MAD.

Par ailleurs, la loi de finance 2012 a redéfini les conditions d'exigibilités des promoteurs et des logements sociaux (article 247) :

- ✓ Le Logement à faible valeur immobilière concerne, toute unité d'habitation dont la superficie couverte est de 50 à 60 m<sup>2</sup> et dont le prix de la première vente ne doit pas excéder 140.000 MAD.
- ✓ Les promoteurs immobiliers qui peuvent bénéficier d'exonérations s'engagent dans le cadre d'une convention avec l'état assortie d'un cahier de charges à réaliser un programme de construction intégré de 200 logements en milieu urbain et/ou 50 logements en milieu rural, compte tenu des critères retenus ci-dessous :
  - Ces logements doivent être destinés, à titre d'habitation principale, aux citoyens dont le revenu mensuel ne dépasse pas deux fois le salaire minimum interprofessionnel garanti ou son équivalent, à condition qu'ils ne soient pas propriétaires d'un logement dans la commune considérée ;
  - Lesdits logements doivent être réalisés conformément à législation et la réglementation en vigueur en matière d'urbanisme.

Par ailleurs, d'autres avantages seront accordés aux promoteurs immobiliers (article 247) :

- Les promoteurs immobiliers peuvent céder au prix de vente avec application de la taxe sur la valeur ajoutée, au plus de 10% des logements sociaux construits, aux fins de location à des bailleurs personnes morales ou personnes physiques relevant du régime du résultat net réel;
- Exonération du bénéfice réalisé sur la cession des fonciers dont la valeur ne dépasse pas 140.000 MAD (au lieu de 60.000 MAD auparavant).



## 5.4 Principales mesures de la Loi de finance 2013

La loi de finance pour l'année budgétaire 2013 a prévu de nouvelles mesures pour le secteur d'immobilier. Ainsi, dans le cadre de la politique visant le renforcement des programmes sociaux d'habitation et afin de simplifier les procédures, la Loi de finance pour l'année 2013 a introduit certaines modifications relatives aux conditions d'exonération du logement social de la taxe sur la valeur ajoutée, à savoir :

- ✓ Changement de la superficie couverte du logement social : À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les opérations de cession de logements sociaux à usage d'habitation principale dont la superficie couverte est comprise entre 50 m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup> et le prix de vente n'excède pas 250.000 MAD (hors TVA) sont exonérées de la TVA. *(article 92 (I-28°) du CGI)*
1. La Loi de finance 2013 a promulgué l'élargissement du logement social aux propriétaires dans l'indivision : L'exonération du logement social prévoit que l'acquéreur, pour qu'il soit éligible à l'exonération de la TVA pour l'acquisition du logement social, ne doit pas être assujéti à la taxe d'habitation et à la taxe de services communaux. Ces dispositions excluent du bénéfice de cette exonération les propriétaires dans l'indivision du fait qu'ils sont soumis à la taxe de services communaux. En vue de pallier cette situation contraignante pour cette catégorie qui veut disposer d'une habitation à titre principal, la loi de finance pour l'année 2013 a étendu le bénéfice de l'exonération de la TVA, aux logements sociaux acquis par chacun des indivisaires. *(Article 247 XII-A)*
- ✓ Par ailleurs, dans le cadre de la politique visant le renforcement des programmes sociaux destinés aux couches défavorisées, la Loi de finance a prorogé jusqu'au 31 décembre 2020, les dispositions relatives aux exonérations fiscales en faveur des promoteurs immobiliers qui réalisent un projet de construction de logement à faible valeur immobilière (140.000 MAD), à l'instar de ce qui est prévu pour le logement social (250.000 MAD). *(Article 247 XII-A)*

Afin d'encourager l'accès à la propriété, la Loi de finance pour l'année 2013 *(Article 247 XXII-A)* a prévu des avantages fiscaux en faveur des acquéreurs de logements destinés à la classe moyenne, dont le revenu mensuel net d'impôts ne dépasse pas 20.000 MAD, ces avantages consistent pour le promoteur immobilier, sous réserve qu'il soit une personne morale ou personne physique relevant du régime du résultat net réel, ayant conclu une convention avec l'Etat, assortie d'un cahier de charges de bénéficiaire de l'acquisition de terrains à un prix préférentiel.

Les avantages sont accordés aux promoteurs immobiliers répondant aux conditions suivantes :

- ✓ La réalisation d'un programme de construction d'au moins 150 logements, réparti sur une période maximum de 5 ans à compter de la date de délivrance de la première autorisation de construire ;
- ✓ Le dépôt de la demande d'autorisation de construire auprès des services compétents dans un délai n'excédant pas 6 mois à compter de la date de la conclusion de la convention ;
- ✓ Le prix de vente du mètre carré couvert ne doit pas excéder 6.000 MAD, TVA comprise ;
- ✓ La superficie couverte du logement doit être comprise entre 80m<sup>2</sup> et 120 m<sup>2</sup> ;
- ✓ Pour l'acquéreur, l'exonération porte sur les droits d'enregistrement et de timbre et les droits d'inscription à la conservation foncière. Ces exonérations sont accordées à l'acquéreur sous réserve de la production d'une attestation justifiant le revenu mensuelle net d'impôt, qui ne doit pas dépasser 20.000 MAD et l'affectation du logement à l'habitation principale pendant une durée de 4 années, à compter de la date de la conclusion du contrat d'acquisition.

## 5.5 Principales mesures de la Loi de finance 2014

La loi de finances pour l'année budgétaire 2014 a prévu des nouvelles mesures favorisant le secteur de l'immobilier. Dans le cadre de la politique d'encouragement menée par le Gouvernement, visant l'accès à la propriété, la loi de finance précitée (*article 247 XXII-A*) a apporté des modifications aux dispositions relatives au logement destiné à la classe moyenne :

- ✓ La fixation du prix de vente du mètre carré couvert à 6.000 MAD, hors taxe (TVA incluse auparavant), et ce en vue de rendre ce type de logement plus attractif pour les promoteurs immobiliers et de faire adhérer ces derniers à ce produit ;
- ✓ Le relèvement de la superficie couverte. Ainsi à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 la superficie couverte du logement doit être comprise entre 80m<sup>2</sup> et 150 mètres carrés (80m<sup>2</sup> et 120 m<sup>2</sup> auparavant).

## 5.6 Principales mesures de la Loi de finance 2015

La loi de finances pour l'année budgétaire 2015 (*Article 234 ter IV-4*) a prévu des nouvelles mesures concernant le secteur de l'immobilier. Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des assises nationales sur la fiscalité visant l'élargissement de l'assiette par la suppression des exonérations qui ne se justifient plus, la loi de finances pour l'année 2015 a soumis les opérations de crédit foncier et de crédit à la construction se rapportant au logement social, au taux de 10% en harmonisation avec les opérations bancaires de manière générale.

Par ailleurs, la Loi de finances 2015 (*article 247 XXII-A*), a prévu la possibilité pour ces étrangers résidents au Maroc et en situation régulière d'acquérir également des logements à faible valeur immobilière et des logements destinés à la classe moyenne. L'acquisition de ce type de logements était réservée exclusivement aux citoyens marocains. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations de la stratégie nationale sur l'immigration.

Aussi, la Loi de finances de l'année 2015 (*Article 247 XII-A*) a prévu le relèvement de la redevance locative du logement social et du logement à faible valeur immobilière et réduction de la durée d'exonération. Ainsi, pour diversifier l'offre en matière du logement et encourager les promoteurs à mieux s'investir dans les logements précités, la Loi de finances pour l'année 2015 a :

- ✓ Relevé la redevance locative de 700 à 1.000 MAD pour le logement à faible valeur immobilière et de 1.200 à 2.000 MAD pour le logement social ;
- ✓ Réduit la durée de l'exonération des revenus afférents à la location de 20 à 8 ans.

## 5.7 Principales mesures de la Loi de finances 2016 :

La loi de finances pour l'année budgétaire 2016 (*article 28 – II & Article 59-V*) a prévu des nouvelles mesures concernant le secteur de l'immobilier. Ainsi, il a été instauré une déduction au niveau du revenu salarial, du montant du coût d'acquisition et de la marge locative payé par le contribuable, dans le cadre d'un contrat « *Ijara Mountahiya Bitamlik* » pour l'acquisition d'un logement social destiné à son habitation principale. On entend par logement social, toute unité de logement dont la superficie couverte est comprise entre cinquante 50m<sup>2</sup> et 80 m<sup>2</sup> et le prix de vente n'excède pas 250.000 dirhams, hors taxe sur la valeur ajoutée.

Aussi, la Loi de finance pour l'année 2016 (*article 93*) a prévu l'exonération des opérations de cessions de logements sociaux à usage d'habitation principale dont la superficie couverte est comprise entre 50m<sup>2</sup> et 80m<sup>2</sup> et dont le prix de vente n'excède pas 250.000 dirhams hors taxe. Cette exonération qui profite aux acquéreurs desdits logements est accordée aux promoteurs immobiliers, sous forme d'une

avance égale au montant de la TVA ayant grevé le logement social et versée par le receveur de l'administration fiscale.

Par ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les établissements de crédit et les organismes assimilés peuvent acquérir le logement social exonéré de la TVA, pour le compte de leurs clients, dans le cadre des contrats «*Mourabaha* » ou «*Ijara Mountahiya Bitamlik* ».

## 5.8 Principales mesures de la Loi de finances 2017 :

L'article 6 de la loi de finances pour l'année budgétaire 2017 a prévu une nouvelle mesure visant la simplification des formalités pour bénéficier de l'exonération de la TVA sur l'acquisition de logements sociaux. En effet, avant la loi de finances de l'année 2017, l'acquéreur du logement social était tenu de fournir au promoteur immobilier concerné, une attestation délivrée par l'administration fiscale attestant qu'il n'est pas assujéti à l'IR au titre des revenus fonciers, à la taxe d'habitation et à la taxe des services communaux. L'article 6 de la loi de finances précitée a introduit une modification en faisant accomplir la formalité susvisée par les soins du notaire. C'est ce dernier qui doit désormais déposer, auprès du service local des impôts dont dépend le logement social, une demande d'éligibilité à l'exonération, selon un imprimé modèle établi par l'administration. L'inspecteur compétent établit et remet au notaire une attestation d'éligibilité ou non de la personne concernée selon le formulaire AAP220. Ce modèle est utilisé également dans le cas des propriétaires dans l'indivision. Ainsi, à compter du 12 juin 2017, les acquéreurs de logements sociaux ne sont plus tenus de se présenter eux-mêmes pour se faire délivrer lesdites attestations nécessaires à l'éligibilité à l'exonération de la TVA afférente au logement social.

## 5.9 Principales mesures de la Loi de finances 2018 :

En vue de créer les conditions d'une concurrence équitable entre les produits de la finance participative et les produits bancaires conventionnels, la loi de finances pour l'année 2018 (*article 133*) a prévu en matière des droits d'enregistrement l'application des taux proportionnels de droit commun prévus pour les mutations aux opérations de «*Mourabaha* », «*Ijara Mountahia bitamlik* » ou «*Moucharaka Moutanakissa* » comme suit :

- ✓ 3% pour la première acquisition du logement social et logement à faible valeur immobilière ;
- ✓ 4% pour les immeubles construits ;
- ✓ 5% pour les terrains nus.

Dans un esprit d'harmonisation, la loi de finances précitée a également soumis au droit fixe minimum de 200 DH, les actes de transferts partiels par les établissements de crédit et organismes assimilés des immeubles au bénéfice de leurs clients dans le cadre du contrat «*Moucharaka Moutanakissa* », et ce à l'instar de la «*Mourabaha*» ou «*Ijara Mountahia Bitamlik*».

## 5.10 Axes de la stratégie gouvernementale

Depuis 2003, la politique gouvernementale s'est orientée vers une stratégie répondant aux objectifs suivants :

- ✓ L'adaptation de l'offre en habitat au volume et à la nature de la demande ;
- ✓ L'accélération des programmes de résorption du déficit en logement ;
- ✓ La mise à niveau des villes et l'amélioration des conditions d'habitat en milieu rural ;
- ✓ L'augmentation des potentialités d'accueil des villes et la création de nouveaux pôles urbains

Les réformes mises en place pour atteindre ces objectifs ont porté principalement sur :

- ✓ La mobilisation du foncier public pour accroître l'offre foncière urbanisable ;
- ✓ L'adoption d'une nouvelle approche de lutte contre l'habitat insalubre, la ville comme unité de programmation dans le cadre d'une contractualisation avec les acteurs locaux ;
- ✓ L'augmentation des ressources financières allouées aux programmes de résorption de l'habitat insalubre ;
- ✓ L'élargissement de l'accès aux crédits bancaires pour la solvabilité des ménages à revenus modestes et non réguliers ;
- ✓ La réforme des opérateurs publics pour rénover les missions du secteur public, accroître ses capacités d'intervention et créer un instrument privilégié de développement urbain et de mise à niveau des villes ;
- ✓ Le développement du secteur organisé de la promotion immobilière, en vue d'une meilleure implication dans la promotion de l'habitat social à travers, notamment, le partenariat public-privé ;
- ✓ La création de fonds de garantie pour élargir les possibilités d'accès des populations à revenus limités aux crédits bancaires.
- ✓ Le renforcement du cadre juridique et réglementaire du secteur en vue de l'adapter aux exigences du développement urbain et de lutte contre l'habitat insalubre et la réforme de l'urbanisme pour l'adapter aux besoins du secteur.

Des résultats probants ont été réalisés grâce à la mise en œuvre de cette stratégie notamment en matière de concrétisation de l'objectif de production de plus de 100 000 unités d'habitat social par an, pour six ans consécutif 2003-2008.

Pour atteindre les objectifs précités, de nouvelles méthodes et outils d'intervention ont été mis en place par les pouvoirs publics en matière de lutte contre l'habitat insalubre.

## 5.11 Plan d'actions du MATNUHPV

Le plan d'actions du MATNUHPV met en évidence 5 chantiers prioritaires et un chantier transversal en vue de mettre à niveau le secteur de l'immobilier à horizon 2020 :

- ✓ Axe1 : Développement des modalités de la planification spatiale et institutionnalisation et mise en œuvre de la convergence ;
- ✓ Axe 2 : Mise en place des fondements de la politique de la ville ;
- ✓ Axe 3 : Réduction du déficit en logements ;
- ✓ Axe 4 : Qualification et encadrement du secteur ;
- ✓ Axe 5 : Développement de la gouvernance et renforcement de la transparence ;
- ✓ Axe transverse : Valorisation des ressources humaines et gestion du dossier social.

Ainsi, une série de programmes étatiques ont été élaborés afin de concrétiser le plan d'actions du Ministère en charge du développement de l'habitat et de l'urbanisme :

➤ **Le programme national « Villes sans bidonvilles »<sup>39</sup>** :

Lancé depuis 2004, ce programme concerne 85 villes marocaines et a été conçu dans un cadre partenarial et de responsabilités partagées entre les acteurs locaux. Le contrat de «Villes sans bidonvilles » met à contribution les concepts et les orientations émanant du Souverain et ce pour permettre la production de lots ou de logements accessibles aux couches démunies ou à revenus limités vivant dans des conditions d'insalubrité ou d'habitat anarchique.

Le programme se base sur une contractualisation par ville entre l'Etat, l'Autorité et les Collectivités Locales pour la résorption des bidonvilles existants et la prévention de leur prolifération.

En 2004, année de lancement du programme national, le nombre de ménages concernés par le programme était de 270.000 ménages pour passer, après actualisation, à 380.714 ménages répartis sur 85 villes et centres urbains. Le coût total du programme est estimé à 32 Mds MAD dont 10 Mds MAD supportés par l'Etat.

Par rapport à l'état d'avancement du programme, 59 villes au 30/06/2018 ont été déclarées villes sans bidonvilles. Ainsi, plus d'1.300.000 habitants ont vu leurs conditions de logement s'améliorer. Par ailleurs, près de 82% des ménages ciblés après actualisation sont concernés par des projets achevés ou en cours d'exécution.

Dans le cadre de l'éradication de l'habitat insalubre, le tableau suivant présente le nombre de baraques démolies sur les 3 dernières années :

Evolution du nombre des baraques démolies

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Nombre des baraques démolies	8 200	8 804	5 131	7,4%	-41,7%

Source : HAO

En 2015, trois villes ont été déclarées « Villes Sans Bidonvilles » : Touissit, Khemissat et Kelaa des Sraghna par le MATNUHPV.

En 2016, le nombre de démolitions s'élève à 8 804 unités en augmentation de 7,4% par rapport à 2015. En 2017, 5 131 baraques ont été démolies. Pour rappel, l'acte de démolition des baraques dépend du Ministère de l'Intérieur.

➤ **Programme de mise à niveau urbaine<sup>40</sup>** :

La mise à niveau urbaine est une approche globale et intégrée qui consiste en une série d'interventions sur les tissus urbains des villes concernées.

Inscrite dans une démarche axée et fondée sur la synergie et la bonne concertation entre l'ensemble des partenaires concernés par le développement urbain au Maroc. La mise à niveau urbaine se positionne comme autant de réponses, déclinées en divers axes stratégiques aux problématiques urbaines : assainissement, alimentation en eau potable, mobilité et circulation, éradication des foyers d'insalubrité, anticipation des extensions urbaines, etc.

<sup>39</sup> Source : MATNUHPV et HAO

<sup>40</sup> Source : MATNUHPV

Dans le cadre de cette approche partenariale, le MATNUHPV, participe à la restructuration des quartiers sous équipés et à la mise à niveau des espaces urbains liés à ces quartiers. Ainsi, sur la période allant de 2002 à 2017, le bilan d'intervention du Ministère a porté sur 569 conventions pour un coût global de 22,3 Mds MAD et une subvention du MATNUHPV de 13,0 Mds MAD.

➤ **Le programme d'habitat menaçant ruine :**

Le phénomène des constructions menaçant ruine au Maroc est apparu vers la fin des années 80 et n'a cessé de prendre de l'ampleur. Afin d'y faire face, différentes formes d'intervention et d'approches ont été adoptées par le Ministère de tutelle en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés :

- ✓ Interventions dites directes, axées principalement sur des travaux de confortement et de réhabilitation des constructions, de dé-densification des bâtisses, d'aides frontales,
- ✓ Interventions dites indirectes, portant sur la rénovation des infrastructures, le pavage des rues, la réalisation d'ouvrages de protection contre les glissements de terrains.
- ✓ Le renouvellement urbain, défini comme étant l'ensemble des opérations visant l'amélioration des tissus urbains anciens ainsi que la préservation du patrimoine architectural des villes et la revalorisation des espaces urbains à travers des opérations de démolition, de rénovation ou d'amélioration des infrastructures et la dotation en équipements de base ou la construction de nouvelles constructions ou des opérations d'aménagement foncier en respectant le volet environnemental.

Le programme d'intervention dans ces constructions a concerné 7.915 constructions avec un coût total de 875 MMAD et une subvention de 308 MMAD.

✓ **Logement à faible valeur immobilier totale (FVIT) :**

Ce programme est destiné aux ménages à revenu inférieur ou égal à 2 fois le SMIG, non propriétaires de logement dans la commune considérée et exploitant le logement à titre d'habitation principale. Les logements concernés par ce programme sont des logements à faible valeur immobilière, dont la superficie couverte est de 50m<sup>2</sup> à 60 m<sup>2</sup> et la valeur immobilière totale n'excède pas 140.000 dirhams, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

✓ **Logement social (Logement à 250 000 MAD)**

Le logement social, dans sa nouvelle définition, est un logement dont la superficie varie entre 50m<sup>2</sup> et 80m<sup>2</sup> d'un prix variable avec un maximum de 250.000 MAD hors TVA : ce prix est révisé selon l'évolution des composantes du coût de production du logement social. Quant à la superficie variable, elle permet la réalisation de plusieurs produits selon les spécificités de l'offre et de la demande de chaque site.

Ce programme est destiné aux ménages non propriétaires d'un logement moyennant un certificat de non-imposition vérifiable au niveau national, exploitant le logement à titre d'habitation principale pendant une période de quatre années.

✓ **Logement destiné à la classe moyenne :**

Afin de faciliter l'accès à la propriété à toutes les tranches sociales, notamment celles appartenant aux couches moyennes, le Gouvernement, a mis en place en 2013 un produit spécifique destiné aux classes moyennes, en définissant ce segment par ses caractéristiques techniques et commerciales, à savoir, une superficie allant de 80m<sup>2</sup> à 150 m<sup>2</sup> et un prix de vente ne dépassant pas les 6 000 MAD HT/m<sup>2</sup>. Il

s'agir de logements de type F3 (un salon, 2 chambres) dans la limite de 30% des programmes et de type F4 soit (un salon, 3 chambres).

Ce programme est destiné à une population dont le revenu est inférieur à 20 000 MAD/mois et a suscité l'adhésion de 22 opérateurs immobiliers pour un total de 10.000 logements à fin 2016.

**Tableau récapitulatif des programmes d'habitations :**

Programme	Prix	Superficie	Population cible
Logement à faible valeur immobilier totale (FVIT)	140.000 dirhams, taxe sur la valeur ajoutée comprise.	superficie entre 50m <sup>2</sup> et 60 m <sup>2</sup>	Ménages à revenu inférieur ou égal à 2 fois le SMIG, non propriétaires de logement dans la commune considérée et exploitant le logement à titre d'habitation principale.
Logement social	250.000 MAD hors TVA	superficie entre 50m <sup>2</sup> et 80m <sup>2</sup>	Ménages non propriétaires d'un logement moyennant un certificat de non-imposition vérifiable au niveau national, exploitant le logement à titre d'habitation principale pendant une période de quatre années
Logement destiné à la Classe moyenne	prix de vente ne dépassant pas les 6 000 MAD HT/m <sup>2</sup>	une superficie allant de 80m <sup>2</sup> à 150 m <sup>2</sup>	Population dont le revenu est inférieur à 20 000 MAD/mois

Source : MATNUHPV

✓ **Programmes de financement :**

Afin de stimuler la demande, l'Etat a mis en œuvre une politique d'aide aux ménages à faibles revenus afin d'accéder au logement par le biais du Fond de Solidarité Habitat et Intégration Urbaine. Ainsi, les conditions d'octroi de crédits au logement social ont été améliorées à travers :

- La mise en place de mécanismes de garantie permettant l'élargir l'accès au crédit bancaire pour les personnes concernées ;
- La création de fonds de garantie gérés par la Caisse Centrale de Garantie.

La Caisse Centrale de Garantie propose 3 programmes de garantie et d'aide au financement :

- ADL Sakane : Destiné aux adhérents de la Fondation Mohammed VI des Œuvres Sociales des Magistrats et Fonctionnaires de la Justice, pour le financement de l'accès au logement, à travers l'acquisition de logements ou de foncier et sa construction. Deux types de prêts sont proposés dans ce cadre, d'un montant maximum cumulable de 450.000 MAD, pour une durée allant à 20 ans, accompagné d'une ristourne sur les charges d'intérêt.
- FOGALEF : Destiné aux adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation, pour le financement de l'accès au logement, à travers l'acquisition de logements ou de foncier et sa construction.
- FOGARIM : Destiné aux personnes de nationalité marocaine n'exerçant pas dans le secteur public ou dans le secteur privé affilié à la CNSS et répondant aux critères suivants :
  - Exercer une activité génératrice de revenu ;
  - Ne pas posséder de logement dans la wilaya ou la province où se situe le logement à acquérir ou à construire. Les bénéficiaires du programme Habitat Menaçant Ruine « HMR » ne sont pas soumis à cette condition. Les propriétaires de logement dans l'indivision sont également éligibles ;
  - Ne pas avoir bénéficié auparavant d'un prêt au logement garanti par un fonds étatique ou de la ristourne d'intérêt de l'Etat.



Il a pour objet de garantir les crédits accordés par les établissements bancaires pour le financement de l'acquisition du logement au profit des populations à revenus modestes ou non réguliers.

- FOGALOGÉ : Destiné à la classe moyenne et des Marocains Résidant à l'Étranger « MRE », pour le financement de l'accès au logement, à travers l'acquisition de logements ou de foncier et sa construction. Dans ce cadre le financement peut aller jusqu'à 100% du coût d'achat ou de construction du logement y compris les frais annexes dans la limite de la valeur du bien.

D'après la Caisse Centrale de Garantie, le nombre des bénéficiaires de l'ensemble de ses programmes de logement est passé de 25.097 en 2015 à 22.752 en 2016, soit une baisse de près de 10%. Par ailleurs, les volumes des crédits et de l'engagement ont atteint respectivement en 2016 4,9 Mds MAD et 3,53 Mds MAD contre 5,33 Mds MAD et 3,89 Mds MAD en 2015.

Ainsi, au terme de l'exercice 2016, le nombre total des ménages ayant bénéficié de la garantie pour accéder à la propriété s'est établi à 270.951 pour un montant de crédits mobilisés s'élevant à plus de 57 Mds MAD et un engagement de près 46 Mds MAD.

## 5.12 Intervenants du secteur

Les intervenants du secteur de l'habitat se composent de trois principales catégories de promoteurs immobiliers : les promoteurs publics, les promoteurs privés ainsi que les coopératives et associations d'habitat.

Sous la pression des besoins en logements sociaux et de la dynamique du secteur suscitée par l'action de l'état en matière de promotion de l'habitat social, le secteur a entamé un grand mouvement de structuration et d'organisation. La production de logements implique l'intervention de plusieurs acteurs exerçant dans divers secteurs d'activité économique.

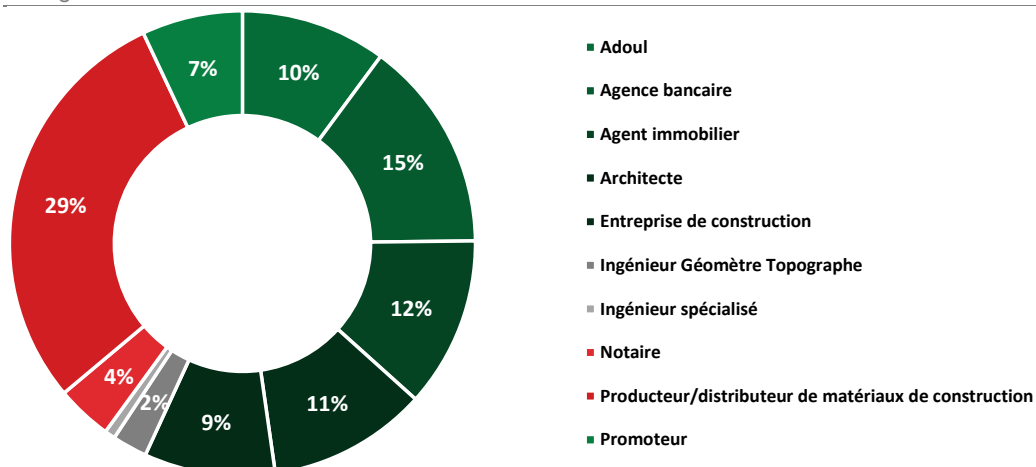
En effet, il existe au moins neuf principaux types d'intervenants dans le secteur, à savoir :

Catégories d'intervenants	Profession/domaine d'activité
<b>Maitrise d'œuvre et ingénierie</b>	Architectes, Bureaux d'études techniques, Topographes
<b>Maîtres d'ouvrage</b>	Promoteurs publics, Promoteurs privés, Coopératives, Associations et Amicales
<b>Producteurs et distributeurs de matériaux de construction</b>	Entreprises organisées et Entreprises informelles
<b>Entreprises de travaux</b>	Services Publics
<b>Maintenance et réparation</b>	Services, Electricité, Plomberie
<b>Services publics</b>	Administrations publiques concernées, Conservation foncière et cadastre, Agences urbaines, Collectivités locales
<b>Conseil juridique et gestion Immobilière</b>	Administration des biens immobiliers, Notaires, Adouls
<b>Système bancaire</b>	Organismes bancaires
<b>Fonds de garantie</b>	Fonds gouvernementaux permettant de garantir, vis-à-vis des organismes bancaires, les prêts accordés pour l'acquisition d'un logement social

Le promoteur immobilier se trouve au centre de ces intervenants et veille à leur coordination. Ainsi, le promoteur immobilier gère les différents échanges sectoriels.

Le secteur de la promotion immobilière organisée, compte près de 20.000 intervenants de diverses catégories. Celui-ci est réparti entre les producteurs et distributeurs de matériaux de construction 29%, les architectes 11%, les entreprises de construction 9%, les promoteurs immobiliers 7%, et les agents immobilier 12%.





Source : MATNUHPV

En 2016, la promotion immobilière contribue pour environ 60% de la production de logements en milieu urbain et les 40% restants correspondent à l'auto construction par les ménages, selon les dernières statistiques du MATNUHPV<sup>41</sup>.

#### a. Les promoteurs publics :

Il s'agit principalement du Groupe Al Omrane, ainsi que d'autres promoteurs publics tels que le Ministère des Habous, l'Agence de Logements et d'équipements militaires (ALEM) et la Société Nationale d'Aménagement Communal (SONADAC). Le Groupe Al Omrane est considérée par les pouvoirs publics comme étant l'instrument privilégié d'intervention dans le secteur de l'immobilier, notamment par la mise en œuvre des programmes publics.

Le rôle des organismes publics se présente comme suit :

- ✓ Al Omrane : Instrument principal des pouvoirs publics dans le secteur de l'immobilier. La Groupe Al Omrane intervient sur certains projets en partenariat avec des promoteurs privés ;
- ✓ Le Ministère des Habous qui dispose de 50.000 locaux à usage commercial ou résidentiel et 84.000 hectares de terres ;
- ✓ L'Agence de Logements et d'Équipements Militaires (ALEM) qui est en charge de la construction de logements et d'équipements militaire ;
- La Société Nationale d'Aménagement Communal a pour mission la requalification urbaine des quartiers environnant la mosquée Hassan II et la nouvelle corniche de Casablanca.

#### La Société d'Aménagement de Zenata

Créée 2006, la Société d'Aménagement de Zenata (SAZ) est une filiale à 100% de la CDG et a pour mission la conception et l'aménagement global de la Ville Nouvelle de Zenata. Elle est aussi garante de la cohérence globale du projet, de son développement et de sa mise en œuvre.

L'Eco-Cité Zenata est un territoire d'une superficie de 1.830 ha, situé dans la commune d'Ain Harrouda et dans la 2<sup>ème</sup> couronne Nord du Grand Casablanca. Le territoire de Zenata recense plus

<sup>41</sup> Etude relative à l'enquête nationale sur la demande en habitat – Mars 2016 <http://www.mhvp.gov.ma/wp-content/uploads/2016/07/ENDH-Synthese.pdf>. Pas de données en 2017.

de 8.000 ménages issus de bidonville et 245 industries qui représentent un enjeu social et économique essentiel pour l'Eco-Cité Zenata.

➤ **La Compagnie Générale Immobilière (CGI)**

Filiale de la CDG, cette société opère sur différents segments à savoir la production de logements, de bureaux, de commerce ainsi que la viabilisation de quelques lots de terrain. En 2017, la CGI a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2.647 MMAD et un résultat net de – 1.205 MMAD. La société n'est plus cotée à la Bourse de Casablanca depuis septembre 2015.

**b. Les promoteurs privés :**

Le secteur de l'habitat et de l'immobilier social a connu l'émergence du secteur privé dynamique notamment grâce au lancement de plusieurs programmes étatiques et à l'implication effective des pouvoirs publics dans divers domaines (mobilisation du foncier, urbanisme, etc...). Les principaux intervenants nationaux du secteur sont les suivants :

➤ **Douja Promotion Groupe Addoha**

La société est historiquement positionnée sur le segment du logement économique et social mais se diversifie actuellement dans la production de logement de moyen et haut standing. Elle s'impose comme un acteur important dans le paysage immobilier marocain.

En 2017, Douja Promotion groupe Addoha a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 5.916 MMAD et un résultat net part du groupe de 866 MMAD.

➤ **Alliances Développement Immobilier**

Depuis sa création en 1994, la société s'est spécialisée dans l'étude, le montage et la conduite de projets immobiliers de grande envergure pour le compte d'investisseurs internationaux et d'institutionnels marocains. S'inscrivant dans une volonté stratégique de diversification de ses activités. Alliances Développement Immobilier s'est orienté par la suite en tant qu'investisseur dans la promotion immobilière à travers le développement de projets de resorts golifiques, d'immobilier résidentiel et tertiaire et d'habitat intermédiaire.

En 2017, le groupe Alliances Développement Immobilier a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3.016 MMAD et un résultat net de 251 MMAD.

➤ **Palmeraie Développement**

La société Palmeraie Développement est la société de promotion immobilière du groupe « B participation ». La société opère sur les segments des resorts golifiques et d'immobilier résidentiel haut de gamme. Elle détient également une filiale, Résidence Dar Essaada, opérant dans le segment du logement économique et intermédiaire.

➤ **Chaâbi Lil Iskane**

La société constitue le pôle immobilier du holding Ynna détenu par la famille Chaâbi. En 2008, le groupe Chaâbi a regroupé ses sociétés de promotion immobilière et de construction en une seule filiale. La société se positionne sur les segments des logements économiques, collectifs ou individuels, des villas, des commerces, des complexes moyens standings et des hypermarchés.

### **c. La Fédération Nationale des Promoteurs Immobiliers (FNPI)**

La FNPI est la fédération regroupant les professionnels du secteur de l'immobilier. Elle est le fruit de la fusion entre l'Union des Lotisseurs et Promoteurs Immobiliers du Maroc (ULPIM) et la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNI) en 2006.

Les principales prérogatives de la FNPI sont de représenter et défendre les intérêts des promoteurs immobiliers à tous les niveaux et auprès de tous les centres de décisions impliquant le secteur.

La fédération réunit l'ensemble des associations régionales, toutes les composantes de la promotion immobilière et du lotissement et les petites et grandes entreprises de promotion immobilière publiques et privées.

#### **5.13 Contrainte du secteur immobilier**

Le secteur de l'habitat et de l'immobilier a toujours été confronté à un déséquilibre majeur entre l'offre et la demande en termes de logement, conséquence de la rapidité de la croissance urbaine et la poussée de l'exode rural. Ce constat est encore plus accentué par de nombreuses contraintes qui freinent le développement du secteur notamment :

##### **a. Offre foncière mobilisable**

La rareté des terrains mobilisables constitue un frein essentiel au développement du secteur de l'immobilier au Maroc. En effet, comparée à l'offre théorique de terrain à bâtir, selon les plans d'aménagement, l'offre réelle est très réduite et les terrains effectivement mobilisables sont rares (excluant les terrains non immatriculés, non desservis, destinés à l'équipement et aux infrastructures etc.), contribuant ainsi à la surenchère des prix.

##### **b. L'informel**

Le secteur de la production de logements est marqué par le poids important des unités informelles. Selon une estimation du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, en 2000, ces unités représentaient près de 90% de l'ensemble des acteurs et réalisaient près de 80% de la production. Les unités de production organisées étaient concentrées en grande partie dans l'axe Rabat-Casablanca qui regroupait 30% des unités. Plus de la moitié des entreprises du secteur organisé (54,3%) ont été créées après 1990 et 54% réalisaient un chiffre d'affaires de moins de 5 millions de dirhams.

##### **c. Procédures administratives**

Les procédures régissant le secteur de l'immobilier contribuent souvent à l'extension des délais de production des logements, ainsi que des délais de délivrance des autorisations de construire, pouvant ralentir ainsi la réalisation des projets et entraînant une hausse des prix du mètre carré loti. Des mesures transitoires ont toutefois été mises en place dans un souci de simplification de ces procédures.

##### **d. Secteur locatif**

Depuis presque une décennie, le secteur locatif connaît une véritable récession. Cette situation est due principalement à la détérioration des relations entre les propriétaires et les locataires, à l'inadaptation de la législation relative au secteur locatif qui se caractérise par la complexité et la

lenteur de sa procédure et à l'absence de mesures d'incitation à l'investissement dans le secteur locatif. Une révision de la loi sur le locatif a été effectuée il y a quelques années en vue d'améliorer les rapports entre bailleurs et locataires. Ainsi, le nouveau droit du bail (loi 67-12) vise à encourager les propriétaires de biens à les mettre à la location, en leur donnant les garanties juridiques pour les protéger des abus des locataires. Elle prévoit également de nouvelles règles en ce qui concerne les contrats de location et les réparations des biens loués, et de veiller à la résolution rapide des litiges avec des échéances respectées.

#### **e. La qualification de la main d'œuvre**

Le taux d'encadrement dans le secteur du BTP est parmi les plus faibles des différents secteurs de l'économie. Un besoin de formation important s'y fait sentir et conditionne les gains de productivités recherchés dans le secteur. En effet sur le plan de la qualification des effectifs, le secteur du BTP fait largement appel à une main d'œuvre non ou peu qualifiée. Ainsi, plus de 2/3 des employés du secteur n'ont aucun niveau de scolarité, selon le HCP.

## V. ACTIVITÉ DU GROUPE

### V.1. METIERS DU GROUPE

Le Groupe Al Omrane est un acteur stratégique pour la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière d'habitat et de développement urbain.

Depuis sa création, Al Omrane s'est engagé résolument au service du social via son activité qui se décline en 4 lignes métiers :

Métiers du Groupe Al Omrane



Source : Holding Al Omrane

#### ➤ L'aménagement et la valorisation du Foncier :

A l'échelle nationale, le Groupe mobilise et valorise les réserves foncières potentiellement urbanisables afin de mettre en œuvre les programmes publics et d'accroître l'offre destinée à l'habitat en milieu urbain et ce, par l'aménagement des lots d'habitat social, des lots destinés à la couche moyenne, des zones industrielles, des zones d'activité économique et aussi des lots pour opérateurs immobiliers dans le cadre du partenariat public-privé. Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de ville nouvelle, le Groupe aménage et développe plusieurs pôles et zones d'urbanisation nouvelles au niveau national.

#### ➤ Le développement territorial :

Le Groupe propose des espaces intégrés englobant à la fois des équipements sociaux collectifs et des zones d'activités économiques telles que les villes nouvelles, les pôles urbains et les zones d'urbanisation nouvelles. Le groupe Al Omrane intervient aussi dans la structuration des quartiers sous-équipés en partenariat avec les collectivités locales, les différents acteurs locaux et les organismes associatifs. A ceci s'ajoute la réhabilitation des tissus urbains anciens grâce au savoir-faire d'Al Omrane en matière d'habitat et d'aménagement et à son expérience par rapport aux modes d'interventions y afférents.

Aussi, Al Omrane intervient dans l'activité de restructuration urbaine (MANU) pour le compte des collectivités locales.

➤ **Le traitement de toute forme d'insalubrité :**

Opérateur public à vocation sociale, Al Omrane a pour mission prioritaire la résorption et l'éradication de l'habitat insalubre en mettant en place les prérequis pour un développement durable en vue de réduire la fracture urbaine et renforcer la cohésion sociale. Ceci à travers notamment la réalisation de projets de recasement et de relogement au profit des populations cibles et des opérations de réhabilitation et requalification destinées au traitement de l'habitat menaçant ruine.

➤ **La production et diversification de l'offre d'habitat**

Catalyseur de la production de logements, surtout de type social, le Groupe Al Omrane est engagé dans le cadre du programme national relatif à la réalisation des logements sociaux et à faible VIT. De même, et tout en capitalisant sur ses compétences techniques et l'ancrage des sociétés territoriales, le Groupe procède à la production d'habitations promotionnelles et d'habitations destinées à la couche moyenne et ce, afin de couvrir les besoins de toutes les catégories socio-professionnelles du Royaume.

## **V.2. Présentation des programmes du GAO**

### **2.1 Programme Ville Sans Bidonvilles**

Le programme VSB porte sur la production d'unités de résorption des bidonvilles, bénéficiant de subventions de l'Etat, et devant être accompagnée de la démolition de baraques correspondantes.

Le coût total du programme est estimé à 32 Mds MAD dont 10 Mds MAD supportés par l'Etat.

Ce programme a été financé à hauteur de 6 Milliards par les attributaires, autant par l'Etat (via le FSHIU, BGE ou autres) et le reste par le GAO via la ventes des lots de péréquation dans les programmes concernés.

La stratégie du programme VSB se base sur la ville comme unité de programmation.

Pour réaliser ce programme VSB, le GAO se réfère aux pratiques techniques expérimentées et adaptées aux réalités plurielles de l'Habitat insalubre et des bidonvilles au Maroc, et sont définies comme suit :

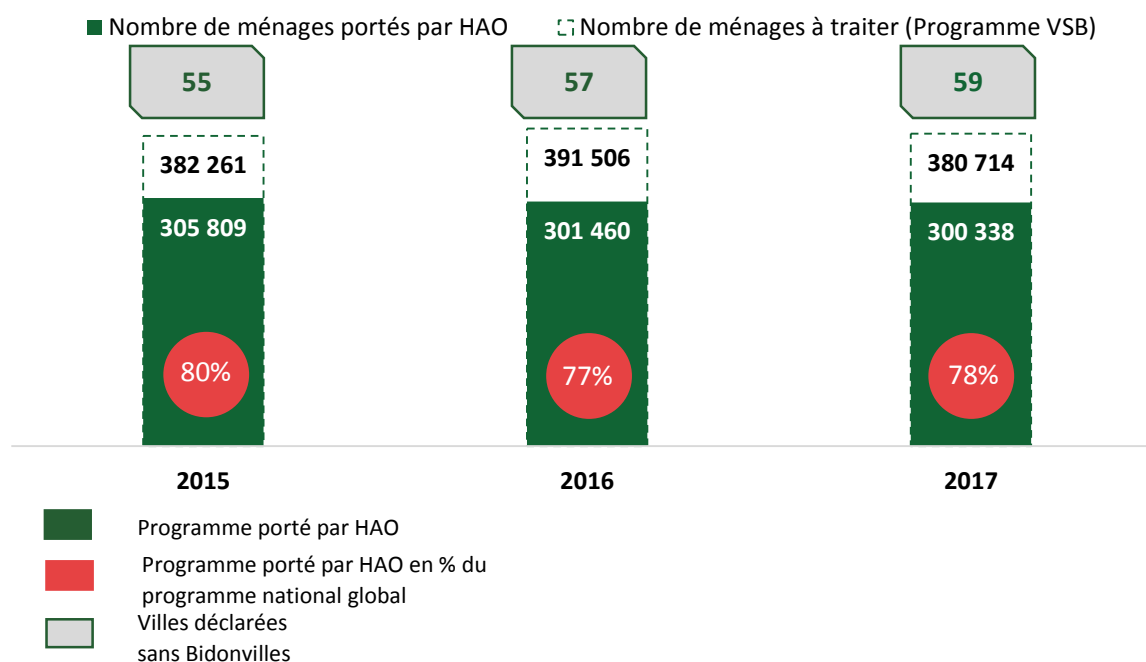
- i. Recasement : Fourniture au ménage déplacé d'un lot viabilisé de 60 à 84 M<sup>2</sup> au sein d'une opération immobilière, destiné à l'auto-construction d'un logement de réinstallation (normalement R+2 pour une famille, parfois R+3 pour deux familles)
- ii. Relogement : Fourniture au ménage déplacé d'un logement type « faible VIT » au sein d'une opération immobilière comportant éventuellement des logements d'autres types
- iii. Restructuration : Réaménagement du bidonville in situ avec sécurisation foncière des bénéficiaires, par opération tiroir ou similaire

Au 31/12/2017, le nombre de conventions VSB signées entre le HAO et les collectivités territoriales est de 203 conventions pour le recasement de 287.865 ménages (ménages conventionnés). La synthèse des ménages conventionnés concernés par région se présente comme suit :

Région	Nbr de ménages concernés
Beni Mellal Khenifra	3 583
Casablanca Settat	98 633
Draa Tafilalet	248
Fès Meknès	30 220
Laayoune Sakia Lhamra	22 186
L'Oriental	16 577
Marrakech Safi	30 160
Rabat Salé Kenitra	58 201
Souss Massa	11 495
Tanger Tétouan Al Hoceima	16 562
<b>Total général</b>	<b>287 865</b>

Source : HAO

Evolution des ménages concernés (y compris les ménages non conventionnés) par le programme de résorption de Bidonvilles porté par le Groupe Al Omrane

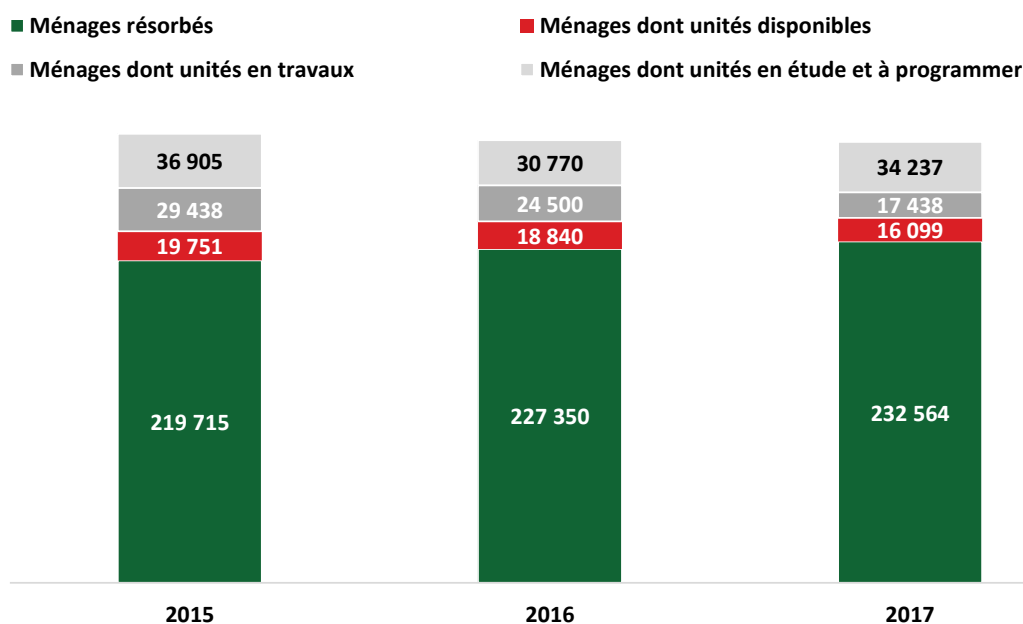


Source : HAO

En 2017, le programme actualisé porté par le Groupe Al Omrane concerne près de 300 338 ménages, soit 78% du programme national.

Les opérations relevant dudit programme portées par le Groupe Al Omrane s'ont marquées par une avancée importante avec 248 663 ménages pour lesquels les unités ont déjà été achevées, soit 83% au 31/12/2017.

Le nombre de ménages portés par le HAO baisse entre 2015 et 2017 en raison de la reconfiguration de certains programmes.



Source : Holding Al Omrane

## 2.2 Programme d'habitat et d'urbanisme dans les provinces du Sud

Le programme d'habitat dans les provinces du Sud qui est porté par la SAO Al Janoub. Il s'agit d'un programme national, qui a pour objectif de résoudre définitivement la problématique de l'habitat insalubre dans les centres urbains des provinces du sud.

Ce programme nécessite une enveloppe budgétaire de 5,2<sup>42</sup> Mds MAD dont 4,1 Mds MAD de subvention de l'Etat destinée à la réalisation de 27.118 unités de mise à niveau urbaine et 47.663 unités afférentes à la production nouvelle dont 21.104 unités de recasement.

SAO Al Janoub a signé 23 conventions dans le cadre du programme d'habitat et d'urbanisme dans les provinces du Sud qui concernent près de 49 000 unités<sup>43</sup>, pour un coût global de près de 4,2 Mds MAD. A fin 2017, le taux d'achèvement de ce programme est de près de 93% avec près de 45 000 unités livrées.

Les réalisations de ce programme sont détaillées dans la section qui présente la filiale SAO Al Janoub.

<sup>42</sup> Porté par SAO Al Janoub et SAO Souss Massa qui intervenait par le passé dans les provinces du Sud avant la création de la SAO Al Janoub

<sup>43</sup> 1 unité par ménage



## 2.3 Programme de logements sociaux FVIT

Les mises en chantiers du GAO et de ses partenaires privés se présentent comme suit :

Evolution des réalisations dans le cadre du programme FVIT

Logements (Programme FVIT)	2015	2016	2017
<b>Mises en chantiers</b>	<b>2 270</b>	<b>630</b>	<b>2 652</b>
<i>(Dont unités en propres)</i>	896	415	1 540
<i>(Dont unités en partenariat avec le secteur privé)</i>	1 374	215	1 112
<b>Achèvements</b>	<b>4 429</b>	<b>1 352</b>	<b>2 524</b>
<i>(Dont unités en propres)</i>	1 887	660	1 225
<i>(Dont unités en partenariat avec le secteur privé)</i>	2 542	692	1 299
<b>Livraisons propres au GAO</b>	<b>2 078</b>	<b>1 326</b>	<b>1 113</b>

Source : HAO

En ce qui concerne les mises en chantiers d'unités de logement FVIT :

- En 2015, 2.270 unités de logements FVIT ont été mises en chantier dont 896 unités propres au GAO soit 40% des unités FVIT mises en chantier ;
- En 2016, 630 unités de logement FVIT ont été mises en chantier dont 415 unités propres au GAO soit 66% des unités FVIT mises en chantier ;
- En 2017, 2.652 unités de logement FVIT ont été mises en chantier dont 1.540 unités propres au GAO soit 58% des unités FVIT mises en chantier.

En ce qui concerne les achèvements d'unités de logement FVIT :

- En 2015, 4.429 unités de logement FVIT ont été achevées dont 1.887 unités propres au GAO soit 42% des unités achevées ;
- En 2016, 1.352 unités de logement FVIT ont été achevées dont 660 unités propres au GAO soit 49% des unités achevées ;
- En 2017, 2.524 unités de logement FVIT ont été achevées dont 1.225 unités propres au GAO soit 48% des unités achevées.

En ce qui concerne les livraisons d'unités de FVIT :

- Entre 2015 et 2016, les livraisons d'unités de logement FVIT ont baissé de 36% (-752 unités) passant de 2.078 unités livrées en 2015 à 1.326 unités livrées en 2016 ;
- Entre 2016 et 2017, les unités de logement FVIT ont baissé de 16% (-213 unités) passant de 1.326 unités livrées en 2016 à 1.113 unités livrées en 2017.

Le tableau ci-dessous présente la liste des conventions de défiscalisation signées entre le GAO et l'Etat dans le cadre des logements FVIT :

Société	Date signature de la convention	Nombre d'unités
SAO Meknès	14/09/2010	1 157
SAO Meknès	27/10/2010	2 508
SAO Marrakech Safi	23/01/2009	2 939
SAO Oriental	29/01/2008	695
SAO Oriental	29/01/2010	192
SAO Sous Massa	23/01/2009	3 844
<b>Total</b>		<b>11 335</b>

Source : HAO

## 2.4 Programme de logements sociaux à 250 000 MAD :

Dans le cadre de ce programme, le Groupe Al Omrane a mis en chantier un cumul de 98.067 logements à 250.000 MAD à fin 2017 dont un cumul de 73.063 logements en partenariat avec le secteur privé et a achevé un cumul de 74.828 logements, ce qui représente environ 30% du total des achèvements au niveau national.

Le tableau suivant présente les réalisations dans le cadre du programme de logements sociaux à 250.000 MAD à fin entre 2015 et 2017 :

Evolution des réalisations dans le cadre du programme à 250 000 MAD

Logements (Programme à 250 000)	2015	2016	2017
<b>Mises en chantiers</b>	<b>5 483</b>	<b>4 948</b>	<b>4 282</b>
<i>(Dont unités en propres)</i>	<i>1 171</i>	<i>1 686</i>	<i>1 138</i>
<i>(Dont unités en partenariat avec le secteur privé)</i>	<i>4 312</i>	<i>3 262</i>	<i>3 144</i>
<b>Achèvements</b>	<b>4 683</b>	<b>5 761</b>	<b>4 131</b>
<i>(Dont unités en propres)</i>	<i>3 155</i>	<i>1 873</i>	<i>2 958</i>
<i>(Dont unités en partenariat avec le secteur privé)</i>	<i>1 528</i>	<i>3 888</i>	<i>1 173</i>
<b>Livraisons propres au GAO</b>	<b>2 334</b>	<b>2 228</b>	<b>2 137</b>

Source : HAO

Le tableau ci-dessous présente la liste des conventions de défiscalisation signées entre le GAO et l'Etat dans le cadre des logements à 250.000 MAD :

Société	Date signature de la convention	Nombre d'unités
SAO Fès	27/05/2010	972
SAO Meknès	27/10/2010	1 447
SAO Marrakech Safi	04/05/2010	924
SAO Rabat Salé Kenitra	06/05/2010	791
SAO Rabat Salé Kenitra	27/05/2010	592
SAO Sahel Lakhayta	29/06/2010	646
SAO Casablanca Settat	22/04/2010	685
SAO Oriental	09/04/2010	2 757
SAO Sous Massa	02/07/2010	681
SAO Sous Massa	29/06/2010	1 302
SAO Sous Massa	12/12/2012	2 242
SAO Sous Massa	21/01/2015	1 045
Holding Al Omrane	01/11/2010	888
<b>Total</b>		<b>14 972</b>

Source : HAO

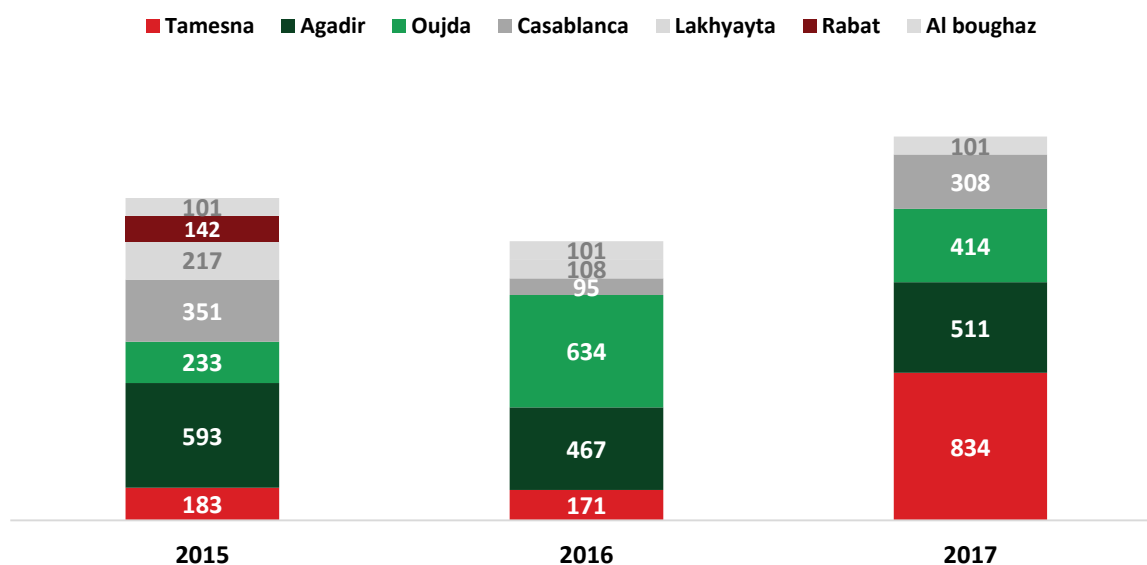
## 2.5 Programme destiné aux couches moyennes

Dans le cadre de ce programme, le Groupe Al Omrane a signé une convention avec le MATNUHPV pour la réalisation d'une première tranche de 3.680 logements. A fin 2017, Al Omrane a mis en chantier un cumul de 2.168 logements et a achevé un cumul de 310 logements totalement en propre. A fin 2017, la Société a livré 73 unités dans le cadre du programme destiné aux couches moyennes.

Le graphique suivant présente l'évolution des logements mis en chantiers et achevés dans le cadre du programme destiné aux couches moyennes :

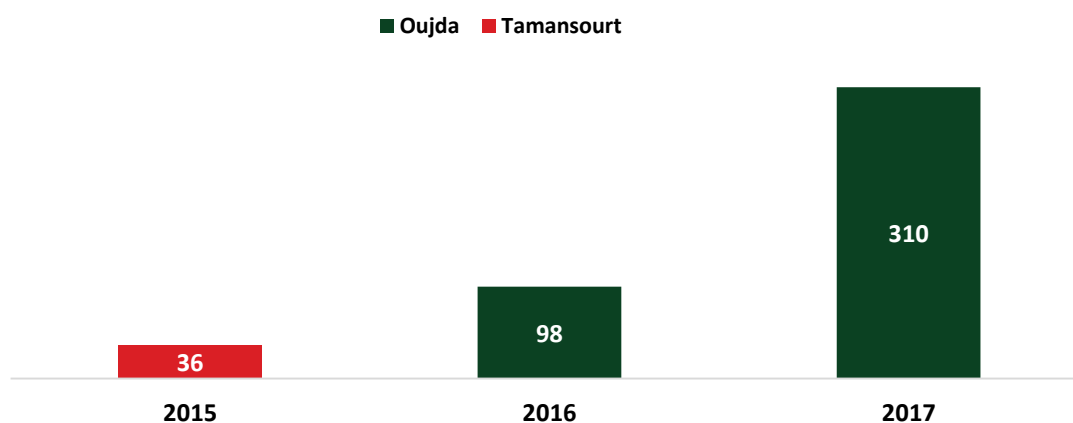
Evolution des mises en chantier et des achèvements du programme destiné aux couches moyennes par ville (Cumul des unités)

### Mises en chantier



Source : HA

### Achèvements



Source : HAO

## 2.6 Programme des Villes Nouvelles

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'Etat en matière de création de villes nouvelles et conformément à sa mission du développement territorial, le groupe Al Omrane s'est engagé depuis 2009 dans la réalisation des projets de nouvelles villes initiées par le Gouvernement sur le territoire Marocain.

A ce jour le Groupe Al Omrane réalise 4 villes nouvelles à savoir (cf. Présentation des filiales SAO Tamansourt, SAO Tamesna, SAO Chrafate, SAO Lakhayta) :

- ✓ Tamansourt à 18 km de Marrakech ;
- ✓ Tamesna à 20 km de Rabat ;
- ✓ Chrafat à 18 km de Tanger ;
- ✓ Lakhayta à 20 km de Casablanca.

Pour pallier à certaines contraintes rencontrées et impulser davantage la dynamique d'évolution de ces projets, le GAO en partenariat avec les différents partenaires institutionnels a initié des plans de relance axés sur l'implantation de projets structurants, la réalisation d'équipements de proximité et de voies d'accès favorisant la connectivité de ces villes avec les zones urbaines environnantes. En outre, Le groupe Al Omrane a lancé en 2017, une mission ayant pour objectif de redynamiser ces villes nouvelles et d'accroître leur attractivité en faisant appel à des sociétés de Conseil spécialisées pour l'accompagner dans la recherche d'investisseurs privés au niveau de ces villes.

### V.3. Présentation des conventions et des partenariats conclus par le GAO

#### 3.1 Convention conclues entre le GAO et l'Etat

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des conventions (cumul) conclues entre l'Etat et le GAO au 31/12/2017 :

Régions (coût en MMAD)	HMR <sup>44</sup>		Programme urgence <sup>45</sup>		Provinces du Sud		Politique de la Ville		QHNR <sup>46</sup>		Rural <sup>47</sup>		Tissus anciens		VSB <sup>48</sup>		Total	
	nb conven tion	Cout	nb conven tion	Cout	nb conven tion	Cout	nb conven tion	Cout	nb conven tion	Cout	nb conven tion	Cout	nb conven tion	Cout	nb conven tion	Cout	nb conven tion	Cout
Beni Mellal Khénifra	2	60	6	3					59	1 071			2	75	8	207	77	1 416
Casablanca Settat	2	36	4	26			3	412	2	4			2	43	61	9 781	74	10 302
Draa Tafilalet	3	24	7	46			6	295	45	619			9	101	2	21	72	1 105
Fès Meknès	12	680	6	50			7	335	118	2 114			9	258	33	2 121	185	5 558
Guelmim Oued Noun			1	0					13	339							14*	339
Laayoune Sakia Lhamra	1	60							5	188					2	1 302	8*	1 550
L'Oriental	6	165	8	59			10	465	111	2 689			10	130	18	824	163	4 332
Marrakech Safi	17	893	6	120			10	906	99	4 385			6	298	15	1 629	153	8 231
Provinces du Sud					1	4 096											1*	4 096
Rabat Salé Kenitra	4	212	9	103			8	1 110	37	2 789					40	4 331	98	8 545
Souss Massa	1	200	6	33			5	385	45	1 086	5	6	2	62	7	1 479	71	3 250
Tanger Tétouan Al Hoceima	7	176	6	71					54	2 224			4	78	17	1 466	88	4 015
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>2 508</b>	<b>59</b>	<b>511</b>	<b>1</b>	<b>4 096</b>	<b>49</b>	<b>3 908</b>	<b>588</b>	<b>17 506</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>44</b>	<b>1 044</b>	<b>203</b>	<b>23 160</b>	<b>1 004</b>	<b>52 738</b>

Source : HAO

\*correspondent aux conventions signées par SAO Al Janoub dans le cadre du programme d'habitat et d'urbanisme dans les Provinces Sud.

<sup>44</sup> Habitat menaçant ruine

<sup>45</sup> Programme d'urgence intègre des opérations lancées dans le cadre de sinistres (inondations, catastrophes naturelles, etc...)

<sup>46</sup> Quartier d'habitat non réglementé

<sup>47</sup> Accompagnement et assistance architectural et technique de l'habitat dans le milieu rural

<sup>48</sup> Ville sans bidonville

### 3.2 Partenariats entre le GAO et les opérateurs du secteur privé :

La décision de développer un projet en partenariat se prend initialement en comité technique lors de la validation du projet avec l'ensemble de ses composantes tant techniques que commerciales.

Entre dans le cadre du partenariat, toute valorisation d'un terrain équipé, sous forme de lots ou ilot(s), par le biais de sa cession à un promoteur immobilier public ou privé. Cette cession, formalisée par une convention et un cahier de charges, se fait sur la base d'un prix de cession fixe et un programme de construction avec son planning de réalisation.

Afin de réussir le processus du partenariat, la planification de cette activité par les sociétés filiales doit tenir compte de plusieurs aspects. Ainsi les plans d'action de ces dernières doivent :

- Identifier les projets de lotissements dont une partie de l'assiette foncière pourra être réservée au partenariat ;
- Définir la typologie des logements à réaliser par les promoteurs ;
- Réserver une proportion de la superficie des lotissements sous forme de lots et ilots pour le partenariat ;
- Programmer pour le partenariat les ilots qui ne dépassent pas 2 Ha ;
- Exclure les opérations dont l'assiette foncière n'est pas apurée et non acquise par Al Omrane ;
- Fixer le prix de cession en fonction de la typologie des logements ;
- Arrêter des dates appropriées pour le lancement des appels à manifestation d'intérêt ;
- Définir le type de promoteur susceptible d'intervenir sur chaque opération (Petit, moyen ou grand promoteur) ;
- Prévoir l'équilibre entre les différents types de promoteurs.

En vue d'assurer une meilleure adéquation entre les demandes formulées par les promoteurs immobiliers et les offres foncières dont dispose Al Omrane, il a été procédé à une classification des promoteurs en fonction de leur capacité de production.

**Petits promoteurs** : toute personne physique ou morale qui réalise moins de 100 logements par an. Le groupe Al Omrane met à la disposition de ce type de promoteurs soit :

- Plusieurs lots dans un même lotissement :
  - Avec des surfaces supérieures à 150 m<sup>2</sup> ;
  - Des lots groupés destinés à l'habitat collectif ;
  - Un minimum de 3 lots et un maximum de 10 par promoteur ;
  - Avec un zoning minimum de R+3.
- Un ilot dont la superficie inférieure ou égale à 3000 m<sup>2</sup> destiné à l'habitat collectif.

**Moyens promoteurs** : toute personne physique ou morale qui réalise entre 100 et 200 logements par an. Le groupe Al Omrane met à la disposition de ce type de promoteurs un ou plusieurs ilots dans un même lotissement :

- Avec des surfaces entre 3000 m<sup>2</sup> et 1 Ha ;
- Un minimum de 1 ilot et un maximum de 3 par promoteurs ;
- Les ilots peuvent ne pas être contigus ;
- La surface totale des ilots ne doit pas dépasser 3 Ha.

**Grands promoteurs :** toute personne physique ou morale qui réalise entre 200 et 1000 logements par an. Le groupe Al Omrane met à la disposition de ce type de promoteurs plusieurs ilots dans un même lotissement :

- Avec des surfaces entre 1 et 2 Ha ;
- Un minimum de 2 ilots et un maximum de 5 par promoteurs ;
- Les ilots peuvent ne pas être contigus ;
- La surface totale des ilots ne doit pas dépasser 10 Ha.

**Investisseur développeur :** toute personne morale qui réalise de grands projets de développement qui dépassent 1000 logements. Le groupe Al Omrane met à la disposition de ce type de promoteurs plusieurs ilots dans un même lotissement :

- La surface de chaque ilot ne doit pas dépasser 5 Ha ;
- La Surface totale est en fonction de la taille du projet proposé.

Le mode d'attribution privilégié est l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), préalablement à l'établissement de la convention de partenariat.

Le Gré à Gré peut être établi, s'il se réfère à des conventions cadres ou à des AMI de présélection, organisés par le H.A.O au niveau national.

Afin d'encourager les jeunes promoteurs, un quota de 10% des lots destinés aux petits promoteurs sera réservé aux promoteurs débutants n'ayant pas d'expérience ni de références techniques.

La sélection des offres prend en considération :

- Le nombre de logements sociaux et FVIT ;
- La qualité urbanistique et architecturale ;
- Les délais de réalisation ;
- Les références techniques et financières.

En cas de défaillance d'un partenaire privé, la Société entreprend les mesures suivantes :

- Négociation amiable ;
- Engagement d'une procédure d'arbitrage dans le cas où la négociation à l'amiable est restée infructueuse ;
- Engagement d'une procédure judiciaire à l'encontre des partenaires défaillant pour récupérer le foncier.

#### **Etat des partenariats avec les promoteurs privés à fin 2017 :**

A fin Décembre 2017, le nombre total des conventions de partenariats conclues par le Groupe Al Omrane avec les promoteurs immobiliers privés s'élève à 390 conventions pour une superficie totale initiale de près de 1.000 ha et une consistance de 174.926 unités (dont 90.375 logements sociaux et 29.654 logements à FVIT). A noter que 300 ha parmi les 1.000 ha ont été récupérés suite à la défaillance totale des prestataires.

Par ailleurs, le montant de cession du foncier objet des 390 conventions s'élève à 5.026 MMAD, dont 3.928 MMAD ont été reçus à fin décembre 2017 (soit 78% du prix de vente global) et 1.098 MMAD en cours de recouvrement.

#### V.4. Présentation des principaux indicateurs d'activité du GAO

La synthèse des principaux indicateurs d'activité (réalisation propres au GAO hors partenariats avec les opérateurs du secteur privé) de la société entre 2015 et 2017 se présentent comme suit :

	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
<b>Mises en chantier</b>	<b>107 496</b>	<b>137 769</b>	<b>28,2%</b>	<b>150 297</b>	<b>9,1%</b>
<b>Unités de production nouvelles</b>	<b>28 093</b>	<b>17 938</b>	<b>-36,1%</b>	<b>18 804</b>	<b>4,8%</b>
<i>Constructions d'équipements publics</i>	-	-	0%	-	0%
<i>Constructions logements</i>	2 438	2 917	19,6%	4 152	42,3%
<i>Constructions à usage commercial</i>	3 223	727	-77,4%	4 100	464,0%
<i>Ilots</i>	67	14	-79,1%	-	-
<i>Lots d'activité commerciale</i>	631	645	2,2%	277	-57,1%
<i>Lots d'équipement public</i>	204	155	-24,0%	181	16,8%
<i>Lots d'habitation</i>	21 530	13 480	-37,4%	10 094	-25,1%
<b>Unités de MANU</b>	<b>79 403</b>	<b>119 831</b>	<b>50,9%</b>	<b>131 493</b>	<b>9,7%</b>
<b>Achèvements</b>	<b>93 289</b>	<b>96 651</b>	<b>3,6%</b>	<b>151 504</b>	<b>56,8%</b>
<b>Unités de production nouvelles</b>	<b>25 560</b>	<b>20 087</b>	<b>-21,4%</b>	<b>26 841</b>	<b>33,6%</b>
<i>Constructions d'équipements publics</i>	1 940	2	-99,9%	49	2350,0%
<i>Constructions logements</i>	7 705	2 989	-61,2%	4 101	37,2%
<i>Constructions à usage commercial</i>	802	389	-51,5%	611	57,1%
<i>Ilots</i>	52	73	40,4%	52	-28,8%
<i>Lots d'activité commerciale</i>	160	127	-20,6%	240	89,0%
<i>Lots d'équipement public</i>	125	143	14,4%	383	167,8%
<i>Lots d'habitation</i>	14 776	16 364	10,7%	21 405	30,8%
<b>Unités de MANU</b>	<b>67 729</b>	<b>76 564</b>	<b>13,0%</b>	<b>124 663</b>	<b>62,8%</b>
<b>Livraisons</b>	<b>21 459</b>	<b>24 675</b>	<b>15,1%</b>	<b>24 123</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Unités de production nouvelles commercialisées</b>	<b>21 459</b>	<b>24 675</b>		<b>24 123</b>	
<i>Constructions d'équipements publics</i>	91	124	36,3%	105	-15,3%
<i>Constructions logements</i>	5 928	4 902	-17,3%	4 682	-4,5%
<i>Constructions à usage commercial</i>	629	670	6,5%	538	-19,7%
<i>Ilots</i>	19	55	189,5%	22	-60,0%
<i>Lots d'activité commerciale</i>	331	305	-7,9%	339	11,1%
<i>Lots d'équipement public</i>	70	113	61,4%	36	-68,1%
<i>Lots d'habitation</i>	14 391	18 506	28,6%	18 401	-0,6%

Source : HAO



## 4.1 Mises en chantiers

### a. Unités de production nouvelles

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des mises en chantier des unités de production nouvelle entre 2015 et 2017 :

	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
<b>Total</b>	<b>28 093</b>	<b>17 938</b>	<b>-36,1%</b>	<b>18 804</b>	<b>4,8%</b>
<i>Constructions d'équipements publics</i>	-	-	0%	-	0%
<i>Constructions logements</i>	2 438	2 917	19,6%	4 152	42,3%
<i>Constructions à usage commercial</i>	3 223	727	-77,4%	4 100	Ns
<i>Ilots</i>	67	14	-79,1%	-	-
<i>Lots d'activité commerciale</i>	631	645	2,2%	277	-57,1%
<i>Lots d'équipement public</i>	204	155	-24,0%	181	16,8%
<i>Lots d'habitation</i>	21 530	13 480	-37,4%	10 094	-25,1%

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, le nombre des mises en chantier de la production nouvelle baisse de près de 33%. Cette baisse volontaire des mises en chantiers d'unités nouvelles s'explique par la volonté du Groupe de maîtriser tous les prérequis avant de démarrer les travaux de réalisation. Pour rappel, les prérequis concernent entre autres l'assainissement préalable du foncier, l'existence d'une demande solvable.

A fin 2017, le Groupe a mis en chantier 18.804 nouvelles unités réparties sur 50 projets.

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des mises en chantier de la production nouvelle pour les principaux segments :

#### Produits sociaux entre 2015 et 2017

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Résorption de bidonvilles	4 486	4 477	3 076	0%	-31%
Logements sociaux FVIT	896	415	1 540	-54%	271%
Autres logements Sociaux	1 171	1 686	1 138	44%	-33%
Unités de Prévention <sup>49</sup>	11 260	4 027	3 080	-64%	-24%
<b>Produits sociaux</b>	<b>17 813</b>	<b>10 605</b>	<b>8 834</b>	<b>-40%</b>	<b>-17%</b>

Source : HAO

Les mises en chantiers des produits sociaux sont passées de 17 813 unités en 2015 à 8 834 unités en 2017, soit une baisse moyenne de 30% sur la période. A fin 2017, les produits sociaux représentent 47% du total des unités mises en chantiers contre 63% en 2015 compte tenu des projets lancés.

#### Produits destinés à la classe moyenne entre 2015 et 2017

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Lotissements	4 049	3483	2 757	-14%	-21%
Logements sociaux couches moyennes	260	729	1 262	180%	73%
<b>Produits Classe Moyenne</b>	<b>4 309</b>	<b>4 212</b>	<b>4 019</b>	<b>-2%</b>	<b>-5%</b>

Source : HAO

<sup>49</sup> Unités d'habitation vendues à marge réduite. Ces unités destinées à des couches sociales défavorisées permettent d'anticiper la création de nouvelles poches d'habitat insalubre

Les mises en chantiers des produits destinés à la classe moyenne sont passées de 4.309 unités en 2015 à 4.019 unités en 2017, soit une baisse moyenne de 3% sur la période. A fin 2017, les produits pour classe moyenne représentent 21% du total des unités mises en chantiers contre 15% en 2015.

#### Produits promotionnels entre 2015 et 2017

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Lotissements	1 736	1493	1 181	-14%	-21%
Logements	111	87	212	-22%	144%
<b>Produits promotionnels</b>	<b>1 847</b>	<b>1 580</b>	<b>1 394</b>	<b>-14%</b>	<b>-12%</b>

Source : HAO

Les mises en chantiers des produits promotionnels sont passées de 1.847 unités en 2015 à 1.394 unités en 2017, soit une baisse moyenne de 13% sur la période. Entre 2015 et 2017, la part des produits promotionnels dans le total des unités mises en chantier reste stable à 7%.

Les mises en chantiers des autres produits<sup>50</sup> sont passées de 4.124 unités en 2015 à 4.557 unités en 2017, soit une hausse moyenne de 5% sur la période. A fin 2017, les autres produits représentent 24% du total des unités mises en chantiers contre 15% en 2015

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des mises en chantier des unités nouvelles de production par filiales entre 2015 et 2017 :

En unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Holding Al Omrane (HAO)	5 087	1 590	-69%	1 976	24,3%	18%	9%	11%
SAO Marrakech-Safi	4 307	4 879	13%	2 698	-44,7%	15%	27%	14%
SAO Souss Massa	2 866	2 562	-11%	3 005	17,3%	10%	14%	16%
SAO Meknès	645	2 754	327%	2 737	-0,6%	2%	15%	15%
SAO Rabat Salé Kenitra	6 140	850	-86%	1 038	22,1%	22%	5%	6%
SAO Oriental	3 945	1 534	-61%	1 417	-7,6%	14%	9%	8%
SAO Casablanca Settat	541	1 620	Ns	2 325	43,5%	2%	9%	12%
SAO Fès	396	967	Ns	1 568	62,2%	1%	5%	8%
SAO Al Janoub	1 440	406	-72%	1 297	Ns	5%	2%	7%
SAO Tanger Tétouan Al Hoceïma	810	256	-68%	450	75,8%	3%	1%	2%
SAO Béni Mellal Khénifra	1 096	329	-70%	-	Ns	4%	2%	-
SAO Tamansourt	394	191	-52%	293	53,4%	1%	1%	2%
SAO Lakhayta	422	-	Ns	-	Ns	2%	-	-
SAO Tamesna	4	-	Ns	-	Ns	0%	-	-
SAO Chrafate	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>28 093</b>	<b>17 938</b>	<b>-36,1%</b>	<b>18 804</b>	<b>4,8%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

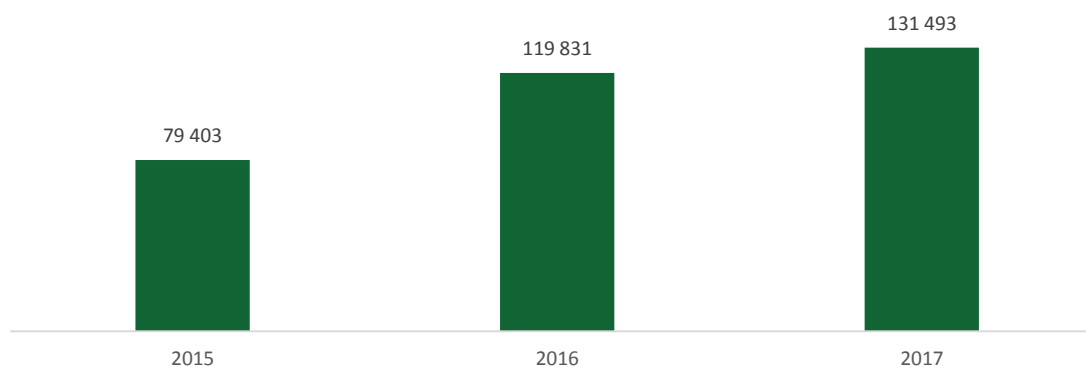
Source : HAO

Entre 2015 et 2017, près de 76% en moyenne des mises en chantiers d'unités nouvelles de production sont effectuées par HAO SA (12% en moyenne entre 2015 et 2017), SAO Marrakech-Safi (19% en moyenne entre 2015 et 2017), SAO Souss Massa (13% en moyenne entre 2015 et 2017), SAO Meknès (11% en moyenne entre 2015 et 2017), SAO Rabat Salé Kenitra (11% en moyenne entre 2015 et 2017) et SAO Oriental (10% en moyenne entre 2015 et 2017).

<sup>50</sup> Autres produits : Lots d'activité industriels, commerces et lots socio-administratifs et d'équipements.

## b. Unités de MANU

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des mises en chantier des unités de MANU :



Entre 2015 et 2017, les mises en chantiers d'unités de MANU concernent principalement des opérations de restructuration de quartiers d'habitation non réglementaire réalisées par les SAO dans les régions dans lesquelles elles opèrent.

Pour la réalisation des opérations de MANU, le GAO reçoit une subvention de la part de l'Etat correspondant aux coûts qui seront engagés pour la réalisation de ces opérations. La rémunération du GAO dans le cadre de ces opérations de MANU (opérations de MOD pour le compte de l'Etat) correspond à un pourcentage du montant des coûts engagés, dénommé commission d'intervention.

La répartition des mises en chantiers des opérations de MANU par filiale se présente comme suit :

	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
SAO Souss Massa	8 914	17 676	98,3%	16 488	-7%	11%	15%	13%
SAL Tanger Tétouan Hoceima	1 410		-	2 915	-	2%	0%	2%
SAO Al Janoub	3 200	5 118	59,9%	6 640	30%	4%	4%	5%
SAO Beni Mellal Khénifra	6 500	6 425	-1,2%		-	8%	5%	0%
SAO Casa Settat	8 590	18 188	111,7%	18 781	3%	11%	15%	14%
SAO Fès	9 813	12 000	22,3%	24 209	102%	12%	10%	18%
SAO Marrakech Safi	13 142	13 410	2,0%	19 235	43%	17%	11%	15%
SAO Meknès	12 835	17 050	32,8%	14 365	-16%	16%	14%	11%
SAO Oriental	2 041	24 190	Ns	24 599	2%	3%	20%	19%
SAO Rabat Salé Kénitra	12 958	5 774	-55,4%	4 261	-26%	16%	5%	3%
<b>Total</b>	<b>79 403</b>	<b>119 831</b>	<b>50,9%</b>	<b>131 493</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, près de 82% en moyenne des opérations de MANU sont réalisées par :

- SAO Souss Massa avec 13% en moyenne des mises en chantier des opérations de MANU ;
- SAO Casa Settat avec 13% en moyenne des mises en chantier des opérations de MANU ;
- SAO Fès avec 14% en moyenne des mises en chantier des opérations de MANU ;
- SAO Marrakech Safi avec 14% en moyenne des mises en chantier des opérations de MANU ;

- SAO Meknès avec 14% en moyenne des mises en chantier des opérations de MANU ;
- SAO Oriental avec 14% en moyenne des mises en chantier des opérations de MANU ;

## 4.2 Les achèvements

### a. Achèvements des unités de production nouvelle

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achèvements des unités de production nouvelle entre 2015 et 2017.

	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
<b>Total</b>	<b>25 560</b>	<b>20 087</b>	<b>-21,4%</b>	<b>26 841</b>	<b>33,6%</b>
<i>Constructions d'équipements publics</i>	1 940	2	-99,9%	49	2350,0%
<i>Constructions logements</i>	7 705	2 989	-61,2%	4 101	37,2%
<i>Constructions à usage commercial</i>	802	389	-51,5%	611	57,1%
<i>Ilots</i>	52	73	40,4%	52	-28,8%
<i>Lots d'activité commerciale</i>	160	127	-20,6%	240	89,0%
<i>Lots d'équipement public</i>	125	143	14,4%	383	167,8%
<i>Lots d'habitation</i>	14 776	16 364	10,7%	21 405	30,8%

Source : HAO

Entre 2015 et 2017 les achèvements des unités de production nouvelle ont évolué à un TCAM de +2,5% passant de 25.560 unités de production nouvelle achevées en 2015 contre 26.841 unités en 2017. Les achèvements des unités de production nouvelles concernent principalement

- les constructions de logement avec 20% en moyenne des unités de production nouvelles achevées entre 2015 et 2017 ;
- les lots d'habitation avec 73% en moyenne des unités de production nouvelles achevées entre 2015 et 2017 ;

Les tableaux ci-dessous présentent le détail des achèvements de la production nouvelle pour les principaux segments :

#### Produits sociaux entre 2015 et 2017

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Résorption de bidonvilles	3 426	4303	9020	26%	110%
Logements sociaux FVIT	2 485	739	692	-70%	-6%
Autres logements Sociaux	3 840	1795	2413	-53%	34%
Unités de Prévention <sup>51</sup>	2 620	3835	3345	46%	-13%
<b>Produits sociaux</b>	<b>12 371</b>	<b>10 672</b>	<b>15 470</b>	<b>-14%</b>	<b>45%</b>

Source : HAO

Les achèvements des unités de produits sociaux sont passés de 12.371 unités en 2015 à 15.470 unités en 2017, soit une évolution à un TCAM de 12% sur la période. A fin 2017, les achèvements d'unités de résorption de bidonville représentent 34% du total des unités achevées contre 13% en 2015.

<sup>51</sup> Unités d'habitation vendues à marge réduite. Ces unités destinées à des couches sociales défavorisées permettent d'anticiper la création de nouvelles poches d'habitat insalubre

#### Produits destinés à la classe moyenne entre 2015 et 2017

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Lotissements	7 502	5982	7035	-20%	18%
Logements sociaux couches moyennes	822	267	475	-68%	78%
Villas Eco	558	180	505	-68%	181%
<b>Produits Classe Moyenne</b>	<b>8 882</b>	<b>6 429</b>	<b>8 015</b>	<b>-28%</b>	<b>25%</b>

Source : HAO

Les achèvements des unités de produits destinés à la classe moyenne sont passés de 8.882 unités en 2015 à 6.429 unités en 2016 et 8.015 unités en 2017. A fin 2017, les achèvements d'unités de produits pour classe moyenne représentent 30% du total des unités achevées contre 35% en 2015.

#### Produits promotionnels entre 2015 et 2017

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Lotissements	1 238	2304	2101	86%	-9%
Logements	0	8	16	Na	100%
<b>Produits promotionnels</b>	<b>1 238</b>	<b>2 312</b>	<b>2 117</b>	<b>87%</b>	<b>-8%</b>

Source : HAO

Les achèvements d'unités de produits promotionnels sont passés de 1.238 unités en 2015 à 2.117 unités en 2017, soit une hausse moyenne de 31% sur la période. Entre 2015 et 2017, la part des produits promotionnels dans le total des unités achevées est passée de 5% à 8%

Les achèvements d'unités des autres produits<sup>52</sup> sont passés de 3.069 unités en 2015 à 674 unités en 2016 et 1.239 unités en 2017.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des achèvements des unités nouvelles de production par filiales entre 2015 et 2017 :

En unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 17/16	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Holding Al Omrane (HAO)	3 128	4 513	44,3%	1 454	-67,8%	12%	22%	5%
SAO Souss Massa	4 699	2 421	-48,5%	4 080	68,5%	18%	12%	15%
SAO Marrakech-Safi	8 094	931	-88,5%	3 973	Ns	32%	5%	15%
SAO Rabat Salé Kenitra	0	1 072	Ns	4 114	Ns	0%	5%	15%
SAO Casablanca Settlat	942	2 721	Ns	6 789	Ns	4%	14%	25%
SAO Chrafate	-	-	-	-	-	0%	0%	0%
SAO Fès	867	844	-2,7%	484	-42,7%	3%	4%	2%
SAO Meknès	1 958	2 372	21,1%	2 035	-14,2%	8%	12%	8%
SAO Oriental	917	1 534	67,3%	1 000	-34,8%	4%	8%	4%
SAO Tanger Tétouan Al Hoceïma	307	761	147,9%	766	0,7%	1%	4%	3%
SAO Béni Mellal Khénifra	2 433	1 449	-40,4%	0	Ns	10%	7%	0%
SAO Al Janoub	0	236	Ns	1 564	Ns	0%	1%	6%
SAO Tamesna	732	256	-65,0%	178	-30,5%	3%	1%	1%
SAO Tamansourt	764	928	21,5%	404	-56,5%	3%	5%	2%
SAO Lakhiaiyta	719	49	Ns	0	Ns	3%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>25 560</b>	<b>20 087</b>	<b>-21,4%</b>	<b>26 841</b>	<b>33,6%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

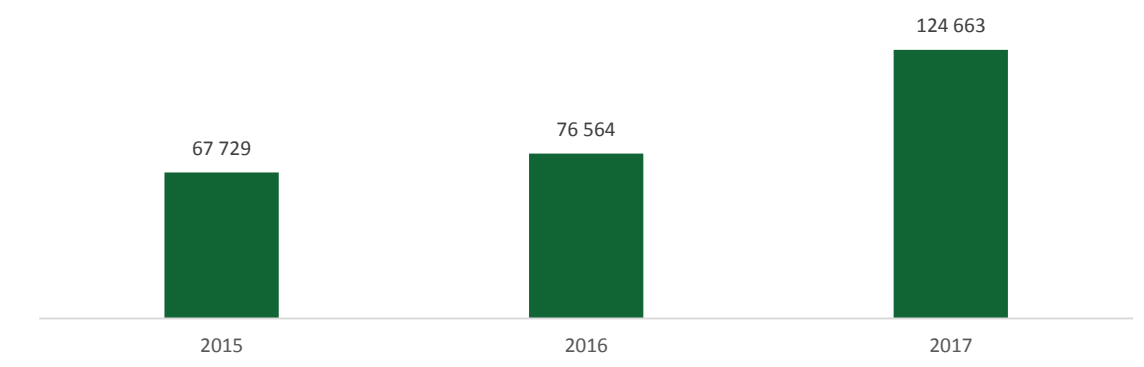
Entre 2015 et 2017, en moyenne près de 60% des achèvements d'unités de production nouvelles sont réalisées par SAO Marrakech Safi (17% en moyenne entre 2015 et 2017), SAO Souss Massa (15% en

<sup>52</sup> Autres produits : Lots d'activité industriels, commerces et lots socio-administratifs et d'équipements.

moyenne entre 2015 et 2017), SAO Casablanca Settât (14% en moyenne entre 2015 et 2017) et Holding Al Omrane (13% en moyenne entre 2015 et 2017)

## b. Achèvements des unités de MANU

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des achèvements des unités de MANU :



Source : HAO

Entre 2015 et 2017, les achèvements d'unités de MANU concernent principalement des opérations de restructuration de quartiers d'habitation non réglementaire réalisées par les SAO dans les régions dans lesquelles elles opèrent. Les unités de MANU sont livrées aussitôt achevées et ne transitent pas par le stock des filiales par lesquelles elle sont réalisées compte tenu du fait que ceux sont des opérations de MOD faites pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

La répartition des achèvements des opérations de MANU par filiale se présente comme suit :

	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
SAO Souss Massa	6 606	12 547	89,9%	13 195	5,2%	10%	16%	11%
SAL Tanger Tétouan Hoceima	1 040	6 700	Ns	8 958	33,7%	2%	9%	7%
SAO Al Janoub	2 000	3 200	60,0%	3 118	-2,6%	3%	4%	3%
SAO Beni Mellal Khénifra	5 050	4 000	-20,8%	6 425	60,6%	7%	5%	5%
SAO Casa Settât	2 038	2 920	43,3%	10 677	265,7%	3%	4%	9%
SAO Fès	11 221	14 865	32,5%	23 446	57,7%	17%	19%	19%
SAO Marrakech Safi	13 498	12 301	-8,9%	16 172	31,5%	20%	16%	13%
SAO Meknès	11 372	10 370	-8,8%	14 580	40,6%	17%	14%	12%
SAO Oriental	9 921	1 114	-88,8%	23 629	Ns	15%	1%	19%
SAO Rabat Salé Kénitra	4 283	7 247	69,2%	4 463	-38,4%	6%	9%	4%
SAO Tamesna	700	1 300	85,7%		-100,0%	1%	2%	0%
<b>Total</b>	<b>67 729</b>	<b>76 564</b>	<b>13,0%</b>	<b>124 663</b>	<b>62,8%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, près de 73% en moyenne des opérations de MANU sont réalisées par :

- SAO Souss Massa avec 12% en moyenne des achèvements d'opérations de MANU ;
- SAO Fès avec 18% en moyenne des achèvements d'opérations de MANU ;
- SAO Marrakech Safi avec 16% en moyenne des achèvements d'opérations de MANU ;
- SAO Meknès avec 14% en moyenne des achèvements d'opérations de MANU ;

- SAO Oriental avec 12% en moyenne des achèvements d'opérations de MANU ;

### 4.3 Les livraisons

#### a. Livraisons des unités commercialisées

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des livraisons des unités commercialisées par la Société :

En unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Constructions d'équipements publics	91	124	36,3%	105	-15,3%
Constructions logements	5 928	4 902	-17,3%	4 682	-4,5%
Constructions à usage commercial	629	670	6,5%	538	-19,7%
Ilots	19	55	189,5%	22	-60,0%
Lotissements d'activité commerciale	331	305	-7,9%	339	11,1%
Lotissement d'équipement public	70	113	61,4%	36	-68,1%
Lotissements d'habitation	14 391	18 506	28,6%	18 401	-0,6%
<b>Total</b>	<b>21 459</b>	<b>24 675</b>	<b>15,1%</b>	<b>24 123</b>	<b>-2,2%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2016 le nombre total d'unités livrées a augmenté de 15,1% (+3.216 unités). Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 28,6% (+4.115 unités) du nombre d'unités livrées sur le segment « lots d'habitation ».

Entre 2016 et 2017 le nombre total d'unités livrées a baissé de 2,2% (-552 unités). Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 0,6% (-105 unités) du nombre d'unités livrées sur le segment « lots d'habitations », la baisse de 19,7% (-132 unités) du nombre d'unités livrées sur le segment « construction à usage commercial » et la baisse de 4,5% (-220 unités) du nombre d'unités livrées sur le segment « constructions logements ».

#### b. Livraisons des unités de MANU

Les unités de MANU réalisée en maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Etat et des collectivités locales sont livrées aussitôt achevées et ne transitent pas par le stock de la Société.

## V.5. Réserves foncières du GAO

En qualité d'opérateur public portant la mission sociale dans le secteur de l'habitat et de l'aménagement urbain, le GAO mobilise le foncier nécessaire et adapté en étroite concertation avec les départements et autorités locales concernées. La priorité est donnée au foncier domanial et collectif. Compte tenu des besoins exprimés au niveau territorial, l'Etat a mobilisé un foncier public destiné à la réalisation des programmes publics qui a fait l'objet de 3 conventions signées au niveau national entre 2003 et 2009.

Pour répondre aux besoins croissants et accompagner les régions dans la mise en œuvre de leurs plans de développement, la mobilisation d'autres sources foncières s'est imposée, à cet effet une convention a été ratifiée en mai 2017 avec le Ministère de l'Intérieur (DAR). Cette convention a pour objet de définir les modalités de coopération entre les parties en vue de procéder à l'acquisition du foncier collectif<sup>53</sup> pour la réalisation des opérations d'habitat et d'aménagement urbain inscrits dans le cadre des politiques gouvernementales et territoriales en matière de logement, d'équipements et d'infrastructures socio-économiques.

Cette convention sera suivie par des conventions spécifiques par province pour la concrétisation des projets qui y seraient projetés en fonction de la nature des opérations à réaliser.

Le Groupe continue de développer sa stratégie foncière en diversifiant les sources d'approvisionnement. Ainsi plusieurs actions ont été menées, à savoir, le lancement avec le MATNUHPV de la procédure de mobilisation de la quatrième tranche du foncier public étatique pour une superficie de 3.600 Ha, ainsi que l'élaboration d'une nouvelle stratégie de mobilisation du foncier collectif avec la DAR en vue de permettre à Al Omrane :

- ✓ D'accompagner le développement territorial, suite au processus de régionalisation avancée ;
- ✓ D'accompagner les investisseurs privés par la mise à leur disposition du foncier équipé ou semi équipé ;
- ✓ D'identifier un foncier stratégique pour accompagner le développement intégré des préfectures et provinces du royaume.

---

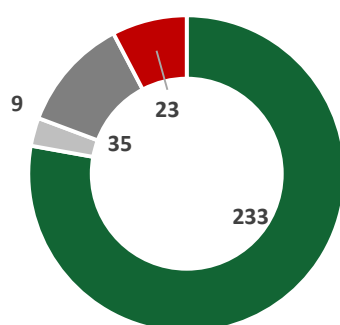
<sup>53</sup> Constituées essentiellement de terres rurales (de culture et de parcours) appartenant en pleine propriété et à titre collectif à des groupements de tribus, de fractions ou de douars placés sous la tutelle du Ministère de l'intérieur (Direction des Affaires Rurales). Le patrimoine collectif est inaliénable, insaisissable et imprescriptible, sauf au profit de l'Etat, des établissements publics et des communes. Référence : Dahir du 27 avril 1919.



## 5.1 Répartition de la réserve foncière

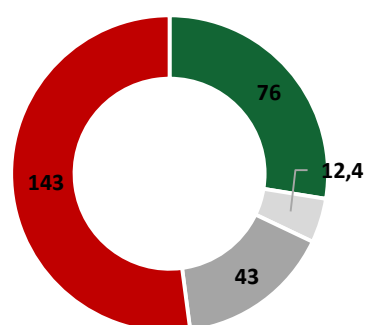
Au 30/06/2018, la réserve foncière de la Société se présente comme suit :

**Décomposition de la superficie de la réserve foncière (en Ha)**



■ Domanial ■ Collectif ■ Privé ■ Autres

**Décomposition du coût de la réserve foncière (en MMAD)**



■ Domanial ■ Collectif ■ Privé ■ Autres

Source : HAO

La réserve foncière se compose du foncier non encore développé par la Société.

Au 30 juin 2018, la réserve foncière du GAO s'est établie à 300 Ha pour une valeur comptable de 275 MMAD dont :

- 233 Ha de foncier domanial représentant 78% du total de la superficie de la réserve foncière et 52% de son coût ;
- 9 Ha de foncier collectif représentant 3% du total de la superficie de la réserve foncière et 5% de son coût ;
- 35 Ha de foncier privé représentant 12% du total de la superficie de la réserve foncière et 16% de son coût ;
- 23 Ha d'autres fonciers représentant 8% du total de la superficie de la réserve foncière et 28% de son coût.

La répartition de la réserve foncière par filiale se présente comme suit :

	Superficie (Ha)	Superficie en %	Coût (MMAD)	Coût %
SAO Marrakech-Safi	17	6%	49,1	18%
SAO Rabat Salé Kenitra	33	11%	166,4	61%
SAO Casablanca Settat	25	9%	31,9	12%
SAO Fès	2	1%	0,6	0%
SAO Meknès	190	63%	10,0	4%
SAO Oriental	26	9%	16,1	6%
SAO Al Janoub	7	2%	0,4	0%
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100%</b>	<b>275</b>	<b>100%</b>

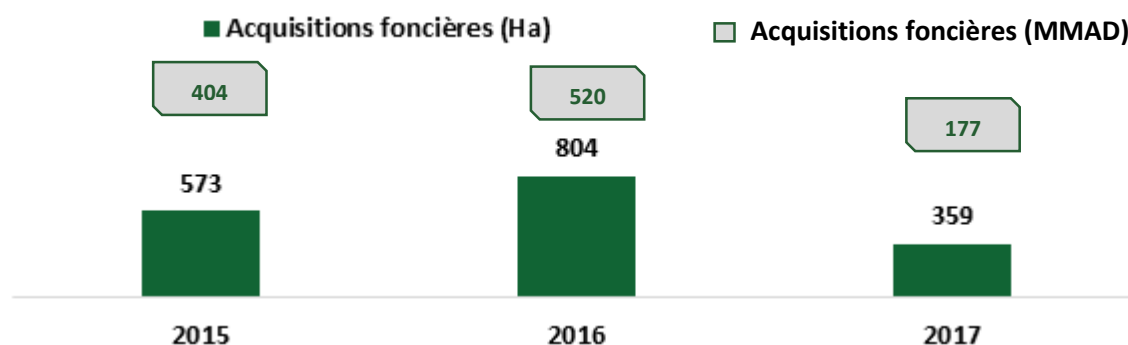
Source : HAO

En termes de superficie, près de 74% de la superficie de la réserve foncière du GAO est détenue par la SAO Meknès (63%) et la SAO Rabat Salé Kenitra (11%).

En terme cout, près de 79% du coût de la réserve foncière est détenue par la SAO Rabat Salé Kenitra (61%) et la SAO Marrakech Safi (18).

## 5.2 Acquisition foncières

### Acquisition foncière du Groupe Al Omrane entre 2015 et 2017



Source : HAO

Afin de concrétiser ses programmes de développement et d'urbanisation, entre 2015 et 2017 le Groupe Al Omrane a procédé à l'acquisition de 1 736 Ha d'une valeur totale de 1.101 MMAD.

### Acquisitions foncières du groupe Al Omrane en 2017 par source

Source	Ha	Coût (en MMAD)
Domanial <sup>54</sup>	298	77
Collectif <sup>55</sup>	39	12
Privé	8	43
Communal ou Conseil Provincial	14	45
<b>Total</b>	<b>359<sup>56</sup></b>	<b>177</b>

Source : HAO

Il est à signaler que le règlement relatif à l'acquisition des terrains précités a atteint 71%.

<sup>54</sup> Terrains qui ne peuvent être possédés privativement parce qu'ils sont à l'usage de tous. Le domaine public est inaliénable et imprescriptible, toutefois il peut être déclassé par arrêté du Premier Ministre et intégrer le domaine privé de l'Etat.

<sup>55</sup> Constituées essentiellement de terres rurales (de culture et de parcours) appartenant en pleine propriété et à titre collectif à des groupements de tribus, de fractions ou de douars placés sous la tutelle du Ministère de l'intérieur (Direction des Affaires Rurales). Le patrimoine collectif est inaliénable, insaisissable et imprescriptible, sauf au profit de l'Etat, des établissements publics et des communes.

<sup>56</sup> Une partie de ces acquisitions sont en cours de développement

Enfin, le Groupe Al Omrane, à fin Juin 2018 a pu concrétiser pour l'exercice 2018 l'acquisition foncière d'environ **107 ha** pour une valeur de **71 MDH**, le détail de ces acquisitions est illustré dans le tableau suivant :

Nature Juridique	Superficie Acquisée En (ha)	Valeur Payée (en millions dh)
Domanial	76	40
Collectif	10	1
Communal/Conseil Provincial	17	14
Privé	3	16
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>71</b>

Source : HAO

## V.6. Réalisations commerciales du Groupe Al Omrane (hors partenariat et hors MANU)

	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
Création des titres fonciers	40 468	37 225	29 688	-8%	-20%
Etablissement des contrats de vente	17 481	18 775	17 427	7%	-7%
Livraisons des unités commercialisées	21 459	24 675	24 123	15%	-4%

Source : HAO

Entre 2015 et 2017 le HAO a procédé à la création de 107.381 titres fonciers, à l'établissement de 53.683 contrats de vente et la livraison de 70.257 unités commercialisées.

Il est à préciser que :

- Le titre foncier est créé au moment où toutes les démarches avec la conservation foncière sont clôturées, et où le conservateur procède à l'immatriculation du bien immobilier objet de la transaction
- Le contrat de vente est établi une fois signé conjointement par devant notaire, qui s'occupe par la suite de l'enregistrement du bien immobilier ou foncier objet de la transaction
- Les unités livrées sont constatées : au moment du paiement intégral suivi de la remise des clés ou de la prise de possession du lot vendu

Détail de l'évolution des conclusions des contrats de vente par segment

	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Constructions d'équipements publics	103	4	-96,1%	2	-50,0%
Constructions logements	4 482	4 866	8,6%	4 667	-4,1%
Constructions à usage commercial	432	448	3,7%	517	15,4%
Ilot	14	16	14,3%	11	-31,3%
Lots d'activité commerciale	255	251	-1,6%	188	-25,1%
Lots d'équipement public	21	27	28,6%	17	-37,0%
Lots d'habitation <sup>57</sup>	12 174	13 163	8,1%	12 025	-8,6%
<b>Total</b>	<b>17 481</b>	<b>18 775</b>	<b>7,4%</b>	<b>17 427</b>	<b>-7,2%</b>

Source : HAO

<sup>57</sup> Le lot « Habitation » comprend les lots destinés au recasement et à la prévention

Entre 2015 et 2016, le nombre total de contrat de ventes conclus a augmenté de 7,4%. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 8,6% du nombre de contrats de ventes conclus sur le segment « constructions logements » ainsi que par la hausse de 8,1% du nombre de contrats de ventes conclus sur le segment « Lotissement d'habitation »

Entre 2016 et 2017, le nombre total de contrats de ventes conclus a baissé de 7,2%. Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 4,1% du nombre de contrat de ventes conclus sur le segment « constructions logements » et la baisse de 8,6% du nombre de contrats conclus sur le segment « lots d'habitation ».

Evolution et répartition du chiffre d'affaires:

Le détail de la contribution de chaque segment d'activité au chiffre d'affaires consolidé de la Société entre 2015 et 2017 se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions d'équipements publics	1 272	-	-100,0%	-	-	0,0%	0,0%	0,0%
Constructions logements	1 517 692	1 319 274	-13,1%	1 350 116	2,3%	32,7%	24,8%	26,7%
Constructions à usage commercial	144 950	149 726	3,3%	152 880	2,1%	3,1%	2,8%	3,0%
Ilots	99 881	343 764	244,2%	184 387	-46,4%	2,2%	6,5%	3,7%
Lots d'activité commerciale	181 801	155 353	-14,5%	165 861	6,8%	3,9%	2,9%	3,3%
Lots d'équipement public	12 508	66 139	428,8%	27 014	-59,2%	0,3%	1,2%	0,5%
Lots d'habitation	2 520 266	3 167 743	25,7%	3 038 455	-4,1%	54,4%	59,5%	60,2%
MOD	156 860	124 826	-20,4%	129 574	3,8%	3,4%	2,3%	2,6%
<b>Total</b>	<b>4 635 231</b>	<b>5 326 826</b>	<b>14,9%</b>	<b>5 048 287</b>	<b>-5,2%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, la « construction de logements » et les « lots d'habitation » représentent en moyenne 86% du chiffre d'affaires consolidé de la société avec des parts moyenne respectives de 28% et 58%.

Le GAO est opérationnel sur douze zones géographiques respectant le découpage administratif du royaume, sachant que la SAO Al Janoub couvre les 3 régions des provinces du Sud. Le tableau ci-dessous synthétise la répartition géographique du chiffre d'affaire de la société au cours des 3 dernières années.

En KMAD	2015	En % du CA total	2016	En % du CA total	Var 16/15	2017	En % du CA total	Var 17/16
Rabat - Salé - Kenitra	1361524	29%	869 686	16%	-36%	792 816	16%	-8,80%
Tanger - Tétouan - Al Hoceïma	121 152	3%	150 811	3%	24%	206 225	4%	36,70%
Beni - Mellal - Khenifra	37 933	1%	83 585	2%	120%	82 412	2%	-1,40%
Fès - Meknès	265 281	6%	604 901	11%	128%	513 627	10%	-15,10%
Casablanca - Settat	501 241	11%	924 847	17%	85%	870 691	17%	-5,90%
Marrakech - Safi	962 870	21%	1 145 870	22%	19%	1 214 014	24%	5,90%
Oriental	358 367	8%	481 607	9%	34%	348 475	7%	-27,60%
Darâa - Tafilalet Souss - Massa	991 186	21%	1 026 528	19%	4%	940 424	19%	-0,084
Guelmim - Oued Noun								
Laâyoune - Sakia El Hamra	35 677	1%	38 992	1%	9%	79 604	2%	104,15%
Dakhla - Oued Eddahab								
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>4 635 231</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 326 827</b>	<b>100,0%</b>	<b>14,9%</b>	<b>5 048 287</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,30%</b>

Source : HAO

A fin 2017, les régions les plus contributives au chiffre d'affaires consolidé de Holding Al Omrane sont Marrakech – Safi (24%), Darâa - Tafilalet - Souss – Massa (19%), Casablanca – Settat (17%) et Rabat – Salé – Kénitra (16%). Les projets développés dans ces régions ont généré près de 76% du volume d'affaires consolidé au titre de l'exercice 2017.

La contribution au chiffre d'affaires consolidé des 5 premiers clients de la Société entre 2015 et 2017 se présente comme suit :

	2015	2016	2017
Client 1	0,4%	1,0%	1,6%
Client 2	0,4%	0,9%	1,2%
Client 3	0,3%	0,8%	0,9%
Client 4	0,3%	0,6%	0,7%
Client 5	0,2%	0,6%	0,7%
<b>Total</b>	<b>1,7%</b>	<b>3,9%</b>	<b>5,0%</b>

Source : HAO

La concentration du chiffre d'affaires de la Société est très faible. Les 5 premiers clients de la Société ont représenté :

- 1,7% du CA consolidé en 2015 ;
- 3,9% du CA consolidé en 2016 ;
- 5,0% du CA consolidé en 2017 ;

## **V.7. Politique de financement et de couverture du risque de change des dettes libellées en devises :**

Dans le cadre du plan de réformes internes du Groupe, la gestion de la trésorerie en commun ressortait parmi les priorités, dans la mesure où elle permet :

- ✓ L'optimisation des ressources par la réduction des déperditions financières. Ainsi, les sociétés demanderesse de fonds, bénéficient de taux de crédit avantageux par rapport au marché alors que les sociétés excédentaires bénéficient de taux de placement meilleurs ;
- ✓ La concentration de l'information sur la liquidité et les risques du Groupe en un seul point, pour donner une vision synthétique, accessible facilement et rapidement dans l'objectif de prendre les décisions qui s'imposent au moment opportun.

Ainsi, en 2014 le Groupe a conclu 2 conventions de « Cash Pooling » avec deux banques différentes.

### **Présentation du Programme de prêt de l'AFD**

Depuis 1999, l'AFD a pris part au programme de la politique publique de développement urbain et de résorption de l'habitat insalubre au travers du financement du HAO et ce, dans le cadre de quatre concours portant sur un montant global de près de 163 Millions d'euros, équivalent à 1.818 MMAD. Ces financements ont contribué à l'amélioration des conditions de vie des populations à faible revenu à travers, pour les deux premiers financements, la réalisation de 32 opérations intégrées à forte connotation sociale, d'une superficie de plus de 814 ha et d'une consistance de 29.841 lots dont 14.791 de lots de résorption et de prévention. Le 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et le 5<sup>ème</sup> financement ont appuyé les programmes 2008-2012 et 2013-2016 du groupe Al Omrane et ont permis la réalisation de 1.074.538 unités d'habitat dont 710.269 unités de restructuration.

Principaux termes des conventions	1ère ligne	2ème ligne	3ème ligne	4ème ligne	5ème ligne
<b>Date</b>	23/08/1999	27/12/2005	21/06/2010	04/12/2013	10/12/2015
<b>Montant en Euro</b>	12 861 484	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
<b>Objectifs</b>	Contribution aux développements des activités et renforcement du rythme de résorption des bidonvilles		Contribution à la réalisation des programmes 2008-2012 et 2013-2016 du GAO, accompagnement et poursuite du chantier de réforme du GAO pour promouvoir la qualité et le développement durable.		
<b>Garantie de l'Etat</b>	Oui	Oui	Sans	Sans	Sans
<b>Taux d'intérêt</b>	3,00%	Variable selon tranche débloquée de 2,76% à 3,72%	Variable selon tranche débloquée de 1,6% à 2,54%	Taux moyen de 2,26%	Taux moyen de 1,41%
<b>Subvention</b>			150.000 € financement par le FERC <sup>58</sup> d'une AMO environnementale et sociale pour une opération HQE et une AEU	500.000 € financement à 40% PGES et 60% assistance pour amélioration des outils de pilotage du GAO	

Source : HAO

La politique de couverture de la Société contre le risque de change pour ses financements en devises est faite par le biais de couverture à terme sur les échéances à court terme (entre 6 et 9 mois) en passant par des négociations avec les salles des marchés des principales banques partenaires. Au 30 juin 2018 la Société ne dispose d'aucun contrat de couverture de risque de change.

## V.8. Politique commerciale et marketing

Afin d'assurer une bonne gouvernance, le Groupe a engagé un plan de réformes internes pour la modernisation des Sociétés Filiales et l'adoption de nouveaux modes de gestion ainsi que pour l'amélioration des services offerts aux clients notamment par la mise sur le marché de nouveaux produits et la diversification de sa clientèle. Ainsi, un certain nombre d'outils et de dispositifs ont été mis en place, dont notamment :

- ✓ La charte commerciale qui constitue un outil de management et d'accompagnement afin de renforcer la transparence, la culture de performance, les valeurs d'éthique et qui délimite les responsabilités des intervenants dans l'acte commercial et les protègent contre toute interprétation malveillante.
- ✓ Le système de gestion commerciale qui prend en charge les prospects, les clients, les produits à commercialiser, les dossiers d'attribution, les autorisations de versement et des recettes, les transferts, les désistements et remboursements, les compromis et contrats de vente.
- ✓ Le manuel des procédures commerciales qui constitue la pièce maîtresse du dispositif de commercialisation des produits immobiliers.

<sup>58</sup>Fonds d'Expertise pour appuyer le Renforcement des Capacités

- ✓ Le manuel d'audit commercial qui est un outil de vérification du respect des procédures de commercialisation.

#### **Refonte des documents contractuels**

La refonte des documents contractuels types, ayant eu lieu en 2012, a porté essentiellement sur la révision des contrats commerciaux types dans le but de sécuriser les transactions immobilières, anticiper les risques juridiques de conflits et réduire la charge du contentieux.

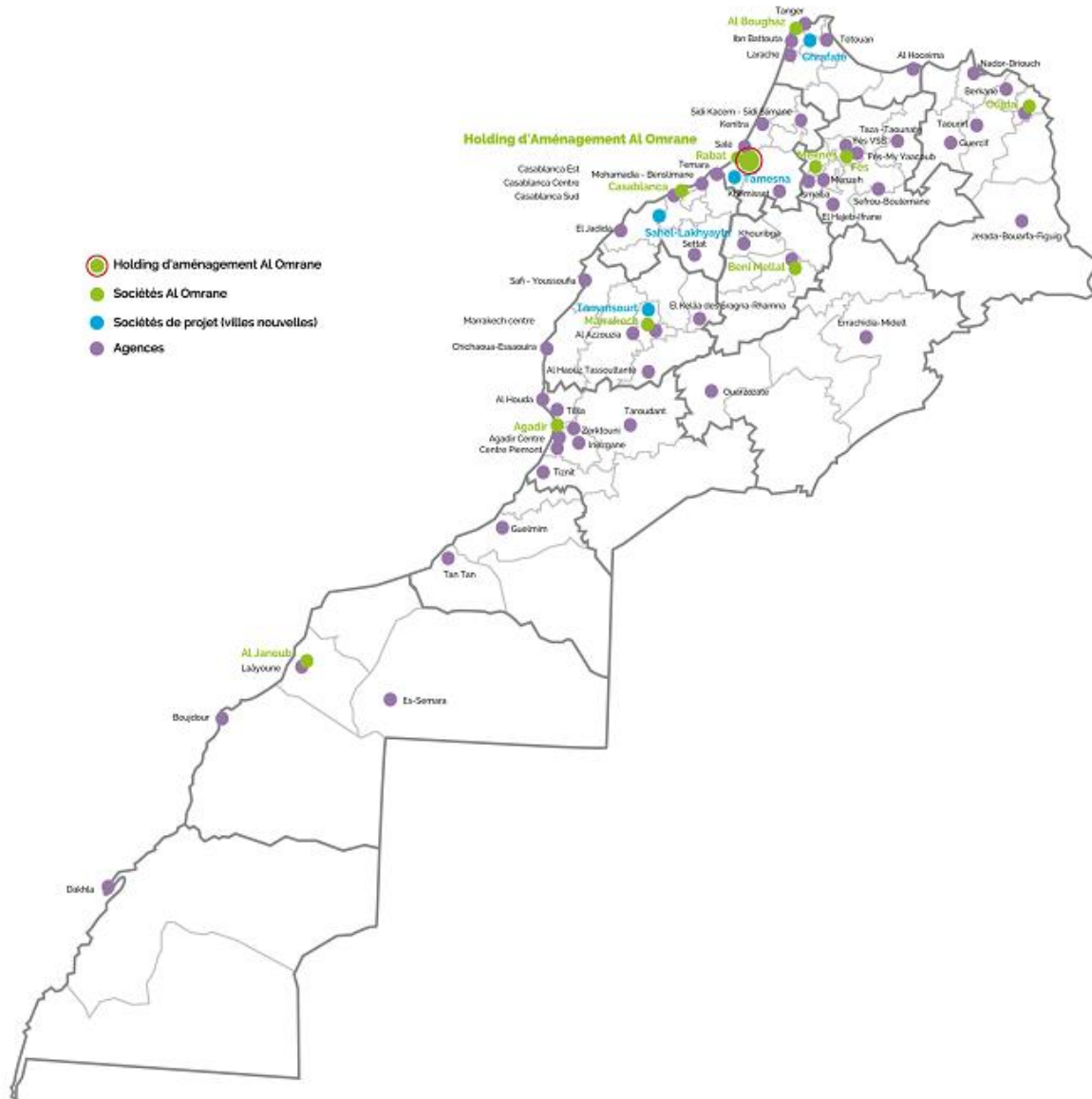
#### **Première édition d'« Al Omrane Expo »**

A l'occasion de la célébration de son 10ème anniversaire, le Groupe a lancé la 1<sup>ère</sup> édition de son salon de l'immobilier « Al Omrane Expo 2017 », au mois de septembre à Casablanca. Organisé sous l'égide du Ministère de tutelle, ce salon a constitué une véritable vitrine de l'expertise et du savoir-faire du Groupe cumulés sur 4 décennies, mais également une plate-forme pour présenter les différents programmes publics dont il est en charge, ainsi que la panoplie des produits qu'il propose au grand public. Ce salon était également une occasion pour échanger sur des thématiques cruciales pour le secteur. Cet événement fera partie désormais du calendrier de la Société et sera renouvelé chaque année.



➤ Liste des agences

La carte ci-dessous présente la liste des agences du HAO



Source : HAO

## V.9. Politique de recouvrement

La politique de recouvrement de la Société se base sur les échéanciers inscrits dans les compromis de vente conclus avec les clients et repose (i) en interne sur des cellules dédiées au recouvrement dans chacune des filiales et (ii) en externe par des actions ponctuelles de recouvrement par le biais de cabinets spécialisés.

## V.10. Politique achat et sous-traitance

Basée sur un règlement des marchés qui régit les conditions et formes de passation des marchés du GAO. Ce dernier tient compte de la préservation des principes et valeurs de bonne gouvernance, de transparence, des règles de la déontologie administrative et de la moralisation dans un but de renforcement de l'efficacité et l'efficience de la commande publique. Ces principes permettant ainsi d'assurer la rationalisation des dépenses par une définition préalable des besoins à satisfaire, un respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et un choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Ledit règlement trouve ses fondements dans le décret des marchés publics avec une adaptation au contexte et particularités du Groupe Al Omrane.

Tous les projets du Groupe sont réalisés par des maitres d'œuvre et entreprises sous-traitantes<sup>59</sup> dans les conditions régissant le règlement du marché cité précédemment.

La contribution aux achats consommés et aux autres charges externes des 5 premiers fournisseurs de la Société entre 2015 et 2017 se présente comme suit :

	2015	2016	2017
Fournisseur 1	2,3%	3,6%	4,9%
Fournisseur 2	2,2%	1,9%	3,2%
Fournisseur 3	2,0%	1,8%	3,0%
Fournisseur 4	1,7%	1,8%	2,8%
Fournisseur 5	1,7%	1,3%	2,5%
<b>Total</b>	<b>9,9%</b>	<b>10,5%</b>	<b>16,4%</b>

Source : HAO

La part des 5 premiers fournisseurs dans les achats consommés et les aux autres charges externes est de 9,9% en 2015, 10,5% en 2016 et 16,4% en 2017.

## V.11. Politique de gestion de stock

La politique de gestion du stock se présente comme suit :

- Maitrise des nouveaux projets à travers la mise en place d'une nouvelle politique et d'outils permettant de s'assurer du respect des pré-requis avant tout lancement en vue d'une production saine et utile.
- Maitrise totale des stocks à travers des analyses par segment et par projet et des actions en continu adaptées aux projets et leurs spécificités locales ;

<sup>59</sup> La Société dispose de 4.742 sous-traitants et fournisseurs à fin 2017

- Refonte et modernisation des procédures de commercialisation (actualisation de la charte commerciale, mise en œuvre d'outils d'aide à la commercialisation, ...);
- Nouvelle dynamique de promotion des ventes installée au niveau du groupe basée sur une stratégie pluriannuelle et déclinée à tous les niveaux : HAO, SAO agences territoriales (Plus de visibilité, harmonisation et modernisation);

Veille marché et repositionnement continu des unités en stock (Prix, Développement de l'attractivité du produit, Accompagnement des actions locales pour l'animation des projets, ...);

## V.12. Politique de facturation

La facturation est régie par une charte commerciale qui définit les modalités de vente par produit et par cible, appuyée par un système d'information SAP. Le chiffre d'affaires est constaté en fonction de la livraison matérialisée par un PV de livraison (remise des clés).

En ce qui concerne les opérations de MOD effectuées pour le compte de l'Etat, la facturation de la commission de MOD représente un pourcentage du montant du cout engagé pour la réalisation des opérations. Cette facturation est réalisée trimestriellement au prorata des couts engagés.

Il est à préciser que le Société ne fait pas de VEFA (vente en état futur d'achèvement).

## V.13. Politique Audit & qualité

La professionnalisation de la Direction de l'Audit Interne (DAI) qui a été centralisé au niveau du HAO exige la mise en place d'une charte d'audit interne définissant les rôles et responsabilités de l'ensemble des intervenants dans le processus d'audit : auditeurs internes, audités, organes de contrôle interne, organes délibérants et exécutifs.

En 2012, la DAI a élaboré sa 1ère charte d'audit interne dont la diffusion a été assurée à l'échelle du Groupe. Par ailleurs, la DAI a adopté une nouvelle approche basée sur les risques, ce qui lui a permis d'élaborer une cartographie des risques majeurs du Groupe, qui est devenue un outil décisionnel au service du management du Groupe, permettant d'assurer le pilotage des risques majeurs et de renforcer le dispositif du contrôle interne.

### 13.1 Audit

Au titre de l'année 2017, la Direction de l'Audit Interne et conformément aux orientations du Directoire dans le cadre du projet CAP 2020 du Groupe Al Omrane a lancé un ensemble de chantiers structurants en vue de renforcer le professionnalisme de la Direction de l'audit interne et de s'aligner aux normes internationales en matière de la pratique de l'audit interne.

#### ➤ Certification internationale des activités de l'audit interne

La Direction de l'audit interne a mis en place une nouvelle méthodologie de conduite des missions d'audit interne conformément au Référentiel Professionnel de l'Audit Interne « RPAI » et au Cadre de Référence International pour la Pratique Professionnelle de l'Audit Interne « CRIPP » de l'IIA « The Institute of Internal Auditors ». En décembre 2017, IFACI CERTIFICATION a réalisé une mission de

vérification des activités d'audit interne pour l'obtention de la certification de la Direction de l'Audit Interne.

➤ **Déploiement du Système de Contrôle Interne selon le COSO 2013**

Au titre de l'année 2017, la Direction de l'Audit Interne a lancé le projet de déploiement du Dispositif du Contrôle interne conformément au référentiel international du COSO 2013 « Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission », faisant du Groupe Al Omrane la première entreprise Publique à déployer ce référentiel au niveau national.

La Finalité première de ce dispositif est de contribuer au renforcement des bonnes pratiques en matière de Contrôle et de maîtrise des risques et de se conformer aux orientations stratégiques du Groupe pour le renforcement des principes de bonne gouvernance.

➤ **Evaluation de la Gouvernance du Système d'information du Groupe Al Omrane**

Le Groupe Al Omrane a finalisé en 2017 le projet du Déploiement de son système d'information sous SAP, la Direction de l'audit interne et conformément aux orientations du Directoire a externalisé une mission d'évaluation de la Gouvernance du Système d'information conformément au référentiel international du COBIT 5 « Control Objectives for Information and Related Technology ».

➤ **Pilotage de l'externalisation de l'audit des marchés**

Conformément aux recommandations du Comité d'Audit du HAO et des Comités d'Audit des SAO, le Groupe a procédé à l'externalisation de l'audit des marchés dont les montants sont supérieurs à 5 MMAD réceptionnés définitivement en 2016, d'un échantillon de marchés inférieurs à 5 MMAD et d'un échantillon d'appels d'offres lancés en 2017.

Un appel à concurrence a été lancé au niveau des sociétés filiales du Groupe sur la base d'un cahier de charges harmonisé et les objectifs de ces missions ont été arrêtés en concertation avec le management des sociétés filiales du Groupe.

## 13.2 Qualité

Fidèle aux engagements d'amélioration continue de ses performances à tous les niveaux, le Holding Al Omrane s'est inscrit dans une démarche progressive d'implémentation d'un Système de Management de la Qualité, certifié en 2016 ISO 9001 Version 2015. Cette certification est venue attester la conformité des éléments suivant aux l'exigence de la norme :

- ✓ La satisfaction des clients et celles des parties prenantes ;
- ✓ L'inscription des démarches au quotidien dans un cadre respectant les dimensions du développement durable ;
- ✓ L'affectation des ressources adéquates et un développement de connaissances et favoriser l'émergence de talents ;
- ✓ La promotion des initiatives de développement, d'efficacité opérationnelle, d'intégration des risques et d'opportunités d'amélioration à tous les cycles de projets et de gestion ;
- ✓ La mise en place d'une dynamique Qualité et d'une culture d'entreprise garantes de la convergence des efforts continus pour hisser et maintenir le Groupe dans le standard de performance souhaité.

L'année 2017 a été riche en programmes et actions devant permettre d'améliorer le Système de Management de la Qualité du Holding Al Omrane.

Ainsi, il a été procédé à des audits d'efficacité du SMQ et à l'organisation de revues de processus formant cadre général de la cartographie du système.

Ces opérations planifiées pendant l'exercice ont permis de dresser un bilan satisfaisant de comportement et de performance du SMQ.

En outre, et Conformément au calendrier de missions devant être accomplies dans le cadre de la démarche de généralisation de Systèmes de Management de la Qualité pour le compte du reste des sociétés filiales, l'exercice 2017 a été ponctué par les réalisations et le couronnement avec succès de plusieurs activités dont :

- ✓ L'établissement des rapports de diagnostic qualité permettant de déterminer, d'une part, la conformité et l'efficacité des processus et procédures déjà mises en place et, d'autre part, l'identification des points forts et les opportunités d'amélioration
- ✓ L'analyse du contexte de l'organisation et des exigences des parties prenantes ;
- ✓ La définition de la cartographie des processus propres aux SAO ;
- ✓ La description des finalités et objectifs de la cartographie des processus ;
- ✓ L'établissement des politiques qualités des SAO ;
- ✓ Le déroulement des activités de formation et de sensibilisation des sponsors, pilotes et animateurs du Système de Management de la Qualité au niveau des SAO.

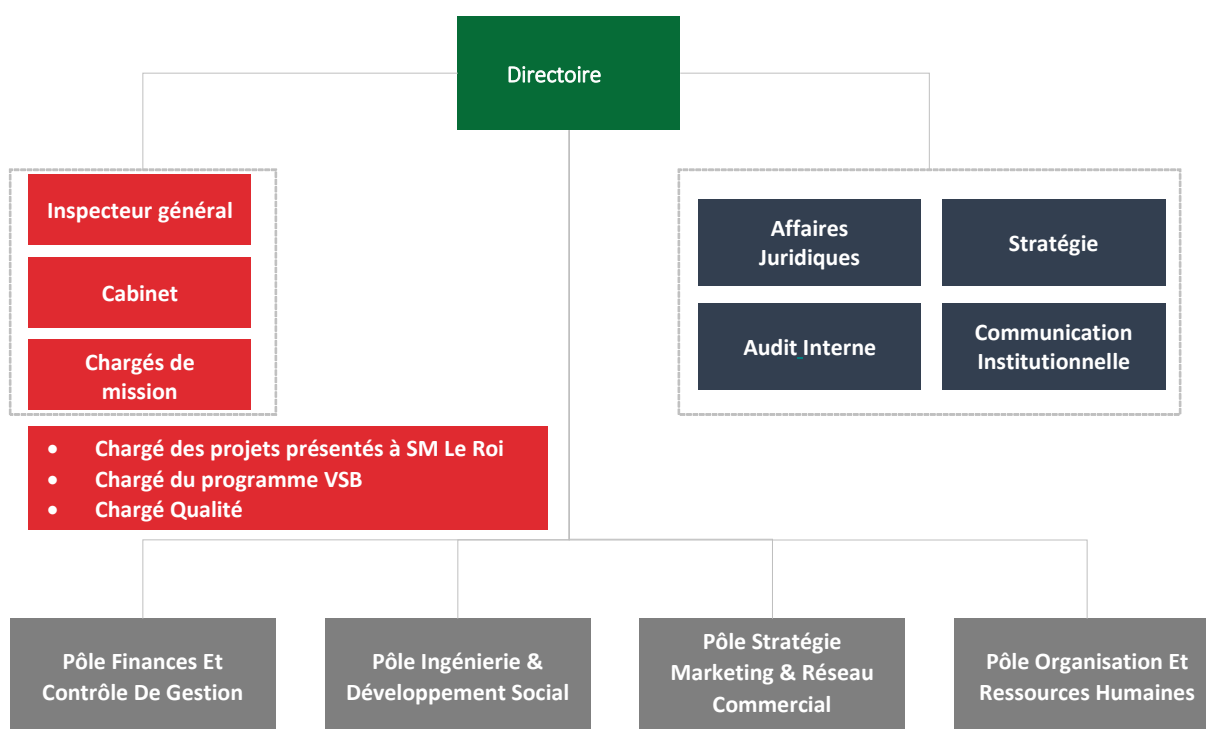
Cette dynamique entreprise et portée également par le staff de Management des sociétés filiales et l'ensemble du personnel réconforte le management du Groupe dans l'avenir du projet visant la certification de 6 sociétés filiales (Fès, Tanger Tétouan Hoceima, Marrakech Safi, Al Janoub, L'Oriental et Beni Mellal Khénifra). Le Processus est enclenché avec prévision de certification avant la fin d'année 2018.

## IV. ORGANISATION DU GROUPE

### IV.1. Organigramme

L'organigramme du Holding Al Omrane se présente comme suit :

Organigramme du Holding Al Omrane (au 30/06/2018)



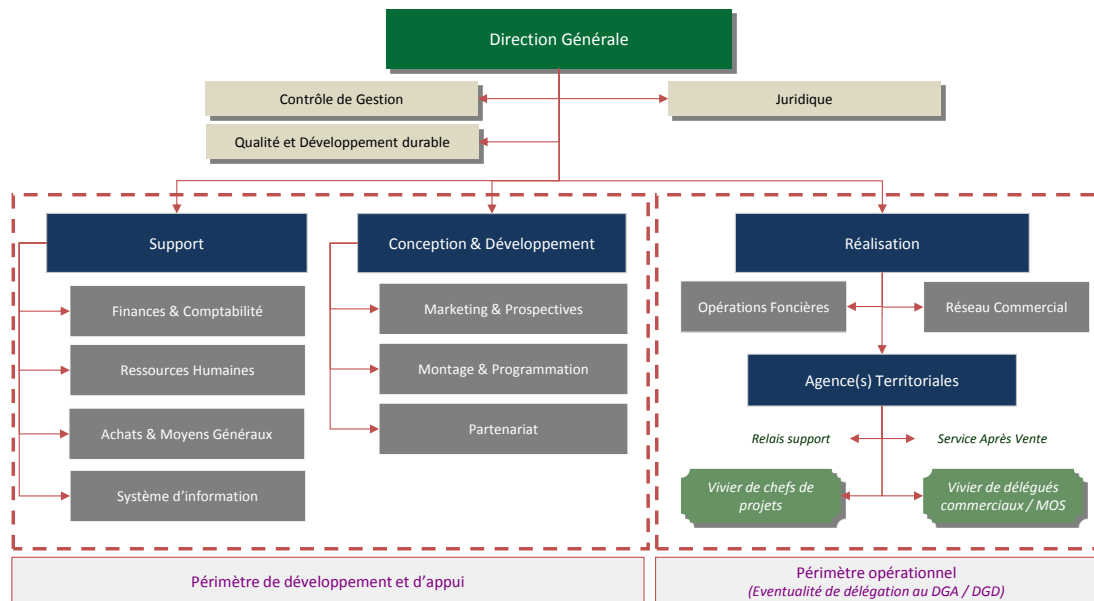
Source : Groupe Al Omrane.

- **Le rôle et les missions du Pôle Finances & Contrôle de Gestion se présentent comme suit :**
  - Veiller à l'optimisation et la mise à disposition de la direction financière des ressources financières nécessaires ;
  - Veiller à la couverture des emplois du siège et des filiales ;
  - Assurer la liquidation des dépenses du holding ;
  - Contribuer à l'optimisation des résultats financiers de l'entreprise en assurant le financement adéquat des besoins de l'entreprise au moindre coût ;
  - Mettre en place une politique de placement des excédents de trésorerie rentable pour l'entreprise ;
  - Suivre les différents engagements de l'entreprise et assurer l'entretien de ses intérêts auprès des différents partenaires banque bailleur de fonds...
  
- **Le rôle et les missions du Pôle Ingénierie & Développement Social se présentent comme suit :**
  - Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du groupe en termes d'ingénierie de développement social ;

- Initier et coordonner la mise en œuvre et le montage d'opération de construction et d'aménagement pour l'entreprise ;
  - Piloter la mise en œuvre de la politique sociale de l'entreprise dans l'aire d'intervention dont elle a la charge.
- **Le rôle et les missions du Pôle Stratégie Marketing & Réseau Commercial se présentent comme suit :**
- Mettre en place les grandes orientations stratégiques du Groupe dans le domaine commercial et marketing ;
  - Élaborer et mettre en œuvre la stratégie commerciale et marketing conformément à la stratégie globale du Groupe ;
  - Décliner la dite stratégie en plan d'action opérationnel par le biais de contrats programmes ;
  - Promouvoir l'image et la notoriété du Groupe ;
  - Assurer le conseil et l'assistance stratégique en termes de marketing et le commercial aux sociétés filiales du Groupe ;
  - Piloter et animer la performance des équipes en fixant des objectifs mesurables « smart » et utiliser les outils de l'évaluation du rendement pour l'atteinte des objectifs ;
  - Instaurer une culture managériale adossée aux valeurs et aux pratiques du groupe.
- **Le rôle et les missions du Pôle Organisation & Ressources Humaines se présentent comme suit :**
- Concevoir et mettre en place une stratégie de ressources humaines soutenant la stratégie de l'entreprise ;
  - Mettre à disposition de l'organisation des ressources humaines adaptées aux profils nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise ;
  - Mettre en place un environnement favorable qui stimule le développement et l'épanouissement du potentiel humain ;
  - Définir une politique du système d'information en cohésion avec la stratégie générale du groupe ;
  - Établir la stratégie RH du groupe ;
  - Établir la stratégie des moyens généraux du groupe ;

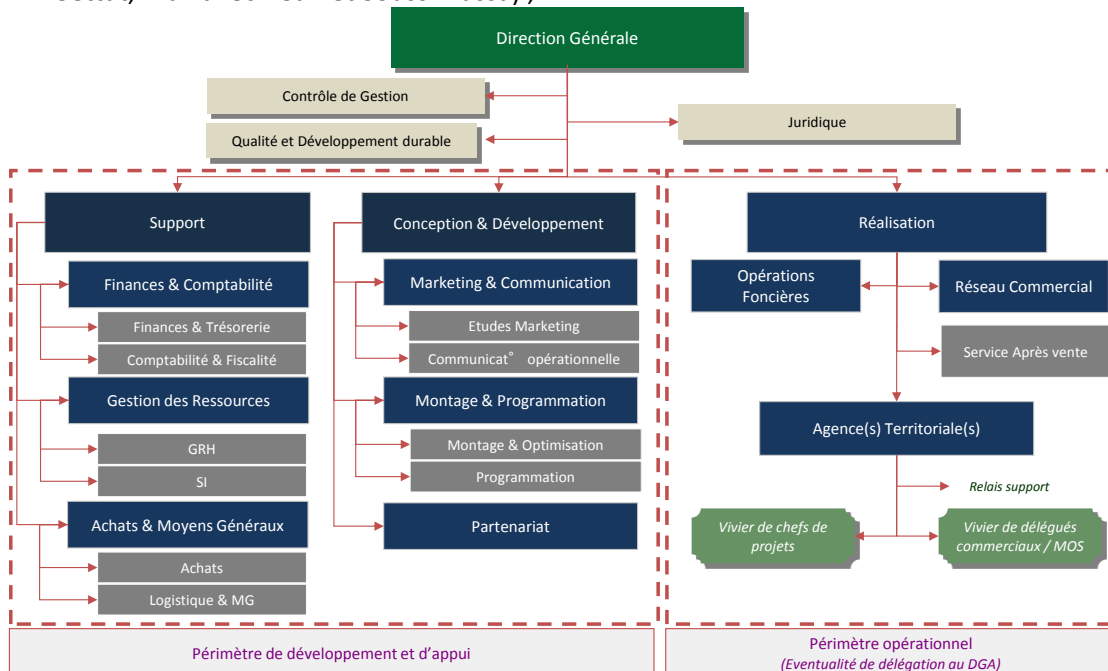
En 2012, le Groupe a lancé le projet d'harmonisation des organigrammes afin de doter les SAO d'organigrammes adaptés à leurs spécificités et à leurs environnements. Trois structures différentes d'organigrammes-types ont été mises en œuvre compte tenu de la structure des SAO, leurs effectifs, leurs niveaux d'activité, le nombre de projets en cours, la couverture territoriale, etc.

- **Organigramme Type 1** dédié aux sociétés de taille moyenne du groupe (Fès, Meknès, Oriental, Béni Mellal-Khenifra, Tanger –Tetouan – Al Hoceima et Al Janoub) ;



Source : HAO.

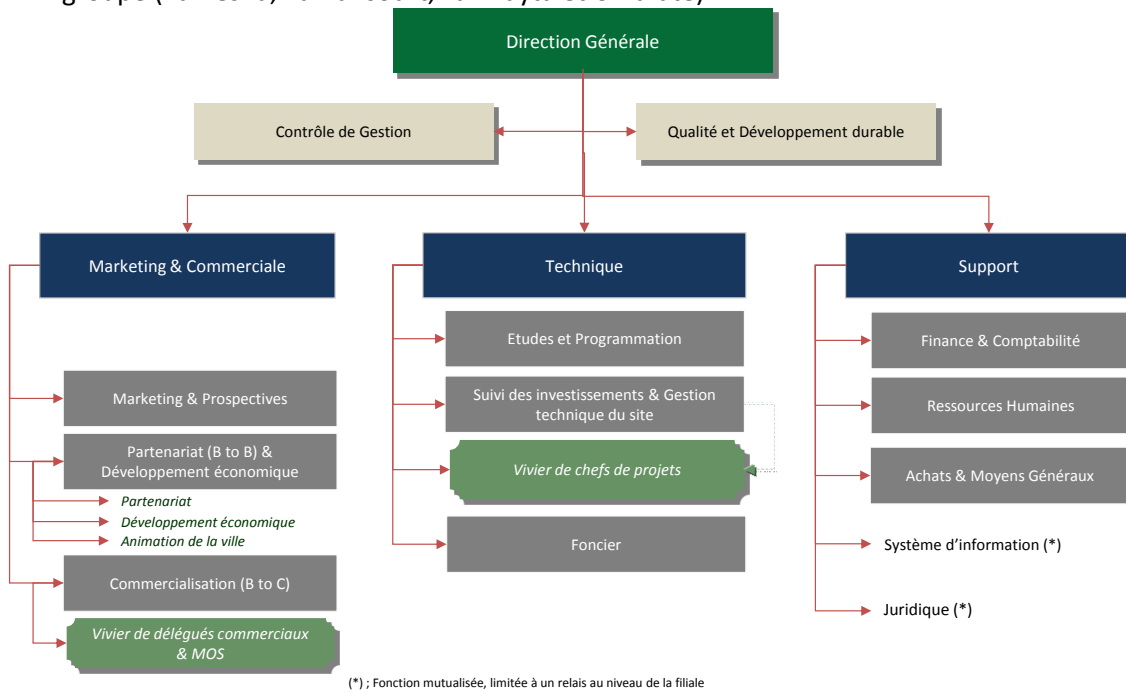
- **Organigramme Type 2** dédié aux grandes sociétés du groupe (Rabat-Salé-Kenitra, Casablanca-Settat, Marrakech-Safi et Souss Massa) ;



Source : HAO



- **Organigramme Villes Nouvelles** dédié aux sociétés portant les projets de vielles nouvelles du groupe (Tamesna, Tamansourt, Lakhiayta et Chrafate).



Source : HAO.

## IV.2. Moyens Humains du GAO

### 2.1 Politique de ressources humaines

#### ➤ Une nouvelle vision « TIQA »

En juin, le Groupe s'est doté d'une vision intégrée « TIQA » (Confiance) permettant de guider ses décisions stratégiques à l'horizon 2016 afin de mieux servir sa mission sociale. Cette vision définit l'essence de l'action de chaque collaborateur, ainsi que sa responsabilité vis-à-vis de ses collègues, les partenaires et les citoyens les plus démunis qui font confiance au Groupe. Cette vision se décline comme suit :

- Transformer ensemble Al Omrane en entreprise modèle, transparente, performante, reconnue pour son savoir-faire et apport en tant que véritable levier de cohésion sociale ;
- Intégrer le Groupe, grâce à l'excellence de ses Ressources Humaines, parmi les leaders des entreprises citoyennes ;
- Quête de la satisfaction des attentes des citoyens, en particulier des plus démunis, en collaboration avec ses partenaires publics et privés, par la construction d'espaces de vie de qualité ;
- Appartenir avec fierté à une équipe dynamique, mobilisée, soudée, innovante, qui œuvre pour le bien-être des populations démunies.

#### ➤ Adoption d'un cycle managérial

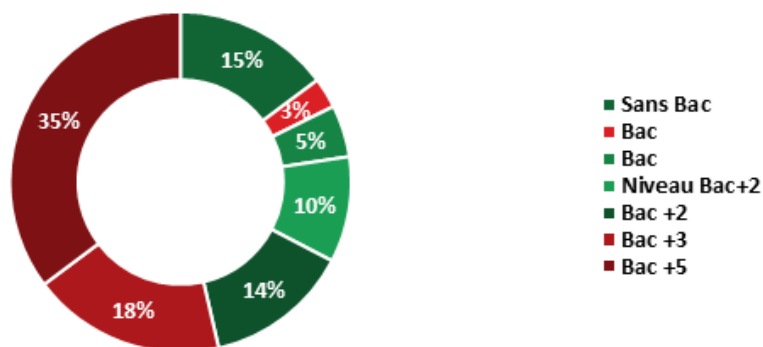
Dans le cadre de son plan de modernisation et de réformes internes 2011-2015 et une fois le dispositif de gouvernance arrêté, le Groupe se devait de se doter de documents uniformes de pilotage et de communication en cohérence avec son cycle managérial composé en 3 volets :

- Le « Plan de gestion » regroupant le plan d'action de chaque entité (Société Filiale et Direction du Holding) et le budget nécessaire pour son exécution ;
- Le « Reporting de pilotage » incluant non seulement les reportings de pilotage mais également les rapports de communication institutionnels et les différentes publications ;
- Le « Plan de gouvernance » regroupant l'ensemble des comités et réunions ainsi que leurs dates respectives.

#### ➤ Formation des effectifs

Dans le cadre de sa stratégie de développement et de valorisation de son potentiel humain, son leadership et la gestion de la relève, le Groupe a lancé, au mois de mai 2017, « L'Académie Al Omrane », chargée de capitaliser sur l'expertise et les compétences spécifiques acquises par ses ressources, et garantir la transmission de leurs savoir-faire aux générations futures. Erigée en un véritable environnement de développement des compétences, cette académie ambitionne de devenir une référence à la fois pour le Groupe et dans une seconde phase pour le secteur ; en étant une structure ouverte sur les environnements professionnels et académiques, aussi bien au niveau national qu'international, afin de bâtir un socle et un noyau de compétences durables pour le Groupe.

En 2017, l'Académie Al Omrane a accueilli 924 participants, pour un volume de 1 808 journées formation participants (JFP).



Source : HAO

### Ingénierie de formation

Une ingénierie des besoins en développement des compétences du Top Management a été effectuée auprès de 45 managers issus aussi bien du Holding que des sociétés filiales. Portant notamment sur les « Soft Skills », cette étude a débouché sur un programme de formation baptisé « CAP SKILLS UP » ayant pour principal objectif d'asseoir une culture managériale partagée.

Dans cette même perspective, une étude d'ingénierie de formation a été lancée, au mois de février 2017, auprès de l'ensemble des entités du Groupe ; afin de se doter d'un plan de formation triennal pour accompagner son projet de développement du capital humain. Réalisé dans le cadre d'une approche par compétences qui se veut participative et collégiale, cette étude a permis notamment de lancer, pour l'année 2017, un cycle de formation managériale au profit des Directeurs des SAO et des Directeurs d'Agences portant sur 9 thématiques prioritaires.

### 3<sup>ème</sup> vague de la « Validation des Acquis d'Expérience »

Dans le cadre du nouveau système de grade et conformément à l'amendement du statut du personnel qui a eu lieu au mois d'avril 2017, le Groupe a lancé la 3<sup>ème</sup> vague de l'opération « Validation des Acquis d'Expérience » (VAE) au mois de juin ; et ce en vue de valoriser les acquis expérimentiels de ses ressources humaines. Cette opération a concerné les collaborateurs ayant un diplôme inférieur au niveau baccalauréat et justifiant des conditions requises.

#### ➤ Politique de recrutement :

Les missions du Groupe font appel à des métiers diversifiés notamment Management intermédiaire et Top Management, Technique, Foncier, Gestion de projets, Commercial, Support, etc.

Le leadership exercé par le Groupe dans son secteur exige qu'il soit en permanence doté de profils à même d'accompagner efficacement sa stratégie de développement.

Aussi, pour réussir ses recrutements, le Groupe Al Omrane a adopté les principes suivants :

- L'équité par l'ouverture à tous ;
- La transparence depuis l'annonce jusqu'à la concrétisation du recrutement ;
- Compétence : technique, comportementale et managériale ;
- Procédures et réglementation en vigueur ;
- Efficacité dans le ciblage.

La démarche de recrutement adoptée par le Groupe pour respecter ces principes se traduit comme suit :

▪ **Phase de recensement des besoins :**

Chaque année, le Holding ainsi que les sociétés filiales regroupent, quantifient et qualifient les besoins en recrutement de leurs entités.

▪ **Affichage des postes à pourvoir :**

Après validation des budgets, la liste globale des recrutements prévisionnels est publiée sur le site du groupe ainsi que sur [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). (Circulaire du chef de gouvernement n° 24/2012 du 22 octobre 2012) en précisant les conditions de transmission des candidatures et d'accès au poste.

▪ **Evaluation et sélection des candidats**

Les dossiers de candidatures reçus sont ensuite triés, au niveau de la société concernée, en fonction des critères précisés dans l'annonce, par une commission de présélection désignée à cet effet. Les candidats présélectionnés sont ensuite convoqués pour un entretien avec une commission désignée à cet effet et complétée, pour certains profils, par un test interne ou auprès de cabinets spécialisés en recrutement. Les candidats sont informés à tout moment sur l'évolution de leur candidature et ce au respect de la réglementation en vigueur.

▪ **Affichage de la liste des candidats retenus**

Affichage des résultats sur le site [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). Dans l'hypothèse d'un désistement, la règle de la liste d'attente est appliquée.

▪ **Intégration :**

Une procédure d'intégration est mise en place. Elle permet à toute nouvelle recrue de bien appréhender, par un encadrement pertinent, la prise en main de son poste en vue de réaliser les performances attendues.

➤ **Système d'appréciation de la performance :**

Dans le cadre de sa politique de bonne gouvernance et de développement de son capital humain, le Groupe Al Omrane a mis en place un dispositif de management de la performance basé sur une contractualisation annuelle des objectifs individuels et collectifs. Aussi, en fin de chaque année, le Groupe Al Omrane lance la campagne d'appréciation de la performance. Cette campagne constitue un moment fort où managers et collaborateurs se rencontrent lors d'un entretien et prennent un moment afin de pouvoir faire un bilan des réalisations, discuter des éléments qui ont permis d'atteindre les objectifs et de ceux qui ont pu en freiner l'atteinte. D'aborder également les aspects relatifs aux compétences techniques et comportementales ainsi que les objectifs à tracer pour l'exercice suivant. C'est aussi l'occasion idéale d'arrêter les améliorations à introduire par rapport aux différents aspects discutés et d'identifier les besoins en formation. L'entretien d'évaluation débouche sur le renseignement de fiches d'évaluation à critère. Ainsi, les notes obtenues conditionnent la prime de rendement des collaborateurs ainsi que leur avancement de carrière. L'opération repose sur le respect des principes de méritocratie, d'équité, de justice sociale et de professionnalisme.

## ➤ Code d'éthique du Groupe Al Omrane

Conscient de l'importance majeure de ses missions stratégiques, et soucieux du respect des lois, réglementations et règles de l'éthique pour mener à bien ses activités, le Groupe s'est doté d'un « Code d'éthique » -s'adressant à l'ensemble des collaborateurs- fondé sur la responsabilité, la citoyenneté, l'intégrité, la performance et le respect des personnes. Ce code a pour vocation de promouvoir des valeurs d'éthique communes afin que les collaborateurs puissent agir à tout moment de manière proactive, transparente, responsable et professionnelle en inscrivant leurs actions dans l'esprit des bonnes pratiques de gestion et de gouvernance ; afin de préserver et de renforcer leurs relations de confiance avec les différentes parties prenantes.

## 2.2 Evolution et répartition des effectifs

Le tableau suivant présente l'évolution des effectifs du Holding Al Omrane et de ses filiales entre 2015 et 2017 :

Evolution des effectifs du Groupe Al Omrane entre 2015 et 2017

Société	2015	2016	2017	Var. 15-16	Var. 16-17
<b>Holding Al Omrane</b>	135	137	134	1%	-2%
<b>AL Omrane Sous-Massa</b>	161	160	149	-1%	-7%
<b>Al Omrane Tanger Tétouan Al Hoceïma</b>	60	64	46	7%	-28%
<b>Al Omrane Al Janoub</b>	45	45	45	0%	0%
<b>Al Omrane Beni Mellal Khénifra</b>	38	38	34	0%	-11%
<b>Al Omrane Casablanca Settat</b>	148	146	116	-1%	-21%
<b>Al Omrane Chrafate</b>	0	0	0	-	-
<b>Al Omrane Fès</b>	105	106	98	1%	-8%
<b>Al Omrane Marrakech Safi</b>	152	152	23	0%	-85%
<b>Al Omrane Meknès</b>	92	93	122	1%	31%
<b>Al Omrane Oriental</b>	81	81	84	0%	4%
<b>Al Omrane Rabat Salé Kénitra</b>	148	144	69	-3%	-52%
<b>Al Omrane Lakhayta</b>	22	23	106	5%	361%
<b>Al Omrane Tamansourt</b>	30	28	26	-7%	-7%
<b>Al Omrane Tamesna</b>	29	29	23	0%	-21%
<b>Total</b>	<b>1 246</b>	<b>1 246</b>	<b>1 075</b>	<b>0%</b>	<b>-14%</b>

Source : HAO

Les effectifs du Groupe Al Omrane sont restés stable entre 2015 et 2016 à 1 246 employés. Par ailleurs, le baisse des effectifs au titre de l'année 2017 et principalement lié à la mise en place d'une opération de départ volontaire.

L'opération de départ volontaire qui s'est déroulée entre le 15 août 2017 et le 31 décembre 2017 a concerné 165 collaborateurs à l'échelle du Groupe avec comme objectif de redimensionner les effectifs, optimiser la masse salariale et améliorer la productivité. A cet effet, une cellule d'information a été mise en place au sein du HAO et des SAO afin, d'une part, répondre aux besoins d'information des collaborateurs, et d'autre part, fournir des simulations relatives aux montants des indemnités dans le strict respect de la confidentialité.

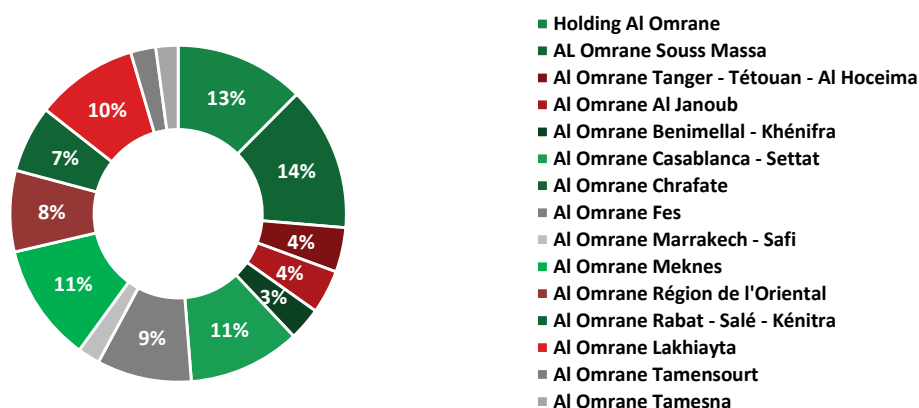
Concernant la filiale Chrafate, l'absence d'effectif s'explique par le fait que la réalisation du projet de ville nouvelle a été confiée à la filiale Tanger Tétouan Hoceima dans le cadre d'une AMO avec le HAO et ce pour des raisons d'optimisation des ressources.

La baisse des effectifs sur la période étudiée observée au niveau de la SAO Marrakech Safi et de la SAO Rabat Salé Kénitra s'explique par l'impact du plan de départ volontaire.

La hausse des effectifs enregistrée par la SAO Lakhayta s'explique par le développement de la ville nouvelle éponyme.

Le graphique suivant présente la répartition des effectifs du Groupe Al Omrane :

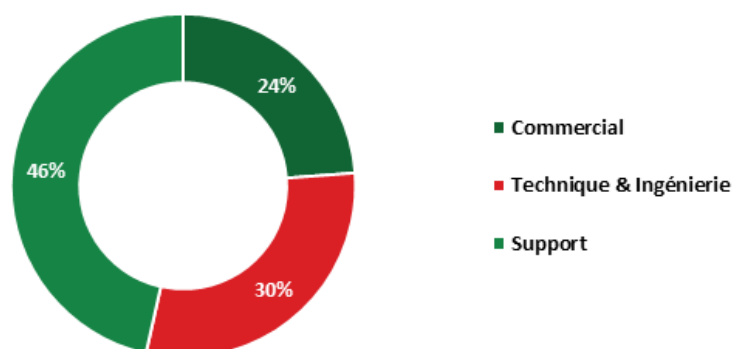
Répartition des effectifs du Groupe Al Omrane au 31/12/2017



Source : HAO

Le graphique suivant présente la structure des effectifs du Groupe Al Omrane :

Structure des effectifs du Groupe Al Omrane au 31/12/2017



Source : HAO

A fin 2017, les effectifs du Groupe Al Omrane se répartissent de la manière suivante :

- 24% des effectifs occupent une fonction commerciale ;
- 30% des effectifs sont agents techniques ou des cadres ingénieurs ;
- 46% des effectifs occupent des fonctions de support.

Par ailleurs, 79% des employés du Groupe Al Omrane sont des cadres, 17 % sont des agents d'exécution et 4% des agents de maîtrise. Ainsi le taux d'encadrement est de 73% en 2015, 76% en 2016 et 79% en 2017.

#### Evolution de la répartition des effectifs par sexe

	Hommes	Femmes
<b>Au 31/12/2015</b>	827	419
<b>Au 31/12/2016</b>	823	423
<b>Au 31/12/2017</b>	722	353

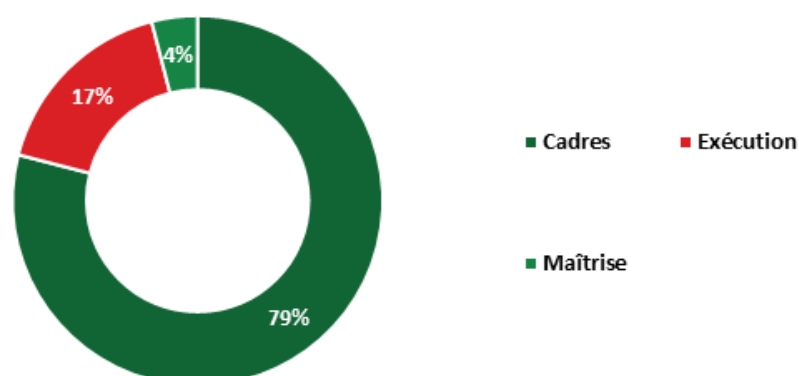
Source : HAO

#### Nombre de départs et de recrutements par années

	2015	2016	2017
<b>Effectif début d'année</b>	1 240	1 246	1 246
<b>Départs (dont AFAQ)</b>	2	2	168
<b>Retraite</b>	17	22	39
<b>Recrutements</b>	25	24	36
<b>Effectif fin d'année</b>	1 246	1 246	1 075
<b>Taux de rotation (Turnover)<sup>60</sup></b>	1,8%	1,9%	11,3%

Source : HAO

#### Grades des effectifs du Groupe Al Omrane au 31/12/2017



Source : HAO.

<sup>60</sup> ((Recrutement + (départ + retraite))/2)/effectif total

### IV.3. Les moyens techniques du GAO

Dans le cadre de l'amélioration continue de son dispositif de pilotage opérationnel et financier et dans le souci d'être en phase avec les normes internationales en la matière, le Groupe a mis en place de nouveaux outils<sup>61</sup> (*Charte de programmation, Nouveau système de reporting, nouvelle architecture du business plan*) ayant pour ambition de permettre aux collaborateurs de délivrer un très haut niveau de service, de fédérer les différentes compétences fonctionnelles et techniques et d'apporter une réelle valeur ajoutée dans la programmation et le suivi des futurs projets du Groupe, de même que dans sa planification financière.

Ainsi, ces nouveaux outils sont déclinés selon une architecture tridimensionnelle sous le sigle des « 3 P » ; afin d'illustrer les 3 objectifs suivants :

#### 3.1 Programmer :

La nouvelle charte de programmation et de montage mise en place en janvier 2018 va, désormais, constituer « Un guide de référence » permettant d'assurer une programmation de projets pertinente et inspirée des meilleures pratiques internationale et interne au Groupe.

Les avantages de la nouvelle charte de programmation et de montage sont multiples dans la mesure où c'est un outil qui va permettre d'accompagner les collaborateurs du Groupe en mettant en commun leurs expériences, d'améliorer l'efficacité opérationnelle en limitant les risques associés au montage des projets. Sans oublier qu'en facilitant le travail de consolidation des connaissances, cette nouvelle charte va permettre au Groupe d'être mieux préparé pour répondre aux exigences des audits internes et externes.

L'adoption de la nouvelle charte de programmation et de montage va permettre aux sociétés filiales, d'une part, de formaliser le processus global pour chaque projet et les responsabilités des acteurs impliqués et de finaliser les circuits de validation des documents. D'autre part, elle définit les conditions de recours à des prestataires externes ainsi que les prérequis en termes d'autorisations administratives.

#### 3.2 Piloter :

Le nouveau Reporting a été conçu afin de consolider de manière homogène et cohérente les indicateurs clés de suivi de l'activité et de la performance du Groupe, tant sur le plan opérationnel, humain commercial, financier, foncier et marketing.

Les référentiels de pilotage permettent d'appuyer solidement le lien opérationnel « Holding- Filiale » grâce à une remontée d'informations périodique et standardisée.

---

<sup>61</sup> Outils mis en place en 2017 et déployer en 2018



Les nouveaux outils de Reporting vont permettre au Groupe de consolider, de manière homogène et cohérente, les principaux indicateurs suivants :

- **Financier**
  - ✓ Améliorer le suivi de la rentabilité financière des projets (marge) par filiale et par métier ;
  - ✓ Maîtriser la structure des coûts ;
  - ✓ Faire le suivi de la trésorerie.
- **Client**
  - ✓ Accroître la satisfaction des clients tout en améliorant le suivi des actions promotionnelles et publicitaires.
- **Processus interne**
  - ✓ Piloter le portefeuille des projets grâce à leur spécification détaillée (nombre, métier, statut) ;
  - ✓ Suivre les cycles de commercialisation et de production par projet
- **Apprentissage organisationnel**
  - ✓ Renforcer les connaissances sur le capital humain du Groupe (suivi des effectifs par genre / domaine, etc.)
  - ✓ Suivre les indicateurs de formation ;
  - ✓ Maîtriser l'évolution des compétences des collaborateurs.

### 3.3 Planifier :

La nouvelle architecture du Business Plan va s'appuyer sur les projections de chaque agence afin de pouvoir développer une stratégie financière du Groupe lui permettant de renforcer davantage la confiance de l'Etat, des autorités territoriales, et de ses partenaires financiers.

Les Business Plans offrent la possibilité de se projeter par rapport aux réalisations du Groupe (Opération/Projet, Business Unit, etc.). Ainsi, que sur ses perspectives de développement (programmes gouvernementaux, « CAP 2020 », etc.).

Une attention particulière a été apportée à la standardisation des nomenclatures ; ce qui permet de faciliter leur intégration dans le quotidien des collaborateurs. Dans ce sens, l'élaboration des Business Plans s'est accompagnée de la création de référentiels qui ont pour avantage de :

- ✓ Standardiser les profils des différents produits-types du Groupe ;
- ✓ Contrôler les coûts et les rythmes de production et d'écoulement, en fonction du type de produit et de la géographie.

#### IV.4. Système d'information

Engagé depuis 2013 dans un profond chantier de modernisation de son Système d'Information (SI) « GISR », le Groupe Al Omrane vient de parachever avec succès son déploiement à l'échelle de l'ensemble du Groupe. En effet, le 29 juin 2017 marque la finalisation du déploiement du Progiciel de gestion intégré « SAP » à travers la dernière mise en production au niveau du Holding. A cet effet, un dispositif de préparation du basculement a été mis en place afin de garantir le passage en production dans les meilleures conditions (Reprise des données, formations des utilisateurs, conduite de changement).

Il est à souligner que durant 2017, le Groupe s'est employée, d'une part, à stabiliser « SAP » au niveau des sociétés filiales déjà en production à savoir Agadir, Marrakech, Al Janoub, Oujda et Tamansourt et, d'autre part, à faire aboutir les arrêtés des comptes dans le cadre de la troisième et quatrième vague<sup>62</sup> de déploiement de « SAP ».

Il est à rappeler qu'à travers la mise en place du nouveau système d'information, le Groupe a franchi un cap technologique, managérial, fonctionnel et humain en réalisant les avancées suivantes :

- Couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur simultanément par un seul SI intégré, orienté par les processus harmonisés du Groupe, et apportant une intégrité et une performance dans la gestion des opérations, et une communication native entre les métiers.
- Automatisation de processus qui était jusque-là non informatisés, et notamment les achats selon de code des marchés publics en intégration avec la comptabilité budgétaire
- Innovation en termes de Ventes : Vente mobile, et vente inter-filiales.
- Mise en place d'un système automatisé pour le suivi opérationnel des Projets Stratégiques présentés à Sa Majesté avec une intégration de reporting et de la collaboration avec les différentes parties prenantes, notamment à travers la mise en place d'alertes.
- Une forte appropriation et autonomie à travers la constitution d'un Centre d'expertise SAP composé de plus d'une trentaine de collaborateurs (ayant participé activement au projet de refonte) avec une large représentation des métiers et des régions.

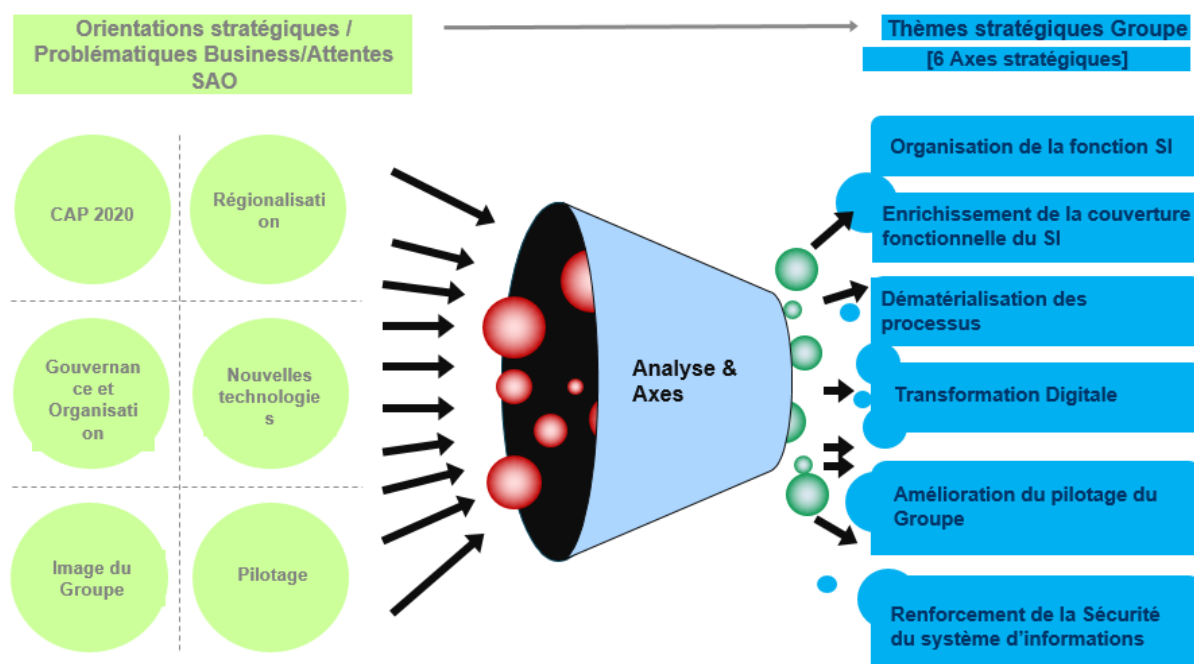
L'implémentation finale de « SAP » étant actuellement en phase de stabilisation, un « Plan Stratégique des Systèmes d'Information 2020 » (PSSI 2020) a été élaboré en vue de permettre au SI du Groupe de franchir un nouveau palier de son développement ; qui le conduira à s'imposer en tant qu'outil décisionnel par excellence à l'horizon 2020.

Conçu conformément aux orientations stratégiques de la vision « CAP 2020 », le « PSSI 2020 » est le fruit d'une réflexion et d'une expertise collégiale répondant aux exigences et préoccupations de l'ensemble des parties prenantes. A l'instar de la transition par laquelle le Groupe est passé en intégrant pour la 1ère fois « SAP » dans son SI, ce dernier est en passe de relever de nouveaux défis en matière de transformation digitale

L'élaboration du « PSSI 2020 » repose sur une approche pragmatique et participative, basée sur une analyse approfondie de l'existant faisant ressortir 6 axes de développement pour un SI futur.

---

<sup>62</sup> La première vague a concernée : SAO Casablanca Settati, SAO Rabat Salé Kénitra, SAO Fès, SAO Meknès. La deuxième vague a concernée SAO Tanger Tétouan Al Hoceima, SAO Tamesna, SAO Beni Mellal Khénifra et SAO Lakhyayta. La troisième vague a concerné : SAO Souss Massa, SAO Marrakech Safi, SAO Oujda, SAO Al Janoub, SAO Tamansourt et SAO Chrafate. La quatrième et dernière vague a concerné le HAO.



Source : HAO

En outre, dans le cadre du renforcement de la sécurité de son SI, le Groupe a démarré un projet de « Mise en Conformité » avec la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI) ceci afin de s'aligner sur les grandes orientations de l'Administration de la Défense Nationale.

Dans ce sens, le Groupe a finalisé la mise à niveau de son Data Center selon les normes et standards internationaux, à travers des travaux de réaménagement visant à rehausser le niveau de disponibilité des ressources informatiques du Groupe. Un site de secours informatique a été également mis en place afin de garantir une continuité d'activité au niveau du SI du Groupe.

Dans le but de renforcer sa politique d'ouverture, de proximité et de modernisation à l'égard de ses partenaires et de son public cible, le Groupe a entamé la refonte de son portail digital en combinant plusieurs fonctionnalités innovantes aussi bien au niveau institutionnel que produits, dont notamment le trilinguisme (français, arabe, amazigh), une architecture regroupant 14 sous-sites web spécifiques aux Sociétés Filiales, une photothèque/vidéothèque, une version mobile, une recherche multicritères avancée des projets, un module e-réclamations permettant d'interagir avec les citoyens et de faire le suivi de l'état de traitement de leurs réclamations ; en plus d'une présentation intuitive des produits à travers des visites virtuelles et la géolocalisation des projets. Pour garantir une mise à jour en continue de ce portail, une équipe dédiée a été désignée au niveau central et régional.

Sur un plan interne, le Groupe a mis en place un nouveau portail intranet «OmraneCom» qui combine plusieurs fonctionnalités essentielles à l'activité des collaborateurs.

Situé au cœur du dispositif de communication interne digitale, ce portail -ayant été conçu et développé en interne- s'inscrit dans une démarche collective d'échange et de partage d'informations se rapportant aux activités du Groupe. Son ergonomie simple et épurée et sa version mobile ont été pensées de façon à permettre aux collaborateurs d'avoir une expérience utilisateur agréable et à faciliter, ainsi, l'accès aux nombreuses données et fonctionnalités proposées. C'est, également, un espace ouvert où les collaborateurs peuvent s'exprimer librement et partager leurs connaissances via un forum.

## V. Stratégie de développement :

### V.1. Orientations stratégiques du GAO

Les orientations stratégiques du GAO se présentent comme suit :

- Atteindre des performances optimales dans la réalisation et le suivi des PPSM<sup>63</sup> notamment en renforçant les mécanismes de coordination, de pilotage et d'évaluation impliquant les SAO, et en utilisant de manière optimale les instruments de suivi et de reporting tout en assurant la fiabilité de l'information et son actualisation ;
- Respect des engagements et qualité des relations et leur transparence : avec les clients, partenaires institutionnels et autres, délais dans les projets, de paiement des fournisseurs et privilégier et développer l'outil digital, notamment avec les clients ;
- Pour la vente, exploiter la force de frappe du réseau du GAO sur tout le territoire, pour vendre l'ensemble de l'offre du groupe ;
- Positionner les SAO en tant qu'entreprises stratégiques pour les régions, opérationnaliser les 9 conventions cadres déjà conclues et réussir à signer les 3 conventions régionales restantes. Proposer aux régions la partie de leurs plans de développement relative au secteur de l'habitat et développement urbain ;
- Œuvrer avec les régions et les communes principales pour des plans de travail sur 3 ou 5 ans en privilégiant la voie des contrats programmes ;
- Etablir des plans pluriannuels de développement des SAO et leurs agences, et business plans ;
- Inscrire l'établissement des budgets et lois cadres dans l'optique d'une vision pluriannuelle telle que rappelé par la circulaire du MEF N° 2343 du 21/09/16 ;
- Rechercher de manière active par les SAO et les agences de nouveaux fonciers (domaniaux, collectifs provinciaux, préfectoraux, de la région...) en adéquation avec le développement urbanistique des régions ;
- Accélérer l'assainissement du passif, renforcer le travail des comités locaux de suivis, avec les partenaires externes, le MATNUHPV et le comité interministériel. Réussir la communication avec les partenaires externes pour éviter les blocages et détérioration de notre image ;
- Accorder un intérêt particulier au déblocage des conventions de partenariat public/privé connaissant des difficultés dans une vision de flexibilité dans le cadre de ce que permet la réglementation et lois en vigueur ;
- Renforcer la communication externe y compris au sein des SAO : mission du GAO, ses possibilités, sa contribution au développement du secteur, développement social, économique, ses réalisations en projets physiques et managériaux, la particularité du passif ;
- Mettre en œuvre les engagements du groupe en matière environnementale et sociale : PGES, charte de développement durable, efficacité énergétique, accessibilité pour les handicapés, etc. ;
- Renforcer les valeurs et la culture de groupe, notamment en tandem par les DG et RRH des filiales, tout en inculquant la culture de rentabilité, de trésorerie et de cash des projets et des SAO ;
- Renforcer et professionnaliser les rencontres métiers du GAO, et s'assurer de la concrétisation des recommandations et décisions ;
- Lancement effectif de la Ville Nouvelle Chrafate, et accélération des plans de relance existants ou à venir de Tamesna, Tamansourt et Lakhayta ;
- Développer un nouveau produit social intermédiaire entre le 140 000 et le 250 000 MAD.

---

<sup>63</sup> Projet Présentés à Sa Majesté

### ➤ **Professionalisation de l'humain**

Faire monter en puissance les ressources humaines du Groupe afin d'améliorer la performance commerciale et le service rendu au citoyen, et ce, à travers un dispositif de formation soutenu, de pilotage rigoureux et de challenge tout au long de l'année : Former & Coacher, Informer, Challenger, Evaluer & Développer.

### ➤ **Produit & Proximité**

Améliorer la qualité des produits proposés pour plus d'adéquation avec les attentes des clients et ce à travers une meilleure coordination entre le commercial et le technique tout au long du cycle de vie du produit et des initiatives de repositionnement quand nécessaire.

Adopter une approche de proximité clients dans les actions entreprises par le Groupe que ce soit au profit des clients nationaux ou MDM et être plus à l'écoute du marché :

- ✓ Proposer des produits de qualité en adéquation avec la demande ;
- ✓ Repositionner les produits ;
- ✓ Approche améliorée de l'organisation des événements avec la mise en œuvre d'une charte événementielle ;
- ✓ Renforcer les actions adaptées par cible : Particuliers, Professionnels, Locaux, MDM ;
- ✓ Renforcer la communication produits en investissant de manière structurée le DIGITAL ;
- ✓ Initier des campagnes TV projets & villes nouvelles en plus de l'institutionnel.

### ➤ **Personnes : Service Citoyen & satisfaction clients**

Mettre le client & citoyen au cœur des préoccupations du Groupe et dans le travail au quotidien, que ce soit en amont de la vente en fournissant des informations et un service de qualité, pendant la vente ou après à travers l'amélioration du service après-vente et du traitement des réclamations. En résumé il s'agit de :

- ✓ Amélioration de l'accueil en agence ;
- ✓ Transparence & qualité de l'information fournie ;
- ✓ Prise en charge rapide & efficace des prospects ;
- ✓ Gestion des réclamations et SAV.

### ➤ **Performance, Pilotage & Accompagnement**

Le HAO est au service des filiales en fournissant un accompagnement au quotidien sur les différentes activités marketing et commerciales et avec un pilotage rigoureux permettant d'anticiper les difficultés et les dépasser :

- ✓ Visites terrain et participations aux réunions ;
- ✓ Pilotage hebdomadaire et anticipatif ;
- ✓ Task force locale pour accompagner les agences ;
- ✓ Suivi mensuel des achèvements et de l'évolution du stock ;
- ✓ Suivi mensuel des mises en chantier.

### ➤ **Portée via l'innovation du réseau et l'amélioration des processus**

Tirer un maximum de profit du large réseau de points de vente du Groupe et du système d'informations nouvellement adopté par le Groupe pour instaurer et renforcer les ventes intergroupe<sup>64</sup> et profiter également du digital à travers la mise en place de showroom et agence virtuelle.

Elle vise la virtualisation du portefeuille des projets GAO, permettant de faire des visites virtuelles 360° des sites intérieurs et extérieurs. Cette vitrine permettra au client d'avoir un accès illimité aux projets et de faire une présélection, au vu d'une prise de rendez-vous avec l'équipe commerciale.

#### **Les objectifs marketings de l'Agence Nationale Virtuelle sont les suivants :**

- ✓ Améliorer la notoriété du GAO ;
- ✓ Renforcer la proximité avec les clients notamment les MRE ;
- ✓ Augmenter la visibilité des produits GAO ;
- ✓ Enrichir la BDD de prospects ;
- ✓ Convaincre et transformer le prospect en acquéreur (outil d'aide à la vente).
- ✓ Géomarketing : l'objectif est de permettre au Groupe Al Omrane de maîtriser sa zone de chalandise et ses territoires commerciaux, à travers une étude géomarketing, et ce afin de suivre les éventuelles évolutions de sa clientèle et pouvoir s'y adapter.
- ✓ Géolocalisation des projets ;
- ✓ Externalisation et intermédiation commerciale : l'objectif est de solliciter un prestataire externe (Agence immobilière, société de commercialisation, ...) comme partenaire qui propose de prendre en charge les missions d'intermédiation professionnelle en vue d'assurer le conseil, la prospection, l'assistance des clients, la dynamisation des ventes des produits qui lui seront confiés dans le cadre du marché, conformément à toutes les règles de déontologie, de transparence et d'éthique pour aider les sociétés filiales à commercialiser ces produits moyennant une commission calculée sur le prix de vente.

### ➤ **Partenariat commercial et gestion des grands comptes :**

Le groupe Al Omrane signe des conventions de partenariat commerciale avec les institutions, les fondations des œuvres sociales et les associations des œuvres sociales des industriels et entreprises privées, pour accorder des avantages (Sur le prix et sur les modes de commercialisation) aux adhérents de ces institutions pour leurs permettre d'acquérir les produits du groupe.

### ➤ **Amélioration de l'aménagement des points de vente :**

Projet d'harmonisation des espaces intérieurs des agences commerciales du groupe Al Omrane. L'harmonisation n'est pas une finalité mais une étape préalable s'inscrivant dans une vision globale de modernisation des espaces & outils de vente l'objectif étant à terme de doter le groupe d'espaces modernes et avec des outils de vente à la pointe de la technologie et l'innovation. Cette mise à niveau se veut simple et sobre, l'objectif étant d'avoir des espaces accueillants avec des couleurs homogènes d'une agence à l'autre (murs, sol, espace d'attente...).

---

<sup>64</sup> Les ventes intergroupes se matérialisent par l'universalité des ventes. Le système d'information de la Société permet à un commercial d'une filiale de vendre un produit d'une autre filiale. (Exemple : Un commercial rattaché à la SAO Al Janoub peut vendre un article de la SAO Fès)

Ces objectifs, clairement affichés sont traduits en actions commerciales et marketing ciblées réparties de manière cohérente sur toute l'année et concerneront l'ensemble des catégories de produits immobiliers du Groupe.

## V.2. CAP 2020

Lancé en 2016 avec la participation de l'ensemble des 1200 collaborateurs, le « CAP 2020 » du Groupe Al Omrane définit ses principales orientations stratégiques à l'horizon 2020 et les perspectives de son évolution afin de garantir l'efficacité de son intervention en sa qualité d'opérateur public au service de l'État et des territoires.

Ce plan stratégique a pour ambition, d'une part, de remobiliser les équipes autour des défis clés du Groupe, de s'assurer de la cohérence des projets managériaux en cours et d'accélérer les actions de transformation & modernisation et, d'autre part, de suivre le bon déploiement de toutes les actions lancées et de réfléchir à de nouveaux projets structurants. L'objectif étant d'asseoir le positionnement du Groupe au niveau régional et local, son organisation et son ouverture par rapport à son environnement afin de le mener vers une nouvelle étape de son développement.

Cette vision stratégique s'articule autour de 5 axes fédérateurs qui se déclinent chacun en actions concrètes :

- Ressources Humaines : mettre en place une politique RH plus valorisante, redéfinir la culture du Groupe et activer la mise en œuvre de ses valeurs essentielles tout en améliorant les conditions de travail de ses collaborateurs.
- Organisation et Gouvernance : élaborer un dispositif de gouvernance et des plans de développement pluriannuels (Sociétés filiales / HAO), renforcer l'accompagnement et l'appui aux sociétés filiales par le Holding et développer les moyens humains et matériels mis à leur disposition.
- Image et Perception : renforcer la communication externe, développer et généraliser la communication interne et améliorer les produits du Groupe de manière continue.
- Régionalisation, Positionnement et Missions : renforcer la mission sociale du Groupe, développer le partenariat avec les Régions et les collectivités territoriales et revoir le statut juridique des sociétés filiales en vue de l'adapter.
- Leviers de Développement : Définir une stratégie foncière Groupe, mettre en place un dispositif de gestion des risques, une veille stratégique et technologique et développer la coopération aux niveaux national et international.

Pour réussir cette vision stratégique, le Groupe a mis en place un dispositif Project Management Office (PMO) pour :

- S'assurer du bon déroulement des projets en soutenant les chefs de projets ;
- Optimiser et sécuriser la gestion des projets en identifiant et gérant les risques ;
- Centraliser l'ensemble des données concernant les différents projets et présenter aux différents porteurs de projets et aux parties prenantes une vue réelle de l'avancement des travaux et les risques encourus ;
- Assurer l'organisation et l'animation des comités de pilotage et du suivi des différents projets.

Le dispositif PMO du Groupe est bâti autour de 5 piliers :

- La planification stratégique : Structuration des portefeuilles et élaboration des feuilles de route ;

- La mise en place de la structure PMO et de ses instances de gouvernance ;
- La mise en place des processus et des outils de gestion de projet selon des standards internationaux ;
- L'accompagnement pour la planification, l'exécution des projets et le pilotage de leurs performances ;
- La conduite du changement.

L'ensemble des projets CAP 2020 compte 56 projets qui répondent à 47 recommandations réparties en 5 axes. Ces projets sont gérés sous forme de 12 portefeuilles.

A fin juillet 2018, 29 projets issus de 11 recommandations CAP 2020 ont été clôturés et 27 projets sont en cours de réalisation.

### V.3. Politique de partenariat

Cette section présente une liste non exhaustive des partenariats signés par le GAO

#### ➤ Partenariat renforcé avec le privé

Le Holding a arrêté une feuille de route 2016-2020 qui trace un nouveau mode de développement, de gestion et de suivi du partenariat avec les promoteurs immobiliers du secteur privé à l'horizon 2020, s'articulant autour de 3 grands axes :

- Développement du PPP et intensification de l'offre au profit des promoteurs
  - Révision continue des documents contractuels
  - Assainissement du passif du partenariat et récupération des terrains non valorisés par les promoteurs.
- #### ➤ Signature d'une convention de partenariat entre le Groupe Al Omrane, le Ministère de tutelle et l'Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers

Signature d'une convention de partenariat entre le Groupe Al Omrane, le Ministère de tutelle et l'Union Nationale des Petits Promoteurs Immobiliers (UNPPI), en vertu de laquelle Al Omrane s'est engagé à proposer aux promoteurs de l'UNPPI des terrains, intégrés dans ses projets, dont 60% à 70% seront consacrés aux logements de FVIT, et ce dans différentes villes du Royaume.

De leur côté, les promoteurs immobiliers se sont engagés à réaliser ces logements en parfaite adéquation avec les normes de qualité et de sécurité en vigueur et de les commercialiser conformément aux procédures et circulaires qui encadrent leur vente.

#### ➤ Partenariat avec l'AVITEM, l'Université Mohammed V- Agdal et l'OFPPT

Le Groupe Al Omrane et l'Agence Française des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM) ont signé, au mois de juin, une convention de coopération en matière de création et de gestion des villes nouvelles. Cette convention vise le renforcement de l'échange d'expertises et d'expériences, notamment dans le domaine de la création de l'habitat social et la promotion de la gouvernance des villes nouvelles.

Dans le cadre du plan de relance de Tamesna, une convention de partenariat a été signée, au mois de mai, entre l'Université Mohammed V- Agdal et le Groupe Al Omrane afin de doter Tamesna d'un pôle de formation technologique destiné à offrir une formation de haut niveau en technologie, sciences, commerce et gestion ; ainsi que d'une cellule dédiée à la recherche scientifique afin de soutenir la société de l'information.



Le Groupe Al Omrane et l'Office de la Formation Professionnelle et la Promotion du Travail (OFPPT) ont signé, au mois de décembre, une convention cadre de partenariat afin de monter des programmes de formation continue, accompagner les SAO dans l'exécution et la réalisation des ingénieries et plans de formation ; et assister le Holding dans le processus de validation de l'expérience de ses collaborateurs.

➤ **Adoption du nouveau découpage régional et signature de 10 conventions régionales**

Al Omrane s'est engagé dans une politique de partenariat visant la programmation et la réalisation d'un nombre de projets important à travers les régions. Ces projets d'envergure mobilisent de lourds investissements et permettent la mise en œuvre de mécanisme de concertation continue avec les instances régionales à travers la participation des filiales.

Pour consolider ce mécanisme de partenariat contractuel visant la mise en œuvre et le renforcement de la coopération avec les divers acteurs et intervenants et la mobilisation des ressources pour la réalisation du durable, des conventions cadres de partenariat entre le Holding et ses filiales avec 10 régions du Royaume ont été signées. Les Régions concernées sont : Marrakech-Safi, Oriental, Laâyoune Sakia Lhamra, Beni Mellal Khenifra, Souss Massa, Casablanca Settat, Fès Meknès, Draa Tafilalet, Guelmim Oued Noun, Dakhla Oued Eddahab. Ces types de conventions ont confirmé le positionnement des filiales comme acteurs locaux stratégiques pour la réalisation des opérations d'aménagement urbain comme partenaires de la région.

#### **V.4. Politique de développement à l'international :**

➤ **Accord sur le lancement du MasterPlan « RAMCIEL », nouvelle capitale du Soudan du Sud**

Signature d'un accord avec Holding Al Omrane à Juba devant SM le Roi Mohamed VI Que Dieu l'Assiste et le Président Salva Kiir pour la réalisation par le Groupe de la construction de la nouvelle capitale du Soudan du Sud « RAMCIEL », en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, sous la supervision d'un comité exécutif nommé par Le Roi Mohammed VI, Que Dieu l'Assiste.

A ce titre, une délégation marocaine a effectué une visite à Juba (Soudan du Sud) notamment pour définir l'interlocuteur du Groupe Al Omrane, les attentes générales derrière la réalisation de cette nouvelle ville et le niveau de portage de ce grand projet par le Soudan du Sud. Il s'en est suivi l'organisation d'un workshop à Rabat au mois de juin, suivi d'un 2<sup>ème</sup> au mois d'octobre, en présence des représentants du Groupement « CID-NOVEC & SEOYOUNG » qui sera en charge de l'élaboration du Masterplan et du Gouvernement Sud-Soudanais -ayant scellé l'accord définitif entre les parties (détail et budget de la mission, répartition des tâches entre les BET, etc.).

#### **V.5. Politique de Développement durable**

Dans le cadre de sa politique de développement durable, accompagné par l'Agence Marocaine de l'Efficacité Energétique (AMEE) et l'Union Européenne (UE), le Groupe a postulé, au mois de juin 2011, à un appel à candidature lancé par l'UE, dans une perspective d'expérimentation et de capitalisation d'expériences avant l'application effective de la « Réglementation Thermique Marocaine des Bâtiments ».

Au total, 9 projets sur 32 ont été retenus par la commission ; 5 réalisés dont 4 par le Groupe Al Omrane : Siège de la SAO Chrafate - Opération « Jacaranda » à la Ville Nouvelle Tamansourt - Opération « El Karama » à El Hajeb - Opération « El Ouard » à Al Aroui-Oujda.

Le Groupe Al Omrane Continuera le chantier de déploiement de son Plan « Gestion Environnemental et Social », dont le lancement a été acté par l'organisation, le 10 Mars 2016, lors d'un atelier interinstitutionnel couronné par la signature de conventions de partenariat et de coopération avec le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville, le Ministère de l'Energie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (départements de l'environnement et de l'eau), et le Ministère de l'Emploi. Il est à noter que d'autres partenariats seront tissés avec le secteur privé et public (fédération des agences urbaines et association des architectes paysagistes).

Par ce chantier, Al Omrane ambitionne de compléter et de renforcer ses référentiels et procédures en matière de protection sociale et de l'environnement, et ce, dans le respect strict des exigences et des objectifs publics dans le domaine.

Il est aussi prévu d'accompagner l'introduction et la mise en place de ces nouveaux référentiels et outils par un programme d'actions d'information et de formation au profit des cadres d'Al Omrane.

Par ailleurs, dans le cadre de l'organisation du COP22, le Groupe Al Omrane s'est engagé à réaliser courant 2017, plusieurs projets contribuant aux objectifs fixés par le Maroc en matière d'émission de gaz à effet de serres (GES). Ces réalisations concernent entre autres :

- ✓ La mise à niveau énergétique d'une partie des bâtiments administratifs du Groupe Al Omrane ;
- ✓ La réalisation du lotissement « Les lauriers » à Chrafate selon les exigences de l'Approche Environnementale de l'urbanisme.

Le Groupe continuera à multiplier les actions permettant d'éviter, de minimiser, d'atténuer ou de compenser les impacts liés à son activité, notamment de déchets, d'extraction de matériaux de construction, de protection, de la santé et de la sécurité des travailleurs intervenant sur les chantiers, et d'impact sur les catégories de population les plus démunies ou vulnérables.

Le Groupe procèdera à l'implémentation des outils spécifiques élaborés pour permettre à ses filiales d'intégrer des nouveaux modes de faire et d'innover en matière énergétique et de réduction de l'empreinte écologique et de la prise en considération du volet social dans ses opérations.

#### ➤ **Politique volontariste de développement durable**

Mise en place d'un « *Plan de Gestion Environnementale et Social* » (PGES) portant sur 6 thématiques et 32 actions. En juin, une « *Charte Environnementale et Sociale* » a été adoptée et signée par le Top Management du Groupe, portant sur 3 axes majeurs :

- ✓ Mise en conformité avec la réglementation et la bonne pratique
- ✓ Evaluation et réduction des impacts environnementaux et sociaux du Groupe
- ✓ Amélioration de la communication avec les clients du Groupe.

#### ➤ **Lancement officiel du « PGES »**

Le mois de mars 2016 a été marqué par l'organisation d'une cérémonie en présence de 4 membres du Gouvernement pour le lancement officiel du « *Plan de Gestion Environnemental et Social* » (PGES) du Groupe Al Omrane, parrainée par l'Agence Française de Développement-principal bailleur de fonds du Groupe. Cet évènement a été couronné par la signature de 4 conventions portant sur des thématiques de haute importance telles que la préservation de l'eau et de l'énergie, les conditions d'emploi, la santé et la sécurité dans les chantiers du Groupe.

L'état d'avancement des conventions signées avec les 4 départements ministériels se présente comme suit :

➤ **PARTENARIAT AVEC LE MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT (Actuel Secrétariat D'état Chargé Du Développement Durable)**

Une convention a été signée en marge du lancement officiel du PGES du GAO, le 10 Mars 2016. Elle a pour objet de définir le cadre de partenariat entre les parties pour contribuer à l'intégration des objectifs de la Stratégie Nationale du Développement Durable dans le secteur du Bâtiment/Construction, et la mise en œuvre efficace du Plan de Gestion Environnementale et Sociale d'Al Omrane.

Ses axes de partenariat portent essentiellement sur :

- l'exemplarité de l'Etat comme étant un levier pour la mise en œuvre du développement durable et le renforcement des programmes de développement de l'économie circulaire dans le secteur d'activité d'Al Omrane ;
- Renforcer la prise en compte du changement climatique ;
- Informer et sensibiliser sur les enjeux d'une politique durable de l'Habitat et de développement urbain.

En effet, plusieurs réunions de concertation avec le partenaire ont été tenues en vue de mettre en œuvre ladite convention, ce qui a permis d'établir un premier plan d'action, et qui prévoit :

- Conception d'un projet pilote de valorisation des déchets de chantiers ;
- Engagement officiel du centre de recherche des routes pour tester l'output issu du recyclage ;
- Tenue d'une réunion avec l'ensemble des Parties Prenantes (CETEMCO<sup>65</sup>, SCS Morocco, AMVEDI<sup>66</sup>, Ministère de l'Industrie, et d'autres partenaires privés) ;
- Tenue d'un atelier de sensibilisation sur les ODD<sup>67</sup>, notamment sur les thématiques suivantes :
  - Thème 1 : plan d'action construction et bâtiment durable ;
  - Thème 2 : vers une économie verte pour un développement durable.

Par ailleurs, cette dynamique enclenchée par le HAO et ayant suscité l'intérêt de nos parties prenantes publiques (Secrétariat D'état Chargé Du Développement Durable) et privé (CETMECO - Centre des techniques et matériaux de construction), qui a contribué pour lancer une étude de réflexion pour créer une filière de valorisation de déchets de chantiers portant sur le « développement et mise en place de la filière de valorisation des déchets de construction et de démolition ». Cette étude est en cours de réalisation.

Aussi, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et social du Groupe, une action relative à l'élaboration d'un plan pilote de gestion des déchets de chantiers, sera établie, et dans le cadre de l'assistance technique du PGES.

➤ **PARTENARIAT AVEC LE SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE L'EAU**

Un protocole d'accord a été également signé en marge du lancement officiel du PGES du GAO, le 10 Mars 2016. Il a pour objet la mise en place du cadre et du mécanisme de coopération pour organiser

<sup>65</sup> Centre des Techniques et Matériaux de Construction

<sup>66</sup> Association Marocaine des professionnels de la Valorisation et de l'Elimination de Déchets Industriels

<sup>67</sup> Objectifs de développement durable

et réunir les conditions propices à la mise en œuvre efficace des actions du plan de gestion environnementale et sociale d'Al Omrane en termes de préservation et de gestion durable de l'eau.

A cet effet, les signataires notamment Le secrétariat d'état chargé de l'Eau, le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville et le Holding Al Omrane, décident de collaborer en matière :

- D'échanges d'expertises et de conseils
- D'informations et de formations,
- D'assistance réglementaire, institutionnelle et technique,
- De recherche et de capitalisation

Dans les domaines suivants :

- Réduction des impacts de l'urbanisation et notamment l'imperméabilisation des sols ;
- Gestion des risques liés à l'eau ;
- Prévention des effets des inondations et réduction de leur impact ;
- Préservation de la qualité de l'eau et lutte contre la pollution ;
- Amélioration de l'accès à l'eau potable et aux services de l'assainissement écologique ;
- La collecte et la valorisation des eaux pluviales ;
- Mesures d'adaptation aux changements climatiques ;
- Partage d'expériences internationales réussies pour l'intégration du genre dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et tirer les enseignements qui pourraient être utiles dans le contexte marocain ;
- Renforcement des capacités à travers les actions de formation et de partenariat.

En effet, des réunions de mise au point ont suivi la signature de cet accord avec l'objectif de mettre en place un plan d'actions à réaliser. Ainsi, il a été convenu de :

- préparer un plan de formation et de renforcement des compétences destinés aux chefs de projets du GAO
- définir les thématiques portant sur : le volet réglementaire, stratégie nationale de l'Eau, Eaux conventionnelles, les Eaux non conventionnelles et assainissement et réutilisation.

A cet effet, un premier atelier a été tenu et qui avait pour objectif de sensibiliser sur « les *bonnes pratiques de gestions des eaux pluviales et de conservation du sol* », animé par la Coopération Allemande-GIZ ; Avec pour finalité la compréhension et l'application de ces bonnes pratiques pour une meilleure gestion des eaux pluviales dans le cadre de la réalisation de projets d'aménagement et de construction, et afin de respecter les orientations du gouvernement en matière de préservation de l'eau, d'utilisation des eaux « non conventionnelles » et de mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques climatiques liés aux inondations.

Aussi, le Groupe Al Omrane a contribué à l'élaboration du catalogue de bonnes pratiques de collecte et de valorisation des eaux pluviales dans le cadre du programme AGIRE (*lien de téléchargement : <http://agire-maroc.org/DocBiblio/Catalogue-GIZ-BP-CEP-final.pdf>*).

Ce catalogue est un outil d'aide à la décision comprenant des fiches techniques, élaboré pour accompagner la politique gouvernementale relative à l'eau et notamment les exigences réglementaires de la nouvelle loi 36-15, qui incite toutes les structures et entités nationales, de la collectivité territoriale au particulier, notamment dans son article 62 du chapitre IV, à collecter et

stocker les eaux en pluviales, en vue de leur réutilisation afin de réduire la consommation des eaux conventionnelles.

➤ **PARTENARIAT AVEC LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DES AFFAIRES SOCIALES**

Un protocole d'accord a été signé lors du lancement officiel du PGES du GAO, le 10 Mars 2016. Il a pour objet la mise en place du cadre et du mécanisme de coopération pour organiser et réunir les conditions propices à la mise en œuvre efficace des actions concernant la santé et sécurité du travail, et qui s'inscrivent dans le cadre du plan de gestion environnementale et sociale d'Al Omrane.

A cet effet, les signataires décident de collaborer sur un programme :

- D'échanges d'expertises et de conseils ;
- D'informations et de formations ;
- D'assistance institutionnelle et technique ;
- De recherche et de capitalisation ;

Dans les domaines suivants :

- Sensibilisation et formations sur la réglementation et les normes, nationale et internationale, de santé et de sécurité au travail ;
- Promotion de la santé et de la sécurité dans les chantiers de construction et d'aménagement ;
- Evaluation et prévention des risques professionnels, particulièrement, dans le secteur d'aménagement et de construction ;
- Renforcement et suivi de l'application de la réglementation et des normes nationales dans le domaine de la santé et sécurité au travail ;
- Applications pilotes des démarches/ procédures nationales de santé sécurité dans le secteur d'aménagement et de construction ;
- Capitalisation et diffusion des bonnes pratiques ;
- Organisation conjointe de forums et de séminaires ;
- Mise en œuvre des négociations collectives avec les représentants des salariés ;
- Généralisation de la couverture sociale pour tous des salariés ;
- Généralisation de l'assurance maladie pour tous les salariés ;
- Généralisation de l'assurance accident du travail et maladies professionnelles pour tous les salariés.

Suite à plusieurs réunions et échanges tenus avec la Direction de Travail dudit ministère en vue de la mise en œuvre de ladite convention, un plan d'action a été établi portant sur les actions opérationnelles suivantes :

- Participation effective du groupe, en 2017, à « l'Année du BTP<sup>68</sup> » par des actions d'informations et de sensibilisations, notamment à la conférence internationale du salon international PREVENTICA<sup>69</sup> ;
- Organiser un atelier national sur la santé sécurité dans les chantiers
- Accompagner et assister techniquement l'opération pilote « Perles des zaers » à Tamesna en termes de gestion de la santé et sécurité au travail ;

---

<sup>68</sup> Événement professionnel

<sup>69</sup> Congrès/Salon International pour la maîtrise globale des risques. <https://www.preventica.ma/>

### ➤ **PARTENARIAT AVEC L'AGENCE MAROCAINE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE**

Une convention a été signée en marge du lancement officiel du PGES du GAO, le 10 Mars 2016 ; elle a pour objet la mise en place d'un cadre de mutualisation des efforts des deux parties visant ainsi :

- Le développement de synergie afin d'améliorer et d'optimiser les actions en matière d'habitat et d'urbanisme
- Le renforcement de l'intégration des mesures d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelables dans les programmes développés par le HAO
- La présentation d'un résultat tangible à présenter lors de la Conférence des Parties sur les changements climatiques COP22, en Novembre 2016 à Marrakech.

La mise en œuvre de ladite convention cadre s'est matérialisés par la signature d'une convention spécifique, le 20 décembre 2017 dans un objectif d'accompagner le groupe dans sa volonté d'intégrer l'efficacité énergétique, via un programme de formation au profit du personnel d'encadrement du groupe Al Omrane. Il porte sur quatre modules :

- Module 1 : la réglementation thermique de la construction au Maroc ;
- Module 2 : le contrôle et simulation des performances thermiques des bâtiments par le logiciel Binayate ;
- Module 3 : le chauffe-eau solaire intégrés au bâtiment ;
- Module 4 : le système photovoltaïque intégré ;
- Module 5 : l'efficacité énergétique dans l'éclairage.

A cet effet, le premier module de formation a été tenu au cours des mois juin-juillet de l'année 2018, et connu un taux de participation à hauteur de 87%.

Ainsi pour une bonne organisation des quatre modules restants et afin de respecter les clauses de la convention, un calendrier prévisionnel au titre de l'année 2018-2019 a été établi et, est en cours de validation avec les parties prenantes internes et externes.

## Partie V. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR

## I. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sur la période 2015-2017, les comptes consolidés du Holding Al Omrane comprennent les sociétés suivantes :

	Nom de l'entité	2015	2016	2017	Méthode de consolidation
		% d'intérêt et de contrôle	% d'intérêt et de contrôle	% d'intérêt et de contrôle	
Sociétés filiales-métier	Holding Al Omrane (HAO)	-	-	-	Société mère
	SAO Tanger Tétouan Al Hoceïma	100%	100%	100%	IG
	SAO Souss Massa	100%	100%	100%	IG
	SAO Al Janoub	100%	100%	100%	IG
	SAO Béni Mellal Khénifra	100%	100%	100%	IG
	SAO Casablanca Settata	100%	100%	100%	IG
	SAO Fès	100%	100%	100%	IG
	SAO Marrakech Safi	100%	100%	100%	IG
	SAO Meknès	100%	100%	100%	IG
	SAO l'Oriental	100%	100%	100%	IG
	SAO Rabat Salé Kénitra	100%	100%	100%	IG
Société filiales projets	SAO Chrafate	100%	100%	100%	IG
	SAO Sahel Lakhayta	100%	100%	100%	IG
	SAO Tamansourt	100%	100%	100%	IG
	SAO Tamesna	100%	100%	100%	IG

Source : HAO

Sur de la période 2015 - 2017, le périmètre de consolidation du Groupe Al Omrane n'a pas connu de modification.

Les participations dans les sociétés IDMAJ SAKAN S.A, CASA AMENAGEMENT S.A, et RABAT REGION AMENAGEMENT ont été exclues du périmètre de consolidation du Groupe vu que leur pourcentage de contrôle ne dépasse pas les 20%.

La structure du Groupe à fin 2017 est composée de la société mère, 10 sociétés « filiales-métiers », et 4 sociétés « filiales-projets ».

Les filiales métiers sont des filiales régionales suivant le nouveau découpage régional du Royaume. Elles sont le relais du Groupe au niveau régional et constituent l'interface privilégié avec les autorités locales et les collectivités territoriales. Elles sont chargées, à l'échelle régionale, de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière d'habitat et ce à travers les 4 composantes-métiers :

1. aménagement foncier
2. la production d'une offre en logement notamment social
3. la lutte contre les formes d'insalubrité
4. le développement des ZUN<sup>70</sup>, pôles urbains et villes nouvelles

Les sociétés filiales-projets de villes nouvelles ont comme principale mission la création de nouvelles villes modernes organisées et équipées de toutes les infrastructures de proximité nécessaires en vue de décongestionner les grandes villes à forte densité démographique (Rabat, Casablanca, Marrakech et Tanger). Conformément aux orientations des pouvoirs publics, le GAO a entamé le processus de

<sup>70</sup> Zone Urbaine Nouvelle



réadaptation de son ancrage territorial et son harmonisation avec le nouveau découpage administratif des régions (une région/un interlocuteur).

## II. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du compte de produits et charges consolidé de Holding Al Omrane sur la période 2015-2017 :

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Chiffre d'affaires	4 635 231	5 326 826	14,9%	5 048 287	-5,2%
Variation de stock de produits	406 140	- 150 699	-137,1%	14 870	-109,9%
Immobilisations produites par l'Entreprise pour elle-même	-	331	0,0%	28 983	ns
Subventions d'exploitation	369	815	120,8%	1 521	86,63%
Autres produits d'exploitation	-	1 701	0,0%	3 873	127,7%
Reprises d'exploitation ; transfert de charges	695 793	898 722	29,2%	965 266	7,4%
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>5 737 533</b>	<b>6 077 695</b>	<b>5,9%</b>	<b>6 062 800</b>	<b>-0,3%</b>
Achats consommés	3 907 980	3 655 495	-6,5%	3 979 639	8,9%
Autres charges externes	140 929	146 612	4,0%	161 101	9,9%
Impôts et taxes	5 823	4 661	-20,0%	4 058	-12,9%
Charges personnels	492 533	513 982	4,4%	541 000	5,3%
Autres charges d'exploitations	263	172	-34,7%	53	-69,2%
Dotations d'exploitation	650 436	975 547	50,0%	832 647	-14,6%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>5 197 964</b>	<b>5 296 469</b>	<b>1,9%</b>	<b>5 518 497</b>	<b>4,2%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>539 569</b>	<b>781 226</b>	<b>44,8%</b>	<b>544 302</b>	<b>-30,3%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-15 754</b>	<b>16 993</b>	<b>n.s</b>	<b>-138 072</b>	<b>n.s</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>523 815</b>	<b>798 219</b>	<b>52,4%</b>	<b>406 230</b>	<b>-49,1%</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>131 585</b>	<b>17 650</b>	<b>-86,6%</b>	<b>16 184</b>	<b>-8,3%</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>655 400</b>	<b>815 869</b>	<b>24,5%</b>	<b>422 413</b>	<b>-48,2%</b>
Impôts sur les bénéfices	191 509	233 367	21,9%	168 947	-27,6%
<b>Résultat net du groupe</b>	<b>463 891</b>	<b>582 502</b>	<b>25,6%</b>	<b>253 466</b>	<b>-56,5%</b>

Source : HAO

## II.1. Analyse du chiffre d'affaires

### a. Répartition du chiffre d'affaires consolidé par filiale :

La contribution de chaque filiale au chiffre d'affaires consolidé pour les exercices 2015-2017 se présente comme suit :

En KMAD	2015	En % du CA total	2016	En % du CA total	Var 16/15	2017	En % du CA total	Var 17/16
Holding Al Omrane (HAO)	939 632	20%	1 243 191	23%	32,3%	958 301	19%	-22,9%
SAO Souss Massa	712 630	15%	669 445	13%	-6,1%	572 954	11%	-14,4%
SAO Marrakech-Safi	879 985	19%	877 875	16%	-0,2%	1 005 802	20%	14,6%
SAO Rabat Salé Kénitra	277 413	6%	330 007	6%	19,0%	397 542	8%	20,5%
SAO Casablanca Settat	325 702	7%	455 765	9%	39,9%	606 762	12%	33,1%
SAO Chrafate	-	0%	-	0%	na	-	0	na
SAO Fès	265 281	6%	329 065	6%	24,0%	234 619	5%	-28,7%
SAO Meknès	279 371	6%	402 200	8%	44,0%	268 295	5%	-33,3%
SAO Oriental	358 366	8%	409 959	8%	14,4%	324 299	6%	-20,9%
SAO Tanger Tétouan Al Hoceïma	120 961	3%	167 714	3%	38,7%	179 395	4%	7,0%
SAO Béni Mellal Khénifra	37 824	1%	78 628	1%	107,9%	65 955	1%	-16,1%
SAO Al Janoub	34 862	1%	40 575	1%	16,4%	79 604	2%	96,2%
SAO Tamesna	139 652	3%	137 873	3%	-1,3%	154 385	3%	12,0%
SAO Tamansourt	82 885	2%	92 963	2%	12,2%	115 368	2%	24,1%
SAO Lakhayta	180 665	4%	91 566	2%	-49,3%	85 005	2%	-7,2%
<b>CA consolidé</b>	<b>4 635 231</b>	<b>100%</b>	<b>5 326 826</b>	<b>100%</b>	<b>14,9%</b>	<b>5 048 287</b>	<b>100%</b>	<b>-5,2%</b>

Source : HAO

### Evolution 2015-2016

Au terme de l'exercice 2016, le Groupe Al Omrane a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 5 326,8 MMAD contre 4 635,2 MMAD en 2015, soit une augmentation de 14,9% en ligne avec le nombre d'unités livrées qui s'est établi à 24.675 unités, en hausse de 15,0% par rapport à 2015.

A fin 2016, 77% du chiffre d'affaires consolidé est réalisé par 6 entités :

- Holding Al Omrane avec 23% du CA consolidé soit 1.243 MMAD pour 4.408 unités livrées. Les principaux projets livrés sont Hay Mohammadi, Tamesna Ilots, Taddart, Adrar et Annahda Al Kobra.
- Al Omrane Marrakech - Safi avec 16% du CA consolidé soit 878 MMAD pour 6.213 unités livrées. Les principaux projets livrés sont Zone d'Urbanisation Nouvelle Al Hay Mohammadi, Borj Nador, Houmman Al Fatouaki, Tamansourt et Riad El Yasmine.
- Al Omrane Souss Massa avec 13% du CA consolidé soit 669 MMAD pour 3.600 unités livrées. Les principaux projets livrés sont Al Farah, Tarik El Kheir, Zaouiate Sidi Othmane, et Adrar.
- Al Omrane Casablanca- Settat avec 9% du CA consolidé soit 456 MMAD pour 1.266 unités livrées. Les principaux projets livrés sont Al Hamd, Salam I Extension, Ahl Loghlam, Al Mansouria, Al Fadle et Lotissement Al Amane.
- Al Omrane Meknès avec 8% du CA consolidé soit 402 MMAD pour 2.401 unités livrées. Les principaux projets livrés sont Ryad Errachidia, Nakhil, Al Majd, Riad Al Omrane.
- Al Omrane Oriental avec 8% du CA consolidé soit 410 MMAD pour 1.376 unités livrées. Les principaux projets livrés sont Zone d'Urbanisation Nouvelle 4 et 5 à Selouane, Al Karama LS, Selouane, Colline MS, La Colline et Al Bassatine.

## Evolution 2016-2017

Au terme de l'exercice 2017, le Groupe Al Omrane a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 5 048,3 MMAD contre 5 326,8 MMAD en 2016, soit une baisse de 5,2% compte tenu de l'année 2016 qui était exceptionnelle et dans laquelle plusieurs opérations à fortes marges ont été achevées et livrées, ainsi que la mauvaise conjoncture du secteur immobilier de l'année 2017.

A fin 2017, 76% du chiffre d'affaires consolidé est réalisé par 6 entités :

- Holding Al Omrane avec 19% du CA consolidé soit 958 MMAD pour 3.679 unités livrées. Les principaux projets livrés sont : Jnane Zemmour, Assalam, zone d'urbanisation nouvelle Lahraouiyyine et pôle urbain Omrane Sahel.
- Al Omrane Marrakech - Safi avec 20% du CA consolidé soit 1.006 MMAD pour 4.861 unités livrées. Les principaux projets livrés sont : Ibn Sina, Tamansourt Grande Promotion, Borj Nador, Argana Lotissement et zone d'urbanisation nouvelle Al Hay Mohammadi.
- Al Omrane Souss Massa avec 11% du CA consolidé soit 573 MMAD pour 2.588 unités livrées. Les principaux projets livrés en 2017 sont : Adrar, Abaraz, Tarik El Kheir et Al Farah.
- Al Omrane Casablanca - Settlat avec 12% du CA consolidé soit 607 MMAD pour 3.142 unités livrées. Les principaux projets livrés sont Safaa, Al Hamd, Izdihar, Ain Al Hayat, Salam Extension, Ahl Loughlam et Al Karam.
- Al Omrane Rabat – Salé - Kénitra avec 8% du CA consolidé soit 398 MMAD pour 2.746 unités livrées ;
- Al Omrane Oriental avec 6% du CA consolidé soit 324 MMAD pour 1.480 unités livrées. Les principaux projets livrés sont Jorf Lakhder, Colline MS, Cite Des Jardins, et Al Irfane Villa Economique.

### b. Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique :

En KMAD	2015	En % du CA total	2016	En % du CA total	Var 16/15	2017	En % du CA total	Var 17/16
Rabat - Salé - Kenitra	1 361 524	29%	869 686	16%	-36%	792 816	16%	-8,80%
Tanger - Tétouan - Al Hoceïma	121 152	3%	150 811	3%	24%	206 225	4%	36,70%
Beni - Mellal - Khenifra	37 933	1%	83 585	2%	120%	82 412	2%	-1,40%
Fès - Meknès	265 281	6%	604 901	11%	128%	513 627	10%	-15,10%
Casablanca - Settlat	501 241	11%	924 847	17%	85%	870 691	17%	-5,90%
Marrakech - Safi	962 870	21%	1 145 870	22%	19%	1 214 014	24%	5,90%
Oriental	358 367	8%	481 607	9%	34%	348 475	7%	-27,60%
Darâa - Tafilalet Souss - Massa	991 186	21%	1 026 528	19%	4%	940 424	19%	-0,084
Guelmim - Oued Noun								
Laâyoune - Sakia El Hamra	35 677	1%	38 992	1%	9%	79 604	2%	104,15%
Dakhla - Oued Eddahab								
<b>Chiffre d'affaires consolidé</b>	<b>4 635 231</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 326 826</b>	<b>100,0%</b>	<b>14,9%</b>	<b>5 048 287</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,30%</b>

Source : HAO

Le GAO est opérationnel sur douze zones géographiques respectant le découpage administratif du royaume, sachant que la SAO Al Janoub couvre les 3 régions des provinces du Sud.

### Evolution 2015-2016

En 2016, les régions les plus contributives au chiffre d'affaires consolidé de Holding Al Omrane sont Marrakech – Safi (22%), Darâa - Tafilalet - Souss – Massa (19%), Casablanca - Settat (17%), Rabat-Salé-Kénitra (16%) et Fès - Meknès (11 %). Les projets développés dans lesdites régions génèrent 85% du volume d'affaires consolidé au titre de l'exercice 2016, contre 88% une année auparavant. Les autres régions contribuent à hauteur de 14% dans la composition du chiffre d'affaires consolidé sur la même année, contre 12% en 2015.

### Evolution 2016-2017

En 2017, les régions les plus contributives au chiffre d'affaires consolidé de Holding Al Omrane sont Marrakech – Safi (24%), Darâa - Tafilalet - Souss – Massa (19%), Casablanca – Settat (17%) et Rabat – Salé – Kénitra (16%). Les projets développés par lesdites régions génèrent 76% du volume d'affaires consolidé au titre de l'exercice 2017. Les autres régions contribuent à hauteur de 24% dans la composition du chiffre d'affaires consolidé sur le même exercice.

#### **c. Répartition du chiffre d'affaires par segment**

La contribution de chaque segment d'activité au chiffre d'affaires consolidé de la Société entre 2015 et 2017 se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Lotissements	2 814 456	3 733 000	32,6%	3 415 717	-8,5%	61%	70%	68%
Constructions	1 663 915	1 469 000	-11,7%	1 502 997	2,3%	36%	28%	30%
MOD	156 860	124 826	-20,4%	129 574	3,8%	3%	2%	3%
<b>Total</b>	<b>4 635 231</b>	<b>5 326 826</b>	<b>14,9%</b>	<b>5 048 287</b>	<b>-5,2%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Entre 2015 et 2017, la contribution moyenne au chiffre d'affaires du segment lotissement est de 66%, celle du segment « construction » est de 31% et celle segment « MOD » est de 3%.

### Evolution 2015-2016

Le chiffre d'affaire consolidé du Groupe Al Omrane a connu une progression de 14,9% en 2016 par rapport à 2015, qui s'explique par :

- la hausse de 32,8% (+919 MMAD) de l'activité « Lotissement » qui s'explique principalement par le glissement des livraisons de lotissement en 2016 qui étaient prévus initialement en 2015. La part de l'activité lotissement dans le chiffre d'affaires global est de 70% en 2016 contre 61% en 2015 ;
- la baisse de 11,9% (-195 MMAD) de l'activité « Construction » qui s'explique principalement par la non réception des équipements publics construits à Casablanca. Cette dernière représente 28% du chiffre d'affaires en 2016 contre 36% en 2015.
- la baisse de 20,4% (-32 MMAD) de l'activité « MOD », avec une part de 2% du chiffre d'affaires en 2016 contre 3% en 2015.

## Evolution 2016-2017

En 2017, le chiffre d'affaire consolidé du Groupe Al Omrane a connu une baisse de 5,2% par rapport à 2016, qui s'explique par :

- la baisse de 8,5% (-317 MMAD) de l'activité « Lotissement » qui s'explique principalement par l'effet de rattrapage constaté en 2016 sur l'activité lotissement d'une part ainsi que le ralentissement de démolitions d'habitations non réglementaires. La part du lotissement dans le chiffre d'affaires global représente 68% en 2017 contre 70% en 2016 ;
- la hausse de 2,3% (+ 34 MMAD) de l'activité « Construction » qui s'explique principalement par l'achèvement des opérations de constructions. Cette dernière représente 30% du chiffre d'affaires en 2017 contre 28% en 2016.
- la hausse de 3,8% (+5 MMAD) de l'activité " MOD", avec une part de 3% du chiffre d'affaires en 2017 contre 2% en 2016.

La répartition des livraisons d'unités relative à la segmentation du chiffre d'affaires présentée ci-dessus se présente comme suit :

En unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Lotissements	14 811	18 979	28,1%	18 798	-1,0%	69%	77%	78%
Constructions	6 648	5 696	-14,3%	5 325	-6,5%	31%	23%	22%
<b>Total</b>	<b>21 459</b>	<b>24 675</b>	<b>15,0%</b>	<b>24 123</b>	<b>-2,2%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Le détail de la contribution de chaque segment d'activité au chiffre d'affaires consolidé de la Société entre 2015 et 2017 se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions d'équipements publics	1 272	-	-100,0%	-	-	0,0%	0,0%	0,0%
Constructions logements	1 517 692	1 319 274	-13,1%	1 350 116	2,3%	32,7%	24,8%	26,7%
Constructions à usage commercial	144 950	149 726	3,3%	152 880	2,1%	3,1%	2,8%	3,0%
Ilots	99 881	343 764	244,2%	184 387	-46,4%	2,2%	6,5%	3,7%
Lots d'activité commerciale	181 801	155 353	-14,5%	165 861	6,8%	3,9%	2,9%	3,3%
Lots d'équipement public	12 508	66 139	428,8%	27 014	-59,2%	0,3%	1,2%	0,5%
Lots d'habitation	2 520 266	3 167 743	25,7%	3 038 455	-4,1%	54,4%	59,5%	60,2%
MOD	156 860	124 826	-20,4%	129 574	3,8%	3,4%	2,3%	2,6%
<b>Total</b>	<b>4 635 231</b>	<b>5 326 826</b>	<b>14,9%</b>	<b>5 048 287</b>	<b>-5,2%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, la « construction de logements » et les « lots d'habitation » représentent en moyenne 86% du chiffre d'affaires consolidé de la société avec des parts moyenne respectives de 28% et 58%.

La répartition des livraisons d'unités relative à la segmentation du chiffre d'affaires présentée ci-dessus se présente comme suit :

En unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
Constructions d'équipements publics	91	124	36,3%	105	-15,3%
Constructions logements	5 928	4 902	-17,3%	4 682	-4,5%
Constructions à usage commercial	629	670	6,5%	538	-19,7%
Ilots	19	55	189,5%	22	-60,0%
Lots d'activité commerciale	331	305	-7,9%	339	11,1%
Lots d'équipement public	70	113	61,4%	36	-68,1%
Lots d'habitation	14 391	18 506	28,6%	18 401	-0,6%
<b>Total</b>	<b>21 459</b>	<b>24 675</b>	<b>15,1%</b>	<b>24 123</b>	<b>-2,2%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2016 le nombre total d'unités livrées a augmenté de 15,1% (+3.216 unités). Cette évolution s'explique principalement par la hausse de 28,6% (+4.115 unités) du nombre d'unités livrées sur le segment « lots d'habitation ».

Entre 2016 et 2017 le nombre total d'unités livrées a baissé de 2,2% (-552 unités). Cette évolution s'explique principalement par la baisse de 0,6% (-105 unités) du nombre d'unités livrées sur le segment « lots d'habitations », la baisse de 19,7% (-132 unités) du nombre d'unités livrées sur le segment « construction à usage commercial » et la baisse de 4,5% (-220 unités) du nombre d'unités livrées sur le segment « constructions logements ».

## II.2. Marge brute et valeur ajoutée

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
<b>Production de l'exercice</b>	<b>5 041 371</b>	<b>5 176 458</b>	<b>2,7%</b>	<b>5 092 140</b>	<b>-1,6%</b>
Ventes de biens et services produits (CA)	4 635 231	5 326 826	14,9%	5 048 287	-5,2%
Variation stocks produits	406 140	-150 699	Ns	14 870	Ns
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	331	Ns	28 983	Ns
<b>Consommation de l'exercice</b>	<b>4 048 908</b>	<b>3 802 107</b>	<b>-6,1%</b>	<b>4 140 739</b>	<b>8,9%</b>
Achats consommés de matières et fournitures	3 907 980	3 655 495	-6,5%	3 979 639	8,9%
Autres charges externes	140 929	146 612	4,0%	161 101	9,9%
<b>Marge brute<sup>71</sup></b>	<b>1 133 391</b>	<b>1 520 632</b>	<b>34,2%</b>	<b>1 083 518</b>	<b>-28,7%</b>
<b>Marge brute / CA</b>	<b>24,5%</b>	<b>28,5%</b>	<b>400 pbs</b>	<b>21,5%</b>	<b>-700 pbs</b>
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>992 463</b>	<b>1 374 351</b>	<b>38,5%</b>	<b>951 401</b>	<b>-30,8%</b>
<b>VA / CA</b>	<b>21,4%</b>	<b>25,8%</b>	<b>+439 pbs</b>	<b>18,8%</b>	<b>-695 pbs</b>

Source : HAO

### Evolution 2015-2016

Entre 2015 et 2016 la valeur ajoutée augmente de 38,5% (+382 MMAD) passant de 992,5 MMAD en 2015 à 1 374,3 MMAD en 2016. Cette variation s'explique principalement l'augmentation 34,2% (+387,2 MMAD) de la marge brute en lien avec la hausse de l'activité lotissement.

Compte tenu ce qui précède :

- ✓ Le taux de marge brute passe de 24,5% en 2015 à 28,5% en 2016 ;
- ✓ Le taux de valeur ajoutée passe de 21,4% en 2015 à 25,8% en 2016.

<sup>71</sup> Chiffre d'affaires + variation de stocks produits – achats consommés

## Evolution 2016-2017

Entre 2016 et 2017 la valeur ajoutée baisse de 30,8% (-423 MMAD) passant de 1 374 MMAD en 2016 à 951 MMAD en 2017. Cette variation s'explique par la baisse de 28,7% (-437,1 MMAD) de la marge brute qui s'explique principalement par l'effet combiné de la hausse de l'activité construction et la baisse de l'activité lotissement.

Compte tenu ce qui précède :

- ✓ Le taux de marge brute passe de 28,5% en 2016 à 21,5% en 2017 ;
- ✓ Le taux de valeur ajoutée passe de 25,8% en 2016 à 18,8% en 2017.

### II.3. Charges d'exploitation consolidées

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Achats consommés	3 907 980	3 655 495	-6,5%	3 979 639	8,9%
<i>en % du CA</i>	<i>84,3%</i>	<i>68,6%</i>	<i>-1 570 pbs</i>	<i>78,8%</i>	<i>1 023 pbs</i>
Autres charges externes	140 929	146 612	4,0%	161 101	9,9%
<i>en % du CA</i>	<i>3,0%</i>	<i>2,8%</i>	<i>-20 pbs</i>	<i>3,2%</i>	<i>39 pbs</i>
Impôts et taxes	5 823	4 661	-20,0%	4 058	-12,9%
Charges personnels	492 533	513 982	4,4%	541 000	5,3%
<i>en % du CA</i>	<i>10,6%</i>	<i>9,6%</i>	<i>-100 pbs</i>	<i>10,7%</i>	<i>112 pbs</i>
Autres charges d'exploitations	263	172	-34,7%	53	-69,0%
Dotations d'exploitation	650 436	975 547	50,0%	832 647	-14,6%
<b>Charges d'exploitations consolidées</b>	<b>5 197 964</b>	<b>5 296 469</b>	<b>1,9%</b>	<b>5 518 497</b>	<b>4,2%</b>

Source : HAO

## Evolution 2015-2016

Au titre de l'exercice 2016, les charges d'exploitation consolidées du groupe ont augmenté de 1,9% (+ 98,5 MMAD) pour atteindre 5 296,5 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par :

- la baisse de 6,5% (-252,5 MMAD) des achats consommés passant de 3 908,0 MMAD en 2015 à 3 655,5 MMAD en 2016. Cette baisse est liée au changement du mix produits, ainsi en 2016, l'activité construction qui est consommatrice d'achats consommés a baissé en faveur de l'activité lotissement ;
- la hausse des dotations d'exploitation de 50,0% (+325,1 MMAD) passant de 650,4 MMAD en 2015 à 975,5 MMAD en 2016. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des provisions durables pour risques et charges<sup>72</sup> et des autres provisions momentanées pour risques et charges<sup>73</sup> en lien avec la politique prudentielle du Groupe pour couvrir les litiges sur foncier pour près de 100 MMAD. Par ailleurs, la Société a actualisé la provision sur stock pour près de 87 MMAD et a constaté une provision pour risques généraux de l'ordre de 150 MMAD.

<sup>72</sup> Les provisions durables pour risques et charges sont constituées, principalement, par (i) la revalorisation des terrains expropriés, (ii) les litiges relatifs à des contentieux avec les prestataires.

<sup>73</sup> Les provisions momentanées pour risques et charges sont constituées, principalement, par (i) la marge négative sur les projets encours déficitaires (ii) le contentieux auprès de certaines Administrations Publiques





## Evolution 2016-2017

Au titre de l'exercice 2017, les charges d'exploitation consolidées du groupe ont augmenté de 4,2% (+ 222,0 MMAD) pour atteindre 5 518,5 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par :

- la hausse de 8,9% (+ 324,1 MMAD) des achats consommés passant de 3 655,5 MMAD en 2016 à 3 979,6 MMAD en 2017. Cette hausse s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires sur l'activité construction et la baisse de l'activité lotissement.
- La hausse des charges de personnels de 5,3% (+ 27,0 MMAD) passant de 513,9 MMAD en 2016 à 541,0 MMAD en 2017.
- La hausse de 9,9% (+14,5 MMAD) des autres charges externes passant de 146,6 MMAD en 2016 à 161,1 MMAD en 2017.
- La diminution de 14,6% (-143 MMAD) des dotations d'exploitations qui s'explique principalement par la baisse des achèvements et par conséquent de la baisse de la provision sur les équipements publics.

La contribution des filiales aux achats consommés se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
HAO	411 352	555 666	35,1%	806 446	45,1%	11%	15%	20%
SAO Souss - Massa	525 227	542 168	3,2%	413 009	-23,8%	13%	15%	10%
SAO TTH <sup>74</sup>	175 939	169 696	-3,5%	145 253	-14,4%	5%	5%	4%
SAO Al Janoub	49 608	75 236	51,7%	113 083	50,3%	1%	2%	3%
SAO Beni Mellal - Khénifra	157 904	112 202	-28,9%	13 629	-87,9%	4%	3%	0%
SAO Casa - Settât	375 632	445 406	18,6%	570 663	28,1%	10%	12%	14%
SAO Fes	131 093	143 642	9,6%	141 203	-1,7%	3%	4%	4%
SAO Marrakech - Safi	791 330	353 813	-55,3%	666 546	88,4%	20%	10%	17%
SAO Meknes	282 571	348 195	23,2%	324 665	-6,8%	7%	10%	8%
SAO L'Oriental	292 598	315 631	7,9%	262 488	-16,8%	7%	9%	7%
SAO Rabat - Salé Kenitra	432 956	348 435	-19,5%	482 808	38,6%	11%	10%	12%
SAO Tamesna	54 922	108 147	96,9%	23 750	-78,0%	1%	3%	1%
SAO Tamansourt	96 588	104 547	8,2%	15 346	-85,3%	2%	3%	0%
SAO Lakhayta	120 598	31 420	-73,9%	739	-97,6%	3%	1%	0%
SAO Chrafate	9 661	1 292	-86,6%	11	-99,2%	0%	0%	0%
<b>Achats consommés conso</b>	<b>3 907 980</b>	<b>3 655 495</b>	<b>-6,5%</b>	<b>3 979 639</b>	<b>8,9%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, le HAO, SAO Casa Settât, SAO Souss Massa, SAO Marrakech Safi et SAO Rabat Salé Kénitra contribue en moyenne à hauteur de 67% des achats consommés.

L'évolution erratique du niveau des achats consommés au niveau de la SAO Marrakech Safi entre 2015 et 2017 s'explique par la reprise du marché immobilier sur la région Marrakech Safi qui a entraîné dans son sillage le volume des investissements de la SAO Marrakech Safi sur des opérations réalisées en propre.

<sup>74</sup> Tanger Tétouan Al Hoceima

## a. Répartition des charges de personnel

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Holding Al Omrane (HAO)	69 391	75 360	8,6%	84 383	11,97%
Société Al Omrane Souss Massa	63 305	63 012	-0,5%	71 536	13,53%
Société Al Omrane Marrakech-Safi	56 820	59 435	4,6%	64 385	8,33%
Société Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra	55 822	58 900	5,5%	59 675	1,32%
Société Al Omrane Casablanca- Settatt	53 759	59 439	10,6%	63 877	7,47%
Société Al Omrane Fès	37 222	37 696	1,3%	42 187	11,91%
Société Al Omrane Meknès	34 477	36 221	5,1%	38 726	6,92%
Société Al Omrane Oriental	32 062	35 455	10,6%	27 346	-22,87%
Société Al Omrane Tanger – Tétouan – El Hoceima	25 185	27 171	7,9%	20 265	-25,42%
Société Al Omrane Béni Mellal-Khénifra	14 527	15 096	3,9%	16 709	10,68%
Société Al Omrane Al Janoub	16 011	13 577	-15,2%	16 734	23,25%
Société Al Omrane Tamesna	13 097	13 418	2,5%	14 835	10,56%
Société Al Omrane Tamansourt	9 465	9 758	3,1%	10 858	11,27%
Société Al Omrane Lakhiaÿta	7 988	8 878	11,2%	9 481	6,79%
Société Al Omrane Chrafate	3 404	565	-83,4%	<sup>75</sup>	n.s
<b>Charges de personnel</b>	<b>492 533</b>	<b>513 982</b>	<b>4,4%</b>	<b>541 000</b>	<b>5,3%</b>

Source : HAO

### Evolution 2015-2016

Les charges de personnel sont passées de 492,5 MMAD en 2015 à 514,0 MMAD en 2016, soit une augmentation de 4,4% (21,4 MMAD), due essentiellement au passage d'échelles et promotions internes.

En 2016, les filiales les plus contributives aux charges de personnel sont Holding Al Omrane (14,7%), Al Omrane Souss Massa (12,3%), Al Omrane Marrakech - Safi (11,6%), Al Omrane Casablanca - Settatt (11,6%) et Al Omrane Rabat-Salé-Kenitra (11,5%). Les autres filiales contribuent à hauteur de 38,5% dans les charges de personnel sur l'exercice 2016, contre 39,3% en 2015.

### Evolution 2016-2017

En dépit de l'opération de départ volontaire réalisée par le Groupe, les charges de personnel sont passées de 514,0 MMAD en 2016 à 541,0 MMAD en 2017, soit une augmentation de 5,3% (+ 27,0 MMAD).

L'opération de départ volontaire a été lancée en Octobre 2017. C'est ainsi que la masse salariale de l'exercice 2017 des collaborateurs objet de l'opération « AFAQ » est incluse dans les charges de personnel au titre de l'exercice 2017.

En 2017, les filiales les plus contributives aux charges de personnel sont Holding Al Omrane (15,6%), SAO Souss Massa (13,2%), SAO Marrakech Safi (11,9%), SAO Rabat Salé Kénitra (11,0%) et SAO Casablanca Settatt (11,8%).

<sup>75</sup> Le projet de ville nouvelle de Chrafate a été initié dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'état en matière de ville nouvelle. La réalisation du projet a été confiée au HAO. Ce projet connaît un repositionnement stratégique l'inscrivant dans la vision de développement urbain de la région portée par les acteurs locaux régionaux et locaux. Pour des raisons d'optimisation des ressources et de l'harmonisation de la vision, la réalisation de ce projet, a été confiée à la SAO Tanger Tétouan Al Hoceima dans le cadre d'une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage avec le HAO. La SAO Chrafate continuera d'exister et se verra confier la réalisation de futurs projets au cours des prochaines années.

## II.4. Reprises d'exploitations et transfert de charges

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Reprises d'exploitation et transfert de charges	695 793	898 722	29,2%	965 266	7,4%

Source : HAO

### Evolution 2015-2016

Entre 2015 et 2016, les reprises d'exploitations et transferts de charges augmentent de +202,9 MMAD (+29,2%) dont 27,1 MMAD de transferts de charges. Cette évolution s'explique principalement par l'actualisation<sup>76</sup> des provisions sur stocks et des provisions pour risques généraux.

### Evolution 2016-2017

Entre 2016 et 2017, les reprises d'exploitations et transferts de charges augmentent de +66,5 MMAD (+7,4%) dont 41,5 MMAD de transferts de charges. Cette évolution s'explique principalement par l'actualisation des provisions sur stocks et des provisions pour risques généraux.

## II.5. Résultat d'exploitation

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Produits d'exploitation	5 737 533	6 077 695	5,9%	6 062 800	-0,3%
dont Chiffre d'affaires consolidé	4 635 231	5 326 826	14,9%	5 048 287	-5,2%
Charges d'exploitation	5 197 964	5 296 469	1,9%	5 518 497	4,2%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>539 569</b>	<b>781 226</b>	<b>44,8%</b>	<b>544 302</b>	<b>-30,3%</b>
<i>Marge opérationnelle consolidée</i>	<i>11,6%</i>	<i>14,7%</i>	<i>+303 pbs</i>	<i>10,8%</i>	<i>-388 pbs</i>

Source : Holding Al Omrane

### Evolution 2015-2016

Au titre de l'exercice 2016, le résultat d'exploitation a augmenté de 44,8% (+241 MMAD), suite à une augmentation plus importante des produits d'exploitation +5,9% (+340,2 MMAD) par rapport à l'augmentation des charges d'exploitation +1,9% (+98,5 MMAD) avec le changement du mix produits et plus spécifiquement la hausse de la part de l'activité « lotissements » dans le chiffre d'affaires total.

### Evolution 2016-2017

Au titre de l'exercice 2017, le résultat d'exploitation a baissé de 30,3% (- 236,9 MMAD), suite à la baisse du chiffre d'affaires consolidé de 5,2% (- 278,5 MMAD) combinée à la hausse des charges d'exploitation de 4,2% (+ 222,0 MMAD). La hausse des charges d'exploitation s'explique par la baisse de l'activité « lotissement » en faveur de l'activité « Construction » au niveau du mix produits.

<sup>76</sup> L'actualisation des provisions sur stock se fait sur la base de la comparaison entre la valeur vénale de chaque unité en fonction de la valeur de marché

La contribution des filiales au résultat d'exploitation entre 2015 et 2017 se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
HAO	69 817	226 255	224,1%	120 005	-47,0%	13%	29%	22%
SAO Souss - Massa	152 205	124 887	-17,9%	135 578	8,6%	28%	16%	25%
SAO Tanger - Tetouan - Hocima	9 723	16 381	68,5%	-517	-103,2%	2%	2%	0%
SAO Al Janoub	10 433	8 877	-14,9%	9 563	7,7%	2%	1%	2%
SAO Beni Mellal - Khénifra	4 868	22 778	367,9%	13 032	-42,8%	1%	3%	2%
SAO Casa - Settat	37 991	46 098	21,3%	38 839	-15,7%	7%	6%	7%
SAO Fes	22 406	-16 126	-172,0%	-4 001	-75,2%	4%	-2%	-1%
SAO Marrakech - Safi	58 477	53 915	-7,8%	43 543	-19,2%	11%	7%	8%
SAO Meknes	30 308	46 852	54,6%	44 099	-5,9%	6%	6%	8%
SAO L'Oriental	45 317	100 320	121,4%	11 385	-88,7%	8%	13%	2%
SAO Rabat - Salé Kenitra	50 010	70 717	41,4%	54 895	-22,4%	9%	9%	10%
SAO Tamesna	16 348	41 737	155,3%	32 245	-22,7%	3%	5%	6%
SAO Tamansourt	19 969	42 218	111,4%	46 850	11,0%	4%	5%	9%
SAO Lakhayta	10 025	-2 161	-121,6%	732	-133,9%	2%	0%	0%
SAO Chrafat	1 673	-1 522	-191,0%	-1 944	27,7%	0%	0%	0%
<b>Rex Consolidé</b>	<b>539 569</b>	<b>781 226</b>	<b>44,8%</b>	<b>544 302</b>	<b>-30,3%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, le HAO, SAO Souss Massa, SAO Marrakech Safi, SAO Rabat Salé Kénitra contribue en moyenne à hauteur de 62% au résultat d'exploitation consolidé. Par ailleurs la variation de la contribution des filiales dans le résultat d'exploitation s'explique principalement par la marge dégagée en fonction de la typologie des produits déstockés au cours de l'exercice.

## II.6. Résultat financier

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
<b>Produits financiers</b>	<b>141 029</b>	<b>138 147</b>	<b>-2,0%</b>	<b>121 921</b>	<b>-11,7%</b>
Produits des titres de participation et autres T.I	0	0	0,0%	0	-
Gains de change	36 676	32 484	-11,4%	5 456	-83,2%
Intérêts et autres produits financiers	18 474	15 986	-13,5%	23 239	45,4%
Reprises financières ; transferts de charges	85 880	89 677	4,4%	93 227	4,0%
<b>Charges financières</b>	<b>156 783</b>	<b>121 154</b>	<b>-22,7%</b>	<b>259 994</b>	<b>114,6%</b>
Charges d'intérêts	126 492	116 621	-7,8%	140 750	20,7%
Pertes de change	22 065	2 143	-90,3%	114 671	n.s
Autres charges financières	7 781	557	-92,8%	4 032	n.s
Dotations financières	446	1 834	n.s	541	-70,5%
<b>Résultat financier consolidé</b>	<b>- 15 754</b>	<b>16 993</b>	<b>n.s</b>	<b>-138 072</b>	<b>n.s</b>

Source: HAO

### Evolution 2015-2016

A fin 2016, le résultat financier du groupe Holding Al Omrane s'est établi à 17,0 MMAD, contre un résultat financier négatif de -15,8 MMAD à fin 2015. Cette progression s'explique principalement par la baisse des charges financières de 22,7% (-35,6 MMAD) due à :

- la baisse des pertes de change de 90,3% (-19,9 MMAD) suite au remboursement anticipé de l'emprunt du FADES, la baisse des charges d'intérêt suite à la négociation des taux

internationaux concessionnels auprès des bailleurs de fonds étrangers et la renégociation des taux des emprunts contractés auprès des banques nationales.

- la réduction des frais de découvert de 92,8% (-7,2 MMAD).

### **Evolution 2016-2017**

A fin 2017, le résultat financier du groupe s'est établi à -138,1 MMAD, contre un résultat positif de 17,0 MMAD à fin 2016. Cette baisse de -155,1 MMAD s'explique principalement par :

- la hausse des pertes de change sur les charges d'intérêts en devise étrangère principalement auprès de l'Agence Française de Développement et de la Banque Européenne d'Investissement, qui sont passés de 2,1 MMAD en 2016 à 114,7 MMAD en 2017 en lien avec la flexibilisation du régime de change mis en place par Bank Al-Maghrib au cours de l'année 2017 ;
- La baisse des gains de change qui sont passés de 32,5 MMAD en 2016 à 5,5 MMAD en 2017, soit une baisse de 83,2% (-27,0 MMAD) ;
- La hausse des charges d'intérêts sont passés de 116,6 MMAD en 2016 à 140,7 MMAD en 2017 soit une hausse de 20,7% (+24,1 MMAD).

### **II.7. Résultat non courant**

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
<b>Produits non courants</b>	<b>228 545</b>	<b>103 481</b>	<b>-54,7%</b>	<b>274 759</b>	<b>165,5%</b>
Produits des cessions d'immobilisations	471	810	72,0%	1 931	138,4%
Subventions d'équilibre	-	-	-	0	n.s
Reprises sur subventions d'investissement	-	-	-	0	n.s
Autres produits non courants	197 580	98 469	-50,2%	257 164	161,2%
Reprises non courantes ; transferts de charges	30 494	4 202	-86,2%	15 664	n.s
<b>Charges non courantes</b>	<b>96 960</b>	<b>85 831</b>	<b>-11,5%</b>	<b>258 576</b>	<b>n.s</b>
V.N.A des immobilisations cédées	121	3	-97,5%	133	n.s
Subventions accordées	-	-	0,0%	0	n.s
Autres charges non courantes	14 669	48 463	n.s	258 057	n.s
Dotations non courantes	82 171	37 364	-54,5%	386	-98,9%
<b>Résultat non courant</b>	<b>131 585</b>	<b>17 650</b>	<b>-86,6%</b>	<b>16 184</b>	<b>-8,3%</b>

Source: HAO

### **Evolution 2015-2016**

A fin 2016, le résultat non courant du groupe Holding Al Omrane a connu une baisse de 86,6% (-114,0 MMAD) par rapport à 2015. Cette baisse s'explique par la baisse des autres produits non courants de 50,2% (-99,1 MMAD) passant de 197,6 MMAD en 2015 à 98,5 MMAD en 2016. Cette rubrique regroupe des pénalités de retards et désistements.

Les reprises non courantes entre 2015 et 2016 ont baissé de 86,2% (-26,3 MMAD). Cette baisse s'explique principalement par la constatation en 2015 d'une reprise de près de 30 MMAD suite au jugement favorable au Groupe concernant le litige fiscal de l'entité Ex-ATTACHAROUK.

Les dotations non courantes entre 2015 et 2016 ont baissé de 54,5% (-44,8 MMAD). Cette évolution s'explique principalement par la baisse des dotations sur les risques généraux relatives à des contentieux avec diverses administrations étatiques.

## Evolution 2016-2017

A fin 2017, le résultat non courant du groupe est passé de 17,7 MMAD en 2016 à 16,2 MMAD à fin 2017 soit une baisse de 8,3% (-1,5 MMAD). Cette baisse s'explique par :

- La hausse des autres charges non courantes passant de 48,5 MMAD en 2016 à 258,1 MMAD à fin 2017 soit une hausse de 209,6 MMAD). Cette hausse s'explique, d'une part par le plan de départ volontaire « AFAQ » et d'autre part par l'impact des redressements fiscaux survenus lors de contrôles fiscaux pour 7 sociétés du Groupe ;
- la hausse des autres produits non courants passant de 98,5 MMAD à 257,2 MMAD suite à l'actualisation de la provision des travaux à effectuer et foncier à acquérir.

Les reprises non courantes entre 2016 et 2017 ont augmenté de 11,5 MMAD passant de 4,2 MMAD à 15,7 MMAD. Cette évolution s'explique principalement par la reprise sur provision pour risque fiscal de 13 MMAD en 2017 relatif à la SAO Oriental.

Les dotations non courantes entre 2016 et 2017 ont baissé de 37,0 MMAD passant de 37,4 MMAD en 2016 à 386 KMAD en 2017 suite à la constatation en 2016 d'une provision pour risque généraux.

Le détail des redressements fiscaux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Filiale	Montant du redressement (en MMAD)	Objet	Statut
SAO Fes	8,5	IS, IR, TVA	Clôturé en 2017
SAO Beni Mellal - Khénifra	2,7	IS, IR, TVA	Clôturé en 2018
SAO Casablanca - Settat	49,2	IS, IR, TVA	Clôturé en 2017
SAO Tamansourt	-	IS, IR, TVA	En cours
SAO Tanger Tétouan Al Hoceima	10,0	IS, IR, TVA	Clôturé en 2017
SAO Oriental	9,0	IS, IR, TVA	Clôturé en 2017
SAO Souss Massa Draa	30,0	IS, IR, TVA	Clôturé en 2017

Source : HAO

Les contrôles fiscaux clôturés ont été intégralement payés au cours de l'exercice figurant dans la colonne statut du tableau ci-dessus.

En ce qui concerne la SAO Tamansourt, au 20/09/2018, la Société n'a reçu que l'avis de vérification fiscale.

## **II.8. Résultat net consolidé**

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>655 400</b>	<b>815 869</b>	<b>24,5%</b>	<b>422 413</b>	<b>-48,2%</b>
Impôts sur les bénéfices	191 509	233 367	21,9%	168 947	-27,6%
<b>Résultat net du groupe</b>	<b>463 891</b>	<b>582 502</b>	<b>25,6%</b>	<b>253 466</b>	<b>-56,5%</b>
<b>Marge nette</b>	<b>10,0%</b>	<b>10,9%</b>		<b>5,0%</b>	

Source: HAO

## Evolution 2015-2016

Au titre de l'exercice 2016, le résultat consolidé a connu une progression de 25,6% (+118,6 MMAD) par rapport à 2015. La marge nette est restée stable passant de 10,0% en 2015 à 10,9% en 2016.

## Evolution 2016-2017

Au titre de l'exercice 2017, le résultat consolidé s'est établi à 253,5 MMAD, soit une baisse de 56,5% (- 329,0 MMAD) par rapport à l'exercice de 2016, suite d'une part aux indemnités versées dans le cadre du plan de départ volontaire « AFAQ » finalisé fin 2017 et d'autre part à l'impact des redressements fiscaux sur 7 sociétés du Groupe.

Compte tenu de ce qui précède, la marge nette est passée de 10,9% en 2016 à 5,0% en 2017.

La contribution des filiales au résultat net entre 2015 et 2017 se présentent comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
HAO	86 370	190 755	120,9%	-53 250	-127,9%	19%	33%	-21%
SAO Souss - Massa	122 445	98 446	-19,6%	76 038	-22,8%	26%	17%	30%
SAO Tanger - Tetouan - Hoceima	9 339	8 075	-13,5%	3 248	-59,8%	2%	1%	1%
SAO Al Janoub	9 741	10 494	7,7%	11 529	9,9%	2%	2%	5%
SAO Beni Mellal - Khénifra	5 405	15 664	189,8%	11 505	-26,6%	1%	3%	5%
SAO Casa - Settât	30 269	27 018	-10,7%	67 723	150,7%	7%	5%	27%
SAO Fes	16 324	-3 959	-124,3%	-18 425	365,4%	4%	-1%	-7%
SAO Marrakech - Safi	46 733	48 915	4,7%	7 299	-85,1%	10%	8%	3%
SAO Meknes	22 137	35 297	59,5%	28 011	-20,6%	5%	6%	11%
SAO L'Oriental	45 746	38 222	-16,4%	35 417	-7,3%	10%	7%	14%
SAO Rabat - Salé Kenitra	43 743	54 820	25,3%	29 859	-45,5%	9%	9%	12%
SAO Tamesna	1 939	27 676	1327,2%	18 600	-32,8%	0%	5%	7%
SAO Tamansourt	12 991	36 029	177,3%	38 565	7,0%	3%	6%	15%
SAO Lakhyayta	8 773	-3 420	-139,0%	-446	-87,0%	2%	-1%	0%
SAO Chrafate	1 934	-1 529	-179,1%	-2 205	44,2%	0%	0%	-1%
<b>Résultat net Consolidé</b>	<b>463 891</b>	<b>582 502</b>	<b>25,6%</b>	<b>253 466</b>	<b>-56,5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source: HAO

Concernant le HAO, la baisse du résultat net entre 2016 et 2017 s'explique principalement par la nouvelle politique de flexibilité des changes, impactant de plus de 100 MMAD le résultat net.

Concernant la SAO Casa Settât, la hausse du résultat net entre 2016 et 2017 s'explique principalement par la contribution des produits financiers générés par le placement sur les comptes de la Trésorerie Générale.

Concernant la SAO Marrakech – Safi, la baisse du résultat net en 2017 s'explique principalement par l'opération de départ volontaire « AFAQ »

Concernant la SAO Oriental, la baisse du résultat net en 2016 s'explique par la provision constatée sur le contrôle fiscal de l'ordre de 35 MMAD.

Concernant la SAO Tamansourt, la hausse du résultat net en 2016 s'explique principalement par le retraitement de consolidation de marges réalisées au cours de l'exercice sur les anciennes cessions entre SAO Tamansourt et SAO Marrakech - Safi.

Concernant la SAO Tamesna, la hausse du résultat net entre 2015 et 2016 s'explique principalement par le mix produits et la livraison des ilots de lotissements.

### III. ANALYSE BILANCIELLE

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du bilan consolidé de Holding Al Omrane sur la période 2015-2017 :

En KMAD	2 015	2 016	Var 16/15	2 017	Var 17/16
Immobilisations incorporelles	29 460	33 516	13,8%	35 667	6,4%
Immobilisations corporelles	203 721	192 300	-5,6%	203 755	6,0%
Immobilisations financières	12 151	8 663	-28,7%	20 224	Ns
Participations non consolidées	9 900	9 900	0,0%	9 900	0,0%
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>255 233</b>	<b>244 378</b>	<b>-4,3%</b>	<b>269 547</b>	<b>10,3%</b>
<b>Stocks</b>	<b>32 325 815</b>	<b>32 135 378</b>	<b>-0,6%</b>	<b>32 116 676</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>15 988 675</b>	<b>17 715 964</b>	<b>10,8%</b>	<b>20 209 363</b>	<b>14,1%</b>
Fournisseurs débiteurs a&a	283 153	416 331	47,0%	435 616	4,6%
Clients et comptes rattachés	434 850	477 731	9,9%	586 022	22,7%
Personnel	4 009	4 080	1,8%	3 668	-10,1%
Etat	1 576 471	1 456 020	-7,6%	1 418 458	-2,6%
Comptes d'associés	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	13 621 030	15 325 337	12,5%	17 711 045	15,6%
Comptes de régularisation - Actif	69 162	36 464	-47,3%	54 553	49,6%
<b>Impôt différé</b>	<b>1 286</b>	<b>38 649</b>	<b>Ns</b>	<b>75 051</b>	<b>94,2%</b>
<b>Titres et valeurs de placement</b>	<b>356 866</b>	<b>173 477</b>	<b>-51,4%</b>	<b>77 483</b>	<b>-55,3%</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>48 672 642</b>	<b>50 063 467</b>	<b>2,9%</b>	<b>52 478 574</b>	<b>4,8%</b>
<b>Trésorerie-actif</b>					
Chèques et valeurs à encaisser	14 016	125	-99,1%	12	-90,4%
Banques, T.G & CP	798 244	877 839	10,0%	887 950	1,2%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	153	228	49,0%	282	23,7%
<b>TOTAL TRESORERIE-ACTIF</b>	<b>812 413</b>	<b>878 192</b>	<b>8,1%</b>	<b>888 244</b>	<b>1,1%</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>49 740 287</b>	<b>51 186 037</b>	<b>2,9%</b>	<b>53 636 364</b>	<b>4,8%</b>

Source: HAO



En KMAD	2 015	2 016	Var 16/15	2 017	Var 17/16
<b>Capitaux propres</b>					
Capital social	2 104 048	2 104 048	0,0%	2 104 048	0,0%
Autres réserves consolidées	2 750 866	2 966 974	7,9%	3 257 536	9,8%
Résultat net de l'exercice	463 891	582 502	25,6%	253 466	-56,5%
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	<b>5 318 805</b>	<b>5 653 524</b>	<b>6,3%</b>	<b>5 615 050</b>	<b>-0,7%</b>
Intérêts minoritaires	-	-		-	0,0%
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>5 318 805</b>	<b>5 653 524</b>	<b>6,3%</b>	<b>5 615 050</b>	<b>-0,7%</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>3 377 753</b>	<b>3 325 448</b>	<b>-1,5%</b>	<b>2 849 650</b>	<b>-14,3%</b>
Emprunts obligataires	-	-	0,0%	-	0,0%
Autres dettes de financement	3 377 753	3 325 448	-1,5%	2 849 650	-14,3%
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>578 153</b>	<b>688 243</b>	<b>19,0%</b>	<b>545 300</b>	<b>-20,8%</b>
Provisions pour risques	542 577	652 094	20,2%	509 870	-21,8%
Provisions pour charges	35 577	36 149	1,6%	35 430	-2,0%
<b>Passif circulant</b>	<b>39 669 353</b>	<b>40 668 364</b>	<b>2,5%</b>	<b>42 626 936</b>	<b>4,8%</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	9 448 446	9 261 215	-2,0%	9 949 300	7,4%
Clients créditeurs, avances et acomptes	11 893 873	11 193 760	-5,9%	10 756 956	-3,9%
Personnel	90 441	87 939	-2,8%	105 711	20,2%
Organismes sociaux	17 473	14 946	-14,5%	19 710	31,9%
Etat	3 170 446	2 919 039	-7,9%	3 375 414	15,6%
Autres créanciers	14 990 537	17 065 872	13,8%	18 344 130	7,5%
Autres postes du passif circulant	58 138	125 593	116,0%	75 717	-39,7%
<b>Autres provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>505 039</b>	<b>657 648</b>	<b>30,2%</b>	<b>698 357</b>	<b>6,2%</b>
<b>Trésorerie-passif</b>	<b>291 184</b>	<b>192 810</b>	<b>-33,8%</b>	<b>1 301 071</b>	<b>n.s</b>
Crédits d'escompte	0	0	0,0%	0	0,0%
Crédit de trésorerie	41 651	166 984	n.s	-	-
Banques (soldes créditeurs)	249 533	25 826	-89,7%	1 301 071	n.s
<b>Total passif</b>	<b>49 740 287</b>	<b>51 186 037</b>	<b>2,9%</b>	<b>53 636 364</b>	<b>4,8%</b>

Source: HAO

### III.1. Actif immobilisé consolidé

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Immobilisations incorporelles	29 460	33 515	13,8%	35 667	6,4%
Immobilisations corporelles	203 721	192 300	-5,6%	203 755	5,9%
Immobilisations financières	22 051	18 563	-15,8%	30 124	62,3%
<b>Total Actif immobilisé consolidé</b>	<b>255 233</b>	<b>244 378</b>	<b>-4,3%</b>	<b>269 547</b>	<b>10,3%</b>

Source: HAO

#### Evolution 2015-2016

À fin 2016, l'actif immobilisé consolidé du Groupe Al Omrane s'élève à 244,4 MMAD, en baisse comparativement à l'exercice 2015 de 4,3%.

#### Evolution 2016-2017

A fin 2017, l'actif immobilisé consolidé du Groupe Al Omrane s'élève à 269,5 MMAD en hausse de 10,3% (+25,2 MMAD) par rapport à l'exercice 2016.

Le détail des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 773	3 520	-6,7%	3 183	-9,6%
Fonds commercial <sup>77</sup>	1 346	1 346	0,0%	1 346	0,0%
Autres immobilisations incorporelles	24 341	28 649	17,7%	31 138	8,7%
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>29 460</b>	<b>33 515</b>	<b>13,8%</b>	<b>35 667</b>	<b>6,4%</b>

Source: HAO

#### Evolution 2015-2016

Entre 2015 et 2016, les immobilisations incorporelles ont augmenté de 13,8% (+4,1 MMAD), suite au coût engagé lors de la 3<sup>ème</sup> phase de la mise en place du nouveau système d'information intégré SAP dans 6 filiales.

#### Evolution 2016-2017

Entre 2016 et 2017, les immobilisations incorporelles ont augmenté de 6,4% (+ 2,2 MMAD), cette hausse explique par :

- La hausse des autres immobilisations incorporelles de 8,7% (2,5 MMAD) ;
- La baisse des brevets, marques, droits et valeurs similaires de 9,6% (-0,3 MMAD).

<sup>77</sup> Le fond commercial correspond au droit au bail de la succursale de Paris.

Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Terrains	29 356	29 858	1,7%	28 351	-5,0%
Constructions	144 224	136 209	-5,6%	156 691	15,0%
Installations techniques, matériel et outillage	1 173	269	-77,1%	255	-5,4%
Matériel de transport	-	-	-	67	n.s
Matériel de bureau et aménagement divers	26 666	23 679	-11,2%	17 353	-26,7%
Autre immobilisations corporelles	798	786	-1,5%	602	-23,5%
Immobilisations corporelles en cours	1 505	1 498	-0,5%	437	-70,8%
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>203 721</b>	<b>192 300</b>	<b>-5,6%</b>	<b>203 755</b>	<b>5,9%</b>

Source: HAO

### **Evolution 2015-2016**

Entre 2015 et 2016, les immobilisations corporelles ont baissé de 5,6% (-11,4 MMAD), s'établissant à 192,3 MMAD suite à la constatation des dotations aux amortissements constatées principalement sur :

- Les constructions avec une baisse de 5,6% (-8,0 MMAD)
- Le matériel de bureau et aménagement divers avec une baisse de 11,2% (-3,0 MMAD).

La société n'a pas de matériel de transport à l'actif de son bilan en 2015 et 2016 suite à la cession de ce dernier.

### **Evolution 2016-2017**

Entre 2016 et 2017, les immobilisations corporelles ont augmenté de 5,9% (+ 11,5 MMAD) pour s'établir à 203,7 MMAD. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du poste « constructions » de 15,0% (20,5 MMAD) qui s'est établi à 156,7 MMAD à fin 2017 suite à l'achèvement du nouveau siège de la Société Al Omrane Oriental.

Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Prêt immobilisé	11 766	8 337	-29,1%	19 954	139,3%
Autres créances financières	385	325	-15,6%	271	-16,8%
Titres de participation	9 900	9 900	0,0%	9 900	0,0%
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>22 051</b>	<b>18 563</b>	<b>-15,8%</b>	<b>30 124</b>	<b>62,3%</b>

Source: HAO

### **Evolution 2015-2016**

A fin 2016, les immobilisations financières du groupe sont passées de 22,1 à 18,6 MMAD, soit une baisse de 15,8% (-3,5 MMAD) due essentiellement à la baisse des prêts au personnel de 29,1% (-3,4 MMAD) par rapport à 2015, suite aux remboursements intervenus sur la période.

### **Evolution 2016-2017**

A fin 2017, les immobilisations financières ont augmenté de 62,3% (+ 11,6 MMAD) pour atteindre 30,1 MMAD. Cette hausse s'explique exclusivement par la hausse des prêts immobilisés de 139,3% (+11,6

MMAD) pour s'établir à 20,0 MMAD à fin 2017 contre 8,3 MMAD à fin 2016. Cette rubrique comporte principalement les prêts du Holding vis-à-vis des filiales.

Le détail des participations non consolidées se présente comme suit :

Raison sociale	Secteur d'activité	Capital social (en KMAD)	Participation	% d'intérêt	% de contrôle	Type de contrôle
Société Idmaj Sakan	Aménagement	20 000	2 900	15%	15%	Pas de contrôle
Société Casa Aménagement	Aménagement	40 000	5 000	13%	13%	Pas de contrôle
Société Rabat Région Aménagement	Aménagement	17 400	2 000	11%	11%	Pas de contrôle
<b>Total</b>		<b>77 400</b>	<b>9 900</b>			

Source: HAO

Les participations non consolidées sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

### III.2. Actif circulant

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
<b>Stocks</b>	<b>32 325 815</b>	<b>32 135 378</b>	<b>-0,6%</b>	<b>32 116 676</b>	<b>-0,1%</b>
Réserves foncières	836 260	1 128 903	35,0%	379 739	-66,4%
Produits en cours	16 040 815	16 014 642	-0,2%	15 665 637	-2,2%
Produits intermédiaires				806 647	
Produits finis	15 448 740	14 991 833	-3,0%	15 264 654	1,8%
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>15 988 675</b>	<b>17 715 964</b>	<b>10,8%</b>	<b>20 209 363</b>	<b>14,1%</b>
Fournisseurs débiteurs a & a	283 153	416 331	47,0%	435 616	4,6%
Clients et comptes rattachés	434 850	477 731	9,9%	586 022	22,7%
Personnel	4 009	4 080	1,8%	3 668	-10,1%
Etat	1 576 471	1 456 020	-7,6%	1 418 458	-2,6%
Autres débiteurs	13 621 030	15 325 337	12,5%	17 711 045	15,6%
Comptes de régularisation - Actif	69 162	36 464	-47,3%	54 553	49,6%
<b>Impôt différé</b>	<b>1 286</b>	<b>38 649</b>	<b>Ns</b>	<b>75 051</b>	<b>94,2%</b>
<b>Titres et valeurs de placement</b>	<b>356 866</b>	<b>173 477</b>	<b>-51,4%</b>	<b>77 483</b>	<b>-55,3%</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>48 672 642</b>	<b>50 063 467</b>	<b>2,9%</b>	<b>52 478 574</b>	<b>4,8%</b>

Source: HAO

#### a. Les stocks :

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Réserves foncières	836 260	1 128 903	35,0%	379 739	-66,4%
Produits en cours	16 040 815	16 014 642	-0,2%	15 665 637	-2,2%
Produits intermédiaires				806 647 <sup>78</sup>	0
Produits finis	15 448 740	14 991 833	-3,0%	15 264 654	1,8%
<b>Stocks</b>	<b>32 325 815</b>	<b>32 135 378</b>	<b>-0,6%</b>	<b>32 116 676</b>	<b>-0,1%</b>

Source: HAO

<sup>78</sup> Les produits intermédiaires sont constitués par les lotissements viabilisés qui ne sont pas destinés à la vente mais plutôt à un développement futur.

## **Evolution 2015-2016**

Au titre de l'exercice 2016, le stock a enregistré une baisse de 0,6% (190,4 MMAD) par rapport à 2015 à 32 135 MMAD.

Il est à noter qu'en 2016, le Groupe a poursuivi l'analyse de la composition de son stock afin d'identifier le stock ouvert à la vente de celui affecté à la constitution de la réserve foncière stratégique. Ce travail a été poursuivi en 2016 et 2017.

La réserve foncière stratégique de la société, est constituée par les terrains acquis dans la perspective d'être lotis ou pour y édifier des bâtiments, mais aussi par les terrains lotis par le Groupe et destinés au développement futur et support des projets de construction. Ces terrains demeurent en réserve foncière (dans le cas de terrains bruts) et en produits intermédiaires jusqu'au début des travaux matérialisés par l'autorisation de construire afin d'être reclassé en stock en-cours.

Ainsi, à fin 2016, les réserves foncières ont augmenté de 35,0% (+292,6 MMAD) par rapport à 2015. La variation des stocks en cours de -0,2% (-26,2 MMAD) est liée à l'investissement de l'exercice net des achèvements.

Quant à la variation des produits finis qui se chiffre à -3,0% (-457,0 MMAD), celle-ci est liée aux nouveaux achèvements nets des sorties des unités livrées.

Les provisions pour dépréciation du stock sont passées de 2 952 MMAD à 3 034 MMAD, soit une hausse de 82,7 MMAD. Cette augmentation s'explique essentiellement par la politique prudentielle du Groupe qui consiste au provisionnement des pertes éventuelles par famille de produits y compris les équipements socio-administratifs, le stock est provisionné à hauteur de 9%.

A fin 2016, le stock global représente 62,8% du total bilan, contre 65,0% en 2015.

## **Evolution 2016-2017**

A fin 2017, le stock du Groupe Al Omrane enregistre une baisse de 0,1% (-18,7 MMAD) pour s'établir à 32,1 MMAD en 2017, contre 32,1 MMAD en 2016. Cette baisse s'explique principalement par :

- La baisse des produits en cours de 2,2% (-349,0 MMAD), cette variation est liée à l'investissement de l'exercice net des achèvements ;
- La baisse des réserves foncières qui sont baissées de 66,4% (-749,2 MMAD) par rapport à 2016. Cette baisse est due aux reclassements des terrains qui serviront de supports fonciers aux opérations à développer dans la future proche, inscrits dans le poste produits intermédiaires ainsi qu'aux livraisons de l'année.

Les provisions pour dépréciation du stock sont passées de 3 034 MMAD à 3 151 MMAD, soit une hausse de 4%. Cette augmentation s'explique essentiellement par la politique prudentielle du Groupe qui consiste au provisionnement des pertes éventuelles par famille de produits y compris les équipements socio-administratifs, le stock est provisionné à hauteur de 9%.

A fin 2017, le stock global représente 59,9% du total bilan, contre 62,8% une année auparavant. La répartition du stock de produits finis par segment en valeur brute entre 2015 et 2017 se présente comme suit :

(MMAD)	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 17/16	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions équipements publics	236	235	-0,2%	230	-2,3%	1%	1%	1%
Constructions logement	5 348	4 776	-10,7%	4 606	-3,6%	30%	27%	26%
Constructions unités commerciales	447	420	-6,2%	406	-3,2%	3%	2%	2%
Ilots	1 727	1 841	6,6%	1 764	-4,2%	10%	11%	10%
Lots d'activité commerciale	1 621	1 575	-2,9%	1 748	11,0%	9%	9%	10%
Lots d'équipement publics	2 690	2 540	-5,6%	2 832	11,5%	15%	15%	16%
Lots d'habitation	5 668	5 981	5,5%	6 271	4,8%	32%	34%	35%
<b>Total stock brut de produits finis</b>	<b>17 737</b>	<b>17 367</b>	<b>-2,1%</b>	<b>17 857</b>	<b>2,8%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Provisions	2 288	2 375	3,8%	2 592	9,1%			
<b>Total net</b>	<b>15 449</b>	<b>14 992</b>	<b>-3,0%</b>	<b>15 265</b>	<b>1,8%</b>			
<b>En année de CA</b>	<b>3,3</b>	<b>2,8</b>		<b>3,0</b>				

Source : HAO

Le stock de produits finis du Groupe totalisant une valeur nette de 15.3 Mds MAD soit 3 ans de Chiffre d'affaires et il est constitué de plus de 70% de lotissements.

A noter que :

- 38% du stock fini soit 5.846 MMAD est constitué du stock social conventionné avec l'Etat, des équipements publics et des lots d'activité industrielle et artisanale dont la liquidation dépend des partenaires publics de la Société (lots et logements vacants affectés à des opérations VSB, équipements publics à rétrocéder aux Domaines...).
- ✓ La cession des unités de stock social conventionné dépend du traitement effectif qui leur est réservé par les pouvoirs publics. Plusieurs contraintes entravent la commercialisation de ses produits, à savoir la disponibilité des listes d'affectation des bénéficiaires par les autorités locales, rythme de transfert par les commissions locales...
- ✓ Quant aux lots pour équipements publics (Equipements socio-administratif et socio-collectifs) qui sont réalisés conformément aux plans d'aménagement pour doter les projets de la Société des équipements publics nécessaires, la cession de ces unités dépend de la Direction des Domaines Privés de l'Etat (Processus d'expertise) et de la capacité des départements concernés à réaliser ces équipements et assurer leur fonctionnement.

La répartition du stock de produits finis par segment en unités entre 2015 et 2017 se présente comme suit :

En nombre d'unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 17/16	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions équipements publics	5 606	5 561	-0,8%	5 575	0,3%	2%	2%	2%
Constructions logement	43 141	41 374	-4,1%	40 882	-1,2%	18%	18%	17%
Constructions unités commerciales	5 786	5 508	-4,8%	5 581	1,3%	2%	2%	2%
Ilots	883	899	1,8%	929	3,3%	0%	0%	0%
Lots d'activité commerciale	9 103	8 928	-1,9%	8 830	-1,1%	4%	4%	4%
Lots d'équipement publics	2 614	2 671	2,2%	3 018	13,0%	1%	1%	1%
Lots d'habitation	167 186	166 755	-0,3%	171 904	3,1%	71%	72%	73%
<b>Total</b>	<b>234 319</b>	<b>231 696</b>	<b>-1,1%</b>	<b>236 719</b>	<b>2,2%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La baisse du stock de produits finis en valeur brute entre 2015 et 2016 de 369,9 MMAD (-2,1%) s'explique principalement par :

- La baisse de 572,2 MMAD (-10,7%) de la valeur brute du stock de constructions logement ;
- La baisse de 150,0 MMAD (-5,6%) de la valeur brute du stock de lots d'équipements publics ;
- La hausse de 313,2 MMAD (+5,5%) de la valeur brute du stock de lots d'habitation.

La hausse du stock de produits finis en valeur brute entre 2016 et 2017 de près de 489,6 MMAD s'explique principalement par :

- La hausse de 291,7 MMAD (+11,5%) de la valeur brute du stock de lots d'équipements publics dont la commercialisation dépend des partenaires publics de la Société (Etat, collectivité locale et Domaine) ;
- La hausse de 290,3 MMAD (+4,8%) de la valeur brute du stock de lots d'habitation ;
- La hausse de 173,5 MMAD (+11,0%) de la valeur brute du stock de lots d'activité commerciale ;
- La baisse de 170,3 MMAD (-3,6%) de la valeur brute du stock de construction logements ;

La répartition du stock de produits finis par filiale en valeur brute entre 2016 et 2017 se présente comme suit :

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
HAO	5 260	5 278	0,4%	4 737	-10,3%	30%	30%	27%
SAO Souss - Massa	2 212	1 983	-10,4%	2 115	6,7%	12%	11%	12%
SAO Tanger - Tétouan - Hoceima	524	482	-7,9%	477	-1,2%	3%	3%	3%
SAO Al Janoub	22	26	18,9%	166	535,0%	0%	0%	1%
SAO Beni Mellal - Khénifra	320	520	62,3%	458	-11,9%	2%	3%	3%
SAO Casa - Settat	1 073	1 177	9,7%	1 676	42,3%	6%	7%	9%
SAO Fès	909	899	-1,0%	815	-9,4%	5%	5%	5%
SAO Marrakech - Safi	4 104	3 666	-10,7%	3 818	4,1%	23%	21%	21%
SAO Meknès	699	790	13,1%	885	12,1%	4%	5%	5%
SAO L'Oriental	1 118	1 072	-4,1%	1 091	1,7%	6%	6%	6%
SAO Rabat - Salé Kenitra	684	566	-17,2%	835	47,4%	4%	3%	5%
SAO Tamesna	373	450	20,6%	448	-0,4%	2%	3%	3%
SAO Tamansourt	127	187	47,7%	144	-23,0%	1%	1%	1%
SAO Lakhiaïta	313	270	-13,7%	192	-29,0%	2%	2%	1%
SAO Chrafate	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Stocks brut de produits finis par filiale</b>	<b>17 737</b>	<b>17 367</b>	<b>-2,1%</b>	<b>17 857</b>	<b>2,82%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, près de 63% du stock brut de produits finis est détenu par le HAO, la SAO Souss Massa, et la SAO Marrakech Safi.

Le détail du stock de produits finis des principales sociétés du groupe se présente comme suit :

➤ **HAO :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition unitaire du stock brut de produits finis du HAO :

En Unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions équipements publics	1 784	1 784	0,0%	1 808	1,3%	3%	3%	3%
Constructions logement	7 686	7 371	-4,1%	7 325	-0,6%	13%	13%	13%
Constructions unités commerciales	1 126	945	-16,1%	921	-2,5%	2%	2%	2%
Ilots	379	387	2,1%	390	0,8%	1%	1%	1%
Lots d'activité commerciale	1 753	1 695	-3,3%	1 666	-1,7%	3%	3%	3%
Lots d'équipements publics	1 142	1 137	-0,4%	1 153	1,4%	2%	2%	2%
Lots d'habitation	44 185	45 256	2,4%	43 660	-3,5%	76%	77%	77%
<b>Total</b>	<b>58 055</b>	<b>58 575</b>	<b>0,9%</b>	<b>56 923</b>	<b>-2,8%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO



Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition en valeur du stock brut de produits finis du HAO :

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions équipements publics	194	197	1,5%	191	-2,9%	4%	4%	4%
Constructions logement	713	618	-13,3%	552	-10,7%	14%	12%	12%
Constructions unités commerciales	80	69	-12,9%	56	-19,4%	2%	1%	1%
Ilots	891	1 012	13,6%	876	-13,4%	17%	19%	19%
Lots d'activité commerciale	434	429	-1,0%	403	-6,2%	8%	8%	8%
Lots d'équipements publics	1 246	1 090	-12,5%	1 044	-4,2%	24%	21%	22%
Lots d'habitation	1 704	1 863	9,3%	1 615	-13,3%	32%	35%	34%
<b>Total</b>	<b>5 260</b>	<b>5 278</b>	<b>0,4%</b>	<b>4 737</b>	<b>-10,3%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, le stock de produits finis du HAO baisse de 522,8 MMAD (-9,9%). Cette baisse s'explique principalement par :

- La baisse de 201,5 MMAD (-16,2%) du stock de lots d'équipements publics ;
- La baisse de 161,0 MMAD (-22,6%) du stock de constructions logements ;
- La baisse de 88,6 MMAD (-5,2%) du stock de lots d'habitation ;
- La baisse de 31,1 MMAD (-7,2%) du stock de lots d'activité commerciale ;

En 2015 et 2017 la part de chaque type de produits dans la valeur brute du stock de produits finis reste stable. Ainsi près de 74% en moyenne du stock brut de produits finis du HAO se compose essentiellement de lots d'habitation (34% en moyenne entre 2015 et 2017), de lots d'équipements publics (22% en moyenne entre 2015 et 2017) et d'ilots (18% en moyenne entre 2015 et 2017).

➤ **SAO Souss Massa :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition unitaire du stock brut de produits finis de la SAO Souss Massa:

En Unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions équipements publics	285	284	-0,4%	268	-5,6%	1%	1%	1%
Constructions logement	11 642	10 243	-12,0%	10 667	4,1%	27%	24%	24%
Constructions unités commerciales	1 486	1 443	-2,9%	1 533	6,2%	3%	3%	3%
Ilots	23	31	34,8%	33	6,5%	0%	0%	0%
Lots d'activité commerciale	2 367	2 366	0,0%	2 347	-0,8%	6%	6%	5%
Lots d'équipements publics	361	378	4,7%	374	-1,1%	1%	1%	1%
Lots d'habitation	26 867	27 346	1,8%	28 683	4,9%	62%	65%	65%
<b>Total</b>	<b>43 031</b>	<b>42 091</b>	<b>-2,2%</b>	<b>43 905</b>	<b>4,3%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition en valeur du stock brut de produits finis de la SAO Souss Massa:

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions équipements publics	10	10	-3,1%	9	-13,8%	0%	1%	0%
Constructions logement	1 212	857	-29,3%	900	5,0%	55%	43%	43%
Constructions unités commerciales	84	75	-9,8%	81	6,8%	4%	4%	4%
Ilots	36	73	102,3%	98	34,5%	2%	4%	5%
Lots d'activité commerciale	187	191	2,1%	191	0,3%	8%	10%	9%
Lots d'équipements publics	264	328	24,1%	329	0,1%	12%	17%	16%
Lots d'habitation	419	449	7,0%	509	13,3%	19%	23%	24%
<b>Total</b>	<b>2 212</b>	<b>1 983</b>	<b>-10,4%</b>	<b>2 115</b>	<b>6,7%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, le stock de produits finis de la SAO Souss Massa baisse de de 97,1 MMAD (-4,4%). Cette évolution s'explique principalement par :

- La baisse de 312,3 MMAD (-25,8%) du stock de constructions logement ;
- La hausse de 89,3 MMAD (+21,3%) du stock de lots d'habitation ;
- La hausse de 64,1 MMAD (+24,2%) du stock de lots d'équipements publics ;
- La hausse de 62,0 MMAD (+172,2%) du stock d'ilots.

En 2015 et 2017 près de 83% en moyenne du stock brut de produits finis de la SAO Souss Massa se compose essentiellement de lots d'habitation (22% en moyenne entre 2015 et 2017), de lots d'équipements publics (15% en moyenne entre 2015 et 2017), et de constructions logements (47% en moyenne entre 2015 et 2017).

#### ➤ SAO Marrakech Safi

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition unitaire du stock brut de produits finis de la SAO Marrakech Safi:

En Unités	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions équipements publics	2 675	2 675	0,0%	2 675	0,0%	7%	8%	8%
Constructions logement	8 334	7 705	-7,5%	7 596	-1,4%	21%	22%	22%
Constructions unités commerciales	1 197	1 083	-9,5%	1 018	-6,0%	3%	3%	3%
Ilots	145	145	0,0%	177	22,1%	0%	0%	1%
Lots d'activité commerciale	3 003	2 871	-4,4%	2 836	-1,2%	8%	8%	8%
Lots d'équipements publics	195	203	4,1%	224	10,3%	0%	1%	1%
Lots d'habitation	24 260	20 110	-17,1%	19 681	-2,1%	61%	58%	58%
<b>Total</b>	<b>39 809</b>	<b>34 792</b>	<b>-12,6%</b>	<b>34 207</b>	<b>-1,7%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la répartition en valeur du stock brut de produits finis de la SAO Marrakech Safi:

En MMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
Constructions équipements publics	18	18	0,0%	18	0,0%	0%	1%	0%
Constructions logement	1 498	1 289	-13,9%	1 277	-0,9%	36%	35%	33%
Constructions unités commerciales	84	72	-14,7%	60	-16,4%	2%	2%	2%
Ilots	290	290	0,0%	351	20,9%	7%	8%	9%
Lots d'activité commerciale	658	617	-6,2%	702	13,7%	16%	17%	18%
Lots d'équipements publics	361	375	3,7%	447	19,3%	9%	10%	12%
Lots d'habitation	1 194	1 004	-15,9%	963	-4,2%	29%	27%	25%
<b>Total</b>	<b>4 104</b>	<b>3 666</b>	<b>-10,7%</b>	<b>3 818</b>	<b>4,1%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : HAO

Entre 2015 et 2017, le stock de produits finis de la SAO Marrakech Safi baisse de 286,1 MMAD (-7,0%). Cette évolution s'explique principalement par :

- La baisse de 231,5 MMAD (-19,4%) du stock de lots d'habitation ;
- La baisse de 220,5 MMAD (-14,7%) du stock de construction logement ;
- La hausse de 85,8 MMAD (+23,7%) du stock de lots d'équipements publics ;
- La hausse de 43,6 MMAD (+6,6%) du stock de lots d'activité commerciale ;
- La hausse de 60,7 MMAD (+20,9%) du stock d'îlots.

En 2015 et 2017 la part de chaque type de produits dans la valeur brute du stock de produits finis reste stable. Ainsi près de 79% en moyenne du stock brut de produits finis de la SAO Marrakech Safi se compose essentiellement de lots d'habitation (27% en moyenne entre 2015 et 2017), de lots d'activité commerciale (17% en moyenne entre 2015 et 2017) et de constructions logements (35% en moyenne entre 2015 et 2017).

#### **b. Les créances de l'actif circulant :**

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Fournisseurs débiteurs a & a	283 153	416 331	47,0%	435 616	4,6%
Clients et comptes rattachés	434 850	477 731	9,9%	586 022	22,7%
Personnel	4 009	4 080	1,8%	3 668	-10,1%
Etat	1 576 471	1 456 020	-7,6%	1 418 458	-2,6%
Autres débiteurs	13 621 030	15 325 337	12,5%	17 711 045	15,6%
Comptes de régularisation - Actif	69 162	36 464	-47,3%	54 553	49,6%
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>15 988 675</b>	<b>17 715 964</b>	<b>10,8%</b>	<b>20 209 363</b>	<b>14,1%</b>

Source: HAO

#### **Evolution 2015-2016**

Les créances de l'actif circulant du groupe sont passées de 15 988,7 MMAD en 2015 à 17 716,0 MMAD en 2016, soit une hausse de 10,8% (1 727,3 MMAD) et se composent essentiellement :

- de compte fournisseurs débiteurs qui est composé des avances sur commandes du Groupe pour un montant de 416,3 MMAD, correspondant essentiellement, à des avances sur acquisition de foncier notamment au niveau de Casablanca (127 MMAD), Jnane Laamour (33 MMAD), Agadir « Projet Taggadirt » (80 MMAD), Abaraz (43 MMAD) et « Projet Isly » à Oujda (50 MMAD) ;
- de créances clients liées aux cessions des produits de partenariat, de recasement et produits de commerce vendus avec facilités de paiement, qui s'élèvent à 477,7 en 2016, contre 434,9 en 2015, soit une augmentation de 9,9% (+42,9 MMAD) ;
- de créances sur l'Etat, totalisant 1 456,0 MMAD en 2016, en baisse de 7,6% (-120,5 MMAD) par rapport à 2015. Ce poste comprend la TVA récupérable, le crédit de TVA et la TVA à régulariser sur les avances.
- Des autres débiteurs pour un montant de 15 325,3 MMAD à fin 2016, en hausse de 12,5% (+ 1 704,3 MMAD) par rapport à 2015 et se composent essentiellement des dépenses engagées sur les projets gérés en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat ou ses collectivités locales.

- Des comptes de régularisation pour un montant de 36,5 MMAD à fin 2016, en baisse de 47,3% par rapport à 2015.

### Evolution 2016-2017

Les créances de l'actif circulant du groupe sont passées de 17 716,0 MMAD en 2016 à 20 209,4 MMAD en 2017, soit une hausse de 14,1% (2 493,4 MMAD) et se composent essentiellement :

- De compte fournisseurs débiteurs qui est composé des avances sur commandes du Groupe pour un montant de 435,6 MMAD en 2017, correspondant essentiellement, à des avances sur acquisition de foncier domaniale dont les documents d'urbanisme ne sont pas finalisés ou les contrats de vente non encore conclus. Ces avances<sup>79</sup> concernent principalement des terrains situés à Ouled Saleh, Tagadirt, Bouznika, Mzamza, Ait Oulal et Lakhyayta.;
- De créances clients liées aux cessions des produits de partenariat et de recasement qui s'élèvent à 586,0 MMAD en 2017, contre 477,7 MMAD en 2016, soit une augmentation de 22,7% (+108,3 MMAD) ;
- Des autres débiteurs pour un montant de 17 711,0 MMAD à fin 2017, en hausse de 15,6% (+ 2 385,7 MMAD) par rapport à 2016 et se composent essentiellement des dépenses engagées sur les projets gérés en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat ou ses collectivités locales.
- Des comptes de régularisation pour un montant de 54,5 MMAD à fin 2017, en hausse de 49,6% (+18,1 MMAD) par rapport à 2016.

La ventilation en valeur brute du poste « autres débiteurs » par filiale se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17	Part 2015	Part 2016	Part 2017
HAO	880 343	865 759	-2%	921 793	6%	6%	6%	5%
SAO Souss - Massa	944 984	1 083 621	15%	1 211 083	12%	7%	7%	7%
SAO Tanger - Tetouan - Hocima	1 452 222	1 540 013	6%	1 563 843	2%	11%	10%	9%
SAO Al Janoub	2 771 293	3 081 381	11%	3 304 158	7%	20%	20%	19%
SAO Beni Mellal - Khénifra	355 946	372 389	5%	408 999	10%	3%	2%	2%
SAO Casa - Settat	184 999	331 540	79%	685 159	107%	1%	2%	4%
SAO Fes	542 070	642 127	18%	768 686	20%	4%	4%	4%
SAO Marrakech - Safi	1 934 266	2 356 139	22%	3 112 607	32%	14%	15%	18%
SAO Meknes	84 986	123 319	45%	237 662	93%	1%	1%	1%
SAO L'Oriental	2 765 487	2 965 840	7%	3 314 435	12%	20%	19%	19%
SAO Rabat - Salé Kenitra	1 600 606	1 839 237	15%	2 051 568	12%	12%	12%	12%
SAO Tamesna	44 740	65 255	46%	70 697	8%	0%	0%	0%
SAO Tamansourt	41 530	43 993	6%	45 753	4%	0%	0%	0%
SAO Lakhyayta	995	122	-88%	0	-100%	0%	0%	0%
SAO Chrafat	16 563	14 602	-12%	14 602	0%	0%	0%	0%
<b>Total</b>	<b>13 621 030</b>	<b>15 325 337</b>	<b>13%</b>	<b>17 711 045</b>	<b>16%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source: HAO

Entre 2015 et 2017 les principales filiales contribuant au poste « autres débiteurs » sont la SAO Al Janoub, la SAO Oriental, la SAO Marrakech Safi et la SAO Rabat-Salé-Kénitra avec des contributions respectives moyennes de 20%, 19%, 16%, 12%.

<sup>79</sup> Casablanca (127 MMAD), Jnane Laamour (33 MMAD), Agadir « Projet Taggadirt » (80 MMAD), Abaraz (43 MMAD), Sahel Lakhyayta (30 MMAD) et « Projet Isly » à Oujda (122 MMAD)

### c. Les titres et valeurs de placement :

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
<b>Titres et valeurs de placement</b>	<b>356 866</b>	<b>173 477</b>	<b>-51,4%</b>	<b>77 483</b>	<b>-55,3%</b>

Source: HAO

#### Evolution 2015-2016

Les titres et valeurs de placement totalisent 173 MMAD à fin 2016 et ont baissé de 51,4% (-183, MMAD) par rapport à 2015, dont les placements sont effectués dans des OPCVM en obligations court terme.

#### Evolution 2016-2017

Les titres et valeurs de placement totalisent 77,5 MMAD à fin 2017 et ont enregistré une baisse de 55,3% (-96,0 MMAD) par rapport à 2016 dont les placements sont effectués dans des OPCVM en obligations court terme.

#### **La trésorerie – Actif**

En KMAD	2 015	2 016	Var 16/15	2 017	Var 17/16
<b>Trésorerie-actif</b>					
Chèques et valeurs à encaisser	14 016	125	-99,1%	12	-90,5%
Banques, T.G & CP	798 244	877 839	10,0%	887 950	1,2%
Caisses, régies d'avances et accreditifs	153	228	49,4%	282	23,5%
<b>Total trésorerie-actif</b>	<b>812 413</b>	<b>878 192</b>	<b>8,1%</b>	<b>888 244</b>	<b>1,1%</b>

Source : HAO

#### Evolution 2015-2016

En 2016, la trésorerie - actif est passée de 812,4 MMAD à 878,2 MMAD, soit une hausse de 8% (+65,8 MMAD).

#### Evolution 2016-2017

En 2017, la trésorerie – actif est passée de 878,2 MMAD à 888,2 MMAD, soit une hausse de 1,1% (+10,1 MMAD).

### III.3. Analyse du financement permanent

En KMAD	2 015	2 016	Var 16/15	2 017	Var 17/16
Capital social	2 104 048	2 104 048	0,0%	2 104 048	0,00%
Autres réserves consolidées	2 750 866	2 966 974	7,9%	3 257 536	9,8%
Résultat net de l'exercice	463 891	582 502	25,6%	253 466	-56,5%
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	<b>5 318 805</b>	<b>5 653 524</b>	<b>6,3%</b>	<b>5 615 050</b>	<b>-0,7%</b>
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>5 318 805</b>	<b>5 653 524</b>	<b>6,3%</b>	<b>5 615 050</b>	<b>-0,7%</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>3 377 753</b>	<b>3 325 448</b>	<b>-1,5%</b>	<b>2 849 650</b>	<b>-14,3%</b>
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	3 377 753	3 325 448	-1,5%	2 849 650	-14,3%
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>578 153</b>	<b>688 243</b>	<b>19,0%</b>	<b>545 300</b>	<b>-20,8%</b>
Provisions pour risques	542 577	652 094	20,2%	509 870	-21,8%
Provisions pour charges	35 577	36 149	1,6%	35 430	-2,0%
<b>Financement permanent</b>	<b>9 274 711</b>	<b>9 667 215</b>	<b>4,2%</b>	<b>9 010 000</b>	<b>-6,8%</b>

Source: HAO

#### Evolution 2015-2016

Le financement permanent s'établit à 9 667,2 MMAD en 2016 contre 9 274,7 MMAD en 2015 soit une croissance de 4,2% (392,5 MMAD). Cette croissance s'explique essentiellement par l'augmentation des réserves consolidées de 7,9% (+216,1 MMAD) et du résultat bénéficiaire sur la période de 25,6% (+118,6 MMAD), combinées à la baisse des dettes financière de 1,5% (-52,3 MMAD).

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 19,0% (110,1 MMAD) entre 2015 et 2016. Cette hausse est due au renforcement de la politique prudentielle du groupe en matière des risques liés à l'apurement du foncier et l'actualisation des litiges fonciers. A fin 2016, ces provisions se composent de 10 MMAD de pertes de changes, 435 MMAD de provisions pour litiges foncier<sup>80</sup>, 100 MMAD de provisions pour la contribution à verser au FSHIU.

#### Evolution 2016-2017

Le financement permanent s'est établi à 9 010 MMAD en 2017 contre 9 667,2 MMAD en 2016 soit une baisse de 6,8% (-657,2 MMAD). Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution u résultat bénéficiaire sur la période de -56,5% (-329,0 MMAD), combinées à la baisse des dettes financière de 14,3% (-475,8 MMAD).

Les provisions pour risques et charges ont baissé de 20,8% (-142,9 MMAD) entre 2016 et 2017. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution des provisions pour risques de -21,8% (-142,2 MMAD). A fin 2017, ces provisions se composent de 24 MMAD de pertes de change, 300 MMAD de provisions pour litige foncier et 100 MMAD de provisions pour la contribution à verser au FSHIU.

<sup>80</sup> Ces litiges fonciers correspondent soit à des indemnisations d'expropriation ou à des indemnisations d'empiètement.

### a. Dettes de financement

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Etablissement financiers internationaux	2 807 743	2 498 405	-11,0%	2 365 054	-5,3%
Autres dettes	570 010	827 043	45,10%	484 596	-41,40%
<i>Dont Etablissement financiers nationaux</i>	355 210	622 243	75,2%	370 596	-40,4%
<i>Dont Etat</i>	214 800	204 800	-4,7%	114 000	-44,3%
<b>Dettes financières</b>	<b>3 377 753</b>	<b>3 325 448</b>	<b>-1,5%</b>	<b>2 849 650</b>	<b>-14,3%</b>
<b>Taux d'endettement</b>	<b>63,5%</b>	<b>58,8%</b>	<b>-469 pbs</b>	<b>50,8%</b>	<b>-807 pbs</b>

Source: HAO

Taux d'endettement = Dettes financières / Capitaux propres du groupe

#### Evolution 2015-2016

Les dettes de financement ont enregistré une baisse de 1,5% (-52,3 MMAD), passant de 3 377,8 MMAD à 3 325,4 MMAD suite à la baisse des dettes auprès des établissements de crédit internationaux de 11,0% (-309,3 MMAD), malgré le déblocage d'une nouvelle ligne de 275,0 MMAD auprès de l'AFD, suite d'une part à l'amortissement normal de la dette et d'autre part au remboursement anticipé de l'emprunt FADES de 325,0 MMAD motivé par la volatilité importante du cours de change du dinar Koweïtien.

#### Evolution 2016-2017

Les dettes de financement ont enregistré une baisse de 14,3% (-475,8 MMAD), passant de 3 325,4 MMAD à 2 849,7 MMAD suite à la baisse des dettes auprès des établissements de crédit internationaux de 5,3% (-133,4 MMAD), suite aux remboursements de l'exercice.

L'encours des lignes de financement internationales au 31/12/2017 contractées par le HAO se présente comme suit :

Lignes de financement internationales	Date de contrat	Maturité du prêt (en année)	Encours au 31/12/2017 (en MMAD)
AFD 1ère ligne	23/08/1999	22	36,1
AFD 2ème ligne	27/09/2005	20	323,7
AFD 3ème ligne	21/06/2010	12	311,7
AFD 4ème ligne	02/12/2013	12	448,8
AFD 5ème ligne	10/12/2015	10	561,1
BEI	04/11/2004	20	554,9
JICA <sup>81</sup>	19/10/2007	40	128,8
<b>Total</b>			<b>2 365,1</b>

Source: HAO

<sup>81</sup> Japan International Cooperation Agency

### III.4. Passif circulant

En KMAD	2 015	2 016	Var 16/15	2 017	Var 17/16
Fournisseurs et comptes rattachés	9 448 446	9 261 215	-2,0%	9 949 300	7,4%
Clients créditeurs, avances et acomptes	11 893 873	11 193 760	-5,9%	10 756 956	-3,9%
Personnel	90 441	87 939	-2,8%	105 711	20,2%
Organismes sociaux	17 473	14 946	-14,5%	19 710	31,9%
Etat	3 170 446	2 919 039	-7,9%	3 375 414	15,6%
Autres créanciers	14 990 537	17 065 872	13,8%	18 344 130	7,5%
Autres postes du passif circulant	58 138	125 593	116,0%	75 717	-39,7%
<b>Passif circulant</b>	<b>39 669 353</b>	<b>40 668 364</b>	<b>2,5%</b>	<b>42 626 936</b>	<b>4,8%</b>

Source: HAO

#### Evolution 2015-2016

A fin 2016, le passif circulant a connu une augmentation de 2,5% (+999,0 MMAD) par rapport à fin 2015. Cette progression s'explique par les éléments suivants :

- Le poste « autres créanciers » a atteint 17 065,9 MMAD à fin 2016 contre 14 990,5 MMAD en 2015, soit une augmentation de 13,8% (+2 075,3 MMAD). Le poste « autres créanciers » comprend :
  - des avances encaissées ;
  - des subventions reçues au titre des projets gérés en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat ou ses collectivités locales ;
  - des crédits spots contractés auprès de la banque populaire pour un montant de 250,0 MMAD.
- Le poste « clients créditeurs, avances et acomptes » a connu une baisse de 5,9% (-700 MMAD) entre 2015 et 2016.
- Les dettes envers l'Etat, ont connu une baisse de 7,9% (-251,4 MMAD) à fin 2016, s'établissant à 2 919,0 MMAD, contre 3 170,4 MMAD en 2015 ;
- Le poste « Fournisseurs » a baissé de 2,0% (-187,2 MMAD) à fin 2016, totalisant 9 261,2 MMAD. Ce poste comprend essentiellement les provisions pour terrains à payer et travaux à effectuer à hauteur de 7 193,0 MMAD, soit 77,7% du poste. Le reste est composé de retenues de garanties et de factures non parvenues pour un montant de 2 068,0 MMAD. Pour rappel, les provisions pour foncier et travaux correspondent à des dépenses estimées lors de l'achèvement des opérations afin d'arrêter le cout total de l'opération.

#### Evolution 2016-2017

A fin 2017, le passif circulant a connu une augmentation de 4,8% (+1 958,6 MMAD) par rapport à fin 2016. Cette progression s'explique par les éléments suivants :

- Le poste « autres créanciers » atteint 18 344,1 MMAD à fin 2017 contre 17 065,9 MMAD une année auparavant soit une augmentation de 7,5% (+1 278,3 MMAD). Cette rubrique comprend :
  - des avances encaissées ;
  - des subventions reçues au titre des projets gérés en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat ou ses collectivités locales ;
- Le poste « Fournisseurs »<sup>82</sup> a augmenté de 7,4% (688,0 MMAD) à fin 2017, totalisant 9 949,3 MMAD. Il comprend essentiellement des provisions pour terrains à payer et travaux à effectuer à

<sup>82</sup> Le compte 4418 « Autres fournisseurs et comptes rattachés » comporte deux sous comptes : (i) 44181 « Fournisseurs Terrains à payer » (ii) 44182 « Fournisseurs travaux restant à effectuer sur opérations propres ». Ces deux sous comptes comportent une provision, qui est constatée, au moment de l'achèvement du projet, afférente aux travaux et fonciers restant à payer afin d'arrêter définitivement le coût de l'opération. Le plan comptable du secteur immobiliser préconise que dès l'achèvement du projet, c'est à dire la date à laquelle il est en état d'être livré, son coût de production, tel que défini précédemment, est viré du compte de projet en cours au compte de projet achevé. Dès lors, aucune imputation de charges dudit projet ne peut être opérée. En revanche, une provision pour dépenses restant à effectuer pour obtenir le coût définitif de production doit être constatée.



hauteur de 7 460,8 MMAD, soit 75,0% du poste. Le reste est composé de retenues de garanties et de factures non parvenues pour un montant de 2 488,5 MMAD.

- Les avances clients ont connu une baisse de 3,9% (-436,8 MMAD) entre 2016 et 2017

La ventilation par filiales du poste « client créditeurs avances et acomptes » se présente comme suit :

En KMAD	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
HAO	2 188 067	1 984 603	-9,3%	1 854 714	-6,5%
SAO Souss - Massa	2 092 449	2 176 279	4,0%	2 153 568	-1,0%
SAO Tanger - Tetouan - Hocima	589 977	539 966	-8,5%	463 117	-14,2%
SAO Al Janoub	108 976	161 992	48,6%	170 785	5,4%
SAO Beni Mellal - Khénifra	384 838	360 352	-6,4%	380 918	5,7%
SAO Casa - Settat	845 283	879 540	4,1%	776 040	-11,8%
SAO Fes	690 145	284 614	-58,8%	353 051	24,0%
SAO Marrakech – Safi	2 165 736	1 960 634	-9,5%	1 709 282	-12,8%
SAO Meknes	384 451	366 721	-4,6%	451 001	23,0%
SAO L'Oriental	750 158	681 142	-9,2%	689 682	1,3%
SAO Rabat - Salé Kenitra	1 143 427	1 294 245	13,2%	1 388 249	7,3%
SAO Tamesna	253 816	223 554	-11,9%	150 417	-32,7%
SAO Tamansourt	110 548	138 964	25,7%	129 432	-6,9%
SAO Lakhayta	174 359	128 809	-26,1%	86 701	-32,7%
SAO Chrafat	11 645	12 345	6,0%	0	-100,0%
<b>Clients créditeurs A&amp;A</b>	<b>11 893 873</b>	<b>11 193 760</b>	<b>-5,9%</b>	<b>10 756 956</b>	<b>-3,9%</b>

Source : HAO

#### **Principales variations 2015-2016 :**

- Concernant la SAO Janoub, la hausse de 48,6% du poste client créditeur A&A entre 2015 et 2016 s'explique principalement par la hausse des recettes suite à la mise en chantier de nouvelles opérations propres ;
- Concernant la SAO Fès, la baisse de 58,8% du poste client créditeur A&A entre 2015 et 2016 s'explique par la baisse des recettes suite au déstockage des opérations propres et de la morosité du marché immobilier ;

#### **Principales variations 2016-2017 :**

- Concernant la SAO Tamesna, la baisse de 32,7% du poste client créditeur A&A entre 2016 et 2017 s'explique par le déstockage des opérations propres ;
- Concernant la SAO Lakhayta, la baisse de 32,7% du poste client créditeur A&A entre 2016 et 2017 s'explique principalement par le retard de réception des opérations telles que la zone industrielle.

La ventilation du poste « autres créanciers » par filiale se présente comme suit :

	2015	2016	Var 15/16	2017	Var 16/17
HAO	1 032 943	1 200 034	16,2%	1 231 085	2,6%
SAO Souss - Massa	1 073 013	1 180 330	10,0%	1 344 758	13,9%
SAO Tanger - Tétouan - Hoceima	1 371 800	1 569 281	14,4%	1 512 150	-3,6%
SAO Al Janoub	2 770 958	3 145 365	13,5%	3 389 921	7,8%
SAO Beni Mellal - Khénifra	44	386 570	Ns	-	Na
SAO Casa - Settat	165 087	652 887	Ns	1 215 275	86,1%
SAO Fès	702 772	907 562	29,1%	958 696	5,6%
SAO Marrakech - Safi	2 188 577	2 361 473	7,9%	2 608 813	10,5%
SAO Meknès	499 732	232 104	-53,6%	50 426	-78,3%
SAO L'Oriental	3 107 353	3 283 024	5,7%	3 624 691	10,4%
SAO Rabat - Salé Kenitra	1 956 890	2 103 922	7,5%	2 244 989	6,7%
SAO Tamesna	472	-	Na	105 408	Na
SAO Tamansourt	44 799	41 799	-6,7%	38 801	-7,2%
SAO Lakhayta	3 606	-	Na	-	Na
SAO Chrafate	72 491	1 520	-97,9%	19 116	Ns
<b>Autres créanciers</b>	<b>14 990 537</b>	<b>17 065 872</b>	<b>13,8%</b>	<b>18 344 130</b>	<b>7,5%</b>

Source : HAO

Le poste « autres créanciers » enregistre à son crédit principalement les subventions reçues par l'Etat dans le cadre de la réalisation des projets en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) ainsi que les avances clients sur les projets MOD. Les variations ci-dessus s'expliquent par les subventions reçues et sont corrélées avec l'avancement des travaux. La baisse de ce poste pour chaque filiale s'explique par le netting réalisé à l'achèvement des opérations en attendant les bilans de clôture.

### III.5. Autres provisions pour risques et charges

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du poste « autres provisions pour risque et charges » :

En KMAD	2 015	2 016	Var 16/15	2 017	Var 17/16
<b>Autres provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>505 039</b>	<b>657 648</b>	<b>30,2%</b>	<b>698 357</b>	<b>6,2%</b>

Source : HAO

#### Evolution 2015-2016

Les provisions pour risques et charges momentanées ont marqué une hausse de 30,2% en passant de 505,0 MMAD en 2015 à 657,6 MMAD en 2016, suite à l'actualisation des provisions pour perte à terminaison et celle pour travaux et terrains à payer et les autres provisions pour risques momentanées.

#### Evolution 2016-2017

Les provisions pour risques et charges momentanées ont marqué une hausse de 6,2% en passant de 657,6 MMAD en 2016 à 698,3 MMAD en 2017, suite à l'actualisation des provisions pour perte à terminaison et celle pour travaux et terrains à payer et les autres provisions pour risques momentanées.

### III.6. Trésorerie Passif

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Crédits d'escompte	-	-	-	-	-
Crédit de trésorerie	41 651	166 984	n.s	-	-
Banques (soldes créditeurs)	249 533	25 826	-89,7%	1 301 071	n.s
<b>Trésorerie – Passif</b>	<b>291 184</b>	<b>192 810</b>	<b>-33,8%</b>	<b>1 301 071</b>	<b>n.s</b>

Source: HAO

#### Evolution 2015-2016

La trésorerie - passif est passée de 291,2 MMAD à fin 2015 à 192,8 MMAD à fin 2016, soit une baisse de 33,8% (-98,4 MMAD), qui s'explique par l'augmentation des crédits de trésorerie de 125,3 MMAD et la baisse considérable au niveau des lignes bancaires créditrices de 89,7% (-223,7 MMAD). Toutefois, il est nécessaire de rappeler que les crédits de trésorerie sont réalisés dans le cadre de cash-pooling intra groupe, ainsi que des nivellements intra-filiales sans impact sur les charges financières.

#### Evolution 2016-2017

La trésorerie – passif est passée de 192,8 MMAD en fin d'exercice 2016 à 1 301,1 MMAD au titre de l'exercice 2017 soit une hausse de 1 108,3 MMAD.

Cette évolution est due principalement au crédit spot (850 MMAD) contracté au titre de l'exercice 2017 afin de faire face au besoin en fond de roulement.

### III.7. Endettement financier

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Dettes financières	3 377 753	3 325 448	-1,5%	2 849 650	-14,3%
Trésorerie – passif	291 184	192 810	-33,8%	1 301 071	n.s
Trésorerie – actif	812 413	878 192	8,1%	888 244	1,1%
Titres & valeurs de placement	356 866	173 477	-51,4%	77 483	-55,3%
<b>Endettement net</b>	<b>2 499 658</b>	<b>2 466 590</b>	<b>-1,3%</b>	<b>3 184 994</b>	<b>29,1%</b>
<b>Gearing net</b>	<b>47,0%</b>	<b>43,6%</b>	<b>-337 pbs</b>	<b>56,7%</b>	<b>1300 pbs</b>

Source: HAO

*Gearing net = endettement net / Capitaux propres du Groupe*

#### Evolution 2015-2016

Sur l'exercice 2016, l'endettement net consolidé du Groupe Al Omrane a baissé de 1,3% (-33,1 MMAD) pour s'établir à 2 466,6 MMAD contre 2 499,7 MMAD à fin 2015.

Le gearing net consolidé du groupe a affiché une baisse de 337 pbs sur la période 2015 – 2016 sous l'effet conjugué de la baisse de l'endettement et la hausse des capitaux propres.

#### Evolution 2016-2017

Sur l'exercice 2017, l'endettement net consolidé du Groupe Al Omrane a augmenté de 29,1% (+718,4 MMAD) pour s'établir à 3 185,0 MMAD contre 2 466,6 MMAD à fin 2016, sous l'effet de la hausse de la trésorerie du passif.

Le gearing net consolidé du groupe a affiché une hausse de 1 300 pbs sur la période 2016 – 2017 sous l’effet de la hausse de l’endettement net consolidé du Groupe Al Omrane.

#### IV. ANALYSE DE L’EQUILIBRE FINANCIER

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Financement permanent	9 274 711	9 667 215	4,2%	9 010 000	-6,8%
Actif Immobilisé	255 233	244 378	-4,3%	269 547	10,3%
<b>Fonds de roulement</b>	<b>9 019 478</b>	<b>9 422 837</b>	<b>4,5%</b>	<b>8 740 453</b>	<b>-7,2%</b>
Actif circulant	48 672 642	50 063 467	2,9%	52 478 574	4,8%
Passif circulant	40 174 392	41 326 012	2,9%	43 325 293	4,8%
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	<b>8 498 249</b>	<b>8 737 455</b>	<b>2,8%</b>	<b>9 153 282</b>	<b>4,8%</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>521 229</b>	<b>685 382</b>	<b>31,5%</b>	<b>-412 828</b>	<b>-159,9%</b>
<b>FR/BFR</b>	<b>106,1%</b>	<b>107,8%</b>	<b>171 pbs</b>	<b>95,5%</b>	<b>-1 235pbs</b>

Source: HAO

##### Evolution 2015-2016

Le fonds de roulement atteint 9 422,8 MMAD en 2016 contre 9 019,5 MMAD à fin 2015 soit une progression de 4,5% (+403,4 MMAD) sur la période. Cette évolution s’explique par la hausse de 4,2% (+392,5 MMAD) du financement permanent sur la période qui s’établit à 9 667,2 en 2016 contre 9 274,7 sur l’exercice précédent.

Sur la même période, le besoin en fonds de roulement atteint 8 737,5 MAD contre 8 498,2 MMAD à fin 2015 soit une hausse de 2,8% (+239,2 MMAD).

Le ratio FR/BFR affiche une hausse de 171 pbs en passant de 106,1% à 107,8% sous l’effet de la hausse du besoin en fond de roulement de 4,5% tandis que l’augmentation du FR n’atteint que 2,8% en 2016. La trésorerie nette passe de 521,2 MMAD à fin 2015 à 685,4 MMAD en 2016, soit une augmentation de 31,5% (+164,2 MMAD).

##### Evolution 2016-2017

Le fonds de roulement atteint 8 740 MMAD en 2017 contre 9 422,8 MMAD à fin 2016 soit une baisse de 7,24% (-682 MMAD) sur la période. Cette évolution s’explique par la baisse de 6,8% (-657 MMAD) du financement permanent sur la période qui s’établit à 9 010 en 2017 contre 9 667,2 sur l’exercice précédent.

Sur la même période, le besoin en fonds de roulement atteint 9 153 MMAD en 2017 contre 8 737,5 MMAD à fin 2016 soit une hausse de 4,8% (+ 415,8 MMAD).

Le ratio FR/BFR affiche une baisse de 1 235 pbs en passant de 107,8% en 2016 à 95,5% sous l’effet de la hausse du besoin en fond de roulement de 4,7% et la baisse du FR de 7,2% par rapport à l’exercice 2016. La trésorerie nette passe de 685,4 MMAD à fin 2016 à - 412,8 MMAD en 2017, soit une baisse de 159,9% (-1 098,2 MMAD).

## V. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres en KMAD	Capital	Primes	Résultat consolidé	Réserves consolidées	Total des capitaux propres
<b>Situation au 31.12.2014</b>	<b>2 104 048</b>		<b>508 371</b>	<b>2 462 628</b>	<b>5 075 046</b>
Dividendes versés			-235 294		-235 294
Variation des écarts de conversion					
Retraitement de consolidation				15 161	15 161
Affectation résultat consolidé			-273 076	273 076	
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)			463 891		463 891
<b>Situation au 31.12.2015</b>	<b>2 104 048</b>		<b>463 891</b>	<b>2 750 866</b>	<b>5 318 805</b>
Dividendes versés			-235 294		-235 294
Variation des écarts de conversion					
Retraitement de consolidation				-12 489	-12 489
Affectation résultat consolidé			-228 597	228 597	
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)			582 502		582 502
<b>Situation au 31.12.2016</b>	<b>2 104 048</b>		<b>582 502</b>	<b>2 966 974</b>	<b>5 653 524</b>
Dividendes versés			-294 118		-294 118
Variation des écarts de conversion					
Retraitement de consolidation				2 177	2 177
Affectation résultat consolidé			-288 384	288 384	
Résultat consolidé de l'exercice (part du groupe)			253 466		253 466
<b>Situation au 31.12.2017</b>	<b>2 104 048</b>		<b>253 466</b>	<b>3 257 536</b>	<b>5 615 050</b>

Source : HAO

### Evolution 2015-2016

A fin 2016, les capitaux propres ont augmenté 334,7 MMAD soit une hausse de 6,3% par rapport à l'exercice 2015. Cette hausse s'explique par la hausse du résultat net

### Evolution 2016-2017

A fin 2017, les capitaux propres ont baissé de 0,7% (-38,5 MMAD) par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par le recul du résultat net de 56,5% (-329,0 MMAD).

## VI. RATIOS DE RENTABILITE

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Chiffre d'affaires	4 635 231	5 326 826	14,9%	5 048 287	-5,2%
Immobilisation	255 233	244 378	-4,3%	269 547	10,3%
<i>CA / Immobilisations</i>	<i>18,2x</i>	<i>21,8x</i>	<i>3,6x</i>	<i>18,7x</i>	<i>-3,1x</i>
Valeur ajoutée	992 463	1 374 351	38,5%	951 401	-30,8%
<i>Taux de valeur ajoutée</i>	<i>21,4%</i>	<i>25,8%</i>	<i>439 pbs</i>	<i>18,8%</i>	<i>-695 pbs</i>
Excédent brut d'exploitation	494 476	856 523	73,2%	407 864	-52,4%
<i>Marge d'EBE</i>	<i>10,7%</i>	<i>16,1%</i>	<i>541 pbs</i>	<i>8,1%</i>	<i>-800 pbs</i>
Charges de personnel	492 533	513 982	4,4%	541 000	5,3%
<i>Coefficient de rendement du travail salarié<sup>83</sup></i>	<i>2,0x</i>	<i>2,7x</i>	<i>0,7x</i>	<i>1,8x</i>	<i>-0,9x</i>
<i>Rentabilité des capitaux engagés (ROCE)<sup>84</sup></i>	<i>4,4%</i>	<i>6,2%</i>	<i>185 pbs</i>	<i>3,5%</i>	<i>-274 pbs</i>
<i>Rentabilité des fonds propres (ROE)<sup>85</sup></i>	<i>8,7%</i>	<i>10,3%</i>	<i>158 pbs</i>	<i>4,5%</i>	<i>-579 pbs</i>
<i>Rentabilité des actifs (ROA)<sup>86</sup></i>	<i>0,9%</i>	<i>1,1%</i>	<i>21 pbs</i>	<i>0,5%</i>	<i>-67 pbs</i>

### Evolution 2015-2016

Au 31/12/2016, la valeur ajoutée se situe à 1 374,4 MMAD, en amélioration de 38,5% (+381,9 MMAD) par rapport aux comptes 2015, tirée à la hausse par la progression du chiffre d'affaires, et la baisse des achats consommés. Le taux de valeur ajoutée a augmenté de 439 pbs pour se situer à 25,8% en 2016 contre 21,4% en 2015.

La marge d'EBE se situe à 16,1% à 856,5 MMAD en 2016 contre 494,5 en 2015. Cette hausse s'explique par la maîtrise des charges de fonctionnement et la croissance du chiffre d'affaires.

Au cours de cette année, le coefficient de rendement du travail salarié a enregistré une hausse pour s'établir à 2,7x, malgré l'augmentation de la masse salariale, et ce en raison de l'augmentation de la valeur ajoutée.

La rentabilité des capitaux propres engagés (ROCE) ressort en 2016 à 6,2% (avec un taux d'IS effectif de 28,6%), enregistrant ainsi une hausse de 185 pbs. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du résultat d'exploitation de 44,8% en 2016.

La rentabilité des fonds propres (ROE) s'établit à 10,3% à fin 2016, soit une hausse de 158 pbs par rapport à l'exercice 2015 et ce en raison de l'augmentation du résultat net au titre de la même année de 25,6%.

La rentabilité des actifs s'améliore pour se situer à 1,1% en 2016, soit une hausse 21 pbs en raison de la hausse du résultat net.

### Evolution 2016-2017

A fin 2017, la valeur ajoutée se situe à 951 MMAD, en baisse de 30,8% (-423,0 MMAD) par rapport à 2016, tirée à la baisse par le déclin du chiffre d'affaires, et la hausse des achats consommés. Le taux de valeur ajoutée s'est détérioré de 695 pbs pour se situer à 18,8% en 2017 contre 25,8% en 2016.

<sup>83</sup> Coefficient de rendement du travail salarié = Valeur ajoutée / Charges de personnel

<sup>84</sup> ROCE = Résultat d'exploitation x (1 - taux d'IS effectif) / (Actif immobilisé + BFR)

<sup>85</sup> ROE = Résultat net part du groupe / Capitaux propres part du groupe

<sup>86</sup> ROA = Résultat net de l'ensemble consolidé / Total actif

La marge d'EBE se situe à 8,1% à 407,9 MMAD en 2017 contre 856,5 en 2016. Cette baisse s'explique par la hausse des charges de personnel de 5,3% passant 513,9 MMAD en 2016 à 541,0 MMAD en 2017.

Au cours de cette année, le coefficient de rendement du travail salarié a enregistré une baisse pour s'établir à 1,8x à fin 2017.

La rentabilité des capitaux propres engagés (ROCE) ressort en 2017 à 3,5% (avec un taux d'IS effectif de 40,0%), enregistrant ainsi une baisse de 274 pbs. Ce déclin résulte de l'effet combiné de la baisse du résultat d'exploitation de 30,3% et de la hausse de l'actif économique<sup>87</sup> de 4,9% en 2017.

La rentabilité des fonds propres (ROE) s'établit à 4,5% à fin 2017, soit une baisse de 579 pbs par rapport à l'exercice 2016 et ce en raison de la diminution du résultat net au titre de la même année de 56,5%.

La rentabilité des actifs se détériore pour se situer à 0,5% en 2017, soit une baisse 67 pbs en raison du déclin du résultat net.

## VII. RATIOS DE COUVERTURE DU SERVICE DE LA DETTE

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Remboursement de dette	627 709	727 845	16,0%	475 798	-34,6%
Charges d'intérêts	126 492	116 621	-7,8%	140 750	20,7%
EBE	494 476	856 523	73,2%	407 864	-52,4%
<i>Ratio de couverture de la dette<sup>88</sup></i>	<i>0,7x</i>	<i>1,0x</i>	<i>0,3x</i>	<i>0,7x</i>	<i>-0,3x</i>

### Evolution 2015-2016

Le ratio de couverture de la dette s'apprécie et passe de 0,7x en 2015 à 1,0x en 2016 principalement en raison de la progression de l'excédent brut d'exploitation (+73,2%) combiné à la baisse des charges d'intérêts (-7,8%).

### Evolution 2016-2017

Le ratio de couverture de la dette baisse et passe de 1,0x en 2016 à 0,7x en 2017 principalement en raison du déclin de l'excédent brut d'exploitation (-52,4%) combiné à la hausse des charges d'intérêts (+20,7%).

<sup>87</sup> Actif économique = Besoin en fonds de roulement + Actif immobilisé

<sup>88</sup> Ratio de couverture de la dette = EBE / (Charges d'intérêts + Remboursements d'emprunts)

## VIII. RATIOS DE LIQUIDITÉ

En KMAD	2015	2016	Var 16/15	2017	Var 17/16
Rotation du crédit client (en jrs du CA TTC) <sup>89</sup>	28	27	-4,4%	35	29,4%
Rotation du crédit fournisseurs (en jrs de conso TTC) <sup>90</sup>	700	731	4,4%	721	-1,4%
Rotation des stocks de produits finis (en jrs du CA HT) <sup>91</sup>	1 200	1 013	-15,6%	1 089	7,4%

### **Evolution 2015-2016**

En 2016, les délais de rotations des crédits clients se sont rétractés de 4,4% pour s'établir à 27 jours du chiffres d'affaires, et ce en raison de la hausse qu'a connu le chiffre d'affaires sur la même période.

En parallèle, les délais de rotation des stocks s'élèvent à 1 013 jours du chiffre d'affaires, soit un recul de 15,6% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est portée par le recul du stock de produits finis de (3,0%) et la hausse du chiffre d'affaires à fin 2016.

D'autres part, les délais de paiement des fournisseurs sont passés de 700 jours en 2015 à 731 jours en 2016, et ce, en raison de la baisse des achats consommés de 6,5% sur ladite période.

### **Evolution 2016-2017**

En 2017, les délais de rotations des crédits clients ont augmenté de 29,4% pour s'établir à 35 jours du chiffres d'affaires, sous l'effet combiné de la baisse qu'a connu le chiffre d'affaires et de la hausse des créances clients de 22,7% et sur la même période.

En parallèle, les délais de rotation des stocks s'élèvent à 1 089 jours du chiffre d'affaires, soit une hausse de 7,4% par rapport à l'année précédente. Cette hausse est portée le recul du chiffre d'affaires à fin 2017.

D'autres part, les délais de paiement des fournisseurs sont passés de 731 jours en 2016 à 721 jours en 2017, et ce, en raison de la hausse des achats consommés et des autres charges externes de respectivement 8,9% et 9,9% sur ladite période.

<sup>89</sup> Rotation du crédit client = (Créances clients / Chiffres d'affaires TTC) \* 360

<sup>90</sup> Rotation du crédit fournisseurs = ((Dettes fournisseurs / (Achats consommés de matières et marchandises TTC + Autres charges externes TTC)) \* 360

<sup>91</sup> Rotation des stocks de produits finis = (Produits finis / Chiffres d'affaires HT) \* 360



## IX. ANALYSE DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En KMAD	2 015	2 016	Var 16/15	2017	Var 17/16
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>					
Résultat net des sociétés intégrées	463 891	582 502	25,6%	253 466	-56,5%
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie	-	-	-	-	-
- Amortissement et provision	81 548	122 548	50,3%	-125 421	ns
- Variations des impôts différés	20 788	33 454	60,9%	39 950	19,4%
- Plus ou moins-values nette d'impôt des sociétés intégrées	-	-	-	-	-
- Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	15 161	-12 489	n.s	2 177	117,4%
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>581 389</b>	<b>726 016</b>	<b>24,9%</b>	<b>170 173</b>	<b>-76,6%</b>
- Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
- Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-251 875	-272 660	8,3%	-455 775	-67,2%
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>329 513</b>	<b>453 356</b>	<b>37,6%</b>	<b>-285 602</b>	<b>-163,0%</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>					
Acquisitions d'immobilisation	-2 870	-5 903	105,7%	-32 998	ns
Variation des autres actifs financiers	2 849	3 488	22,4%	-11 624	ns
Cession d'immobilisations	471	810	72,0%	1 931	ns
Incidence des variations de périmètre	-	-	-	-	-
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>449</b>	<b>-1 604</b>	<b>n.s</b>	<b>-42 691</b>	<b>ns</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>					
Dividendes versés	-235 294	-235 294	0,0%	-294 118	25,0%
Augmentations de capital en numéraire	-	-	-	-	-
Emissions d'emprunts	400 043	675 540	68,9%	-	ns
Remboursements d'emprunts	-627 709	-727 845	16,0%	-475 798	-34,6%
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-462 960</b>	<b>-287 599</b>	<b>37,9%</b>	<b>-769 916</b>	<b>-167,7%</b>
Incidence des variations de cours des devises	-	-	-	-	-
Variation des trésoreries	-132 998	164 153	n.s	-1 098 209	ns
Trésorerie d'ouverture	654 227	521 229	-20,3%	685 382	31,5%
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>521 229</b>	<b>685 382</b>	<b>31,5%</b>	<b>-412 827</b>	<b>-160,2%</b>

### Evolution 2015-2016

A fin 2016, les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont atteint 453,4 MMAD, suite à une hausse de 37,6% (+123,8 MMAD) par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique par la croissance du résultat net des sociétés intégrées de 25,6% (+118,6 MMAD), des amortissements et provisions de 50,3% (+41,0 MMAD) et de la variation des impôts différés de 60,9% (+12,7 MMAD).

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à - 1,6 MMAD en 2016, contre 0,4 MMAD en 2015. Cette progression est due essentiellement aux acquisitions d'immobilisations de 105,7% (-3,0 MMAD).

Par ailleurs, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement ressortent à -287,6 MMAD en 2016 contre -463,0 MMAD en 2015. Cette progression résulte principalement de l'augmentation des levées de fonds qui ont augmenté de 68,9% (275,5 MMAD) en 2016.

## **Evolution 2016-2017**

A fin 2017, les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont atteint -285,6 MMAD, soit à une baisse de (-738,9 MMAD) par rapport à 2016. Cette baisse s'explique par la décélération du résultat net des sociétés intégrées de -56,5% (-329,0 MMAD), des amortissements et provisions de - 247,9 MMAD. A noter que le résultat de 2017 a été impacté principalement par les indemnités versées dans le cadre du plan de départ volontaire « AFAQ » pour près de 180 MMAD ainsi que les redressements fiscaux pour près de 100 MMAD.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'établissent à - 42,7 MMAD en 2017, contre -1,6 MMAD en 2016. Cette baisse est due essentiellement à la livraison à soi-même du siège social de la Société Al Omrane Oriental pour 29 MMAD.

Par ailleurs, les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement ressortent à -769,9 MMAD en 2017 contre -287,6 MMAD en 2016, soit une baisse de 482,3 MMAD. Cette baisse résulte principalement des remboursements des emprunts qui se sont élevés à 475,8 MMAD à fin 2017 et des dividendes versés de 294,1 MMAD à fin 2017.

## Partie VI. PERSPECTIVES

## I. PROJET STRATÉGIQUE : CAP 2020

### I.1. Présentation et rationnel :

Lancé en 2016 avec la participation de l'ensemble des 1200 collaborateurs, le « CAP 2020 » du Groupe Al Omrane définit ses principales orientations stratégiques à l'horizon 2020 et les perspectives de son évolution afin de garantir l'efficacité de son intervention en sa qualité d'opérateur public au service de l'État et des territoires.

Ce plan stratégique a pour ambition, d'une part, de remobiliser les équipes autour des défis clés du Groupe, de s'assurer de la cohérence des projets managériaux en cours et d'accélérer les actions de transformation & modernisation et, d'autre part, de suivre le bon déploiement de toutes les actions lancées et de réfléchir à de nouveaux projets structurants. L'objectif étant d'asseoir le positionnement du Groupe au niveau régional et local, son organisation et son ouverture par rapport à son environnement afin de le mener vers une nouvelle étape de son développement.

Cette vision stratégique s'articule autour de 5 axes fédérateurs qui se déclinent chacun en actions concrètes :

- Ressources Humaines : mettre en place une politique RH plus valorisante, redéfinir la culture du Groupe et activer la mise en œuvre de ses valeurs essentielles tout en améliorant les conditions de travail de ses collaborateurs.
- Organisation et Gouvernance : élaborer un dispositif de gouvernance et des plans de développement pluriannuels (Sociétés filiales / HAO), renforcer l'accompagnement et l'appui aux sociétés filiales par le Holding et développer les moyens humains et matériels mis à leur disposition.
- Image et Perception : renforcer la communication externe, développer et généraliser la communication interne et améliorer les produits du Groupe de manière continue.
- Régionalisation, Positionnement et Missions : renforcer la mission sociale du Groupe, développer le partenariat avec les Régions et les collectivités territoriales et revoir le statut juridique des sociétés filiales en vue de l'adapter.
- Leviers de Développement : Définir une stratégie foncière Groupe, mettre en place un dispositif de gestion des risques, une veille stratégique et technologique et développer la coopération aux niveaux national et international.

Pour réussir cette vision stratégique, le Groupe a mis en place un dispositif Project Management Office (PMO) pour :

- S'assurer du bon déroulement des projets en soutenant les chefs de projets ;
- Optimiser et sécuriser la gestion des projets en identifiant et gérant les risques ;
- Centraliser l'ensemble des données concernant les différents projets et présenter aux différents porteurs de projets et aux parties prenantes une vue réelle de l'avancement des travaux et les risques encourus ;
- Assurer l'organisation et l'animation des comités de pilotage et du suivi des différents projets.

Le dispositif PMO du Groupe est bâti autour de 5 piliers :

- La planification stratégique : Structuration des portefeuilles et élaboration des feuilles de route ;
- La mise en place de la structure PMO et de ses instances de gouvernance ;
- La mise en place des processus et des outils de gestion de projet selon des standards internationaux ;
- L'accompagnement pour la planification, l'exécution des projets et le pilotage de leurs performances ;
- La conduite du changement.

L'ensemble des projets CAP 2020 compte 56 projets qui répondent à 47 recommandations réparties en 5 axes. Ces projets sont gérés sous forme de 12 portefeuilles.

A fin décembre 2017, 17 projets issus de 11 recommandations CAP 2020 ont été réalisés, 10 projets seront lancés (2 en janvier 2018, 7 en février 2018 et un projet en juin 2018) ainsi que 29 projets sont en cours de réalisation.

## **I.2. Axes de la stratégie :**

### **2.1 Ressources humaines :**

- Mettre en place une politique RH plus valorisante
- Définir une stratégie de recrutement adaptée aux besoins du Groupe
- Professionnaliser la formation continue
- Revoir le système d'évaluation interne du personnel
- Mettre en place un plan de gestion de carrière couvrant l'ensemble des métiers du Groupe
- Harmoniser et adapter le système de rémunération du Groupe
- Définir un plan de mobilité interne facilitant l'évolution des collaborateurs au sein du Groupe
- Evaluer le régime de retraite actuel (pension, couverture médicale, etc.)
- Evaluer l'organigramme actuel ainsi que les fiches de poste existantes
- Redéfinir la culture du Groupe et activer la mise en œuvre de ses valeurs essentielles
- Améliorer les conditions de travail des collaborateurs au sein de l'ensemble des entités du Groupe

### **2.2 Organisation & gouvernance :**

- Optimiser le mode de fonctionnement entre le HAO et les sociétés filiales
- Transformer les agences en Business Units (BU)
- Renforcer le dispositif de contrôle interne du Groupe
- Elaborer un dispositif de gouvernance et des plans de développement pluriannuels (Sociétés filiales / HAO)
- Mettre à jour et harmoniser les circulaires internes et adapter les statuts des sociétés filiales du Groupe
- Renforcer l'accompagnement et l'appui aux sociétés filiales par le Holding
- Mettre en place un tableau de bord stratégique Groupe (indicateurs en matière d'image, de positionnement, de climat social, etc.)
- Elaborer un recueil des réalisations du Groupe par domaine d'activité
- Développer les moyens humains et matériels mis à la disposition des sociétés filiales.

### **2.3 Image & perception :**

- S'inscrire dans une démarche de Gestion de la Relation Client (GRC)
- Lancer une certification ISO 9001 en management de la qualité
- Renforcer la communication externe du Groupe
- Développer et généraliser la communication interne
- Améliorer les locaux des Agences notamment les espaces d'accueil
- Lancer une étude en vue de l'amélioration du Service Après-Vente (SAV)
- Améliorer le respect des engagements par les partenaires
- Améliorer les produits du Groupe de manière continue

### **2.4 Régionalisation, positionnement & missions :**

- Renforcer la mission sociale du Groupe
- Renforcer les entités MOS du Groupe
- Exporter l'expertise du Groupe
- Adapter les zones d'intervention des sociétés filiales au nouveau découpage régional
- Développer le partenariat avec les Régions et les collectivités territoriales
- Diversifier l'offre habitat du Groupe
- Externaliser l'assainissement d'une partie du passif

- Revoir le statut juridique des sociétés filiales en vue de l'adapter aux nouveaux textes sur la régionalisation.

## 2.5 Leviers de développement :

- Définir une stratégie foncière Groupe et mettre en place un plan de mobilisation foncière
- Mettre en place une stratégie marketing pour la liquidation du stock et la dynamisation du recouvrement
- Créer un centre d'excellence en vue de valoriser et de partager l'expertise du Groupe
- Intégrer de nouvelles techniques innovantes dans les projets
- Développer le système d'information Groupe
- Mettre en œuvre une nouvelle culture managériale avec une bonne gestion des projets
- Mettre en place un dispositif de gestion des risques
- Mettre en place une veille stratégique et technologique
- Développer la coopération aux niveaux national et international

## I.3. Développement de l'activité :

### 3.1 Développement en Afrique :

Conformément à la vision de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, Que Dieu L'Assiste, en matière de coopération Sud-Sud, le Maroc s'est engagé à partager son expérience en termes de développement urbain en contribuant à la construction de la nouvelle capitale du Soudan du Sud « RAMCIEL » ; dont la réalisation a été confiée au Groupe Al Omrane en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, sous la supervision d'un comité exécutif nommé par Le Souverain. A ce titre, une délégation marocaine a effectué une visite à Juba (Soudan du Sud) notamment pour définir l'interlocuteur du Groupe Al Omrane, les attentes générales derrière la réalisation de cette nouvelle ville et le niveau de portage de ce grand projet par le Soudan du Sud. Il s'en est suivi l'organisation d'un workshop à Rabat au mois de juin, suivi d'un 2ème au mois d'octobre -en présence des représentants du Groupement « CID-NOVEC & SEOYOUNG » qui sera en charge de l'élaboration du Masterplan et du Gouvernement Sud-Soudanais -ayant scellé l'accord définitif entre les parties (détail et budget de la mission, répartition des tâches entre les BET, etc.).

### 3.2 Emission obligataire « Green & Social Bond » :

La mise en œuvre de la politique de l'habitat et de l'urbanisme fait appel à une série d'acteurs publics et privés. Dans ce processus, le Holding Al Omrane et ses filiales constituent le principal outil d'intervention du Ministère de l'aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Pour s'inscrire parfaitement dans les orientations gouvernementales et dans les programmes d'action qui en découlent, le Holding Al Omrane et ses filiales ont contribué :

- au développement des activités d'aménagement foncier et d'équipement des terrains, pour accroître l'offre destinée à la promotion de l'habitat en général et l'habitat social en particulier, notamment celui destiné aux populations les plus démunies ;
- à l'orientation de la production privée vers l'habitat social dont celui à faible coût à travers le développement d'une politique conventionnelle et de partenariat entre secteurs public et privé ;
- à la mise en œuvre des programmes publics spécifiques nécessitant des actions de maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale, notamment les programmes « villes sans bidonvilles », requalification des tissus anciens et des quartiers sous équipés en privilégiant le partenariat avec les collectivités territoriales et les autres acteurs, tant privés que publics, du développement urbain local.

L'engagement du GAO pour la réalisation des programmes gouvernementaux ambitieux implique une gestion financière efficiente et optimisée. En effet, Le plan d'action du Groupe pour la période 2017-2021 nécessite des investissements de l'ordre de 31 MMAD.

Ainsi et dans le but d'insuffler une nouvelle dynamique autour des chantiers stratégiques du Groupe, le HAO projette d'émettre un emprunt obligataire de 1 milliard de dirhams composé de tranches d'obligations ordinaire et de tranches d'obligations de type « social & green bond » (objet de la présente note d'information).

## II. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le tableau suivant présente le programme prévisionnel d'investissement du Groupe Al Omrane sur la période 2018-2020 :

Investissements	2018	2019	2020
Terrains	601	691	723
Etudes	269	278	282
Travaux	4 435	4 530	4 739
Frais Divers	395	435	423
<b>Total</b>	<b>5 700</b>	<b>5 934</b>	<b>6 167</b>

Au titre de l'exercice 2018 le Groupe Al Omrane ambitionne de réaliser 5 700 MMAD d'investissement en :

- Acquisition de foncier à 601 MMAD ;
- Réalisation d'études à 269 MMAD ;
- Réalisation de travaux à 4 435 MMAD ;
- Autres frais divers à 395 MMAD.

Au titre de l'exercice 2019 le Groupe Al Omrane ambitionne de réaliser 5 934 MMAD d'investissement en :

- Acquisition de foncier à 691 MMAD ;
- Réalisation d'études à 278 MMAD ;
- Réalisation de travaux à 4 530 MMAD ;
- Autres frais divers à 435 MMAD.

Au titre de l'exercice 2020 le Groupe Al Omrane ambitionne de réaliser 6 167 MMAD d'investissement en :

- Acquisition de foncier à 723 MMAD ;
- Réalisation d'études à 282 MMAD ;
- Réalisation de travaux à 4 739 MMAD ;
- Autres frais divers à 423 MMAD.

## III. Réalisations financières prévisionnelles

En MMAD	2018e	2019p
Chiffre d'affaires	5 303	5 690
Résultat net	397	446

Source : HAO

En 2018 et 2019 le chiffre d'affaires de la Société devrait s'établir à 5 303 MMAD et 5 690 MMAD avec un résultat net de 397 MMAD en 2018 et 446 MMAD en 2019. Pour atteindre ces objectifs la Société mobilisera l'ensemble de ses ressources commerciales afin de donner la priorité au délestage du stock.



## **PARTIE VII. FACTEURS DE RISQUE**

### **1. Risques liés à la conjoncture du secteur de l'immobilier**

Afin de se prémunir contre les risques liés à un changement de la conjoncture et/ou un comportement du marché immobilier qui impacterait l'atteinte des objectifs du HAO. Le Holding fait un suivi continu des offres des concurrents à travers une veille de marché. Dans ce sens, le HAO formalise une note trimestrielle sur les résultats de la veille et des actions à prendre. Par ailleurs, le HAO recueille de manière régulière les tendances et les besoins du marché, sur la base notamment des remontées des agences territoriales notamment les études de marché, et établie une note semestrielle visant à anticiper les tendances et les besoins émergents du marché et d'identifier les réponses à y apporter.

### **2. Risques liés aux maîtres d'œuvre et aux fournisseurs**

Le Groupe Al Omrane sollicite différents partenaires pour l'accompagner dans la réalisation de l'ensemble de ses projets. Ces partenaires sont sélectionnés à travers des appels d'offres en fonction de leurs qualifications techniques officielles émanant du MATNUHPV et leurs références dans le marché du BTP afin de répondre au mieux aux cahiers de charges des projets portés par les différentes filiales du Groupe à la fois en terme de qualité et de délais d'exécution. La relation de confiance instaurée entre GAO et ses partenaires lui permet ainsi de faire face au risque de non disponibilité des sous-traitants dû à la concurrence.

Par ailleurs, pour se couvrir contre le risque d'accorder des avantages financiers indus à un partenaire (dans le cadre du PPP) et supprimer ainsi le caractère social, le HAO réalise une estimation du montage financier du partenaire afin de prouver la présence du caractère social, lors de la mise en place de nouvelles conventions ou d'avenants.

En relation avec le respect des délais d'exécution des chantiers (viabilisation du foncier, mise en chantier, achèvement, ...) le HAO a instauré un système de contrôle permettant de suivre les délais d'exécution des chantiers et de vérifier la fiabilité des indicateurs physiques remontés et l'exactitude des rapprochements des données physiques et comptables.

### **3. Risques liés à l'endettement**

Afin d'accompagner son plan de développement, le Groupe Al Omrane se finance auprès d'organismes financiers locaux et internationaux. Le niveau d'endettement du Groupe Al Omrane reste maîtrisé à fin 2017 avec un ratio de gearing net de l'ordre de 56,5% à fin 2017. Par ailleurs pour limiter son exposition au risque de change sur ses dettes libellées en devises, le HAO négocie les taux des couvertures de change à appliquer sur les échéances du service de sa dette afin d'optimiser le coût de son endettement. Par ailleurs, le HAO remplace progressivement ses dettes en devises étrangères par des dettes libellées en Dirham.

### **4. Risque lié au taux d'intérêt**

Le risque lié à l'évolution des taux d'intérêts peut impacter le coût du service de la dette. Pour se prémunir contre ce risque, la Société a mis en place un suivi rigoureux de l'encours de ses dettes financières permettant d'anticiper de manière adéquate le paiement de ses prochaines échéances et d'en prendre, en conséquence, les mesures adéquates.

## **5. Risques liés à l'accès au financement**

Le développement du Groupe Al Omrane passe nécessairement par des besoins de financements externes. Le Groupe se finance ainsi à travers ses fonds propres, les avances clients et enfin par les lignes de financement bancaires.

Les difficultés que connaissent les opérateurs du secteur immobilier et ses effets sur l'activité du Groupe et sur sa situation financière pourraient avoir un effet négatif sur la capacité du Groupe à continuer de se financer à des conditions avantageuses, dans l'éventualité où ces difficultés ne seraient pas dépassées.

## **6. Risque lié à l'importance du stock**

Au 31/12/2017 les stocks représentent 32,1 Mds MAD soit presque 60% du total actif du Groupe, dont 15,7 Mds MAD sont des stocks en cours et 15,3 Mds MAD de Stocks finis. Le Groupe suit de près ce poste, à travers le comité de stock, le comité de Direction et la Direction Commerciale afin d'identifier les programmes en difficulté de commercialisation, ainsi qu'en mettant en place un processus de communication officielle de données de stocks validées et signées par les responsables des SAO et en contrôlant la cohérence des données de stock reçues de la part des SAO en procédant au rapprochement avec les rapports financiers.

## **7. Risques liés à la réduction de la demande**

Une baisse de la demande nationale ou étrangère (due à une mauvaise conjoncture internationale) influencerait de manière négative sur la santé du secteur en général, et sur le volume d'affaires.

Néanmoins, il convient de rappeler qu'en 2017, le déficit global en logement était estimé à 400 000<sup>92</sup> logements, sans oublier l'évolution démographique croissante ainsi que le taux d'urbanisation constamment à la hausse.

Par ailleurs, en préalable au démarrage de projets immobiliers d'envergure, le Groupe mène en amont une étude de marché en profondeur, afin de s'assurer du succès commercial du projet d'une part et de choisir un positionnement adapté d'autre part.

## **8. Risques liés au changement des régimes fiscaux**

Nonobstant le fait que les mesures établies par la Loi de Finances 2010 relatives à la construction de logements sociaux sont garanties jusqu'en 2020, l'évolution de la réglementation fiscale et notamment la diminution des avantages fiscaux accordés aux investisseurs et aux acquéreurs pourraient avoir une influence négative sur le marché de l'immobilier et par conséquent influencer sur la situation financière des opérateurs du secteur.

## **9. Risques liés à la réduction/l'absence des subventions étatiques**

Le Groupe reçoit des subventions dans le cadre des projets réalisés en Maitrise d'Ouvrage Délégué pour le compte de l'Etat. En effet, l'Etat met à disposition les fonds nécessaires pour la réalisation des opérations lancées pour le compte de l'Etat.

Par ailleurs, pour les projets qui contiennent le Recasement et / ou le relogement, le HAO et ses filiales reçoivent de l'Etat une contribution au profit des ménages. Cette contribution est destinée aux populations issues de bidonvilles, dans le cadre du programme « Villes Sans bidonvilles », et passe par le GAO afin d'éviter d'éventuel glissement poussant cette population à utiliser ladite contribution à d'autres fins.

## **10. Risques liés au partenariat avec les promoteurs privés**

La sélection des promoteurs privés par le Groupe Al Omrane se fait à travers des appels à manifestation d'intérêt, à l'issue de cette étape, le partenariat est formalisé par une convention de partenariat, un contrat de cession et un cahier de charges où un certains nombres de clauses doivent nécessairement apparaître. Il est à noter que chaque promoteur ne peut pas bénéficier de plus de 3 conventions ouvertes en cours de réalisation avec l'ensemble des

---

<sup>92</sup> MATNUHPV

sociétés filiales du Groupe Al Omrane. Les sociétés filiales du Groupe en charge du partenariat réalisent un suivi d'exécution des conventions de partenariat sur le respect du cahier de charges, le calendrier de réalisation, les paiements, le dossier juridique, la commercialisation et la qualité de réalisation.

### **11. Risque de change**

Le Holding Al Omrane se finance auprès de nombreux bailleurs de fonds étrangers, et se retrouve de ce fait exposé aux risques liés aux fluctuations des taux de change. Afin de se prémunir contre le risque de change, le HAO a instauré des mesures de veille sur les fluctuations des devises auxquelles il est exposé en consultant régulièrement les bases de données financières spécialisées (Bloomberg/Reuters). Par ailleurs, le HAO revoit périodiquement ses stratégies de couverture de change adoptées (Options sur devises, swap de devises).

Le taux d'endettement du Groupe Al Omrane en devise étrangère a atteint 83,3% du total endettement contracté par GAO soit 2 365,1 MMAD.

### **12. Risques opérationnels**

En relation avec les risques comptables et financiers, notamment au niveau des filiales, le HAO a instauré des mesures de contrôles et des processus de vérification permettant de valider les dépenses et les recettes déclarées par les filiales du Groupe. Globalement ces procédures permettent de contrôler les éléments suivants :

- La non fiabilité / exhaustivité des données comptables en provenance des SAO ;
- Les potentielles erreurs lors de la saisie des écritures comptables ;
- La non-conformité des paiements des achats etc.

Dans ce sens le HAO a mis en place un système de contrôle des dépenses et des recettes permettant de s'assurer du respect du processus lié à ces éléments, de valider exhaustivement les écritures comptables saisies par chaque SAO trimestriellement (revue des écritures et examen des pièces justificatives) et de valider les écritures comptables saisies au niveau du HAO quotidiennement.

Par ailleurs, concernant les risques liés au provisionnement, le HAO s'assure de la fiabilité des provisions pour risques et charges estimés par la direction des affaires juridiques et transmises à la direction comptable et financière.

## **PARTIE VIII. FAITS EXCEPTIONNELS**

L'année 2016 a été marquée par le début du contrôle fiscal sur la SAO Oriental. Au 31/12/2016, ce dernier a été provisionné à 35 MMAD. Le dit contrôle a été dénoué en 2017 pour 9 MMAD.

Durant l'exercice 2017, 6 filiales SAO ont été contrôlées :

1. SAO Fès ;
2. SAO Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ;
3. SAO Beni Mellal-Khenifra ;
4. SAO Souss Massa ;
5. SAO Casablanca-Settat ;
6. SAO Tamansourt.

➤ **SAO Beni Mellal Khénifra**

Suite à la vérification fiscale dont a fait l'objet la SAO Beni Mellal relative à l'Impôt sur les Sociétés (I.S.) et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.), au titre des exercices et années 2013, 2014 et 2015 ainsi :

- ✓ Une 1ère notification reçue le 18 Septembre 2017 faisant ressortir des chefs de redressement lesquels ont été rejetés en bloc suite à la première réponse de la société objet du courrier du 16 Octobre 2017.
- ✓ Un protocole d'accord définitif et irrévocable a été signé en conséquence en date du 02 Juillet 2018 avec un montant de 2,7 MMAD qui a été entièrement provisionné durant l'exercice clos au 31/12/2017.

➤ **SAO Tamansourt**

Suite à la vérification fiscale dont a fait l'objet la SAO Tamansourt relative à l'Impôt sur les Sociétés (I.S.) et à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.), au titre des exercices et années 2013, 2014 et 2015 une provision d'un montant de 891.939,00 DH a été constatée au 31/12/2017.

Une 2ème notification en date du 12 Février 2018 a été reçue par la SAO Tamansourt. Un protocole d'accord est en cours de conclusion avec l'administration fiscale.

Les filiales (Fès, Tanger-Tétouan-Hoceima, Souss-Massa et Casablanca – Settat) ont vu leurs contrôles fiscaux se dénouer, la même année, pour un montant total de 98 MMAD.

En date du 27 Avril 2018, le Holding Al Omrane ainsi que la SAO Rabat-Salé-Kénitra ont reçu un avis de vérification portant sur les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 au titre des impôts et taxes suivants :

Impôts et taxes	Périodes à vérifier
Impôt sur les sociétés	Exercice 2014 à 2017
Taxe sur la valeur ajoutée	Années 2014 à 2017
Impôt sur le Revenu/salaires	Années 2014 à 2017
Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus	Années 2014 et 2015

➤ **SAO Tamesna**

En date du 16 Août 2018, la Société Al Omrane Tamesna a reçu un avis de vérification fiscale portant sur les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 au titre des impôts et taxes suivants :

Impôts et taxes	Périodes à vérifier
Impôt sur les sociétés	Exercice 2014 à 2017
Taxe sur la valeur ajoutée	Années 2014 à 2017
Impôt sur le Revenu/salaires	Années 2014 à 2017
Contribution sociale de solidarité sur les bénéfices et revenus	Années 2014 et 2015

➤ **SAO Meknès**

En date du 3 septembre 2018 la SAO Meknès a reçu un avis de vérification fiscale portant sur les exercices 2014, 2015, 2016 et 2017 au titre des impôts et taxes suivants :

<b>Impôts et taxes</b>	<b>Périodes à vérifier</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	Exercice 2014 à 2017
<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	Années 2014 à 2017
<b>Impôt sur le Revenu/salaires</b>	Années 2014 à 2017

## Partie IX. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES



A la date de rédaction de la présente Note d'Information, Holding Al Omrane est en litige dans 67 affaires au 31/12/2017, pour un montant total de 133,9 MMAD qui ont été totalement provisionnés. Ces litiges concernent principalement les demandes d'indemnisation et les expropriations.

- **Litige entre GAO et la société General Contractor Maroc :**

La Société Général Contractor Maroc (GCM) est une société de droit marocain.

Devant les conséquences d'ordre social et l'impact néfaste sur l'image de la ville de la défaillance du promoteur GCM, le Holding Al Omrane, était dans l'obligation d'entamer les procédures légales de résiliation de la convention pour la récupération du terrain et la relance de la réalisation du projet.

Le Holding Al Omrane a obtenu une série de jugements ordonnant l'expulsion du promoteur GCM de la partie non construite de l'ilot, ainsi que des immeubles, à différents stades de réalisation, en se basant sur les constats du rapport de la mission d'expertise. Ces jugements sont définitifs.

Le Tribunal Administratif de Rabat a désigné un expert pour effectuer une évaluation qualitative et quantitative des immeubles existants en faisant appel aux spécialistes pour l'accomplissement de sa mission (LPEE<sup>93</sup> et BETEC<sup>94</sup>). Cette expertise a donné 3 conclusions, à savoir : étant donné l'étendue des imperfections et non-conformités et compte tenu des incertitudes liées à ce type de reprise, Al Omrane a procédé au dépôt d'une demande auprès du Tribunal Administratif pour ordonner une expertise complémentaire. Ce dernier a accepté cette demande en insistant sur trois principes jugés pertinents par le tribunal, à savoir, la sécurité, la rentabilité et la qualité.

Le dernier jugement obtenu a ordonné la démolition intégrale des 48 immeubles en différents états d'avancement.

Une convention de cadrage Juridique et Financier du projet a été élaborée et signées entre les ministères concernés.

- **Litige entre GAO et la société Al Hidaya :**

La Société Al Hidaya est une société de droit marocain appartenant au groupe Malaisien Kausar Développement.

En ce qui concerne Al Hidaya une convention a été signée le 17/03/2006 pour une durée de 5 ans portant sur une assise foncière de 25,76 Ha pour un prix de 87,3 MMAD. Cette assise foncière devait accueillir 4980 unités dont 987 de logement FVIT et 4 équipements à construire (une école, un centre de santé, un poste de police et une mosquée). Les problèmes posés se présentent comme suit :

- **1ère tranche :**

- ✓ 201 mainlevées données, et 382 titres fonciers hypothéqués pour un montant de 60 MDHS au profit du CIH.
- ✓ Dans le cadre du suivi du problème de la défaillance de la société AL Hidaya, une réunion a eu lieu, le mardi 07/01/2014, au siège de Ministère de l'habitat et de la politique de la ville, en présence des représentants du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, du CIH, d'AL HIDAYA, du HAO et de la Société d'Aménagement Al Omrane Tamesna.
- ✓ Au cours de cette réunion, la question de cession par AL HIDAYA de la Cité Universitaire de Meknès, construite par cette dernière dans le cadre de son partenariat avec le Ministère des Habous a été discuté, et ce dernier a donné son accord pour la vente de ce bien à condition de respecter les mêmes clauses de la convention.
- ✓ Cette cession va permettre de débloquer la situation des hypothèques au profit du CIH (60,00 MDHS).

<sup>93</sup> Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes

<sup>94</sup> Bureau d'Etudes Techniques d'Engineering et de Coordination

- **2ème Tranche :**
  - ✓ Îlot non encore transférée
  - ✓ Projet en arrêt depuis janvier 2011
  - ✓ Réclamations des clients ayant effectué des avances à hauteur de 40,5 MDHS

- **ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER**

- **Volet Technique :**

- ✓ Avancement des travaux de construction à 80%.

- **Volet social :**

- ✓ Accompagnement des attributaires de la 2ème tranche du projet « Maraj Al Bahrain » à travers des réunions avec l'association des bénéficiaires ;
- ✓ Le guichet unique a été mis en service le 9 janvier 2017 pour recevoir les dossiers des réservataires en vue de les valider par la commission adhoc.
- ✓ Reconstitution des dossiers clients (429 Dossiers/586 Liste Hidaya).
- ✓ 364 Dossiers authentifiés par la commission locale et le notaire.
- ✓ Réception et affectation des logements à commencer à partir du 18/06/2018.

- **PROCEDURE D'ARBITRAGE**

Procédure d'arbitrage auprès de la Chambre Internationale de Commerce de Paris en cours :

- ✓ Requête déposée ;
- ✓ Tribunal arbitral constitué ;
- ✓ Calendrier procédurale établi ;
- ✓ Cautions déposée 610 000 US\$
- ✓ Audience passée le 06.02.2015
- ✓ Résiliation de la convention suite à la sentence du tribunal arbitral prononcée le 10 septembre 2015.

## Partie X. ANNEXES

## I. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

### INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

#### I- ACTIF IMMOBILISE

##### A- Evaluation à l'Entrée :

- 1- Immobilisation en non-valeurs : Dépenses engagées.
- 2- Immobilisation incorporelles : Coût d'acquisition.
- 3- Immobilisation corporelles : Coût d'acquisition y compris frais accessoires d'achat.

##### B- Corrections de valeur:

###### Méthodes d'amortissements :

Les différents taux d'amortissements pratiqués par l'établissement sont les suivants:

* Immobilisations en non valeurs: .....	100% et autres 20%
* Constructions: .....	4%
* Matériel et outillage: .....	20%
* Logiciels: .....	20 à 33,33 %
* Matériel et transport: .....	20%
* Matériel de bureau: .....	20%
* Matériel de informatique: .....	20%
* Mobilier de bureau et AAI: .....	10%

#### II- ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie):

##### A-Evaluation à l'entrée.

###### Stocks

Les stocks sont évalués sur la base des coûts de production qui comprennent:

- \* Les charges directes clairement identifiées rattachées à chaque programme.
- \* Les frais financiers compte tenu du délai de production supérieur à un an.
- \* Les charges de fonctionnement de l'établissement plafonnées à 7% de l'ensemble du coût des charges engagées.

##### B- Corrections de Valeur:

Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

La provision pour dépréciation des stocks est calculée de la manière suivante:

Prix de revient - Prix de vente ( lorsque le prix de revient est supérieur au prix de vente)

##### C- Inventaire:

La méthode adoptée est l'inventaire permanent par laquelle les imputations se fassent directement, en cours d'exercice, au niveau des comptes de stocks et en fin d'exercice on constat les variations,

###### Créances

Par prudence une créance âgée de 3 ans et plus est totalement provisionnée

#### III-FINANCEMENT PERMANENT

##### Dettes de financement permanent

###### Emprunts:

Le montant des emprunts est comptabilisé au passif du bilan (montant débloqué + commissions ).

La retenue effectuée par le bailleur de fonds correspondant aux commissions de garantie est comptabilisée au niveau des immobilisations en non - valeurs

##### Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges:

Les différentes provisions constituées par Al Omrane sont calculées de la manière suivante:

- \*Provisions pour litiges fonciers: Prix fixés par les tribunaux.
- \*Provisions pour aménagements des abords: Selon des critères déterminés en fonction de la superficie de l'opération, le CUS et le montant des travaux de voirie et assainissement.
- \*Provisions pour impôts: en fonction des redressements à payer

## II. ETATS DE SYNTHESE DES COMPTES SOCIAUX DU HOLDING AL OMRANE :

## 1) BILANS SOCIAUX

### a) Exercice 2017

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
	<b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)</b>	<b>5 476 375,00</b>	<b>3 363 795,89</b>	<b>2 112 579,11</b>	<b>3 207 854,11</b>
A	• Frais préliminaires				
A	• Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 476 375,00	3 363 795,89	2 112 579,11	3 207 854,11
C	• Primes de remboursement des obligations				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>30 911 311,71</b>	<b>6 997 756,82</b>	<b>23 913 554,89</b>	<b>21 831 140,53</b>
I	• Immobilisation en recherche et développement				
F	• Brevets marques droits et valeurs similaires	8 506 167,81	6 997 756,82	1 508 410,99	1 136 842,08
F	• Fonds commercial	1 346 159,99		1 346 159,99	1 346 159,99
I	• Autres immobilisations incorporelles	21 058 983,91		21 058 983,91	19 348 138,46
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>124 916 428,14</b>	<b>89 961 356,79</b>	<b>34 955 071,35</b>	<b>37 138 390,21</b>
M	• Terrains	3 743 004,16		3 743 004,16	3 743 004,16
O	• Constructions	49 172 695,85	21 121 657,81	28 051 038,04	29 755 377,76
B	• Installations techniques matériels et outillage				
I	• Matériel transport	1 279 936,01	1 279 936,02	-0,01	-0,01
L	• Mobilier matériel de bureau et aménagements divers	69 752 014,73	66 960 611,41	2 791 403,32	3 161 487,88
S	• Autres immobilisations corporelles	741 459,05	599 151,55	142 307,50	251 202,08
E	• Immobilisations corporelles en cours	227 318,34		227 318,34	227 318,34
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>2 786 969 474,47</b>		<b>2 786 969 474,47</b>	<b>2 542 903 541,41</b>
	• Prêts immobilisés	1 234 620 909,59		1 234 620 909,59	990 554 976,53
	• Autres créances financières	103 964,88		103 964,88	103 964,88
	• Titres de participation	1 552 244 600,00		1 552 244 600,00	1 552 244 600,00
	• Autres titres immobilisés				
	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>	<b>24 158 687,73</b>		<b>24 158 687,73</b>	<b>9 501 407,97</b>
	• Diminution des créances immobilisées				
	• Augmentation des dettes financières	24 158 687,73		24 158 687,73	9 501 407,97
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>2 972 432 277,05</b>	<b>100 322 909,50</b>	<b>2 872 109 367,55</b>	<b>2 614 582 334,23</b>
	<b>STOCKS (F)</b>	<b>10 152 588 710,22</b>	<b>1 380 807 295,95</b>	<b>8 771 781 414,27</b>	<b>8 321 418 055,83</b>
	• Marchandises				
	• Matières et fournitures consommables				
A	• Produits en cours propres	5 480 272 479,21	399 588 525,11	5 080 683 954,10	4 097 632 520,13
T	• Produits finis	4 672 316 231,01	981 218 770,84	3 691 097 460,17	4 223 785 535,70
	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>3 013 376 897,09</b>	<b>296 336 393,77</b>	<b>2 717 040 503,32</b>	<b>2 808 553 172,47</b>
F	• Fournis débiteurs avances et acomptes	235 806 405,60		235 806 405,60	235 252 079,60
F	• Clients et comptes rattachés	587 182 615,20	259 723 614,88	327 459 000,32	344 126 971,63
C	• Personnel	821 020,67	263 284,94	557 735,73	708 085,57
I	• Etat	454 667 180,77		454 667 180,77	410 600 160,05
R	• Comptes d'associés				
C	• Autres débiteurs ( mandant )	1 722 558 054,27	36 349 493,95	1 686 208 560,32	1 803 034 371,29
U	• Comptes de régularis Actif	12 341 620,58		12 341 620,58	14 831 504,33
	<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>77 327 506,31</b>		<b>77 327 506,31</b>	<b>167 320 628,83</b>
	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>				
	(Eléments circulants)				
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>13 243 293 113,62</b>	<b>1 677 143 689,72</b>	<b>11 566 149 423,90</b>	<b>11 297 291 857,13</b>
	<b>TRESORERIE - ACTIF</b>				
	• Chèques et valeurs à encaisser	2 552,79		2 552,79	6 284,49
E	• Banque TG et CCP	403 941 843,36		403 941 843,36	173 747 743,64
S	• Caisse Régies d'avances et accreditifs	97 654,59		97 654,59	107 035,43
	<b>TOTAL III</b>	<b>404 042 050,74</b>		<b>404 042 050,74</b>	<b>173 861 063,56</b>
	<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>16 619 767 441,41</b>	<b>1 777 466 599,22</b>	<b>14 842 300 842,19</b>	<b>14 085 735 254,92</b>

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
F I N A N C E M E N R M A N E N T	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
	• Capital social ou personnel (1)	2 104 047 700,00	2 104 047 700,00
	• moins : actionnaires, capital souscrit non appelé Capital appelé dont verse ,,,,,		
	• Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	• Ecart de réévaluation		
	• Réserve légale	131 466 058,37	114 896 341,72
	• Autres réserves		
	• Reports à nouveau (2)	479 464 787,45	458 757 819,90
	• Résultats nets en instance d'affectation (2)		
	• Résultat net de l'exercice (2)	312 944 632,84	331 394 332,95
<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>3 027 923 178,66</b>	<b>3 009 096 194,57</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)</b>			
<b>DETTES DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>2 840 169 034,56</b>	<b>3 053 237 937,13</b>	
• Emprunts obligataires			
• Autres dettes de financement	2 840 169 034,56	3 053 237 937,13	
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>349 581 311,40</b>	<b>373 916 831,12</b>	
• Provisions pour risques	314 405 227,39	338 740 747,11	
• Provision pour charges	35 176 084,01	35 176 084,01	
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)</b>	<b>3 760 000,04</b>	<b>102 962 495,34</b>	
• Augmentation des créances immobilisées			
• Diminution des dettes de financement	3 760 000,04	102 962 495,34	
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>6 221 433 524,66</b>	<b>6 539 213 458,16</b>	
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>6 933 403 595,76</b>	<b>7 239 805 678,88</b>	
• Fournisseurs et comptes rattachés	2 759 834 564,06	2 740 572 629,74	
• Clients créditeurs, avances et acomptes	1 854 713 761,99	2 007 363 042,20	
• Personnel	16 703 091,70	16 760 946,73	
• Organismes sociaux	3 487 058,20	1 776 285,61	
• Etat	710 043 783,30	792 402 197,55	
• Compte d'associé			
• Autres créanciers (mandants)	1 537 585 222,85	1 631 740 032,59	
• Comptes de régularisation-passif	51 036 113,66	49 190 544,46	
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>419 412 872,95</b>	<b>194 935 437,66</b>	
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)</b>			
<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>7 352 816 468,71</b>	<b>7 434 741 116,54</b>	
<b>TRESORERIE - PASSIF</b>			
• Crédits d'escompte			
• Crédits de trésorerie	1 268 050 848,82	111 780 680,22	
• Banques de régularisation			
<b>TOTAL III</b>	<b>1 268 050 848,82</b>	<b>111 780 680,22</b>	
<b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>	<b>14 842 300 842,19</b>	<b>14 085 735 254,92</b>	

**a) Exercice 2016**

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	PRECEDENT
					Net
	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)</b>	<b>5 476 375,00</b>	<b>2 268 520,89</b>	<b>3 207 854,11</b>	<b>4 303 129,11</b>
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 476 375,00	2 268 520,89	3 207 854,11	4 303 129,11
	Primes de remboursement des obligations				
<b>A</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)</b>	<b>28 432 207,61</b>	<b>6 601 067,08</b>	<b>21 831 140,53</b>	<b>19 691 032,85</b>
<b>C</b>	Immobilisations en recherche et développement				
<b>T</b>	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	7 737 909,16	6 601 067,08	1 136 842,08	801 035,49
<b>I</b>	Fonds commercial	1 346 159,99		1 346 159,99	1 346 159,99
<b>F</b>	Autres immobilisations incorporelles	19 348 138,46		19 348 138,46	17 543 837,37
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)</b>	<b>123 853 161,03</b>	<b>86 714 770,82</b>	<b>37 138 390,21</b>	<b>39 276 597,33</b>
	Terrains	3 743 004,16		3 743 004,16	3 743 004,16
<b>I</b>	Constructions	48 843 632,45	19 088 254,69	29 755 377,76	30 584 777,26
<b>M</b>	Installations techniques, matériel et outillage				4 900,00
<b>M</b>	Matériel de transport	1 533 342,58	1 533 342,59	-0,01	-0,01
<b>O</b>	Mobiliers, matériel de bureau et aménagt divers	68 764 404,45	65 602 916,57	3 161 487,88	4 688 195,88
<b>B</b>	Autres immobilisations corporelles	741 459,05	490 256,97	251 202,08	28 401,70
<b>I</b>	Immobilisations corporelles en cours	227 318,34		227 318,34	227 318,34
<b>L</b>	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)</b>	<b>2 542 903 541,41</b>		<b>2 542 903 541,41</b>	<b>2 024 525 714,39</b>
<b>I</b>	Prêts immobilisés	990 554 976,53		990 554 976,53	472 177 149,51
<b>S</b>	Autres créances financières	103 964,88		103 964,88	103 964,88
<b>E</b>	Titres de participation	1 552 244 600,00		1 552 244 600,00	1 552 244 600,00
	Autres titres immobilisés				
	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)</b>	<b>9 501 407,97</b>		<b>9 501 407,97</b>	<b>42 706 167,99</b>
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentation des dettes de financement	9 501 407,97		9 501 407,97	42 706 167,99
	<b>TOTAL I (a+b+c+d+e)</b>	<b>2 710 166 693,02</b>	<b>95 584 358,79</b>	<b>2 614 582 334,23</b>	<b>2 130 502 641,67</b>
	<b>STOCKS (f)</b>	<b>9 702 453 051,60</b>	<b>1 381 034 995,77</b>	<b>8 321 418 055,83</b>	<b>8 436 930 631,57</b>
	Marchandises				
<b>A</b>	Matières et fournitures consommables				

C	Produits en cours	4 484 883 100,68	387 250 580,55	4 097 632 520,13	4 091 474 751,30
T	Produits finis	5 217 569 950,92	993 784 415,22	4 223 785 535,70	4 345 455 880,27
I	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)</b>	<b>3 110 884 837,58</b>	<b>302 331 665,11</b>	<b>2 808 553 172,47</b>	<b>2 985 085 455,17</b>
F	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	235 252 079,60		235 252 079,60	153 647 261,81
	Clients et comptes rattachés	609 845 857,85	265 718 886,22	344 126 971,63	462 440 016,85
C	Personnel	971 370,51	263 284,94	708 085,57	607 173,53
I	Etat	410 600 160,05		410 600 160,05	500 371 125,31
R	Comptes d'associés				
C	Autres débiteurs	1 839 383 865,24	36 349 493,95	1 803 034 371,29	1 825 489 248,00
U	Compte de régularisation actif	14 831 504,33		14 831 504,33	42 530 629,67
L	<b>TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)</b>	<b>167 320 628,83</b>		<b>167 320 628,83</b>	<b>352 709 770,46</b>
A					
N	<b>ECART DE CONVERSION - ACTIF (i)</b>				
T	( Eléments circulants )				
	<b>TOTAL II ( f+g+h+i)</b>	<b>12 980 658 518,01</b>	<b>1 683 366 660,88</b>	<b>11 297 291 857,13</b>	<b>11 774 725 857,20</b>
T	<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>173 861 063,56</b>		<b>173 861 063,56</b>	<b>250 430 955,45</b>
R	Chèques et valeurs à encaisser	6 284,49		6 284,49	40 915,98
E	Banques, T.G & CP	173 747 743,64		173 747 743,64	250 287 973,79
S	Caisses, régies d'avances et accreditifs	107 035,43		107 035,43	102 065,68
O	<b>TOTAL III</b>	<b>173 861 063,56</b>		<b>173 861 063,56</b>	<b>250 430 955,45</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>15 864 686 274,59</b>	<b>1 778 951 019,67</b>	<b>14 085 735 254,92</b>	<b>14 155 659 454,32</b>



	PASSIF	Exercice	Exercice Précédent
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
	Capital social ou personnel (1)	2 104 047 700,00	2 104 047 700,00
	moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé		
F	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
I	Ecart de réévaluation		
N	Réserve légale	114 896 341,72	102 233 273,12
A	Autres réserves		
N	Report à nouveau (2)	458 757 819,90	453 453 634,11
C	Résultat nets en instance d'affectation (2)		
E	Résultat net de l'exercice (2)	331 394 332,95	253 261 372,04
M	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)</b>	<b>3 009 096 194,57</b>	<b>2 912 995 979,27</b>
E	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)</b>		
N	Subventions d'investissement		
T	Provisions réglementées		
P	<b>DETTES DE FINANCEMENT (c)</b>	<b>3 053 237 937,13</b>	<b>3 019 242 689,28</b>
E	Emprunts obligataires		
R	Autres dettes de financement	3 053 237 937,13	3 019 242 689,28
M			
A	<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)</b>	<b>373 916 831,12</b>	<b>309 197 302,54</b>
N	• Provisions pour risques	338 740 747,11	274 021 218,53
E	• Provision pour charges	35 176 084,01	35 176 084,01
N	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)</b>	<b>102 962 495,34</b>	<b>78 156 736,73</b>
T	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement	102 962 495,34	78 156 736,73
	<b>TOTAL I ( a+b+c+d+e )</b>	<b>6 539 213 458,16</b>	<b>6 319 592 707,82</b>
P	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)</b>	<b>7 239 805 678,88</b>	<b>7 428 059 139,73</b>
A	Fournisseurs et comptes rattachés	2 740 572 629,74	2 800 097 969,82
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	2 007 363 042,20	2 277 364 985,46
S	Personnel	16 760 946,73	16 930 872,54
I	Organismes sociaux	1 776 285,61	1 864 492,80
F	Etat	792 402 197,55	848 052 999,95
	Comptes d'associés		
C	Autres créanciers	1 631 740 032,59	1 441 212 678,66
I	Comptes de régularisation - passif	49 190 544,46	42 535 140,50
R	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)</b>	<b>194 935 437,66</b>	<b>201 087 401,57</b>
C	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)( Eléments circulants )</b>		
U	<b>TOTAL II ( f+g+h )</b>	<b>7 434 741 116,54</b>	<b>7 629 146 541,30</b>
T	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>111 780 680,22</b>	<b>206 920 205,20</b>
R	Crédits d'escompte		
E	Crédit de trésorerie	111 780 680,22	206 920 205,20
S	Banques ( soldes créditeurs )		
O	<b>TOTAL III</b>	<b>111 780 680,22</b>	<b>206 920 205,20</b>
	<b>TOTAL I+II+III</b>	<b>14 085 735 254,92</b>	<b>14 155 659 454,32</b>

**a) Exercice 2015**

	ACTIF	EXERCICE			EXERCICE
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	PRECEDENT
					Net
A C T I F  I M M O B I L I S E	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)</b>	<b>17 535 744,04</b>	<b>13 232 614,93</b>	<b>4 303 129,11</b>	<b>2 247 100,00</b>
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	17 535 744,04	13 232 614,93	4 303 129,11	2 247 100,00
	Primes de remboursement des obligations				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)</b>	<b>25 942 436,52</b>	<b>6 251 403,67</b>	<b>19 691 032,85</b>	<b>17 835 299,84</b>
	Immobilisations en recherche et développement				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	7 052 439,16	6 251 403,67	801 035,49	1 483 325,17
	Fonds commercial	1 346 159,99		1 346 159,99	1 346 159,99
	Autres immobilisations incorporelles	17 543 837,37		17 543 837,37	15 005 814,68
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)</b>	<b>122 397 175,46</b>	<b>83 120 578,13</b>	<b>39 276 597,33</b>	<b>43 354 281,41</b>
	Terrains	3 743 004,16		3 743 004,16	3 743 004,16
	Constructions	47 699 596,72	17 114 819,46	30 584 777,26	32 500 047,64
	Installations techniques, matériel et outillage	4 900,00		4 900,00	4 900,00
	Matériel de transport	1 937 516,74	1 937 516,75	-0,01	2 304,27
	Mobiliers, matériel de bureau et aménagt divers	68 377 580,45	63 689 384,57	4 688 195,88	6 835 177,79
	Autres immobilisations corporelles	407 259,05	378 857,35	28 401,70	41 529,21
	Immobilisations corporelles en cours	227 318,34		227 318,34	227 318,34
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)</b>	<b>2 024 525 714,39</b>		<b>2 024 525 714,39</b>	<b>2 151 825 179,43</b>
	Prêts immobilisés	472 177 149,51		472 177 149,51	599 476 614,55
	Autres créances financières	103 964,88		103 964,88	103 964,88
Titres de participation	1 552 244 600,00		1 552 244 600,00	1 552 244 600,00	
Autres titres immobilisés					
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)</b>	<b>42 706 167,99</b>		<b>42 706 167,99</b>	<b>26 213 705,52</b>	
Diminution des créances immobilisées					
Augmentation des dettes de financement	42 706 167,99		42 706 167,99	26 213 705,52	
<b>TOTAL I ( a+b+c+d+e)</b>	<b>2 233 107 238,40</b>	<b>102 604 596,73</b>	<b>2 130 502 641,67</b>	<b>2 241 475 566,20</b>	
A	<b>STOCKS (f)</b>	<b>9 769 336 467,81</b>	<b>1 332 405 836,24</b>	<b>8 436 930 631,57</b>	<b>8 607 960 139,32</b>
	Marchandises				
	Matières et fournitures consommables				

C T I F  C I R C U L A N T	Produits en cours	4 484 156 170,37	392 681 419,07	4 091 474 751,30	4 114 971 409,77
	Produits finis	5 285 180 297,44	939 724 417,17	4 345 455 880,27	4 492 988 729,55
	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)</b>	<b>3 278 192 810,71</b>	<b>293 107 355,54</b>	<b>2 985 085 455,17</b>	<b>2 673 464 132,53</b>
	Fournis. débiteurs, avances et acomptes	153 647 261,81		153 647 261,81	11 029 115,71
	Clients et comptes rattachés	719 079 197,43	256 639 180,58	462 440 016,85	342 774 879,41
	Personnel	725 854,54	118 681,01	607 173,53	625 256,46
	Etat	500 371 125,31		500 371 125,31	400 476 610,34
	Comptes d'associés				
	Autres débiteurs	1 861 838 741,95	36 349 493,95	1 825 489 248,00	1 882 825 491,92
	Compte de régularisation actif	42 530 629,67		42 530 629,67	35 732 778,69
T R E S O R E R I E - A C T I F	<b>TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)</b>	<b>352 709 770,46</b>		<b>352 709 770,46</b>	<b>363 513 278,82</b>
	<b>ECART DE CONVERSION - ACTIF (i)</b> ( Eléments circulants )				
	<b>TOTAL II ( f+g+h+i)</b>	<b>13 400 239 048,98</b>	<b>1 625 513 191,78</b>	<b>11 774 725 857,20</b>	<b>11 644 937 550,67</b>
T R E S O R E R I E - P A S S I F	<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>250 430 955,45</b>		<b>250 430 955,45</b>	<b>571 389 196,77</b>
	Chèques et valeurs à encaisser	40 915,98		40 915,98	28 336,16
	Banques, T.G & CP	250 287 973,79		250 287 973,79	571 277 858,80
	Caisses, régies d'avances et accréditifs	102 065,68		102 065,68	83 001,81
	<b>TOTAL III</b>	<b>250 430 955,45</b>		<b>250 430 955,45</b>	<b>571 389 196,77</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>		<b>15 883 777 242,83</b>	<b>1 728 117 788,51</b>	<b>14 155 659 454,32</b>	<b>14 457 802 313,64</b>

	PASSIF	Exercice	Exercice Précédent
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
	Capital social ou personnel (1)	2 104 047 700,00	2 104 047 700,00
	moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé		
F	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
I	Ecart de réévaluation		
N	Réserve légale	102 233 273,12	89 447 451,32
A	Autres réserves		
N	Report à nouveau (2)	453 453 634,11	445 817 137,56
C	Résultat nets en instance d'affectation (2)		
E	Résultat net de l'exercice (2)	253 261 372,04	255 716 436,00
M	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)</b>	<b>2 912 995 979,27</b>	<b>2 895 028 724,88</b>
E	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)</b>		
N	Subventions d'investissement		
T	Provisions réglementées		
P	<b>DETTES DE FINANCEMENT (c)</b>	<b>3 019 242 689,28</b>	<b>2 949 898 872,84</b>
E	Emprunts obligataires		
R	Autres dettes de financement	3 019 242 689,28	2 949 898 872,84
M			
A	<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)</b>	<b>309 197 302,54</b>	<b>285 765 601,05</b>
N	• Provisions pour risques	274 021 218,53	227 033 123,51
E	• Provision pour charges	35 176 084,01	58 732 477,54
N	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)</b>	<b>78 156 736,73</b>	<b>45 600 305,12</b>
T	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement	78 156 736,73	45 600 305,12
	<b>TOTAL I ( a+b+c+d+e )</b>	<b>6 319 592 707,82</b>	<b>6 176 293 503,89</b>
P	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)</b>	<b>7 428 059 139,73</b>	<b>7 593 357 990,01</b>
A	Fournisseurs et comptes rattachés	2 800 097 969,82	2 887 024 376,35
S	Clients créditeurs, avances et acomptes	2 277 364 985,46	2 312 022 639,97
S	Personnel	16 930 872,54	17 497 848,31
I	Organismes sociaux	1 864 492,80	1 590 854,63
F	Etat	848 052 999,95	828 784 784,96
	Comptes d'associés		
C	Autres créanciers	1 441 212 678,66	1 502 246 272,66
I	Comptes de régularisation - passif	42 535 140,50	44 191 213,13
R	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)</b>	<b>201 087 401,57</b>	<b>143 295 781,19</b>
C	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)( Eléments circulants )</b>		
U	<b>TOTAL II ( f+g+h )</b>	<b>7 629 146 541,30</b>	<b>7 736 653 771,20</b>
T	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>206 920 205,20</b>	<b>544 855 038,55</b>
R	Crédits d'escompte		
E	Crédit de trésorerie	206 920 205,20	544 855 038,55
S	Banques ( soldes créditeurs )		
O	<b>TOTAL III</b>	<b>206 920 205,20</b>	<b>544 855 038,55</b>
	<b>TOTAL I+II+III</b>	<b>14 155 659 454,32</b>	<b>14 457 802 313,64</b>

## 2) COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES

### a) Exercice 2017

	NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
<b>I</b>	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	• Ventes de marchandises (en l'état)	1 024 547 483,39		1 024 547 483,39	1 474 179 845,21
	• Ventes de biens et services produits Chiffres d'affaires				
	• Variation de stocks de produits (±) 1)	427 101 036,05		427 101 036,05	-66 883 416,23
	• Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	• Subventions d'exploitation	1 520 993,71		1 520 993,71	814 760,00
	• Autres produits d'exploitation				
	• Reprises d'exploitations ; transferts de charges	154 236 442,57		154 236 442,57	198 176 135,93
	<b>TOTAL I</b>	<b>1 607 405 955,72</b>		<b>1 607 405 955,72</b>	<b>1 606 287 324,91</b>
<b>II</b>	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	• Achats revendus (2) de marchandises	932 730 527,38	2 982 759,24	935 713 286,62	823 295 420,76
	• Achats consommés (2) de matières et fournitures				
	• Autres charges externes	78 127 315,81	894 044,49	79 021 360,30	77 352 806,38
	• Impôts et taxes	543 814,54	20 612,00	564 426,54	1 334 398,41
	• Charges de personnel	84 383 829,57		84 383 829,57	75 360 320,62
	• Autres charges d'exploitation				
	• Dotations d'exploitation	338 104 506,92		338 104 506,92	353 245 235,15
	<b>TOTAL II</b>	<b>1 433 889 994,22</b>	<b>3 897 415,73</b>	<b>1 437 787 409,95</b>	<b>1 330 588 181,32</b>
<b>III</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	173 515 961,50	-3 897 415,73	<b>169 618 545,77</b>	<b>275 699 143,59</b>
<b>IV</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
	• Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	187 000 000,00		187 000 000,00	151 500 186,30
	• Gains de change	5 455 904,22		5 455 904,22	7 678 093,65
	• Intérêts et autres produits financiers	51 165 023,80	232 476,19	51 397 499,99	39 894 111,66
	• Reprises financières ; transferts de charges	65 482 383,98		65 482 383,98	105 964 659,65
	<b>TOTAL IV</b>	<b>309 103 312,00</b>	<b>232 476,19</b>	<b>309 335 788,19</b>	<b>305 037 051,26</b>
<b>V</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
	• Charges d'intérêts	115 755 116,77	642 456,59	116 397 573,36	98 587 249,55
	• Pertes de change	799 010,32	12 016,17	811 026,49	35 347 333,82
	• Autres charges financières	4 032 046,95		4 032 046,95	557 234,45
	• Dotations financières	24 158 687,73		24 158 687,73	9 501 407,97
	<b>TOTAL V</b>	<b>144 744 861,77</b>	<b>654 472,76</b>	<b>145 399 334,53</b>	<b>143 993 225,79</b>
<b>VI</b>	<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>164 358 450,23</b>	<b>-421 996,57</b>	<b>163 936 453,66</b>	<b>161 043 825,47</b>
<b>VII</b>	<b>RESULTAT COURANT (III-VI)</b>	<b>337 874 411,73</b>	<b>-4 319 412,30</b>	<b>333 554 999,43</b>	<b>436 742 969,06</b>
<b>VII</b>	<b>RESULTAT COURANT (reports)</b>	<b>337 874 411,73</b>	<b>-4 319 412,30</b>	<b>333 554 999,43</b>	<b>436 742 969,06</b>
<b>VIII</b>	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
	• Produits des cessions d'immobilisation	40 200,00		40 200,00	105 200,00
	• subvention d'équilibre				
	• Reprises sur subventions d'investissement				
	• Autres produits non courants	41 951 479,62	1 768 263,19	43 719 742,81	33 064 740,37
	• Reprises non courantes, transferts de charges				
	<b>TOTAL VIII</b>	<b>41 991 679,62</b>	<b>1 768 263,19</b>	<b>43 759 942,81</b>	<b>33 169 940,37</b>
<b>IX</b>	<b>CHARGES NON COURANTES</b>				
	• Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées				

	• Subventions accordées				
	• Autres charges non courantes	779 084,63	354 267,26	1 133 351,89	40 405 348,17
	• Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	385 557,60		385 557,60	
	<b>TOTAL IX</b>	<b>1 164 642,23</b>	<b>354 267,26</b>	<b>1 518 909,49</b>	<b>40 405 348,17</b>
X	<b>RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>40 827 037,39</b>	<b>1 413 995,93</b>	<b>42 241 033,32</b>	<b>-7 235 407,80</b>
XI	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS (VII±X)</b>	<b>378 701 449,12</b>	<b>-2 905 416,37</b>	<b>375 796 032,75</b>	<b>429 507 561,26</b>
XII	<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>62 851 399,91</b>		<b>62 851 399,91</b>	<b>98 113 228,31</b>
XIII	<b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>315 850 049,21</b>	<b>-2 905 416,37</b>	<b>312 944 632,84</b>	<b>331 394 332,95</b>

## b) Exercice 2016

	ELEMENTS	OPERATIONS		Totaux de	Totaux de
		Propres à	Concernant les	L'exercice	L'exercice
		L'exercice	exercices précédents		Précédant
		1	2	3 = 1 + 2	4
I E X P L O I T A T I O N	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	Ventes de marchandises				
	Ventes de biens et services produits	1 473 215 707,56	964 137,65	1 474 179 845,21	1 166 553 529,75
	<b>Chiffres d'affaires</b>			1 474 179 845,21	1 166 553 529,75
	Variation de stock de produits	-66 883 416,23		-66 883 416,23	-200 758 884,32
	Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même				
	Subvention d'exploitation	814 760,00		814 760,00	191 265,58
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation; transfert de charges	198 176 135,93		198 176 135,93	130 710 749,06
	<b>TOTAL I</b>	<b>132 107 479,70</b>		<b>1 606 287 324,91</b>	<b>1 096 696 660,07</b>
II C H A R G E S D 'E X P L O I T A T I O N	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	Achats revendus de marchandises				
	Achats consommés de matières et de fournitures	823 285 908,98	9 511,78	823 295 420,76	675 980 069,48
	Autres charges externes	76 738 305,14	614 501,24	77 352 806,38	58 682 783,50
	Impôts et taxes	16 943,31	1 317 455,10	1 334 398,41	27 160,45
	Charges de personnel	75 360 320,62		75 360 320,62	69 390 818,94
	Autres charges d'exploitation				
	Dotations d'exploitation	353 245 235,15		353 245 235,15	283 522 487,55
<b>TOTAL II</b>	<b>1 328 646 713,20</b>	<b>1 941 468,12</b>	<b>1 330 588 181,32</b>	<b>1 087 603 319,92</b>	
III	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			<b>275 699 143,59</b>	<b>9 093 340,15</b>
F I N A N C I E R S	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
	Produits des titres de participation et autres T.I	151 500 186,30		151 500 186,30	156 000 000,00
	Gains de change	7 678 093,65		7 678 093,65	3 960 592,71

A	Intérêts et autres produits financiers	39 894 111,66		39 894 111,66	36 743 798,74
N	Reprises financières; transferts de charges	105 964 659,65		105 964 659,65	90 456 557,69
C	<b>TOTAL IV</b>	<b>305 037 051,26</b>		<b>305 037 051,26</b>	<b>287 160 949,14</b>
I	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
E	Charges d'intérêts	98 587 249,55		98 587 249,55	100 344 159,42
R	Pertes de change	35 347 333,82		35 347 333,82	5 572 264,23
	Autres charges financières	557 234,45		557 234,45	4 722 049,97
	Dotations financières	9 501 407,97		9 501 407,97	42 706 168,16
	<b>TOTAL V</b>	<b>143 993 225,79</b>		<b>143 993 225,79</b>	<b>153 344 641,78</b>
VI	<b>RESULTAT FINANCIER ( IV - V )</b>			<b>161 043 825,47</b>	<b>133 816 307,36</b>
VII	<b>RESULTAT COURANT ( III - V I )</b>			<b>436 742 969,06</b>	<b>142 909 647,51</b>
VII	<b>RESULTAT COURANT ( Report )</b>			<b>436 742 969,06</b>	<b>142 909 647,51</b>
VIII	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
	Produits des cessions d'immobilisations	105 200,00		105 200,00	46 051,00
N	Subventions d'équilibre				
O	Reprises sur subventions d'investissement				
N	Autres produits non courants	28 588 175,99	4 476 564,38	33 064 740,37	134 247 052,51
	Reprises non courantes; transferts de charges				30 494 238,58
C	<b>TOTAL VIII</b>	<b>28 693 375,99</b>	<b>4 476 564,38</b>	<b>33 169 940,37</b>	<b>164 787 342,09</b>
O	<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>				
U	V.N.A des immobilisations cédées				
R	Subventions accordées				
A	Autres charges non courantes	40 345 410,98	59 937,19	40 405 348,17	7 971 085,18
N	Dotations non courantes amortiss. et provisions				
T	<b>TOTAL IX</b>	<b>40 345 410,98</b>	<b>59 937,19</b>	<b>40 405 348,17</b>	<b>7 971 085,18</b>
X	<b>RESULTAT NON COURANT ( VIII- IV )</b>			<b>-7 235 407,80</b>	<b>156 816 256,91</b>
XI	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS ( VII+ X )</b>			<b>429 507 561,26</b>	<b>299 725 904,42</b>
XII	<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	98 113 228,31		98 113 228,31	46 464 532,38
XIII	<b>RESULTAT NET ( XI - XII )</b>			<b>331 394 332,95</b>	<b>253 261 372,04</b>

### c) Exercice 2015

	ELEMENTS	OPERATIONS		Totaux de	Totaux de
		Propres à L'exercice  1	Concernant les exercices précédents  2	L'exercice  3 = 1 + 2	L'exercice Précédant  4
E X P L O I T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
	Ventes de marchandises	1 166 553 329,75	200,00	1 166 553 529,75	1 272 595 477,38
	Ventes de biens et services produits				
	<b>Chiffres d'affaires</b>	1 166 553 329,75	200,00	1 166 553 529,75	1 272 595 477,38
	Variation de stock de produits	-200 758 884,32		-200 758 884,32	-246 834 727,19
	Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même				
	Subvention d'exploitation	191 265,58		191 265,58	240 225,06
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation; transfert de charges	130 710 749,06		130 710 749,06	299 090 239,37
	<b>TOTAL I</b>	<b>1 096 696 460,07</b>	<b>200,00</b>	<b>1 096 696 660,07</b>	<b>1 325 091 214,62</b>
A C H I S E M E N T	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
	Achats revendus de marchandises				
	Achats consommés de matières et de fournitures	675 969 778,00	10 291,48	675 980 069,48	557 696 693,57
	Autres charges externes	57 581 943,68	1 100 839,82	58 682 783,50	72 558 014,43
	Impôts et taxes	25 931,85	1 228,60	27 160,45	6 878 601,70
	Charges de personnel	69 296 098,25	94 720,69	69 390 818,94	68 202 151,75
	Autres charges d'exploitation				
	Dotations d'exploitation	283 522 487,55		283 522 487,55	452 702 475,86
<b>TOTAL II</b>	<b>1 086 396 239,33</b>	<b>1 207 080,59</b>	<b>1 087 603 319,92</b>	<b>1 158 037 937,31</b>	
III	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>			<b>9 093 340,15</b>	<b>167 053 277,31</b>
F I N A N C I E R E S	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>				
	Produits des titres de participation et autres T.I	156 000 000,00		156 000 000,00	172 000 000,00
	Gains de change	3 960 244,32	348,39	3 960 592,71	513 971,06
	Intérêts et autres produits financiers	36 743 798,74		36 743 798,74	47 875 471,45
	Reprises financières; transferts de charges	90 456 557,69		90 456 557,69	90 843 279,32
<b>TOTAL IV</b>	<b>452 702 475,86</b>	<b>348,39</b>	<b>287 160 949,14</b>	<b>311 232 721,83</b>	
E N C O U R S	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>				
	Charges d'intérêts	100 344 159,42		100 344 159,42	105 796 721,88



R	Pertes de change	5 572 264,23		5 572 264,23	1 697 589,12
	Autres charges financières	4 631 761,31	90 288,66	4 722 049,97	1 470 394,40
	Dotations financières	42 706 168,16		42 706 168,16	26 213 705,68
	<b>TOTAL V</b>	<b>153 254 353,12</b>	<b>90 288,66</b>	<b>153 344 641,78</b>	<b>135 178 411,08</b>
VI	<b>RESULTAT FINANCIER ( IV - V )</b>			<b>133 816 307,36</b>	<b>176 054 310,75</b>
VII	<b>RESULTAT COURANT ( III - V I )</b>			<b>142 909 647,51</b>	<b>343 107 588,06</b>
VII	<b>RESULTAT COURANT ( Report )</b>			<b>142 909 647,51</b>	<b>343 107 588,06</b>
VIII	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>				
	Produits des cessions d'immobilisations	46 051,00		46 051,00	12 300,00
N	Subventions d'équilibre				
O	Reprises sur subventions d'investissement				
N	Autres produits non courants	132 056 058,38	2 190 994,13	134 247 052,51	42 777 079,70
	Reprises non courantes; transferts de charges	30 494 238,58		30 494 238,58	12 811 848,18
C	<b>TOTAL VIII</b>	<b>162 596 347,96</b>	<b>2 190 994,13</b>	<b>164 787 342,09</b>	<b>55 601 227,88</b>
IX	<b>CHARGES NON COURANTES</b>				
	V.N.A des immobilisations cédées				
U	Subventions accordées				
A	Autres charges non courantes	7 905 287,67	65 797,51	7 971 085,18	24 863 902,08
N	Dotations non courantes amortiss. et provisions				28 238 238,96
T	<b>TOTAL IX</b>	<b>7 905 287,67</b>	<b>65 797,51</b>	<b>7 971 085,18</b>	<b>53 102 141,04</b>
X	<b>RESULTAT NON COURANT ( VIII- IV )</b>			<b>156 816 256,91</b>	<b>2 499 086,84</b>
XI	<b>RESULTAT AVANT IMPOTS ( VII+ X )</b>			<b>299 725 904,42</b>	<b>345 606 674,90</b>
XII	<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	46 464 532,38		46 464 532,38	89 890 238,90
XIII	<b>RESULTAT NET ( XI - XII )</b>			<b>253 261 372,04</b>	<b>255 716 436,00</b>

### 3) TABLEAU DE FINANCEMENT

#### a) Exercice 2017

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN		EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
				EMPLOIS C	RESSOURCES D
1	Financement permanent	6 221 433 524,66	6 539 213 458,16	317 779 933,50	
2	Moins actif immobilisé	2 872 109 367,55	2 614 582 334,23	257 527 033,32	
3	<b>=FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)</b>	<b>3 349 324 157,11</b>	<b>3 924 631 123,93</b>	<b>575 306 966,82</b>	
4	Actif circulant	11 566 149 423,90	11 297 291 857,13	268 857 566,77	
5	Moins passif circulant	7 352 816 468,71	7 434 741 116,54	81 924 647,83	
6	<b>=BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)</b>	<b>4 213 332 955,19</b>	<b>3 862 550 740,59</b>	<b>350 782 214,60</b>	
7	<b>TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) A-B</b>	<b>-864 008 798,08</b>	<b>62 080 383,34</b>		<b>926 089 181,42</b>

	II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b><u>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</u></b>					
	<b>* AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>-557 708,65</b>		<b>166 157 849,14</b>
	* Capacité d'autofinancement		293 559 938,41		401 451 966,79
	* Distribution de bénéfices		294 117 647,06		235 294 117,65
	<b>* CESSION ET REDUCTION D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>317 504 031,50</b>		<b>283 717 471,60</b>
	* Cessions d'immobilisations incor.				
	* Cessions d'immobilisations cor.		40 200,00		105 200,00
	* Cessions d'immobilisations finan.				
	* Récupération sur créances immo.		317 463 831,50		283 612 271,60
	<b>* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)</b>				
	* Augmentations de capital ,apports				
	* Subvention d'investissement				
	<b>* AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (D)</b>				<b>644 417 222,34</b>
	(nettes de primes de remboursement)				
	<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>316 946 322,85</b>		<b>1 094 292 543,08</b>
<b><u>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</u></b>					
	<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>565 325 547,04</b>		<b>806 340 029,44</b>	
	* Acquisitions d'immobilisations incor.	2 479 104,10		2 489 771,09	
	* Acquisitions d'immobilisations cor.	1 316 678,68		1 860 159,73	
	* Acquisitions d'immobilisations finan.				
	* Augmentations des créances immo.	561 529 764,26		801 990 098,62	
	<b>* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
	* Remboursement des dettes de financement (G)	326 927 742,63		552 411 455,86	
	<b>* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>				

<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>892 253 289,67</b>		<b>1 358 751 485,30</b>	
<b>III. VARIATION DE BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)</b>	<b>350 782 214,60</b>			<b>283 028 575,31</b>
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>		<b>926 089 181,42</b>	<b>18 569 633,09</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 243 035 504,27</b>	<b>1 243 035 504,27</b>	<b>1 377 321 118,39</b>	<b>1 377 321 118,39</b>

### b) Exercice 2016

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN		EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
				EMPLOIS C	RESSOURCES D
1	Financement permanent	6 539 213 458,16	6 319 592 707,82		219 620 750,34
2	Moins actif immobilisé	2 614 582 334,23	2 130 502 641,67	484 079 692,56	
3	<b>=FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)</b>	<b>3 924 631 123,93</b>	<b>4 189 090 066,15</b>	<b>264 458 942,22</b>	
4	Actif circulant	11 297 291 857,13	11 774 725 857,20		477 434 000,07
5	Moins passif circulant	7 434 741 116,54	7 629 146 541,30	194 405 424,76	
6	<b>=BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)</b>	<b>3 862 550 740,59</b>	<b>4 145 579 315,90</b>		<b>283 028 575,31</b>
7	<b>TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) A-B</b>	<b>62 080 383,34</b>	<b>43 510 750,25</b>	<b>18 569 633,09</b>	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b><u>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</u></b>				
<b>* AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>166 157 849,14</b>		<b>46 901 926,63</b>
* Capacité d'autofinancement		401 451 966,79		282 196 044,28
* Distribution de bénéfices		235 294 117,65		235 294 117,65
<b>* CESSION ET REDUCTION D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>283 717 471,60</b>		<b>126 289 023,03</b>
* Cessions d'immobilisations incor.				
* Cessions d'immobilisations cor.		105 200,00		46 051,00
* Cessions d'immobilisations finan.				
* Récupération sur créances immo.		283 612 271,60		126 242 972,03
<b>* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)</b>				
* Augmentations de capital ,apports				
* Subvention d'investissement				
<b>* AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (D)</b>		<b>675 537 500,14</b>		<b>399 856 674,83</b>
(nettes de primes de remboursement)				
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>1 125 412 820,88</b>		<b>573 047 624,49</b>

<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>806 340 029,44</b>		<b>1 659 106,78</b>	
*Acquisitions d'immobilisations incor.	2 489 771,09		2 538 022,69	
*Acquisitions d'immobilisations cor.	1 860 159,73		177 577,10	
*Acquisitions d'immobilisations finan.				
*Augmentations des créances immo.	801 990 098,62		-1 056 493,01	
<b>* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>583 531 733,66</b>		<b>314 448 889,25</b>	
<b>*EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>			<b>2 667 500,00</b>	
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>1 389 871 763,10</b>		<b>318 775 496,03</b>	
<b>III. VARIATION DE BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)</b>		<b>283 028 575,31</b>	<b>237 295 536,43</b>	
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>18 569 633,09</b>		<b>16 976 592,03</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 408 441 396,19</b>	<b>1 408 441 396,19</b>	<b>573 047 624,49</b>	<b>573 047 624,49</b>

### c) Exercice 2015

<b>I. SYNTHESE DES MASSES DU BILAN</b>		<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>	<b>VARIATION A-B</b>	
				<b>EMPLOIS C</b>	<b>RESSOURCES D</b>
1	Financement permanent	6 319 592 707,82	6 176 293 503,89		143 299 203,93
2	Moins actif immobilisé	2 130 502 641,67	2 241 475 566,20		110 972 924,53
3	<b>=FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2) (A)</b>	<b>4 189 090 066,15</b>	<b>3 934 817 937,69</b>		<b>254 272 128,46</b>
4	Actif circulant	11 774 725 857,20	11 644 937 550,67	129 788 306,53	
5	Moins passif circulant	7 629 146 541,30	7 736 653 771,20	107 507 229,90	
6	<b>=BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5) (B)</b>	<b>4 145 579 315,90</b>	<b>3 908 283 779,47</b>	<b>237 295 536,43</b>	
7	<b>TRESORERIE NETTE (Actif-Passif) A-B</b>	<b>43 510 750,25</b>	<b>26 534 158,22</b>	<b>16 976 592,03</b>	

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
<b><u>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</u></b>				
* AUTOFINANCEMENT (A)		46 901 926,63		217 846 743,42
* Capacité d'autofinancement		282 196 044,28		394 317 331,66
* Distribution de bénéfices		235 294 117,65		176 470 588,24
* CESSION ET REDUCTION D'IMMOBILISATIONS (B)		126 289 023,03		172 827 190,02
* Cessions d'immobilisations incor.				
* Cessions d'immobilisations cor.		46 051,00		12 300,00
* Cessions d'immobilisations finan.				
* Récupération sur créances immo.		126 242 972,03		172 814 890,02
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
* Augmentations de capital ,apports				
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		399 856 674,83		313 114 426,00
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>573 047 624,49</b>		<b>703 788 359,44</b>
<b><u>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</u></b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>1 659 106,78</b>		<b>117 057 399,59</b>	
* Acquisitions d'immobilisations incor.	2 538 022,69		6 017 475,28	
* Acquisitions d'immobilisations cor.	177 577,10		1 866 510,90	
* Acquisitions d'immobilisations finan.				
* Augmentations des créances immo.	-1 056 493,01		109 173 413,41	
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
* REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	314 448 889,25		252 597 641,25	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)	2 667 500,00			
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>318 775 496,03</b>		<b>369 655 040,84</b>	
<b>III. VARIATION DE BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)</b>	<b>237 295 536,43</b>		<b>410 703 337,85</b>	
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>16 976 592,03</b>			<b>76 570 019,25</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>573 047 624,49</b>	<b>573 047 624,49</b>	<b>780 358 378,69</b>	<b>780 358 378,69</b>

#### 4) ETATS DES SOLDES DE GESTION

##### a) Exercice 2017

			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1			
	2	-		
<b>I</b>	=	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>		
<b>II</b>	+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE: (3+4+5)</b>	<b>1 451 648 519,44</b>	<b>1 407 296 428,98</b>
	3	* Ventes de biens et services produits	1 024 547 483,39	1 474 179 845,21
	4	* Variation stocks de produits	427 101 036,05	-66 883 416,23
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
<b>III</b>	-	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE: (6+7)</b>	<b>1 014 734 646,92</b>	<b>900 648 227,14</b>
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	935 713 286,62	823 295 420,76
	7	* Autres charges externes	79 021 360,30	77 352 806,38
<b>IV</b>	=	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II-III)</b>	<b>436 913 872,52</b>	<b>506 648 201,84</b>
	8	Subventions d'exploitation	1 520 993,71	814 760,00
<b>V</b>	-	Impôts et taxes	564 426,54	1 334 398,41
	10	Charges de personnel	84 383 829,57	75 360 320,62
	=	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>353 486 610,12</b>	<b>430 768 242,81</b>
	=	<b>OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>		
	11	+ * Autres produits d'exploitation		
		- * Autres charges d'exploitation		
		+ * Reprises d'exploitation: transferts de charges	154 236 442,57	198 176 135,93
		- * Dotations d'exploitation	338 104 506,92	353 245 235,15
<b>VI</b>	=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ OU -)</b>	<b>169 618 545,77</b>	<b>275 699 143,59</b>
<b>VII</b>		<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>163 936 453,66</b>	<b>161 043 825,47</b>
<b>VIII</b>		<b>RESULTAT COURANT (+ OU -)</b>	<b>333 554 999,43</b>	<b>436 742 969,06</b>
<b>IX</b>		<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>42 241 033,32</b>	<b>-7 235 407,80</b>
	15	- Impôts sur les résultats	62 851 399,91	98 113 228,31
<b>X</b>	=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ OU -)</b>	<b>312 944 632,84</b>	<b>331 394 332,95</b>

#### II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

	1		Résultat net de l'exercice	312 944 632,84	331 394 332,95
			* Bénéfice +		
	2	+	Dotations d'exploitation (1)	4 991 025,29	179 510 556,36
	3	+	Dotations Financières (1)	24 158 687,73	9 501 407,97
	4	+	Dotations non courantes (1)		
	5	-	Reprises d'exploitation (2)	38 992 799,48	76 142 962,33
	6	-	Reprises financieres (2)	9 501 407,97	42 706 168,16
	7	-	Reprises non courantes (2) (3)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisation	40 200,00	105 200,00
	9	+	Valeurs nettes d'amortissement des imm. cédées		
<b>I</b>			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)</b>	<b>293 559 938,41</b>	<b>401 451 966,79</b>
	10	-	Distributions de bénéfices	294 117 647,06	294 117 647,06
<b>II</b>			<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-557 708,65</b>	<b>107 334 319,73</b>

**b) Exercice 2016**

			ELEMENTS	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1		Ventes de marchandises ( en l'etat )		
	2	-	Achats revendus de marchandises		
I		=	<b>MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT</b>		
II		+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	1 407 296 428,98	965 794 645,43
	3		Ventes de biens et services produits	1 474 179 845,21	1 166 553 529,75
	4		Variation de stocks de produits	-66 883 416,23	-200 758 884,32
	5		Immobilisations produites par l'Ese pour elle même		
III		-	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	900 648 227,14	734 662 852,98
	6		Achats consommés de matières et fournitures	823 295 420,76	675 980 069,48
	7		Autres charges externes	77 352 806,38	58 682 783,50
IV		=	<b>VALEUR AJOUTEE ( I+II+III )</b>	506 648 201,84	231 131 792,45
V	8	+	Subventions d'exploitation	814 760,00	191 265,58
	9	-	Impôts et taxes	1 334 398,41	27 160,45
	10	-	Charges de personnel	75 360 320,62	69 390 818,94
		=	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION ( E.B.E )</b>	430 768 242,81	161 905 078,64
		=	<b>INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION ( I.B.E )</b>		
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation		
	13	+	Reprises d'exploitation: transfert de charges	198 176 135,93	130 710 749,06
	14	-	Dotations d'exploitation	353 245 235,15	283 522 487,55
VI		=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( + ou - )</b>	275 699 143,59	9 093 340,15
VII			<b>RESULTAT FINANCIER</b>	161 043 825,47	133 816 307,36
VIII		=	<b>RESULTAT COURANT ( + ou - )</b>	436 742 969,06	142 909 647,51
IX			<b>RESULTAT NON COURANT ( + ou - )</b>	-7 235 407,80	156 816 256,91
	15	-	Impôts sur les résultats	98 113 228,31	46 464 532,38
X		=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE ( + ou - )</b>	331 394 332,95	253 261 372,04

**II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( C.A.F ) - AUTOFINANCEMENT**

		ELEMENTS	EXERCICE	EXERCICE ANTER
	1	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE ( + ou - )</b>	331 394 332,95	253 261 372,04
		* Benefice +	331 394 332,95	253 261 372,04
		* Perte -		
	2 +	Dotations d'exploitation	179 510 556,36	51 328 347,14
	3 +	Dotations financieres	9 501 407,97	42 706 168,16
	4 +	Dotations non courantes		
	5 -	Reprises d'exploitation	76 142 962,33	8 345 847,80
	6 -	Reprises financieres	42 706 168,16	26 213 705,68
	7 -	Reprises non courantes		30 494 238,58
	8 -	Produits des cession des immobilisation	105 200,00	46 051,00
	9 +	Valeurs nettes des immobilisations ceedes		
<b>I</b>		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( C.A.F )</b>	<b>401 451 966,79</b>	<b>282 196 044,28</b>
	10 -	Distributions de benefices	294 117 647,06	235 294 117,65
<b>II</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>107 334 319,73</b>	<b>46 901 926,63</b>



### c) Exercice 2015

			ELEMENTS	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1		Ventes de marchandises ( en l'etat )	1 166 553 529,75	1 272 595 477,38
	2	-	Achats revendus de marchandises		
I		=	<b>MARGES BRUTES SUR VENTES EN L'ETAT</b>	1 166 553 529,75	1 272 595 477,38
II		+	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	-200 758 884,32	-246 834 727,19
	3		Ventes de biens et services produits		
	4		Variation de stocks de produits	-200 758 884,32	-246 834 727,19
	5		Immobilisations produites par l'Ese pour elle même		
III		-	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	734 662 852,98	630 254 708,00
	6		Achats consommés de matières et fournitures	675 980 069,48	557 696 693,57
	7		Autres charges externes	58 682 783,50	72 558 014,43
IV		=	<b>VALEUR AJOUTEE ( I+II+III )</b>	231 131 792,45	395 506 042,19
	8	+	Subventions d'exploitation	191 265,58	240 225,06
V		-	Impôts et taxes	27 160,45	6 878 601,70
	10	-	Charges de personnel	69 390 818,94	68 202 151,75
		=	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION ( E.B.E )</b>	161 905 078,64	320 665 513,80
		=	<b>INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION ( I.B.E )</b>		
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation		
	13	+	Reprises d'exploitation: transfert de charges	130 710 749,06	299 090 239,37
	14	-	Dotations d'exploitation	283 522 487,55	452 702 475,86
VI		=	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( + ou - )</b>	9 093 340,15	167 053 277,31
VII			<b>RESULTAT FINANCIER</b>	133 816 307,36	176 054 310,75
VIII		=	<b>RESULTAT COURANT ( + ou - )</b>	142 909 647,51	343 107 588,06
IX			<b>RESULTAT NON COURANT ( + ou - )</b>	156 816 256,91	2 499 086,84
	15	-	Impôts sur les résultats	46 464 532,38	89 890 238,90
X		=	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE ( + ou - )</b>	253 261 372,04	255 716 436,00

**II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( C.A.F ) - AUTOFINANCEMENT**

			ELEMENTS	EXERCICE	EXERCICE ANTER
	1		<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE ( + ou - )</b>	253 261 372,04	255 716 436,00
			* Benefice +	253 261 372,04	255 716 436,00
			* Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation	51 328 347,14	138 113 870,41
	3	+	Dotations financieres	42 706 168,16	26 213 705,68
	4	+	Dotations non courantes		28 238 238,96
	5	-	Reprises d'exploitation	8 345 847,80	23 580 466,00
	6	-	Reprises financieres	26 213 705,68	17 560 305,21
	7	-	Reprises non courantes	30 494 238,58	12 811 848,18
	8	-	Produits des cession des immobilisation	46 051,00	12 300,00
	9	+	Valeurs nettes des immobilisations cedees		
I			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT ( C.A.F )</b>	282 196 044,28	394 317 331,66
	10	-	Distributions de benefices	235 294 117,65	176 470 588,24
II			<b>AUTOFINANCEMENT</b>	46 901 926,63	217 846 743,42

## 5) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### a) Principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise (A1) relatives à l'exercice 2017

#### INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

##### I- ACTIF IMMOBILISE

###### A- Evaluation à l'Entrée:

- 1- Immobilisation en non-valeurs: Dépenses engagées.
- 2- Immobilisation incorporelles: Coût d'acquisition.
- 3- Immobilisation corporelles: Coût d'acquisition y compris frais accessoires d'achat.

###### B- Corrections de valeur:

###### Méthodes d'amortissements:

Les différents taux d'amortissements pratiqués par l'établissement sont les suivants:

* Immobilisations en non valeurs: .....	100% et autres 20%	
* Constructions: .....		4%
* Matériel et outillage: .....		20%
* Logiciels: .....	20 à 33,33 %	
* Matériel et transport: .....		20%
* Matériel de bureau: .....		20%
* Matériel de informatique: .....		20%
* Mobilier de bureau et AAI: .....		10%

##### II- ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie):

###### A-Evaluation à l'entrée.

###### Stocks

Les stocks sont évalués sur la base des coûts de production qui comprennent:

- \* Les charges directes clairement identifiées rattachées à chaque programme.
- \* Les frais financiers compte tenu du délai de production supérieur à un an.
- \* Les charges de fonctionnement de l'établissement plafonnées à 7% de l'ensemble du coût des charges engagées.

###### B- Corrections de Valeur:

Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation

La provision pour dépréciation des stocks est calculée de la manière suivante:

Prix de revient - Prix de vente ( lorsque le prix de revient est supérieur au prix de vente)

###### C- Inventaire:

La méthode adoptée est l'inventaire permanent par laquelle les imputations se fassent directement, en cours d'exercice, au niveau des comptes de stocks et en fin d'exercice on constat les variations,

###### Créances

Par prudence une créance âgée de 3 ans et plus est totalement provisionnée

##### III-FINANCEMENT PERMANENT

###### Dettes de financement permanent

###### Emprunts:

Le montant des emprunts est comptabilisé au passif du bilan (montant débloqué + commissions ).

La retenue effectuée par le bailleur de fonds correspondant aux commissions de garantie est comptabilisée au niveau des immobilisations en non - valeurs

###### Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges:

Les différentes provisions constituées par Al omrane sont calculées de la manière suivante:

- \*Provisions pour litiges fonciers: Prix fixés par les tribunaux.
- \*Provisions pour aménagements des abords: Selon des critères déterminés en fonction de la superficie de l'opération, le CUS et le montant des travaux de voirie et assainissement.
- \*Provisions pour impôts: en fonction des redressements à payer

### b) Etats des dérogations (A2) relatifs à l'exercice 2017

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE
-----------------------------	-------------------------------	--

		ET LES RESULTATS
<b>I-Dérogations aux principes comptables fondamentaux:</b>  NEANT		
<b>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation:</b> - Incorporations des frais financiers aux stocks	Permis par le CGNC puisque le cycle de production d'un bien est supérieur à une année.	le montant des frais financiers incorporés au stock pour un montant de 55 980 976,01
<b>III. Dérogations aux règles de fonctionnement des comptes</b>  Etalement des dotations du Budget Général de l'Etat reçues au titre des opérations propres sur la durée de constatation du chiffre d'affaires des opérations concernées.	Ces subventions constituent des compléments de prix payés par l'Etat pour le compte et à la place des bénéficiaires ayant un faible revenu pour assurer l'équilibre financier des opérations concernées.	

### c) Etats des changements de méthodes (A3) relatifs à l'exercice 2017

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I- Changements affectant les méthodes d'évaluation:</b>  NEANT	NEANT	NEANT
<b>II- Changements affectant les règles de présentation:</b>  NEANT	NEANT	NEANT

## 6) TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (B2) RELATIF A L'EXERCICE 2017

NATURE	Montant Brut	AUGMENTATION			DIMINUTION			Montant
	Debut Exercice	Acquisition	Production par l'entreprise pour elle même	Virement	Cession	Retrait	Virement	Brut fin Exercice
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>5 476 375,00</b>							<b>5 476 375,00</b>
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	5 476 375,00							5 476 375,00
* Primes de remboursement obligations.								
<b>IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>	<b>28 432 207,61</b>	<b>2 479 104,10</b>						<b>30 911 311,71</b>
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	7 737 909,16	768 258,65						8 506 167,81
* Fonds commercial	1 346 159,99							1 346 159,99
* Autres immobilisations incorporelles	19 348 138,46	1 710 845,45						21 058 983,91
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	<b>123 853 161,03</b>	<b>1 316 673,68</b>			<b>253 406,57</b>			<b>124 916 428,14</b>
* Terrains	3 743 004,16							3 743 004,16
* Constructions	48 843 632,45	329 063,40						49 172 695,85
* Installations techniques, matériel et outillage								
* Matériel de transport	1 533 342,58				253 406,57			1 279 936,01
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement divers	40 907 324,44	528 028,28						41 435 352,72
* Autres immobilisations corporelles	741 459,05							741 459,05
* Immobilisations corporelles en cours	227 318,34							227 318,34
* MATERIEL INFORMATIQUE	27 857 080,01	459 582,00						28 316 662,01
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>157 761 743,64</b>	<b>3 795 777,78</b>			<b>253 406,57</b>			<b>161 304 114,85</b>

## 7) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (B2 BIS) RELATIF A L'EXERCICE 2017

NATURE	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4= 1+2-3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>2 268 520,89</b>	<b>1 095 275,00</b>		<b>3 363 795,89</b>
* Frais préliminaires * Charges à répartir sur plusieurs exercices * Primes de remboursement des obligations	2 268 520,89	1 095 275,00		3 363 795,89
<b>IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>	<b>6 601 067,08</b>	<b>396 689,74</b>		<b>6 997 756,82</b>
* Immobilisation en recherche et développement * Brevets, marques, droit et valeurs similaires * Fonds commercial * Autres immobilisations incorporelles	6 601 067,08	396 689,74		6 997 756,82
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	<b>86 714 770,82</b>	<b>3 499 992,54</b>	<b>253 406,57</b>	<b>89 961 356,79</b>
* Terrains * Constructions * Installations techniques, matériel et outillage * Matériel de transport * Mobilier, Matériel de bureau et aménagements divers * Autres immobilisations corporelles * Immobilisations corporelles en cours	19 088 254,69 1 533 342,59 65 602 916,57 490 256,97	2 033 403,12 1 357 694,84 108 894,58	253 406,57	21 121 657,81 1 279 936,02 66 960 611,41 599 151,55
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>95 584 358,79</b>	<b>4 991 957,28</b>	<b>253 406,57</b>	<b>100 322 909,50</b>

## 8) TABLEAU DES PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS (B3) RELATIF A L'EXERCICE 2017

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus Values	Moins Values
06/04/2017	234	253 406,57	253 406,57	0,00	40 200,00	40 200,00	
<b>TOTAL</b>		<b>253 406,57</b>	<b>253 406,57</b>	<b>0,00</b>	<b>40 200,00</b>	<b>40 200,00</b>	<b>0,00</b>

## 9) TABLEAUX DES TITRES DE PARTICIPATIONS (B4) RELATIFS AUX EXERCICES 2015, 2016 et 2017

### a) Exercice 2017

Raison sociale de la Société émettrice	Secteur d'activité	IF	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
							Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
	1		2	3	4	5	6	7	8	9
SOCIETE AL OMRANE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	IMMOBILIER	490794 4	127 700 000,00	100,00	127 700 000,00	127 700 000,00	31/12/2017	181 089 784,89	-26 407 400,79	
SOCIETE AL OMRANE SOUSS-MASSA	IMMOBILIER	690418 7	373 266 300,00	100,00	373 266 300,00	373 266 300,00	31/12/2017	784 482 043,97	41 623 207,66	50 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB	IMMOBILIER	144370 75	13 000 000,00	100,00	13 000 000,00	13 000 000,00	31/12/2017	60 496 712,21	9 873 084,70	
SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL-KHENIFRA	IMMOBILIER	614179 1	40 600 000,00	100,00	40 600 000,00	40 600 000,00	31/12/2017	79 119 654,74	11 404 632,34	
SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA-SETTAT	IMMOBILIER	110664 7	177 646 600,00	100,00	177 646 600,00	177 646 600,00	31/12/2017	397 688 507,99	46 921 237,21	30 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE CHRAFATE	IMMOBILIER	401305 39	25 000 000,00	100,00	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2017	8 515 586,46	-671 070,49	
SOCIETE AL OMRANE FES	IMMOBILIER	401651 19	31 854 100,00	100,00	31 854 100,00	31 854 100,00	31/12/2017	84 603 437,53	-27 221 103,31	
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH-SAFI	IMMOBILIER	065214 96	304 024 700,00	100,00	304 024 700,00	304 024 700,00	31/12/2017	738 618 853,69	54 743 578,59	25 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE MEKNES	IMMOBILIER	041023 72	222 147 100,00	100,00	222 147 100,00	222 147 100,00	31/12/2017	498 939 307,30	24 790 156,86	20 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE L'ORIENTAL	IMMOBILIER	053019 85	49 342 400,00	100,00	49 342 400,00	49 342 400,00	31/12/2017	240 564 164,54	40 912 941,93	17 000 000,00
AL OMRANE RABAT SALE KENITRA	IMMOBILIER	333547 9	102 763 400,00	100,00	102 763 400,00	102 763 400,00	31/12/2017	305 071 541,52	5 523 979,76	25 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE LAKHYAYTA	IMMOBILIER	401302 74	25 000 000,00	100,00	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2017	38 947 732,63	1 581 690,27	
SOCIETE AL OMRANE TAMANSOURT	IMMOBILIER	652282 5	25 000 000,00	100,00	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2017	91 033 490,14	14 247 083,87	8 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE TAMESNA	IMMOBILIER	337734 8	25 000 000,00	100,00	25 000 000,00	25 000 000,00	31/12/2017	118 100 580,28	19 178 647,40	12 000 000,00
SOCIETE IDMAJ SAKANE	IMMOBILIER	110353 1	20 000 000,00	0,15	2 900 000,00	2 900 000,00	31/12/2017	51 107 232,68	4 482 861,68	
SOCIETE CASA AMENAGEMENT	IMMOBILIER	111110 8	40 000 000,00	0,13	5 000 000,00	5 000 000,00	31/12/2017	100 154 815,67	13 407 333,60	
SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT	IMMOBILIER	334063 1	17 400 000,00	0,11	2 000 000,00	2 000 000,00	31/12/2017	35 440 65 827 341,54	35 440 889,23	
<b>TOTAL</b>			<b>1 619 744 600,00</b>		<b>1 552 244 600,00</b>	<b>1 552 244 600,00</b>		<b>3 844 360 787,78</b>	<b>269 831 750,51</b>	<b>187 000 000,00</b>

## b) Exercice 2016

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
SOCIETE AL OMRANE BOUGHAZ	IMMOBILIER	127 700 000	100	127 700 000	127 700 000	31/12/2016	207 497 186	8 075 367	
SOCIETE AL OMRANE AGADIR	IMMOBILIER	373 266 300	100	373 266 300	373 266 300	31/12/2016	792 858 836	95 454 549	30 000 000
SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB	IMMOBILIER	13 000 000	100	13 000 000	13 000 000	31/12/2016	50 623 628	8 019 781	
SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL	IMMOBILIER	40 600 000	100	40 600 000	40 600 000	31/12/2016	67 715 022	15 664 400	
SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA	IMMOBILIER	177 646 600	100	177 646 600	177 646 600	31/12/2016	380 767 271	50 102 256	20 000 000
SOCIETE AL OMRANE CHRAFATE	IMMOBILIER	25 000 000	100	25 000 000	25 000 000	31/12/2016	9 346 657	-1 529 261	
SOCIETE AL OMRANE FES	IMMOBILIER	31 854 100	100	31 854 100	31 854 100	31/12/2016	111 824 541	-3 959 184	8 000 000
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH	IMMOBILIER	304 024 700	100	304 024 700	304 024 700	31/12/2016	708 875 275	48 914 816	28 000 000
SOCIETE AL OMRANE MEKNES	IMMOBILIER	222 147 100	100	222 147 100	222 147 100	31/12/2016	494 149 150	35 297 052	10 000 000
SOCIETE AL OMRANE OUJDA	IMMOBILIER	49 342 400	100	49 342 400	49 342 400	31/12/2016	216 651 223	34 174 333	20 000 000
SOCIETE AL OMRANE RABAT	IMMOBILIER	102 763 400	100	102 763 400	102 763 400	31/12/2016	324 547 562	46 227 187	20 000 000
SOCIETE AL OMRANE SAHEL LAKHYAYTA	IMMOBILIER	25 000 000	100	25 000 000	25 000 000	31/12/2016	37 366 042	5 172 697	
SOCIETE AL OMRANE TAMENSOURT	IMMOBILIER	25 000 000	100	25 000 000	25 000 000	31/12/2016	84 786 406	15 550 738	7 500 000
SOCIETE AL OMRANE TAMESNA	IMMOBILIER	25 000 000	100	25 000 000	25 000 000	31/12/2016	110 879 898	27 675 724	8 000 000
SOCIETE IDMAJ SAKANE	IMMOBILIER	20 000 000	0	2 900 000	2 900 000	31/12/2016	51 107 233	4 482 862	
SOCIETE CASA AMENAGEMENT	IMMOBILIER	40 000 000	0	5 000 000	5 000 000	31/12/2016	100 154 816	13 407 334	
SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT	IMMOBILIER	17 400 000	0	2 000 000	2 000 000	31/12/2016	65 827 342	35 440 889	
<b>TOTAL</b>		<b>1 619 744 600,00</b>		<b>1 552 244 600,00</b>	<b>1 552 244 600,00</b>		<b>3 814 978 087,07</b>	<b>438 171 539,12</b>	<b>151 500 000</b>

## c) Exercice 2015

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité 1	Capital social 2	Participation au capital en % 3	Prix d'acquisition global 4	Valeur comptable nette 5	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice 9
						Date de clôture 6	Situation nette 7	Résultat net 8	
SOCIETE AL OMRANE BOUGHAZ	IMMOBILIER	127 700 000,00	10000,00%	127 700 000	127 700 000	31/12/2015	199 421 818,59	9 237 534,31	
SOCIETE AL OMRANE AGADIR	IMMOBILIER	373 266 300,00	10000,00%	373 266 300	373 266 300	31/12/2015	727 404 287,21	79 669 748,03	25 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB	IMMOBILIER	13 000 000,00	100,00	13 000 000	13 000 000	31/12/2015	42 603 846,48	7 443 912,02	
SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL	IMMOBILIER	40 600 000,00	100,00	40 600 000	40 600 000	31/12/2015	43 699 615,22	-3 316 704,43	
SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA	IMMOBILIER	177 646 600,00	100,00	177 646 600	177 646 600	31/12/2015	350 665 014,38	27 378 041,78	35 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE CHRAFATE	IMMOBILIER	25 000 000,00	100,00	25 000 000	25 000 000	31/12/2015	10 841 084,88	-2 602 731,63	
SOCIETE AL OMRANE FES	IMMOBILIER	31 854 100,00	100,00	31 854 100	31 854 100	31/12/2015	123 783 724,53	14 795 108,03	18 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH	IMMOBILIER	304 024 700,00	100,00	304 024 700	304 024 700	31/12/2015	687 960 458,83	45 352 947,27	20 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE MEKNES	IMMOBILIER	222 147 100,00	100,00	222 147 100	222 147 100	31/12/2015	468 852 098,39	22 118 446,71	10 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE OUJDA	IMMOBILIER	49 342 400,00	100,00	49 342 400	49 342 400	31/12/2015	202 476 889,78	44 726 880,04	20 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE RABAT	IMMOBILIER	102 763 400,00	100,00	102 763 400	102 763 400	31/12/2015	298 320 375,26	37 358 354,46	28 000 000,00
SOCIETE AL OMRANE SAHEL LAKHYAYTA	IMMOBILIER	25 000 000,00	100,00	25 000 000	25 000 000	31/12/2015	32 152 895,63	5 144 127,95	
SOCIETE AL OMRANE TAMENSOURT	IMMOBILIER	25 000 000,00	100,00	25 000 000	25 000 000	31/12/2015	76 735 668,24	16 988 620,76	
SOCIETE AL OMRANE TAMESNA	IMMOBILIER	25 000 000,00	100,00	25 000 000	25 000 000	31/12/2015	91 108 194,73	27 798 939,21	
SOCIETE IDMAJ SAKANE	IMMOBILIER	20 000 000,00	0,15	2 900 000	2 900 000	31/12/2015	46 624 371,00	3 006 121,05	
SOCIETE CASA AMENAGEMENT	IMMOBILIER	40 000 000,00	0,13	5 000 000	5 000 000	31/12/2015			
SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT	IMMOBILIER	17 400 000,00	0,11	2 000 000	2 000 000	31/12/2015			
<b>TOTAL</b>		<b>1 619 744 600,00</b>		<b>1 552 244 600</b>	<b>1 552 244 600</b>		<b>3 402 650 343,15</b>	<b>335 099 345,56</b>	<b>156 000 000,00</b>



## 10) TABLEAUX DES PROVISIONS (B5) RELATIFS AUX EXERCICES 2015, 2016 et 2017

### a) Exercice 2017

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant Fin exercice
		d'exploitation	financieres	Non courantes	d'exploitation	financieres	Non courantes	
1* Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2* Provisions réglementées								
3* Provisions durables pour risque et charges	373 916 831,12		24 158 687,73		38 992 799,48	9 501 407,97		349 581 311,40
<b>Sous Total (A)</b>	<b>373 916 831,12</b>	<b>0,00</b>	<b>24 158 687,73</b>	<b>0,00</b>	<b>38 992 799,48</b>	<b>9 501 407,97</b>	<b>0,00</b>	<b>349 581 311,40</b>
4* Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	1 683 366 660,88	109 013 614,59			115 236 585,75			1 677 143 689,72
5* Autres Provisions pour risques et charges	194 935 437,66	286 309 440,27			61 832 004,98			419 412 872,95
6* Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>1 878 302 098,54</b>	<b>395 323 054,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 068 590,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 096 556 562,67</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>2 252 218 929,66</b>	<b>395 323 054,86</b>	<b>24 158 687,73</b>	<b>0,00</b>	<b>216 061 390,21</b>	<b>9 501 407,97</b>	<b>0,00</b>	<b>2 446 137 874,07</b>

**b) Exercice 2016**

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								0,00
2. Provisions réglementées								0,00
3. Provisions durables pour risques et charges	309 197 302,54	174 067 251,10	9 501 407,97		76 142 962,33	42 706 168,16		373 916 831,12
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>309 197 302,54</b>	<b>174 067 251,10</b>	<b>9 501 407,97</b>	<b>0,00</b>	<b>76 142 962,33</b>	<b>42 706 168,16</b>	<b>0,00</b>	<b>373 916 831,12</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	1 625 513 191,78	165 425 193,41			107 571 724,31			1 683 366 660,88
-STOCKS								
-CREANCES								
5. Autres Provisions pour risques et charges	201 087 401,57	8 309 485,38			14 461 449,29			194 935 437,66
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>1 826 600 593,35</b>	<b>173 734 678,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 033 173,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 878 302 098,54</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>2 135 797 895,89</b>	<b>347 801 929,89</b>	<b>9 501 407,97</b>	<b>0,00</b>	<b>198 176 135,93</b>	<b>42 706 168,16</b>	<b>0,00</b>	<b>2 252 218 929,66</b>

### c) Exercice 2015

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								0,00
2. Provisions réglementées								0,00
3. Provisions durables pour risques et charges	285 765 601,05	45 779 325,39	42 706 168,16	0,00	8 345 847,80	26 213 705,68	30 494 238,58	309 197 302,54
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>285 765 601,05</b>	<b>45 779 325,39</b>	<b>42 706 168,16</b>	<b>0,00</b>	<b>8 345 847,80</b>	<b>26 213 705,68</b>	<b>30 494 238,58</b>	<b>309 197 302,54</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	1 573 475 573,01	174 402 520,03	0,00	0,00	122 364 901,26	0,00	0,00	1 625 513 191,78
5. Autres Provisions pour risques et charges	143 295 781,19	57 791 620,38						201 087 401,57
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								0,00
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>1 716 771 354,20</b>	<b>232 194 140,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 364 901,26</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 826 600 593,35</b>
<b>TOTAL (A + B)</b>	<b>2 002 536 955,25</b>	<b>277 973 465,80</b>	<b>42 706 168,16</b>	<b>0,00</b>	<b>130 710 749,06</b>	<b>26 213 705,68</b>	<b>30 494 238,58</b>	<b>2 135 797 895,89</b>

## 11) TABLEAUX DES CREANCES (B6) RELATIFS AUX EXERCICES 2015, 2016 et 2017

### a) Exercice 2017

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organi.Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 234 724 874,47</b>	<b>673 195 110,21</b>	<b>561 529 764,26</b>				<b>1 233 571 340,69</b>	
- Prêts immobilisés	1 234 620 909,59	673 091 145,33	561 529 764,26				1 233 571 340,69	
- Autres créances financières	103 964,88	103 964,88						
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 013 376 897,09</b>	<b>330 547 164,30</b>	<b>2 682 829 732,79</b>			<b>454 667 180,77</b>	<b>482 403 084,38</b>	<b>154 752 207,06</b>
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	235 806 405,60	235 252 079,60	554 326,00					
- Clients et comptes rattachés	587 182 615,20		587 182 615,20				87 547 895,61	154 752 207,06
- Personnel	821 020,67	821 020,67						
- Etat	454 667 180,77	82 293 264,77	372 373 916,00			454 667 180,77		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	1 722 558 054,27		1 722 558 054,27				394 855 188,77	
- Comptes de de régularisation-Actif	12 341 620,58	12 180 799,26	160 821,32					
<b>TOTAL</b>	<b>4 248 101 771,56</b>	<b>1 003 742 274,51</b>	<b>3 244 359 497,05</b>			<b>454 667 180,77</b>	<b>1 715 974 425,07</b>	<b>154 752 207,06</b>

### b) Exercice 2016

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organi.Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>990 658 941,41</b>	<b>754 142 587,50</b>	<b>236 516 353,91</b>					
- Prêts immobilisés	990 554 976,53	754 038 622,62	236 516 353,91					
- Autres créances financières	103 964,88	103 964,88						
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 110 884 837,58</b>	<b>61 249 394,94</b>	<b>3 049 635 442,64</b>			<b>799 109 104,62</b>	<b>1 227 731 835,41</b>	<b>196 553 035,59</b>
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	235 252 079,60		235 252 079,60					
- Clients et comptes rattachés	609 845 857,85	60 986 110,00	548 859 747,85				187 457 074,79	196 553 035,59
- Personnel	971 370,51	263 284,94	708 085,57					
- Etat	410 600 160,05		410 600 160,05					
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	1 839 383 865,24		1 839 383 865,24			799 109 104,62	1 040 274 760,62	
- Comptes de de régularisation-Actif	14 831 504,33		14 831 504,33					
<b>TOTAL</b>	<b>4 101 543 778,99</b>	<b>815 391 982,44</b>	<b>3 286 151 796,55</b>			<b>799 109 104,62</b>	<b>1 227 731 835,41</b>	<b>196 553 035,59</b>

### c) Exercice 2015

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organi.Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>472 281 114,39</b>	<b>361 281 114,39</b>	<b>111 000 000,00</b>					
- Prêts immobilisés	472 177 149,51	361 177 149,51	111 000 000,00					
- Autres créances financières	103 964,88	103 964,88						
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 278 192 810,71</b>	<b>293 107 355,54</b>	<b>2 985 085 455,17</b>			<b>1 873 526 263,76</b>	<b>488 683 603,50</b>	<b>343 034 423,81</b>
- Fournisseurs débiteurs, avances et comptes	153 647 261,81		153 647 261,81					
- Clients et comptes rattachés	719 079 197,43	256 639 180,58	462 440 016,85					343 034 423,81
- Personnel	725 854,54	118 681,01	607 173,53					
- Etat	500 371 125,31		500 371 125,31			500 371 125,31		
- Comptes d'associés								
- Autres débiteurs	1 861 838 741,95	36 349 493,95	1 825 489 248,00			1 373 155 138,45	488 683 603,50	
- Comptes de de régularisation-Actif	42 530 629,67		42 530 629,67					
<b>TOTAL</b>	<b>3 750 473 925,10</b>	<b>654 388 469,93</b>	<b>3 096 085 455,17</b>			<b>1 873 526 263,76</b>	<b>488 683 603,50</b>	<b>343 034 423,81</b>

## 12) TABLEAUX DES DETTES (B7) RELATIFS AUX EXERCICES 2015, 2016 et 2017

### a) Exercice 2017

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organi.Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 840 169 034,56</b>	<b>2 434 512 419,72</b>	<b>405 656 614,84</b>		<b>2 365 053 702,14</b>			
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	2 840 169 034,56	2 434 512 419,72	405 656 614,84		2 365 053 702,14			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>6 933 403 595,76</b>	<b>2 445 776 105,00</b>	<b>2 950 042 267,91</b>			<b>713 530 841,50</b>	<b>169 769 386,28</b>	
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 759 834 564,06	2 417 854 955,42	341 979 608,64				61 904 705,53	
- Clients créditeurs, avances et comptes	1 854 713 761,99		1 854 713 761,99					
- Personnel	16 703 091,70		16 703 091,70					
- Organismes sociaux	3 487 058,20		3 487 058,20			3 487 058,20		
- Etat	710 043 783,30		710 043 783,30			710 043 783,30		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	1 537 585 222,85						107 864 680,75	
- Comptes de de régularisation-Passif	51 036 113,66	27 921 149,58	23 114 964,08					
<b>TOTAL</b>	<b>9 773 572 630,32</b>	<b>4 880 288 524,72</b>	<b>3 355 698 882,75</b>		<b>2 365 053 702,14</b>	<b>713 530 841,50</b>	<b>169 769 386,28</b>	

## b) Exercice 2016

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organi.Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 053 237 937,13</b>	<b>2 734 237 937,13</b>	<b>319 000 000,00</b>		<b>2 498 404 604,30</b>	<b>14 000 000,00</b>		
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	3 053 237 937,13	2 734 237 937,13	319 000 000,00		2 498 404 604,30	14 000 000,00		
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 239 805 678,88</b>	<b>3 347 977 000,84</b>	<b>3 891 828 678,04</b>			<b>1 769 422 726,40</b>	<b>404 719 503,74</b>	
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 740 572 629,74	1 570 694 001,86	1 169 878 627,88					
- Clients créditeurs, avances et acomptes	2 007 363 042,20	800 262 470,13	1 207 100 572,07					
- Personnel	16 760 946,73		16 760 946,73					
- Organismes sociaux	1 776 285,61		1 776 285,61					
- Etat	792 402 197,55		792 402 197,55			792 402 197,55		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	1 631 740 032,59	977 020 528,85	654 719 503,74			977 020 528,85	404 719 503,74	
- Comptes de de régularisation-Passif	49 190 544,46		49 190 544,46					
<b>TOTAL</b>	<b>10 293 043 616,01</b>	<b>6 082 214 937,97</b>	<b>4 210 828 678,04</b>		<b>2 498 404 604,30</b>	<b>1 783 422 726,40</b>	<b>404 719 503,74</b>	

## c) Exercice 2015

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et Organi.Publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 019 242 689,28</b>	<b>2 718 342 689,28</b>	<b>300 900 000,00</b>		<b>2 807 742 689,44</b>			
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	3 019 242 689,28	2 718 342 689,28	300 900 000,00		2 807 742 689,44			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 428 059 139,73</b>	<b>3 103 384 161,44</b>	<b>4 324 674 978,29</b>			<b>2 289 265 678,61</b>		
- Fournisseurs et comptes rattachés	2 800 097 969,82	1 736 965 170,16	1 063 132 799,66					
- Clients créditeurs, avances et acomptes	2 277 364 985,46	1 366 418 991,28	910 945 994,18					
- Personnel	16 930 872,54		16 930 872,54					
- Organismes sociaux	1 864 492,80		1 864 492,80					
- Etat	848 052 999,95		848 052 999,95			848 052 999,95		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	1 441 212 678,66		1 441 212 678,66			1 441 212 678,66		
- Comptes de de régularisation-Passif	42 535 140,50		42 535 140,50					
<b>TOTAL</b>	<b>10 447 301 829,01</b>	<b>5 821 726 850,72</b>	<b>4 625 574 978,29</b>		<b>2 807 742 689,44</b>	<b>2 289 265 678,61</b>		

### 13) TABLEAUX DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUS (B8) RELATIFS A L'EXERCICE 2017

Tiers Crédeurs ou Tiers débiteurs	Montant couvert par la sûreté	Nature	Objet	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
<b>Sûretés données</b>	0,00	promesse Hypothèques		0,00
<b>Sûretés reçues</b>				
Personnel AL OMRANE LOGEMENT	1 049 568,90	Hypothèques	Crédits pour achat de logement au personnel	1 049 568,90

### 14) TABLEAUX DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATION DE CREDIT BAIL (B9) RELATIFS A L'EXERCICE 2017

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice précédent
. Avals et cautions	0,00	
. Engagements en matières de pensions de retraites et obligations similaires	0,00	
. Engagements relatifs aux acquisitions foncières		
. Engagements au titre des marchés et bons de commandes		
<b>TOTAL(I)</b>	<b>0,00</b>	
(I) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées.....	0,00	

ENGAGEMENTS RECUS	Montants exercice	Montants Exercice précédent
. Cautions bancaires sur marchés	176 779 222,06	158 157 027,49
. Autres engagements reçus		
<b>TOTAL</b>	<b>176 779 222,06</b>	<b>158 157 027,49</b>

## 15) ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (C1) RELATIF A L'EXERCICE 2017

Nom, prénom ou raison social des principaux associés (1) 1	Adresse 2	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale 5	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent 3	Exercice actuel 4		Sousc rit 6	App elé 7	Libéré 8
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	BOULEVARD MOHAMED V QUARTIER ADMINISTRATIF RABAT	21 040 468	21 040 468	100,00			2 104 046 800,00
CHEF DE GOUVERNEMENT	PALAIS ROYAL TOUARGA-RABAT	1	1	100,00			100,00
MINISTRE DE L'INTERIEUR	QUARTIER ADMINISTRATIF-RABAT	1	1	100,00			100,00
MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	RUE MAROUANE SAADI-LOT AGDAL RABAT	1	1	100,00			100,00
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	BOULEVARD MOHAMED V QUARTIER ADMINISTRATIF RABAT	1	1	100,00			100,00
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	AVENUE MAA EL AINANE-BP 759-RABAT	1	1	100,00			100,00
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE	47,BOULEVARD IBN SINA AGDAL-RABAT	1	1	100,00			100,00
MINISTRE DE L'HABITAT, ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	RUE AL JOUAZE ET AL JOUMAZ HAY RIAD SECTEUR 16 RABAT	1	1	100,00			100,00
DIRECTEUR DE LA CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	PLACE MOULAY HASSAN-EX PIETRIE IMM DALIL RABAT	1	1	100,00			100,00
PRESIDENT DU FONDS HASSAN II	15, RUE KADI HAMADI SENHAJI, SOUISSI, 10180-RABAT	1	1	100,00			100,00
	<b>TOTAL</b>	<b>21 040 477</b>	<b>21 040 477</b>				<b>2 104 047 700,00</b>

## 16) TABLEAUX D'AFFECTATION DES RESULTATS (C2) INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE 2015, 2016 et 2017 a)Exercice 2017

	MONTANT		MONTANT
<b>A.ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>		<b>B.AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
( Décision ..... )		• Réserve légale	16 569 716,65
• Report à nouveau	458 757 819,90	• Autres réserves	
• Résultats nets en instance d'affectation	331 394 332,95	• Tantièmes	
• Résultat nets de l'exercice		• Dividendes	294 117 647,06
• Prélèvements sur les réserves		• Autres Affectations (Augmentation du capital )	
• Autres Prélèvements		• Report à nouveau	479 464 789,14
<b>TOTAL A</b>	<b>790 152 152,85</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>790 152 152,85</b>



## b) Exercice 2016

ELEMENTS	MONTANT	ELEMENTS	MONTANT
<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>		<b>B. AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
(Décision du 27/05/2013)		* Réserve légale	12 663 068,60
* Report à nouveau	453 453 634,11	* Autres réserves	0,00
* Résultats nets en instance d'affectation	0,00	* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice	253 261 372,04	* Dividendes	294 117 647,06
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres prélèvements		* Report à nouveau	399 934 290,49
<b>TOTAL A</b>	<b>706 715 006,15</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>706 715 006,15</b>

## c) Exercice 2015

ELEMENTS	MONTANT	ELEMENTS	MONTANT
<b>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</b>		<b>B. AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
(Décision du 27/05/2013)		* Réserve légale	12 785 821,80
* Report à nouveau	445 817 137,56	* Autres réserves	0,00
* Résultats nets en instance d'affectation	0,00	* Tantièmes	
* Résultat net de l'exercice	255 716 436,00	* Dividendes	235 294 117,65
* Prélèvements sur les réserves		* Autres affectations	
* Autres prélèvements		* Report à nouveau	453 453 634,11
<b>TOTAL A</b>	<b>701 533 573,56</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>701 533 573,56</b>

## 17) DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS (C5) A L'EXERCICE 2017

### I DATATION

C 5

Du 01/01/2017 au 31/12/2017

. Date de clôture (1)	31/12/2017
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	30/03/2018
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèses	

### II EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ER COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATE	INDICATION DES EVENEMENTS
	Favorables NEANT
	Défavorables :

### III. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR L'EMETTEUR

#### I.1. Principes Comptables

En fonction du taux de contrôle exercé par la société mère sur les sociétés émettrices d'actions, ces dernières sont intégrées globalement, proportionnellement ou mises en équivalence, ou même exclues du périmètre de consolidation s'il n'y a pas de contrôle.

Les principales règles d'évaluation adoptées par la société mère se présentent comme suit :

- **Ecarts d'acquisition**

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. L'écart positif appelé «goodwill» s'inscrit à l'actif sous la rubrique «Ecarts d'acquisition» et est amorti linéairement sur une durée raisonnable qui ne saurait excéder une dizaine d'années. Si cet écart est négatif, il est porté au passif du bilan au niveau des provisions pour risques, et imputé en totalité au compte de résultat consolidé le premier exercice.

- **Immobilisations :**

- **Immobilisations en non-valeur**

Elles sont considérées comme des charges étalées générant des avantages fiscaux, et constituant des éléments d'actif pratiqués pour la seule application de la législation fiscale. En consolidation elles sont éliminées et viennent en déduction du résultat et/ou réserves consolidées.

- **Immobilisations incorporelles**

Elles se composent principalement des logiciels et licences enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

- **Immobilisations corporelles**

Évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les immobilisations incorporelles sont dépréciées selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation pratiquées au Maroc.

Ainsi, les constructions sont amorties sur 25 ans, les installations techniques, matériel et outillage sur 10 ans, le matériel de transport, le matériel informatique et le matériel de bureau sur 5 ans, et le mobilier de bureau, agencements et aménagements divers sur 10 ans.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes font l'objet de provision pour dépréciation.

- **Subventions d'investissements**

Les subventions d'investissement sont inscrites au passif du bilan, et reprises dans le compte de résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

En consolidation, les reprises de l'exercice sont contre-passées. Le solde de départ est imputé au niveau des réserves consolidées.

- **Stocks**

Les travaux en cours sont évalués à leur valeur de réalisation.

La méthode de valorisation adoptée est celle de l'inventaire permanent par laquelle les imputations comptables sont portées directement au compte de stock et les variations sont constatées en fin d'exercice.

Le coût de production complet est formé de la somme des :

- des coûts d'acquisition des matières et fournitures : coût d'achat du terrain... ;
- des charges directes de production : coût des études et travaux...;
- des charges indirectes de production dans la mesure où il est possible de les rattacher raisonnablement à la production : coût interne de gestion (frais généraux), charges financières... imputables au coût de production du projet.

#### **- Coût de gestion**

Les charges de fonctionnement font partie du coût interne de production. Elles constituent des charges indirectes nécessaires à la production des projets dont le rattachement jugé raisonnable par le groupe consiste à prendre en considération :

- les charges concernées : les charges d'exploitation hors dotation de provisionnement et charges ayant un caractère de coût direct lié à la vente et commercialisation ;
- Le calcul intermédiaire : est imputée au coût des projets en cours la quote-part des « charges concernées » de leur investissement par rapport à l'investissement total des projets gérés par la société (y compris les projets gérés en M.O.D).

L'imputation de ces charges transite par le crédit du compte de transferts de charges et débit du compte de stock en cours des projets concernés, rubrique « frais d'intervention ».

#### **- Répartition des frais financiers**

L'inclusion des charges financières dans le coût de production doit répondre aux conditions suivantes:

- Les charges financières doivent être afférentes à un emprunt contracté pour une durée supérieure à 12 mois,
- Cet emprunt doit être affecté à un ou plusieurs projets, ou si démontré, le principe de l'unicité de trésorerie pour imputer ces charges financières à l'étendue plus large de projets.

Le mode de calcul de la répartition des frais financiers sur les opérations est arrêté selon le nombre de jours débiteurs de chaque opération par rapport au nombre de jours débiteurs total des projets propres.

Un programme MOD ne pourra supporter de charges financières que si la convention entre le mandataire et le mandant le stipule expressément.

#### **- Dépréciation du stock**

En respect du principe de prudence, la provision pour dépréciation du stock est calculée sur :

- Les stocks en cours : S'il paraît probable qu'ils se solderont par des déficits
- Les stocks finis : Les stocks sont dépréciés en cas de pertes à terminaison constatée par la comparaison du prix de vente prévisionnel par famille de produits (catégorie homogène) et leur coût de production calculé.

Si les catégories (famille de stock) font ressortir une hétérogénéité de composition, pour autant qu'elle soit significative, le test de dépréciation se fera unité par unité.

#### **- Stocks finis**

Les programmes seront considérés comme achevés comptablement dans les cas suivants :

- La réception provisoire du lotissement sur la base du PV établi par la commission ou du certificat de conformité (Réception par les services de la municipalité);
- Le permis d'habiter d'une construction délivré par le Président du conseil municipal;
- En l'absence des documents ci-dessus, l'achèvement peut être déclaré si les conditions d'habitabilité ou de conformité sont réunies.

Les stocks de produits finis sont évalués à leurs couts de production complets, Le déstockage des unités se fait au coût moyen, et la première opération de déstockage est conditionnée par l'actualisation du montage du projet arrivé au stade d'achèvement, et de la consistance du projet et leur mise à jour au niveau du système d'information.

Le cout de production unitaire est obtenu par le rapport du cout de production total à la superficie total cessible y compris les équipements sociaux administratifs (mosquées, terrains de sport, dispensaires, poste de police ... (tout produit ayant un titre foncier constitue une propriété à transférer).

#### **- Provisions pour terrains à payer et travaux à effectuer**

Lors de l'achèvement d'un projet, et en vue d'arrêter le coût total de production, les travaux restants à effectuer et frais d'achats de terrains sont déterminés par les responsables du projet et imputés au stock. La contrepartie est comptabilisée respectivement au niveau des comptes « 44181 Fournisseurs, terrains à payer » et « 44182 Fournisseurs travaux restant à effectuer sur opérations achevées ».

- **Créances et prêts**

Les créances qui feront objet de provision pour dépréciation sont :

- les créances identifiées douteuses par la nature de la transaction, de la clientèle ou de l'opération,
- les créances litigieuse ou en contentieux,
- le solde de la créance hors taxes d'un client pour lequel le dernier versement date de 3 ans et que :
  - Le produit concerné présente toutes les conditions de transfert du droit de jouissance au client (titre foncier...),
  - La société n'a pas d'autre garantie de recouvrement de la créance (effets, hypothèque, garantie de FOGARIM ou autres...).

- **Conversion des opérations et des comptes libellés en devises**

Les opérations en devises sont converties au taux de change à la date de la transaction. Les dettes et créances en devises sont valorisées au taux de change de clôture.

En consolidation les écarts de conversion constatés sont imputés aux comptes de produits financiers et charges financières.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas du prix de revient ou valeur de marché.

- **La fiscalité différée**

L'impôt différé est imputé de l'impôt dû à la clôture de l'exercice. Il est calculé selon la méthode du report variable compte tenu des différences temporaires entre la valeur comptable au bilan et la valeur fiscale. Les travaux de retraitements de consolidation génèrent également un impôt différé à constater au niveau du journal de consolidation.

Le taux appliqué est arrêté en fonction du plan d'action des filiales et appliquant le taux d'impôt proportionnel y afférent.

## 1) Modalités et méthodes de consolidation

- **Modalités de consolidation**

Les comptes consolidés du Groupe Al Omrane sont établis conformément aux normes marocaines telles que prescrites par le Conseil National de la Comptabilité.

Les comptes consolidés découlent des comptes sociaux arrêtés au 31/12/2016 et retraités suivant les méthodes adoptées par la société mère.

- **Méthodes de consolidation**

Toutes les sociétés du Groupe ont leur siège social au Maroc et appliquent les principes comptables du C.G.N.C.

Le journal de consolidation récapitule les écritures comptables concernant les :

- **Travaux de retraitements**

Liés essentiellement à :

- l'harmonisation et l'homogénéisation des méthodes d'évaluation : amortissements, provisions pour dépréciation et stocks ;
- retraitements d'opérations constatées en application de la législation fiscale notamment les provisions réglementées et les subventions d'investissement ;
- retraitements liés à l'application des méthodes d'évaluation préférentielles pour les contrats de location de financement ainsi que ceux liés aux écarts de conversion, et à
- la constatation de l'impôt différé.

- **Travaux de reclassement**

Ces travaux permettent l'harmonisation de la présentation des états financiers tels que les provisions pour travaux et terrains, subventions, prêts, avances et emprunts internes.

- **Travaux d'ajustement**

Ces travaux permettent de reconstituer la réciprocité des comptes intra-groupe.

- **Travaux d'élimination**

Il s'agit de l'élimination des comptes et opérations intra-groupes, résultats internes, provisions inter-filiales, et élimination des titres consolidés.

## ETATS CONSOLIDES

### • Périmètre de consolidation

Nom de l'entité	2015		2016		2017		Méthode de consolidation
	% d'intérêt	% contrôle	% d'intérêt	% contrôle	% d'intérêt	% contrôle	
Holding Al Omrane (HAO)	-	-	-	-	-	-	Société mère
SAO Tanger Tetouan Al Hoceïma	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Souss Massa	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Al Janoub	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Béni Mellal-Khenifra	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Casablanca Settat	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Fès	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Marrakech- Safi	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Meknès	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Oriental	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Rabat Salé Kenitra	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Chrafate	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Sahel Lakhiayta	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Tamansourt	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
SAO Tamesna	100%	100%	100%	100%	100%	100%	IG
<b>Hors périmètre de consolidation</b>							
Société Casa Aménagement	13%	13%	13%	13%	13%	13%	HP
Société Idjam Sakan	15%	15%	15%	15%	15%	15%	HP
Société Rabat Région Aménagement	17%	17%	17%	17%	17%	17%	HP

La structure du Groupe à fin 2016 est composée de la société mère, dix sociétés « filiales-métiers », et quatre sociétés « filiales-projets ».

Concernant les participations dans les sociétés IDMAJ SAKAN S.A, CASA AMENAGEMENT S.A, et RABAT REGION AMENAGEMENT, et vu que leur pourcentage de contrôle ne dépasse pas les 20%, elles ont été exclues du périmètre de consolidation du Groupe.

En fonction du taux de contrôle exercé par la société mère sur les sociétés émettrices d'actions, ces dernières sont intégrées globalement, proportionnellement ou mises en équivalence, ou même exclues du périmètre de consolidation s'il n'y a pas de contrôle.

## IV. ETATS DE SYNTHESE CONSOLIDES

### 1) BILANS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actif en Kdh	2 015	2 016	2017
<b>Immobilisations en non-valeur</b>			
Frais préliminaires			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Primes de remboursement des obligations			
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>29 460</b>	<b>33 516</b>	<b>35 667</b>
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	3 773	3 520	3 183
Fonds commercial	1 346	1 346	1 346
Autres immobilisations incorporelles	24 341	28 649	31 138
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>203 721</b>	<b>192 300</b>	<b>203 755</b>
Terrains	29 356	29 858	28 351
Constructions	144 224	136 209	156 691
Installations techniques, matériel et outillage	1 173	269	255
Matériel de transport	0	0	67
Matériel de bureau et aménagement divers	26 666	23 679	17 353
Autre immobilisations corporelles	798	786	602
Immobilisations corporelles en cours	1 505	1 498	437
<b>Immobilisations financières</b>	<b>22 051</b>	<b>18 563</b>	<b>30 124</b>
Prêt immobilisé	11 766	8 337	19 954
Autres créances financières	385	325	271
Titres de participation	9 900	9 900	9 900
Société Idmaj Sakan	2900	2900	2900
Société Casa Aménagement	5000	5000	5000
Société Rabat région Aménagement	2000	2000	2000
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>255 233</b>	<b>244 378</b>	<b>269 547</b>
<b>Stocks</b>	<b>32 325 815</b>	<b>32 135 378</b>	<b>32 116 676</b>
Marchandises	836 260	1 128 903	379 739
Matières et fournitures consommables	0	0	0
Produits en cours	16 040 815	16 014 642	15 665 637
Produits intermédiaires			806 647
Produits finis	15 448 740	14 991 833	15 264 654
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>15 989 961</b>	<b>17 754 613</b>	<b>20 284 414</b>
Fournis. débiteurs, avances et acomptes	283 153	416 331	435 616
Clients et comptes rattachés	434 850	477 731	586 022
Personnel	4 009	4 080	3 668
Etat	1 577 757	1 494 669	1 493 509
Comptes d'associés	0	0	0
Autres débiteurs	13 621 030	15 325 337	17 711 045
Comptes de régularisation-actif	69 162	36 464	54 553
<b>Titres et valeurs de placement</b>	<b>356 866</b>	<b>173 477</b>	<b>77 483</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>48 672 642</b>	<b>50 063 467</b>	<b>52 478 574</b>
<b>Trésorerie-actif</b>			
Chèques et valeurs à encaisser	14 016	125	12
Banques, T.G & CP	798 244	877 839	887 950
Caisses, régies d'avances et accreditifs	153	228	282
<b>Total trésorerie-actif</b>	<b>812 413</b>	<b>878 192</b>	<b>888 244</b>
<b>Total Général</b>	<b>49 740 287</b>	<b>51 186 037</b>	<b>53 636 364</b>



Passif en Kdh	2 015	2 016	2017
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	2 104 048	2 104 048	2 104 048
Autres réserves consolidées	2 750 866	2 966 974	3 257 536
Résultat net de l'exercice	463 891	582 502	253 466
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	<b>5 318 805</b>	<b>5 653 524</b>	<b>5 615 050</b>
Intérêts minoritaires			
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>5 318 805</b>	<b>5 653 524</b>	<b>5 615 050</b>
<b>Dettes de financement</b>	<b>3 377 753</b>	<b>3 325 448</b>	<b>2 849 650</b>
Emprunts obligataires			
Autres dettes de financement	3 377 753	3 325 448	2 849 650
<b>Provisions durables pour Risques et Charges</b>	<b>578 153</b>	<b>688 243</b>	<b>545 300</b>
Provisions pour risques	542 577	652 094	509 870
Provisions pour charges	35 577	36 149	35 430
<b>Dettes du passif circulant</b>	<b>39 669 353</b>	<b>40 668 364</b>	<b>42 626 936</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	9 448 446	9 261 215	9 949 300
Clients créditeurs, avances et acomptes	11 893 873	11 193 760	10 756 956
Personnel	90 441	87 939	105 711
Organismes sociaux	17 473	14 946	19 710
Etat	3 170 446	2 919 039	3 375 414
Comptes d'associés	0	0	199
Autres créanciers	14 990 537	17 065 872	18 344 130
Comptes de régularisation - passif	58 138	125 593	75 516
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>505 039</b>	<b>657 648</b>	<b>698 357</b>
<b>Total Passif circulant</b>	<b>40 174 392</b>	<b>41 326 012</b>	<b>43 325 293</b>
Trésorerie passif			
Crédits d'escompte			
Crédit de trésorerie	41 651	166 984	
Banques (soldes créditeurs)	249 533	25 826	1 301 071
<b>Total trésorerie passif</b>	<b>291 184</b>	<b>192 810</b>	<b>1 301 071</b>
<b>Total Passif</b>	<b>49 740 287</b>	<b>51 186 037</b>	<b>53 636 364</b>

## 2) CPC CONSOLIDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

CPC en Kdh	2 015	2 016	2 017
<b>Produit d'exploitation</b>			
Chiffres d'affaires	4 635 231	5 326 826	5 048 287
Variation de stock de produits	406 140	-150 699	14 870
Immobilisations produites pour l'Ese p/elle même	0	331	28 983
Subvention d'exploitation	369	815	1 521
Autres produits d'exploitation	0	1 701	3 873
Reprises d'exploitation ; transfert de charges	695 793	898 722	965 266
<b>Total produits d'exploitation (A)</b>	<b>5 737 533</b>	<b>6 077 695</b>	<b>6 062 800</b>
<b>Charge d'exploitation</b>			
Achats consommés	3 907 980	3 655 495	3 979 639
Autres charges externes	140 929	146 612	161 101
Impôts et taxes	5 823	4 661	4 058
Charges personnels	492 533	513 982	541 000
Autres charges d'exploitations	263	172	53
Dotations d'exploitation	650 436	975 547	832 647
<b>Total charges d'exploitation (B)</b>	<b>5 197 964</b>	<b>5 296 469</b>	<b>5 518 497</b>
<b>Résultat d'exploitation (A)-(B)</b>	<b>539 569</b>	<b>781 226</b>	<b>544 302</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits des titres de participation et autres T.I	0	0	0
Gains de change	36 676	32 484	5 456
Intérêts et autres produits financiers	18 474	15 986	23 239
Reprises financières; transferts de charges	85 880	89 677	93 227
<b>Total produits financiers</b>	<b>141 029</b>	<b>138 147</b>	<b>121 921</b>
<b>Charges financières</b>			
Charges d'intérêts	126 492	116 621	140 750
Pertes de change	22 065	2 143	114 671
Autres charges financières	7 781	557	4 032
Dotations financières	446	1 834	541
<b>Total charges financières</b>	<b>156 783</b>	<b>121 154</b>	<b>259 994</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-15 754</b>	<b>16 993</b>	<b>-138 072</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>523 815</b>	<b>798 219</b>	<b>406 230</b>
<b>Produits non courants</b>			
Produits des cessions d'immobilisations	471	810	1 931
Subventions d'équilibre	0	0	0
Reprises sur subventions d'investissement	0	0	0
Autres produits non courants	197 580	98 469	257 164
Reprises non courantes; transferts de charges	30 494	4 202	15 664
<b>Total produits non courants</b>	<b>228 545</b>	<b>103 481</b>	<b>274 759</b>
<b>Charges non courantes</b>			
V.N.A des immobilisations cédées	121	3	133
Subventions accordées	0	0	0
Autres charges non courantes	14 669	48 463	258 057
Dotations non courantes amortiss. et provisions	82 171	37 364	386
<b>Total charges non courantes</b>	<b>96 960</b>	<b>85 831</b>	<b>258 576</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>131 585</b>	<b>17 650</b>	<b>16 184</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>655 400</b>	<b>815 869</b>	<b>422 413</b>
Impôts sur les bénéfices	191 509	233 367	168 947
<b>Résultat net du groupe</b>	<b>463 891</b>	<b>582 502</b>	<b>253 466</b>

## 3) ESG CONSOLIDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

ESG en KMAD	2015	2016	2017
+ Marge brute sur les ventes en l'état	-	-	-
+ Production de l'exercice	5 041 371	5 176 458	5 092 140
Vente de biens et services produits	4 635 231	5 326 826	5 048 287
Variation stocks produits	406 140	-150 699	14 870
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0	331	28 983
- Consommation de l'exercice	4 048 909	3 802 107	4 140 739
Achats consommés de matières et fournitures	3 907 980	3 655 495	3 979 639
Autres charges externes	140 929	146 612	161 101
= Valeur ajoutée	992 463	1 374 351	951 401
+ Subventions d'exploitation	369	2 516	1 521
- Impôts et taxes	5823	4 661	4 058
- Charges de personnel	492 533	513 982	541 000
= Excédent brut d'exploitation	494 476	858 224	407 864
+ Autres produits d'exploitation	0	0	3 873
- Autres charges d'exploitation	263	172	53
+ Reprises d'exploitation, transferts de charges	695 793	898 722	965 266
- Dotations d'exploitation	650 436	975 547	832 647
= Résultat d'exploitation	539 569	781 227	544 302
Résultat financier	-15 754	16 993	-138 072
= Résultat courant	523 815	798 220	406 230
Résultat non courant	131 585	17 650	16 184
= Résultat Avant Impôt	655 400	815 870	422 413
- Impôts sur les Résultats	191 509	233 367	168 947
= Résultat net consolidé	463 891	582 503	253 466

#### 4) TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En KMAD	2015	2016	2017
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net des sociétés intégrées	463 891	582 502	253 466
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions	81 548	122 548	- 125 421
Variation des impôts différés	20 788	33 454	39 950
Plus ou moins-values nettes d'impôts des sociétés intégrées			
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie	15 161	-12 489	2 177
<b>Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>581 388</b>	<b>726 016</b>	<b>170 173</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0	0	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-251 875	-272 660	- 455 775
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité (A)</b>	<b>329 513</b>	<b>453 356</b>	<b>- 285 602</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations	-2 870	-5 903	- 32 998
Variation des autres actifs financiers	2 849	3 488	- 11 624
Cessions d'immobilisations	471	810	1 931
Incidence des variations de périmètre			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>449</b>	<b>-1 605</b>	<b>- 42 691</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Dividendes versés	-235 294	-235 294	- 294 118
Augmentations de capital en numéraire			
Emissions d'emprunts	400 043	675 540	-
Remboursements d'emprunts	-627 709	-727 845	- 475 798
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>-462 960</b>	<b>-287 599</b>	<b>- 769 916</b>
<b>Incidence des variations de cours de devises (D)</b>			
<b>Variation de Trésorerie (A+B+C+D)</b>	<b>-132 998</b>	<b>164 152</b>	<b>- 1 098 209</b>
<b>Trésorerie d'ouverture (E)</b>	<b>654 227</b>	<b>521 229</b>	685 382
<b>Trésorerie de clôture (A+B+C+D+E)</b>	<b>521 229</b>	<b>685 381</b>	<b>- 412 827</b>

## 5) TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

### a) Exercice 2017

#### Immobilisations incorporelles

En KMAD	Exercice 2017			Exercice 2016
	Brut	Amort et provision	Net	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	23 657	20 475	3 183	3 520
Fonds commercial	1 346	-	1 346	1 346
Autres immobilisations incorporelles	31 138	-	31 138	28 649
<b>Total</b>	<b>56 142</b>	<b>20 475</b>	<b>35 667</b>	<b>33 516</b>

#### Immobilisations corporelles

En KMAD	Exercice 2017			Exercice 2016
	Brut	Amort et provision	Net	
Terrains	29 858	1 508	28 351	29 858
Constructions	288 914	132 223	156 691	136 209
Installations techniques, matériel et outillage	1 351	1 096	255	269
Matériels de transport	3 466	3 400	67	0
Mobiliers, matériel de bureau	168 105	150 752	17 353	23 679
Autres immobilisations corporelles	2 518	1 916	602	786
Immobilisations corporelles en cours	437	-	437	1 498
<b>Total</b>	<b>494 650</b>	<b>290 894</b>	<b>203 755</b>	<b>192 300</b>

#### Immobilisations Financières

En KMAD	Exercice 2017			Exercice 2016
	Brut	Amort et provision	Net	
Prêts immobilisés	20 598	644	19 954	8 337
Autres créances financières	271	-	271	325
Titres de participation	9 900	-	9 900	9 900
<b>Total</b>	<b>30 768</b>	<b>644</b>	<b>30 124</b>	<b>18 563</b>

**b) Exercice 2016**
**Immobilisations incorporelles**

En KMAD	Exercice 2016			Exercice 2015
	Brut	Amort et provision	Net	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	22 276	18 756	3 520	3 773
Fonds commercial	1 346	0	1 346	1 346
Autres immobilisations incorporelles	28 649	0	28 649	24 341
<b>Total</b>	<b>52 272</b>	<b>18 756</b>	<b>33 516</b>	<b>29 460</b>

**Immobilisations corporelles**

En KMAD	Exercice 2016			Exercice 2015
	Brut	Amort et provision	Net	
Terrains	29 858	0	29 858	29 356
Constructions	259 416	123 208	136 209	144 224
Installations techniques, matériel et outillage	1 322	1 052	269	1 173
Matériels de transport	4 718	4 718	0	0
Mobiliers, matériel de bureau	164 890	141 211	23 679	26 666
Autres immobilisations corporelles	2 490	1 704	786	798
Immobilisations corporelles en cours	1 498	0	1 498	1 505
<b>Total</b>	<b>464 193</b>	<b>271 893</b>	<b>192 300</b>	<b>203 721</b>

**Immobilisations Financières**

En KMAD	Exercice 2016			Exercice 2015
	Brut	Amort et provision	Net	
Prêts immobilisés	8 919	581	8 337	11 766
Autres créances financières	325	0	325	385
Titres de participation	9 900	-	9 900	9 900
<b>Total</b>	<b>19 144</b>	<b>581</b>	<b>18 562</b>	<b>22 051</b>

c) Exercice 2015

**Immobilisations incorporelles**

EN KMAD	Exercice 2015			2014
	Brut	Amort et provision	Net	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	21 380	17 607	3 773	4 251
Fonds commercial	1 346	0	1 346	1 346
Autres immobilisations incorporelles	24 341	0	24 341	23 305
<b>Total</b>	<b>47 067</b>	<b>17 607</b>	<b>29 460</b>	<b>28 901</b>

**Immobilisations corporelles**

En KMAD	Exercice 2015			2014
	Brut	Amort et provision	Net	
Terrains	29 858	503	29 355	29 858
Constructions	256 812	112 588	144 224	153 053
Installations techniques, matériel et outillage	1 272	99	1 173	117
Matériels de transport	7 989	7 989	0	14
Mobiliers, matériel de bureau	160 868	134 202	26 666	31 808
Autres immobilisations corporelles	2 528	1 730	798	963
Immobilisations corporelles en cours	1 505	0	1 505	1 498
<b>Total</b>	<b>460 832</b>	<b>257 110</b>	<b>203 721</b>	<b>217 310</b>

**Immobilisations Financières**

En KMAD	Exercice 2015			2014
	Brut	Amort et provision	Net	
Prêts immobilisés	12 347	581	11 766	14 614
Autres créances financières	385	0	385	385
Titres de participation	9 900	-	9 900	9 900
<b>Total</b>	<b>22 632</b>	<b>581</b>	<b>22 051</b>	<b>24 899</b>

## 6) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

### a) Exercice 2017

Nature	Cumul début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Cumul d'Amortissements fin d'exercice
Ecart d'acquisition	0	0	0
<b>Immobilisation Incorporelles</b>	<b>18 756</b>	<b>20 475</b>	<b>39 231</b>
Immobilisation en recherche et développement		-	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	18 756	20 475	39 231
Fonds commercial		-	
Autres immobilisations incorporelles		-	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>271 893</b>	<b>290 894</b>	<b>562 787</b>
Terrains	0	1 508	1 508
Constructions	123 208	132 223	255 431
Installations techniques, matériel et outillage	1 052	1 096	2 148
Matériel de transport	4 718	3 400	8 118
Mobilier matériel de bureau et aménagement	141 211	150 752	291 963
Autres immobilisations corporelles informatique	1 704	1 916	3 620
Immobilisations corporelles en cours	-	-	
<b>Total général</b>	<b>290 649</b>	<b>311 369</b>	<b>602 018</b>



**b) Exercice 2016**

Nature	Cumul début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Cumul d'Amortissements fin d'exercice
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisation Incorporelles</b>	<b>17 607</b>	<b>1 149</b>	<b>18 756</b>
Immobilisation en recherche et développement			
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	17 607	1 149	18 756
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>256 608</b>	<b>15 285</b>	<b>271 893</b>
Terrains	0	0	0
Constructions	112 588	10 620	123 208
Installations techniques, matériel et outillage	99	953	1 052
Matériel de transport	7 989	-3 271	4 718
Mobilier matériel de bureau et aménagement	134 202	7 009	141 211
Autres immobilisations corporelles informatique	1 730	-26	1 704
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0
<b>Total général</b>	<b>274 215</b>	<b>16 434</b>	<b>290 649</b>

**c) Exercice 2015**

Nature	Cumul début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Ats sur immobilisations sorties	Cumul d'amts
<b>Ecart d'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisation Incorporelles</b>	<b>16 586</b>	<b>1 021</b>	<b>0</b>	<b>17 607</b>
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	16 586	1 021		17 607
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>240 442</b>	<b>18 285</b>	<b>2 118</b>	<b>256 608</b>
Terrains	0	0	0	0
Constructions	103 343	9 420	176	112 587
Installations techniques, matériel et outillage	969	-870		100
Matériel de transport	8 822	18	851	7 990
Mobilier matériel de bureau et aménagement	125 822	9 472	1 092	134 203
Autres immobilisations corporelles informatique	1 485	244		1 729
Immobilisations corporelles en cours	0	0		
<b>Total général</b>	<b>257 028</b>	<b>19 306</b>	<b>2 118</b>	<b>274 215</b>

## 7) TABLEAU DE PARTICIPATION DES TROIS DERNIERS EXERCICES

### a) Exercice 2017

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social (KMAD)	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global (KMAD)	Valeur comptable nette (KMAD)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (KMAD)			Produits inscrits au CPC de l'exercice (KMAD)
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
SOCIETE AL OMRANE TANGER TÉTOUAN AL HOCEÏMA	IMMOBILIER	127 700	100	127 700	127 700	12/2017	181 090	- 26 407	-
SOCIETE AL OMRANE SOUSS MASSA	IMMOBILIER	373 266	100	373 266	373 266	12/2017	784 482	41 623	50 000
SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB	IMMOBILIER	13 000	100	13 000	13 000	12/2017	60 497	9 873	-
SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA	IMMOBILIER	40 600	100	40 600	40 600	12/2017	79 120	11 405	-
SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA SETTAT	IMMOBILIER	177 646	100	177 646	177 646	12/2017	397 689	46 921	30 000
SOCIETE AL OMRANE CHRAFATE	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2017	8 516	- 671	-
SOCIETE AL OMRANE FES	IMMOBILIER	31 854	100	31 854	31 854	12/2017	84 603	- 27 221	-
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH SAFI	IMMOBILIER	304 024	100	304 024	304 024	12/2017	738 619	54 744	25 000
SOCIETE AL OMRANE MEKNES	IMMOBILIER	222 147	100	222 147	222 147	12/2017	498 939	24 790	20 000
SOCIETE AL OMRANE L'ORIENTAL	IMMOBILIER	49 342	100	49 342	49 342	12/2017	240 564	40 913	17 000
SOCIETE AL OMRANE RABAT SALE KENITRA	IMMOBILIER	102 763	100	102 763	102 763	12/2017	305 072	5 524	25 000
SOCIETE AL OMRANE SAHEL LAKHAYTA	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2017	38 948	1 582	-
SOCIETE AL OMRANE TAMANSOURT	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2017	91 033	14 247	8 000
SOCIETE AL OMRANE TAMESNA	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2017	118 101	19 179	12 000
SOCIETE IDMAJ SAKANE	IMMOBILIER	20 000	15	2 900	2 900	12/2017	51 107	4 483	-
SOCIETE CASA AMENAGEMENT	IMMOBILIER	40 000	13	5 000	5 000	12/2017	100 155	13 407	-
SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT	IMMOBILIER	17 400	11	2 000	2 000	12/2017	65 827	35 441	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 619 744</b>		<b>1 552 244</b>	<b>1 552 244</b>		<b>3 844 361</b>	<b>269 832</b>	<b>187 000</b>

**b) Exercice 2016**

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social (KMAD)	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global (KMAD)	Valeur comptable nette (KMAD)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (KMAD)			Produits inscrits au CPC de l'exercice (KMAD)
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
SOCIETE AL OMRANE TANGER TÉTOUAN AL HOCEÏMA	IMMOBILIER	127 700	100	127 700	127 700	12/2016	207 497	8 075	
SOCIETE AL OMRANE SOUSS MASSA	IMMOBILIER	373 266	100	373 266	373 266	12/2016	792 858	95 454	30 000
SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB	IMMOBILIER	13 000	100	13 000	13 000	12/2016	50 623	8 019	
SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA	IMMOBILIER	40 600	100	40 600	40 600	12/2016	67 715	15 664	
SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA SETTAT	IMMOBILIER	177 646	100	177 646	177 646	12/2016	380 767	50 102	20 000
SOCIETE AL OMRANE CHRAFATE	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2016	9 346	-1 529	
SOCIETE AL OMRANE FES	IMMOBILIER	31 854	100	31 854	31 854	12/2016	111 824	-3 959	8 000
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH SAFI	IMMOBILIER	304 024	100	304 024	304 024	12/2016	708 875	48 914	28 000
SOCIETE AL OMRANE MEKNES	IMMOBILIER	222 147	100	222 147	222 147	12/2016	494 149	35 297	10 000
SOCIETE AL OMRANE L'ORIENTAL	IMMOBILIER	49 342	100	49 342	49 342	12/2016	216 651	34 174	20 000
SOCIETE AL OMRANE RABAT SALE KENITRA	IMMOBILIER	102 763	100	102 763	102 763	12/2016	324 547	46 227	20 000
SOCIETE AL OMRANE SAHEL LAKHAIYTA	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2016	37 366	5 172	
SOCIETE AL OMRANE TAMANSOURT	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2016	84 786	15 550	7 500
SOCIETE AL OMRANE TAMESNA	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2016	110 879	27 675	8 000
SOCIETE IDMAJ SAKANE	IMMOBILIER	20 000	15	2 900	2 900	12/2016	51 107	4 482	
SOCIETE CASA AMENAGEMENT	IMMOBILIER	40 000	13	5 000	5 000	12/2016	100 154	13 407	
SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT	IMMOBILIER	17 400	11	2 000	2 000	12/2016	65 827	35 440	
<b>TOTAL</b>		<b>1 619 744</b>		<b>1 552 244</b>	<b>1 552 244</b>		<b>3 814 978</b>	<b>438 171</b>	<b>151 500</b>

**c) Exercice 2015**

2015									
Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social (KMAD)	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global (KMAD)	Valeur comptable nette (KMAD)	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice (KMAD)			Produits inscrits au CPC de l'exercice (KMAD)
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
SOCIETE AL OMRANE TANGER TÉTOUAN AL HOCEÏMA	IMMOBILIER	127 700	100	127 700	127 700	12/2015	207 497	8 075	127 700
SOCIETE AL OMRANE SOUSS MASSA	IMMOBILIER	373 266	100	373 266	373 266	12/2015	792 859	95 455	373 266
SOCIETE AL OMRANE AL JANOUB	IMMOBILIER	13 000	100	13 000	13 000	12/2015	50 624	8 020	13 000
SOCIETE AL OMRANE BENI MELLAL KHENIFRA	IMMOBILIER	40 600	100	40 600	40 600	12/2015	67 715	15 664	40 600
SOCIETE AL OMRANE CASABLANCA SETTAT	IMMOBILIER	177 647	100	177 647	177 647	12/2015	380 767	50 102	177 647
SOCIETE AL OMRANE CHRAFATE	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2015	9 347	-1 529	25 000
SOCIETE AL OMRANE FES	IMMOBILIER	31 854	100	31 854	31 854	12/2015	111 825	-3 959	31 854
SOCIETE AL OMRANE MARRAKECH SAFI	IMMOBILIER	304 025	100	304 025	304 025	12/2015	708 875	48 915	304 025
SOCIETE AL OMRANE MEKNES	IMMOBILIER	222 147	100	222 147	222 147	12/2015	494 149	35 297	222 147
SOCIETE AL OMRANE L'ORIENTAL	IMMOBILIER	49 342	100	49 342	49 342	12/2015	216 651	34 174	49 342
SOCIETE AL OMRANE RABAT SALE KENITRA	IMMOBILIER	102 763	100	102 763	102 763	12/2015	324 548	46 227	102 763
SOCIETE AL OMRANE SAHEL LAKHAYTA	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2015	37 366	5 173	25 000
SOCIETE AL OMRANE TAMANSOURT	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2015	84 786	15 551	25 000
SOCIETE AL OMRANE TAMESNA	IMMOBILIER	25 000	100	25 000	25 000	12/2015	110 880	27 676	25 000
SOCIETE IDMAJ SAKANE	IMMOBILIER	20 000	15	2 900	2 900	12/2015	51 107	4 483	20 000
SOCIETE CASA AMENAGEMENT	IMMOBILIER	40 000	13	5 000	5 000	12/2015	100 155	13 407	40 000
SOCIETE RABAT REGION AMENAGEMENT	IMMOBILIER	17 400	11	2 000	2 000	12/2015	65 827	35 441	17 400
		-	-	-	-	12/2015	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>1 619 745</b>	<b>-</b>	<b>1 552 245</b>	<b>1 552 245</b>	<b>-</b>	<b>3 814 978</b>	<b>438 172</b>	<b>1 619 745</b>

## 8) TABLEAU DES PROVISIONS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

### a) Exercice 2017

Nature	Montant début exercice	Dotations nette	Montant de l'exercice
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	581	63	644
Provisions réglementées			
Provisions durables pour risques et charges	688 243	-142 943	545 300
<b>Sous total (A)</b>	<b>688 824</b>	<b>-142 880</b>	<b>545 944</b>
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	3 509 672	131 064	3 640 737
Autres provisions pour risques et charges	657 648	40 709	698 357
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie			
<b>Sous Total (B)</b>	<b>4 167 320</b>	<b>171 774</b>	<b>4 339 094</b>
<b>Total (A+B)</b>	<b>4 856 144</b>	<b>28 894</b>	<b>4 885 038</b>

### b) Exercice 2016

Nature	Montant début exercice	Dotations nette	Montant fin exercice
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1 084	-503	581
Provisions réglementées	0	0	0
Provisions durables pour risques et charges	578 153	110 090	688 243
<b>Sous total (A)</b>	<b>579 237</b>	<b>109 587</b>	<b>688 824</b>
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	3 415 620	94 053	3 509 672
Autres provisions pour risques et charges	505 039	152 609	657 648
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0	0	0
<b>Sous Total (B)</b>	<b>3 920 659</b>	<b>246 661</b>	<b>4 167 320</b>
<b>Total (A+B)</b>	<b>4 499 896</b>	<b>356 249</b>	<b>4 856 144</b>

### c) Exercice 2015

Nature	Montant début exercice	Dotations nette	Montant de l'exercice
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	581	503	1 084
Provisions réglementées	0	0	0
Provisions durables pour risques et charges	512 034	66 119	578 153
<b>Sous total (A)</b>	<b>512 615</b>	<b>66 622</b>	<b>579 237</b>
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	3 284 859	130 760	3 415 619
Autres provisions pour risques et charges	424 155	80 884	505 039
Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	0	0	0
<b>Sous Total (B)</b>	<b>3 709 015</b>	<b>211 644</b>	<b>3 920 659</b>
<b>Total (A+B)</b>	<b>4 221 630</b>	<b>278 266</b>	<b>4 499 896</b>

## 9) TABLEAU DES CREANCES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

### a) Exercice 2017

Créances en KMAD	2017	Analyse par échéance			Autres Analyses			2016
		Plus d'un An	Moins d'un An	Echues	En devise	Vis-à-vis de l'Etat	Effets	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>20 868</b>	<b>20 868</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				<b>9 244</b>
Prêts Immobilisés	20 598	20 598						8 919
Autres créances financières	271	271						325
<b>Actif circulant</b>	<b>20 774 526</b>	<b>329 726</b>	<b>20 539 274</b>	<b>0</b>		<b>19 267 935</b>	<b>222 390</b>	<b>18 229 887</b>
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	435 662	235 252	200 410					416 377
Clients et comptes rattachés	1 012 434		1 012 434				222 390	889 305
Personnel	3 942		3 942					4 353
Etat	1 510 263	82 293	1 510 263			1 510 263		1 509 983
Comptes d'associés	0		0					0
Autres débiteurs	17 757 672		17 757 672			17 757 672		15 373 405
Comptes de régularisation Actif	54 553	12 181	54 553					36 464
<b>Total General</b>	<b>20 795 394</b>	<b>350 594</b>	<b>20 539 274</b>	<b>0</b>		<b>19 267 935</b>	<b>222 390</b>	<b>18 239 131</b>

### b) Exercice 2016

Créances en KMAD	2015	2016	Analyse par échéance			Autres Analyses		
			Plus d'un An	Moins d'un An	Echues	En devise	Vis-à-vis de l'Etat	Effets
<b>Actif immobilisé</b>	<b>12 732</b>	<b>9 244</b>	<b>6 696</b>	<b>2 548</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Prêts Immobilisés	12 347	8 919	6 370	2 548				
Autres créances financières	385	325	325					
<b>Actif circulant</b>	<b>16 453 926</b>	<b>18 229 887</b>	<b>475 274</b>	<b>17 754 613</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 883 388</b>	<b>31 052</b>
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	283 199	416 377	46	416 331				
Clients et comptes rattachés	835 260	889 305	411 573	477 731				31 052
Personnel	4 137	4 353	273	4 080				
Etat	1 593 071	1 509 983	15 314	1 494 669			1 509 983	
Comptes d'associés		0	0	0				0
Autres débiteurs	13 669 097	15 373 405	48 068	15 325 337			15 373 405	
Comptes de régularisation Actif	69 162	36 464	0	36 464				
<b>Total General</b>	<b>16 466 658</b>	<b>18 239 131</b>	<b>481 970</b>	<b>17 757 161</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16 883 388</b>	<b>31 052</b>

### c) Exercice 2015

Créances en KMAD	2015	Analyse par échéance			Autres Analyses			2014
		Plus d'un An	Moins d'un An	Echues	En devise	Vis-à-vis de l'Etat	Effets	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>12 732</b>	<b>9 204</b>	<b>3 528</b>	<b>0</b>				<b>15 580</b>
Prêts Immobilisés	12 347	8 819	3 528					15 195
Autres créances financières	385	385						385
<b>Actif circulant</b>	<b>16 453 926</b>	<b>463 965</b>	<b>15 989 960</b>	<b>0</b>		<b>15 262 168</b>	<b>31 052</b>	<b>14 819 758</b>
Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	283 199	46	283 153					133 329
Clients et comptes rattachés	835 260	400 409	434 850				31 052	862 323
Personnel	4 137	129	4 009					4 725
Etat	1 593 071	15 314	1 577 757			1 593 071		1 591 689
Comptes d'associés	0	0	0					0
Autres débiteurs	13 669 097	48 068	13 621 030			13 669 097		12 166 357
Comptes de régularisation Actif	69 162	0	69 162					61 334
<b>Total General</b>	<b>16 466 658</b>	<b>473 169</b>	<b>15 993 488</b>	<b>0</b>		<b>15 262 168</b>	<b>31 052</b>	<b>14 835 338</b>

### 10) TABLEAU DES DETTES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

#### a) Exercice 2017

Dettes en KMAD	2016	2017	Analyse par échéance			Autres Analyses		
			Plus d'un an	Moins d'un an	Echues	En devise	Vis-à-vis de l'Etat	Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>3 325 448</b>	<b>2 849 650</b>	<b>2 528 421</b>	<b>321 229</b>	<b>0</b>	<b>2 365 054</b>	<b>23 481</b>	<b>0</b>
Emprunts obligataires	0							
Autres dettes de financements	3 325 448	2 849 650	2 528 421	321 229		2 365 054	23 481	
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>40 668 364</b>	<b>42 626 737</b>	<b>8 142 851</b>	<b>34 483 886</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 719 544</b>	<b>0</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	9 261 215	9 949 300	8 114 930	1 834 370				
Clients créditeurs avances et acomptes	11 193 760	10 756 956		10 756 956				
personnel	87 939	105 711		105 711				
Organismes sociaux	14 946	19 710		19 710				
Etat	2 919 039	3 375 414		3 375 414			3 375 414	
Autres créanciers	17 065 872	18 344 130		18 344 130			18 344 130	
Compte de régularisation passif	125 593	75 516	27921	47 595				
<b>Total général</b>	<b>43 993 813</b>	<b>45 476 387</b>	<b>10 671 272</b>	<b>34 805 115</b>	<b>0</b>	<b>2 365 054</b>	<b>21 743 025</b>	<b>0</b>

**b) Exercice 2016**

Dettes en KMAD	Analyse par échéance					Autres Analyses		
	2015	2016	Plus d'un an	Moins d'un an	Echues	En devise	Vis-à-vis de l'état	Effets
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>3 377 753</b>	<b>3 325 448</b>	<b>3 003 368</b>	<b>322 080</b>	<b>0</b>	<b>2 498 405</b>	<b>219 910</b>	<b>0</b>
Emprunts obligataires	0							
Autres dettes de financements	3 377 753	3 325 448	3 003 368	322 080		2 498 405	219 910	
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>39 669 353</b>	<b>40 668 364</b>	<b>13 636 650</b>	<b>27 031 715</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 984 912</b>	<b>0</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	9 448 446	9 261 215	6 174 143	3 087 072				
Clients créditeurs avances et acomptes	11 893 873	11 193 760	7 462 506	3 731 253				
personnel	90 441	87 939		87 939				
Organismes sociaux	17 473	14 946		14 946				
Etat	3 170 446	2 919 039		2 919 039			2 919 039	
Autres créanciers	14 990 537	17 065 872		17 065 872			17 065 872	
Compte de régularisation passif	58 138	125 593		125 593				
<b>Total général</b>	<b>43 047 106</b>	<b>43 993 812</b>	<b>16 640 018</b>	<b>27 353 795</b>	<b>0</b>	<b>2 498 405</b>	<b>20 204 822</b>	<b>0</b>

**c) Exercice 2015**

Dettes en KMAD	2014	2015	Analyse par échéance			Autres Analyses		
			Plus d'un an	Moins d'un an	Echues	En devise	Vis-à-vis de l'état	Effets
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>3 605 419</b>	<b>3 377 753</b>	<b>3 076 853</b>	<b>300 900</b>	<b>0</b>	<b>2 807 743</b>	<b>229 910</b>	<b>0</b>
Emprunts obligataires	0							
Autres dettes de financements	3 605 419	3 377 753	3 076 853	300 900		2 807 743	229 910	
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>37 736 995</b>	<b>39 669 353</b>	<b>14 228 213</b>	<b>25 441 141</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18 160 983</b>	<b>0</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	9 170 354	9 448 446	6 298 964	3 149 482				
Clients créditeurs avances et acomptes	11 904 130	11 893 873	7 929 249	3 964 624				
personnel	93 894	90 441		90 441				
Organismes sociaux	17 012	17 473		17 473				
Etat	2 964 821	3 170 446		3 170 446			3 170 446	
Autres créanciers	13 510 224	14 990 537		14 990 537			14 990 537	
Compte de régularisation passif	76 559	58 138		58 138				
<b>Total général</b>	<b>41 342 414</b>	<b>43 047 106</b>	<b>17 305 066</b>	<b>25 742 041</b>	<b>0</b>	<b>2 807 743</b>	<b>18 390 893</b>	<b>0</b>



## 11) TABLEAU DES ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice précédent
. Avals et cautions	130 000 000,00	130 000 000,00
. Engagements en matière de pensions de retraites et obligations similaires		
. Engagements relatifs aux acquisitions foncières		
. Engagements au titre des marchés et bons de commandes		

<b>TOTAL(I)</b>	<b>130 000 000,00</b>	<b>130 000 000,00</b>
(I) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées.....		

ENGAGEMENTS RECUS	Montants exercice	Montants Exercice précédent
. Cautions bancaires sur marchés	413 827 884,86	382 669 551,46
. Autres engagements reçus		

<b>TOTAL</b>	<b>413 827 884,86</b>	<b>382 669 551,46</b>
--------------	-----------------------	-----------------------

## 12) ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

### a) Exercice 2017

ACTIONNAIRES	2017	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote
L'ETAT MAROCAIN REPRESENTÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	21 040 468	100,0%
CHEF DE GOUVERNEMENT	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	1	≤0,01%
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'HABITAT, ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	1	≤0,01%
DIRECTEUR DE LA CAISSE DE DÉPOT ET DE GESTION	1	≤0,01%
PRESIDENT DU FONDS HASSAN II	1	≤0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>21 040 477</b>	<b>100%</b>

### b) Exercice 2016

ACTIONNAIRES	2016	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote
L'ETAT MAROCAIN REPRESENTÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	21 040 468	100,0%
CHEF DE GOUVERNEMENT	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	1	≤0,01%
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'HABITAT, ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	1	≤0,01%
DIRECTEUR DE LA CAISSE DE DÉPOT ET DE GESTION	1	≤0,01%
PRESIDENT DU FONDS HASSAN II	1	≤0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>21 040 477</b>	<b>100%</b>

### c) Exercice 2015

Actionnaires	2015	
	Nombre de titres	% du capital et des droits de vote
L'ETAT MAROCAIN REPRESENTÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	21 040 468	100,00%
CHEF DE GOUVERNEMENT	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES, DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	1	≤0,01%
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ	1	≤0,01%
MINISTRE DE L'HABITAT, ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	1	≤0,01%
DIRECTEUR DE LA CAISSE DE DÉPOT ET DE GESTION	1	≤0,01%
PRESIDENT DU FONDS HASSAN II	1	≤0,01%
<b>TOTAL</b>	<b>21 040 477</b>	<b>100%</b>

### 13) DATATIONS ET EVENEMENTS POSTERIEURS

#### I DATATION

. Date de clôture (1)	31/12/2017
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	30/03/2018

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice  
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèses

#### II EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ER COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

DATE	INDICATION DES EVENEMENTS
	Favorables      NEANT
	Défavorables:

### 14) Construction de la courbe zéro coupon

La courbe zéro coupon est obtenue de proche en proche à partir de la courbe in fine de la manière suivante :

- $Z_1 = T_1$  ;
- $Z_2$  est calculé grâce à l'équation :  $100\% = T_2/(1+Z_1) + (1+T_2)/(1+Z_2)^2$ . En effet, un titre in fine à 2 ans portant un taux égal au taux de rendement  $T_2$  est valorisé au pair (100%). Or, sa valeur est également obtenue en actualisant ses flux par les taux zéro coupon.

Plus généralement, pour  $n > 1$ ,  $Z_n$  est obtenu à partir de  $T_n$  et des  $Z_i$  ( $i < n$ ), grâce à l'équation :

$$100\% = \sum_{i=1}^{n-1} T_i/(1+Z_i)^i + (1+T_n)/(1+Z_n)^n$$

## 15) MODELE DE BULLETIN DE SOUSCRIPTION

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION FERME ET IRREVOCABLE N° .....**  
**RELATIF A L'EMISSION D'OBLIGATIONS ORDINAIRES ET DURABLES (DE TYPE SOCIAL & GREEN BONDS)**  
**HOLDING AL OMRANE**  
**Période de souscription : du 12 au 14 Novembre 2018**

Dénomination ou raison sociale :	Nom du teneur de compte :
N° de compte :	Dépositaire :
Téléphone :	Fax :
Code d'identité <sup>1</sup> :	Qualité de souscripteur <sup>2</sup> :
Nom et Prénom du Signataire :	Nature de documents exigés :
Siège Social :	Fonction :
Adresse (si différente du siège social) :	Mode de paiement :

Obligations ordinaires	Tranche A – Non cotée / taux Fixe	Tranche B – Cotée / taux fixe	Tranche C – Non cotée / taux révisable
Nombre de titres demandés			
Montant global en Dhs			
Prime de risque souscrite			
Obligations Durables (Social & Green Bonds)	Tranche D – Non cotée / taux Fixe	Tranche E – Cotée / taux fixe	Tranche F – Non cotée / taux révisable
Nombre de titres demandés			
Montant global en Dhs			
Prime de risque souscrite			
<b>Montant Total de la souscription</b>			

Nous souscrivons sous forme d'engagement ferme et irrévocable à l'émission obligataire ordinaire et durable (de type Social & Green Bonds) du Holding Al Omrane à hauteur du montant total ci-dessus.

Nous déclarons avoir pris connaissance des dispositions de la note d'information relative à cette émission obligataire, notamment les caractéristiques des Obligations Ordinaires et Durables à émettre dont la date de jouissance est le 23 Novembre 2018.

Nous avons également pris connaissance des modalités d'allocations telles que présentées dans la note d'information visée par l'AMMC sous la référence VI/EM/024/2018

Nous autorisons par la présente notre dépositaire à débiter notre compte du montant correspondant aux obligations HAO qui nous seront attribuées.

L'exécution du présent bulletin de souscription est conditionnée par la disponibilité des obligations HAO.

La signature du bulletin de souscription vaut adhésion au contrat d'émission tel que présenté dans la note d'information visée par l'AMMC sous le numéro VI/EM/024/2018

Nous déclarons avoir pris connaissance que la commission d'admission à la Bourse de Casablanca s'élève à 0,005% du montant des souscriptions, plafonnée à 10.000 Dirhams HT. La TVA appliquée est de 10%.

A ....., le .....

**Cachet et signature du souscripteur**  
**Lu et approuvé**

Avertissement

« L'attention du souscripteur est attiré sur le fait que tout investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur. Une note d'information visée par l'AMMC est disponible, sans frais, au siège social de l'émetteur, auprès des établissements chargés de recueillir les demandes de souscription et à la Bourse de Casablanca ».

<b>1 Code d'identité</b>	Registre de commerce pour les personnes morales. Numéro et date d'agrément pour les OPCVM
<b>2 Qualité du souscripteur</b>	A OPCVM B Compagnies financières C Etablissements de crédit D Compagnies d'assurance et de réassurance E Caisse et Dépôt et de Gestion F Organismes de retraite et de pension

**16) Contrat d'émission**

**Le 30 Octobre 2018**

**HOLDING AL OMRANE**

**L'OBLIGATAIRE**

**ET**

**LE REPRESENTANT DE LA MASSE**

---

**CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS**

---



43

---

## CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

1. **Holding Al Omrane**, société anonyme au capital social de 2 104 047 700 dirhams, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 26807, dont le siège social est sis au N°5, Rue Boundoq, Mail Central, Hay Ryad, B.P 10 100, Rabat, représentée par M. Badre KANOUNI, agissant en sa qualité de Président du Directoire, dûment habilité à l'effet des présentes,

(Ci-après dénommé l'« **Émetteur** »)

2. **L'Obligataire**, désigne tout souscripteur ou acquéreur d'Obligations, adhérant au présent Contrat,

(Ci-après dénommé l'« **Obligataire** »)

ET

3. **M. Karim MOUTTAKI**, associé gérant du cabinet MOUTTAKI&PARTNERS sise à 131, Boulevard d'Anfa 6<sup>ème</sup> étage Appartement B6 20060 Casablanca, habilité à exercer les fonctions d'agent d'affaires, nommé en qualité de mandataire provisoire de la masse des Obligataires en date du 24 Octobre 2018 et qui a accepté ses fonctions.

(Ci-après dénommé le « **Représentant de la Masse** »)

L'Émetteur, l'Obligataire et le Représentant de la Masse sont ci-après dénommés ensemble les « **Parties** » et individuellement une « **Partie** », étant expressément précisé que l'Émetteur et l'Obligataire et le Représentant de la Masse n'agissent pas conjointement et solidairement en vertu des présentes.



2

YI

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT:**

- A. L'Émetteur est un opérateur-aménageur public historique au Maroc, œuvrant pour la concrétisation de la politique de l'État marocain en matière d'habitat et de développement urbain.
- B. Afin notamment de **1) Renforcer son haut de bilan, 2) Optimiser son coût d'endettement, 3) Limiter son exposition au risque de change, 4) Refinancer des projets démonstrateurs d'efficacité énergétique et à fort impact social, 5) Se positionner en tant qu'émetteur régulier sur le marché obligataire et 6) S'ouvrir à une nouvelle catégorie d'investisseurs institutionnels.** L'Émetteur a souhaité émettre un emprunt obligataire ordinaire et durable (de type Social & Green Bonds) d'un montant maximum d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams divisé en un nombre maximum de dix milles (10.000) obligations d'une valeur nominale de cent mille (100.000) dirhams.
- C. Conformément aux exigences légales, l'Émetteur a intégralement libéré son capital social. L'Émetteur a plus de deux années d'existence et a clôturé deux exercices successifs dont les états de synthèse ont été arrêtés par le Directoire.
- D. C'est dans ce contexte que l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Émetteur tenue en date du 28 Février 2018 après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, a autorisé l'émission par appel public à l'épargne - en une ou plusieurs fois, à taux fixe ou variable, et pendant une période de 2 ans - d'obligations ordinaires et durables (de type Social & Green bonds), tel que précisé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Holding Al Omrane tenue en date du 29 Juin 2018 pour un montant maximum d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams, à émettre en une ou plusieurs tranches, et a délégué, au Directoire, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de procéder à ladite émission obligataire avec faculté de subdéléguer au Président du Directoire. Ainsi, par délibération en date du 24 octobre 2018, le Directoire de l'Émetteur a décidé de l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum d'un milliard (1.000.000.000) de dirhams (l'« Emprunt Obligataire ») composé de six tranches, conformément aux modalités détaillées dans la Note d'Information (tel que ce terme est défini à l'article 1).
- Etant entendu que le montant cumulé des Obligations émises au titre des différentes tranches prévues dans la Note d'Information ne dépassera pas un milliard (1.000.000.000) de dirhams.
- Les autres modalités d'allocation des Obligations sont présentées dans la note d'information.
- E. Les Parties ont donc convenu de fixer dans le présent Contrat les termes et conditions de l'émission par l'Émetteur de l'Emprunt Obligataire ainsi que des conditions et modalités des Obligations (le « Contrat »).
- F. En cas de divergence entre la note d'information et le présent contrat d'émission, les règles et modalités contenues dans la note d'information prévalent sur les dispositions du présent contrat d'émission.

**CELA EXPOSE IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**1. DEFINITIONS ET INTERPRETATION**

**1.1. DEFINITION**

Outre les termes définis dans le préambule du Contrat ci-dessus, les termes et expressions utilisés dans les présentes et commençant par une majuscule auront, sauf stipulations contraires, le sens qui leur est attribué ci-après :

**Comité de pilotage** constitué en Novembre 2017, il regroupe les directeurs de l'Émetteur qui sont en charge de l'émission et des projets éligibles « Social & Green », à savoir le Pôle Finance et Contrôle de Gestion, le Pôle Ingénierie et



	Développement Social et le Chargé de Mission en charge des Projets Villes Sans Bidonvilles ;
<b>Contrat</b>	désigne le présent contrat d'émission d'obligations ensemble avec son préambule, telle qu'il pourra être amendé, modifié ou complété ultérieurement ;
<b>Contrôle</b>	a le sens qui lui est donné à l'article 144 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, le terme « Contrôlé » et le verbe « Contrôler » s'étendant par référence à la notion de Contrôle ainsi définie ;
<b>Date de Jouissance</b>	désigne la date de jouissance de l'Emprunt Obligataire telle que déterminée dans la Note d'Information pour chaque Tranche ;
<b>Date d'Échéance</b>	désigne la date à laquelle l'ensemble des Obligations encore en circulation seront intégralement remboursées, telle que stipulée dans la Note d'Information pour chaque Tranche
<b>Date de Paiement</b>	désigne toute date de paiement d'une échéance d'intérêts ou de remboursement du principal, en ce inclus la Date d'Échéance, au titre de l'Emprunt Obligataire, à savoir chaque date d'anniversaire de l'Emprunt Obligataire ;
<b>Décisions Sociales</b>	désigne la décision de l'assemblée générale ordinaire de l'Émetteur en date du 28 Février 2018 et en date du 29 Juin 2018, et les décisions du Directoire en date du 24 octobre 2018 et la décision du Président du Directoire de l'Émetteur en date du 29 octobre 2018 ;
<b>Dirham</b>	désigne le dirham marocain, monnaie ayant cours légal au Maroc ;
<b>Domiciliaire</b>	désigne la banque domiciliaire de l'Emprunt Obligataire, soit la société Valoris Securities ;
<b>Emetteur</b>	a le sens qui lui est donné en préambule ;
<b>Emprunt Obligataire</b>	a le sens qui lui est donné au paragraphe D du Préambule ;
<b>Filiales</b>	désigne tout société Contrôlée par l'Emetteur ;
<b>Groupe</b>	désigne l'Emetteur et ses Filiales ;
<b>Intérêts</b>	désigne les intérêts à payer par l'Émetteur à chaque Date de Paiement aux Obligataires tels que définis à l'Article 4 ;
<b>Intermédiaires Habilités</b>	désigne les intermédiaires financiers habilités à autoriser et à détenir des comptes-titres auprès de Maroclear ;
<b>Jour Ouvré</b>	désigne un jour autre que le samedi, dimanche ou un jour férié au Maroc ;
<b>Loi sur les Sociétés Anonymes</b>	désigne la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle qu'amendée et modifiée ;

4



<b>Note d'Information</b>	désigne la note d'information établie par l'Émetteur pour les besoins de l'Emprunt Obligataire et qui fera l'objet d'un visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) ;
<b>Obligataire</b>	a le sens qui lui est donné en préambule ;
<b>Obligations</b>	désigne les obligations d'une valeur nominale de cent mille (100.000) Dirhams chacune émises dans le cadre de l'Emprunt Obligataire ;
<b>Obligations Durables</b>	Obligations de type Social & Green Bonds
<b>Prix d'Emission</b>	désigne le prix d'émission des Obligations, soit cent mille (100.000) Dirhams (émission au pair).
<b>Représentant de la Masse</b>	désigne le mandataire provisoire de la masse des Obligataires désigné par décision du Directoire de l'Émetteur en date du 24 octobre 2018, puis à compter de la désignation du ou des représentants de la masse par l'assemblée générale des Obligataires conformément aux stipulations de l'Article 9 ci-dessous, ledit ou lesdits représentants ainsi que leurs successeurs ;
<b>Taux d'Intérêt</b>	désigne le taux d'intérêt nominal stipulé dans la Note d'Information pour chaque Tranche de l'Emprunt Obligataire.
<b>Tranche A</b>	a le sens qui lui est donné à l'Article 3.4 du présent Contrat ;
<b>Tranche B</b>	a le sens qui lui est donné à l'Article 3.4 du présent Contrat ;
<b>Tranche C</b>	a le sens qui lui est donné à l'Article 3.4 du présent Contrat ;
<b>Tranche D</b>	a le sens qui lui est donné à l'Article 3.4 du présent Contrat ;
<b>Tranche E</b>	a le sens qui lui est donné à l'Article 3.4 du présent Contrat ;
<b>Tranche F</b>	a le sens qui lui est donné à l'Article 3.4 du présent Contrat ;
<b>Tranches</b>	désigne ensemble la Tranche A, la Tranche B, la Tranche C, la Tranche D, la Tranche E et le Tranche F
<b>Valeur Nominale des Obligations</b>	100.000 Dirhams chacune

## 1.2. INTERPRETATION

Pour les besoins du Contrat et sauf stipulation contraire ou si le contexte l'exige autrement :

- (i) Toute référence à une Partie inclut ses successeurs, cessionnaires et ayants-droits ;
- (ii) les références aux Articles doivent être interprétées comme des références aux articles du Contrat et les références au Contrat incluent son exposé préalable ;
- (iii) les intitulés des Articles ont été insérés par commodité uniquement et ne doivent pas être pris en compte pour l'interprétation du Contrat ;
- (iv) les mots comportant le pluriel doivent inclure le singulier et vice versa ;

- (v) les références aux personnes morales doivent inclure les organes sociaux de ces personnes et réciproquement et les mots présentant un genre particulier doivent comprendre tous les genres ;
- (vi) toute référence à une disposition légale s'entend de cette disposition telle qu'éventuellement amendée ;
- (vii) Toute référence à une Réglementation désigne toute réglementation, tout règlement, toute instruction ou circulaire officielle, toute exigence ou recommandation (ayant ou non force obligatoire) émanant de toute entité gouvernementale, intergouvernementale ou supranationale, de toute agence, direction, ou autre division de toute autre autorité ou organisation ;
- (viii) Toute référence à une personne s'entend de toute personne, toute entreprise, toute société, tout Gouvernement, tout état ou tout démembrement d'un état, ainsi que de toute association ou groupement de plusieurs de ces personnes, ayant ou non la personnalité morale ;
- (ix) tout délai stipulé s'entend du délai franc (le jour du départ de ce délai n'étant pas pris en compte pour sa computation) et prend fin le dernier jour de ce délai à minuit ;
- (x) le préambule constitue une partie intégrante du Contrat et aura la même force contractuelle et le même effet que s'il avait été intégré directement dans le corps du Contrat et toute référence au Contrat inclura le préambule ;
- (xi) Toute référence aux obligations désignera à la fois les obligations ordinaires et de type social & green bonds.

## 2. OBJET

Le Contrat a pour objet de définir, sur la base et en complément des Décisions Sociales, les conditions et modalités d'émission par la Société de l'Emprunt Obligataire ainsi que les conditions et modalités des Obligations.

## 3. CARACTÉRISTIQUES DES OBLIGATIONS

### 3.1. REGIME JURIDIQUE

Les Obligations ont la nature d'obligations régies à ce titre par les articles 292 à 315 de la Loi sur les Sociétés Anonymes.

### 3.2. SOUSCRIPTION

La souscription des Obligations se fera conformément aux modalités détaillées dans la Note d'Information

### 3.3. REGLEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Les Obligations sont émises au Prix d'Emission, libérées en une seule fois à la Date de Jouissance.

### 3.4. MONTANT DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Le montant maximum de l'Emprunt Obligataire est fixé à la somme d'un milliard (1.000.000.000) de Dirhams qui se décompose comme suit :

#### Obligations Ordinaires

6




- **Tranche A :** à taux fixe, et négociable de gré à gré (non cotée) avec une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.
- **Tranche B :** à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca avec une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.
- **Tranche C :** à taux révisable annuellement, et négociable de gré à gré (non cotée) avec une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.

Le montant total adjugé au titre des tranches A, B et C ne devra en aucun cas excéder la somme de cinq cents millions de dirhams (500.000.000 MAD).

#### **Obligations durables de type Social & Green Bonds**

- **Tranche D :** à taux fixe, et négociable de gré à gré (non cotée) avec une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.
- **Tranche E :** à taux fixe cotée à la Bourse de Casablanca avec une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.
- **Tranche F :** à taux révisable annuellement, et négociable de gré à gré (non cotée) avec une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base. Ladite tranche sera remboursable par amortissements linéaires annuels de 10 ans (10 échéances) et portera sur un montant maximum de 500.000.000 MAD avec une valeur nominale de 100 000 MAD par obligation.

Le montant total adjugé au titre des tranches A, B et C ne devra en aucun cas excéder la somme de cinq cents millions de dirhams (500.000.000 MAD).

Le montant total adjugé au titre des tranches D, E et F ne devra en aucun cas excéder la somme de cinq cents millions de dirhams (500.000.000 MAD).

Le montant total adjugé au titre des tranches F et C ne devra en aucun cas excéder la somme de cinq cents millions de dirhams (500.000.000 MAD).

Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants adjugés aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants adjugés aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.

Le montant total adjugé au titre de l'ensemble des tranches ne devra en aucun cas excéder la somme d'un milliard de dirhams (1.000.000.000).

7



41

### 3.5. DUREE

Les tranches A, B, C, D, E et F de l'Emprunt Obligataire Ordinaire et Durable (de type Social & Green Bonds) sont consenties pour une durée de dix (10) ans.

### 3.6. FORME DES OBLIGATIONS

Les obligations émises dans le cadre de cette opération sont de 2 types : obligations ordinaires et obligations durables (de type « Social & Green bonds »).

Les Obligations sont émises sous la forme de titres au porteur. Elles seront dématérialisées par inscription au dépositaire central et leur propriété résulte de leur inscription en compte au nom du ou des titulaires auprès des affiliés habilités.

La propriété des Obligations est établie par une inscription en compte conformément à l'article 20 de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs au règlement du dépositaire central approuvé par arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et des textes pris pour leur application.

Les Obligations seront inscrites en compte dans les livres de Maroclear qui créditera les comptes des Intermédiaires Habilités. La propriété des Obligations sera établie par l'inscription en compte dans les livres des Intermédiaires Habilités et la cession ou le transfert pour quelque cause que ce soit des Obligations ne pourra être effectué que par inscription dans ces livres.

Les Obligations de la Tranche B et de la Tranche E seront cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

Les caractéristiques des Obligations figurent dans la Note d'Information dédiée qui sera visée par l'AMMC et qui seront résumées dans le tableau en Annexe A.

### 3.7. NEGOCIABILITE DES OBLIGATIONS

La cession ou transmission des Obligations sera libre et sera réalisée, à l'égard de la Société et des tiers, par virement de compte à compte, sur production d'un ordre de mouvement signé du cédant. Les Obligations seront inscrites en compte dans les livres de Maroclear qui créditera les comptes des Intermédiaires Habilités. La propriété des Obligations sera établie par l'inscription en compte dans les livres des Intermédiaires Habilités et la cession ou le transfert pour quelque cause que ce soit des Obligations ne pourra être effectué que par inscription dans ces livres.

Tout transfert entraînera adhésion aux conditions d'émission et de transfert des droits et actions attachés à chaque Obligation, telles qu'elles résultent notamment des Décisions Sociales et du présent Contrat.

### 3.8. DATE DE JOUISSANCE

Les Obligations porteront jouissance à compter de la Date de Jouissance.

### 3.9. PRIX D'EMISSION DES OBLIGATIONS

Les Obligations seront émises au pair, au prix unitaire de cent mille (100.000) Dirhams chacune, à libérer intégralement à la souscription.

### 3.10. SOUSCRIPTION

La souscription des Obligations se fera conformément aux modalités détaillées dans la Note d'Information.

8

4



#### 4. CONDITIONS GENERALES DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

##### 4.1. DUREE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE AU TITRES DES OBLIGATIONS

L'Emprunt Obligataire est consenti pour une durée de dix (10) ans. Il court à compter de la Date de Jouissance jusqu'à la Date d'Échéance.

##### 4.2. TAUX D'INTERET

Les Obligations porteront intérêt aux taux d'intérêts annuels stipulés dans la Note d'Information.

Les intérêts dus au titre du Contrat seront calculés annuellement, conformément aux modalités détaillées dans la Note d'Information.

##### 4.3. DATE DE PAIEMENT DES INTERETS

Les Intérêts dus par l'Émetteur seront payables annuellement à chaque Date de Paiement étant précisé que, si la Date de Paiement n'est pas un Jour Ouvré, le paiement des Intérêts interviendra le premier Jour Ouvré suivant. Tout paiement au titre des Intérêts effectué par l'Émetteur à l'Obligataire en application du présent Article libérera l'Émetteur de ses obligations vis-à-vis de l'Obligataire à concurrence du montant des intérêts réglés par l'Émetteur.

##### 4.4. EVALUATION ET SELECTION DES PROJETS SOCIAL AND GREEN BONDS

Le processus d'évaluation et de sélection des projets éligibles est clairement défini. La gouvernance du processus est rationnellement structurée :

Un comité de pilotage dédié a été constitué en novembre 2017 et les personnes impliquées en interne ont les profils et les compétences appropriées. Le comité regroupe les directeurs de l'entreprise qui sont en charge de l'émission et des projets éligibles, à savoir le Pôle Finance et Contrôle de Gestion, le Pole Ingénierie et Développement Social et le Chargé de Mission en charge des projets VSB. Le cas échéant, ce comité peut mobiliser d'autres expertises internes chaque fois que nécessaire.

Par ailleurs, les rôles et responsabilités internes sont bien définis, le comité est en charge de l'ensemble des aspects de l'émission obligataire, à savoir :

- Elaboration du cadre général de gouvernance (procédures, responsabilités, critères), de son application et de son suivi ;
- Sélection et évaluation des projets éligibles : avant, pendant et après leur refinancement ;
- Suivi des projets éligibles, y compris sur la gestion responsable des risques environnementaux et sociaux associés à ces projets.

Les projets éligibles sont tous sélectionnés parmi les projets préalablement validés dans le cadre du Conseil d'Administration des filiales concernées dont le Président est un membre du Directoire de la Holding Al Omrane (HAO), et constitué de représentants du Ministère de tutelle en charge de l'Habitat, et du Ministère des Finances :

- Toutes les opérations de l'émetteur doivent obéir aux prérequis administratifs, fonciers, commerciaux et financiers internes définis par Al Omrane (HAO) et validés par le Conseil d'Administration des filiales ;
- Une première liste de projets éligibles a été établie par les Pôles Finance et Contrôle de Gestion et Ingénierie et Développement Social.

Le comité se réunit périodiquement pour assurer la sélection et l'évaluation des projets éligibles.

- Un compte rendu est fait suite à chaque réunion, permettant la traçabilité des décisions de sélection ;
- Les décisions du comité sont présentées trimestriellement au Directoire de HAO, qui les valide.

Ainsi, le processus repose sur des critères de sélection et d'exclusion pertinents, à savoir :

9



- Les critères d'utilisation des fonds, basés sur la définition des projets éligibles ;
- Un critère d'exclusion : l'émetteur s'engage à exclure :
  - tout projet ayant donné lieu à une mise en examen et/ou à une condamnation de l'émetteur ;
  - tout projet faisant face à une ou plusieurs des conditions suivantes : >20% du foncier difficilement régularisable (ex : plusieurs héritiers non localisés), >5% des lots non connectés aux réseaux de services essentiels et >5% de réclamations sur la non-conformité des superficies des lots.

Si un projet éligible ne respecte plus un ou plusieurs des critères d'éligibilité ci-dessus, l'émetteur s'engage à ce que ce projet soit dès que possible remplacé par un autre projet éligible respectant la procédure et les critères définis dans ce cadre général.

Le Groupe Al Omrane a clairement identifié, définies et quantifiés les catégories de projets éligibles à refinancer situés au Maroc et initiés après 2011, correspondant à l'une et/ou l'autre des deux catégories de projets suivants:

- Projets environnementaux d'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Projets sociaux de relogement et/ou de recasement de ménages issus de bidonville.

Catégorie	Définition	Objectifs	Bénéfices de développement durable	Analyse de Vigeo Eiris
Efficacité énergétique des bâtiments	Projets de construction de bâtiments et/ou logements pilotes intégrant diverses solutions architecturales et techniques innovantes, selon différentes zones climatiques du Maroc.  4 projets sélectionnés: le siège social d'Al Omrane, et 3 projets pilotes démonstrateurs: Al Karama (El Hajeb), Jacaranda (Tamansourt), Al Arrouil (Nador)	Améliorer l'efficacité énergétique des logements Réduire la consommation moyenne du logement	<b>Atténuation du changement climatique</b>  Économies d'énergie (577 MWh/an au total pour les 481 logements, 133 MWh/an sur le siège social)  Réduction des émissions de GES (51 t.eqCO2/an au total pour 481 logements et 62 t.eqCO2/an pour le siège social)	La définition de la catégorie est claire et le contenu est pertinent, en ligne avec la stratégie de l'émetteur.  Les types d'équipements, de travaux et de technologies éligibles sont clairement définis, même si aucun système de management environnemental ni certification n'est prévu.  Des simulations ex-ante de la performance énergétique évaluent une consommation conventionnelle d'énergie des logements qui est inférieure de 12% par rapport à la consommation de référence (RTCM).  Les bénéfices environnementaux des projets démonstrateurs d'efficacité énergétique sont définis, pertinents et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.
Relogement et/ou de recasement de bidonvillois	Projets de relogement et recasement de familles issues de bidonvilles avec la mixité requise par le programme Ville Sans Bidonville (VSB) sur des terrains et logements viabilisés ou projets avec des lots de prévention vendus au coût de revient ou avec une marge faible.  4 projets sélectionnés: situés à Casablanca et Marrakech (Al Fadl, Al Hamd, Al Marou, Ain Slim).	Améliorer le nombre de ménages accordant à un logement décent et légal pour les ménages issus de bidonville concernés par les opérations VSB	<b>Accès au logement et aux services essentiels</b>  32.800 personnes relogées ou recasées  100% de populations déplacées relogées ou recasées, avec un titre de propriété	La définition de la catégorie est claire et le contenu est pertinent, en ligne avec la stratégie de l'émetteur.  Les populations bénéficiaires et les actions ciblées sont clairement définies.  Des objectifs-cibles annuels sont définis.  Les bénéfices sociaux directs des projets de relogement / recasement

			100% de raccordement aux réseaux de services essentiels	de bidonvillois sont définis et pertinents, et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.
---	--	--	---	---

Source : Vigéo Eiris

11



44

#### 4.5. ALLOCATION DES FONDS

Le tableau ci-dessous présente le détail des 8 projets à refinancer :

Projet	Typologie	Société porteuse du projet	Montant de l'investissement	Stade d'avancement	Date de démarrage
<b>Al Fadl Casablanca</b>	Impact social. Relogement de populations issues de bidonvilles (8091 ménages)	SAO Casablanca Settat	227 MMAD	87%	30/12/2012
<b>Al Hamd Casablanca</b>	Impact social. Relogement de populations issues de bidonvilles (15.453 ménages)	SAO Casablanca Settat	335 MMAD	84%	15/07/2014 18/03/2015 09/03/2016
<b>Al Maroua Casablanca</b>	Impact social. Relogement de populations issues de bidonvilles (6.903 ménages)	SAO Casablanca Settat	118 MMAD	92%	02/10/2014
<b>Ain Slim Marrakech</b>	Impact social et environnemental. Relogement de populations issues de bidonvilles (2.363 ménages). Récupération des eaux pluviales pour réutilisation comme eau d'arrosage des espaces verts et utilisation du système du goutte à goutte pour l'arrosage des espaces vert +assainissement liquide pour le douar -Amélioration de la qualité de vie de 195 Ménages.	SAO Marrakech Safi	120 MMAD	86%	10/12/2015
<b>Siège social de la société Al Omrane Chrafate</b>	Impact environnemental. Construction du siège de la Société Al Omrane Chrafate	SAO Chrafate	24 MMAD	100%	31/12/2016
<b>Al Karama El Hajeb</b>	Impact social. Projet de 96 logements sociaux « AL KARAMA » EL HAJEB	SAO Meknès	28 MMAD	100%	16/02/2012
<b>Al Ouard 2 Al Aroui</b>	Impact social. Projet de 248 logements sociaux	SAO Oriental	36 MMAD	90%	14/03/2016
<b>Jacaranda Tamansourt</b>	Impact social. Projet de 280 logements sociaux	SAO Tamansourt	105 MMAD	74%	20/12/2011

Source : HAO



L'investissement total des 8 projets est de 993 MMAD. La clé de répartition se fera en fonction de la part du montant de l'investissement du projet sur l'investissement total :

Projet	Montant de l'investissement (MMAD)	Part	Répartition (MMAD)
Al Fadl Casablanca	227	23%	114
Al Hamd Casablanca	335	34%	169
Al Maroua Casablanca	118	12%	59
Ain Slim Marrakech	120	12%	60
Siège social de la société Al Omrane Chrafate	24	2%	12
Al Karama El Hajeb	28	3%	14
Al Oroud 2 Al Aroui	36	4%	18
Jacaranda Tamansourt	105	11%	53
<b>Total</b>	<b>993</b>	<b>100%</b>	<b>500</b>

Par ailleurs, il convient de préciser que les projets listés ci-dessus dont le stade d'avancement est achevé ou quasi achevé seront refinancés par la totalité des fonds levés dans le cadre des tranches d'obligations Durables « Green & Social Bonds ».

La procédure de sélection des projets éligibles en cas de sortie d'un ou de plusieurs projets du portefeuille du HAO est la même que celle pour la sélection initiale.

Dans le cas où un ou plusieurs actifs refinancés par le produit d'émission des obligations durables (de type Social & Green bond) sortent du portefeuille de l'émetteur, l'Emetteur s'engage dans un délai de 9 mois à (i) rembourser de manière anticipée la partie correspondante aux actifs sortis, ou (ii) réinvestir dans de nouveaux projets de telle manière à maintenir en permanence une taille du portefeuille d'actifs au moins égale à l'encours des obligations à caractère durable (« Social & Green »).

Une assemblée générale des obligataires sera convoquée à l'effet de statuer sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur pour le réinvestissement. Dans le cas où la proposition faite par l'Emetteur ne rassemble pas la majorité des votes de l'assemblée générale des obligataires, l'Emetteur procédera au remboursement anticipé des fonds correspondant aux actifs sortis du portefeuille.

#### 4.6. GESTION DES FONDS

Le Groupe Al Omrane se conforme aux instructions définies par les « Green Bond Principles » et les « Social Bond Principles ». Ainsi, le Groupe Al Omrane s'engage à respecter ses engagements quant aux principes suivants :

- L'intégralité du produit net de l'émission obligataire sociale et environnementale sera gérée par le Groupe Al Omrane ;
- La part de refinancement des projets éligibles est de 100%. Le produit de l'émission sera immédiatement alloué aux projets éligibles sélectionnés, via un compte comptable spécifique qui trace l'ensemble des dépenses et des recettes spécifiques aux projets éligibles sélectionnés.
  - 100% du montant des projets éligibles sélectionnés sera refinancé par le produit de l'émission, évitant le co-financement avec des fonds qui ne seraient pas alignés avec les « Green & Social Bond Principles ».

- La traçabilité des fonds sera réalisée au travers d'une comptabilité par compte comptable spécifique, qui retracera l'ensemble des opérations relatives à chaque projet éligible financé.
- L'allocation et la gestion des fonds seront contrôlées par les services financiers de l'émetteur, par l'audit et le contrôle interne, et par une revue externe annuelle par un commissaire aux comptes. L'allocation et le suivi des fonds seront intégrés au processus de reporting financier annuel.
- En cas de fonds non alloués (exemple: délai éventuel avant allocation au refinancement, en cas de surplus de fonds, ou de désinvestissement en cas d'exclusion d'un projet éligible refinancé), l'émetteur s'engage à ce que :
  - Le placement temporaire des fonds soit géré par la Direction Finance et Contrôle de Gestion, sous forme de cash sur un compte de l'émetteur dédié aux projets éligibles, et limité à un délai de 15 jours ouvrés avant d'être alloué vers un ou plusieurs autres projets éligibles, conformément au cadre de l'émission défini.
  - Ces fonds ne soient pas utilisés pour financer, même temporairement, des activités à forte émission de Gaz à Effet de Serres (GES) ni des activités controversées<sup>1</sup>.

#### 4.7. SUIVI ET REPORTING

L'Emetteur s'engage à rendre compte de manière transparente de la gestion de son émission obligataire, annuellement et jusqu'à la date de maturité de l'émission.

L'Emetteur s'engage pendant la Durée de l'Emprunt Obligataire, à maintenir en permanence une taille du portefeuille d'actifs refinancés par le produit des obligations durables au moins égale à l'encours de l'émission relatif aux montants alloués aux projets à caractère Durable (« Social & Green »).

Le Comité de pilotage coordonne et réalise un rapport annuel dans le cadre d'un rapport ESG à publier annuellement, détaillé dédié aux investisseurs de cette émission obligataire durable (de type Social & Green Bond), ainsi qu'une note de synthèse annexée au rapport de développement durable de l'émetteur, rendue visible et accessible sur son site internet. Ce reporting sera certifié annuellement par un auditeur externe.

L'Emetteur s'engage à respecter les engagements d'informations suivants, selon une fréquence de publication d'au moins annuelle ;

- Communiquer sur l'utilisation des fonds levés :
  - Projets ou type de projets refinancés ;
  - Enveloppes alloués auxdits projets ;
  - Échéanciers des tirages ;
  - Soldes non utilisés.
- Communiquer à travers des indicateurs pertinents (tel que présentés ci-dessous), les impacts des projets refinancés. Ces indicateurs doivent être comparables dans le temps (maintenir les mêmes indicateurs dans toutes les publications). En cas de changement au niveau des indicateurs à communiquer, l'Emetteur est dans l'obligation de motiver ces changements et assurer une période transitoire où les indicateurs abandonnés doivent être publiés. Les impacts doivent être communiqués par projet et/ou sur une base globale selon le cas ;
- Comparer les impacts réalisés par les projets à refinancer aux impacts escomptés lors de la phase d'évaluation desdits projets et aux critères d'éligibilité fixés durant la phase d'évaluation. Ces

<sup>1</sup> Alcool, Bien-être des animaux, Produits chimiques, Armes à feu civiles, Energies Fossiles, Charbon, Sables et schistes bitumineux, Jeu d'argent, OGM, Prêts à taux d'intérêt élevé, Militaire, Energie nucléaire, Industrie du sexe, Médecine reproductive et Tabac.

impacts devront être publiés par l'Emetteur et revus par des tiers qualifiés choisi parmi les grands cabinets de la place, à savoir IFA, Vigeo Eiris et Eagle Engineering.

• Les indicateurs d'utilisation des fonds se présentent comme suit :

CRITERE	INDICATEURS DE REPORTING (PAR PROJET)	INDICATEURS DE REPORTING (CONSOLIDE PAR EMISSION)
UTILISATION DES FONDS	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Liste des projets financés par l'émission, assortie d'une description de chaque projet (type, localisation, technologies, statut d'avancement, dates clefs, catégorie éligible de rattachement)</li> <li>✓ Montant alloué à chaque projet (en MAD)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets</li> <li>- Montant alloué (en MAD)</li> <li>- Part de fonds non alloués (en%)</li> <li>- Part de refinancement (en %)</li> </ul>

• Les indicateurs de reporting sur les résultats directs des projets environnementaux et des projets sociaux se présentent comme suit :

CRITERE	INDICATEURS DE REPORTING (CONSOLIDE PAR EMISSION)
PROJETS EFFICACITE ENERGETIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Economies d'énergie, mesurées en MWh/an (estimation ex ante théorique, puis évaluation ex post si disponible), en distinguant le résultat pour les 481 logements des projets démonstrateurs et le résultat pour le siège social</li> <li>✓ Réductions des émissions de GES, mesurées en tCO2eq/an (estimation ex ante théorique, puis évaluation ex post si disponible), en distinguant le résultat pour les 481 logements des projets démonstrateurs et le résultat pour le siège social</li> <li>✓ Performance énergétique des projets financés, mesurée en kWh/m2/an d'énergie primaire consommée et en % d'amélioration par rapport aux seuils fixés dans la RTCM 2015 selon la zone climatique (estimation ex ante théorique, ou évaluation ex post si disponible)</li> <li>✓ Intensité carbone des projets financés, mesurée en CO2eq/m2/an et en % d'amélioration par rapport aux seuils de la RTCM (estimation ex ante théorique, ou évaluation ex post si disponible)</li> </ul>
PROJETS SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre total de personnes relogées/recasées (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible)</li> <li>✓ Part de personnes déplacées à reloger effectivement relogées (en %, par projet et par an)</li> <li>✓ Part des personnes déplacées à recaser effectivement recasées (en %, par projet et par an)</li> <li>✓ Part de personnes relogées/recasées qui ont obtenu un titre de propriété (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible)</li> <li>✓ Part des personnes relogées/recasées qui bénéficient d'un raccordement aux réseaux de services essentiels (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible)</li> </ul>

L'Emetteur s'engage également à réaliser une évaluation des impacts socioéconomiques des opérations Villes Sans Bidonvilles d'Al Omrane, dont font partie les projets sociaux éligibles à cette émission obligatoire, au-delà des recommandations des Lignes directrices des Obligations Durables.

- Les auditeurs externes ou les commissaires aux comptes doivent (i) attester sur le respect des procédures décrites dans la documentation initiale (évaluation et sélection des projets, suivi des projets, mesure des impacts...etc) et (ii) le compte logeant les fonds levés doit faire l'objet d'une revue spécifique pour s'assurer qu'il est géré conformément aux accords initiaux et certifier son solde ;
- Rendre publique toute information importante découlant des événements suivants (liste indicative) :
  - Décalage dans le calendrier d'utilisation des fonds ;
  - Ecart négatif significatif entre les impacts escomptés et les impacts réels des projets refinancés (sur une base individuelle ou globale) ;
  - Tout changement de vérificateurs ou d'experts désignés dans le cadre de l'émission ;
  - Tout événement susceptible d'avoir un impact sur les performances environnementales et/ou sociales des projets refinancés, ou sur la faisabilité des projets en encore refinancés ;
  - Tout changement dans les engagements pris par l'Emetteur lors de l'émission. Il est à noter que de tels changements ne peuvent être opérés qu'après avoir obtenu l'accord express des porteurs d'obligations (soit via l'Assemblée Générale des Obligataires ou via le représentant de la masse).

#### **4.8. REMBOURSEMENT ANTICIPE OU REINVESTISSEMENT EN CAS DE SORTIE DU PORTEFEUILLE D'UN OU PLUSIEURS ACTIFS REFINANCÉS PAR LE PRODUIT D'EMISSION DES OBLIGATIONS DURABLES**

L'Emetteur s'engage pendant la Durée de l'Emprunt Obligataire, à maintenir en permanence une taille du portefeuille d'actifs refinancés par le produit des obligations durables au moins égale à l'encours de l'émission relatif aux montants alloués aux projets à caractère Durable (« Social & Green »).

Dans le cas où un ou plusieurs actifs refinancés par le produit d'émission des obligations durables (de type Social & Green bond) sortent du portefeuille de l'émetteur, l'Emetteur s'engage dans un délai de 9 mois à (i) rembourser de manière anticipée la partie correspondante aux actifs sortis, ou (ii) réinvestir dans de nouveaux projets de telle manière à maintenir en permanence une taille du portefeuille d'actifs au moins égale à l'encours des obligations à caractère durable (« Social & Green »).

Une assemblée générale des obligataires sera convoquée à l'effet de statuer sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur pour le réinvestissement. Dans le cas où la proposition faite par l'Emetteur ne rassemble pas la majorité des votes de l'assemblée générale des obligataires, l'Emetteur procédera au remboursement anticipé des fonds correspondant aux actifs sortis du portefeuille.





## 5. ENGAGEMENTS D'INFORMATION

### 5.1. GENERALITES

A compter de la date d'émission, l'Emetteur s'engage à respecter les règles applicables aux sociétés faisant appel public à l'épargne, et en outre à respecter les engagements figurant au présent Article 8, lesquels resteront en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque restera due au titre du présent Contrat.

### 5.2. INFORMATIONS COMMUNIQUEES

L'Emetteur s'engage à communiquer :

- (i) au Représentant de la Masse l'ensemble des documents visé à l'article 5.3. ainsi que la documentation relative aux projets à caractère durable (rapports de revue par les auditeurs externes, évaluation des impacts socio-économiques, etc. »; et
  - (ii) tout changement d'un ou plusieurs indicateurs de suivi et de reporting des projets sélectionnés au représentant de la Masse dans un délai n'excédant pas 90 jours suivant la date à laquelle a été prise la décision de changer d'indicateur.
  - (iii) à tout Obligataire directement, à sa demande, les renseignements dont il a besoin en tant qu'Obligataire ;
- (iv) 5.3. INFORMATION DISPONIBLE AU SIEGE

L'Emetteur s'engage à remettre au Représentant de la Masse, à compter de la convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle et au moins pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de la réunion:

- (i) l'ordre du jour de l'assemblée ;
- (ii) le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil de surveillance ;
- (iii) la liste des membres composant le conseil de surveillance ainsi que, le cas échéant, les renseignements concernant les candidats à cet organe ;
- (iv) l'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil de surveillance ;
- (v) le rapport de gestion du conseil de surveillance soumis à l'assemblée ;
- (vi) les rapports des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée (y compris le rapport spécial prévu par l'article 58 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée) ;
- (vii) le projet d'affectation des résultats ;
- (viii) la liste des conventions prévues à l'article 56 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée ; et
- (ix) la liste des conventions prévues à l'article 57 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Plus généralement, l'Emetteur s'engage, à compter de la convocation de toutes autres assemblées, ordinaires ou extraordinaires, générales ou spéciales, à permettre au Représentant de la Masse, au moins pendant le délai de quinze (15) jours précédant la date de la réunion, de prendre au siège social, connaissance du texte des projets de résolutions, du rapport du conseil de surveillance, du rapport des commissaires aux comptes.

Le représentant de la masse a le droit d'obtenir communication des documents mis à la disposition des actionnaires de la société dans les mêmes conditions que ceux-ci.

#### 5.4. INFORMATIONS PUBLIEES

L'Emetteur s'engage, selon les termes et modalités prévues par la réglementation en vigueur, notamment de la circulaire de l'AMMC telle que modifiée et complétée, à élaborer et à diffuser auprès du public une information exacte, précise, sincère et accessible de manière égale, notamment par la publication dans un journal d'annonces légales ainsi que sur tout autre support :

- (i) chaque année, un rapport financier qui comprendra notamment le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes consolidés et le cas échéant les rapports spéciaux prévus par l'article 58 de la Loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée. En cas de modifications apportées aux documents publiés mentionnés ci-dessus, l'Emetteur s'engage à publier ces modifications, accompagnées d'un résumé du rapport des commissaires aux comptes sur lesdites modifications.
- (ii) au titre du premier semestre de chaque exercice, un rapport financier qui comprendra notamment l'attestation des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels présentés sous forme consolidée ; et
- (iii) dès qu'il en a connaissance, toute information portant sur son organisation, sa situation commerciale, technique ou financière, et pouvant avoir une influence significative sur le patrimoine des Obligataires. La publication d'une information importante doit se faire par voie de communiqué de presse dans un journal d'annonces légales avant d'être diffusé sur internet ou annoncées lors de manifestations publiques

#### 6. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

##### 6.1. MODALITES DE REMBOURSEMENT

Chaque Obligation sera remboursée en numéraire selon les modalités détaillées dans la Note d'Information.

L'Emetteur s'interdit de procéder au remboursement anticipé des Obligations. Toutefois, l'Emetteur se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquence pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.

##### 6.2. AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

L'Emprunt Obligataire sera amorti annuellement sur dix (10) ans selon les modalités détaillées dans la Note d'Information.

#### 7. GARANTIES

L'Emprunt Obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie.

#### 8. MAINTIEN DES DROITS DES OBLIGATAIRES

Conformément à l'article 309 de la Loi relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée, toute décision qui mettrait en cause les droits des Obligataires devra être approuvée par l'assemblée générale des Obligataires. A défaut d'approbation, l'Emetteur ne pourra passer outre qu'en offrant de rembourser les Obligataires qui en feront la demande dans les trois (3) mois à partir du jour où la modification est intervenue.

## 9. MASSE DES OBLIGATAIRES

En cas de pluralité d'Obligataires dans le cadre du présent Emprunt Obligataire, ceux-ci seront regroupés en une masse jouissant de la personnalité morale conformément aux articles 299 et suivants de la Loi relative aux Sociétés Anonymes. Dans cette hypothèse, ces porteurs seront réunis en assemblée générale à l'effet de désigner les Représentants de la Masse et de définir leurs pouvoirs conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Ne peuvent être désignés comme représentants de la masse, les administrateurs et les personnes qui sont au service de l'Émetteur.

L'Émetteur s'engage à convoquer l'assemblée générale des Obligataires dans un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la Date de Jouissance afin que celle-ci désigne le(s) Représentant(s) de la Masse.

Le représentant de la Masse devra à cette occasion présenter à l'assemblée générale des Obligataires un rapport d'information présentant notamment les opérations effectuées au nom de la masse des Obligataires. Ledit rapport devra être mis à la disposition des Obligataires 15 jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale des Obligataires.

Les Représentants de la Masse dûment autorisés par l'assemblée générale des Obligataires ont seuls qualité pour agir en justice au nom de l'ensemble des Obligataires.

Les actions en justice dirigées contre l'ensemble des Obligataires d'une même masse ne peuvent être intentées que contre les Représentants de la Masse.

Les Représentants de la Masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires sociales. Ils ont accès aux assemblées générales de l'Émetteur sans voix délibérative et ont le droit d'obtenir communication des documents mis à la disposition des actionnaires dans les mêmes conditions que ceux-ci.

Dans l'attente de la tenue de l'assemblée générale des Obligataires susvisée, le Directoire de l'Émetteur a désigné M. Karim MOUTTAKI, associé gérant du cabinet MOUTTAKI & PARTNERS sise à 131, Boulevard d'Anfa 6ème étage Appartement B6 20060 Casablanca, habilité à exercer les fonctions d'agent d'affaires, nommé en qualité de mandataire provisoire de la masse des Obligataires.

Si l'intégralité des Obligations est détenue par un seul Obligataire, celui-ci exercera seul les prérogatives légales afférentes à la masse des Obligataires.

Tout acte de gestion courante relative aux assemblées d'Obligataires (convocation, tenue des assemblées, rédactions des procès-verbaux, accomplissement des formalités) sera pris en charge par l'Émetteur sous le contrôle du Représentant de la Masse.

Le siège social de la masse des Obligataires est établi au siège de l'Émetteur. Les dossiers de la masse des Obligataires seront déposés au siège social de l'Émetteur. En cas de convocation de l'assemblée générale des Obligataires, celle-ci sera convoquée soit au siège social de l'Émetteur, soit en tout autre lieu fixé dans la convocation.

## 10. STIPULATIONS DIVERSES

### 10.1. NOTE D'INFORMATION VISEE PAR L'AMMC – ADHESION AUTOMATIQUE AU CONTRAT

L'Émetteur a établi la Note d'Information et le présent Contrat qui constitue une partie intégrante de la Note d'Information.

La souscription aux Obligations et l'acquisition desdites Obligations entraîneront automatiquement adhésion de chaque Obligataire au présent Contrat.

Par ailleurs, tous nouveaux acquéreurs des Obligations sur le marché secondaire seront présumés adhérer aux dispositions du Contrat.



## 10.2. NOTIFICATION

Toute information, notification ou communication devant ou pouvant être adressées en exécution des stipulations du Contrat seront effectuées soit par lettre recommandée avec demande d'acté de réception, soit par acte d'huissier.

Les notifications adressées par lettre recommandée avec demande d'acté de réception seront réputées reçues à la date de réception de la lettre ou, à défaut, de l'avis de passage du préposé.

## 10.3. DUREE

Le présent Contrat liera les Parties jusqu'au complet remboursement de l'Emprunt Obligataire. Le présent Contrat cessera néanmoins de s'appliquer à toute partie qui ne détiendrait plus aucune Obligation.

## 10.4. EFFETS D'UNE NULLITE ET CONTINUITE DU CONTRAT

Si l'une des stipulations du Contrat s'avère nulle ou sans effet pour une raison quelconque, les Parties s'engagent à se rapprocher pour étudier ensemble les moyens de pallier cette nullité afin que le Contrat poursuive, dans la mesure du possible, ses effets sans discontinuité.

## 10.5. DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le Contrat sera régi par et interprété conformément au droit marocain.

Les Parties conviennent que tous différends découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci feront l'objet d'une tentative de règlement amiable.

A défaut de règlement amiable à l'issue d'une période de trente (30) Jours Ouvrés ayant suivi la date de notification par l'une des Parties à l'autre Partie d'un différend, tous différends découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci seront soumis à la compétence du Tribunal de commerce de Casablanca.

Fait à Casablanca, le 29 Octobre 2018, en trois (3) exemplaires originaux

**HOLDING AL OMRANE**  
représentée par **M. Badre KANOUNI**  
Président du Directoire

**M. KARIM MOU T T A K I**, associé gérant du  
cabinet **MOU T T A K I & PARTNERS**

*Handwritten signature of Badre Kanouni*  
Holding Al Omrane  
Président du Directoire  
Badre KANOUNI

**MOU T T A K I & PARTNERS**  
121 Bd d'Anfa 06 - Casablanca  
Tél: 3333 3333

Agent **MOUHAD FASSAL**  
Vu pour la signature  
Matière: **Signature de**  
Mr. **Karim MOUTTAKI**

*Handwritten signature of Karim Mouttaki*

**MOU T T A K I & PARTNERS**  
121 Bd d'Anfa 06 - Casablanca  
Tél: 3333 3333  
OCT 2018  
Par Délégation du Chef de Service

*Handwritten number 275*  
عن الرئيس ويتفويض  
بمقتضى هذا القرار  
الذي هو في تاريخه  
30 OCT. 2018  
Badre KANOUNI

**Said ETTOURI**  
Chef de Service  
de Légalisation

4



**Annexe A : Caractéristiques relatives aux six (6) tranches de l'emprunt obligataire**

**OBLIGATIONS ORDINAIRES PLAFONNÉES À 500.000.000 MAD**

**CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE A**

**OBLIGATIONS ORDINAIRES À TAUX FIXE - NON COTÉES**

<b>Nature des titres</b>	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Marocclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise entre 110 pbs et 120 pbs
	<b><u>Taux Fixe</u></b>
<b>Taux d'intérêt facial</b>	Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales le 9 novembre.
<b>Mode de calcul</b>	Le taux d'intérêt facial correspond au taux actuariel permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 Novembre 2018 augmentés d'une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base
<b>Paiement des intérêts</b>	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x Taux facial] Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération.
<b>Agent de calcul du coupon</b>	Valoris Securities
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information
	<b><u>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</u></b>
<b>Remboursement du principal</b>	L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le remboursement du principal interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.

<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations ordinaires objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p> <p>Les obligations de la tranche A ne font l'objet d'aucune assimilation.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	<p>Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.</p>
<b>Rang</b>	<p>Les obligations de la Tranche A constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.</p>
<b>Notation</b>	<p>La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.</p>
<b>Garantie de remboursement</b>	<p>Aucune</p>
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOU'TTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOU'TTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche A sont négociables de gré à gré (non cotée à la bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche A.</p> <p>Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Droit applicable</b>	<p>Droit marocain.</p>
<b>Jurisdiction compétente</b>	<p>Tribunal de Commerce de Rabat.</p>

**CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE B**  
**OBLIGATIONS ORDINAIRES À TAUX FIXE - COTÉES À LA BOURSE DE CASABLANCA**

<b>Nature des titres</b>	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise entre 110 pbs et 120 pbs
	<b>Taux Fixe</b>
<b>Taux d'intérêt facial</b>	Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales et sera également communiquée à la Bourse de Casablanca le 9 novembre 2018
<b>Mode de calcul</b>	Le taux d'intérêt facial correspond au taux actuariel permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 Novembre 2018 augmentés d'une prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base
<b>Paiement des Intérêts</b>	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x Taux facial] Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération.
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.
	<b>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</b>
<b>Remboursement du principal</b>	L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le remboursement du principal interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.
<b>Remboursement anticipé</b>	La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations ordinaires objet de la présente émission. Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.

23

47

Les obligations de la tranche B ne font l'objet d'aucune assimilation.

<b>Clause d'assimilation</b>	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche B constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la Tranche B sont négociables à la Bourse de Casablanca.</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la Tranche B.</p> <p>Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Cotation des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche B, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 16 Novembre 2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OHIAOA.</p> <p>Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
<b>Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération</b>	Valens Securities
<b>Procédure de première cotation</b>	La cotation de la tranche B sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Jurisdiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.

**CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE C**  
**OBLIGATIONS ORDINAIRES À TAUX RÉVISABLE ANNUELLEMENT - NON COTÉES**

<b>Nature des titres</b>	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Marocleur).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise entre 110 pbs et 120 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p align="center"><b>Taux Révisable annuellement.</b></p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 8 Novembre 2018 augmenté d'une prime de risque comprise entre 110 pbs et 120 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales le 9 novembre 2018.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 110 et 120 points de base) et sera publié par Holding Al Oumane dans un journal d'annonces légales, 3 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le taux de référence des titres sera calculé sur la base du taux des bons du trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, 5 jours ouvrables précédant chaque date d'anniversaire.</li> </ul> <p>Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.</p> <p>La formule de calcul est :</p> $(((\text{Taux actuariel} + 1)^k / \text{nombre de jours exact}) - 1) \times 360\%$ <p>où k : maturité du taux actuariel à transformer (immédiatement supérieur à 52 semaines)</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p> <p>- Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré de la prime de risque fixée à l'issue de l'allocation.</p>
<b>Mode de calcul</b>	
<b>Paiement des Intérêts</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)].</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente émission.</p>

25

49



Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera remboursé par la Société.

<b>Agent de calcul du coupon</b>	Valoris Securities
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.
<b>Remboursement du principal</b>	<p><b>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</b></p> <p>L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le remboursement du principal interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations ordinaires objet de la présente émission.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p> <p>Les obligations de la tranche C ne font l'objet d'aucune assimilation.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche C constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche C sont négociables de gré à gré (non cotée à la bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche C.</p> <p>Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Jurisdiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.

**OBLIGATIONS DE TYPE SOCIAL & GREEN BONDS**  
**CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE D**  
**OBLIGATIONS DURABLES À TAUX FIXE - NON COTÉES**

<b>Nature des titres</b>	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise en 100 pbs et 110 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<u>Taux Fixe</u> Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales le 9 novembre 2018.
<b>Mode de calcul</b>	Le taux d'intérêt facial correspond au taux actuariel permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 Novembre 2018 augmentés d'une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base
<b>Paiement des Intérêts</b>	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré. Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x Taux facial] Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération.
<b>Agent de calcul du coupon</b>	Valoris Securities
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.
<b>Remboursement du principal</b>	<u>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</u> L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le remboursement du principal interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
<b>Remboursement anticipé</b>	En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA. La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations des tranches D, E et F sauf en cas d'absence d'accord avec la masse des obligataires sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur en remplacement de ceux sortis du portefeuille d'actifs refinancés. Le remboursement sera fait au nominal coupon couru.

27

46

Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.

Les obligations de la tranche D ne font l'objet d'aucune assimilation.

<b>Clause d'assimilation</b>	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche D constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche D sont négociables de gré à gré (non cotée à la bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche D.</p> <p>Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.



**CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE E**  
**OBLIGATIONS DURABLES À TAUX FIXE - COTÉES À LA BOURSE DE CASABLANCA**

<b>Nature des titres</b>	Obligations cotées à la Bourse de Casablanca dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Maroclear).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise en 100 pbs et 110 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<u>Taux Fixe</u> Déterminé par référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 novembre 2018, augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs.  La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales et sera également communiquée à la Bourse de Casablanca le 9 novembre 2018
<b>Mode de calcul</b>	Le taux d'intérêt facial correspond au taux actuariel permettant d'obtenir, pour une obligation, un prix à la date de jouissance égal à 100% de la valeur nominale en actualisant les flux futurs générés par cette obligation aux taux BDT Zéro Coupon calculés à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib le 8 Novembre 2018 augmentés d'une prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base
<b>Paiement des Intérêts</b>	Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année. Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.  Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x Taux facial]  Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente opération.
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.
<b>Remboursement du principal</b>	<u>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</u> L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.  Le remboursement du principal interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.
<b>Remboursement anticipé</b>	En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Oumane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Oumane SA.  La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations des tranches D, E et F sauf en cas d'absence d'accord avec la masse des obligataires sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur ou remplacement de ceux sortis du portefeuille d'actifs refinancés. Le remboursement sera fait au nominal coupon couru.

Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées. En cas d'annulation, l'émetteur doit informer la Bourse de Casablanca des obligations annulées.

Les obligations de la tranche E ne font l'objet d'aucune assimilation.

<b>Clause d'assimilation</b>	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche E constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la Tranche E sont négociables à la Bourse de Casablanca.</p> <p>Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la Tranche E.</p> <p>Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Cotation des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche E, seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca. Leur date de cotation est prévue le 16 Novembre 2018 sur le compartiment obligataire, sous le ticker OHAOB.</p> <p>Pour être cotées à la Bourse de Casablanca, le cumul des montants alloués aux tranches B et E doit être supérieur ou égal à 20 000 000 MAD. Si à la clôture de la période de souscription, le cumul des montants alloués aux tranches B et E est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à ces tranches seront annulées.</p>
<b>Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération</b>	Valoris Securities
<b>Procédure de première cotation</b>	La cotation de la tranche E sera effectuée par une cotation directe conformément aux articles 1.2.6 et 1.2.22 du Règlement Général de la Bourse des valeurs.
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.

**CARACTÉRISTIQUES RELATIVES AUX TITRES DE LA TRANCHE F**  
**OBLIGATIONS DURABLES À TAUX RÉVISABLE ANNUELLEMENT - NON COTÉES**

<b>Nature des titres</b>	Obligations non cotées dématérialisées par inscription en compte auprès des teneurs de comptes habilités et obligatoirement admises aux opérations du dépositaire central (Marocleaz).
<b>Forme juridique</b>	Obligations au porteur.
<b>Montant maximum de la tranche</b>	500.000.000 MAD.
<b>Nombre maximum de titres à émettre</b>	5.000 titres.
<b>Valeur nominale unitaire</b>	100.000 MAD.
<b>Maturité</b>	10 ans
<b>Période de souscription</b>	Du 12 au 14 Novembre 2018 inclus
<b>Date de jouissance</b>	23 Novembre 2018
<b>Date d'échéance</b>	23 Novembre 2028
<b>Prix d'émission</b>	Au pair, soit 100.000 MAD.
<b>Prime de risque</b>	comprise entre 100 pbs et 110 pbs
<b>Taux d'intérêt facial</b>	<p align="center"><b>Taux Révisable annuellement.</b></p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt nominal est déterminé en référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib en date du 8 Novembre 2018 augmenté d'une prime de risque comprise entre 100 pbs et 110 pbs. La publication du taux de référence et de la fourchette de taux d'intérêt facial sera faite dans un journal d'annonces légales le 9 novembre 2018.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés.</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de la période de souscription (prime de risque comprise entre 100 et 110 points de base) et sera publié par Holding Al Ommrane dans un journal d'annonces légales, 3 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence qui sera retenu sera déterminé selon les modalités suivantes :</p> <p>-Le taux de référence des titres sera calculé sur la base du taux des bons du trésor 52 semaines monétaire constaté ou calculé par interpolation linéaire sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib, et ce, 5 jours ouvrables précédant chaque date d'anniversaire.</p> <p>Cette interpolation linéaire se fera après la conversion du taux immédiatement supérieur à la maturité 52 semaines (base actuarielle) en taux monétaire équivalent.</p> <p>La formule de calcul est :</p> $(((\text{Taux actuariel} + 1)^k - 1) / k) \times 360/k$ <p>où k : maturité du taux actuariel à transformer (immédiatement supérieur à 52 semaines)</p> <p>*Nombre de jours exact : 365 ou 366 jours.</p> <p>- Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré de la prime de risque fixée à l'issue de l'allocation.</p>
<b>Mode de calcul</b>	
<b>Paiement des Intérêts</b>	<p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le paiement des intérêts interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante [capital restant dû x taux facial x (nombre de jours exact / 360 jours)].</p> <p>Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de la présente émission.</p>

	Les intérêts des obligations cesseront de courir à dater du jour où le capital sera remboursé par la Société.
<b>Agent de calcul du coupon</b>	Valoris Securities
<b>Mode d'allocation</b>	Adjudication à la française avec priorité telle que décrite dans la note d'information.
<b>Remboursement du principal</b>	<p><b>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</b></p> <p>L'amortissement du principal interviendra annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 23 Novembre de chaque année.</p> <p>Le remboursement du principal interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant si celui-ci n'est pas ouvré.</p> <p>En cas de fusion, scission ou apport partiel d'actif de Holding Al Omrane SA intervenant pendant la durée de l'emprunt et entraînant la transmission universelle du patrimoine au profit d'une entité juridique distincte, les droits et obligations au titre des obligations seront automatiquement transmis à l'entité juridique substituée dans les droits et les obligations de Holding Al Omrane SA.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>La Société s'interdit de procéder au remboursement anticipé des obligations des tranches D, E et F sauf en cas d'absence d'accord avec la masse des obligataires sur les actifs qui seront proposés par l'Emetteur en remplacement de ceux sortis du portefeuille d'actifs refinancés. Le remboursement sera fait au nominal coupon cours.</p> <p>Toutefois, la Société se réserve le droit de procéder à tout moment à des rachats d'obligations sur le marché secondaire, dans le respect des dispositions légales et réglementaires, ces rachats étant sans conséquences pour un souscripteur qui désirerait garder ses titres jusqu'à l'échéance normale et sans incidence sur le calendrier de l'amortissement normal. Les obligations rachetées seront annulées.</p> <p>Les obligations de la tranche F ne font l'objet d'aucune assimilation.</p>
<b>Clause d'assimilation</b>	Dans le cas où la Société émettrait ultérieurement de nouvelles obligations jouissant à tous égards de droits identiques à ceux des obligations qui seront émises, elle pourra, sans requérir le consentement des porteurs des obligations anciennes, procéder à l'assimilation de l'ensemble des titres des émissions successives unifiant ainsi les opérations relatives à leur service financier et à leur négociation.
<b>Rang</b>	Les obligations de la Tranche F constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de la Société.
<b>Notation</b>	La présente émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.
<b>Garantie de remboursement</b>	Aucune
<b>Représentation des obligataires</b>	<p>En attendant l'Assemblée Générale des Obligataires, le Directoire du Holding Al Omrane, a désigné Mr. Karim MOUTTAKI en tant que mandataire provisoire conformément à l'article 300 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.</p> <p>Le Directoire du Holding Al Omrane SA s'engage à procéder à la convocation de l'assemblée générale des obligataires pour nommer le représentant définitif de la masse des obligataires, et ce dans un délai de 60 jours à compter de la date de jouissance.</p> <p>En attendant la tenue de l'assemblée générale des obligataires, le mandataire provisoire nommé (Mr. Karim MOUTTAKI) est identique pour les tranches A, B, C, D, E et F, lesquelles sont regroupées dans une seule et même masse.</p>
<b>Négociabilité des titres</b>	<p>Les obligations de la tranche F sont négociables de gré à gré (non cotée à la bourse de Casablanca). Il n'existe aucune restriction imposée par les conditions de l'émission à la libre négociabilité des obligations de la tranche F.</p> <p>Tout transfert entraînera automatiquement adhésion au contrat d'émission ainsi que le transfert des droits attachés à chaque obligation telle qu'elle résulte des décisions sociales et du contrat d'émission des obligations.</p>
<b>Droit applicable</b>	Droit marocain.
<b>Juridiction compétente</b>	Tribunal de Commerce de Rabat.





## 17) Seconde Opinion sur le caractère responsable de l'obligation « Social & Green Bond » du Groupe Al Omrane



### SECONDE OPINION<sup>1</sup> SUR LE CARACTERE RESPONSABLE DE L'OBLIGATION « SOCIAL & GREEN BOND<sup>2</sup> » DU GROUPE AL OMRANE

Emise en mars 2018

#### PERIMETRE

Vigeo Eiris a été mandaté pour délivrer une opinion indépendante au sujet de la prise en compte des facteurs et des finalités de responsabilité sociale et environnementale dans la conception et la gestion de l'émission obligataire "Social & Green Bond" envisagée par le Groupe AL OMRANE (ci-après "l'émetteur"). Notre opinion est établie en conformité avec notre méthodologie exclusive d'évaluation des performances et des risques de responsabilité sociale (facteurs Environnement, Social et de Gouvernance – ESG), et en ligne avec les Lignes directrices des Obligations Durables (regroupant les Principes applicables aux obligations vertes et les Principes applicables, respectivement les « Green Bond Principles » et les « Social Bond Principles », formant ensemble les « Sustainability Bond Guidelines »).

Notre revue a porté sur les deux composantes suivantes :

- ▶ L'émetteur : analyse sur pièces de la performance ESG de l'émetteur, avec revue des controverses et avis sur sa capacité à en prévenir et en atténuer les risques.
- ▶ L'émission obligataire : analyse, menée sur pièce et lors d'entretiens, de la cohérence entre les objectifs de l'émission et la stratégie ESG de l'émetteur et, d'autre part analyse des engagements et dispositifs déployés par l'émetteur dans le cadre de cette émission.

Les sources d'information utilisées proviennent de notre base de données de notation des émetteurs, des informations publiques, des documents de l'émetteur et des données publiées par ses parties prenantes, complétées par des entretiens avec les responsables de l'entreprise menés à son siège à Rabat (Maroc). Nous avons mené nos diligences du 20 octobre 2017 au 26 janvier 2018.

Nous avons pu accéder aux ressources documentaires disponibles demandées et nous entretenir avec les responsables sollicités au sein de l'entreprise (émetteur). Nous considérons que les informations dont nous avons disposé permettent d'établir nos opinions avec un niveau raisonnable d'assurance sur leur complétude, leur précision et leur fiabilité.

#### OPINION VIGEO EIRIS

Vigeo Eiris confirme que l'obligation envisagée par le Groupe AL OMRANE est une "Social & Green Bond" à empreinte positive, alignée de façon probante avec les Lignes directrices des Obligations Durables relatives au financement de projets sociaux et de projets environnementaux.

Vigeo Eiris formule une assurance de niveau raisonnable<sup>3</sup> sur le caractère environnemental et sur le caractère social de cette opération.

- **Opinion sur l'émetteur** : la performance générale de l'émetteur en responsabilité sociale et environnementale est évaluée à un niveau probant (voir Partie I.).
  - ▶ Le Groupe AL OMRANE réalise une performance ESG inégale selon les piliers. Les engagements du Groupe les plus avancés sont observés dans le domaine Social, qui est évalué à un niveau probant. Sa performance en matière de Gouvernance est évaluée à niveau probant. Sa performance en matière d'Environnement est de niveau amorcée, avec une dynamique positive.
  - ▶ Nous n'avons pas relevé de controverse ni d'allégation récente mettant en cause le Groupe AL OMRANE sur ses facteurs de responsabilité sociale et environnementale. Par conséquent nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la capacité de l'émetteur à prévenir et atténuer les controverses.
- **Opinion sur l'émission obligataire** : le cadre mis en place par le Groupe AL OMRANE pour son émission obligataire « Green & Social Bond » est de notre point de vue cohérent avec ses orientations en matière de développement durable. L'émetteur a défini de façon probante les objectifs, les règles d'utilisation et de

<sup>1</sup> Cette opinion doit être entendue comme "Seconde Opinion" au sens des lignes directrices de l'International Capital Market Association, qui incluent les Principes applicables aux obligations vertes, les Principes applicables aux obligations sociales, ainsi que la documentation associée. ([www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/](http://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/)).

<sup>2</sup> Cette obligation doit être considérée comme l'opération potentielle à venir, dont l'émission est soumise aux conditions de marché

<sup>3</sup> Echelles d'opinion Vigeo Eiris (définitions détaillées disponibles dans la partie « méthodologie » de ce document) :

Niveau d'évaluation : Avancé, Probant, Amorcé/Limité, Non tangible.

Niveau d'assurance : Raisonnable, Partiel, Faible.

gestion des fonds, ainsi que les dispositifs de sélection et d'évaluation des projets. Cependant, nous avons recommandé de formaliser et de rendre public ce cadre, ainsi que de renforcer le suivi et la gestion des risques ESG associés aux projets éligibles (voir Partie II.).

- ▶ Le produit de l'émission sera utilisé pour refinancer deux catégories de projets éligibles, à savoir d'une part des projets démonstrateurs d'efficacité énergétique qui contribuent à l'atténuation du changement climatique, et d'autre part des projets sociaux de relogement et de recasement de populations issues des bidonvilles qui contribuent à l'accès au logement et aux services essentiels. Ces catégories de projets sont en ligne avec cinq Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
  - Les bénéfices des projets d'efficacité énergétique et des projets de relogement et/ou de recasement de bidonvillois sont définis, pertinents et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.
- ▶ Vigeo Eiris considère que le processus d'évaluation et de sélection des projets est clairement défini et qu'il est probant en matière de gouvernance et de transparence, et repose sur des critères de sélection/d'exclusion définis et pertinents. En revanche la gestion des risques environnementaux et sociaux associés aux projets est partielle. Nous avons recommandé à l'émetteur de renforcer les dispositifs d'identification et de maîtrise des risques ESG associés à ces projets.
- ▶ Nous sommes d'avis que les engagements et les règles de gestion des fonds sont formalisés avec clarté et sont de nature à permettre un processus d'allocation documenté et transparent.
- ▶ Nous considérons que les engagements et les processus en matière de reporting sont probants, incluant notamment un dispositif efficace de contrôle de l'utilisation des fonds. Notre niveau d'assurance est raisonnable sur la capacité de l'émetteur à rendre compte sur l'utilisation des fonds et sur les bénéfices directs des projets éligibles. Nous avons recommandé à l'émetteur de renforcer ses dispositifs de suivi et de reporting notamment sur les impacts des projets sociaux.

## REVUE EXTERNE

L'émetteur s'engage à ce que son émission Social & Green Bond fasse l'objet de revues externes.

- Une évaluation externe en amont, i.e. la présente "Seconde Opinion" conduite par Vigeo Eiris, sur le caractère responsable de l'obligation et qui couvre les deux composantes clés d'une émission obligatoire; i.e. le profil de responsabilité environnementale et sociale de l'émetteur et les engagements relatifs à l'émission (utilisation des fonds, processus de sélection, évaluation et allocation, et cadre de reporting).
- Une revue tous les deux ans de la Seconde Opinion, menée sur la maturité de l'émission pour actualiser l'évaluation de l'émetteur, apprécier le déploiement de ses engagements et leurs résultats notamment en termes de résultats et d'impacts des projets financés par l'émission et confirmer l'alignement aux Lignes Directrices des Obligations Durables.

Paris, 1er mars 2018



**Fouad Benseddik**  
Directeur de la Méthode de Vigeo Eiris  
Directeur de la mission



**Julien Souriau**  
Consultant en RSE

### Disclaimer

Transparence sur la relation entre Vigeo Eiris et l'émetteur : Vigeo Eiris n'a préalablement exécuté aucune mission d'audit ni de conseil pour le Groupe AL OMRANE et ses filiales et aucune relation d'affaire ou d'intérêt (financière ou autre) ne lie Vigeo Eiris et le Groupe AL OMRANE.

La présente opinion est une opinion indépendante délivrée au Groupe AL OMRANE, à sa demande, et à l'attention de ses investisseurs et/ou d'autres parties prenantes. Elle vise à rendre compte de l'évaluation du caractère soutenable et responsable de l'émission obligatoire envisagée par l'émetteur. Elle est établie sur la base des informations qui ont été portées à notre connaissance - à savoir les documents, les entretiens avec l'encadrement et les précisions apportées tout au long des diligences, partant du principe que cette information lui a été remise de bonne foi - et que nous avons analysées en application de notre méthodologie et de nos règles d'assurance qualité internes. Vigeo Eiris n'a pas interrogé de parties prenantes externes à l'émetteur, ni effectué d'audit ni d'autre test pour vérifier l'exactitude des informations fournies par l'émetteur. L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des informations collectées sont la responsabilité de l'émetteur. L'émetteur est seul responsable de l'effectivité de ses engagements tels qu'ils ressortent de ses politiques, de leur déploiement et de leur suivi. L'expression de cette opinion ne signifie pas que Vigeo Eiris certifie la tangibilité, l'excellence ou l'irréversibilité des projets financés par cette émission obligatoire. L'opinion fournie par Vigeo Eiris ne concerne ni la performance financière de l'obligation ni une assurance sur l'utilisation effective des fonds telle que prévue dans le 'Utilisation des fonds'. Vigeo Eiris ne pourra être tenu responsable des conséquences de l'utilisation ou de l'inutilisation par des tierces parties de cette opinion que ce soit pour une prise de décision d'investissement ou tout autre type de transaction commerciale. L'opinion fournie par VigeoEiris ne concerne pas la solvabilité du Groupe AL OMRANE ni ses obligations financières et ne saurait en aucun cas être invoquées ou utilisées dans le cadre d'un contentieux ou d'un mécanisme de règlement d'un différent commercial.

Restriction sur la distribution et l'utilisation de cette Opinion : l'opinion est fournie par Vigeo Eiris à l'émetteur et ne peut être utilisée que par l'émetteur. La distribution et la publication sont laissées à la discrétion de l'émetteur, soumises à l'approbation de Vigeo Eiris.



## RESULTATS DETAILLES

### Partie I. EMETTEUR

#### Niveau de la performance ESG de l'émetteur

La performance en responsabilité sociale du Groupe AL OMRANE s'établit à un niveau probant.

Le Groupe Al Omrane réalise une performance hétérogène selon les piliers ESG. Les performances les plus avancées du Groupe sont observées dans le domaine de l'engagement Sociétal, et celui de la gestion des ressources humaines, notamment en matière de gestion des carrières et de développement des compétences.

La performance du Groupe en matière de Gouvernance est également évaluée à niveau probant. Nous recommandons l'intégration des facteurs de risques environnementaux, sociaux et sociétaux à l'ordre du jour des travaux du Conseil de surveillance et du périmètre sous revue de l'audit interne.

Les performances dans le domaine Environnemental restent amorcés, et nous soulignons une dynamique positive.

Domaine	Commentaires	Opinion
Environnement	Le Groupe Al Omrane réalise une performance inégale et de niveau général encore partielle en matière environnementale.	Avancé
	Sa performance est probante en matière d'identification et de maîtrise des impacts environnementaux dans la production de logements, mais à date le Groupe n'a pas affiché d'indicateurs probants en matière d'efficacité énergétique.	Probant
	Nous soulignons cependant une tendance positive, en appui sur plusieurs projets pilotes et sur la mise en œuvre progressive du PGES à l'horizon 2018.	Amorcé
		Non tangible
Social/Sociétal	La performance du Groupe en matière sociale est probante.	Avancé
	La gestion des carrières, le développement des compétences, et la protection de la santé et de la sécurité obéissent à des standards avancés.	Probant
	Les engagements du Groupe de respecter les droits et les intérêts de ses clients, et la performance du Groupe en matière de contribution à l'aménagement durable du territoire et à l'amélioration du cadre de vie sont probants.	Amorcé
	En revanche, la performance du Groupe en matière de respect des droits humains reste limitée, notamment en matière de prévention des discriminations et de prévention du travail des enfants et des formes de travail proscrites sur les chantiers.	Non tangible
Gouvernance	La performance du Groupe en matière de gouvernance est probante.	Avancé
	Les instances d'orientation et de contrôle (Conseil de surveillance) du Groupe sont en place et conformes à la réglementation en vigueur.	Probant
	Le Groupe a clairement identifié l'intérêt d'appuyer sa gouvernance sur des dispositifs performants de gestion des risques et d'audit des processus.	Amorcé
	L'indépendance et de la diversité des membres du Conseil de surveillance, ainsi que l'intégration des facteurs de risques environnementaux, sociaux et sociétaux à l'ordre du jour des travaux du Conseil de surveillance et du périmètre sous revue de l'audit interne restent un axe d'amélioration. L'émetteur a obtenu la certification IFACI en janvier 2018.	Non tangible

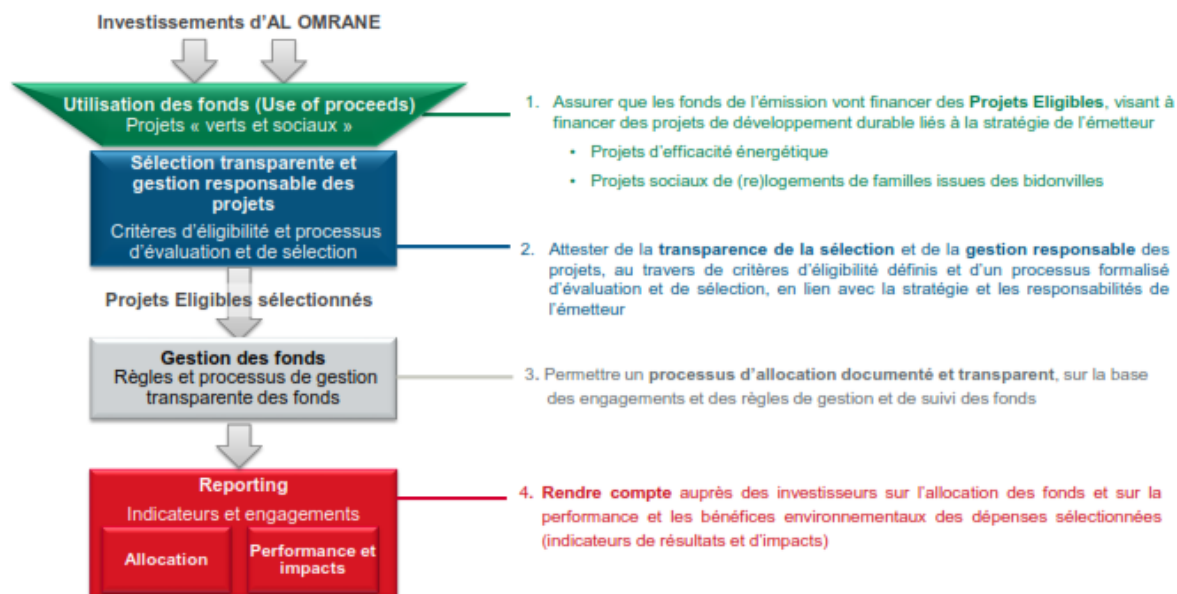
#### Controverses ESG liées aux parties prenantes

Nous n'avons pas relevé de controverse ni d'allégation récente mettant en cause le Groupe AL OMRANE sur ses facteurs de responsabilité sociale et environnementale.

Par conséquent nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la capacité de l'émetteur à prévenir et atténuer les risques ESG.

## Partie II: EMISSION

Le Groupe AL OMRANE a défini des engagements et des dispositifs constituant un cadre d'émission, en ligne avec les quatre principes des Lignes directrices des Obligations Durables. Nous avons recommandé à l'émetteur de le formaliser et de le rendre public.



### Cohérence de l'émission

**Vigeo Eiris considère que les objectifs de cette émission obligataire sont cohérents avec les orientations publiées par l'émetteur et contribuent à l'atteinte de ses objectifs en faveur du développement durable.**

**Nous formulons une assurance modérée sur l'engagement et la capacité de l'émetteur à intégrer des objectifs précis de responsabilité environnementale et sociale dans les projets visés par cette opération.**

Acteur majeur du logement au Maroc agissant selon les orientations royales et gouvernementales, le Groupe AL OMRANE, constitué de 14 filiales couvrant l'ensemble des régions du Maroc, s'est engagé en faveur du développement durable et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Le Groupe AL OMRANE a notamment formalisé des engagements sur des sujets sociaux et environnementaux.

- Protection de l'environnement : le Groupe AL OMRANE s'est engagé à réaliser, dans la suite des recommandations de la COP 22 organisée au Maroc, plusieurs projets contribuant aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). L'entreprise mène des actions permettant d'éviter, de minimiser, d'atténuer ou de compenser les impacts liés à son activité sur l'environnement et sur les communautés.
  - La Stratégie Nationale Energétique du Maroc prévoit de réduire la consommation énergétique des bâtiments résidentiel de 19% d'ici 2030 (vs. 2015) et de réduire la consommation énergétique des bâtiments de 12% (2020) et 15% (2030). Le Groupe AL OMRANE, créé pour mettre en place la politique gouvernementale en matière d'habitat et d'efficacité énergétique, s'inscrit dans cet objectif.
  - AL OMRANE s'est notamment engagé à améliorer la performance énergétique des bâtiments, en anticipant les normes de la Réglementation Thermique de la Construction au Maroc (RTCM, 2015) en termes d'efficacité énergétique et d'émissions de GES.
- Lutte contre la pauvreté et l'exclusion : AL OMRANE développe, dans le cadre de ses activités et de divers programmes dont le programme Ville Sans Bidonvilles (VSB), en partenariat avec l'Etat, les autorités locales et les promoteurs, des aménagement urbains et le développement de quartiers et de lots accueillant des habitants de bidonvilles ou des ménages à faible revenus, ainsi que des zones résidentielles. AL OMRANE a défini et suit divers objectifs annuels quantifiés en faveur de la résorption de bidonvilles et de la construction de logements sociaux, ainsi que sur leur aménagement urbain et sur leur mixité.

En émettant une émission obligataire Green & Social Bond, pour financer à la fois des projets sociaux d'accès au logement et aux services essentiels, et des projets environnementaux démonstrateurs d'efficacité énergétique, le Groupe AL OMRANE répond de manière cohérente à ses engagements au regard des cibles susmentionnées.

Nous avons recommandé à l'émetteur de quantifier la contribution de ces projets éligibles à l'atteinte des objectifs stratégiques environnementaux et sociaux de l'émetteur.



Utilisation des fonds

**Vigeo Eiris considère que les catégories de projets éligibles sont clairement définies et sont assorties d'objectifs environnementaux et sociaux définis, pertinents et mesurables, précis et quantifiés.**

- Les bénéfices environnementaux des projets démonstrateurs d'efficacité énergétique sont définis, pertinents et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.
- Les bénéfices sociaux des projets de relogement et de recasement de bidonvillois sont définis, pertinents, précis et quantifiés par l'émetteur.

**Vigeo Eiris considère que la contribution des projets éligibles au développement durable est positive en raison des bénéfices environnementaux et sociaux attendus en matière d'atténuation du changement climatique et d'accès au logement et aux services essentiels pour les bidonvillois.**

En ligne avec les politiques du Groupe AL OMRANE, le produit de l'émission obligatoire responsable sera utilisé pour refinancer des projets éligibles, correspondant à l'une et/ou l'autre des deux catégories de projets suivantes :

- Projets environnementaux d'**efficacité énergétique** des bâtiments
- Projets sociaux de **relogement et/ou de recasement de bidonvillois**

Les projets éligibles sont tous situés au Maroc et initiés après 2011.

Les catégories de projets éligibles, leurs objectifs et leurs bénéfices attendus sont définis par l'émetteur.

Catégorie	Définition	Objectifs	Bénéfices de développement durable	Analyse de Vigeo Eiris
Efficacité énergétique des bâtiments	Projets de construction de bâtiments et/ou logements pilotes intégrant diverses solutions architecturales et techniques innovantes, selon différentes zones climatiques du Maroc. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>4 projets sélectionnés:</b> le siège social de Al Omrane, et 3 projets pilotes démonstrateurs: Al Karama (El Hajeb), Jacaranda (Talansourt), Al Arrouilt (Nador)</li> </ul>	Améliorer l'efficacité énergétique des logements  Réduire la consommation moyenne du logement	<b>Atténuation du changement climatique</b>  Économies d'énergie (577 MWh/an au total pour les 481 logements, 133 MWh/an sur le siège social)  Réduction des émissions de GES (51 t.eqCO2/an au total pour 481 logements et 62 t.eqCO2/an pour le siège social)	La définition de la catégorie est claire et le contenu est pertinent, en ligne avec la stratégie de l'émetteur. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les types d'équipements, de travaux et de technologies éligibles sont clairement définis, même si aucun système de management environnemental ni certification n'est prévu.</li> <li>• Des simulations ex-ante de la performance énergétique évaluent une consommation conventionnelle d'énergie des logements qui est inférieure de 12% par rapport à la consommation de référence (RTCM).</li> </ul> Les bénéfices environnementaux des projets démonstrateurs d'efficacité énergétique sont définis, pertinents et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.
Relogement et/ou de recasement de bidonvillois	Projets de relogement et recasement de familles de bidonvillois avec la mixité requise par le programme Ville Sans Bidonville (VSB) sur des terrains et logements viabilisés  ou projets avec des lots de prévention vendus au cout de revient ou avec une marge faible. <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>4 projets sélectionnés:</b> situés à Casablanca et Marrakech (Al Fadl, Al Hamd, Al Maroua, Ain Slim)</li> </ul>	Améliorer le nombre de ménages accédant à un logement décent et légal pour les bidonvillois concernés par les opérations VSB	<b>Accès au logement et aux services essentiels</b>  32 800 personnes relogées ou recasées  100% de populations déplacées relogées ou recasées, avec un titre de propriété  100% de raccordement aux réseaux de services essentiels	La définition de la catégorie est claire et le contenu est pertinent, en ligne avec la stratégie de l'émetteur. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les populations bénéficiaires et les actions ciblées sont clairement définies.</li> <li>• Des objectifs-cibles annuels sont définis.</li> </ul> Les bénéfices sociaux directs des projets de relogement / recasement de bidonvillois sont définis et pertinents, et précis. Ils sont évalués et quantifiés par l'émetteur.

En outre, Vigeo Eiris considère que les projets éligibles sont en ligne avec les cinq Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU suivants :

Projets environnementaux d'efficacité énergétique	Projets sociaux de relogement et/ou de recasement de bidonvillois
<p>Contributions à l'atteinte des ODD de l'ONU :</p> <div data-bbox="231 470 367 604">  </div> <p><b>7: Energie propre et d'un coût abordable</b></p> <p>L'émission obligatoire contribue à l'ODD 7 et à ses objectifs pour 2030 notamment : (i) l'amélioration de l'efficacité énergétique; (ii) la promotion de l'accès à la recherche et à la technologie en matière d'énergie propre.</p> <div data-bbox="231 705 367 840">  </div> <p><b>13: Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</b></p> <p>L'émission obligatoire contribue à l'ODD 13 et à ses objectifs pour 2030 en matière de mise en œuvre urgente d'actions de lutte contre le changement climatique et ses impacts, en particulier (i) supporter la transition vers une énergie décarbonée; (ii) développer et partager des systèmes pour améliorer la gestion des ressources et la durabilité de la production sur toute la chaîne de valeur.</p>	<p>Contributions à l'atteinte des ODD de l'ONU :</p> <div data-bbox="774 470 909 604">  </div> <p><b>1: Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</b></p> <p>L'émission obligatoire contribue à l'ODD 1 et à ses objectifs pour 2030 notamment : (i) l'accès que tout homme ou femme, en particulier les pauvres et les vulnérables, a un droit égal aux ressources économiques et aux services de base, maîtrise et contrôle des terres et autres formes de propriété, héritage [...] et services financiers; (ii) améliorer la résilience des personnes pauvres et vulnérables et réduire leur exposition aux événements extrêmes et aux désastres climatiques, économiques ou sociaux.</p> <div data-bbox="774 772 909 907">  </div> <p><b>6: Accès à l'eau et à l'assainissement</b></p> <p>L'émission obligatoire contribue à l'ODD 6 et à ses objectifs pour 2030 notamment : (i) atteindre un accès universel et équitable à de l'eau potable disponible pour tous ; (ii) atteindre un accès adéquat et équitable à l'assainissement et à l'hygiène pour tous et éliminer les défécation en plein air [...]</p> <div data-bbox="774 974 909 1108">  </div> <p><b>11: Villes et établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</b></p> <p>L'émission obligatoire contribue à l'ODD 11 et à ses objectifs pour 2030 notamment: (i) assurer à tous un accès adéquat, sûr, à un logement abordable et aux services essentiels et qui améliore les bidonvilles; (ii) accès aux transports pour tous, routes améliorées et transports publics, avec une attention particulière pour les personnes vulnérables , femmes, enfants, handicapés et seniors; (iii) fournir un accès universel pour tous à des espaces verts et publics inclusifs et accessibles à tous, en particuliers les personnes vulnérables; (iv) soutenir des liens positifs économiques, sociaux et environnementaux entre l'urbain, péri-urban et le rural en renforçant le planning régional.</p>

Evaluation et sélection des projets

Vigeo Eiris considère que le processus d'évaluation et de sélection des projets est clairement défini et probant en matière de gouvernance et de transparence, et qu'il repose sur des critères de sélection/d'exclusion définis et pertinents.

Nous avons recommandé à l'émetteur de rendre public son cadre d'émission, et de renforcer l'identification et la maîtrise des risques ESG liés aux projets.

Le processus d'évaluation et de sélection des projets éligibles est clairement défini.

La gouvernance du processus est rationnellement structurée :

- Un comité de pilotage dédié a été constitué en novembre 2017 et les personnes impliquées en interne ont les profils et les compétences appropriées
  - Le comité regroupe les directeurs de l'entreprise qui sont en charge de l'émission et des projets éligibles, à savoir le Pôle Finance et contrôle de gestion, le Pole Ingénierie et Développement social et le chargé de mission en charge des projets VSB.
  - Le cas échéant, ce comité peut mobiliser d'autres expertises internes chaque fois que nécessaire

Nous avons recommandé d'intégrer aussi des experts externes au comité de pilotage, notamment pour renforcer l'expertise en termes de gestion des risques environnementaux et sociaux des projets

- Les rôles et responsabilités internes sont bien définis, le comité est en charge de l'ensemble des aspects de l'émission obligatoire, à savoir :



- Elaboration du cadre général de gouvernance (procédures, responsabilités, critères), de son application et de son suivi
- Sélection et évaluation des projets éligibles : avant, pendant et après leur refinancement
- Suivi des projets éligibles, y compris sur la gestion responsable des risques environnementaux et sociaux associés à ces projets

Nous n'avons pas de visibilité sur les interactions de l'émetteur avec les trois ministères impliqués dans les projets éligibles

- Les projets éligibles sont tous sélectionnés parmi les projets préalablement validés dans le cadre du Conseil d'Administration des filiales concernées dont le Président est un membre du Directoire de la Holding AI Omrane (HAO), et constitué de représentants du Ministère de tutelle en charge de l'Habitat, du Ministère des Finances :
  - Toutes les opérations de l'émetteur doivent obéir aux prérequis administratifs, fonciers, commerciaux et financiers internes définis par AI Omrane (HAO) et validés par le Directoire.
  - Une première liste de projets éligibles a été établie par les Pôles Finance et contrôle de gestion et Ingénierie et Développement Social
- Le comité se réunit périodiquement (de façon trimestrielle et selon les besoins) pour assurer la sélection et l'évaluation des projets éligibles.
  - Un compte rendu est fait suite à chaque réunion, permettant la traçabilité des décisions de sélection
  - Les décisions du comité sont présentées trimestriellement au Directoire de HAO, qui les valide.

Le processus repose sur des critères de sélection et d'exclusion pertinents, à savoir :

- Les critères d'utilisation des fonds, basés sur la définition des projets éligibles
- Un critère d'exclusion : l'émetteur s'engage à exclure
  - tout projet ayant donné lieu à une mise en examen et/ou à une condamnation de l'émetteur
  - tout projet faisant face à une ou plusieurs des conditions suivantes : >20% du foncier difficilement régularisable (ex : plusieurs héritiers non localisés) ; >5% des lots non connectés aux réseaux de services essentiels ; >5% de réclamations sur la non-conformité des superficies des lots.

Si un projet éligible ne respecte plus un ou plusieurs des critères d'éligibilité ci dessus, l'émetteur s'engage à ce que ce projet soit dès que possible remplacé par un autre projet éligible respectant la procédure et les critères définis dans ce cadre général.

Nous avons recommandé à l'émetteur d'étendre ses exclusions aux projets faisant l'objet de controverse ESG de niveau critique<sup>4</sup>. Nous avons également recommandé d'exclure les projets sociaux n'ayant pas fait l'objet d'une étude socio-économique préalable et/ou d'un plan de réduction des impacts négatifs de la réinstallation.

**L'identification et la maîtrise des risques environnementaux et sociaux associés aux projets éligibles est partielle. Nous avons recommandé à l'émetteur de renforcer les dispositifs d'identification de ces risques et les moyens dédiés à leur maîtrise.**

- L'émetteur s'est engagé à mener des diligences ESG afin d'identifier et maîtriser les risques ESG associés à ses projets éligibles. Par exemple, pour ses projets sociaux éligibles:
  - Enjeux sociaux : mixité sociale, accès aux transports en communs jusque dans le site de relogement/recasement, accompagnement administratif des personnes déplacées et facilitation de dispositifs d'investissement (micro crédit, etc.), information des personnes déplacées, mise en place d'équipements publics et d'espaces dédiés à l'installation de commerces et d'activités, respect des droits des accédants à la propriété.
  - Enjeux environnementaux : favoriser la réduction des distances de déplacement des populations déplacées, clauses contractuelles sur l'origine des matériaux de construction, maîtrise des déchets de chantier.
- En cas de réclamation auprès du médiateur du Roi relative aux projets éligibles, l'émetteur s'engage à mener les actions correctives pour rétablir la maîtrise de cet enjeu dans un délai de 12 mois, et notamment la régularisation du foncier quelque soit le montant de l'indemnisation à payer, la réfection des travaux de branchement en cas de confirmation de la responsabilité de l'émetteur, et enfin changement d'affectation des lots non conformes ou indemnisation équivalent.

Vigeo Eiris considère que l'identification et la maîtrise des risques environnementaux et sociaux associés aux projets éligibles est partielle :

- Plusieurs enjeux ESG matériels ne sont pas couverts par l'émetteur (identification partielle des risques)

<sup>4</sup> Voir définition, dans la partie « méthodologie » en fin de ce document.

- La gestion des risques identifiés par l'émetteur est partielle, variant entre un niveau faible et probant selon les sujets (hétérogénéité des mesures et dispositifs déployés)

Nous avons recommandé à l'émetteur de renforcer l'identification et la maîtrise des risques environnementaux et sociaux associés aux projets éligibles, notamment :

- Pour l'ensemble des projets : gestion de la santé & sécurité et conditions de travail des travailleurs
- Pour les projets environnementaux : maîtrise des consommations d'eau et des pollutions en phase de construction, gestion des impacts liés à la fin de vie des équipements et des matériaux
- Pour les projets sociaux : maîtrise des impacts environnementaux de la production de logements sociaux ; dispositifs d'accompagnement des populations vulnérables durant la phase de déplacement et de réinstallation (accès continu aux services essentiels, aux soins, à l'éducation, à un moyen de subsistance, etc.) ; définition des seuils minimum d'accès aux transports, à l'emploi et aux moyens de subsistance, aux équipements publics pour les populations réinstallées ; intégration à la population déjà présente.

#### Gestion des fonds

**Nous sommes d'avis que les engagements et les règles de gestion des fonds sont formalisées avec clarté et sont de nature à permettre un processus d'allocation documenté et transparent, en ligne avec les recommandations des Green Bond Principles.**

L'émetteur s'engage à se conformer aux principes et aux dispositions ci-après :

- Le produit net du montant de l'émission sera entièrement géré par l'émetteur.
- La Part de refinancement de projets éligibles est de 100%. Le produit de l'émission sera immédiatement alloué aux projets éligibles sélectionnés, via un compte comptable spécifique qui trace l'ensemble des dépenses et des recettes spécifiques aux projets éligibles sélectionnés.
  - 100% du montant des projets éligibles sélectionnés sera financé par le produit de l'émission, évitant le co-financement avec des fonds qui ne seraient pas alignés avec les Green Bond Principles.
  - La traçabilité des fonds sera réalisée au travers d'une comptabilité par compte comptable spécifique, qui retracera l'ensemble des opérations relatives à chaque projet éligible financé.
- L'allocation et la gestion des fonds seront contrôlées par les services financiers de l'émetteur, par l'audit et le contrôle interne, et par une revue externe annuelle par un commissaire aux comptes. L'allocation et le suivi des fonds seront intégrés au processus de reporting financier annuel
- En cas de fonds non alloués (ex: délai éventuel avant allocation au refinancement, en cas de surplus de fonds, ou de désinvestissement en cas d'exclusion d'un projet éligible refinancé), l'émetteur s'engage à ce que :
  - Le placement temporaire des fonds soit géré par la Direction Finance et contrôle de gestion, sous forme de cash sur un compte de l'émetteur dédié aux projets éligibles, et limité à un délai de 15 jours ouvrés avant d'être alloué vers un ou plusieurs autres projets éligibles, conformément au cadre de l'émission défini.
  - Ces fonds ne soient pas utilisés pour financer, même temporairement, des activités à forte émission de Gaz à Effet de Serres (GES) ni des activités controversées<sup>5</sup>.

#### Suivi & Reporting

**Nous considérons que les engagements et les processus de l'émetteur en matière de reporting sont probants : un dispositif permet de contrôler efficacement l'utilisation des fonds et les bénéfices sociaux et environnementaux (résultats directs) des projets éligibles.**

**Notre niveau d'assurance est raisonnable sur la capacité de l'émetteur à rendre compte de l'utilisation des produits de l'émission et des bénéfices (résultats directs), mais il est modéré sur sa capacité à en évaluer les impacts.**

L'émetteur s'engage à rendre compte de manière transparente de la gestion de son émission obligatoire, annuellement et jusqu'à la date de maturité de l'émission.

Les processus de suivi, de collecte des données et de reporting sont clairement définis et reposent sur l'expertise interne et externe adaptée, y compris au niveau projet.

- Les dispositifs de monitoring de l'entreprise assurent une remontée périodique de données pour l'ensemble des projets financés

<sup>5</sup> Alcool, Bien être des animaux, Produits chimiques, Armes à feu civiles, Energies Fossiles, Charbon, Sables et schistes bitumineux, Jeu d'argent, OGM, Prêts à taux d'intérêt élevé, Militaire, Energie nucléaire, Industrie du sexe, Médecine reproductive et Tabac.



- Chaque direction et entité assure la collecte et le suivi des informations, lors de comités de direction mensuels
  - La Direction du Développement durable collecte l'information sur chaque projet et réalise une première consolidation des informations environnementales et sociales
  - La Direction Finance et contrôle de gestion collecte l'information sur les autres aspects, et réalise une consolidation des informations financières
- Le comité de pilotage assure le suivi des indicateurs de performance sur l'utilisation des fonds et sur les résultats sociaux et environnementaux des projets éligibles
  - Le comité de pilotage coordonne et consolide le suivi des informations sur les projets éligibles sélectionnés et sur l'émission.
  - Il vérifie le respect des procédures et des critères définis dans ce cadre général, y compris de la gestion des risques environnementaux et sociaux des projets éligibles, et il répond sur les éventuelles controverses relatives aux projets éligibles sélectionnés.
- Un suivi régulier est assuré par le comité, lors des réunions de direction mensuelles, et lors d'un reporting trimestriel au Directoire.
  - Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu rappelant les sujets abordés, les projets suivis, les principales conclusions et les plans d'actions éventuels décidés.
  - Des réunions périodiques sont organisées avec l'ensemble des parties prenantes permettant d'améliorer la qualité du rendu
- Le comité coordonne et réalise un rapport annuel détaillé dédié aux investisseurs de cette émission obligatoire responsable, ainsi qu'une note de synthèse annexée au rapport de développement durable de l'émetteur, rendue visible et accessible sur son site internet
- Les informations publiées seront vérifiées par chaque direction dédiée, par le contrôle interne de l'émetteur et revues par le Directoire
- Ce reporting sera certifié annuellement par un auditeur externe (commissaire aux comptes), y compris sur les méthodes de calcul utilisées

**Les indicateurs de reporting définis par l'émetteur sont probants pour rendre compte de l'usage des fonds et des bénéfices environnementaux et sociaux (résultats directs) des projets éligibles financés. Nous avons recommandé à l'émetteur de compléter ses indicateurs par des indicateurs d'impact social.**

L'émetteur s'engage à assurer un suivi et un reporting d'indicateurs de performance définis, au niveau de chaque projet et consolidé au niveau de l'émission:

- Utilisation des fonds

Critère	Indicateurs de reporting (par projet)	Indicateurs de reporting (consolidé par émission)
Utilisation des fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des projets financés par l'émission, assortie d'une description de chaque projet (type, localisation, technologies, statut d'avancement, dates clefs, catégorie éligible de rattachement)</li> <li>- Montant alloué à chaque projet (en €)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets</li> <li>- Montant alloué (en €)</li> <li>- Part de fonds non alloués (en%)</li> <li>- Part de refinancement (en %)</li> </ul>

▪ Résultats directs des projets environnementaux et des projets sociaux

Catégorie	Indicateurs de reporting (par projet)
Projets efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Economies d'énergie, mesurées en MWh/an (estimation ex ante théorique, puis évaluation ex post si disponible), en distinguant le résultat pour les 481 logements des projets démonstrateurs et le résultat pour le siège social</li> <li>Réductions des émissions de GES, mesurées en tCO<sub>2</sub>eq/an (estimation ex ante théorique, puis évaluation ex post si disponible), en distinguant le résultat pour les 481 logements des projets démonstrateurs et le résultat pour le siège social</li> <li>Performance énergétique des projets financés, mesurée en kWh/m<sup>2</sup>/an d'énergie primaire consommée et en % d'amélioration par rapport aux seuils fixés dans la RTCM 2015 selon la zone climatique (estimation ex ante théorique, ou évaluation ex post si disponible)</li> <li>Intensité carbone des projets financés, mesurée en CO<sub>2</sub>eq/m<sup>2</sup>/an et en % d'amélioration par rapport aux seuils de la RTCM (estimation ex ante théorique, ou évaluation ex post si disponible)</li> </ul>
Projets sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre total de personnes relogées/recasées (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible)</li> <li>Part de personnes déplacées à reloger effectivement relogées (en %, par projet et par an)</li> <li>Part des personnes déplacées à recaser effectivement recasées (en %, par projet et par an)</li> <li>Part de personnes relogées/recasées qui ont obtenu un titre de propriété (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible)</li> <li>Part des personnes relogées/recasées qui bénéficient d'un raccordement aux réseaux de services essentiels (estimation ex ante, ou évaluation ex post si disponible)</li> </ul>

- L'émetteur s'engage à ce que les sources de données, les méthodes et les hypothèses de calcul soient clairement définies pour chaque indicateur, et rendues publiques au moment du reporting, dans les rapports diffusés auprès des investisseurs et sur son site internet.
- L'émetteur s'autorise à sélectionner tout autre indicateur quantitatif ou qualitatif alternatif qui serait pertinent pour remplacer ou compléter les indicateurs définis (slides suivantes).

Au-delà des recommandations des Lignes directrices des Obligations Durables, l'émetteur s'engage à réaliser une évaluation des impacts socioéconomiques des opérations VSB d'Al Omrane, dont font partie les projets sociaux éligibles à cette émission obligatoire, couvrant des enjeux que nous estimons pertinents et complets. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des indicateurs prévus pour cette étude-évaluation.

Nous avons recommandé à l'émetteur de compléter son dispositif de suivi et de reporting par des indicateurs (i) relatifs à la gestion des risques environnementaux et sociaux concernant les projets éligibles, en particulier sur les actions correctives et préventives menées en cas de détection de controverse critique, et (ii) en matière de qualité du relogement/recasement et son impact social, notamment :

- Nombre de recours et de plaintes concernant les populations déplacées dans le cadre des projets éligibles (en nombre, par projet et par an, accompagné qu'une présentation synthétique des cas)
- Part des ménages déplacés qui ont accès à leur logement/lot de recasement dès le jour de leur déplacement (en % des ménages déplacés, par projet)
- Part de personnes déplacées vulnérables qui bénéficient d'une assistance financière ou matérielle assurant la couverture de leurs besoins essentiels durant la phase déménagement et réinstallation (%)
- Part des personnes déplacées parmi la population totale du site (en % de la population, par projet)
- Part de personnes déplacées ayant perdu leur emploi en raison du déplacement et n'ayant pas retrouvé d'emploi 6 mois après le déplacement (en % des déplacés, par projet)



## METHODOLOGIE

Vigeo Eiris considère comme indissociables et complémentaires les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance dans l'évaluation de la responsabilité sociale de toute organisation et de toute activité, y compris l'émission obligataire. A ce titre, nous procédons à la construction d'une opinion portant sur la responsabilité sociale de l'émetteur en tant qu'organisation et sur la finalité, la conduite et le reporting des projets (re)financés par cette émission.

La méthodologie de Vigeo Eiris pour définir et évaluer la performance ESG des émetteurs et des projets repose sur des critères adossés aux normes publiques internationales, en conformité avec les lignes directrices de l'ISO 26000, et structurés en 6 domaines : Environnement, Ressources Humaines, Droits de l'Homme, Engagement Sociétal, Comportement sur les marchés et Gouvernance. Le référentiel d'évaluation a été contextualisé au regard de la matérialité des enjeux de responsabilité sociale, sur la base du référentiel d'évaluation du secteur du logement et de l'immobilier.

Vigeo Eiris a utilisé l'information fournie par l'émetteur, les outils de recherche et d'information et les données publiées par ses parties prenantes. Au total, nous avons analysé près de 200 documents de l'émetteur (Statuts, Charte des valeurs du groupe, Code d'éthique, Rapport Développement Durable, Charte environnementale et sociale, Plan de Gestion Environnementale et Sociale...) et avons rencontré des responsables des directions concernées de l'entreprise.

Nos procédures d'analyse sont soumises à un contrôle de qualité interne, appuyé sur un dispositif de relecture et de validation finales au niveau de la Direction des Méthodes. L'ensemble des collaborateurs sont signataires du Code de déontologie de Vigeo Eiris.

### Part I. EMETTEUR

*NB : Les performances de l'émetteur en matière de responsabilité sociétale n'ont pas été soumises au processus complet de notation et de benchmark de Vigeo Eiris Rating. Vigeo Eiris Enterprise a évalué les engagements et les pratiques de l'émetteur sur la base d'informations publiques et confidentielles fournies par l'émetteur et a procédé à la revue des opinions et prises de position des parties prenantes collectées à partir de documentation publique.*

*Vigeo Eiris n'a pas interrogé de parties prenantes externes de l'émetteur, ni effectué d'audit ni d'autre test pour vérifier l'exactitude des informations fournies par l'émetteur. L'exactitude, l'exhaustivité et la fiabilité des informations collectées sont la responsabilité de l'émetteur.*

#### Niveau de la performance ESG de l'émetteur

L'émetteur a été évalué par Vigeo Eiris sur sa performance en matière de responsabilité sociale et environnementale, sur la base de 17 critères organisés en 6 domaines de durabilité, au regard de trois items :

- **Politique** : pertinence des engagements (contenu, visibilité et portage)
- **Déploiement** : cohérence du déploiement (processus, moyens, contrôle / reporting)
- **Résultats** : indicateurs, avis des parties-prenantes et gestion des controverses
- **Échelle d'évaluation de la performance ESG** : Avancée, Probant, Amrocée, Non tangible

#### Controverses ESG liées aux parties prenantes

Une controverse est une information, ou un enchaînement d'informations ou d'opinions contradictoires, de caractère public, documentées et tracées, mettant en cause une entreprise sur un ou plusieurs sujets relevant de sa responsabilité sociale. Cette mise en cause peut porter sur des faits tangibles ou sur leur interprétation ou constituer une allégation sur des faits non établis.

Vigeo Eiris fournit une opinion sur la gestion des risques de controverses des émetteurs basée sur l'analyse de trois facteurs :

- **Sévérité** : plus une controverse portera sur les intérêts fondamentaux des parties prenantes, que la responsabilité de l'entreprise dans son occurrence sera démontrée, et qu'elle aura des impacts négatifs pour les parties prenantes et l'émetteur, plus haut sera le niveau de sévérité. La sévérité attribuée au niveau de l'émetteur reflètera le plus haut niveau de sévérité de l'ensemble des cas rencontrés par l'émetteur (échelle : Mineure, Significative, Elevée, Critique) ;
- **Réactivité** : capacité démontrée par l'émetteur à dialoguer avec ses parties prenantes dans une perspective de gestion des risques et basée sur des mesures explicatives, préventives, curatives ou correctives. Au niveau de l'émetteur, ce facteur reflètera la réactivité globale de l'émetteur pour tous les cas rencontrés (échelle : Proactive, Reméditative, Réactive, non Communicative) ;
- **Fréquence** : reflète pour chaque critère ESG le nombre de controverses rencontrées. Au niveau de l'émetteur, ce facteur reflète le nombre total de controverses rencontrées et le périmètre des enjeux ESG impactés (échelle : Isolée, Occasionnelle, Fréquente, Persistante).

L'impact des controverses sur l'entreprise diminue avec le temps, en fonction de la sévérité de la controverse et de la réactivité de l'entreprise à cet événement. Par convention, Vigeo Eiris couvre dans sa base des

controverses toute controverse ayant une sévérité Mineure ou Significative durant 24 mois après le dernier évènement recensé, ou toute controverse de sévérité Elevée ou Critique durant 48 mois.

## Part II. EMISSION

Les engagements et les dispositifs déployés par l'émetteur dans le cadre de son émission obligataire Social & Green Bond ont été évalués par Vigeo Eiris au regard des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (Green Bond Principles 2017, Social Bond Principles 2017), de leur alignement avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, et des standards internationaux et guides sectoriels applicables en matière d'enjeux ESG.

### Utilisation des fonds

Les critères d'utilisation des fonds sont définis pour garantir que le produit de l'émission soit utilisé pour financer et/ou refinancer un Projet Éligible et soit traçable au sein de l'organisation émettrice. Chaque projet retenu doit être conforme à la définition d'au moins une catégorie de Projet Éligible pour être considéré comme un Projet Éligible. Vigeo Eiris évalue la pertinence, la visibilité et la mesurabilité des objectifs environnementaux et/ou sociaux associés. L'objectif de développement durable des dépenses éligibles financées par l'émission a été évalué au regard des bénéfices décrits et estimés pour les Projets Éligibles. La contribution des Projets Éligibles au développement durable est évaluée au regard des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

### Evaluation et sélection des projets

Le processus d'évaluation et de sélection a été évalué par Vigeo Eiris au regard de sa transparence, sa gestion responsable et son efficacité. La pertinence et l'exhaustivité des critères de sélection et des éléments d'appui associés, ainsi que la cohérence du processus sont analysés au regard des enjeux des projets et sur la méthodologie d'évaluation développée par Vigeo Eiris.

### Gestion des fonds

Les règles de gestion des fonds et le processus d'allocation ont été évalués par Vigeo Eiris au regard de leur transparence, de leur cohérence et de leur efficacité.

### Suivi & Reporting

Les indicateurs de reporting, les dispositifs et méthodologies sont définis par l'émetteur pour permettre un reporting annuel sur l'utilisation des fonds et les bénéfices environnementaux et sociaux, et sur la gestion responsable des projets relatifs aux dépenses éligibles financées par le produit de l'émission, collectés au niveau du projet et agrégés au niveau de l'obligation. Vigeo Eiris a évalué la pertinence du cadre de reporting selon trois principes : transparence, exhaustivité et efficacité.

- Echelle du niveau d'évaluation des engagements et des processus : Avancé, Probant, Limité, Non tangible.
- Echelle du niveau d'assurance sur la capacité de l'émetteur : Raisonnable, Partielle, Faible.

## ECHELLE D'EVALUATION DE VIGEO EIRIS

Evaluation de la performance		Niveau d'assurance	
Avancé	Engagement avancé ; preuves solides de maîtrise des facteurs managériaux dédiés à la réalisation de l'objectif de responsabilité sociale. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur, et orientations innovantes en faveur de l'anticipation de risques émergents	Raisonnable	Constat probant de conformité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Probant	Engagement probant et/ou processus probant ; preuves significatives et concordantes de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance raisonnable de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur	Partielle	Constat de compatibilité ou de convergence partielle avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Limité/ Amorcé	Engagement amorcé et/ou partiel ; preuves fragmentaires de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques et sur la capacité de l'émetteur faible	Faible	Constat de carence, de méconnaissance ou de non compatibilité avec les principes et les objectifs prescrits par le Référentiel
Non tangible	Engagement en faveur de l'objectif de responsabilité sociale non tangible ; pas de preuve de maîtrise des facteurs managériaux. Degré d'assurance de maîtrise des risques très faible à faible		





**vigeo eiris**  
Rating

**vigeo eiris**  
Enterprise

Vigeo Eiris est une agence internationale indépendante de recherche et services ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à destination des investisseurs et des organisations privées et publiques. Elle évalue le niveau d'intégration des facteurs de durabilité à la stratégie et aux opérations des organisations, procède à une revue des risques pour l'aide à la décision des investisseurs comme des entreprises.

Vigeo Eiris est structurée en deux départements spécialisés :

- ▶ **Vigeo Eiris rating** propose des bases de données, des analyses sectorielles, des notations, des benchmarks, des screening de portefeuilles, au service de toutes les approches d'investissement éthique et responsable.
- ▶ **Vigeo Eiris enterprise** réalise, pour des organisations de toutes tailles et de tous secteurs, cotées et non cotées, des prestations d'aide à l'intégration et à la valorisation de facteurs ESG à leurs fonctions managériales et à leurs opérations stratégiques et de financement.

La méthodologie et les services de recherche de Vigeo Eiris sont en ligne avec les normes de qualité les plus avancées et sont certifiés ARISTA®. Vigeo Eiris est Vérificateur approuvé par le Board du Climate Bond Initiative (CBI).

L'agence, constituée d'une équipe de 200 experts de 28 nationalités différentes, est implantée à Paris, Londres, Boston, Bruxelles, Casablanca, Hong Kong, Milan, Montréal, Rabat, Santiago, Stockholm & Tokyo. Vigeo Eiris a développé le « Vigeo Eiris Global Network », réseau de 7 partenaires présents en Allemagne, Australie, Brésil, Israël, Japon, Espagne et Mexique.

Pour plus d'informations : [www.vigeo-eiris.com](http://www.vigeo-eiris.com)

**Vigeo SAS**  
Les Mercuriales  
40 rue Jean Jaurès  
93170 Bagnole - France